Groupe Ethias

RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ 2025

ETHIAS

FR

RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ 2025

Le Rapport annuel du Groupe Ethias, ci-après « le Groupe », comprend le rapport de gestion, la déclaration relative à la durabilité établie conformément aux normes européennes applicables en matière de rapports sur la durabilité (« ESRS »), les états financiers consolidés établis conformément aux normes comptables IFRS tel qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que les comptes annuels d'Ethias SA, établis conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables en Belgique.

Les présents états financiers consolidés ont été établis par le Conseil d'administration d'Ethias SA en date du 1er avril 2026.

Sauf mention contraire, les montants repris dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros.

Le siège social de la société Ethias SA est établi en Belgique à l'adresse suivante : voie Gisèle Halimi 10 à 4000 Liège

SIÈGE NATIONAL

Voie Gisèle Halimi 10
4000 Liège
+ 32 (0)4 220 31 11

SIÈGE POUR LA FLANDRE

Prins-Bisschopssingel 73
3500 Hasselt
+ 32 (0)11 28 21 11

SIÈGE POUR LA RÉGION DE LANGUE ALLEMANDE

Klötzerbahn 24-26
4700 Eupen
+ 32 (0)87 59 10 00

ETHIAS.BE

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES PRÉSIDENTS 4

EN BREF 8

1. Ethias en un coup d'œil 9
2. Les faits marquants de l'année 11
3. Résultat de l'exercice 17

STRATÉGIE 18

4. Fondamentaux stratégiques du Groupe Ethias 19

GOUVERNANCE 30

5. Gouvernance 31

DURABILITÉ 54

6.1 Base d'établissement de la Déclaration 55
6.2 Gouvernance 57
6.3 Stratégie 60
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités 71
6.5 Environnement 80
6.6 Social 112
6.7 Gouvernance 140
6.8 Investissements responsables 152
6.9 Action philanthropique et sociétale 172
6.10 Table de correspondance ESRS 181
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 185

GESTION DES RISQUES 194

7. Gestion des risques 195
8. Appréciation en matière de contrôle interne 223
9. Indication sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société 224

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 225

10. Etats financiers consolidés 226
11. Information générale 231
12. Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière 261
13. Notes relatives au compte de résultats consolidé 307
14. Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière 313
15. Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 318

COMPTES ANNUELS 328

16. Comptes annuels d'Ethias SA 329

Comment naviguer dans ce rapport :
Utilisez la navigation en haut de la page pour accéder aux différentes sections de ce rapport. Chaque section contient une page d'index reprenant tous les chapitres. Ils restent directement accessibles via un menu de navigation dans la barre latérale. Utilisez le menu rapide en haut à droite pour passer d'une page à l'autre. Retournez à la table des matières principale en cliquant sur le bouton d'accueil.

Téléchargements

Ethias Rapport Annuel
FR **NL** **EN**

Ethias Rapport Annuel Consolidé
FR **NL** **EN**

Ethias Rapport Solvabilité (SFCR)
FR **NL** **EN**

Ethias Annual Results
EN

MESSAGE DES PRÉSIDENTS

BILAN ET VISION DES PRÉSIDENTS

BILAN ET VISION DES PRÉSIDENTS

UN MONDE EN PERMA-CRISES, UN GROUPE QUI AVANCE, PROTÈGE ET SE RENFORCE POUR DEMAIN

Le monde change vite, parfois brutalement. Mais depuis plus de 100 ans, nous restons là, au même endroit : aux côtés de tous les Belges. 2025 l'a encore montré. Les défis se sont intensifiés, c'est vrai, et nous avons choisi d'y répondre en renforçant notre présence et notre utilité.

Un acteur clé pour le pays, une présence unique sur le territoire

Ethias fait partie du top 5 des assureurs Vie et Non-Vie du pays. Nous protégeons 1,3 million de clients Particuliers et plus de 45 000 clients Collectivités & Entreprises, avec un taux de satisfaction supérieur à 90 %. Nous restons le partenaire historique des pouvoirs locaux, y compris sur des dossiers où aucune autre compagnie ne formule d'offre, assumant pleinement une mission de service au pays, même lorsque la rentabilité y est moindre. Nous demeurons par ailleurs un des derniers acteurs du secteur financier à avoir un centre de décision en Belgique.

À travers la crise sanitaire, les inondations de 2021, le soutien aux jeunes via Ethias Solidarity ou nos investissements dans les infrastructures du côté de nos actionnaires et d'autres entités publiques, nous avons démontré que notre utilité dépasse largement notre métier d'assureur.

Un groupe solide, rentable et créateur de valeur

Ethias, c'est un groupe robuste porté par plus de 5 500 talents, avec plusieurs centaines de recrutements prévus chaque année. Nos fondamentaux financiers — encaissement, résultat net, rentabilité technique, solvabilité, rating Fitch — n'ont cessé de progresser. Nos résultats sont systématiquement alignés, voire supérieurs au budget, de plus en plus ambitieux, année après année.
Depuis 2017, Ethias aura reversé 945 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires publics. Entre 2026 et 2029, ce montant pourrait atteindre près de 700 millions d'euros.
Aujourd'hui, 5,7 milliards d'euros sont investis en Belgique dans des projets alignés sur les priorités publiques.

Ethias signe une année 2025 particulièrement forte, portée par des choix stratégiques gagnants et un modèle plus robuste que jamais.

L'encaissement global d'Ethias SA atteint 3,831 milliards d'euros, soit 8 % de croissance par rapport à 2024. Une hausse nette, portée autant par les activités Vie que Non-Vie, qui confirme l'attractivité de nos solutions dans un marché exigeant.

Le résultat net consolidé IFRS part du groupe s'élève à 208 millions d'euros, nourri par de belles performances techniques, l'absence d'événements climatiques majeurs et des résultats financiers solides. Ce résultat est composé notamment de 254 millions d'euros pour la Non-Vie et 39 millions d'euros pour la Vie.

Le ratio Solvency II réglementaire d'Ethias SA atteint 203 % après déduction du dividende prévisionnel, dépassant pour la première fois la barre des 200 % et avec deux ans d'avance sur le calendrier prévu. Il est calculé en formule standard, sans recours aux mesures transitoires sur les provisions techniques. Notons que le ratio Solvency II du groupe Ethias s'élève quant à lui à 201%.
Dans la même dynamique, Fitch Ratings a relevé la notation Insurer Financial Strength (IFS) d'Ethias SA à A+ avec perspective stable, le 20 juin 2025, soit son meilleur niveau depuis 2008.

Enfin, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de mai 2026, 138 millions d'euros seront versés aux quatre actionnaires : la SFPIM, Wallonie Entreprendre, la Région flamande et EthiasCo.

La technologie comme levier stratégique et souverain

Dans un contexte où la souveraineté IT devient cruciale, Ethias et NRB forment un duo stratégique unique. Ensemble, nous renforçons la cybersécurité, modernisons les services publics et accélérons la digitalisation du pays.

La donnée, l'IA, les data centers, l'hyperautomation et le cloud-native sont désormais les fondations d'un modèle d'assurance plus rapide, plus sûr et au service des clients.

Values 29, une ambition relevée pour amplifier notre impact

Adopté en 2024, Values 29 continue de tracer notre cap vers 2029. Le business plan, approuvé par le Conseil d'administration en décembre, intègre un boost stratégique de plus de 600 millions d'euros sur l'encaissement global, signe d'une ambition clairement renforcée.

Cette montée en puissance traduit notre volonté d'accélérer : investir massivement dans l'IT, intensifier la digitalisation et l'automatisation, développer de nouveaux produits et services, explorer de nouveaux segments, conclure des partenariats structurants et saisir les opportunités de consolidation du marché.

Avec ce business plan renforcé, nous voulons amplifier notre utilité et générer un impact positif durable pour les personnes, la société et le pays.

L'humain, notre force dans un monde qui se durcit

Dans un environnement plus brut, nous affirmons une conviction simple : l'humain est un choix stratégique qui nous permet de protéger davantage, d'accompagner mieux, d'agir plus vite et de rester utile, quelles que soient les turbulences.

Ethias, ce sont d'abord des femmes et des hommes

Nous voulons remercier nos équipes, dont l'engagement, la compétence et l'esprit collectif sont la première force d'Ethias. Nous remercions nos clients — particuliers, entreprises et collectivités — pour leur confiance renouvelée année après année. Nous remercions nos actionnaires — SFPIM, Wallonie Entreprendre, la Région flamande et EthiasCo — pour leur soutien et leur vision. Et nous remercions enfin tous ceux avec qui nous collaborons pour construire ensemble la société de demain.

L'horizon est exigeant. Notre détermination, elle, est intacte. Nous vous invitons à découvrir dans ce rapport, sans filtre, l'ambition qui nous guide.

Philippe Lallemand
Président du Comité de direction

Myriam Van Varenbergh
Présidente du Conseil d'administration

CHIFFRES CLÉS

FINANCIER

Résultat net (part du Groupe)

€208 M

Valeur économique

€3.251 M

Encaissement

€3.831 M

Ratio SII de Ethias SA

203 %

Ratio combiné opérationnel

87 %

Dividende

€138 M

NON-FINANCIER

Empreinte carbone
(tCO2e)

3,37 M

Allocation à la philanthropie

€0,6 M

% de genre
Dans les organes de gouvernance

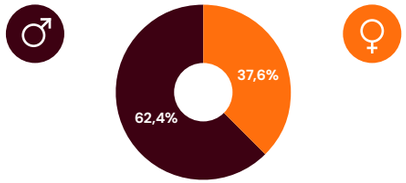

Dans le top management

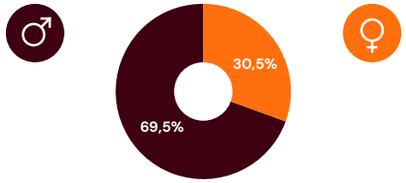

Ratings & certifications

Investissements dans l'économie belge

€5,7 MD

EN BREF

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL

1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers 9

1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers 10

2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2.1 Marchés financiers en 2025 11

2.2 Ethias SA 12

2.3 Ethias Ventures 15

2.4 Ethias Réassurances 15

2.5 Ethias Lease 15

2.6 Ethias Solution 16

2.7 NRB 16

3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL

1.1 CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS FINANCIERS

Principales données du compte de résultats consolidé

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024	Variation de l'année
Résultat des services d'assurance	293.333	663.480	-55,79%
Revenu net des placements	380.925	299.399	27,23%
Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance	(242.116)	(472.187)	-48,72%
Résultat net d'assurance et de placement	**432.141**	**490.692**	**-11,93%**
Autres produits et charges	(109.867)	(32.045)	242,85%
Résultat net avant impôts	**322.274**	**458.646**	**-29,73%**
Impôts sur le résultat	(69.302)	(111.984)	-38,11%
Résultat net après impôts	**252.972**	**346.662**	**-27,03%**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(25.290)	(31.280)	-19,15%
Résultat net de l'exercice	**227.682**	**315.382**	**-27,81%**
Part du Groupe	207.862	301.404	-31,04%
Participations ne donnant pas le contrôle	19.820	13.978	41,80%

Principales données de l'état de la situation financière consolidée

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024	Variation de l'année
Total de l'actif	**20.203.800**	**19.728.895**	**2,41%**
Capitaux propres du Groupe	2.599.995	2.338.702	11,17%
Marge sur services contractuels (CSM) nette d'impôt	650.874	622.134	4,62%
Valeur économique	**3.250.869**	**2.960.836**	**9,80%**
Participations ne donnant pas le contrôle	**77.808**	**72.476**	**7,36%**

Autres indicateurs financiers de performance

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024	Variation de l'année
ROE opérationnel	**12,12%**	**18,09%**	**-5,97%**
Non-Vie	68.570	77.708	-11,76%
Vie	18.557	20.732	-10,49%
CSM (contrats initialement comptabilisés au cours de la période)	**87.126**	**98.440**	**-11,49%**
Non-Vie	1.902.679	1.835.526	3,66%
Vie	1.928.043	1.701.845	13,29%
Primes brutes émises de la société Ethias SA	**3.830.723**	**3.537.371**	**8,29%**
Volume d'activité	**4.368.673**	**4.071.396**	**7,30%**
Ratio combiné opérationnel Non Vie	**87,01%**	**87,25%**	**-0,23%**

Le volume d'activité comprend les primes brutes émises et le chiffre d'affaire des autres activités.

Coefficients règlementaires

	31-12-2025	31-12-2024	Variation de l'année
Ratio de solvabilité de la société Ethias SA	203%	192%	11%

La marge Solvency II de la société Ethias SA, établie selon la formule standard, s'élève à 203% (contre 192% à fin 2024) et tient compte d'un dividende de 138 millions d'euros qui sera proposé à l'assemblée générale (113 millions d'euros à fin 2024).

La marge Solvency II du groupe Ethias s'élève quant à elle à 201%.

Autres données clés

	31-12-2025	31-12-2024	Variation de l'année
Nombre de collaborateurs	**4.469**	**4.423**	**1,04%**
Ethias SA	1.997	1.919	4,06%
Groupe NRB	2.459	2.496	-1,48%
Glasfaser Ostbelgien	2	2	0,00%
Ethias Lease	10	6	66,67%
Ethias Réassurances	1	-	-

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

1.2 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE NON-FINANCIERS

Pour monitorer l'avancement de sa stratégie durabilité, fixer des cibles réalistes, et rendre compte de ses progrès, le Groupe Ethias dispose d'un dashboard ESG centralisé dans lequel il reprend l'ensemble des KPI qu'il considère comme importants au regard de sa stratégie ESG.

Taxonomie Europeenne	
Pourcentage d'éligibilité des investissements d'Ethias SA à la Taxonomie sur base du chiffre d'affaires	8,55%
Pourcentage d'alignement des investissements d'Ethias SA à la Taxonomie sur base du chiffre d'affaires	2,58%
Pourcentage d'éligibilité des activités de souscription Non-Vie à la Taxonomie (Ethias SA)	2,01%
Pourcentage d'alignement des activités de souscription Non-Vie à la Taxonomie	0%
Environnement [E1]	
Empreinte carbone (location-based - Scope 1, 2, 3)	3 368 409,33 tCO2e
Scope 1	6 602,19 tCO2e
Scope 2 Location-based	1 664,74 tCO2e
Scope 2 Market-based	290,60 tCO2e
Scope 3	3 361 516,54 tCO2e
Part de l'électricité renouvelable sur le total de l'énergie consommée	38,19 %
Social [S1 & S4]	
Genre: % femmes-hommes	39,4% femmes – 60,6% hommes
Genre : % femmes-hommes dans le Top Management	30,5% femmes – 69,5% hommes
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	2,97%
Turnover	8,48%
Score NPS (Ethias SA)	Clients particuliers : 92% – Clients collectivités : 91%
Nombre de plaintes remontées par les clients via les canaux officiels	2.428
Gouvernance	
Genre : % femmes-hommes dans les organes de gouvernance	37,6% femmes – 62,4 % hommes
Investissements Responsables [Spécifique à l'entité]	
Investissements durables	5,18 milliards d'euros investis
Obligations vertes, sociales, durables et à performance ESG investies	1,57 milliard d'euros investis
Investissements dans l'économie belge	5,7 milliards d'euros investis
Sustainable bond (obligation durable émise)	300 millions d'euros investis dans des projets à impact positif
Intensité carbone des investissements privés (tonnes éq. Co2/millions d'euros investis)	221
Intensité carbone des investissements souverains et assimilés (tonnes éq. Co2/millions d'euros de PIB PPA-ajusté)	122
Philanthropie [Spécifique à l'entité]	
Montant total dédié à la philanthropie	0,6 million d'euros
Notations & Certifications	
Top employer 2025	
Sustainable Fitch	Note ESG de 64 ; Rating ESG d'entité de « 2 » sur 5 (5 étant le niveau le plus bas)
ISO 14001 :15 (NRB SA)	
CDP	A- (Climat)

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2.1 MARCHÉS FINANCIERS EN 2025

Une année de tensions et de fragmentation

2025 s'ouvrait avec une question majeure : qu'attendre de la seconde présidence de Donald Trump et quels impacts pour la stabilité (géo-)politique et le commerce international ? Après un début d'année encore porté par une croissance américaine robuste et par l'espoir d'un assouplissement monétaire ordonné, les marchés ont progressivement intégré un environnement plus instable, dominé par le retour des risques commerciaux, politiques et budgétaires, ainsi que par une remise en cause croissante de certains piliers de l'ordre économique international.

Le premier trimestre s'ouvrait sur une économie américaine toujours dynamique, soutenue par la consommation des ménages et un marché du travail résilient, tandis que l'inflation semblait se stabiliser à des niveaux encore supérieurs aux cibles des banques centrales. Dans ce contexte, la Réserve fédérale adoptait une posture résolument « data-dependent », fermant la porte à des baisses de taux rapides, tandis que la BCE, confrontée à une croissance européenne plus fragile et à une inflation mieux maîtrisée, poursuivait prudemment son cycle d'assouplissement. Les marchés évoluaient alors dans un relatif équilibre, caractérisé par une volatilité contenue et des anticipations encore favorables quant à la capacité des banques centrales à piloter un atterrissage en douceur.

Cet équilibre s'est toutefois rapidement fissuré avec le retour au premier plan du risque politique américain. L'élection de Donald Trump et la mise en œuvre rapide d'une rhétorique protectionniste agressive ont ravivé le spectre d'une guerre commerciale généralisée. Les annonces successives de hausses de tarifs douaniers, culminant au printemps avec l'épisode du « Liberation Day », ont marqué un tournant majeur de l'année. L'ampleur et le caractère désordonné de ces mesures ont provoqué une correction brutale des marchés d'actions mondiaux, une remontée significative des primes de risque sur la dette américaine et, fait plus inhabituel, une dépréciation du dollar, remettant en question son statut de valeur refuge.

Cette séquence a profondément affecté la confiance des investisseurs dans l'« exceptionnalisme » américain. Les taux longs américains se sont inscrits dans un mouvement de pentification marqué, alimenté par des émissions massives de dette, par l'arrêt durable des programmes d'achats de la Fed et par l'abaissement de la note de crédit souveraine des États-Unis, privant les Treasuries de leur dernier rating AAA. Malgré la mise en pause temporaire de certaines mesures tarifaires, le dommage en termes de visibilité économique et de crédibilité institutionnelle est apparu durable, pesant sur les décisions d'investissement des entreprises et sur la dynamique de consommation.

En Europe, l'environnement macroéconomique est demeuré contrasté mais globalement plus lisible. La désinflation progressive, soutenue par la baisse des prix de l'énergie et par l'appréciation de l'euro, a permis à la BCE de réduire ses taux en début d'année, avant d'adopter une posture plus neutre face à la stabilisation du couple croissance-inflation. Au tournant du denier trimestre, les marchés obligataires européens ont été pénalisés par le retour du risque politique, en particulier en France. L'instabilité gouvernementale chronique, marquée par la succession de premiers ministres et par l'incapacité à faire adopter des mesures crédibles de redressement budgétaire, a conduit à un élargissement rapide des spreads souverains, avec un spread OAT 10 ans dépassant temporairement 90 points de base face au swap.

À l'inverse, certains pays périphériques ont bénéficié d'une perception plus favorable. La stabilité politique de l'Italie, héritée des réformes structurelles mises en place sous le gouvernement Draghi et poursuivies par le gouvernement Meloni, a permis une compression continue du spread italien. La Belgique, malgré des fondamentaux budgétaires perfectibles, a également profité de la présence d'un gouvernement fonctionnel, limitant la volatilité de sa prime de risque. Finalement, à la faveur de la mise en place du Gouvernement Lecornu au début du mois de septembre, le spread français va parvenir à se stabiliser puis à baisser vers 65bp vers la fin de l'année, entrainant dans son sillage les autres spreads souverains européens.

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Aux États-Unis, la Fed est restée longtemps prise en tenaille entre une inflation sous-jacente élevée et des pressions politiques importantes visant à lui faire baisser rapidement ses taux. Ce n'est qu'en fin d'année que la banque centrale a engagé un cycle prudent de baisses de taux, sans pour autant inverser le mouvement de pentification de la courbe. Le Japon s'est également imposé comme un foyer de risque systémique potentiel, confronté à une combinaison délicate de croissance en berne, d'inflation persistante et de remontée historique des taux longs, mettant à l'épreuve la soutenabilité de sa dette et les équilibres globaux de liquidité.

Les marchés boursiers auront connu une année volatile, oscillant entre les craintes d'un ralentissement économique causé par les tarifs douaniers, l'espoir de politiques monétaires plus accommodantes et l'engouement continu entourant les technologies liées à l'essor de l'IA. Les marchés obligataires, quant à eux, ont été dominés par un mouvement de pentification des courbes généralisé, traduisant une augmentation des primes de termes exigées par les investisseurs, afin de compenser les risques liés à une inflation toujours présente et à des attentes de dépenses budgétaires importantes, notamment dans les secteurs de la défense.

Intégration dans la gestion financière
L'ancrage à long terme de ses investissements, la stratégie active des couvertures et l'adossement adéquat actifs-passifs ont permis à Ethias de gérer au mieux l'impact de cette volatilité sur ses principaux indicateurs de performance et de risque. Notre positionneme sur les obligations souveraines européennes ont constitué des éléments significatifs de création de valeur. Les taux d'intérêt étant restés élevés, Ethias en a profité pour renforcer le rendement moyen de ses portefeuilles en investissant dans des obligations de bonne qualité de crédit. Dans ce contexte, le portefeuille d'investissement s'est montré particulièrement résilient et n'a pas enregistré d'accident de crédit.

Enfin, la poursuite de sa stratégie d'allocation vers davantage d'actifs privés continue de soutenir significativement les rendements actuels et futurs du portefeuille.

Ethias est restée pleinement consciente de son rôle d'investisseur responsable, tant dans la gestion de long terme des pensions légales et complémentaires que dans le soutien à l'économie réelle. Conformément à sa stratégie d'allocation, une part significative des investissements demeure consacrée au financement de l'économie belge, contribuant à la stabilité et au développement des acteurs publics et privés sur l'ensemble du territoire.

Ethias a par ailleurs poursuivi le déploiement de son cadre d'investissement intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, fondé sur le principe de double matérialité et décliné autour de ses axes d'exclusion, d'intégration, d'engagement, de soutien à l'économie locale, d'impact et de communication. L'entreprise a continué à orienter ses investissements vers des projets contribuant aux objectifs environnementaux et sociétaux, notamment dans le domaine des infrastructures durables, tout en faisant évoluer son portefeuille immobilier vers des standards élevés de durabilité.

Enfin, marqué par une volatilité persistante et par des incertitudes accrues, la gestion des risques de souscription et de provisionnement est demeurée un enjeu central. Ethias a poursuivi l'adaptation de ses hypothèses et de ses méthodes d'estimation afin de refléter au mieux les conditions économiques observées et attendues. En tant qu'acteur responsable, l'entreprise a également continué de veiller, via ses dispositifs de conformité, au respect strict des sanctions internationales en vigueur et à l'alignement de ses activités avec les exigences réglementaires et éthiques qui s'imposent à elle.

Ethias annonce le succès de l'émission d'un sustainable bond
Le 30 avril 2025, Ethias annonce l'émission d'un sustainable bond (Tier 2) pour un montant total de 300 millions d'euros, venant à échéance en 2035 (ISIN : BE6363869874). Cette opération témoigne de la volonté d'Ethias de conjuguer une gestion proactive de son capital avec l'engagement renforcé en faveur du financement de projets durables et locaux en parfaite cohérence avec sa stratégie ESG. Le succès de l'opération, marqué par une souscription cinq fois supérieure au montant de l'émission, confirme par ailleurs, la confiance des marchés financiers dans la solidité financière d'Ethias et dans sa capacité à honorer ses engagements.

2.2 ETHIAS SA

2.2.1 Croissance

Ethias déménage son siège social à Rives Ardentes et son agence aux Guillemins
En mars, Ethias ouvre un nouveau chapitre de son histoire à Liège. Après plus de 50 ans passés rue des Croisiers, l'assureur investit deux nouveaux sites stratégiques : son nouveau siège social au cœur de l'écoquartier Rives Ardentes, et, à titre provisoire, son agence commerciale sur l'esplanade Simone Veil, à proximité de la gare des Guillemins et de la Tour des Finances. Deux déménagements portés par une même ambition : construire l'assurance de demain au service des assurés.

Ethias s'offre une nouvelle identité visuelle
À l'occasion de l'inauguration de son nouveau siège dans l'écoquartier de Rives Ardentes à Liège le 16 mai 2025, Ethias ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Au-delà de son rôle d'assureur de référence, le groupe se positionne désormais comme un acteur structuré autour d'expertises complémentaires, capable d'offrir des solutions globales et agiles pour accompagner ses clients dans les grandes transitions économiques, sociétales et technologiques. Cette évolution s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle plus claire et plus moderne, avec un logo recentré autour d'un "h" stylisé, symbole de l'humain, de la solidarité et du lien collectif. Un signal fort, porteur de sens, reflet de l'évolution stratégique ambitieuse et profondément humaine d'Ethias.

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Distribution du dividende
L'AG d'Ethias du 21 mai 2025 valide la distribution d'un dividende de 113 millions d'euros relatif à l'exercice 2024.

Fitch relève la notation IFS d'Ethias SA à « A+ » avec une perspective stable
Le 20 juin 2025, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la notation IFS (Insurer Financial Strength) d'Ethias SA de « A » à « A+ » avec une perspective stable. Cette amélioration de la notation témoigne de la solidité, de la performance et de la fiabilité du modèle Ethias. Elle s'appuie sur des résultats financiers en croissance régulière, une position parmi les leaders du marché belge de l'assurance, une capitalisation et des leviers financiers très solides, une exposition limitée au risque de taux d'intérêt ainsi qu'un niveau de provisionnement élevé.

Ethias, Epico2 & Reid renforcent leur collaboration stratégique de partenariats public-privé
Le 26 juin 2025, EPICo2 et Rebel Energy & Infra Developers (REID) ont renforcé leur relation stratégique avec Ethias. S'appuyant sur le succès de l'investissement dans Scholen van Vlaanderen, cette collaboration illustre un engagement commun à développer de solides opportunités de partenariats public-privé (PPP).

Ce rapprochement vise un alignement renforcé des ressources et des expertises afin d'identifier et de soutenir des projets d'infrastructure à fort impact, créateurs de valeur à long terme et bénéfiques pour la société. Il témoigne de la volonté des partenaires de promouvoir une croissance durable au travers de modèles de financement innovants. Ethias prévoit d'investir plusieurs dizaines millions d'euros afin d'accélérer le développement du pipeline de projets PPP.

Sustainable Fitch confirme l'excellent rating ESG d'entité de "2" d'Ethias
Le 3 juillet 2025, Sustainable Fitch confirme le rating ESG d'entité « 2 » d'Ethias SA avec un score de 64. Cette évaluation, élargie cette année au périmètre du Groupe Ethias, positionne l'institution dans le top des 30 % des institutions financières les mieux notées par Sustainable Fitch en matière de durabilité, aucune n'ayant encore atteint la note maximale de « 1 ». Ce résultat salue la cohérence d'une stratégie ESG pleinement intégrée à différents niveaux de l'entreprise couvrant notamment, la gouvernance, la transparence, la politique d'investissement et les ressources humaines. Il reflète également l'ambition climatique d'Ethias, portée par un plan de transition vers le net-zéro carbone d'ici 2050, assorti d'objectifs de décarbonation basés sur des référentiels scientifiques et alignés avec les accords de Paris. Ethias a également obtenu d'excellentes notations ESG pour ses émissions obligataires durables.

Ethias décroche la note « A- » auprès de CDP et voit ses efforts climatiques et sa transparence récompensés
En décembre 2025, le CDP (Carbon Disclosure Project) a attribué à Ethias la note « A- » dans la catégorie Climat, sur la base des informations communiquées via son questionnaire annuel. Cette reconnaissance confirme la progression très significative du score d'Ethias en 2025 et témoigne de l'efficacité de plusieurs années d'initiatives climatiques menées au sein du Groupe Ethias. Elle reflète également l'importance croissante accordée à la transparence dans le suivi et la communication des progrès réalisés vers l'atteinte de ses objectifs climatiques.

Ethias entre dans le capital de Creafin et consolide son positionnement sur le crédit hypothécaire non bancaire
Le 8 septembre 2025, Ethias renforce sa stratégie dans le crédit hypothécaire non bancaire en prenant une participation de 10 % dans Creafin. Cette opération, assortie d'un prêt, soutient la croissance de la plateforme et ouvre de nouvelles perspectives en matière de distribution d'assurances liées aux crédits hypothécaires, notamment les couvertures incendie et solde restant dû.

Ethias élargit sa gamme d'assurances vie avec "Vitalia", une assurance-vie à rente différée et à durée indéterminée
Le 6 octobre 2025, Ethias lance "Vitalia", un contrat d'assurance-vie de la branche 21 à durée indéterminée permettant, après une phase de capitalisation, de bénéficier d'une rente viagère. Après "Ethias Savings 21" et "Ethias Savings 26", ce nouveau produit s'inscrit pleinement dans la stratégie à long terme d'Ethias visant à proposer aux jeunes seniors de 50 à 70 ans qui souhaitent anticiper la baisse de revenus liée à la retraite, des solutions durables en matière de prévoyance individuelle. Vitalia repose sur un fonctionnement simple : l'épargnant verse une prime unique, soumise à une taxe de 2 %, laquelle est convertie en une rente viagère au terme d'une période d'attente minimale de 8 ans et 1 jour.

Ethias investit dans le fonds d'impact ImpaktEU pour soutenir l'économie sociale et inclusive
Le 29 octobre 2025, Ethias confirme son rôle d'assureur engagé en devenant investisseur dans ImpaktEU, un fonds d'impact belgo-européen co-créé par Funds For Good et Inpulse. Cette collaboration, facilitée par Impact Finance Belgium, réunit trois acteurs animés par une ambition commune : soutenir une économie plus durable, inclusive et résiliente.

Dans un contexte économique et géopolitique incertain, ce partenariat illustre la montée en puissance de la finance à impact et l'arrivée d'investisseurs institutionnels aux côtés des pionniers du secteur. Pour Ethias, il s'agit d'une nouvelle étape dans sa stratégie d'investissement responsable : l'assureur investit 3 millions d'euros dans le fonds et prévoit d'augmenter sa participation à 5 millions si l'objectif de levée de 50 millions d'ici fin 2026 est atteint. A travers cette initiative, Ethias diversifie son portefeuille tout en renforçant son soutien à l'économie sociale, à l'inclusion financière et à la microfinance.

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Ethias et UHasselt œuvrent ensemble à l'optimisation des services
Le 30 octobre 2025, Ethias annonce la conclusion d'un partenariat avec l'université d'Hasselt visant à améliorer la gestion des sinistres liés à l'hospitalisation, aux maladies graves et aux frais ambulatoires. Grâce à l'expertise d'UHasselt en analyse de données, en intelligence artificielle et en optimisation des processus, les deux organisations collaboreront au développement de modèles et d'outils innovants destinés à accélérer le traitement des dossiers et à simplifier les démarches pour les assurés.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la volonté d'Ethias d'allier innovation technologique et amélioration continue de la qualité de service. À terme, cette approche permettra de renforcer l'efficacité opérationnelle, de fluidifier les processus internes et d'offrir aux clients une expérience plus rapide et plus transparente.

Ethias investit dans les locations à prix abordables en Flandre
Le 5 novembre 2025, Ethias, avec ses partenaires Vestio et Group Machiels, s'engage dans le nouveau modèle de "location conventionnée" en Flandre, en participant au projet Résidence Schuttershof à Heusden-Zolder. Ce projet comprend 22 appartements qui seront proposés avec un loyer plafonné, en moyenne 15 % inférieur aux loyers standards de la région.

Destiné aux ménages à revenus moyens — exclus du logement social mais sous les plafonds fixés — ce dispositif offre un logement neuf, de qualité, à un coût abordable. L'initiative, sous le label Best Rent, combine promotion privée et mission sociale, et démontre qu'un partenariat public-privé peut rendre le logement accessible tout en garantissant durabilité et confort.

Par cet investissement, Ethias confirme son engagement concret en faveur de logements abordables, durables et inclusifs en Flandre.

2.2.2 Engagement

4e édition de l'action 'Ethias Solidarity' : 300.000 euros pour soutenir les projets luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale chez les jeunes
Ethias Impact Fund, créé par Ethias il y a quelques années, et géré par la Fondation Roi Baudouin, lance le 30 janvier la 4e édition de l'action 'Ethias Solidarity' qui vise à soutenir les projets des CPAS et ASBL belges qui luttent contre la précarité chez les enfants et les jeunes de moins de 30 ans. Cette année, la dotation globale a été portée à 300.000 €, permettant aux candidats de solliciter un financement compris entre 5.000 € et 20.000 € selon les besoins spécifiques de leur projet. Une belle opportunité pour faire émerger des solutions concrètes et durables au service des plus vulnérables. Cette nouvelle édition comprise, plus de 1,3 million d'euros auront été alloués au total depuis le lancement de l'initiative.

Forest In One Day : une forêt plantée en un jour à Ans !
Le 16 février 2025, dans un bel élan de solidarité et d'engagement environnemental, plus de 2 000 arbres ont été plantés à Ans. Plus de 250 participants – collaborateurs d'Ethias et de NRB accompagnés de leurs familles, habitants de la ville d'Ans, scouts ainsi que bénévoles du Jane Goodall Institute et de Sylva Nova – se sont mobilisés pour une vaste opération de reforestation, unissant leurs forces dans un élan citoyen afin de lutter contre le changement climatique et préserver les sols pour les générations futures.

Sécurité routière : Ethias et eXia lancent une campagne de prévention pour lutter contre les accidents liés aux angles morts
Face à la recrudescence des accidents de la route liés aux angles morts, Ethias renforce son engagement en matière de prévention. L'objectif est double : Réduire ce type d'accidents et protéger les usagers de la route, notamment les plus vulnérables. En 2024, l'assureur a enregistré 4 accidents mortels en Flandre et à Bruxelles. Pour sensibiliser davantage à ce risque, Ethias, en collaboration avec eXia, lance une campagne de prévention sous la forme d'un concours qui débute le 11 mars 2025. Deux gagnants recevront chacun un lot d'une valeur de 20 000 euros, correspondant à l'installation du système innovant de détection des angles morts eXia sur 5 véhicules (bus ou poids lourds). Cette initiative s'inscrit pleinement dans la vision de long terme d'Ethias, fidèle à sa conviction que le meilleur sinistre est celui qui n'arrive pas.

Ethias, NRB et BeCode prolongent leur collaboration pour 3 années complémentaires
L'assureur et l'école de codage franchissent une nouvelle étape en accueillant les classes BeCode dans les tout nouveaux locaux d'Ethias à Rives Ardentes à Liège.. Cette initiative illustre la volonté partagée d'agir pour une société plus inclusive sur le plan digital, de soutenir les talents émergents et de favoriser la rencontre entre la formation numérique et le monde professionnel.

Donner pour connecter : Ethias soutient l'inclusion numérique des jeunes en situation de précarité
Dans le cadre de son engagement philanthropique et environnemental, Ethias a renouvelé cette année encore son partenariat avec l'asbl "Digital For Youth" dont l'objectif est de contribuer activement à la réduction de la fracture numérique en Belgique en offrant une nouvelle vie à du matériel informatique inutilisé ou endommagé.

2.2.3 Sponsoring

Ethias et Matthias Casse : une collaboration prolongée jusqu'aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028
Le 17 janvier 2025, Ethias renouvelle sa collaboration jusqu'aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028, avec Matthias Casse, le judoka belge au palmarès impressionnant et ambassadeur de l'assureur depuis 2021. Grâce à ce soutien, Matthias se prépare à briller une troisième fois sur la scène olympique. En renouvelant son soutien jusqu'à 2028, Ethias aura ainsi soutenu Matthias durant trois olympiades consécutives.

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Ethias renouvelle son soutien à Wout Van Aert pour deux années supplémentaires
En décembre 2025, Ethias annonce le renouvellement de son partenariat avec Wout Van Aert pour deux années complémentaires. Par cette décision, l'assureur confirme sa volonté de soutenir des talents belges emblématiques dont l'esprit d'engagement, de performance et de proximité reflète les valeurs d'Ethias.

Ce renouvellement s'inscrit dans une stratégie de visibilité durable, visant à associer Ethias à des personnalités inspirantes et fédératrices, capables de toucher un large public. En prolongeant son soutien à Wout Van Aert, Ethias réaffirme non seulement son attachement au monde du sport, mais aussi sa conviction que des collaborations fortes et cohérentes contribuent à renforcer la relation avec les assurés et les communautés locales.

2.2.4 Récompenses

Top Employer
En janvier 2025, Ethias est certifiée Top Employer pour la 4e année consécutive : une reconnaissance de son engagement envers ses collaborateurs

Cette distinction reflète l'engagement continu d'Ethias à offrir un environnement de travail stimulant, aligné sur les meilleures pratiques en matière de ressources humaines et en phase avec les attentes de ses 1927 Top Employees. Avec un score global de 92,43 %, Ethias se positionne comme un employeur de référence, au-dessus de la moyenne de 87,37% des compagnies d'assurance certifiées en Belgique cette année.

2.3 ETHIAS VENTURES

Ethias Ventures investit dans June Energy pour soutenir l'innovation énergétique
Le 9 décembre 2025, Ethias Ventures a annoncé un investissement de 1,5 million d'euros dans la scale-up belge June Energy, spécialisée dans l'optimisation intelligente des contrats d'énergie pour les ménages. Cette initiative s'inscrit dans la volonté d'Ethias de soutenir des solutions innovantes aidant les citoyens à réduire leurs coûts énergétiques et à faciliter la transition énergétique.

Aidoptation lance le développement de technologies autonomes depuis DronePort
En février 2025, la joint-venture Aidoptation — créée par l'Indy Autonomous Challenge, LRM et Ethias Ventures — a officiellement lancé ses activités depuis DronePort à Saint-Trond. L'initiative vise à développer des solutions commerciales basées sur l'IA et les systèmes autonomes pour des applications allant de la mobilité et la logistique à l'automatisation industrielle.

Ethias Ventures accroît sa participation dans BattMobility pour accélérer la mobilité partagée
En avril 2025, Ethias Ventures a réalisé un investissement additionnel dans la start-up belge BattMobility, active dans le leasing et le partage de véhicules électriques. Cette opération a permis de renforcer la participation d'Ethias Ventures et s'inscrit dans la stratégie du groupe visant à promouvoir des solutions de mobilité durable, flexibles et accessibles pour les entreprises et les collectivités.

Ethias Ventures investit dans Cascador pour valoriser les données de santé
En août 2025, Ethias Ventures a investi dans Cascador, une start-up active dans la structuration, l'anonymisation et la sécurisation des données de santé. Cette participation vise à soutenir le développement de solutions permettant de connecter les acteurs de la santé et de la recherche tout en respectant des standards élevés en matière de protection des données et d'éthique.

Ethias Ventures soutient la mobilité connectée via Linkbycar
En novembre 2025, Ethias Ventures a accordé un financement à la start-up française Linkbycar, spécialisée dans l'analyse des données issues des véhicules connectés. Cet investissement s'inscrit dans la continuité du partenariat engagé par Ethias Ventures afin de développer des services innovants en matière de prévention, de mobilité intelligente.

2.4 ETHIAS RÉASSURANCES

Création d'Ethias Réassurances pour renforcer la gestion des risques du groupe
Début janvier 2025, le groupe Ethias a lancé Ethias Réassurances, sa nouvelle entité dédiée à la réassurance. Cette structure vise à renforcer la gestion des risques du groupe, notamment face aux risques climatiques, aux événements extrêmes et aux nouveaux risques digitaux, tout en soutenant la stratégie de développement d'Ethias.

2.5 ETHIAS LEASE

Lancement d'une offre d'abonnement pour la recharge à domicile des véhicules de leasing
Le 17 septembre 2025, Ethias Lease en partenariat avec Pluginvest, a lancé la première offre belge d'abonnement « Charging-as-a-Service » pour la recharge à domicile des véhicules de leasing. Cette formule tout compris inclut l'installation, la maintenance, l'assurance et l'assistance technique, afin de simplifier la recharge des voitures électriques pour les entreprises et leurs collaborateurs.

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

2.6 ETHIAS SOLUTION

Prévention de l'alcool au volant : une initiative d'Ethias plébiscitée par les organisations

Le 29 décembre 2025, Ethias Solution a lancé, en partenariat avec Fline, une initiative de prévention en mettant gratuitement à disposition des bornes d'éthylotest interactives lors d'événements d'entreprises. L'opération a rencontré un fort succès : les 50 premières bornes ont été réservées en 17 minutes et près de 100 organisations participeront à l'initiative, touchant environ 27 000 collaborateurs.

2.7 NRB

Cession de SIGGIS avec création de valeur pour le groupe NRB

Le 4 avril 2025, le groupe NRB Group a cédé SIGGIS, filiale de CEVI, au spécialiste des solutions géospatiales Merkator Group. À l'issue de l'opération, CEVI conserve une participation minoritaire dans Merkator, tandis que la transaction a généré une plus-value d'environ 10 millions d'euros pour le groupe NRB.

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'année 2025 enregistre un **bénéfice consolidé** (part du groupe) de 208 millions d'euros, en diminution de 94 millions d'euros par rapport au résultat de 2024. Cette évolution s'explique par un résultat des activités Vie plus faible partiellement contrebalancée par la bonne performance des activités Non Vie et du groupe NRB.

Le **résultat des activités Non-Vie** s'élève à 254 millions d'euros et augmente par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement due à l'amortissement de la CSM ainsi qu'à la performance des revenus financiers.

Le **résultat des activités Vie** s'élève à 39 millions d'euros et diminue par rapport à 2024. Le résultat de 2024 avait été largement impacté par des éléments non récurrents, tels que des opérations de reclassification de contrats 1er pilier et par l'indemnité acquise suite à la revue de plusieurs contrats immobiliers. De plus, l'année 2025 subit une charge non anticipée liée aux contrats avec une composante d'investissement transférée en CSM.

Le **résultat des autres activités** s'élève à -20 millions d'euros, dont -60 millions d'euros provenant d'Ethias SA et 40 millions d'euros provenant principalement du groupe NRB.

En 2025, NRB a franchi une étape clé dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Etape qui a permis de consolider son positionnement et de le traduire en un plan stratégique ambitieux et structurant. Dans ce cadre, les compétences des filiales de NRB ont été organisées autour de quatre grands domaines d'activité :

- les Grandes Entreprises,
- les Acteurs de la Santé,
- les Collectivités locales,
- les PME et les Organismes Publics.

Tout au long de l'année, le Groupe NRB a poursuivi ce travail de structuration, en consolidant ses expertises et en renforçant la lisibilité et l'efficience de son organisation. Cette dynamique s'est traduite par un approfondissement des synergies entre les différentes filiales. Il a également poursuivi la mise en commun de ses expertises afin de répondre à des enjeux économiques et sociétaux majeurs, tels que le renforcement de la cyber-résilience des secteurs critiques, la souveraineté des organisations ou encore le déploiement de projets d'intelligence artificielle générative souverains et d'exploitation de la donnée.

Le chiffre d'affaires (commandes en cours comprises) du Groupe NRB atteint 644,8 millions d'euros et augmente de 6,5 millions d'euros (+1,0%) par rapport à 2024. Le résultat d'exploitation consolidé atteint 62,5 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 12,6 millions d'euros (+25%) par rapport à l'année 2024. Il représente 9,7% du chiffre d'affaires. Cette augmentation s'explique notamment avec la plus-value réalisée sur la vente de titres (10 millions d'euros).

L'année 2025 se clôture avec un bénéfice consolidé après impôts du Groupe NRB de 42,8 millions d'euros (dont 31,1 millions d'euros pour la part du Groupe et 11,7 millions d'euros pour la part tiers), ce qui représente une augmentation de 14,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le sous-groupe NRB contribue à concurrence de 57,6 millions d'euros dans le résultat consolidé du groupe Ethias, dont 20 millions d'euros en intérêts des tiers.

Concernant les autres filiales, plusieurs acquisitions ou créations de sociétés ont été réalisées dont la plus importante est la constitution d'Ethias Réassurances. Le résultat est principalement généré par Ethias Sustainable Investment Fund SA (ESIF), par Ethias Réassurances, par NEB Participations et par les filiales immobilières.

La **charge d'impôt** de l'exercice s'élève à 66 millions d'euros.

Bénéfice consolidé

€208 M

Résultats activités Non-Vie

€254 M

Résultats activités Vie

€39 M

Résultat des autres activités

€-20 M

Charge d'impôt

€-66 M

1. ETHIAS EN UN COUP D'ŒIL
1.1 Chiffres clés et indicateurs financiers
1.2 Indicateurs clés de performance non-financiers
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
2.1 Marchés financiers en 2025
2.2 Ethias SA
2.3 Ethias Ventures
2.4 Ethias Réassurances
2.5 Ethias Lease
2.6 Ethias Solution
2.7 NRB
3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

STRATÉGIE

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS

4.1 Notre raison d'être 19

4.2 Nos valeurs sources 19

4.3 Notre vision 20

4.4 Notre mission 20

4.5 Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur 20

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS

Une vision d'ensemble pour refléter la diversification et l'engagement sociétal du Groupe Ethias.
Pour répondre aux défis actuels et accompagner sa diversification, Ethias se réinvente en fédérant toutes ses entités autour d'identité commune avec un discours porteur d'une vision globale.

Ethias adopte ainsi un rôle de chef d'orchestre au service du collectif. Ce socle stratégique, générateur de synergies et d'impact, nous permet d'agir avec cohérence et sens pour répondre aux attentes de nos clients et de la société belge.

4.1 NOTRE RAISON D'ÊTRE

Ensemble, osons construire la société de demain.
En initiant et en organisant un écosystème créateur de valeur, Ethias assure un équilibre entre performance économique et responsabilité sociétale. Au travers de ses différents services, Ethias accompagne les collectivités publiques, les entreprises, les indépendants et les citoyens dans leurs défis quotidiens tout en investissant dans les transformations nécessaires pour construire un avenir durable et prometteur. Ethias ouvre la voie à des évolutions audacieuses et inspirantes, élan nécessaire pour concrétiser les grandes transitions tout en les rendant accessibles et réalisables au plus grand nombre.

C'est en agissant ensemble que nous parviendrons à construire la société de demain.

4.2 NOS VALEURS SOURCES

4.2.1 Force du collectif

Depuis son origine, la mutualisation des forces, la proximité, l'engagement et l'humain sont inscrits dans l'ADN d'Ethias, assureur historique majeur des collectivités publiques. Ces valeurs se sont transmises de l'assureur au groupe.

Avec un ancrage régional et national fort, proche des collectivités, Ethias a acquis une expertise unique qui lui permet de répondre aux défis de demain grâce à des solutions sur mesure et une réactivité inégalée.

Ce pouvoir d'agir ensemble, au travers de nos écosystèmes, avec nos partenaires et nos clients, démultiplie notre impact et contribue directement au bien-être de toute la société belge.

4.2.2 Apporteur de solutions

Ethias s'engage à répondre aux besoins variés et évolutifs de ses clients, en restant attentive aux transformations de la société. Cette écoute proactive lui permet d'anticiper les mutations, qu'elles soient technologiques, sociales ou environnementales, et de concevoir des solutions innovantes et adaptées.

Ethias, c'est une promesse d'accompagnement global, concret et pragmatique. En intégrant des services complémentaires tels que la prévention des risques, la gestion des pensions, des solutions technologiques innovantes ou encore des investissements dans des projets répondant aux préoccupations stratégiques de ses actionnaires et d'autres entités publiques. Ethias offre une expérience complète et cohérente à chacune de ses parties prenantes.

4.2.3 Créateur de synergies

Le groupe initie, organise, gère un écosystème dont l'assurance est le pilier fondateur.

Ethias se distingue par sa capacité à transformer, aux travers de ses différents écosystèmes, des enjeux stratégiques en projets opérationnels générant un impact tangible au service de la société belge.

Cette valeur se concrétise par une approche proactive des écosystèmes combinant création de nouveaux services, mobilisation de ses filiales, synergies entre les entités du groupe, investissements ciblés dans des secteurs stratégiques et création de partenariats innovants.

4.2.4 Acteur responsable

Experte dans le développement de solutions nouvelles et la prévention des risques, Ethias accompagne ses clients à chaque étape, en anticipant les enjeux liés aux catastrophes naturelles, à la cybersécurité ou encore aux défis démographiques.

Son approche proactive et son engagement sociétal contribue à renforcer la résilience des individus, des collectivités et des institutions publiques.

Cette dynamique s'étend au-delà des obligations traditionnelles de l'assurance, avec des investissements dans des projets à impact positif et des solutions alignées sur des principes durables et responsables.

Ethias imagine un avenir où les transitions écologique, numérique et sociale sont prises en charge de manière proactive et inclusive.

4.	FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS
4.1	Notre raison d'être
4.2	Nos valeurs sources
4.3	Notre vision
4.4	Notre mission
4.5	Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

4.3 NOTRE VISION

Nous sommes convaincus que croissance et progrès doivent profiter à l'ensemble de la société belge.

Ethias accompagne les collectivités, les entreprises, les indépendants et le citoyen dans leurs défis quotidiens en les protégeant et en investissant dans les transformations nécessaires pour construire un avenir durable et prometteur. Au travers de ses différents métiers, Ethias ouvre la voie à des évolutions audacieuses et inspirantes, créant l'élan nécessaire pour concrétiser les grandes transitions tout en les rendant accessibles au plus grand nombre.

4.4 NOTRE MISSION

Nous donnons l'impulsion. Nous initions, organisons un écosystème dont l'assurance et les services sont les piliers fondateurs, créateurs de valeur.

Cette approche proactive permet à nos filiales, rassemblées dans l'écosystème, de délivrer à leurs clients des solutions intégrées, innovantes, pragmatiques et d'agir comme de véritables partenaires de confiance, fiables et experts dans leur domaine de compétences. C'est en agissant ensemble que nous parviendrons à construire la société de demain.

4.5 STRATÉGIE D'ENTREPRISE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAINE DE VALEUR

4.5.1 Values29 : Notre plan stratégique ambitieux pour 2025-2029

La stratégie implémentée depuis plusieurs années (assureur direct, distribution phygitale, engagement sociétal...) a porté ses fruits comme le confirment les fondamentaux financiers de l'entreprise qui ont progressé de façon significative au fil des ans (encaissement, rentabilité technique, résultat net, solvabilité II, rating Fitch...)La capacité d'Ethias à délivrer et à respecter ses engagements et ses ambitions est ainsi bien réelle.

Des bases solides pour un futur ambitieux
La vision d'Ethias pour 2029 repose toujours sur un principe essentiel : la création de valeur n'a de sens que si elle est partagée. En plaçant l'humain au centre de ses priorités, Ethias continue de générer un impact positif, de stimuler la croissance et d'alimenter un cercle vertueux où chaque action, chaque décision et chaque initiative renforce les suivantes.

« Values29 » s'affirme ainsi comme une chaîne de valeurs interconnectées, conçue pour produire un impact durable.
Le plan stratégique s'appuie sur quatre piliers créateurs de valeur, conciliant ambition économique et responsabilité sociétale :

Axes stratégiques principaux
Le plan stratégique 2025-2029 porte essentiellement sur les axes stratégiques suivants :

- Le déploiement d'écosystèmes en santé et en mobilité ;
- Le développement d'une offre commerciale dédiée aux PME et aux indépendants ;
- Le renforcement d'une approche phygitale optimisée grâce à la digitalisation et à l'extension du réseau de bureaux régionaux ;
- L'accélération de la croissance via des partenariats stratégiques et des opérations de M&A ;
- Le déploiement d'une approche spécifique liée au transition démographique ;
- Un boost structurant des activités Vie ;
- Une optimisation de la valeur ajoutée des entités du groupe.

Avec, en soutien transversal, des leviers tels que la Data, l'Intelligence Artificielle et l'hyperautomatisation.

ETHIAS VALUES 29

Value for Results

Favoriser le développement financier du Groupe Ethias en générant une croissance durable et en optimisant les rendements.

Value for Growth

Contribuer à la croissance économique belge en soutenant des initiatives nationales, régionales et locales, qu'elles soient publiques ou privées.

Value for Impact

Encourager l'inclusion et la durabilité en soutenant des initiatives sociales et environnementales qui génèrent un changement tangible et positif pour les communautés et la planète.

Value for People

Développer des valeurs d'entreprise fortes en cultivant la confiance, l'écoute et la solidarité, afin de bâtir des relations profondes et durables avec toutes les parties prenantes.

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS
4.1 Notre raison d'être
4.2 Nos valeurs sources
4.3 Notre vision
4.4 Notre mission
4.5 Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

4.5.2 Une stratégie durabilité intégrée au cœur de nos activités

La durabilité est un pilier fondamental de la stratégie du Groupe Ethias.

Elle s'intègre dans toutes les activités du Groupe et ses divers métiers : dans les produits et services qu'il conçoit et développe, dans ses choix d'investissements ainsi que dans les relations qu'il entretient avec ses clients, partenaires et actionnaires.
La durabilité guide ainsi la conduite des actions du Groupe afin de générer un impact positif et durable, au service de la société.

La stratégie durabilité d'Ethias est construite autour des trois grands piliers Environnemental – Social – Gouvernance (ESG) et de principes directeurs qui guident sa mise en œuvre.

- Sur le pilier **Environnemental** : Ethias inscrit son action climatique dans une approche globale combinant atténuation et adaptation : un plan de transition ambitieux soutient sa trajectoire de décarbonation à moyen et long terme, tandis que des mesures structurantes renforcent sa résilience face aux risques climatiques. Ethias intègre également la préservation de la nature, de la biodiversité et les principes de l'économie circulaire comme des axes essentiels de son développement futur.
- Sur le pilier **Social** : Ethias cherche continuellement à améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs et à créer un impact positif pour ses clients et pour la société belge.
- Sur le pilier **Gouvernance** : Ethias veille à communiquer de manière authentique et transparente et tient à préserver sa réputation d'acteur sociétal engagé.

En outre, ses ambitions durables transparaissent également dans ses activités d'assurance, d'investissement, dans ses activités IT et, enfin, dans ses actions philanthropiques et sociétales :

- **Dans ses activités d'assurance :** Ethias transforme petit à petit sa gamme de produits et services d'assurance pour minimiser leur impact environnemental, veiller à n'exclure personne et promouvoir la prévention et l'adoption de comportements durables ;
- **À travers ses investissements :** Ethias investit dans la transition et soutient, via sa stratégie d'investissement à impact, l'économie sociale et solidaire ;
- **Dans ses activités informatiques**, Ethias adopte progressivement une démarche de numérique responsable afin de diminuer l'impact environnemental et social des nouvelles technologies ;
- **Dans ses activités philanthropiques**, Ethias renforce le soutien à la société par le biais d'un budget renforcé et du développement du mécénat de compétences et du volontariat.

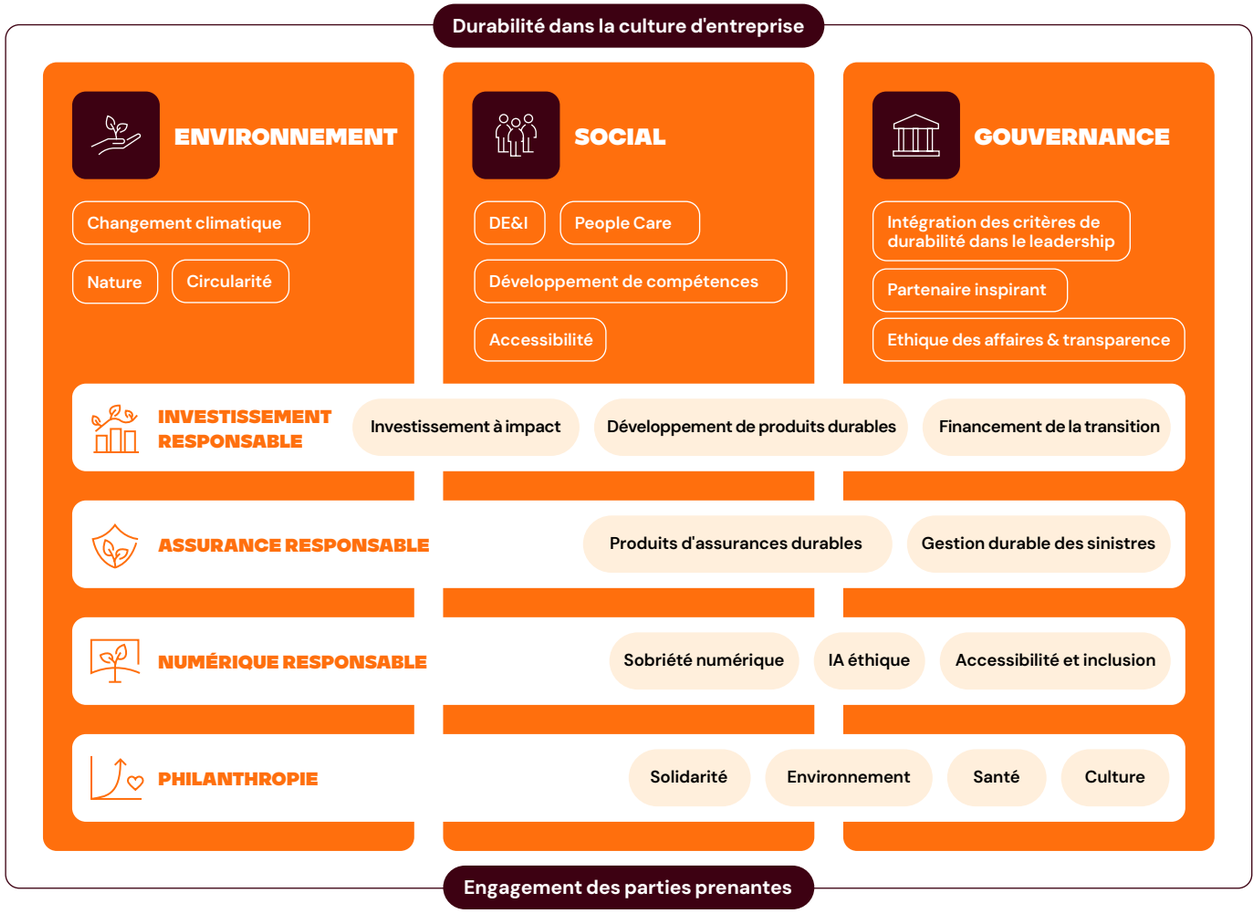

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS
4.1 Notre raison d'être
4.2 Nos valeurs sources
4.3 Notre vision
4.4 Notre mission
4.5 Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

Partenariats, adhésions et cadres de référence
Outre les différentes réglementations et standards qui s'appliquent à ses activités, le Groupe Ethias choisit également de suivre certains cadres de référence, sur base volontaire. Il s'appuie sur ces référentiels pour fixer les objectifs à atteindre, mesurer les progrès réalisés, identifier les points d'amélioration et s'assurer que les actions entreprises répondent aux besoins de la société d'aujourd'hui et de demain.

La stratégie d'Ethias ainsi que ses politiques et procédures – notamment en matière de diligence raisonnable – sont alignées sur les instruments internationalement reconnus tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou encore la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ethias s'aligne également sur le cadre de référence des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le Groupe est également membre de plusieurs réseaux d'experts, lui offrant un accès privilégié aux informations les plus récentes, aux meilleures pratiques et aux innovations en matière de durabilité.

4.	**FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS**
4.1	Notre raison d'être
4.2	Nos valeurs sources
4.3	Notre vision
4.4	Notre mission
4.5	Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

Histoire de la durabilité chez Ethias

2003 - 2013

- Mise en place du Comité d'éthique paritaire (2003)
- Code d'investissement éthique (2005)
- Charte Diversité (2006)
- 1er rapport sociétal (2006)
- Début de la mesure de l'empreinte carbone et plan d'action (2008)
- Création du groupe de travail RSE (2009)

2014 - 2026

- Adhésion au **pacte des Nations Unies** (2014)
- Lancement d'un mouvement interne dédié à la durabilité (2016)
- **1er rapport non financier** (2017)
- Signature des chartes « **Women in Finance** » et « **CEASE** » (2019)
- Souscription à « **Green Deal Achats Circulaires** » (2020)
- Lancement du plan **Change Over** (décarbonation des activités opérationnelles d'Ethias SA) (2020)
- Signature de la **charte UN PRI** (2020) et des **UN PSI** (2022)
- Déclaration d'adhésion de NRB SA au **Modern Slavery Act** (2020)
- Mise à jour du **code d'investissement éthique** et adoption de la **politique d'investissement durable et responsable** (2021)
- Actions Covid (2020-2021) : Ethias reconnue dans le secteur pour ses actions citoyennes et solidaires
- Signatures des engagements **PBAF / BACA / Climate Action 100 + Nouvelle stratégie Sustainability** (2022-2025)
- Création de **l'Ethias Impact Fund** (Fondation Roi Baudouin) (2022)
- Signature engagement **SBTi** (2022)
- Signature de la **Charte Numérique Responsable** par NRB SA (2022) et Ethias SA (2025)
- Lancement d'**Ethias Lease** (2023)
- Emission d'un premier **Green bond** (2023)
- Nouvelle **stratégie Wellbeing** (2023)
- **Forest in One Day** – Action collective de reforestation (2023 et 2025)
- Publication de l'**Ethias Sustainability Framework** (2023), de la charte Ethique Groupe (2023), de la politique environnementale Groupe (2025), de la politique philanthropique (2025), de la politique d'Engagement des parties prenantes Groupe (2025), de la politique Diversité, Equité & Inclusion Groupe (2025) et la politique Achats responsables Groupe (2025)
- Validation par le Conseil d'Administration du **plan de transition interne d'Ethias** (2024)
- Signature de la **Convention Carbone** (NRB SA) (2024)
- 1er rapport annuel consolidé conforme à la **CSRD** (2025)
- Emission d'un premier Sustainable bond (2025)
- Partenariat avec l'**Institut belge du Numérique responsable** (NRB SA et Ethias SA) (2025)
- Partenariat avec **Women On Board** (2025)
- Développement de **Sofia**, IA souveraine de NRB SA (2025)
- **Impact Festival** – Sensibilisation des collaborateurs du Groupe aux enjeux de durabilité (2025)
- Nouvelle **stratégie Durabilité 26-29** (2025)

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS
4.1 Notre raison d'être
4.2 Nos valeurs sources
4.3 Notre vision
4.4 Notre mission
4.5 Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

Activités récurrentes

Ethias Young Talent Development Program
Tous les deux ans depuis 2018

Appel à projets Ethias Solidarity pour lutter contre la précarité chez les jeunes
Depuis 2021

Appel à projets Red Touch Challenge, en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique
Depuis 2022

Organisation des Char'Ethi Hours
Depuis 2023

Partenariat de recherche sur le Numérique responsable avec HEC Liège
Depuis 2024

Lancement du Strategic Leadership Program
1ère édition en 2025

Ratings & Awards

Top Employer
Chaque année depuis 2022

Médaille d'argent Ecovadis
2022, 2023

Urban Data médaillé d'or aux Qorus Reinvention Awards dans la catégorie Environnement, Social et Gouvernance
2024

Ethias obtient une première notation ESG solide de la part de Sustainable Fitch
2024, maintenue en 2025

Obtention du score A- auprès de CDP (Carbon Disclosure Project)
2025

Labels & Certifications

Label égalité-diversité
2007

Label Anysurfer pour Ethias.be (personnes malvoyantes)
2009

Certification ISAE 3000 en **gestion financière éthique** (Asset Management)
2014

Certification ISAE 3000 en matière de **performances environnementales** (Gestion des émissions CO_2)
2015

1er label Vélo Actif, renouvelé chaque année
2016

Certification **ISO 14001: 2015** (NRB SA)
2024

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS
4.1 Notre raison d'être
4.2 Nos valeurs sources
4.3 Notre vision
4.4 Notre mission
4.5 Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

4.5.3 Modèle économique

4.5.3.1 Un groupe d'inspiration mutualiste

Assureur direct

Être un assureur direct, ce n'est pas uniquement une question de business model ; c'est aussi, aux yeux d'Ethias, la volonté d'exercer un rôle tangible et positif dans la vie de ses clients et, plus largement, de ses concitoyens. Il est donc essentiel pour Ethias d'améliorer continuellement l'accès à ses services.

Convaincue de la pertinence d'un modèle phygital, Ethias associe un écosystème digital performant (applications, services en ligne, espaces clients intuitifs) à une présence physique accessible et de proximité. Cette combinaison garantit à chaque client, l'accès au canal le plus approprié selon ses besoins, ses habitudes et les étapes importantes de sa vie.

Dans cette logique, Ethias poursuit ses investissements dans son réseau de points de contact physiques. Même dans un contexte de digitalisation accrue, les bureaux restent un canal déterminant. Ils restent un pilier de la relation client et un acteur clé de la dynamique commerciale. Un plan spécifique d'extension et de relocalisation des bureaux régionaux est en cours de déploiement avec pour objectif, le renforcement de la proximité avec les clients et l'amélioration de la couverture territoriale. La récente ouverture du bureau de Battice illustre la première étape de cette évolution, qui se poursuivra progressivement jusqu'en 2028.

Au-delà de la présence physique, Ethias fait évoluer le rôle de ses bureaux : positionnement plus intégré, davantage orienté vers l'accompagnement des indépendants et des PME, renforcement de l'expertise en Vie, meilleure synergie avec Ethias Lease et les offres B2B2C, soutien accru aux partenariats locaux, … Cette transformation vise à renforcer la qualité de l'expérience client et l'efficacité commerciale des bureaux régionaux.

Enfin, Ethias confirme son engagement envers la société en soutenant des projets répondant aux préoccupations stratégiques des entités publiques et impactant positivement la vie des citoyens. En 2025, dans la continuité d'initiatives phares telles que Cityforward, Sparki ou Scholen van Vlaanderen, Ethias a apporté son soutien financier pour la construction de logements abordables, pour le développement de projets d'infrastructure via le fonds ImpaktEU, pour le déploiement d'une solution permettant aux familles de mieux maîtriser leurs coûts énergétiques, pour la réalisation de projets permettant de lutter contre la pauvreté infantile (programme Ethias Solidarity) ou encore pour l'inclusion numérique via notamment le don de matériel informatique.

Être un assureur direct, c'est être un assureur proche de la population belge, de ses besoins, de ses défis et des transformations de la société. Ethias continuera à faire évoluer son modèle pour rester un acteur accessible, responsable et profondément ancré dans le quotidien de ses clients.

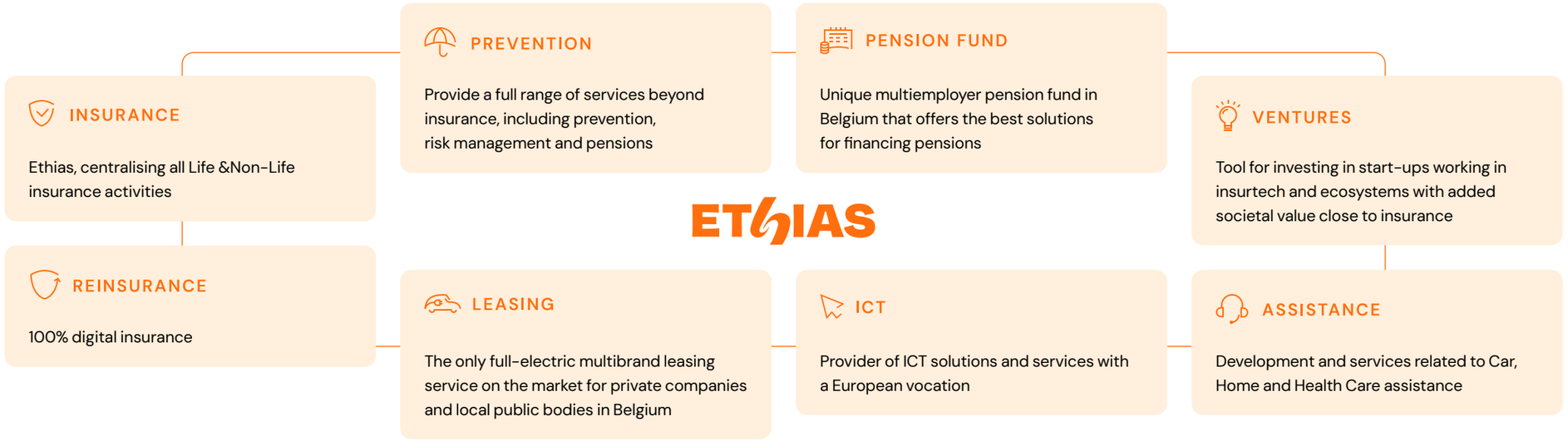

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS
4.1 Notre raison d'être
4.2 Nos valeurs sources
4.3 Notre vision
4.4 Notre mission
4.5 Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

4.	**FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS**
4.1	Notre raison d'être
4.2	Nos valeurs sources
4.3	Notre vision
4.4	Notre mission
4.5	Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

La force d'un groupe

D'une stratégie d'assureur vers une stratégie de services intégrés et durables au bénéfice des clients et de la population

Forte du succès de son modèle unique, Ethias a développé un écosystème qui capitalise sur les forces et spécificités de ses filiales afin de se positionner comme un groupe générateur de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

L'écosystème du groupe Ethias s'appuie sur les synergies, l'expertise et les talents de plus de 5.500 collaborateurs pour accélérer la mise en œuvre de diverses solutions notamment dans les domaines de la santé, du vieillissement, de la mobilité, de l'habitation, des pensions et de la technologie. Ceci permet à Ethias de déployer une offre de services qui va au-delà de la proposition de contrats d'assurance.

Les entités principales du groupe Ethias sont :

Ethias SA

Ethias SA constitue le cœur historique et opérationnel du groupe Ethias. Forte de plus de cent ans d'expertise assurantielle, l'entité accompagne au quotidien plus de 1,3 million de particuliers et plus de 45.000 acteurs publics en Belgique — pouvoirs locaux, provinces, services de secours, hôpitaux, intercommunales, administrations et institutions fédérales. Ethias SA propose une gamme complète de solutions d'assurance Vie et Non-Vie couvrant l'ensemble des besoins de protection des personnes et des biens : auto, habitation, responsabilité civile, hospitalisation, accidents, risques spéciaux, produits d'épargne, produits d'investissement, ..., ainsi que des couvertures sur mesure pour le secteur public et les entreprises. L'entité se distingue par un modèle commercial unique, axé sur la relation essentiellement directe avec ses clients et sur une collaboration long terme avec les institutions publiques. Ce modèle permet une grande réactivité, une simplicité administrative et une adaptation fine aux besoins des assurés.

Ethias Solution

Ethias Solution enrichit l'offre d'Ethias en proposant des services à haute valeur ajoutée qui vont au-delà de l'assurance classique. Son ambition : renforcer concrètement l'impact pour ses clients en les aidant à mieux évaluer leurs risques, à sécuriser leur environnement et à développer les compétences de leurs équipes. Ethias Solution accompagne les entreprises, les pouvoirs publics et les particuliers avec des solutions pratiques et innovantes qui améliorent l'efficacité opérationnelle, soutiennent la prévention et contribuent à réduire la sinistralité. En offrant des services pensés pour répondre aux besoins réels du terrain, Ethias Solution valorise l'expertise du groupe et crée une expérience client plus complète, plus performante et résolument orientée résultats.

Ethias Pension Fund

Ethias Pension Fund est un fonds de pension multi-employeurs ouvert et résolument orienté vers le secteur public. Instauré en 2015 par Ethias sa, sous la forme juridique d'un Organisme de Financement de Pensions (OFP), et dans le respect de la loi du 27 octobre 2006, Ethias Pension Fund a mis en place un cadre de gouvernance prudent, rigoureux et adapté. Fort de ses liens avec Ethias, Ethias Pension Fund se profile comme le partenaire des employeurs du secteur public, que ce soit au niveau fédéral, des régions et des pouvoirs locaux en proposant une couverture efficace et durable face au défi du financement des pensions présentes et futures. Il compte aujourd'hui parmi ses membres plus de 397 employeurs publics et 122.798 affiliés.

Ethias Lease

Ethias Lease accompagne les entreprises pour passer à une flotte 100% électrique avec concept de leasing qui s'appuie sur les caractéristiques spécifiques des véhicules électriques et sur l'expérience utilisateur qui les accompagne. Depuis sa constitution en septembre 2023, plus de 2.000 véhicules électriques ont été commandées, dont plus de 1.500 sont déjà en circulation.

Dans ce même cadre, Ethias Lease propose une solution Charging as a Service (CaaS), qui permet aux entreprises d'équiper facilement leurs collaborateurs en infrastructures de recharge à domicile.

IMA Benelux

En partenariat avec IMA Benelux, Ethias propose une offre d'assistance complète dans les domaines de l'Auto, de l'Habitation et de la Santé. Ce partenariat permet de garantir aux clients une prise en charge rapide, efficace et 24/7, que ce soit en cas de panne ou d'accident, de sinistre au domicile ou de situation médicale urgente. IMA Benelux met à disposition son expertise opérationnelle, ses réseaux spécialisés et ses solutions technologiques afin d'assurer un service fluide et orienté client. Ensemble, Ethias et IMA Benelux veillent à offrir une assistance de proximité, fiable et de haute qualité, contribuant à une expérience client plus sécurisante et plus sereine.

Ethias Ventures

Ethias Ventures est le fonds d'investissement du groupe dédié au soutien de startups européennes actives dans l'insurtech et dans des écosystèmes à forte valeur sociétale liés à la mobilité, la santé et l'habitation. L'entité accompagne des entreprises innovantes qui développent des solutions concrètes améliorant la prévention, l'efficacité opérationnelle ou l'expérience client. En renforçant l'innovation au sein du groupe et en rapprochant Ethias de nouveaux services et technologies, Ethias Ventures contribue à l'évolution de l'offre au-delà de l'assurance traditionnelle. Elle joue ainsi un rôle clé dans la création de valeur durable pour les clients, les partenaires et la société.

Ethias Réassurances

Ethias Réassurances regroupe l'activité de réassurance du groupe Ethias et propose des solutions adaptées aux besoins des compagnies d'assurance, tant en Belgique qu'à l'international. En partageant les risques et en apportant une expertise technique reconnue, l'entité contribue à renforcer la solidité financière et la résilience de ses partenaires. Avec une approche responsable et durable, Ethias Réassurances soutient la stabilité du marché et la continuité de la protection offerte aux assurés.

Groupe NRB
Le Groupe NRB, un des principaux acteurs belges du secteur des TIC et véritable partenaire local, accompagne ses clients dans leur transformation digitale. Capitalisant sur l'évolution et l'innovation technologique, NRB entend leur offrir les meilleures solutions disponibles, adaptées à leur environnement avec un large éventail de services informatiques s'articulant autour de quatre axes : consultance, software, infrastructure & hybrid cloud, et managed staffing. NRB s'adresse à une large gamme de secteurs d'activités : au secteur public et social, à celui de l'énergie et des utilités publiques, au secteur financier, à l'industrie ainsi qu'aux institutions et entreprises européennes et internationales.

4.5.3.2 Recherche et développement

Une entreprise qui vise une croissance durable doit en permanence faire preuve de créativité et innovation afin d'anticiper les attentes du client. C'est dans cette optique qu''Ethias accorde une attention particulière aux projets d'innovation et mobilise les moyens nécessaires pour le développement des projets sélectionnés. Ceux-ci sont priorisés selon des critères de sélection qui tiennent compte des améliorations attendues de manière holistique et du rapport coût-bénéfice.

Ethias Ventures, fondé en novembre 2022 avec un capital initial de 20 millions d'euros, a pour ambition de devenir un levier stratégique pour soutenir l'innovation au sein du Groupe Ethias. Avec un objectif d'investissement dans une vingtaine de startups, ce fonds se positionne comme un moteur clé pour l'exploration et l'intégration de solutions novatrices alignées sur les priorités stratégiques du Groupe.

Axes stratégiques et domaines ciblés
Ethias Ventures se concentre sur des domaines stratégiques cruciaux pour le développement durable et l'innovation :

- **Mobilité :** Favoriser des solutions de transport durables et intelligentes ;
- **Santé :** Soutenir les innovations pour renforcer l'accessibilité, l'efficience et la qualité des parcours de soins ;
- **Habitation et Infrastructure :** Intégrer la transition énergétique et la gestion des catastrophes naturelles ;
- **Cybersécurité, IA et Data :** Assurer la sécurité des données et des processus grâce à des technologies avancées.

Rôle clé dans l'innovation
Ethias Ventures joue un rôle central dans le développement de l'innovation pour Ethias en :

- **Facilitant l'intégration** des startups dans les activités du Groupe pour générer des synergies ;
- **Encourageant l'innovation interne** à travers des initiatives comme les hackathons et les pitch days ;
- **Identifiant et structurant des** investissements dans des startups prometteuses en Europe, en collaboration avec d'autres partenaires opérationnels et financiers.

Investissements stratégiques
Les investissements d'Ethias Ventures reflètent son engagement à soutenir des solutions alignées avec la vision d'Ethias :

- **Ethias Lease** accompagne les entreprises dans la transition vers des flottes 100 % électriques via une offre intégrée de leasing, de recharge et de services. L'approche « Charging as a Service » simplifie l'électrification tout en réduisant les contraintes opérationnelles et financières.
- **Linkbycar** développe une plateforme d'analyse de données issues des véhicules connectés, exploitant l'IA pour générer des analyses à forte valeur ajoutée. La solution s'adresse notamment aux assureurs, gestionnaires de flotte et acteurs de la mobilité.
- **BattMobility** propose des solutions de mobilité électrique flexibles combinant leasing et partage de véhicules électriques. Son modèle vise à optimiser les coûts de mobilité des entreprises tout en accélérant l'adoption de l'électrique.
- **Aidoptation** conçoit des technologies de conduite autonome haute performance issues du sport automobile. Elles sont adaptées à des environnements complexes et critiques, avec des applications dans la mobilité avancée, la sécurité et des contextes industriels ou de défense.
- **moveUP** développe des solutions digitales d'accompagnement des patients avant, pendant et après une intervention médicale. Les programmes améliorent l'engagement des patients et la continuité des soins, en soutien aux professionnels de santé.
- **Cascador Health** est une plateforme sécurisée d'intégration, de structuration et d'anonymisation des données de santé. Elle permet de rendre les données médicales exploitables pour la recherche, l'innovation et l'amélioration des parcours de soins.
- **MyConsultation** est une plateforme belge facilitant la prise de rendez-vous médicaux et les interactions digitales entre patients et professionnels de santé. Elle contribue à améliorer l'accès aux soins tout en réduisant la charge administrative des prestataires.
- **June Energy** aide les consommateurs à optimiser automatiquement leur contrat d'énergie en comparant les offres et en changeant de fournisseur lorsque c'est avantageux. La solution vise des économies récurrentes sans effort pour l'utilisateur.
- **Sourse** fournit des solutions d'Earth intelligence et de surveillance en temps quasi réel basées sur des données aériennes et l'IA. Elles permettent de détecter rapidement des risques et anomalies affectant des infrastructures critiques.
- **AI5** accompagne les organisations dans la définition, le développement et l'intégration de solutions d'intelligence artificielle sur mesure. L'entreprise se concentre sur des cas d'usage concrets à fort impact business et une adoption responsable de l'IA.

Ces investissements s'inscrivent dans une logique de création de valeur à long terme, tant pour les startups que pour le Groupe.

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS
4.1 Notre raison d'être
4.2 Nos valeurs sources
4.3 Notre vision
4.4 Notre mission
4.5 Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

Écosystèmes et vision d'avenir
Ethias Ventures ne se limite pas à l'investissement financier, mais agit comme un acteur intégrateur dans les écosystèmes de l'innovation. Grâce à une gouvernance structurée et une collaboration étroite avec les départements d'Ethias, le fonds soutient la transformation digitale, améliore l'expérience client et anticipe les besoins futurs.

4.	**FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS**
4.1	Notre raison d'être
4.2	Nos valeurs sources
4.3	Notre vision
4.4	Notre mission
4.5	Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

4.5.4 La chaine de valeur

Le chapitre Durabilité couvre l'entièreté des activités propres du Groupe Ethias ainsi que sa chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval.

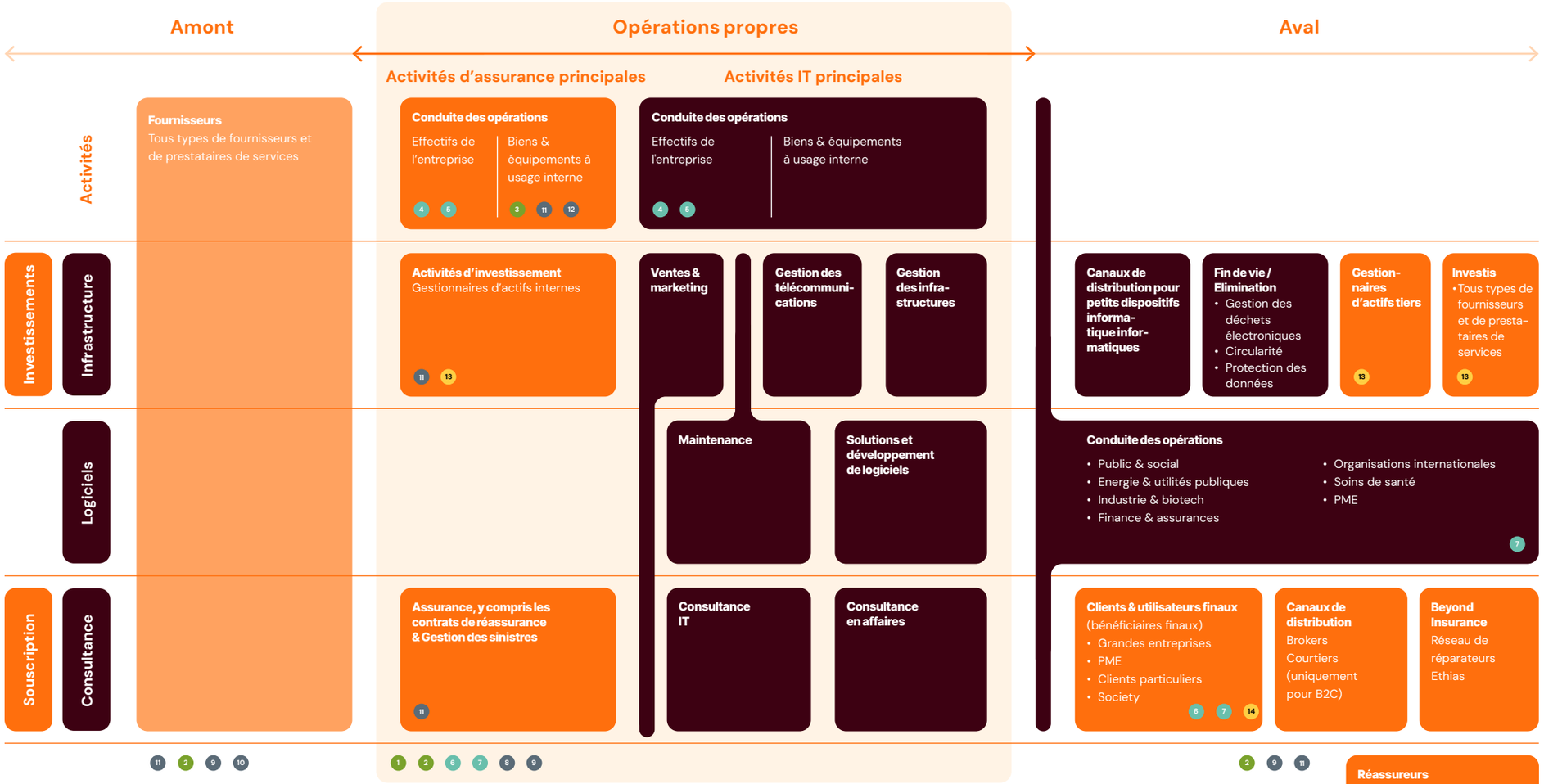

Environnement

1. Adaptation au changement climatique
2. Atténuation du changement climatique
3. Énergie

Social

4. Égalité de traitement et opportunités pour tous
5. Conditions de travail
6. Produits durables
7. Impacts liés à l'information pour les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux

Gouvernance

8. Culture d'entreprise
9. Protection des lanceurs d'alerte
10. Relations avec les fournisseurs
11. Corruption et pots-de-vin
12. Engagement politique

Spécifiques à l'entité

13. Investissements responsables
14. Action philanthropique et sociétale

4. FONDAMENTAUX STRATÉGIQUES DU GROUPE ETHIAS
4.1 Notre raison d'être
4.2 Nos valeurs sources
4.3 Notre vision
4.4 Notre mission
4.5 Stratégie d'entreprise, modèle économique et chaine de valeur

GOUVERNANCE

5. GOUVERNANCE

5.1 Structure juridique 31

5.2 Structure de gouvernance et composition des organes 32

5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations 52

5.4 Rémunérations des administrateurs 52

5. GOUVERNANCE

5.1 STRUCTURE JURIDIQUE

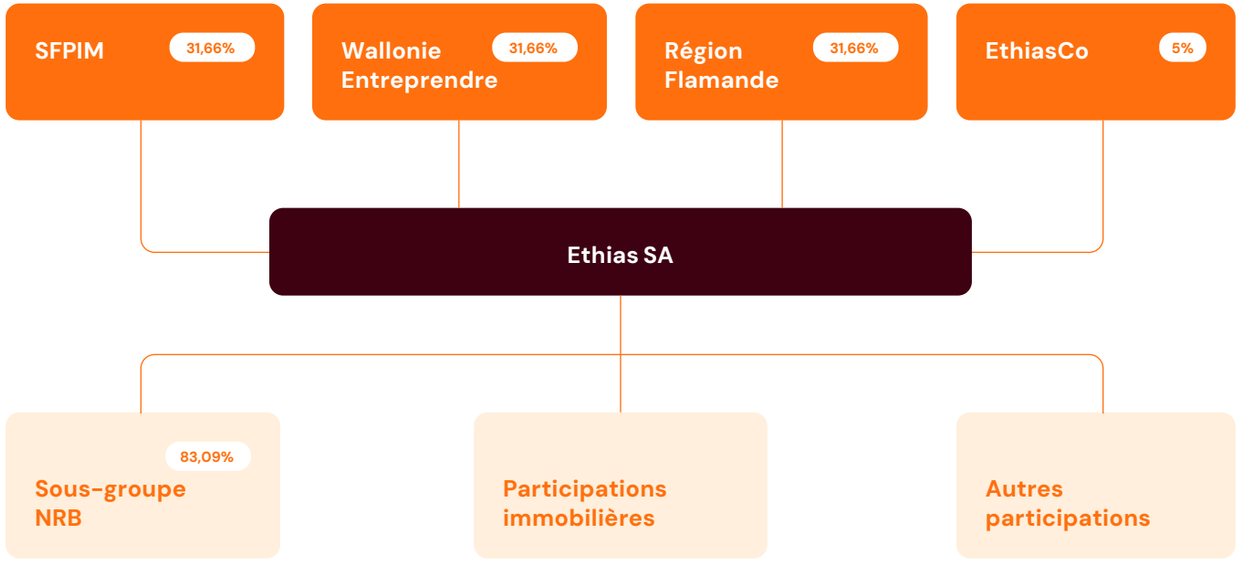

Ethias SA est détenue par la SFPIM, par Wallonie Entreprendre, par la Région Flamande et par EthiasCo (actionnaire historique).

EthiasCo a pour objet principal la détention et la gestion de participations dont Ethias SA, Ethias Solution, Socofe, Epico II, I4B, Hamsterhuren, Vlaamse Energie Holding, Green4You,Fluxys, Epico II-Wind (la plupart étant actives dans le secteur énergétique).

Ethias SA centralise l'ensemble des activités d'assurance Vie et Non-Vie.

Elle est par ailleurs l'actionnaire de plusieurs sociétés dont notamment Ethias Réassurances (société de réassurance), Ethias Solution (société de services spécialisée notamment dans le domaine de la prévention), Ethias Ventures (investissement dans des start-ups innovantes en lien avec l'assurance), Ethias Lease (société de leasing spécialisée dans les voitures électriques), NRB (société informatique), IMA Benelux (société de service spécialisée dans l'assistance), Green4You (installation et maintenance d'équipements de production d'énergie renouvelable), Glasfaser Ostbelgien (développement du réseau de fibres optiques en Communauté Germanophone) et plusieurs filiales immobilières.

5.	**GOUVERNANCE**
5.1	Structure juridique
5.2	Structure de gouvernance et composition des organes
5.3	Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4	Rémunérations des administrateurs

5.	GOUVERNANCE
5.1	Structure juridique
5.2	Structure de gouvernance et composition des organes
5.3	Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4	Rémunérations des administrateurs

5.2 STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET COMPOSITION DES ORGANES[1]

5.2.1 Composition des organes

Le Comité de direction

Nom	Fonction
Philippe Lallemand	Président - Chief Executive Officer
Wilfried Neven	Vice-président - Chief Customer Experience Officer
Julien Balistreri	Membre - Chief People & Organization Officer
Ariane Berckmoes	Membre - Chief Digital & Transformation Officer
Luc Kranzen	Membre - Chief Claims & Delight Officer
Joris Laenen	Membre - Chief Investment & Life Officer
Maryline Serafin	Membre - Chief Financial Officer
Benoît-Laurent Yerna	Membre - Chief Risk Officer

Le Conseil d'administration

Nom	Fonction
Myriam Van Varenbergh	Présidente
Jacques Braggaar	Administrateur
Marc Descheemaecker	Administrateur
Kathleen Desmedt	Administratrice
Olivier Henin	Administrateur
Philippe Lallemand	Administrateur
Ingrid Loos	Administratrice (indépendante) jusqu'au 1er décembre 2025
Claude Melen	Administratrice (indépendante)
Marc Meurant	Administrateur
Wilfried Neven	Administrateur
Philip Neyt	Administrateur
Maryline Serafin	Administratrice
Karl Van Borm	Administrateur
Dewi Van de Vyver	Administratrice (indépendante)
Bruno van Lierde	Administrateur (indépendant)
Benoît-Laurent Yerna	Administrateur

Le Comité d'audit et de risques

Nom	Fonction
Bruno van Lierde	Président (indépendant)
Marc Descheemaecker	Membre
Ingrid Loos	Membre (indépendante) jusqu'au 1er décembre 2025
Claude Melen	Membre (indépendante)
Marc Meurant	Membre

Le Comité de nomination et de rémunération

Nom	Fonction
Myriam Van Varenbergh	Présidente
Jacques Braggaar	Membre
Olivier Henin	Membre
Dewi Van De Vyver	Membre (indépendante)

Le Commissaire

PwC – Réviseurs d'entreprises SRL
Culliganlaan 5 – B-1831 Diegem
Représentée par T. Meuleman, Réviseur agréé A01894 – Nommé pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

1 Situation au 31/12/2025

5.2.2 Portraits des dirigeants

Philippe Lallemand

63 ans

Comité de direction

Chief Executive Officer (CEO)
Président du comité de direction
Nomination au comité :
2009 – Président depuis 2017

Administrateur
Première nomination au conseil : 2009

Expertise

Philippe Lallemand détient une licence en droit obtenue à l'Université de Liège ainsi qu'un diplôme de l'Ecole Nationale de Fiscalité et des Finances.

Au cours de sa carrière, il a travaillé au sein du Ministère des Finances, de la Chambre et du Sénat, et ensuite de l'Institut Emile Vandervelde.

Au sein d'Ethias, il a occupé les fonctions de conseiller spécial du comité de direction – directeur des participations financières, directeur des ressources humaines et directeur collectivités & entreprises avant de devenir CEO en 2017. En cette qualité, il a en charge la direction des départements strategy, visibility & CEO office et general secretary & legal. Il exerce également la responsabilité hiérarchique de la fonction d'audit interne.

Philippe Lallemand parle le français et possède un niveau professionnel en néerlandais et en anglais.

Autres mandats

- **Safran Aero Boosters :** administrateur (fin de mandat en mars 2025)
- **Ethias Pension Fund :** président du conseil d'administration
- **NRB :** président du conseil d'administration et du CNR
- **Assuralia :** membre du comité exécutif et administrateur
- **Socofe :** administrateur
- **NEB Participations :** président du conseil d'administration
- **NEB Foncière :** administrateur

Wilfried Neven

59 ans

Comité de direction

Vice-CEO. Chief Customer Experience Officer (CXO)
Vice-président du comité de direction
Nomination au comité :
2020 – Vice-Président depuis 2021

Administrateur
Première nomination au conseil : 2021

Expertise

Wilfried Neven dispose d'un diplôme d'ingénieur commercial de la KU Leuven et possède plus de trente ans d'expérience dans le secteur de l'assurance. Il a occupé des fonctions de direction au sein de grandes compagnies telles qu'Allianz, ING Insurance et P&V Group, avant de rejoindre Ethias en 2020.

Au sein d'Ethias, il est, depuis 2021, Vice-CEO et Chief Customer Experience Officer (CXO), en charge de la gestion des canaux de vente en Retail, du département Marketing et Produits Vie et Non-Vie et du contact avec la clientèle B2B en non life, y compris le volet sales et underwriting. Il est également en charge des interactions avec notre clientèle.

Wilfried Neven parle le néerlandais et maîtrise par ailleurs couramment le français et l'anglais.

Autres mandats

- **Xior Student Housing :** président du conseil d'administration, membre du comité d'audit
- **Ethias Solution :** administrateur
- **Ethias Ventures :** administrateur
- **Ethias Lease Corporation :** administrateur

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Julien Balistreri

42 ans

Comité de direction

Chief People & Organization Officer (CPOO)
Membre du comité de direction

Nomination au comité : 2024

Expertise

Julien Balistreri dispose de Masters en Gestion des ressources humaines et en Business Administration. Il a débuté sa carrière dans le domaine des ressources humaines au Canada, avant de rejoindre Ethias en 2009.

Au sein d'Ethias, il est, depuis 2024, Chief People & Organization Officer (CPOO). Il pilote les directions des ressources humaines et de l'organisation effectiveness ainsi que les départements change et P&O Analytics.

Il parle le français et l'italien et possède un bon niveau en anglais et en néerlandais.

Autres mandats

- **Ethias Lease Corporation :** président du conseil d'administration
- **Ethias Lease :** président du conseil d'administration

Ariane Berckmoes

44 ans

Comité de direction

Chief Digital & Transformation Officer (CDTO)
Membre du comité de direction

Nomination au comité : 2024

Expertise

Ariane Berckmoes dispose d'un master en Business and Communication. Elle a occupé plusieurs fonctions de direction dans les secteurs des télécoms, de la finance et du digital et a acquis une solide expérience en transformation numérique, en gestion IT de grande envergure et en pilotage de programmes stratégiques complexes.

Au sein d'Ethias, elle est, depuis 2024, Chief Digital & Transformation Officer (CDTO). Elle pilote les départements Digital Office, process and transformation automation et Run, Technical Project and architecture IT.

Ariane Berckmoes parle le néerlandais et maîtrise parfaitement le français et l'anglais. Elle possède par ailleurs des connaissances en russe, allemand et espagnol.

Autres mandats

- **Ethias Ventures :** administratrice

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Luc Kranzen

64 ans

Comité de direction

Chief Claims
& Delight Officer (CCDO)
Membre du comité de direction

Nomination au comité :
2009

Expertise

Luc Kranzen est licencié en droit de la VUB et titulaire d'une spécialisation en fiscalité et comptabilité. Il a été avocat au barreau de Hasselt avant de rejoindre Ethias en 1989.

Actif au sein d'Ethias depuis 2009, il a exercé diverses responsabilités au sein du CD avant d'être nommé, en 2021, Chief Claims & Delight Officer (CCDO). Il est à ce titre responsable des directions sinistres pour l'ensemble des activités Non-Vie, incluant la détection des fraudes.

Luc Kranzen parle le néerlandais et maitrise parfaitement le français et l'anglais.

Autres mandats

- **Ethias Solution :** président du conseil d'administration
- **IMA Benelux :** administrateur

Joris Laenen

60 ans

Comité de direction

Chief Investment
& Life Officer (CILO)
Membre du comité de direction

Nomination au comité :
2021

Expertise

Joris Laenen est diplômé en gestion financière et en corporate management et dispose de plus de trente ans d'expérience dans le secteur des marchés financiers et plus particulièrement dans la gestion d'actifs.

Au sein d'Ethias, depuis 2021, il occupe la fonction de Chief Investment & Life Officer (CILO), responsable des activités d'assurance vie et des activités d'investissements.

Joris Laenen parle le néerlandais et maîtrise couramment le français et l'anglais.

Autres mandats

- **GIMV Health & Care Partners :** administrateur
- **DG Infra Yield :** administrateur
- **Ethias Pension Fund :** administrateur
- **Ethias Ventures :** président du conseil d'administration
- **Ethias Lease Corporation :** administrateur
- **Smartfin Capital II :** membre du shareholders advisory board
- **EthiasCo :** directeur general
- **Socofe :** administrateur
- **VEH:** administrateur
- **Aspiravi :** administrateur
- **Publipart :** administrateur
- **Green4You :** président du conseil d'administration

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Maryline Serafin

51 ans

Comité de direction

Chief Financial Officer (CFO)
Membre du comité de direction
Nomination au comité : 2021

Administratrice
Première nomination au conseil : 2021

Expertise

Maryline Serafin dispose d'un master en finance, banque et assurances de l'ULiège ainsi que d'un master de spécialisation en contrôle et analyse financière. Elle a construit une solide expérience dans l'audit et la supervision financière, en débutant chez KPMG avant de rejoindre BNP Paribas Fortis et ensuite la FSMA.

Au sein d'Ethias, elle est, depuis 2021, Chief Financial Officer (CFO), responsable des départements comptabilité, planification stratégique, procurement & controlling, data, strategic analysis & reporting et corporate finance & sustainability.

Elle parle le français et possède une très bonne connaissance du néerlandais, de l'anglais et de l'italien.

Autres mandats

- **NRB :** administratrice
- **Ethias Solution :** administratrice
- **Glasfaser Ostbelgien (Go Fiber) :** administratrice

Benoît-Laurent Yerna

42 ans

Comité de direction

Chief Risk Officer (CRO)
Membre du comité de direction
Nomination au comité : 2019

Administrateur
Première nomination au conseil : 2019

Expertise

Benoît-Laurent Yerna dispose d'une licence en ingénieur de gestion et de Masters en Finance, Management et Sciences actuarielles. Il a acquis une solide expérience dans le domaine actuariel et de la gestion des risques au travers des fonctions exercées auprès de Cigna et Reacfin.

Au sein d'Ethias, qu'il a intégré en 2019, il occupe la fonction de Chief Risk Officer (CRO). Il est responsable de la gestion des risques stratégiques, financiers, actuariels, réglementaires et technologiques. Il exerce par ailleurs la responsabilité hiérarchique de la fonction de coordination de contrôle interne, de la fonction actuarielle et de la compliance.

Il parle le français, maitrise l'anglais et possède une bonne connaissance du néerlandais, ainsi que des notions en allemand.

Autres mandats

- **Ethias Pension Fund :** administrateur
- **Liège Airport :** administrateur, membre du CA&R (fin de mandat en décembre 2025)
- **NEB Participations :** administrateur (fin de mandat en avril 2025)
- **NEB Foncière :** administrateur (fin de mandat en avril 2025)
- **NRB :** administrateur et membre du CA&R
- **Ethias Lease Corporation :** administrateur
- **Les hôpitaux universitaire de Liège :** administrateur
- **CHR de la Citadelle :** administrateur et président du CA&R
- **Ethias Réassurances :** président, membre du CA&R et du comité de conformité, responsable de la gestion des risques

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Myriam Van Varenbergh

65 ans

Membre du conseil d'administration

Présidente du conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération	Première nomination au conseil : 2017

Expertise

Myriam Van Varenbergh est titulaire d'une licence en droit (KUL), d'une spécialisation en droit fiscal, d'une licence en droit des sociétés et d'un diplôme en médecine légale. Elle a également suivi une formation en droit aux États-Unis.

Elle a été membre du Conseil supérieur de la Justice, de la Commission de nomination pour le notariat, du Conseil flamand pour les contestations électorales, présidente du Conseil de l'Egalité des Chances entre les Hommes et les Femmes, membre du conseil d'administration du régulateur flamand des médias, de NV Fluidda, de Vandenbussche SA et de Vitrufin.

Au sein d'Ethias, elle est, depuis mai 2017, présidente du conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération.

Myriam Van Varenbergh parle le néerlandais, maîtrise couramment le français et l'anglais et possède de bonnes connaissances en allemand.

Autres mandats

- **KS4V :** avocate - associée
- **NRB :** administratrice

Jacques Braggaar

65 ans

Membre du conseil d'administration

Administrateur Membre du comité de nomination et de rémunération	Première nomination au conseil : 2009

Expertise

Jacques Braggaar dispose d'une candidature en droit et d'une licence en criminologie à l'ULiège. Il a occupé les fonctions de responsable RH-Budget dans différents cabinets ministériels. Il a été Secrétaire général adjoint et membre du Comité de direction de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes.

Il a été administrateur et membre du comité de nomination et rémunération de la Société Wallonne des Aéroports ainsi que Commissaire du Gouvernement auprès de Wallimage SA et Wallimage Entreprises. Après avoir occupé la fonction de Secrétaire général du Parti Socialiste, il est actuellement Secrétaire politique du PS au Sénat.

Au sein d'Ethias, il est administrateur et membre du comité de nomination et de rémunération depuis 2009.

Jacques Braggaar parle le français et maîtrise couramment le néerlandais.

5.	**GOUVERNANCE**
5.1	Structure juridique
5.2	Structure de gouvernance et composition des organes
5.3	Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4	Rémunérations des administrateurs

Marc Descheemaecker

70 ans

Membre du conseil d'administration

Administrateur Membre du comité d'audit et risques	Première nomination au conseil : 2017

Expertise

Marc Descheemaecker est licencié en sciences économiques appliquées (UFSIA) et dispose d'un post-graduat en études économiques européennes. Il a été vice-président exécutif du groupe ISS, administrateur délégué de ISS Belgique, administrateur de GIMV, de Ecorys et de Vitrufin, président du conseil d'administration de Brussels Airport Company, administrateur et président du comité d'audit de la SNCB et administrateur de la BEI et du FEI.

Au sein d'Ethias, il est administrateur et membre du comité d'audit et risques depuis 2017.

Marc Descheemaecker parle le néerlandais et maîtrise couramment le français, l'anglais et l'allemand.

Autres mandats

- **De Lijn :** administrateur et membre du comité d'audit
- **Lijncom :** président du conseil d'administration
- **Lantis :** président du conseil d'administration et membre du comité de rémunération (fin de mandat en septembre 2025)
- **Tunnel Liefkenshoek :** administrateur
- **NRB :** administrateur

Kathleen Desmedt

55 ans

Membre du conseil d'administration

Administratrice	Première nomination au conseil : 2017

Expertise

Kathleen Desmedt dispose d'un Master en sciences commerciales et financières et d'un diplôme international en droit fiscal européen.

Elle a exercé les fonctions de Senior Tax Manager chez KPMG, de VP Tax Europe et VP Internal Audit Europe/APAC/MEA et de VP Europe Global Customer Service pour MasterCard. Elle a également été head client services pour les clients professionnels chez ING Belgium et directeur général des services du groupe CM-MC.

Au sein d'Ethias, elle est administratrice depuis 2017.

Kathleen Desmedt parle le néerlandais, maîtrise le français et l'anglais et a de bonnes connaissances en allemand.

Autres mandats

- **Comité d'audit des autorités locales (Audit Vlaanderen) :** Expert indépendant

5.	**GOUVERNANCE**
5.1	Structure juridique
5.2	Structure de gouvernance et composition des organes
5.3	Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4	Rémunérations des administrateurs

Olivier Henin

53 ans

Membre du conseil d'administration

Administrateur
Membre du comité de nomination et rémunération

Première nomination au conseil :
2015

Expertise

Olivier Henin est licencié en droit (ULiège) et titulaire d'un DEA en droit économique. Il a été directeur de cabinet de différents ministres, administrateur de la Banque européenne d'investissement, représentant du ministre des Finances au conseil de régence de la BNB, commissaire du gouvernement au sein du conseil d'administration du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers, CFO de la SNCB, administrateur de Thi Factory, Eurogare, Lineas et Brussels Airport Company.

Au sein d'Ethias, il est administrateur et membre du comité de nomination et de rémunération depuis mars 2015. Il est également administrateur d'EthiasCo.

Olivier Henin parle le français et maîtrise couramment le néerlandais et l'anglais.

Autres mandats

- **SFPIM :** vice-président du conseil d'administration et membre du comité stratégique
- **OfficeHub :** administrateur (fin de mandat en septembre 2025)
- **Sabena Aerospace Engineering :** administrateur et CFO
- **EthiasCo :** administrateur
- **And One Management :** administrateur délégué
- **Orizio :** administrateur et CFO
- **SABCA :** administrateur
- **Dôme Invest :** administrateur (fin en avril 2025)
- **Stemme Belgium :** administrateur
- **Orizio Real Estate :** administrateur délégué
- **SABCA Maroc :** administrateur
- **Wallonie Entreprendre :** vice-président du conseil d'administration

Ingrid Loos

64 ans

Membre du conseil d'administration

Administratrice
Membre du comité d'audit et de risques

Première nomination au conseil : 2017
Fin de mandat : 1 décembre 2025

Expertise

Ingrid Loos possède une licence en sciences économiques appliquées (UFSIA), un master en économie (KUL) ainsi qu'un executive master en change management. Elle a fait carrière dans le secteur financier en occupant des fonctions dirigeantes dans l'octroi de crédits, l'engineering financier, le risk management et l'audit interne. Elle a été secrétaire générale du groupe Fortis mais également directrice de PwC Belgium Advisory, pratiquant les matières de la gouvernance d'entreprise.

Au sein d'Ethias, elle était, depuis octobre 2017, membre du conseil d'administration et du comité d'audit et de risques. Elle répondait par ailleurs aux critères d'indépendance fixés par l'article 15, 94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance.

Ingrid Loos parle le néerlandais, maîtrise couramment le français et l'anglais et possède de bonnes connaissances en allemand.

Autres mandats

- **Université d'Anvers :** administratrice

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Claude Melen

46 ans

Membre du conseil d'administration

Administratrice
Membre du comité d'audit et de risques

Première nomination au conseil : 2021

Expertise

Claude Melen dispose d'un master en sciences de gestion à orientation finance et d'une spécialisation en analyse, contrôle et révisorat. Originaire de la Cour des comptes de Belgique, elle occupe, depuis juin 2025, la fonction de directrice générale du Centre hospitalier régional Sambre et Meuse (CHRSM), un établissement namurois de 700 lits répartis entre les sites d'Auvelais et de Namur-Centre.

Au sein d'Ethias, elle est, depuis novembre 2021, administratrice et membre du comité d'audit et de risques. Elle répond par ailleurs aux critères d'indépendance fixés par l'article 15, 94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance.

Claude Melen parle le français, maîtrise couramment le néerlandais ainsi que l'anglais et dispose de connaissances en allemand.

Autres mandats

- **Groupe Crelan :** administratrice et membre du comité d'audit
- **Bruxelles South Charleroi Airport :** administratrice et présidente du comité d'audit (fin de mandat en septembre 2025)
- **Luminus :** administratrice et membre du comité d'audit et de risques (fin de mandat en juin 2025)

Marc Meurant

70 ans

Membre du conseil d'administration

Administrateur
Membre du comité d'audit et de risques

Première nomination au conseil : 2017

Expertise

Marc Meurant est ingénieur civil en mathématiques appliquées et licencié en sciences actuarielles (UCL). Il a acquis une solide expérience dans le monde de l'assurance, ayant été membre du comité de direction puis CEO de Winterthur-Europe Assurances pour la Belgique et le Luxembourg. Il a ensuite été CEO de CPH Life où il a notamment piloté la mise en œuvre de la règlementation SII. Il a par ailleurs été administrateur de BBL Life et BBL Insurance, Touring Assurances, Atelia, Verheyen, Winterhur République tchèque et membre du comité Exécutif d'Assuralia.

Au sein d'Ethias, il est administrateur et membre du comité d'audit et de risques depuis octobre 2017.

Marc Meurant parle le français, maîtrise couramment le néerlandais ainsi que l'anglais et possède des notions en allemand.

Autres mandats

- **Smart Plan :** président du conseil d'administration
- **M.M.H. :** administrateur et Risk manager
- **Ariozo Group Holding :** administrateur, président du comité d'audit et membre du comité de nomination et de rémunération
- **Scottish Widows Europe :** administrateur et président du comité d'audit et de risques
- **Amifor :** administrateur
- **CPH Life :** administrateur
- **Koramic Finance :** administrateur

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Philip Neyt

62 ans

Membre du conseil d'administration

Administrateur

Première nomination au conseil : 2009

Expertise

Philip Neyt dispose de masters en sciences politiques (KUL) et en économie (VUB).

Il a acquis une solide expérience dans le domaine des pensions, occupant des fonctions de consultant auprès de grands groupes internationaux et ensuite des fonctions de senior management au sein de Belgacom, dont celle de CEO Pension Funds. Il a par ailleurs cofondé l'Institute of Financial Planning et siégé dans les comités d'investissement de divers fonds de pensions et compagnies d'assurance.

Philip Neyt est administrateur d'Ethias depuis février 2009. Il est également administrateur d'Ethias Pension Fund.

Philip Neyt parle le néerlandais et maîtrise couramment le français et l'anglais. Il a par ailleurs de bonnes connaissances en allemand.

Autres mandats

- **Ethias Pension Fund :** administrateur
- **Curalia :** administrateur (fin de mandat en juin 2025)
- **Vladubel :** administrateur
- **PensioenInvest :** directeur général
- **Ghelamco Invest :** administrateur et membre du comité d'audit

Karl van Borm

66 ans

Membre du conseil d'administration

Administrateur

Première nomination au conseil : 2016

Expertise

Karl Van Borm est licencié en droit (UAntwerp).

Il a été trader auprès de diverses banques belges et étrangères avant de devenir CEO de ING Investment Management Belgium. Il a ensuite rejoint la Ville d'Anvers où il a occupé les fonctions de directeur général et de directeur financier.

Au sein d'Ethias, il est administrateur depuis octobre 2016. Il est également administrateur d'EthiasCo.

Karl Van Borm parle le néerlandais et maîtrise couramment l'anglais. Il possède un niveau professionnel en français.

Autres mandats

- **EthiasCo :** administrateur et membre du comité d'audit

5. GOUVERNANCE

5.1 Structure juridique

5.2 Structure de gouvernance et composition des organes

5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations

5.4 Rémunérations des administrateurs

Dewi van de Vyver

45 ans

Membre du conseil d'administration

Administratrice Membre du comité de nomination et de rémunération	Première nomination au conseil : 2023

Expertise

Dewi Van De Vyver dispose d'un master en communication de l'Université d'Anvers et d'un European Master Law & Economics de l'Université de Gand. Elle est par ailleurs titulaire de plusieurs certificats en ICT-Management, transformation digitale et sustainability.

Elle a commencé sa carrière en qualité de ICT project manager de Flow Pilots, une entreprise de services IT, jusqu'à devenir son CEO. En 2020, elle a fondé sa propre société de consultance qui délivre des services de stratégie pour les start-ups et scale-ups, de stratégie go-to-market et de transformation digitale. Elle a ensuite relevé un nouveau défi en devenant cofondatrice et CEO d'EFFEX, une spin-off de la KU Leuven permettant aux entreprises innovantes d'améliorer leurs produits.

Au sein d'Ethias, Dewi Van De Vyver est administratrice et membre du comité de nomination et de rémunération depuis mai 2023. Elle répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 15, 94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance.

Dewi Van De Vyver parle le néerlandais, maîtrise couramment l'anglais et a des connaissances professionnelles du français.

Autres mandats

- **The Dewi Corp. :** administratrice
- **Proviron Holding :** administratrice
- **EFFEX :** CEO et administratrice
- **SECO Group :** administratrice

Bruno van Lierde

69 ans

Membre du conseil d'administration

Administrateur Président du comité d'audit et de risques	Première nomination au conseil : 2017

Expertise

Bruno van Lierde est diplômé en droit et en économie (UC Louvain) et a suivi le Stanford Executive Program.

Il a une expérience importante dans les services financiers, ayant conseillé, comme Senior Partner et Managing Director du Boston Consulting Group, les directions générales de banques et de compagnies d'assurances en matière de stratégie, de fusions et acquisitions, d'organisation, de grands programmes de changement et d'amélioration des performances. Il a été professeur de stratégie à la Solvay Brussels School of Economics and Management.

Au sein d'Ethias, Bruno van Lierde est administrateur et président du comité d'audit et de risques depuis mai 2017. Il répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance.

Bruno van Lierde parle le français et maîtrise couramment le néerlandais et l'anglais.

Autres mandats

- **NRB :** administrateur et membre du comité d'audit et de risques
- **SMA :** administrateur délégué
- **Tempora :** président du conseil d'administration
- **Lloyd's Insurance Company :** président du conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération et membre du comité d'audit et de risques
- **The Ring Ring Company :** administrateur

5. GOUVERNANCE

5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Matrice de compétences du Conseil d'administration* 1/2

	Myriam Van Varenbergh Présidente	**Marc Descheemaecker** Administrateur	**Olivier Henin** Administrateur	**Philip Neyt** Administrateur	**Karl Van Borm** Administrateur	**Marc Meurant** Administrateur	**Kathleen Desmedt** Administratrice	**Jacques Braggaar** Administrateur
Marchés de l'assurance, de la réassurance et marchés financiers	●●	●●	●●	●●	●●	●●●	●	●●
Planning stratgéique et copréhension de la stratégie d'entreprise	●	●●	●●	●●●	●●	●●●	●●	●●
Gouvernance et contrôle interne	●●	●●●	●●●	●●●	●●	●●	●●●	●●●
Cadre règlementaire et exigences légales qui s'appliquent aux entreprises d'assurance (Solvency II, Droit des sociétés, ...)	●●	●●	●	●●	●	●●●	●	●●
Pratiques RH au regard de la maîtrise des risques et de la stratégie de l'entreprise	●●	●●	●●	●●●	●●	●●	●●	●●●
Compréhension / Gestion des risques au sens Solvency II (Risk management / Compliance / Contrôle Actuariel) - Identification, estimation, suivi, contrôle et modération des principaux risques d'une entreprise d'assurance	●●	●●	●●	●●●	●●	●●●	●●	●●
Interprétation d'informations financières	●●	●●●	●●●	●●●	●●	●●●	●●●	●●
Finance : Asset Management & ALM	●●	●●	●●	●●●	●●●	●●●	●●	●●
Corporate Finance (gestion des filiales, fusion & acquisition, valorisation, ...)	●●	●●●	●●●	●●●	●	●●●	●●	●●
Comptabilité et son contrôle (Bgaap, IFRS,...)	●●	●●●	●●	●●	●	●●	●●	●●
Technique actuarielle	●	●	●	●●	●	●●●	●	●
IT et technologies	●●	●	●	●	●	●●	●●	●
Technologies et sécurité de l'information	●	●	●●	●	●	●●	●●	●
Risques environnementaux et climatiques	●	●●●	●	●	●	●	●●	●
Risques et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	●●	●●	●●●	●●	●	●●	●●	●
Gestion de groupes nationaux et des risques y relatifs	●●	●●●	●●	●●●	●●	●●	●●	●
Audit	●	●●●	●●●	●●	●●	●●●	●●●	●●

* Auto-évaluation

● = Connaissances théoriques
●● = Connaissances mises en pratique
●●● = Expert dans le domaine

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Matrice de compétences du Conseil d'administration* 2/2

	Bruno Van Lierde Administrateur	**Claude Melen** Administratrice	**Dewi Van de Vyver** Administratrice	**Ingrid Loos** Administratrice jusqu'au 1er décembre 2025	**Philippe Lallemand** Administrateur	**Benoît-Laurent Yerna** Administrateur	**Wilfried Neven** Administrateur	**Maryline Serafin** Administratrice
Marchés de l'assurance, de la réassurance et marchés financiers	●●●	●	●	●●	●●●	●●●	●●●	●●●
Planning stratgéique et copréhension de la stratégie d'entreprise	●●●	●●	●●●	●	●●●	●●●	●●●	●●●
Gouvernance et contrôle interne	●●●	●●●	●●	●●●	●●●	●●●	●●●	●●●
Cadre règlementaire et exigences légales qui s'appliquent aux entreprises d'assurance (Solvency II, Droit des sociétés, ...)	●●●	●●	●●	●●	●●●	●●●	●●●	●●●
Pratiques RH au regard de la maîtrise des risques et de la stratégie de l'entreprise	●●●	●●	●●	●●	●●●	●●	●●●	●●
Compréhension / Gestion des risques au sens Solvency II (Risk management / Compliance / Contrôle Actuariel) - Identification, estimation, suivi, contrôle et modération des principaux risques d'une entreprise d'assurance	●●●	●●	●	●●	●●	●●●	●●	●●
Interprétation d'informations financières	●●●	●●●	●●	●●●	●●●	●●●	●●●	●●●
Finance : Asset Management & ALM	●●●	●●	●	●●	●●	●●●	●●	●●
Corporate Finance (gestion des filiales, fusion & acquisition, valorisation, ...)	●●●	●●	●●	●●●	●●●	●●	●●●	●●●
Comptabilité et son contrôle (Bgaap, IFRS,...)	●●	●●●	●●	●●●	●●●	●●	●●●	●●●
Technique actuarielle	●	●	●	●	●●●	●●●	●●	●●
IT et technologies	●●	●	●●●	●	●●	●●	●●	●●
Technologies et sécurité de l'information	●●	●●	●●●	●	●●	●●●	●●	●●
Risques environnementaux et climatiques	●●●	●●	●●	●	●●●	●●●	●●●	●●
Risques et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	●●	●●	●	●	●●●	●●●	●●	●●●
Gestion de groupes nationaux et des risques y relatifs	●●●	●●	●	●●●	●●●	●●	●●●	●●●
Audit	●●●	●●●	●●	●●●	●●	●●	●●	●●●

* Auto-évaluation

●○○ = Connaissances théoriques
●●○ = Connaissances mises en pratique
●●● = Expert dans le domaine

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

5.2.3 Fonctions externes exercées par les dirigeants du Groupe

Conformément à l'article 83 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance (« loi Solvabilité II »), au Règlement de la BNB du 9 novembre 2021 et à la communication NBB_2022_19 de la BNB du 12 juillet 2022 concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants et responsables de fonctions de contrôle indépendantes d'entreprises réglementées, Ethias SA publie dans le présent rapport de gestion la liste des fonctions extérieures exercées par ses administrateurs non exécutifs, ses membres du comité de direction et ses membres du Management Meeting de band H.

5.	**GOUVERNANCE**
5.1	Structure juridique
5.2	Structure de gouvernance et composition des organes
5.3	Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4	Rémunérations des administrateurs

Administrateurs d'Ethias SA

Nom	Société	Siège social	Domaine d'activité	Lien en capital de ≥5%	Fonction exercée
Van Varenbergh Myriam	NRB	Zoning industriel des Hauts-Sarts 2ème av.65, 4040 Herstal	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administratrice
	Van Varenbergh Myriam	Rue de l'Arbre 14bte2, 1000 Bruxelles	Avocate	Non	KS4V-avocate associée
Descheemaecker Marc	De Lijn	Motstraat 20, 2800 Mechelen	Transport en commun	Non	Membre du Comité d'audit
	Lijncom	Heusdenbaan 46 bus 2, 9090 Melle	Publicité trams et bus	Non	Président du Conseil d'administration
	Tunnel Liefkenshoek	Sint-Annalaan 1, 9130 Kallo	Gestion du tunnel Liefkenshoek	Non	Administrateur
	NRB	Zoning industriel des Hauts-Sarts 2ème av.65, 4040 Herstal	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administrateur
Henin Olivier	SFPIM	Avenue Louise 54/1, 1050 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Non	Vice-président du Conseil d'administration, membre du Comité stratégique
	Sabena Aerospace Engineering	Avenue E. Mounier 2, 1200 Bruxelles	Aéronautique	Non	Administrateur et CFO
	EthiasCo	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	And One Management	Place Sainte-Begge 5, 5300 Andenne	Société de management	Non	Administrateur délégué
	Orizio	Avenue E. Mounier 2, 1200 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur et CFO
	SABCA	Chaussée de Haecht 1470, 1130 Bruxelles	Aéronautique	Non	Administrateur
	Stemme Belgium	Rue Capitaine Aviateur Jacquet 44, 5020 Namur	Aéronautique	Non	Administrateur indépendant
	Orizio Real Estate	Chaussée de Haecht 1470, 1130 Bruxelles	Gestion immobilière	Non	Administrateur délégué
	SABCA Maroc	Tecnopole de l'aeroport Mohammed V, Nouaceur 27000 Casablanca, Maroc	Aéronautique	Non	Administrateur
	Wallonie Entreprendre	Avenue Maurice-Destenay 13, 4000 Liège	Fonds public d'investissement et de participations	Non	Vice-président du Conseil d'administration
	OfficeHub Real Estate SA FIIS	Cantersteen 47, 1000 Bruxelles	Société immobilière	Non	Administrateur
	TervurenHub SA FIIS	Cantersteen 47, 1000 Bruxelles	Société immobilière	Non	Administrateur
	Arts 28 SA FIIS	Cantersteen 47, 1000 Bruxelles	Société immobilière	Non	Administrateur
Melen Claude	Crelan - CrelanCo	Boulevard Sylvain Depuis 251, 1070 Bruxelles	Etablissement de crédit	Non	Administratrice, membre du Comité d'audit
Meurant Marc	Smart Plan	Rue de Linthout 120, 1040 Bruxelles	Entreprise dont l'activité se situe dans le prolongement de l'activité d'assurance	Non	Président du Conseil d'administration
	M.M.H.	Boulevard A. de Fontaine 15, 6000 Charleroi	Entreprise d'assurance	Non	Administrateur exécutif et risk manager
	Ariozo Group Holding	Rameistraat 123, 3090 Overijse	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur non exécutif, président du Comité d'audit et de risques, membre du Comité de nomination et de rémunération
	Scottish Widows Europe	Avenue du Bois 1, L-1251, Luxembourg	Entreprise d'assurance	Non	Administrateur non exécutif, président du Comité d'audit et de risques
	Amifor	Boulevard Bischoffsheim 1-8, Boîte 3, 1000 Bruxelles	Entreprise d'assurance	Non	Président du Conseil d'administration
	Koramic Finance	Kapel ter Bede 84, 8500 Kortrijk	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur non exécutif

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Nom	Société	Siège social	Domaine d'activité	Lien en capital de ≥5%	Fonction exercée
Neyt Philip	Vladubel	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles	Organisme de placement en créances à forme statutaire	Non	Administrateur
	PensioenInvest	Esplanade Heysel 1, PB 94, 1020 Bruxelles	Société de management	Non	Directeur général
	Ghelamco Invest	Zwaanhofweg 10, 8900 Ieper	Entreprise d'investissement immobilier	Non	Administrateur, membre du Comité d'audit
	Ethias Pension Fund	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
Van Borm Karl	EthiasCo	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
Van De Vyver Dewi	The Dewi Corp.	Stenenmolenlaan 21, 2890 Puurs-Sint-Amands	Société de management	Non	Administratrice non statutaire
	Proviron Holding	Georges Gilliotstraat 60, 2620 Hemiksem	Holding	Non	Administratrice non exécutive
	EFFEX	Tessenstraat 5 bus 27, 3000 Leuven	Plateforme informatique de statistique	Non	Administratrice et CEO
	SECO Group	Kantersteen, 47, 1000 Brussel	Inspection, gestion qualité et contrôle technique pour tous les types de structures et de bâtiments	Non	Administratrice externe
Van Lierde Bruno	SMA	Avenue Hamoir 24B, 1180 Bruxelles	Société de management	Non	Administrateur délégué
	Tempora	Rue des Anciens Etangs 44-46, 1190 Bruxelles	Conception et gestion d'expositions et de sites culturels	Non	Président du Conseil d'administration
	NRB	Zoning industriel des Hauts-Sarts 2ème av. 65, 4040 Herstal	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administrateur, membre du Comité d'audit
	Lloyd's Insurance Company	Bastion Tower, Etages 13 et 14, Place du Champs de Mars 5, 1050 Bruxelles	Entreprise d'assurance	Non	Président du Conseil d'administration, membre du Comité d'audit et de risques, président du Comité de nomination et de rémunération
	The Ring Ring Company	Culliganlaan 2/F - B9, 1831 Diegem	Communication	Non	Administrateur

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Dirigeants effectifs d'Ethias SA

Nom	Société	Siège social	Domaine d'activité	Lien en capital de ≥5%	Fonction exercée
Lallemand Philippe CEO	Ethias Pension Fund	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Non	Président du Conseil d'administration
	NRB	Zoning industriel des Hauts-Sarts 2ème av.65, 4040 Herstal	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Président du Conseil d'administration, président du Comité de nomination et de rémunération
	Assuralia	Square de Meeûs 29, 1000 Bruxelles	Assurances	Non	Membre du Comité exécutif et Administrateur
	Socofe	Avenue Maurice Destenay 13 bte 2, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Oui	Administrateur
	NEB Participations	Rue Louvrex 95, 4000 Liège	Holding	Oui	Président du Conseil d'administration
	NEB Foncière	Rue Louvrex 95, 4000 Liège	Société immobilière	Oui	Administrateur
Neven Wilfried Vice CEO, CXO	Xior Student Housing	Frankrijklei 64-68, 2000 Antwerpen	Société immobilière	Non	Président du Conseil d'administration, membre du Comité d'audit et du Comité de rémunération
	Ethias Solution	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administrateur
	Ethias Ventures	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administrateur
	Ethias Lease Corporation	Boulevard Bischoffsheim 15, 1000 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Oui	Administrateur
Balistreri Julien CPOO	Ethias Lease Corporation	Boulevard Bischoffsheim 15, 1000 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Oui	Président du Conseil d'administration
	Ethias Lease SA	Boulevard Bischoffsheim 15, 1000 Bruxelles	Société de leasing voiture	Non	Président du Conseil d'administration
	NRB	Zoning industriel des Hauts-Sarts 2ème av.65, 4040 Herstal	Entreprise de services auxiliaires	Oui	CHRO ad interim
Berckmoes Ariane CDTO	Ethias Ventures	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administratrice
Kranzen Luc CCDO	Ethias Solution	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Président du Conseil d'administration
	IMA Benelux	Square des Conduites d'Eau 11-12, 4031 Liège	Entreprise dont l'activité se situe dans le prolongement de l'activité d'assurance	Oui	Administrateur

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Nom	Société	Siège social	Domaine d'activité	Lien en capital de ≥5%	Fonction exercée
Laenen Joris CILO	GIMV Health & Care Partners	Karel Oomsstraat 37, 2018 Antwerpen	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	DG Infra Yield	Karel Oomsstraat 37, 2018 Antwerpen	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	Ethias Pension Fund	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	Ethias Ventures	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Président du Conseil d'administration
	Ethias Lease Corporation	Boulevard Bischoffsheim 15, 1000 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Oui	Administrateur
	Smartfin Capital II	Priester Cuypersstraat 3, 1040 Etterbeek	Entreprise d'investissement	Non	Membre du shareholders advisory board
	EthiasCo	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société de participation	Non	Directeur général
	Socofe	Avenue Maurice Destenay 13 bte 2, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	VEH	Noordlaan 9, 8820 Torhout	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	Aspiravi	Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	Publipart	Koningsstraat 55, 1000 Brussel	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	Green4You	Koning Albert II-laan 7, 1210 St-Joost-ten-Node	Autres services professionnels	Oui	Président du Conseil d'administration
Serafin Maryline CFO	NRB	Zoning industriel des Hauts-Sarts 2ème av.65, 4040 Herstal	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administratrice
	Ethias Solution	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administratrice
	Glasfaser Ostbelgien (GO Fiber)	Klötzerbahn 24, 4700 Eupen	Réseau d'accès en fibre optique	Oui	Administratrice
	Creafin	Duwijckstraat 17, 2500 Lier	Crédits hypothécaires	Oui	Administratrice
Yerna Benoît-Laurent CRO	Ethias Pension Fund	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Non	Administrateur
	NRB	Zoning industriel des Hauts-Sarts 2ème av.65, 4040 Herstal	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administrateur, membre du Comité d'audit et de risques
	Ethias Lease Corporation	Boulevard Bischoffsheim 15, 1000 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Oui	Administrateur
	Les hopitaux universitaires de Liège	Rue des Pontons 25, 4032 Liège	Hôpitaux	Non	Administrateur
	CHR de la Citadelle	Boulevard du Douzième-de-Ligne 1, 4000 Liège	Hôpitaux	Non	Administrateur, président du Comité d'audit et de risques
	Ethias Réassurances	Parc d'activités Capellen 89E, L-8308 Capellen Mamer, Luxembourg	Entreprise de réassurance	Oui	Président du conseil d'administration et responsable de la gestion des risques, membre CAR et membre Comité conformité

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Membres du management d'Ethias SA

Nom	Société	Siège social	Domaine d'activité	Lien en capital de ≥5%	Fonction exercée
Bernier Bertrand Head of Asset Management	Ethias Sustainable Investment Fund	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise d'investissement	Oui	Président du Conseil d'administration
	Boosting.brussels by finance&invest. Brussels	Rue aux Laines 70, 1000 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Oui	Administrateur
	Finance&Invest.Brussels (SRIB SA)	Rue aux Laines 70, 1000 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Oui	Administrateur, membre du Comité d'audit
	Veran Real Estate CY	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	UP 38	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Sagitta	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Real Goed Invest	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Lothian Developments IV	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Koala	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Jan Dockx	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Immo Hofveld	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Foncière du Berlaymont	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Ethias Patrimoine	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Ariane Real Estate	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Ankaret Invest	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Président du Conseil d'administration
	Weerts Logistic Parks Holding	Heersterveldweg 11, 3700 Tongres	Société patrimoniale	Oui	Administrateur
	Ariane Building	Place Saint-Jacques 11 bte 104, 4000 Liège	Société patrimoniale	Oui	Administrateur
	Zabrixx I	Antoon Catriestraat, 8A, 9031 Gand	Fonds de placement	Oui	Administrateur
	UKOT Liège	Rue des Anglais 6A, 4430 Ans	Société patrimoniale	Oui	Administrateur
	Viminalis III	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Société immobilière	Oui	Administrateur
Cetinkaya Zekeriya Head of P&O Analytics	Ethias Lease Corporation	Boulevard Bischoffsheim 15, 1000 Bruxelles	Entreprise d'investissement	Oui	Président du Conseil d'administration
	Ethias Lease SA	Prins-Bisschopssingel 73, 3500 Hasselt	Entreprise d'investissement	Non	Président du Conseil d'administration
	Zeta Projects	Rue vaudrée 100, 4031 Liège	Services et conseils aux entreprises	Non	Administrateur
Hanson Olivier Head of Sales & Non Life UW public & corporate	IDELUX Developpement	Drève de l'Arc-en-Ciel 98, 6700 Arlon	Intercommunale de développement économique Province de Luxembourg	Oui	Administrateur
	IDELUX Projets publics	Drève de l'Arc-en-Ciel 98, 6700 Arlon	Intercommunale de développement économique Province de Luxembourg	Non	Administrateur
	IDELUX Finances	Drève de l'Arc-en-Ciel 98, 6700 Arlon	Intercommunale de développement économique Province de Luxembourg	Non	Administrateur

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Nom	Société	Siège social	Domaine d'activité	Lien en capital de ≥5%	Fonction exercée
Leblan Stéphanie Head of Strategy, Visibility & CEO Office	Ethias Ventures	voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège	Entreprise de services auxiliaires	Oui	Administratrice
Lefka Effrosyni Head of Corporate Finance & Sustainability	Epimède	Rue Lambert Lombard 3, 4000 Liège	PRICAF privée de droit belge	Oui	Administratrice
Pécasse Vincent Head of Performance Marketing	Linkbycar	Rue d'Armaillé 6, 75017 Paris, France	Edition de logiciels	Oui	Administrateur

5. GOUVERNANCE

5.1 Structure juridique

5.2 Structure de gouvernance et composition des organes

5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations

5.4 Rémunérations des administrateurs

5.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION VARIABLE, TARGETS ET RÉALISATIONS

La politique de rémunération applicable aux membres du Comité de direction prévoit que leur rémunération variable est liée à l'atteinte d'objectifs tant collectifs qu'individuels lesquels intègrent dans la mesure du possible des objectifs liés à la gestion des risques en matière de durabilité.

Pour 2025, certains membres du Comité de direction se sont vu assigner un objectif individuel en lien avec la politique ESG de l'entreprise, objectif pouvant conditionner 10 % de leur rémunération variable.

Les objectifs des membres du Comité de direction, ainsi que l'évaluation de leur degré d'atteinte sont du ressort du Conseil d'administration.

Ils peuvent par ailleurs être déclinés dans les objectifs des Direct reports des membres du Comité de direction.

Les membres du Conseil d'administration, pour leur part, sont rémunérés via un système de jetons de présence. Leur rémunération ne prend dès lors pas en considération l'atteinte d'objectifs en lien avec la durabilité.

5.4 RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

Nom de l'administrateur (non exécutif et exécutif)	Fonction dans Ethias SA	Rémunération Ethias SA (jetons)	Rémunération Ethias SA (fixe)	Nbre de réunions Ethias SA (CA – Comité d'audit et risques– Comité de nomination et rémunération)
Myriam Van Varenbergh	Présidente	15.000,00	27.500,00	16
Jacques Braggaar	Administrateur non exécutif	20.801,52	9.500,00	14
Marc Descheemaecker	Administrateur non exécutif	15.000,00	12.500,00	18
Kathleen Desmedt	Administratrice non exécutive	13.587,52	7.500,00	10
Olivier Henin	Administrateur non exécutif	21.227,52	9.500,00	17
Ingrid Loos	Administratrice non exécutive	19.218,97	11.458,33	17
Claude Melen	Administratrice non exécutive	23.476,00	12.500,00	18
Marc Meurant	Administrateur non exécutif	20.189,52	12.500,00	19
Philip Neyt	Administrateur non exécutif	10.000,00	7.500,00	10
Karl Van Borm	Administrateur non exécutif	11.910,08	7.500,00	10
Dewi Van De Vyver	Administratrice non exécutive	15.000,00	9.500,00	16
Bruno van Lierde	Administrateur non exécutif	15.000,00	22.500,00	18
Philippe Lallemand (*)	CEO			23
Wilfried Neven (*)	Vice CEO, CXO			17
Maryline Serafin (*)	CFO			18
Benoit-Laurent Yerna (*)	CRO			19

(*) le mandat des administrateurs exécutifs est exercé à titre gratuit

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

Nom de l'administrateur	Fonction	Rémunération société faisant partie du périmètre de consolidation NRB (**) (Jetons)	Rémunération société faisant partie du périmètre de consolidation NRB (**) (Fixe)	Nbre de réunions NRB (Conseil d'administration, Comité de nomination et rémunération, Comité d'audit)
Philippe Lallemand	Président	6.000,00	13.010,00	12
Maryline Serafin	Administratrice non exécutive	3.000,00	5.510,00	6

(**) versé à Ethias SA

Nom de l'administrateur	Fonction	Rémunération société faisant partie du périmètre de consolidation NRB (Jetons)	Rémunération société faisant partie du périmètre de consolidation NRB (Fixe)	Nbre de réunions NRB (Conseil d'administration, Comité de nomination et rémunération, Comité d'audit)
Bruno van Lierde	Administrateur non exécutif	6.500,00	6.505,00	13
Benoît-Laurent Yerna	Administrateur non exécutif	7.000,00	7.015,00	14
Myriam Van Varenbergh	Administratrice non exécutive	5.000,00	6.505,00	10

Nom du membre du comité de direction	Fonction	Rémunération brute (***)	Rémunération variable brute (***)
Philippe Lallemand	CEO	529.757,08	101.161,25
Joris Laenen	CILO	354.678,16	66.088,65
Maryline Serafin	CFO	354.678,16	65.412,55
Luc Kranzen	CCDO	354.678,16	62.403,91
Wilfried Neven	CXO	442.217,56	82.188,24
Benoit-Laurent Yerna	CRO	354.678,16	67.440,85
Julien Balistreri	CPOO	354.678,16	56.792,29
Ariane Berckmoes	CDTO	354.678,16	11.464,94

(***) ne comprend pas les autres avantages

5. GOUVERNANCE
5.1 Structure juridique
5.2 Structure de gouvernance et composition des organes
5.3 Politique de rémunération variable, targets et réalisations
5.4 Rémunérations des administrateurs

DURABILITÉ

6.	**DURABILITÉ**	**55**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration	55
6.2	Gouvernance	57
6.3	Stratégie	60
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités	71
6.5	Environnement	80
6.6	Social	112
6.7	Gouvernance	140
6.8	Investissements responsables	152
6.9	Action philanthropique et sociétale	172
6.10	Table de correspondance ESRS	181
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025	185

6. DURABILITÉ

6.1 BASE D'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉCLARATION

6.1.1 Base générale d'établissement de la Déclaration relative à la durabilité

Pour l'exercice de reporting clôturé le 31 décembre 2025, Ethias publie ses informations en matière de durabilité conformément à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et associations, en ce compris la conformité aux normes européennes applicables en matière de rapports sur la durabilité (« ESRS »).

Cela inclut :

- La conformité du processus mené par Ethias pour identifier les informations rapportées dans la Déclaration relative à la durabilité (le « Processus ») conformément à la description énoncée dans le chapitre 6.4 « Gestion des incidences, risques et opportunités » ; et
- La conformité des informations figurant dans le chapitre 6.5.2 de la Déclaration relative à la durabilité avec l'article 8 du règlement de l'UE 2020/852 (le « Règlement Taxonomie »).

Le contenu de la Déclaration relative à la durabilité a fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée). Le Rapport de l'Auditeur Indépendant sur une Mission d'Assurance Limitée se trouve au chapitre 6.11 « Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 ».

La Déclaration de durabilité consolidée fait partie du rapport annuel consolidé du Groupe Ethias, qui a été autorisé pour publication par le Conseil d'Administration le 1er avril 2026.

6.1.1.1 Périmètre de reporting

La présente Déclaration relative à la durabilité a été établie sur une base consolidée. Ethias publie les informations non-financières au niveau du Groupe, selon un périmètre identique à celui qui prévaut pour les états financiers.

Toutes les entités consolidées ont dû fournir des informations sur les points de données quantitatifs et qualitatifs figurant dans les ESRS thématiques jugés matériels au niveau du Groupe Ethias.

Cependant, s'appuyant sur les recommandations de l'EFRAG qui préconise une évaluation fine de la matérialité au niveau des exigences de publication et des points de données spécifiques, le Groupe Ethias a opté pour l'exclusion de reporting des données qualitatives pour les sous-sujets non matériels, tout en maintenant l'obligation de publication des métriques associées.

Dans un souci de lisibilité, les narratifs répondant aux points de données qualitatifs sont rédigés au nom du Groupe Ethias. Lorsque certaines pratiques diffèrent sensiblement entre les entités, il a été choisi de privilégier des narratifs propres aux entités les plus significatives, en l'occurrence Ethias SA et NRB SA, compte tenu de leur poids et de leur matérialité à l'échelle du Groupe. Afin de préserver la clarté du message, ces narratifs n'ont donc pas été systématiquement déclinés pour l'ensemble des filiales.

L'année de référence établie pour les données environnementales est 2023. Ces données n'ont pas fait l'objet d'une revue limitée par un organisme tiers indépendant. Les données sociales et de gouvernance sont, pour leur part, établies sur la base de l'année de référence 2024.

En outre, Ethias a opté pour le report (« phased-in ») permis par la section 10.4 de l'ESRS 1, des exigences de publication suivantes : E1-1-16 c (ii) ; S1-7-55 a ; S1-7-55 b (i) ; S1-7-55 b (ii) ; S1-7-55 c ; S1-7-56 ; S1-7-57 ; S1-8-61 ; S1-8-62 ; S1-10-71 ; S1-11-76 (i) ; S1-11-76 (ii) ; S1-11-76 (iii) ; S1-11-76 (iv) ; S1-11-76 (v) ; S1-12-AR 76 ; S1-12-79 ; S1-12-80 ; S1-13-84 (i); S1-13-84 (ii); S1-13-85 (i); S1-13-85 (ii) ; S1-14-89 (i); S1-14- 89 (ii).

Concernant la section E1-9, le Groupe Ethias a opté pour le report des datapoints quantitatifs. Les datapoints qualitatifs du E1-9 sont, pour leur part, divulgués dans la section prévue à cet effet.

La déclaration relative à la durabilité couvre l'entièreté de la chaîne de valeur du Groupe Ethias, tant en amont qu'en aval. Ethias a procédé à la cartographie de sa chaîne de valeur et y a placé les impacts, risques et opportunités qui se sont révélés matériels à la suite de son analyse de double matérialité. Des informations complémentaires concernant la chaîne de valeur du Groupe Ethias se trouvent au chapitre 4.5.4 « La chaîne de valeur ».

6.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

6.1.2.1 Horizons temporels

Les horizons temporels définis par Ethias sont de 1 à 3 ans pour le court terme, de 3 à 5 ans pour le moyen terme et de plus de 5 ans pour le long terme.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Ethias dévie de la définition des horizons temporels prescrits dans les ESRS, à savoir :

- pour l'horizon temporel à court terme, la période choisie par l'entreprise comme période de référence dans ses états financiers ;
- pour l'horizon temporel à moyen terme, jusqu'à cinq ans à compter de la fin de la période de référence à court terme ;
- pour l'horizon temporel à long terme, plus de cinq ans.

La déviation minime d'Ethias à la norme se justifie par un besoin d'alignement avec les horizons temporels utilisés pour la planification stratégique d'Ethias.

En outre, il est précisé que la majorité des actions présentées dans la Déclaration relative à la durabilité du Groupe Ethias sont des actions menées au cours de l'année 2025 et correspondent donc à un horizon temporel court terme. Lorsque des actions s'étendent au-delà de cet horizon temporel, il en est fait mention directement dans le texte.

6.1.2.2 Zones géographiques

La Déclaration relative à la durabilité du Groupe Ethias couvre principalement la Belgique, la France et la Grèce. L'Italie et le Luxembourg, regroupés sous la catégorie « Autre », y sont représentés de façon plus marginale.

6.1.2.3 Ressources allouées à la mise en œuvre des actions

Le Groupe Ethias n'a pas encore pu évaluer précisément les ressources allouées à la mise en œuvre des actions liées à ses sujets matériels.

6.1.2.4 Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats

Le Groupe Ethias s'efforce de divulguer les données de la manière la plus exacte et précise possible en utilisant des données de mesure primaires et en s'appuyant, pour le calcul de ses émissions, sur les méthodes de mesure recommandées par le GHG Protocole.

Lorsque des sources de données indirectes ou des estimations sont néanmoins utilisées, Ethias le précise dans les principes comptables des points de données concernés. Chaque année, Ethias s'engage par ailleurs à renforcer la qualité de ses données, afin d'assurer une fiabilité croissante des indicateurs mesurés.

6.1.2.5 Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

- Ajout d'une année de référence (2024) pour les données sociales et de gouvernance.
- Modification de la méthodologie de calcul de l'indicateur « Intensité des émissions de GES » : modification du dénominateur utilisé afin de mieux représenter le volume d'activité du Groupe Ethias.

6.1.2.6 Incorporation d'informations par référence

Certaines sections ont été incorporées par référence. La table de correspondance ESRS est présentée au chapitre 6.10 « Table de correspondance ESRS ».

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.2 GOUVERNANCE

6.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

6.2.1.1 Composition et diversité des organes de gouvernance

Principes comptables

Organes d'administration, de direction et de surveillance :
Sont considérés comme Organes d'administration, de direction et de surveillance les Conseils d'administration et les Comités exécutifs (Comité de direction) des entités du Groupe.

Pour faciliter la lecture de ce rapport, l'expression « Organes d'administration, de direction et de surveillance » sera remplacée par l'expression « Organes de gouvernance ».

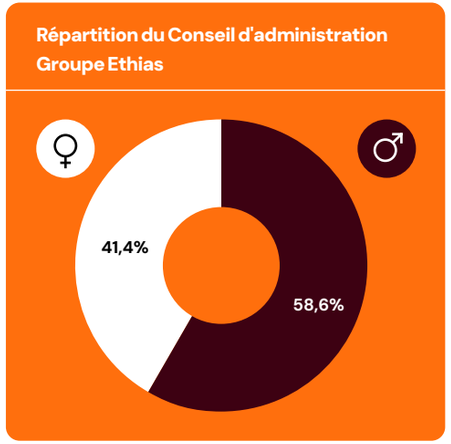

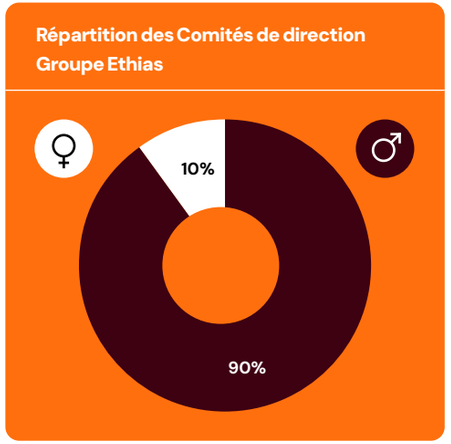

Ethias ne compte pas de représentants des employés ou des autres travailleurs au sein de ses Organes de gouvernance.

La composition des organes de gouvernance respecte, en outre, la parité linguistique.
La composition détaillée des organes de gouvernance de chacune des filiales du groupe Ethias est à retrouver dans leurs rapports de gestion respectifs.

		2025		2024		%YtoY Evolution	
		Groupe Ethias	Ethias SA	Groupe Ethias	Ethias SA	Groupe Ethias	Ethias SA
Conseil d'administration							
GOV 1 - 21 (a)	Nombre de membres exécutifs	26	4	21	4	24%	0%
	Nombre de membres non-exécutifs	189	11	189	12	0%	-8%
GOV 1 - 21 (d)	Pourcentage de femmes	41,40%	33,33%	39,05%	37,50%	2%	-4%
	Pourcentage d'hommes	58,60%	66,67%	60,95%	62,50%	-2%	4%
GOV 1 - 21 (e)	Pourcentage de membres non-exécutifs indépendants	1,40%	20,00%	1,90%	25,00%	-1%	-5%
Comités de direction du Groupe Ethias							
GOV 1 - 21 (d)	Pourcentage de femmes	10,00%	25,00%	14,8%	25,0%	-5%	0%
	Pourcentage d'hommes	90,00%	75,00%	85,2%	75,0%	5%	0%

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.2.1.2 Rôles et responsabilités des organes de gouvernance

Une structure de gouvernance robuste permet à Ethias de prendre des engagements ambitieux, d'élaborer des politiques pertinentes et de mettre en place des actions et projets concrets en matière de durabilité.

Pour concevoir, piloter et animer la stratégie Sustainability, Ethias s'appuie sur un modèle de gouvernance transversal et participatif. L'équipe Sustainability pilote la stratégie et en assure l'intégration dans toutes les activités de l'entreprise et du Groupe.

Elle s'appuie, de manière décentralisée, sur l'expertise de collaborateurs d'Ethias réunis dans des groupes de travail internes (« workstreams »), chacun axé sur une thématique business spécifique. Ces workstreams travaillent avec l'équipe Sustainability à l'établissement de plans d'actions en lien avec leur métier ou département.

Ces workstreams se réunissent deux fois par an en **Stream lead Meeting** pour s'informer de l'état d'avancement des feuilles de route et des sujets d'actualité en lien avec la stratégie Sustainability.

En outre, des **groupes de travail ad hoc** sont constitués en fonction des besoins pour traiter de sujets transverses dans une optique de coordination maximale des projets en cours dans l'entreprise en lien avec la Stratégie Sustainability.

Une gouvernance efficace requiert une implication à la fois « top down » et « bottom up ». Afin de garantir une diffusion optimale de la stratégie à tous les niveaux de l'entreprise, celle-ci doit pouvoir s'appuyer sur le soutien des organes de gouvernance d'Ethias, de son Top et Senior Management mais également celui des employés.

Le **Conseil d'administration** valide la stratégie de l'entreprise, dont la durabilité est un axe central, et passe en revue sa progression au minimum une fois par an.

Le **Comité de direction** assume la responsabilité de la mise en oeuvre de la stratégie de durabilité d'Ethias. Le suivi des plans d'action est présenté au minimum une fois par trimestre au Comité de direction.

Un **Comité de pilotage** (Sustainability Steering Committee), dirigé par la Chief Finance Officer, réunit le top et le senior management une fois par trimestre afin de suivre l'évolution des feuilles de route des workstreams.

Enfin, un **Comité d'Éthique** se réunit une fois par an pour prendre acte de l'avancement de la stratégie de durabilité et peut émettre des avis ou recommandations concernant les enjeux de durabilité. Il dispose également d'un avis consultatif concernant l'activité philanthropique d'Ethias.

Les organes de gouvernance jouent ainsi, à leur niveau, un rôle clé dans l'identification, la validation et le suivi des impacts, risques et opportunités liés à la durabilité.

Tous les organes impliqués dans la gouvernance Sustainability tiennent compte des risques et impacts potentiels liés à l'implémentation de la stratégie de durabilité sur les autres aspects de la stratégie d'entreprise. Ils veillent à équilibrer leurs décisions pour concilier les différents objectifs stratégiques de l'organisation.

Par ailleurs, les membres des organes de gouvernance doivent être collectivement en mesure de comprendre les activités d'Ethias, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée. Ils doivent disposer collectivement des connaissances et expériences en ce qui concerne, notamment, les risques de durabilité. Ce critère d'expertise collective est repris dans une matrice de compétences établie et mise à jour par le comité de nomination et de rémunération. Cette matrice se trouve dans le chapitre 5.2.2. « Portraits des dirigeants ».

En outre, les organes de gouvernance bénéficient d'une formation au moins une fois par an sur les sujets liés à la durabilité.

La liste des incidences, risques et opportunités matériels traitée par les organes de gouvernance au cours de l'année 2025 est reprise dans le chapitre 6.3.3 « Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique ».

6.2.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

La manière dont les organes de gouvernance sont informés des questions de durabilité et la manière dont ils les traitent sont décrites dans le chapitre 6.2.1 « Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance ».

La liste des IROs matériels traités par ces organes en 2025 est dressée au chapitre 6.3.3 « Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique ».

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.2.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Les informations relatives à l'intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation sont détaillées dans le chapitre 5.3 « Politique de rémunération variable, targets et réalisations ».

6.2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable

Ethias tient compte du résultat de ses procédures de diligence raisonnable pour l'évaluation des incidences, risques et opportunités qui sont matériels dans ses activités.

La manière dont la diligence raisonnable est intégrée dans les différents processus d'Ethias est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

6.2.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Les principales caractéristiques et les principaux éléments des procédures et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne s'appliquent aux informations en matière de durabilité.

Les informations détaillées concernant les principaux éléments des procédures et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne sont à retrouver aux chapitres 7 « Gestion des risques » et 8 « Appréciation en matière de contrôle interne ».

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Commentaires	Chapitres dans la déclaration relative à la durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	La diligence raisonnable est insérée dans les procédures d'Ethias et notamment dans l'approche d'Ethias décrite dans son Sustainability Framework	Chapitre 4.5
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	La manière dont les intérêts et points de vue des parties intéressées sont pris en considération par l'entreprise est décrite dans l'ESRS 2.	Chapitre 6.3.3
Identifier et évaluer les incidences négatives	Les impacts identifiés sont : Directs (impacts environnementaux et sociaux propres) Indirects : • Impacts à travers le portefeuille d'investissement notamment via le processus de reporting des principle adverse impacts • Impacts à travers les fournisseurs	Chapitre 6.3.3
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	Des procédures sont mises en place pour renforcer les impacts positifs et réduire les impacts négatifs, par exemple : **Pour les investissements** • Code d'investissement éthique • Politique d'investissement durable et responsable • Politique d'exclusion **Pour les fournisseurs** • Procédure d'achats responsables **Pour le personnel** • Charte Diversité • Charte Bien-Être	Chapitre 6.8 Chapitre 6.7.4 Chapitre 6.6.1.3
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	L'efficacité des procédures et des efforts en matière de durabilité et de prise en compte du processus de diligence raisonnable est suivie par les organes de gouvernance de l'entreprise et la communication en est réalisée par le biais du présent rapport	Chapitre 6

Les instruments internationalement reconnus qui guident Ethias dans sa procédure de diligence raisonnable en matière de durabilité sont listés au chapitre 4.5.1 « Values29 : Notre plan stratégique ambitieux pour 2025-2029 ».

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.3 STRATÉGIE

6.3.1 Stratégie, modèle économique et chaine de valeur

Les principaux éléments de la stratégie générale du Groupe Ethias - y compris les questions de durabilité -, de son modèle économique et de sa chaîne de valeur sont détaillés dans le chapitre 4 « Fondamentaux stratégiques du Groupe Ethias ».

6.3.2 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Le Groupe Ethias accorde une grande importance à l'écoute active et au dialogue avec ses parties prenantes. À travers un échange continu, il s'efforce de comprendre leurs positions et leurs préoccupations. Cette interaction constante nourrit les initiatives d'Ethias en matière de durabilité et favorise son alignement avec les attentes de ses parties prenantes.

En 2025, le Groupe Ethias a formalisé une politique d'engagement des parties prenantes. Celle-ci définit les principes, les objectifs et la gouvernance qui encadrent la manière dont le Groupe Ethias organise ses interactions avec ses parties prenantes internes et externes. Elle vise à garantir un dialogue structuré et cohérent aligné sur les enjeux de durabilité que le Groupe a identifiés comme matériels et sur les attentes exprimées par les acteurs concernés. Fondée sur des principes directeurs tels que la transparence, la pertinence, l'écoute active et le dialogue constructif, la politique décrit l'identification des parties prenantes concernées par les démarches d'engagement, les modalités d'interaction propres à chaque partie prenante, leur finalité ainsi que la manière dont ces interactions sont prises en compte dans les processus internes.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Partie prenante	Modalité d'engagement	Finalité	Manière dont le Groupe tient compte des résultats de l'engagement
Personnel	Enquête de satisfaction et d'engagement des collaborateurs Formations dédiées sur les enjeux de durabilité Communication et sensibilisation continue via intranet, conférences internes ou au travers de groupes de volontaires Réseau de personnes de confiance Système de santé et de sécurité au travail Actions caritatives et sociétales Représentation dans les organes sociaux Intégration de la durabilité dans la culture managériale	Impliquer et responsabiliser les collaborateurs dans la mise en œuvre concrète de la stratégie Sustainability, tout en les encourageant à être des acteurs engagés et actifs au sein de la société. Recueillir les opinions du personnel et mieux comprendre leurs attentes concernant le fonctionnement interne de l'entreprise Contribuer à un environnement de travail sain et durable et à l'établissement d'un climat de confiance Prévenir les maladies professionnelles (santé physique et mentale des collaborateurs) Sensibiliser le personnel aux enjeux de durabilité au sens large	Prise en compte des enquêtes et retours internes pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions ESG et RH Diffusion et mise en place de bonnes pratiques et initiatives internes pour renforcer l'adhésion collective aux enjeux de durabilité Mise en place de procédures santé et sécurité (dont des canaux de communication formels et informels)
Représentants du personnel	Consultation et partage d'informations sur les sujets ESG via les différents organes de dialogue social au niveau de l'entreprise : CE, CPPT, délégations syndicales. Comité d'éthique Ethias SA	Organiser la concertation entre les représentants de l'entreprise et les représentants du personnel Informer sur les avancées de l'entreprise en matière de durabilité	Entérinement des résultats de la concertation dans des accords sociaux Anticipation des risques sociaux
Dirigeants	Consultation, partage d'information et prise de décision via les réunions du Conseil d'administration (et ses comités spécialisés) et le Comité de direction	Orienter la stratégie de durabilité d'Ethias Assurer une gouvernance forte et alignée sur les enjeux ESG, intégrée à la stratégie globale de l'entreprise Responsabiliser les dirigeants sur les performances et la gestion des risques ESG Développer les compétences des dirigeants en matière de durabilité	Adoption de plans stratégiques, de priorités d'investissements et d'objectifs opérationnels Suivi des plans d'action et de la performance ESG de l'entreprise Adoption de politiques en lien avec la durabilité Détermination d'une partie de la rémunération variable des dirigeants
Fournisseurs	Processus de sélection et due diligence intégrant des critères de durabilité Réunions périodiques, revues de performance, échanges bilatéraux sur les attentes en matière de durabilité	S'assurer que les fournisseurs respectent les exigences et répondent aux attentes en matière de durabilité du Groupe telles que définies dans la politique d'achats responsables Encourager les fournisseurs à s'engager dans une démarche de transition Privilégier, à offre équivalente, les fournisseurs démontrant la meilleure performance ESG	Suivi et monitoring du portefeuille de fournisseurs afin d'atteindre les objectifs de durabilité du Groupe Implication des fournisseurs dans les actions durables organisées par le Groupe et soutien du Groupe dans les démarches durables effectuées par le fournisseur Respect de la politique d'achats responsables
Clients (B2B – B2C)	Echanges via les bureaux régionaux ou les canaux digitaux / service client Enquêtes de satisfaction auprès des clients B2C et B2B Processus de gestion des plaintes Dialogue bilatéral constant avec les clients B2B	Renforcer l'accessibilité aux produits et services Adapter les produits aux besoins des consommateurs et améliorer leur qualité Améliorer la relation au client ainsi que son expérience Consolider la relation commerciale et favoriser la confiance mutuelle	Amélioration des produits existants et développement de nouveaux produits et services sur la base des retours clients et des ambitions en matière de durabilité d'Ethias Suivi des indicateurs de performance liés à la satisfaction Renforcement de la prévention et du conseil auprès des clients Corporate Adaptation des stratégies marketing

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Partie prenante	Modalité d'engagement	Finalité	Manière dont le Groupe tient compte des résultats de l'engagement
Entités investies	Dialogue avec les émetteurs et suivi des indicateurs ESG Engagement individuel (discussions ad hoc, échanges bilatéraux) ou collaboratif (initiatives Climate100+, Spring, Advance…) Exercice du droit de vote lors des AG Dialogue avec l'entreprise/fonds au sujet de l'impact sociétal qui sera généré à travers l'investissement d'Ethias dans le cas d'investissement à impact	Acquérir une meilleure compréhension de la performance et du positionnement des entreprises sur les sujets en lien avec la durabilité S'assurer que les décisions d'investissement sont alignées avec les politiques d'investissement responsable d'Ethias Contribuer à l'amélioration des pratiques et de la stratégie ESG des entreprises/fonds financés Réduire les risques ESG et soutenir l'atteinte des objectifs de transition du portefeuille d'investissement Dans le cadre des investissements à impact, s'assurer que l'investissement répond à sa définition d'impact et évaluer l'impact généré	Orientation des décisions d'investissement Alignement sur les standards et les pratiques en matière de durabilité Suivi de la trajectoire de transition et des objectifs ESG du portefeuille Alimentation du reporting annuel
Intermédiaires financiers	Processus de sélection et de due diligence incluant la vérification de la conformité réglementaire, des standards éthiques et des éventuelles controverses ESG Suivi périodique de la relation	S'assurer de collaborer avec des parties qui respectent les règles de marchés, répondent aux besoins d'intermédiation et opérationnels d'Ethias et ne sont pas liées à des controverses sévères en matière de durabilité	Elaboration et mise en en œuvre de mesures correctives en cas d'écart identifié
Gestionnaires d'actifs	Processus de sélection et d'évaluation ESG lors de la mise en place du mandat de gestion Processus d'évaluation annuel sous forme d'un dialogue actif (sur les pratiques de vote, d'engagement actionnarial, de transparence…)	Collaborer avec des gestionnaires d'actifs alignés sur les principes d'investissements responsables d'Ethias Respecter les mandats de gestion Evaluer le critère ESG des mandats	Adaptation de la gestion sur base de la politique d'investissement durable et responsable d'Ethias
Investisseurs	Échanges et publication d'informations transparentes avant et après l'émission (framework, reporting d'allocation et d'impact) Dialogue lors des roadshows ou présentations investisseurs pour répondre aux questions sur la méthodologie ESG	Répondre aux engagements pris auprès des investisseurs et assurer la transparence et la crédibilité des émissions obligataires	Publication de rapports post-émission détaillant l'allocation des fonds et les impacts mesurés
Actionnaires	AG annuelle Echanges directs lors de CA stratégiques et communication financière régulière	Répondre aux engagements pris auprès des actionnaires et assurer la transparence sur la performance et la stratégie ESG	Publication du rapport annuel
Pouvoirs publics, régulateurs	Réunions de suivi des évolutions législatives et réglementaires Transmission d'informations réglementaires (reporting annuel) Coopération lors de contrôles ou demandes des autorités	Assurer la conformité aux exigences légales ESG applicables Anticiper les évolutions réglementaires et adapter les cadres et politiques internes en conséquence	Intégration des exigences des pouvoirs publics dans les cadres et politiques internes, procédures et reporting ESG, plans de contrôle et mécanismes de gouvernance

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Partie prenante	Modalité d'engagement	Finalité	Manière dont le Groupe tient compte des résultats de l'engagement
Agences de notation	Transmission d'informations et de données ESG et échanges avec les analystes dans le cadre des évaluations	Obtenir une évaluation externe et indépendante de la performance ESG d'Ethias et l'améliorer d'année en année Renforcer la transparence et la crédibilité de notre démarche ESG	Identification et priorisation des axes d'amélioration sur base des retours des agences
Fédérations interprofessionnelles	Participation à des groupes de travail sectoriels Veille et échange d'expertise	Rester à jour sur les meilleures pratiques du marché et renforcer l'expertise ESG ainsi que les standards sectoriels en matière de durabilité	Alignement sur les standards et les pratiques en matière de durabilité
Philanthropie, ONG, sponsoring	Évaluation ESG et processus de due diligence préalable Participation à des projets communs ou événements liées aux causes soutenues	Développer les compétences et renforcer l'impact positif du Groupe sur la société, en favorisant les synergies avec la stratégie de durabilité	Evaluation qualitative (via retour d'expérience) de l'impact généré par les soutiens financiers accordés
Partenariats	Échanges bilatéraux via les équipes commerciales dans le cadre des revues de performance annuelles. Participation à des appels d'offres où des critères ESG sont évalués.	Comprendre les attentes ESG des partenaires stratégiques et y répondre de manière proactive.	Amélioration continue de la stratégie et des indicateurs ESG
Monde académique, réseaux professionnels…	Participation à des travaux scientifiques (centre de recherches, chaires universitaires, consortium…) et groupes de travail Veille et échange d'expertise	Contribuer au développement de la connaissance et avancées scientifiques en matière de durabilité Rester à jour sur les meilleures pratiques et renforcer l'expertise ESG ainsi que les standards en matière de durabilité Créer un réseau de partenaires actifs dans la transition	Alignement sur les standards et les pratiques en matière de durabilité

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.3.3 Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

En 2024, le Groupe Ethias a mené une analyse de double matérialité conformément aux exigences de la CSRD et des standards ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Cette démarche vise principalement à évaluer et à communiquer à la fois sur les impacts des activités du Groupe sur l'environnement et la société, et sur l'influence des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur la performance financière de l'entreprise, ainsi que leurs implications à long terme.

L'exercice de matérialité s'est déroulé en cinq étapes :

- Préparation
- Identification des impacts, risques et opportunités (IROs) pertinents
- Évaluation des IROs
- Interaction avec les parties prenantes
- Détermination de la matérialité

Cet exercice est réalisé une année sur deux.

Les éléments relatifs à l'analyse de résilience d'Ethias SA sont détaillés dans le chapitre 6.5.1.3 ainsi que dans le chapitre 7.7. de ce rapport.

6.3.3.1 Préparation

Avant d'entreprendre l'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) significatifs pour le Groupe, Ethias a procédé à une cartographie détaillée de sa chaîne de valeur, y compris de ses filiales. Cette démarche avait pour objectif d'en documenter les principales activités et d'analyser leurs interactions, afin de mieux comprendre leurs impacts sur les enjeux matériels. Cette démarche a été réalisée à partir de l'analyse de documents internes et de consultations ciblées avec les parties prenantes, garantissant ainsi une vision complète et précise des risques et opportunités liés à la chaîne de valeur.

Pour garantir une approche complète et spécifique au secteur dans lequel Ethias évolue, une revue des standards ESRS, des normes sectorielles (SASB), des évaluations des agences de notation (MSCI et S&P) ainsi que des benchmarks des pairs et du secteur de l'assurance ont été réalisés.

6.3.3.2 Identification des impacts, risques et opportunités (IROs) pertinents

Lors de l'étape d'identification des IROs (Impacts, Risques et Opportunités), Ethias a d'abord procédé à la revue des différentes sources utilisées lors de l'étape de préparation, puis effectué une analyse approfondie des sujets potentiels de durabilité, guidée par la liste des thèmes résumée au paragraphe AR 16 de l'ESRS 1. Cette analyse a été menée en mettant l'accent sur les enjeux pertinents pour ses différents secteurs d'activité. Ethias a également pris en compte les sujets propres à ses entités, qui pourraient émerger de ses processus internes, tels que la gestion des risques et les investissements responsables et durables.

Ces premières étapes de préparation et d'identification des IROs ont conduit à l'établissement d'une « longue liste » d'IROs potentiellement matériels pour le Groupe Ethias.

Afin de réduire cette longue liste à une "courte liste" des IROs les plus significatifs, Ethias a ensuite réalisé une évaluation qualitative de la pertinence de chaque IRO en fonction :

- de ses objectifs stratégiques ;
- de ses opérations spécifiques et des opérations de ses filiales ;
- des préoccupations et attentes des parties prenantes clés ;
- de son ampleur et de son étendue ;
- de son influence potentielle sur le développement, la situation financière et la performance du Groupe Ethias.

Cette évaluation a permis de prioriser les IROs les plus significatifs pour le groupe et ses parties prenantes.

Cette première sélection s'est également appuyée sur les données provenant des enquêtes d'engagement des années précédentes, ainsi que sur l'expertise et le jugement de l'équipe Sustainability.

Pollution, ressources aquatiques et marines, biodiversité et écosystèmes, utilisation des ressources et économie circulaire :

Dans l'identification des impacts, risques et opportunités significatifs liés aux normes thématiques ESRS E2, E3, E4 et E5, Ethias a concentré son évaluation sur les activités propres de l'ensemble des entités du groupe ainsi que tout au long de la chaîne de valeur, en amont comme en aval.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

En raison de la nature des activités du Groupe Ethias et son secteur d'activités, aucune dépendance, ni risque de transition ou risque physique n'a été identifié en lien avec ces thématiques et ne sont donc pas considérés comme matérielles.

6.3.3.3 Evaluation des IROs

Après avoir défini la « courte liste » d'IROs, Ethias a procédé à leur évaluation sur base de critères spécifiques, selon qu'ils constituaient des impacts, des risques ou des opportunités :

- La matérialité des impacts a été évaluée sur la base de critères de gravité et de probabilité. Les impacts positifs ont été mesurés selon leur échelle et leur portée, tandis que la gravité des impacts négatifs a été déterminée par leur échelle, leur portée et leur caractère irréversible. La probabilité, quant à elle mesure, la vraisemblance d'occurrence de ces impacts. Pour la matérialité d'impact, chaque critère a reçu une note sur une échelle de 1 à 5, accompagnée d'un raisonnement lorsque cela était nécessaire. Le score total de l'impact a été calculé en multipliant la probabilité par la moyenne des trois critères de gravité. Le score final est exprimé sur 25.
- La matérialité financière, couvrant les risques et opportunités, a été évaluée en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur potentielle des effets financiers à court, moyen et long terme, en respectant le système interne d'évaluation des risques.
- Les résultats obtenus, aussi bien pour les impacts, les risques et les opportunités ont été de nouveau ramenés sur une échelle homogène de 1 à 5, 5 étant le plus matériel.

Pour assurer l'exactitude et la fiabilité des évaluations réalisées, des experts internes ainsi que les filiales d'Ethias ont été consultés afin de valider les notes attribuées à chaque IRO.

Cette approche a permis d'obtenir une évaluation complète et quantifiée des impacts, risques et opportunités.

Principe comptable

Le Groupe Ethias ne fait pas de distinction entre les impacts potentiels et les impacts réels. Son interprétation de ces notions est qu'un impact potentiel négatif n'est autre qu'un risque et qu'un impact potentiel positif, une opportunité.

6.3.3.4 Interaction avec les parties prenantes

Ethias a entrepris une démarche d'identification de ses parties prenantes, conformément à la définition de l'EFRAG. Elle a ensuite sollicité leurs retours par le biais d'un questionnaire. Cette démarche a permis d'obtenir leurs perspectives uniques et d'identifier leurs priorités et préoccupations.

L'objectif visait à s'assurer que leurs préoccupations étaient bien prises en compte dans les IROs identifiés et de confirmer ou renforcer l'importance attribuée à ceux-ci. Cet exercice a permis de garantir que les enjeux les plus pertinents pour les parties prenantes aient été intégrés dans la stratégie d'Ethias ainsi que dans son rapport annuel et sa conformité à la CSRD.

Identification des parties prenantes

Les parties prenantes suivantes ont été considérées pour l'analyse de double matérialité :

Internes	Externes
Administrateurs	Clients B2B
Actionnaires	Clients B2C
Membres du Comité de Direction	Partenaires commerciaux
Syndicats	Fournisseurs
Personnel	Partenaires divers
Représentants des filiales	

Enquête de matérialité

L'enquête envoyée aux différents groupes de parties prenantes s'appuyait sur le questionnaire de matérialité de l'année précédente, qui a été adapté en fonction des enseignements tirés et du processus d'identification des IROs tel que mené pour ce nouvel exercice.

Le questionnaire comprenait deux questions. La première demandait aux participants d'évaluer l'importance qu'Ethias devrait accorder à 15 thématiques, présentées dans un ordre aléatoire, sur une échelle de 1 à 5 (1 signifiant qu'Ethias devrait y accorder une très faible importance et 5 signifiant qu'Ethias devrait y accorder une très forte importance, les autres notes permettant de nuancer la réponse). La seconde question leur demandait de déterminer, parmi les thématiques auxquelles ils venaient d'accorder une très forte importance (note de 5), de sélectionner les 3 domaines qui représentaient, pour eux, les priorités sur lesquelles Ethias devrait agir.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Résultats de l'enquête

Le nombre de réponses à l'enquête de matérialité par catégorie de participants est le suivant :

Parties prenantes externes	N	Poids
Clients B2C Ethias	862	40%
Clients B2B Ethias	266	40%
Partenaires et fournisseurs	24	20%
Total "externes"	1.152	100%

Parties prenantes internes	N	Poids
Employé(e)s d'Ethias	253	40%
Membres de l'ExCo	5	20%
Membres du Conseil d'Administration	6	20%
Syndicats	3	10%
Filiales	4	10%
Total "internes"	273	100%

Les résultats ont été pondérés afin d'éviter une surreprésentation des grands groupes cibles comparativement aux petits.

Les résultats obtenus ont permis de classer par ordre de priorité les 15 thématiques abordées dans le questionnaire.

Les thématiques sont positionnées dans la matrice présentée ci-dessous.

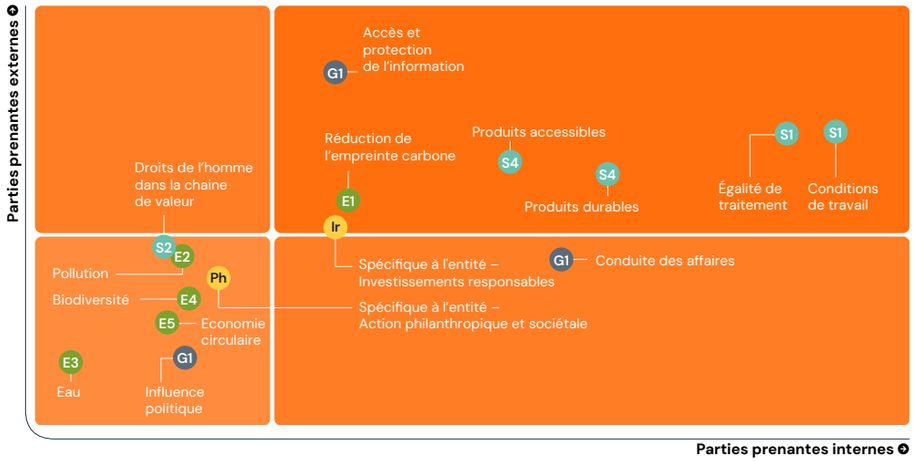

Sur la base de cette matrice, les 8 thématiques suivantes sont identifiées comme étant matérielles :

- Conditions d'emploi pour son personnel
- Traitement équitable et égalité des chances
- Développement de produits et services liés aux risques climatiques
- Ethique avec laquelle Ethias est dirigée et gère son organisation
- Offre de produits et services accessibles
- Réduction de son empreinte carbone
- Accès et protection de l'information
- Politique d'investissement responsable

Ces thématiques ayant déjà été considérées comme les plus importantes lors de la phase d'évaluation des IROs, les résultats de l'enquête viennent valider le travail de scoring interne effectué, renforçant ainsi la pertinence des enjeux identifiés initialement. Ils garantissent également que les préoccupations des parties prenantes sont correctement prises en compte dans l'évaluation de nos impacts, risques et opportunités.

6.3.3.5 Détermination de la matérialité

Le seuil de matérialité a été défini, suivant le système de gestion des risques interne à Ethias. Celui-ci attribue le caractère matériel aux risques de catégories 4 et 5. Dans un but de cohérence, le même seuil a été appliqué sur les impacts et les opportunités. Cela a permis de distinguer, parmi la « courte liste » d'IROs scorés, les enjeux critiques des enjeux secondaires.

Cette étape a ouvert la voie à la création d'un tableau de matérialité, un outil indispensable pour visualiser et prioriser les enjeux les plus pertinents pour Ethias et ses filiales. Ce tableau permet de synthétiser chaque enjeu considéré comme matériel selon au moins l'une des deux dimensions clés : son effet financier sur les performances de l'entreprise, et l'impact de l'entreprise sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). C'est ce tableau qui permet également de déterminer sur quels sujets rapporter dans le rapport CSRD, garantissant ainsi une transparence et une responsabilité accrues.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Les résultats de cette analyse mettent en évidence que les sujets suivants constituent les priorités majeures en matière de durabilité pour le Groupe :

- E1 – Changement climatique
- S1 – Effectifs de l'entreprise
- S4 – Consommateurs et utilisateurs finals
- G1 – Conduite des affaires
- Spécifique à l'entité (Ethias SA) – Investissements responsables
- Spécifique à l'entité (Ethias SA) – Action philanthropique et sociétale

Les IROs matériels du Groupe Ethias sont présentés dans le tableau suivant. Ils ont également été placés sur la chaîne de valeur du Groupe Ethias, présentée dans le chapitre 4.5.4 « La chaîne de valeur ».

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Les IROs matériels du Groupe Ethias

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Entité	Horizon temporel	Chaîne de valeur	Traité en 2025	Responsable(s)
E1 Changement climatique										Comité de direction
Adaptation au changement climatique	/	1_1_O	Développement de nouveaux produits visant la résilience climatique		Opportunité	Ethias SA, Large IT	CT, MT, LT	En amont, Activités propres, Aval	✓	
	/	1_2_R	Augmentation des catastrophes naturelles avec des conséquences dommageables sur le secteur de l'assurance en termes de solvabilité et de profitabilité		Risque	Ethias SA, Large IT	CT	En amont, Activités propres	✓	
Atténuation du changement climatique	/	2_1_I 2_2_R	Génération d'émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités de l'entreprise	Impact négatif	Risque	Ethias SA, Large IT	CT, MT, LT	En amont, Activités propres, Aval	✓	
	/	2_3_R	Échec de la transition et non-atteinte des objectifs de décarbonation au niveau global entrainant des risques de transition abrupte menaçant la continuité		Risque	Ethias SA, Large IT	CT	En amont, Activités propres	✓	
	/	2_4_R	Augmentation des taxes carbone		Risque	Ethias SA, Large IT	CT	En amont, Activités propres		
	/	2_5_R	Incapacité à répondre aux attentes du marché et de la société en matière d'action climatique		Risque	Ethias SA, Large IT	CT, MT, LT	En amont, Activités propres, Aval	✓	
Energie	/	3_1_I	Investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	Impact positif		Ethias SA, Large IT	CT, MT, LT	En amont, Activités propres, Aval	✓	
	/	3_2_O	Économies financières grâce à l'amélioration de l'efficacité des bâtiments.			Ethias SA	CT, MT, LT	En amont, Activités propres, Aval	✓	

Matérialité d'impact: Impact positif, Impact négatif — Matérialité financière: Risque, Opportunité — Entité: Ethias SA, Large IT, Non large IT >= 125 etp — Horizon temporel: CT, MT, LT — Chaîne de valeur: En amont, Activités propres, Aval

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Entité	Horizon temporel	Chaîne de valeur	Traité en 2025	Responsable(s)
S1 Effectifs de l'entreprise										CEO, CPOO
Traitement égal et opportunités pour tous	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	4_1_I	Gestion et prise en charge de la violence et du harcèlement au travail	⊕					✓	
	Dialogue social	4_2_I	Dialogue social régulier et constructif	⊕					✓	
	Formation et développement des compétences	4_3_I	Développement des compétences favorisant les opportunités d'emploi et la progression de carrière	⊕	⚠				✓	
	Formation et développement des compétences	4_4_R	Perte d'avantage concurrentiel dû à une obsolescence des compétences des collaborateurs						✓	
	Diversité	4_5_I	Promotion de la diversité au travail	⊕					✓	
Conditions de travail	Liberté d'association	4_1_I	Amélioration du bien-être des collaborateurs par la prise en compte de leurs intérêts au Conseil d'entreprise	⊕					✓	
	Temps de travail	4_2_I 4_3_O	Adoption de nouvelles méthodes de travail pour attirer et retenir les talents	⊕	⚠				✓	
	/	4_4_R	Insatisfaction des employés due à de mauvaises conditions de travail		⚠				✓	
	Salaires décents	4_5_R	Insatisfaction des collaborateurs en raison de salaires inadéquats		⚠				✓	
	/	4_6_R	Manque d'attractivité de l'entreprise en raison de son incapacité à adapter ses méthodes de travail à la nouvelle génération d'employés		⚠				✓	
	Salaires décents	4_7_R	Incapacité à se démarquer en tant qu'entreprise dans la guerre des talents		⚠				✓	
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux										CXO, CRO
Produits durables	/	6_1_I 6_2_O	Intégration de critères ESG dans le développement de produits	⊕	⚠				✓	
Incidences liées aux informations pour les consommateurs et/ou utilisateurs finaux	Liberté d'expression	7_1_I	Optimisation continue des produits grâce aux retours des clients	⊕					✓	
	Protection de la vie privée	7_2_R	Politiques et pratiques défaillantes ou non conformes aux réglementations sur la confidentialité et la sécurité des données		⚠				✓	
	Protection de la vie privée	7_3_R	Perturbation des activités, pertes financières et rupture de confiance dues à la cybercriminalité		⚠				✓	

Matérialité d'impact: ⊕ Impact positif ⊖ Impact négatif | Matérialité financière: ⚠ Risque ⚠ Opportunité | Entité: Ethias SA, Large IT, Non large IT >= 125 etp | Horizon temporel: CT, MT, LT

Chaîne de valeur: En amont, Activités propres, Aval

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Entité	Horizon temporel	Chaîne de valeur	Traité en 2025	Responsable(s)
G1 Conduite des affaires										CEO, CFO, CRO
Culture d'entreprise	/	8_1_I	Intégrité et confiance des parties prenantes renforcées grâce à une bonne gouvernance d'entreprise	⊕		■■	▶▶▶	◀■▶	✓	
Protection des lanceurs d'alerte	/	9_1_I	Protection des lanceurs d'alerte	⊕		■■	▶▶▶	◀■▶	✓	
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	/	10_1_I	Intégration de critères ESG dans la sélection des fournisseurs	⊕		■■	▶▶	◀	✓	
Corruption et versement de pots-de-vin	/	11_1_I	Corruption et pots-de-vin	⊖		■	▶▶	◀■▶	✓	
Engagement politique	/	12_1_I	Permettre des progrès sectoriels par le biais du lobbying indirect et de l'influence politique	⊕		■	▶▶	◀■		
Ir Spécifique à l'entité										CILO
Investissements responsables	/	13_1_I	Intégration de critères ESG dans le développement de produits	⊕	💡	■	▶▶▶	◀■▶	✓	
	/	13_2_R	Optimisation continue des produits grâce aux retours des clients		⚠	■	▶▶▶	◀■▶	✓	
	/	13_3_O	Politiques et pratiques défaillantes ou non conformes aux réglementations sur la confidentialité et la sécurité des données		💡	■	▶▶▶	◀■▶	✓	
Ph Spécifique à l'entité										CFO
Action philanthropique et sociétale	/	14_1_I	Impact sociétal positif grâce à la philanthropie	⊕		■	▶▶▶	◀■▶	✓	

Matérialité d'impact: ⊕ Impact positif ⊖ Impact négatif | Matérialité financière: ⚠ Risque 💡 Opportunité | Entité: ■ Ethias SA ■ Large IT ■ Non large IT >= 125 etp | Horizon temporel: ▶▶▶ CT ▶▶ MT ▶ LT
Chaîne de valeur: ◀ En amont ◀■ Activités propres ▶ Aval

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.4 GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

6.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Les informations sur la description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants, sont reprises dans le chapitre 6.3.3 « Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique ».

6.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Le chapitre 6.10 « Table de correspondance ESRS » répertorie les exigences de divulgation couvertes par Ethias dans cette déclaration relative à la durabilité, ainsi que celles qui ont été jugées non matérielles. Ce répertoire, basé sur les résultats de l'exercice de double matérialité, indique les numéros de page et/ou les paragraphes où figurent les informations pertinentes.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.4.3 Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes (MDR-P)

Entité	Politique	Description	Activités	Chaîne de valeur	Zones géographiques	Sujets ESRS	IROs	Organe responsable	Publication
Groupe Ethias	Politique de gestion des risques	La politique de gestion des risques présente les principes de base de la gestion des risques, incluant l'appétence au risque, les systèmes de gestion des risques, et les rôles et responsabilités des différents comités de gestion et lignes de défense. Elle couvre également les politiques spécifiques pour divers types de risques (assurance, financiers, non financiers, externes et environnementaux) et les processus de reporting et de tests de résistance. Cette politique vise à assurer une gestion efficace et cohérente des risques au sein du groupe Ethias.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	E1 S1 S4 G1	1_2_R 2_3_R 4_1_I 4_4_R 5_4_R 7_2_R 7_3_R 11_1_I 13_2_R	Conseil d'Administration	Intranet
Groupe Ethias	Politique de sécurité de l'information	La politique générale de sécurité chapeaute les différentes sous-politiques et directives qui composent la gouvernance de la sécurité de l'information au sein du groupe Ethias. Elle décrit les pratiques visant à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et services d'Ethias, ainsi qu'à prévenir ou minimiser les incidents opérationnels affectant le business, grâce à une approche proactive et agile basée sur la mitigation des risques. Celle-ci s'appuie sur une étude fine des menaces externes (PESTLE-M) et ambitionne un haut niveau de maturité relatif aux grands cadres internationaux de gestion de la sécurité de l'information (NIST CSF, ISO 2700X) ainsi que les régulations et cadres de référence les plus récents (DORA, NBB 2025, CyFUN, NIST CSF 2.0, ISO27002:2022). Elle traite également des responsabilités des différentes parties prenantes impliquées, en cohérence avec la gouvernance ICT, et rappelle la structuration en 3 lignes de défense, garantissant le principe de séparation des tâches.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	S4	7_2_R 7_3_R	Conseil d'Administration	Intranet
Groupe Ethias	Politique GDPR	La politique de protection des données personnelles (la "politique GDPR") décrit comment le groupe Ethias garantit le respect de la législation sur la protection des données c'est-à-dire, l'ensemble des lois et règlements relatifs à la sécurité, à la confidentialité, à la protection ou au caractère privé des données à caractère personnel applicables aux traitements de données à caractère personnel effectués par Ethias, en ce compris le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, « GDPR »).	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	S4	7_2_R 7_3_R	Comité de Direction	Intranet
Groupe NRB	Politique de cybersécurité	La politique de cybersécurité définit un cadre de gestion des risques en cybersécurité, structuré autour de plusieurs fonctions clés. Il vise à établir une gouvernance claire, identifier les risques, mettre en place des mesures de protection, détecter les menaces, réagir aux incidents et assurer une reprise efficace des activités. Ce cadre permet d'améliorer la sécurité des systèmes et des données tout en s'alignant sur les bonnes pratiques et réglementations en vigueur.	Technologies de l'information		Belgique, Grèce	S4	7_2_R 7_3_R	Comité Exécutif	Intranet Site Corporate (NRB SA)
Groupe NRB	Politique qualité	La politique qualité joue un rôle essentiel en assurant la cohérence entre la stratégie globale du Groupe NRB et son système de management de la qualité (SMQ). Elle permet d'aligner les objectifs de l'entreprise avec les exigences et les principes du SMQ, garantissant ainsi une amélioration continue des processus, une optimisation des performances et une satisfaction accrue des parties prenantes.	Technologies de l'information		Belgique, Grèce	G1	8_1_I	Comité Exécutif	Intranet
Groupe NRB	Modern Slavery Act	Cette déclaration sur la Loi sur l'Esclavage Moderne explique les mesures que NRB a pris pour s'assurer que l'esclavage et le trafic d'êtres humains ne se produisent dans aucune partie de ses activités ni dans le chef de ses fournisseurs.	Technologies de l'information		Belgique, Grèce	G1	8_1_I	Comité Exécutif	Intranet Site Corporate (NRB SA)
Groupe NRB	Charte Informatique - Charte d'utilisation des informations et des TIC	La charte informatique a pour objet de préciser la responsabilité des Utilisateurs, dans le respect de la législation, des bonnes pratiques et des règles minimales de courtoisie et de respect d'autrui, afin de promouvoir un usage correct des informations et des TIC.	Technologies de l'information		Belgique, Grèce	S4 G1	7_2_R	Comité Exécutif	Intranet

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Entité	Politique	Description	Activités	Chaîne de valeur	Zones géographiques	Sujets ESRS	IROs	Organe responsable	Publication
Ethias SA	Charte Privacy	La Charte Privacy a pour objectif de décrire comment Ethias S.A. utilise et protège les données à caractère personnel des personnes en contact avec elle, conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR). La charte aborde plusieurs points clés, notamment la définition des données à caractère personnel, du traitement, du responsable du traitement et du DPO (Data Protection Officer). Elle détaille les types de données personnelles traitées, les finalités et les bases légales du traitement, les mesures de sécurité pour protéger les données, les personnes ayant accès aux données, les transferts de données à des tiers, la durée de conservation des données, les droits des personnes concernant leurs données personnelles et comment les exercer, ainsi que la politique en matière de cookies.	Assurance et services financiers		Belgique	S4	7_2_R 7_3_R	Conseil d'Entreprise	Intranet
Groupe Ethias	Charte Privacy Travailleurs	La Charte Privacy pour les travailleurs d'Ethias a pour objectif de décrire les données à caractère personnel des employés qui sont traitées, les bases légales de ce traitement, les finalités de ce traitement, ainsi que les mesures de sécurité mises en place pour protéger ces données. La charte aborde plusieurs points clés, notamment la définition des données à caractère personnel, du traitement, du responsable du traitement et du DPO (Data Protection Officer). Elle détaille les types de données personnelles traitées et régule les transferts de données à des tiers, la durée de conservation des données, les droits des employés concernant leurs données personnelles et comment les exercer, ainsi que la politique en matière de cookies.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	G1	7_2_R 7_3_R	Conseil d'Entreprise	Intranet
Ethias SA	Politique d'intégrité	La politique d'intégrité met l'accent sur l'importance de l'intégrité dans toutes les activités de l'entreprise. Elle guide les collaborateurs à adopter un comportement professionnel irréprochable, en respectant les dispositions légales et réglementaires en matière d'intégrité et de conduite. Ethias s'engage également via la politique d'intégrité à intégrer des préoccupations environnementales dans sa gestion et à promouvoir des pratiques durables.	Assurance et services financiers		Belgique	S1 G1	4_1_I 5_4_R 8_1_I 9_1_I 11_1_I	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate
Groupe Ethias	Politique de Whistleblowing	La politique whistleblowing permet à toute personne au sein du groupe de signaler de manière confidentielle, anonyme ou non et sans crainte de représailles toute information relative à un acte répréhensible, qu'il soit potentiel ou avéré. Le processus mis en place garantit que ces signalements parviennent directement à la direction, sans nécessiter de passer par les canaux hiérarchiques habituels. Il vise à protéger les lanceurs d'alerte et à garantir que les préoccupations soulevées sont traitées de manière appropriée et selon le respect des principes de confidentialité.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	G1	8_1_I 9_1_I	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Politique en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (AML)	La politique AML est conçue pour détecter et prévenir les opérations atypiques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Elle repose sur une approche fondée sur les risques, incluant une évaluation globale des risques et une matrice de tolérance au risque. La politique prévoit des procédures opérationnelles spécifiques, la formation continue des collaborateurs pour les sensibiliser aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et des mécanismes de reporting pour assurer une surveillance constante. Elle inclut également des directives pour la gestion des données à caractère personnel et des procédures de contrôle interne pour assurer la conformité et l'efficacité des mesures mises en place.	Assurance et services financiers		Belgique	G1	8_1_I 11_1_I	Conseil d'Administration	/
Ethias SA	Politique en matière de conflits d'intérêts + guide pratique	La politique en matière de conflits d'intérêts vise à préserver la réputation et l'image de l'entreprise en mettant en place un cadre général pour l'identification, l'évaluation, la prévention et la gestion adéquate des conflits d'intérêts. Elle précise les rôles et responsabilités des fonctions et personnes impliquées, et est complétée par un guide pratique à l'attention des dirigeants et collaborateurs, donnant un aperçu des principaux régimes spécifiques de conflits d'intérêts.	Assurance et services financiers		Belgique	G1	8_1_I 11_1_I	Conseil d'Administration	Intranet
Groupe Ethias	Politique de lutte contre la corruption	La politique de lutte contre la corruption vise à garantir que toutes les activités de l'entreprise sont menées avec la plus grande intégrité. Elle inclut des mesures pour identifier, prévenir et gérer les risques de corruption, et exige un comportement professionnel irréprochable de la part de tous les collaborateurs. Elle prévoit des formations continues pour sensibiliser les collaborateurs aux risques de corruption et aux bonnes pratiques à adopter.	Assurance et services financiers		Belgique	G1	8_1_I 11_1_I	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Entité	Politique	Description	Activités	Chaîne de valeur	Zones géographiques	Sujets ESRS	IROs	Organe responsable	Publication
Groupe Ethias	Politique de Compliance	La Politique Compliance a pour objectif de garantir l'intégrité et la réputation de l'entreprise en assurant le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes, ainsi que des normes et meilleures pratiques. Elle définit la fonction de compliance comme une évaluation indépendante et permanente au sein de l'organisation, chargée de veiller au respect des règles d'intégrité et de conduite. Elle a pour objet de permettre au Groupe Ethias de limiter son exposition aux risques de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, encourus en cas de non-conformité.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	G1	8_1_I	Conseil d'Administration	Intranet
Ethias SA	Politique concernant la prévention des abus de marché	La politique de prévention des abus de marché vise à établir des directives claires pour éviter le délit d'initié et la divulgation illégale d'informations privilégiées. Cette politique est conçue pour garantir la transparence et l'intégrité des marchés financiers, en alignant les pratiques d'Ethias avec les régulations en vigueur. Elle s'applique aux dirigeants non exécutifs, aux membres du comité de direction et aux responsables des fonctions de contrôle indépendantes et leur impose notamment des obligations d'information de transaction pour protéger l'intégrité du marché et prévenir tout abus.	Assurance et services financiers		Belgique	G1	8_1_I 11_1_I	Conseil d'Administration	/
Ethias SA	Politique de lutte contre la fraude interne	La politique de lutte contre la fraude interne vise à protéger l'intégrité, les actifs et la réputation d'Ethias en prévenant, détectant et traitant tout acte frauduleux commis par un collaborateur ou un prestataire agissant pour l'entreprise. Elle impose une tolérance zéro vis-à-vis de la fraude et s'appuie sur des procédures de contrôle, des outils de détection et des enquêtes internes pour assurer un fonctionnement transparent et conforme. Elle a pour objectif de réduire l'exposition d'Ethias aux risques de pertes financières, de poursuites judiciaires et d'atteinte à la réputation, en garantissant un dispositif structuré de prévention et un mécanisme sécurisé de signalement permettant à chacun de rapporter en confiance tout comportement suspect.	Assurance et services financiers		Belgique	S1	8_1_I 11_1_I	Conseil d'Administration	Intranet
Ethias SA	Politique en matière d'inducements	La politique en matière d'inducements vise à garantir que les rémunérations et incitations liées à la distribution de produits d'assurance soient conformes aux obligations légales et ne portent pas atteinte aux intérêts des clients. Elle définit les inducements comme toute commission, honoraire, charge ou autre type de paiement, y compris les avantages économiques de toute nature, proposés en rapport avec des activités de distribution d'assurances. La politique s'applique à tous les inducements monétaires et non monétaires, en excluant les assurances vie du 2ème pilier. Elle établit des principes de base tels que l'honnêteté, l'équité, la transparence et la proportionnalité, et impose des règles spécifiques pour les inducements monétaires et non monétaires. La politique inclut également des procédures pour vérifier la conformité des inducements, un registre centralisé des inducements, et des mesures de gouvernance pour assurer la mise en œuvre et la surveillance de la politique.	Assurance et services financiers		Belgique	G1	8_1_I 11_1_I	Comité de Direction	/
Ethias SA	Politique de gestion des plaintes	Elle a pour objectif de réduire l'exposition d'Ethias aux risques de pertes financières, de poursuites judiciaires et d'atteinte à la réputation, en garantissant un dispositif structuré de prévention et un mécanisme sécurisé de signalement permettant à chacun de rapporter en confiance tout comportement suspect.	Assurance et services financiers		Belgique	S4	7_1_I	Comité de Direction	/
Groupe Ethias	Réglement de travail	Le Règlement de travail s'applique à tous les membres du personnel occupés au sein du groupe Ethias, engagés sous contrat de travail, quels que soient leur âge, sexe, nationalité ou nature du travail effectué. Il vise à régir les conditions de travail et couvre notamment la nature du travail convenu, le lieu de travail, le temps de travail, la rémunération, les devoirs et obligations des cadres et du personnel, ainsi que les mesures d'hygiène, de sécurité et de santé. Le document aborde également les interruptions de travail, le bien-être au travail, la fin du contrat, les sanctions disciplinaires, la responsabilité des travailleurs, les premiers soins en cas d'accident, et les services de prévention. Enfin, il inclut des annexes détaillant les horaires de travail, les congés, les mesures de prévention des risques psychosociaux, ainsi que le code de déontologie et d'autres aspects spécifiques liés aux conditions de travail.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	S1	4_1_I 4_2_I 4_5_I 5_1_I 5_2_I 5_3_O 5_4_R 5_6_R	Conseil d'Entreprise	Intranet

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Entité	Politique	Description	Activités	Chaîne de valeur	Zones géographiques	Sujets ESRS	IROs	Organe responsable	Publication
Groupe Ethias	Code de conduite	Le code de conduite présente les principes et règles fondamentales de bonne conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs du groupe Ethias. L'objectif est de garantir que tous les membres du personnel mènent leurs missions dans le respect des valeurs de l'entreprise, telles que l'éthique, l'humanisme, l'engagement et la proximité, tout en assurant la déontologie, l'intégrité et la confiance. Le code de conduite souligne également l'importance de ne pas se rendre coupable de délits tels que la fraude, l'abus de confiance, le vol, le non-respect de la vie privée, le blanchiment d'argent, les délits de marché et les pratiques discriminatoires.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	S1, G1	4_1_I, 5_4_R, 8_1_I, 9_1_I, 11_1_I	Comité Exécutif/ Conseil d'Entreprise	Intranet
Groupe NRB	Code de conduite Externe	Le code de conduite externe s'applique aux travailleurs externes à NRB SA. Ceux-ci doivent réaliser ses prestations de manière éthique et honnête, tant à l'intérieur de NRB que dans les relations avec les clients et fournisseurs.	Technologies de l'information		Belgique, Grèce	G1	8_1_I, 9_1_I, 11_1_I	Comité Exécutif	Intranet Site Corporate (NRB SA)
Ethias SA	Code conduite AM	Le code de conduite Asset Management présente les règles internes et les modalités pratiques en matière d'éthique et de comportement professionnel pour les membres de la Direction Asset Management d'Ethias. Il s'applique à tous les membres de la Direction Asset Management, y compris les intérimaires, étudiants, stagiaires et prestataires de services. Il couvre les règles de conduite de base, telles que le respect des lois et règlements, la protection des informations confidentielles, l'évitement des conflits d'intérêts, et la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Il met également l'accent sur les comportements illicites sur les marchés financiers et décrit les bonnes pratiques relatives aux transactions sur les marchés financiers.	Assurance et services financiers		Belgique	G1, S1	8_1_I, 9_1_I, 11_1_I	Conseil d'Entreprise	Intranet
Ethias SA	Politique Fit & Proper CA et CD	La politique Fit & Proper vise à garantir que les personnes occupant des fonctions clés au sein de l'entreprise possèdent les compétences, l'intégrité et l'aptitude nécessaires pour exercer leurs responsabilités de manière efficace et conforme aux normes en vigueur. Elle impose le respect de processus et critères dans le cadre de la sélection, de l'évaluation de l'aptitude et de l'initiation et la formation des administrateurs non exécutifs et des membres du comité de direction; des Heads of 1er niveau et des responsables FCI.	Assurance et services financiers		Belgique	G1	8_1_I	Conseil d'Administration	/
Ethias SA	Politique de composition des organes de gestion	La politique de composition des organes de gestion établit les règles relatives la composition des organes de gestion d'Ethias SA et la sélection de leurs membres. Sont concernés: le conseil d'administration, pour lequel la politique établit des règles sur le nombre d'administrateurs, l'âge, la parité linguistique, le genre, la durée des mandats, le cumul des mandats, et les compétences spécifiques pour les comités spécialisés ainsi que le comité de direction, pour lequel la politique détaille le nombre de membres, l'âge, la parité linguistique, la durée des mandats, le cumul des mandats, et les règles de nomination, renouvellement, démission et révocation. Cette politique vise à garantir une gestion équilibrée et diversifiée au sein d'Ethias SA.	Assurance et services financiers		Belgique	G1, S1	4_5_I, 8_1_I	Conseil d'Administration	/
Ethias SA	Règles internes encadrant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants et RFCI	La politique des règles internes encadrant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'Ethias vise à définir les conditions dans lesquelles ces fonctions peuvent être exercées, en préservant la disponibilité des dirigeants, en prévenant les conflits d'intérêts et en assurant une publicité adéquate. Elle établit des principes pour l'exercice de mandats externes, des règles de disponibilité et de notification à la Banque nationale de Belgique, ainsi que des contrôles annuels pour garantir le respect de ces règles. La politique inclut également des dispositions spécifiques pour les fonctions exercées dans des sociétés cotées.	Assurance et services financiers		Belgique	G1	8_1_I, 11_1_I, 12_1_I	Conseil d'Administration	/
Ethias SA	Politique de rémunération (Career@Ethias)	La politique de rémunération « Career@Ethias » regroupe la politique de rémunération d'Ethias SA ainsi que ses politiques annexes et s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Elle a pour objectif de mettre en œuvre un système de rémunération qui permette de motiver et dynamiser les équipes en soutenant la stratégie d'entreprise et ses valeurs ; de valoriser les compétences et récompenser la performance de chaque collaborateur indépendamment de son genre, âge, origine, handicap, orientation sexuelle et d'assurer une équité entre les collaborateurs tout en veillant à la maîtrise de la masse salariale et à l'adéquation avec les pratiques du marché. Ce système fait l'objet d'une gouvernance stricte.	Assurance et services financiers		Belgique	S1	5_5_R, 5_6_R, 5_7_R	Conseil d'Administration	/

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Entité	Politique	Description	Activités	Chaîne de valeur	Zones géographiques	Sujets ESRS	IROs	Organe responsable	Publication
Groupe Ethias	Politique cadre sustainability	La politique cadre Sustainability (Sustainability Framework) vise à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie et les activités de l'entreprise. Elle institue une gouvernance Sustainability transversale et participative organisée en workstreams. La politique formalise et repose sur la stratégie de durabilité 2026-2029 validée par le Conseil d'administration, qui inclut des objectifs à court, moyen et long terme s'appuyant sur des normes et cadres de référence reconnus. La politique guide l'action d'Ethias sur les sujets de transition environnementale, d'impact social, de bonne gouvernance, d'investissements responsables, de numérique responsable, de développement de produits et services durables ainsi que d'action philanthropique et sociétale.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	E1 S1 S4 G1 Ph Ir	**Tous les IROs sont concernés**	Comité de Direction	Intranet Site Corporate
Groupe Ethias	Politique d'engagement des parties prenantes	La politique d'engagement des parties prenantes définit les principes, les objectifs et la gouvernance qui encadrent la manière dont le groupe Ethias organise ses interactions avec ses parties prenantes internes et externes. Elle vise à garantir un dialogue structuré et cohérent aligné sur les enjeux de durabilité que le groupe a identifiés comme matériels et sur les attentes exprimées par les acteurs concernés. Fondée sur des principes directeurs tels que la transparence, la pertinence, l'écoute active et le dialogue constructif, la politique décrit l'identification des parties prenantes concernés par les démarches d'engagement, les modalités d'interaction propres à chaque partie prenante, leur finalité ainsi que la manière dont ces interactions sont prises en compte dans les processus internes.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	E1 S1 S4 G1 Ph Ir	**Tous les IROs sont concernés**	Comité de Direction	Intranet Site Corporate
Groupe Ethias	Politique environnementale	La politique environnementale vise à intégrer les enjeux climatiques et de biodiversité dans la stratégie d'entreprise et dans ses activités. Elle présente les ambitions environnementales d'Ethias en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La politique inclut notamment la stratégie de décarbonation de l'entreprise, via des mesures spécifiques pour diminuer l'impact des opérations propres, des achats, des investissements, des activités d'assurance et des activités IT et ainsi renforcer la résilience environnementale et économique du groupe. La politique couvre également l'action au-delà du climat, comme la protection et la restauration de la biodiversité ainsi que la participation d'Ethias à plusieurs initiatives d'engagement collaboratif. NRB: La politique environnementale permet de relier la stratégie globale de NRB au système de management environnemental (SME), assurant ainsi la prise en compte et la maîtrise des impacts environnementaux de ses activités de manière structurée et durable.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	E1	1_1_O 1_2_R 2_1_I 2_2_R 2_3_R 2_4_R 2_5_R 3_1_I 3_2_O	Comité de Direction	Intranet Site Corporate
Groupe Ethias	Politique achats responsables	La politique d'achats responsables vise à définir le cadre de référence dans lequel le groupe Ethias intègre les critères ESG dans son processus d'achat. Elle intègre des critères de durabilité auxquels Ethias accorde de l'importance lors de l'attribution d'un marché et prévoit notamment l'établissement d'un questionnaire ESG donnant lieu à un scoring. La politique distingue et définit les exigences et les attentes que le groupe adresse à ses fournisseurs. Elle vise à orienter les décisions d'achat vers des fournisseurs qui respectent les exigences d'Ethias en matière de conformité légale, d'éthique et d'intégrité des affaires, de droits humains et du travail et de protection des données. Des attentes sont également formulées concernant les risques environnementaux, les principes d'économie circulaire et d'égalité et non-discrimination.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique	G1	8_1_I 9_1_I 10_1_I 11_11_I	Comité Exécutif	Intranet Site Corporate (Ethias SA/ NRB SA)
Groupe Ethias	Politique diversité, équité et inclusion	La politique DE&I définit le cadre dans lequel Ethias promeut la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du groupe et dans ses relations avec ses parties prenantes. Elle vise à garantir un environnement de travail respectueux, accessible et représentatif de la société, en réaffirmant l'interdiction de toute discrimination et l'égalité des chances. La politique précise les définitions de la diversité, de l'équité et de l'inclusion ainsi que les dimensions prioritaires soutenues par Ethias, les principes clés d'application, les mécanismes de recours et la gouvernance établie.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	S1	4_1_I 4_5_I	Comité de Direction	Intranet Site Corporate

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Entité	Politique	Description	Activités	Chaîne de valeur	Zones géographiques	Sujets ESRS	IROs	Organe responsable	Publication
Groupe Ethias	Charte Bien-Être	"Ethias S.A. : La Charte Bien-être établit les principes guidant les actions d'Ethias S.A. en termes de bien-être au travail. Elle rappelle l'importance de créer des conditions permettant aux collaborateurs de s'engager et se responsabiliser, tout en veillant à leur sécurité, leur santé physique et mentale, à prévenir les dangers, détecter les difficultés de manière précoce et offrir les accompagnements nécessaires pour les gérer et les dépasser. Ces principes s'appliquent au niveau du design du travail (""work""), des programmes, politiques, formations et systèmes de compensation (""workforce"") et des espaces de travail (""workplace""). NRB : Cette politique met l'accent sur la création d'un environnement motivant et bienveillant, en déployant divers dispositifs de soutien pour les collaborateurs et en reconnaissant l'importance de leur bien-être systémique, relationnel et personnel."	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	S1	4_1_I 4_2_I 5_1_I 5_2_I 5_3_O 5_4_R 5_5_R 5_6_R 5_7_R	Conseil d'Entreprise	Intranet (NRB SA/Zorgi) Site Corporate
Groupe NRB	Charte de droit à la déconnexion	Cette politique vise à préserver la santé et le bien-être des collaborateurs en prévenant des risques psychosociaux et en promouvant le bien-être au travail. L'objectif est d'assurer le respect des périodes de repos et de congé ainsi qu'à favoriser un équilibre durable entre vie professionnelle et vie privée.	Technologies de l'information		Belgique	S1	4_1_I 4_2_I 5_7_R 5_3_O 5_2_I 5_1_I 5_4_R 5_6_R	Comité Exécutif	Intranet
Groupe Ethias	Charte éthique groupe	La Charte Éthique Groupe rassemble les principes éthiques fondamentaux communs à toutes les entités du Groupe Ethias et à leurs collaborateurs dans un document unique. Via cette charte, les entités du Groupe s'engagent à exercer leurs activités avec la plus grande intégrité et loyauté et attendent de leurs collaborateurs un comportement professionnel irréprochable, en respectant notamment la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès relatives au Groupe et à ses activités. Chaque entité s'engage à décliner ces principes dans des politiques et procédures internes propres, et à les intégrer dans le règlement de travail de l'entreprise pour en assurer l'adoption et l'application uniforme. En co-signant cette charte, chaque entité du Groupe s'engage également à promouvoir activement ces principes éthiques auprès de toutes ses parties prenantes.	Assurance et services financiers + Technologies de l'information		Belgique, Grèce	E1 S1 S4 G1 Ir	2_1_I 2_2_R 2_3_R 2_5_R 4_1_I 4_2_I 4_5_I 5_1_I 5_4_R 7_1_I 7_2_R 8_1_I 9_1_I 10_1_I 12_1_I 13_1_I	Comité de Direction	Intranet Site Corporate

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Entité	Politique	Description	Activités	Chaîne de valeur	Zones géographiques	Sujets ESRS	IROs	Organe responsable	Publication
Ethias SA	Code d'Ethique sociale	Le Code d'éthique sociale vise à réaffirmer l'engagement d'Ethias envers les valeurs de l'économie sociale, en conciliant activité économique rentable et politique sociale centrée sur l'humain. Ce code met en avant la responsabilité de l'entreprise envers son personnel et le respect des collaborateurs dans tous les aspects de la relation de travail, du recrutement à la fin de la carrière professionnelle. Il reprend notamment les valeurs fondamentales d'Ethias et institue un Comité d'éthique pour veiller à la conformité des pratiques de l'entreprise et de ses principaux fournisseurs et sous-traitants au code, ainsi qu'une procédure de signalement en cas de comportement non conforme aux dispositions qui s'y trouvent.	Assurance et services financiers		Belgique	S1 G1	4_1_I 4_2_I 4_3_I 4_4_R 4_5_I 5_1_I 5_2_I 5_3_O 5_4_R 5_5_R 8_1_I 9_1_I 10_1_I	Conseil d'Entreprise	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Charte d'engagement dans l'économie sociale	La Charte d'Engagement dans l'Économie Sociale a pour objectif de démontrer l'engagement d'Ethias dans l'économie sociale en se basant sur des valeurs de solidarité et de progrès social. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des engagements d'Ethias en matière de développement durable, de bien-être pour tous et d'amélioration de la qualité de vie. Ethias s'engage à aligner ses stratégies et pratiques commerciales sur les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, couvrant les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Via cette charte, Ethias soutient les entreprises de l'économie sociale et s'engage à promouvoir les conditions sociales de production en Belgique, en Europe et dans le monde en intégrant les valeurs ESG (Environnemental - Social - Gouvernance) dans ses activités.	Assurance et services financiers		Belgique	S1 S4 G1 Ir Ph	4_1_I 4_2_I 5_1_I 6_1_I 6_2_O 8_1_I 10_1_I 12_1_I 13_1_I 14_1_I	Comité d'éthique	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Politique philantrophique	La politique philanthropique d'Ethias fixe le cadre de son engagement philanthropique et sociétal en précisant les valeurs, les champs d'action, les modalités de soutien ainsi que la gouvernance qui le sous-tendent. Fondée sur la redistribution d'une partie de ses bénéfices, elle oriente l'action d'Ethias vers des initiatives relevant de quatre domaines prioritaires : la solidarité, l'environnement, la santé et la culture.	Assurance et services financiers		Belgique	Ph	14_1_I	Comité de Direction	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Politique d'investissement durable et responsable (PIDR)	La politique PIDR établit un cadre pour des investissements durables et responsables, intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans toutes les décisions d'investissement. Cette politique est destinée à faire partie à la fois de la stratégie ESG d'Ethias et de la stratégie d'investissement globale. Son objectif est de contribuer aux objectifs stratégiques grâce à des choix d'investissement responsables.	Assurance et services financiers		Belgique	Ir	13_1_I 13_2_R 13_3_O	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Politique d'Exclusion	La politique d'exclusion fait partie de la politique d'investissement durable et responsable mise en place par Ethias SA et précise les critères d'exclusion du champ d'investissement d'Ethias SA.	Assurance et services financiers		Belgique	Ir	13_1_I 13_2_R 13_3_O	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Politique d'intégration ESG	La politique d'intégration ESG fait partie de la politique d'investissement durable et responsable mise en place par Ethias SA et précise les principes d'intégration des facteurs matériels dans l'analyse et les décisions d'investissement, y compris les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	Assurance et services financiers		Belgique	Ir	13_1_I 13_2_R 13_3_O	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Entité	Politique	Description	Activités	Chaîne de valeur	Zones géographiques	Sujets ESRS	IROs	Organe responsable	Publication
Ethias SA	Politique d'Engagement	La politique d'engagement fait partie de la politique d'investissement durable et responsable mise en place par Ethias SA et précise la manière dont Ethias met en œuvre son engagement auprès des sociétés dans lesquelles elle investit.	Assurance et services financiers		Belgique	Ir	13_1_I 13_2_R 13_3_O	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Politique de Vote	La politique d'engagement fait partie de la politique d'investissement durable et responsable mise en place par Ethias SA et précise la manière dont Ethias met en œuvre son droit de vote en tant qu'actionnaire engagé auprès des sociétés dans lesquelles elle investit.	Assurance et services financiers		Belgique	Ir	13_1_I 13_2_R 13_3_O	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Politique d'investissement d'impact	La politique d'investissement d'impact fait partie de la politique d'investissement durable et responsable mise en place par Ethias SA et précise l'engagement d'Ethias à apporter de la valeur ajoutée en incorporerant une gamme plus large de considérations d'impact dans ses décisions d'investissements.	Assurance et services financiers		Belgique	Ir	13_1_I 13_2_R 13_3_O	Conseil d'Administration	Intranet Site Corporate
Ethias SA	Politique de gouvernance et de surveillance produit	La politique de gouvernance et de surveillance produit présente les principes directeurs et exigences liées à la conception de produits d'assurance ou d'adaptations significatives de produits existants avant l'introduction de ces produits sur le marché (processus de validation POG (Product Oversight Governance)). Elle précise les rôles et responsabilités de toutes les entités, fonctions et personnes impliquées dans sa mise en œuvre. Cette politique est soumise à la validation de l'Insurance Reinsurance Committee (IRC).	Assurance et services financiers		Belgique	E1 S4 G1	1_1_O 2_5_R 6_1_I 6_2_O	Comité de Direction	/
Ethias SA	Politique globale des souscription non-vie	La politique de souscription non-vie établit les lignes directrices pour le processus de souscription des assurances non-vie. Elle vise à assurer la cohérence avec les politiques de provisionnement et de réassurance. La politique s'applique à deux grandes catégories de clients : B2C (clients particuliers) et B2B (clients collectivités publiques, non-marchand et entreprises privées), chacune répondant à des règles spécifiques. Les décisions de souscription suivent un cadre de gouvernance commun, respectant les objectifs et l'appétit au risque déterminés par les organes compétents de l'entreprise.	Assurance et services financiers		Belgique	S4 G1	7_1_I 8_1_I	Comité de Direction	/
Ethias SA	Politique de tarification non-vie	La politique de tarification non-vie décrit les principes et les procédures sous-tendant les opérations de tarification des assurances non-vie. Elle s'aligne sur le cadre juridique et réglementaire applicable au secteur de l'assurance, notamment les lois et règlements belges. L'objectif principal de cette politique est de déterminer la prime d'assurance nécessaire pour couvrir un risque donné, tout en assurant la rentabilité et l'équité entre les assurés. Les principes de tarification incluent l'importance des données pour établir des tarifs précis, l'utilisation de méthodes actuarielles pour modéliser les risques, et la prise en compte des charges futures moyennes pour chaque police d'assurance.	Assurance et services financiers		Belgique	S4 G1	7_1_I 8_1_I	Comité de Direction	/
Ethias SA	Politique de réassurance	La politique de réassurance définit les objectifs, les principes et la gouvernance des opérations de réassurance cédée par Ethias SA. En transférant une partie des risques à des réassureurs en échange d'une prime, elle constitue un levier essentiel de mitigation du risque, contribuant à limiter les expositions, protéger la solvabilité, réduire la volatilité des résultats et assurer les besoins de liquidité en cas de sinistre majeur. La politique encadre la structure du programme de réassurance et précise désormais le rôle d'EthiasRE ainsi que les attentes actualisées envers les courtiers et les procédures d'appel d'offres. La politique définit les principes relatifs aux facultatives, les parts maximales par réassureur et par traité et prévoit des reportings réguliers ainsi qu'une gouvernance établie.	Assurance et services financiers		Belgique	S4 G1	7_1_I 8_1_I	Conseil d'Administration	/
Groupe NRB	Politique IA Générative	La politique IA générative a pour objectif de donner un cadre d'utilisation des outils d'Intelligence Artificielle ou IA. Même si ce type d'outil semble présenter des opportunités remarquables, l'utilisation d'IA génératives comme ChatGPT ou autres présente des risques en matière de conformité, de confidentialité, de propriété intellectuelle et sur le contenu produit qu'il convient de cadrer.	Technologies de l'information		Belgique, Grèce	G1	8_1_I	Comité Exécutif	Intranet

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

ENVIRONNEMENT

Changement climatique | Taxonomie européenne

Empreinte carbone (location-based)
Scope 1, 2, 3

3,37 M

tCO_2eq

-23 %

des émissions brutes de GES de scope 1 (tCO_2eq)

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

ENVIRONNEMENT

6.5.1	**Changement climatique**	**82**
6.5.1.1	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	82
6.5.1.2	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	82
6.5.1.3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	83
6.5.1.4	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	84
6.5.1.5	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	87
6.5.1.6	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	87
6.5.1.7	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	89
6.5.1.8	Consommation d'énergie et mix énergétique	89
6.5.1.9	Émissions brutes de GES de périmètre 1, 2, 3 et émissions totales de GES	91
6.5.1.10	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	96
6.5.1.11	Tarification interne du carbone	96
6.5.1.12	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat	96
6.5.2	**Taxonomie Européenne**	**98**
6.5.2.1	Activités de souscription non-vie éligibles et alignées à la taxonomie européenne	98
6.5.2.2	Investissements éligibles et alignés à la taxonomie européenne	100
6.5.2.3	Modèles standard pour la publication des informations visées à l'article 8, paragraphes 6 et 7 – Annexe XII	103
6.5.2.4	Modèles pour les ICP des entreprises non financières	108

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.5 ENVIRONNEMENT

6.5.1 Changement climatique

6.5.1.1 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

La description des systèmes d'incitation mis en place chez Ethias SA se trouve dans le chapitre 6.2.3 « Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation ».

6.5.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Soucieuse de diminuer l'impact négatif de ses activités sur l'environnement, Ethias SA effectue le bilan carbone de ses émissions opérationnelles depuis 2012.

En 2020, Ethias SA élabore un premier plan de transition baptisé « Change Over », dans lequel elle fixe des objectifs internes à court et moyen terme portant sur la réduction des émissions de CO_2 dans ses propres opérations.

Augmentant année après année ses ambitions en matière de transition, Ethias a franchi, en décembre 2022, une étape supplémentaire en signant l'engagement « Net-Zero 2050 » de SBTi.

Cet engagement fort, qui correspond à la mise en place et au suivi d'objectifs de décarbonation alignés sur l'Accord de Paris et basés sur des méthodes scientifiques reconnues internationalement, renforce, de ce fait, l'ambition d'Ethias de décarboner l'entièreté de sa chaîne de valeur d'ici 2050. Conformément aux exigences de SBTi, les objectifs devront être soumis à l'appréciation de ses comités scientifiques dans un délai de deux ans suivant la publication, en juillet 2025, du standard relatif au secteur financier.

En 2024, dans l'attente de la publication officielle de ce standard, Ethias a développé son propre plan de transition interne « court-terme » (horizon de 2030) respectant les critères SBTi. Ce plan, validé par le Conseil d'administration d'Ethias en décembre 2024, élargit le périmètre d'analyse en couvrant les opérations propres, les achats et les émissions financées. Il a permis d'anticiper certaines actions clés nécessaires dans le cadre de la transition Net-Zero à l'horizon 2050.

Depuis la publication du nouveau standard SBTi pour les institutions financières, Ethias a entamé la préparation de sa soumission officielle et prévoit de soumettre ses objectifs de décarbonation à court et long terme d'ici la fin de l'année 2026. Dans ce cadre, le plan de transition élaboré en 2024 sera revu et adapté afin de garantir son alignement avec les exigences du nouveau standard, y compris en ce qui concerne les émissions financées et assurées.

Dans la continuité des engagements significatifs d'Ethias SA, le Groupe NRB s'inscrit également dans cette démarche de responsabilité environnementale. Depuis 2023, un bilan carbone complet est réalisé pour l'ensemble du Groupe afin d'évaluer et de minimiser son empreinte carbone. De plus, le Groupe NRB s'est engagé à aligner ses objectifs de réduction des émissions de CO_2 avec ceux d'Ethias SA, conformément aux critères établis par l'initiative SBTi.

Le Groupe Ethias ne mesure pas encore l'allocation précise des ressources dédiées à l'implémentation de son plan de transition. Des plans de ressources détaillés seront élaborés dans le cadre de la soumission des objectifs de réduction d'émissions auprès de SBTi.

Feuille de route et les étapes majeures du plan de transition d'Ethias :

Fin 2024	T3 2025	T1 2026	T2 2026	T4 2026	Fin 2026
Définition d'objectifs à court terme basés sur la science (à appliquer en interne à partir du 1er janvier 2025)	Publication du standard SBTi Net-Zero concernant les institutions financières	Revue des objectifs existants au regard de la méthodologie SBTi	Définition des objectifs concernant les émissions financées et assurées conformément au nouveau standard SBTi	Présentation des objectifs au Conseil d'administration et validation finale	Soumission des objectifs Net-Zero à SBTi (sous réserve de validation préalable par le Conseil d'administration)

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.5.1.3 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés en lien avec le climat sont les suivants :

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Horizon temporel	Chaîne de valeur
E1 Changement climatique							
Adaptation au changement climatique	/	1_1_O	Développement de nouveaux produits visant la résilience climatique		Opportunité	CT MT LT	En amont Activités propres Aval
	/	1_2_R	Augmentation des catastrophes naturelles avec des conséquences dommageables sur le secteur de l'assurance en termes de solvabilité et de profitabilité		Risque	MT	En amont Activités propres Aval
Atténuation du changement climatique	/	2_1_I 2_2_R	Génération d'émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités de l'entreprise	Impact négatif	Risque	CT MT LT	En amont Activités propres Aval
	/	2_3_R	Échec de la transition et non-atteinte des objectifs de décarbonation au niveau global entrainant des risques de transition abrupte menaçant la continuité		Risque	MT	En amont Activités propres Aval
	/	2_4_R	Augmentation des taxes carbone		Risque	MT	En amont Activités propres Aval
	/	2_5_R	Incapacité à répondre aux attentes du marché et de la société en matière d'action climatique		Risque	CT MT LT	En amont Activités propres Aval
Energie	/	3_1_I	Investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	Impact positif		CT MT LT	En amont Activités propres Aval
	/	3_2_O	Économies financières grâce à l'amélioration de l'efficacité des bâtiments		Opportunité	CT MT LT	En amont Activités propres Aval

Matérialité d'impact: Impact positif | Impact négatif — Matérialité financière: Risque | Opportunité — Horizon temporel: CT | MT | LT — Chaîne de valeur: En amont | Activités propres | Aval

Résilience du Groupe Ethias face au changement climatique

Une entreprise doit être capable de faire face aux évolutions de son environnement externe.
La connaissance de celui-ci lui permet de développer une stratégie d'adaptation et de renforcer sa résilience, condition essentielle pour garantir aux clients un service pérenne, conforme à leurs besoins évolutifs ainsi qu'aux législations en vigueur. À cet égard, Ethias SA intègre l'ensemble des facteurs de risques externes à travers les différentes typologies définies dans sa Politique interne de gestion des risques. Ces facteurs externes sont susceptibles de générer des risques internes – assurantiels, financiers, opérationnels ou stratégiques – qui sont gérés via un processus structuré comprenant l'identification, l'évaluation et la mesure, le traitement, le suivi et le reporting, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise. Une attention particulière est accordée aux risques émergents, caractérisés par un degré élevé d'incertitude et par la difficulté d'en estimer l'impact potentiel, bien que celui-ci puisse s'avérer significatif.

L'analyse de résilience d'Ethias SA ne se limite pas à un exercice ponctuel, mais s'inscrit dans une démarche continue intégrée aux processus de gestion des risques, tel que décrite ci-dessus.
Une analyse de résilience qualitative, notamment en matière de risques climatiques, a été réalisée. L'approche adoptée repose sur une Heatmap croisant la probabilité de survenance des risques et leur impact potentiel sur l'entreprise. Cette méthodologie permet non seulement d'évaluer les risques, mais également d'identifier les opportunités liées au développement durable, selon des horizons à court, moyen et long terme. La probabilité est appréciée selon une échelle allant de plusieurs occurrences par an à une occurrence tous les dix ans ou plus, ce qui permet de distinguer : (i) les risques à court terme, susceptibles de se matérialiser plusieurs fois par an ou au moins annuellement ; (ii) les risques à moyen terme, dont la fréquence est estimée entre une et trois années ; et (iii) les risques à long terme, se manifestant au-delà d'un cycle de trois ans.

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Cette approche structurée permet de prioriser efficacement les actions d'atténuation et d'adaptation, tout en renforçant la transparence vis-à-vis des parties prenantes. Soutenue par les conclusions issues de l'ORSA et des analyses de discontinuité, elle contribue à positionner Ethias SA comme un assureur belge résilient, capable de préserver son modèle économique tout en participant activement aux objectifs climatiques européens et internationaux.

La méthodologie de gestion des risques et l'analyse de résilience se trouvent dans le chapitre 7.7. « Risques non financiers ».

Pour l'exercice 2025, le Groupe Ethias n'a pas été en mesure de publier les incidences financières actuelles et escomptées des risques et opportunités importants.

Risques climatiques
Parmi les risques externes, on retrouve entre autres les risques « Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance » ou autrement dit les risques qui peuvent affecter la durabilité d'une entreprise. Pour une entreprise d'assurance, les risques environnementaux représentent un défi de taille puisqu'ils se caractérisent par une incertitude qui les rend plus difficilement appréhendables en termes de probabilité et d'impact sur l'entreprise. Il est donc essentiel de pouvoir les identifier pour mieux les comprendre afin de les intégrer comme tous les autres facteurs de risques dans le processus de gestion quotidien du risque et adapter si besoin la stratégie de l'entreprise.

Au sein des risques environnementaux, la sous-catégorie des risques climatiques mérite une attention et une gestion particulière, eu égard à l'impact matériel potentiel et la probabilité accrue.

Parmi les risques climatiques, on distingue deux catégories : les risques climatiques physiques et les risques climatiques de transition.

Les risques physiques se réfèrent aux dommages directs et immédiats causés par les événements climatiques. Ceci inclut les effets des phénomènes météorologiques extrêmes, que l'on appelle aussi « aigus » – tels que les tempêtes, les inondations et les sècheresses – et les changements à long terme dans les conditions climatiques que l'on appelle « chroniques », comme l'élévation permanente du niveau de la mer. Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur les infrastructures, les chaînes d'approvisionnement, la santé et la sécurité des employés mais aussi des clients, affectant ainsi la performance financière et opérationnelle des entreprises et par conséquent, le service rendu aux clients.

Les risques de transition désignent, quant à eux, les défis associés au passage vers une économie bas-carbone. Ces risques incluent les changements réglementaires, tels que les taxes sur le carbone et les restrictions d'émissions, les évolutions technologiques, les modifications des préférences des consommateurs et les dynamiques du marché. Les entreprises doivent s'adapter à ces changements pour rester non seulement compétitives mais aussi pour impacter positivement la transition, ce qui peut nécessiter des investissements significatifs en recherche et développement, en nouvelles technologies ou en réorientation stratégique.

Le Groupe NRB, et plus précisément NRB SA, prend également en compte les facteurs de risque externes dans sa politique de gestion des risques. Chaque risque externe peut se traduire par des risques internes, qui peuvent être réputationnels, environnementaux, juridiques, financiers ou opérationnels. Comme décrit dans la politique, ces risques font l'objet d'un processus structuré d'identification, d'évaluation, de traitement et de suivi, consignés dans un registre des risques. Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont des éléments essentiels dans la stratégie de NRB SA. Parmi ces risques, les risques environnementaux requièrent une attention particulière en raison de leur nature dynamique. Concernant les risques climatiques, il est crucial d'évaluer les dommages potentiels que pourraient causer des événements climatiques extrêmes, susceptibles d'affecter l'infrastructure et la continuité des services informatiques. Ces informations sont révisées et actualisées dans le registre des risques au moins une fois par an.

6.5.1.4 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Les impacts, risques et opportunités liés au climat ont été identifiés à travers l'analyse de double matérialité réalisée par le groupe en 2024, ainsi que lors de l'exercice annuel d'identification des risques. Ce processus est détaillé dans le chapitre 6.3.3 « Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique ».

Comme souligné dans les rapports précédents, les risques environnementaux représentent un défi majeur pour les assureurs, étant donné l'incertitude qui entoure à la fois leur survenance et leurs impacts potentiels. Dans cette catégorie, les risques climatiques physiques et de transition requièrent une attention particulière, car ils peuvent affecter à la fois les activités de souscription et d'investissement du groupe.

Sur la base de l'évaluation qualitative initiale, Ethias a donc mené des analyses supplémentaires afin d'approfondir sa compréhension des éléments suivants

- les risques climatiques physiques affectant non-vie ;
- les risques climatiques de transition liés au portefeuille d'investissement.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Ces analyses complètent les processus de gestion des risques existants et permettent de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la stratégie du groupe, son appétence au risque et sa résilience à long terme.

Risques climatiques physiques sur le portefeuille d'assurance non-vie
Sur la base d'une évaluation qualitative, les risques physiques liés à la souscription de contrats d'assurance Incendie ont été identifiés comme faisant partie des risques les plus importants pour Ethias. Afin de mieux évaluer ces risques, le groupe a effectué une analyse prospective, basée sur un modèle climatique, de son portefeuille Incendie, couvrant 16 % des primes non-vie de 2024. Le portefeuille Real Estate d'Ethias a également été évalué.

Les risques climatiques physiques font référence aux conséquences négatives des risques climatiques, y compris les événements météorologiques aigus (tels que les tempêtes ou les inondations) et les événements météorologiques chroniques (tels que l'augmentation de la température). L'objectif de l'analyse était d'évaluer l'exposition des actifs assurés aux risques climatiques pertinents dans différents scénarios climatiques, en tenant compte des spécificités du contexte belge et des activités d'assurance de biens.

Définition du périmètre et sélection des périls
Le périmètre de l'évaluation a été défini par un processus de sélection en trois étapes, visant à hiérarchiser les risques climatiques pertinents à partir de la liste des 28 risques établie dans la taxonomie UE. Chaque danger a fait l'objet d'une évaluation qualitative basée sur

- sa pertinence pour la Belgique ;
- son importance pour la souscription en Incendie ;
- la disponibilité d'ensembles de données solides et scientifiquement crédibles se prêtant à une analyse quantitative.

Les périls qui ne répondaient pas à ces trois critères ont été exclus du périmètre. En conséquence, huit périls ont été retenus, reflétant les principaux facteurs de risques climatiques physiques pour le portefeuille Incendie :

- la chaleur extrême ;
- les degrés-jours de refroidissement;
- risque météorologique d'incendie de forêt ;
- la fissuration des bâtiments due à la sécheresse ;
- les tempêtes ;
- les inondations ;
- les fortes précipitations ; et
- l'affaissement de terrain.

Pour chaque risque, des indicateurs ont été définis qui sont directement pertinents pour la souscriptionIncendie, en se concentrant sur les conditions climatiques qui peuvent entraîner des dommages physiques aux bâtiments.

Définition des seuils et des scénarios climatiques
Des seuils d'exposition ont été établis afin de classer les niveaux d'exposition aux dangers comme faibles, modérés ou élevés. Les seuils ont été définis sur la base des niveaux de dommages évalués par des pairs ou, le cas échéant, des conditions climatiques belges actuelles.

L'analyse a été réalisée en utilisant une approche basée sur le niveau de réchauffement, en considérant des niveaux de réchauffement global de +1,2°C, +1,5°C et +2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Ces niveaux de réchauffement ont été mis en correspondance avec des horizons indicatifs à court, moyen et long terme (approximativement climat actuel/2025, 2030 et 2045), sur la base des hypothèses politiques actuelles. Le groupe reconnaît que le moment où ces niveaux de réchauffement seront atteints peut varier en fonction des trajectoires d'émissions futures.

Par rapport à l'année précédente, les niveaux de réchauffement ont été ajustés pour mieux refléter les horizons temporels pertinents pour les entreprises. En particulier, un scénario de +3°C a été exclu, car il correspond à un horizon à plus long terme (vers 2100) et a été considéré comme moins pertinent pour la gestion des risques opérationnels.

Modélisation et limites
Chaque risque a été modélisé à l'aide d'une combinaison de modèles climatiques mondiaux et régionaux[1], ce qui a permis d'obtenir un score d'exposition par risque et par scénario pour chaque bâtiment assuré.

Comme pour toute analyse climatique prospective, les résultats sont soumis à plusieurs limitations :

- l'analyse fournit des projections indicatives de l'exposition aux risques et ne constitue pas une prédiction des sinistres futurs ;
- les résultats sont influencés par les incertitudes liées à la modélisation climatiques, aux hypothèses de scénario et aux horizons temporels de réchauffement ;
- bien que l'analyse soit représentative de l'ensemble du portefeuilleIncendie, environ 20 % des biens ont été exclus de la modélisation, car plusieurs polices correspondent à la même localisation géographique ;
- malgré l'utilisation d'ensembles de données à haute résolution lorsqu'ils sont disponibles, les conditions à l'échelle locale peuvent ne pas être entièrement prises en compte ;
- le périmètre des risques a été limité par la pertinence, la matérialité et la disponibilité des données. Certains risques, comme la grêle, ont été exclus en raison de l'absence d'ensembles de données suffisamment solides.

1 Les modèles climatiques mondiaux utilisés comprennent MIROC5, CanESM2, MPI-ESM-LR, CNRM-CM5, IPSL-CM5A-MR, NorESM1-M. Les Modèles Climatiques Régionaux EU-CORDEX utilisés comprennent REMO2015, CCLM4-8-17, RCA4, HadREM3-GA7.05, RACMO22E, WRF381P, forcés aux frontières par les modèles climatiques mondiaux MIROC5, CanESM2, MPI-ESM-LR, CNRM-CM5, IPSL-CM5A-MR, NorESM1-M, respectivement.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Risques climatiques de transition sur le portefeuille d'investissement

Les risques climatiques de transition désignent les risques découlant de la transition vers une économie bas-carbone. Ces risques peuvent être réglementaires, liés au marché, technologiques ou de réputation, et doivent être correctement gérés afin de se prémunir contre les impacts négatifs potentiels (par exemple, les augmentations de coûts dues à l'augmentation du prix du carbone ou à un changement de technologie), mais aussi de saisir les opportunités (par exemple, la création d'un nouveau produit ou service pour soutenir une tendance climatique ayant un impact sur la demande du marché).

Pour évaluer l'exposition de son portefeuille d'investissement aux risques climatiques de transition, Ethias a effectué un test de résistance climatique sur la base de 4 scénarios, en utilisant l'outil MSCI. L'évaluation a porté sur 39 % du portefeuille, à l'exclusion de certaines expositions afin d'éviter un double comptage, telles que les obligations émises par des entreprises publiques qui peuvent présenter des caractéristiques de risque souverain similaires à celles des obligations d'État.
Une ventilation du portefeuille évalué par classe d'actifs, secteur, région et industrie est présentée ci-dessous :

Le choix des scénarios à utiliser pour l'évaluation des risques de transition est basé sur des cadres de référence reconnus et des orientations en matière de surveillance, notamment le GIEC, le NFGS ainsi que les autorités européennes et nationales de surveillance financière (BCE, BNB, ACPR).

Quatre scénarios NGFS ont été sélectionnés :

- Ordonnée vers 1,5°C ;
- Ordonnée vers 2°C ;
- Désordonnée vers 2°C ;
- CDN 3°C.

Ces scénarios représentent plusieurs voies de transition possibles et plusieurs niveaux d'ambition politique, et ont été sélectionnés pour être représentatifs des différents scénarios possibles.

La gestion des risques liés à la transition est en partie prise en compte par les engagements à court et à long terme SBTi d'Ethias.

Répartition par classe d'actifs

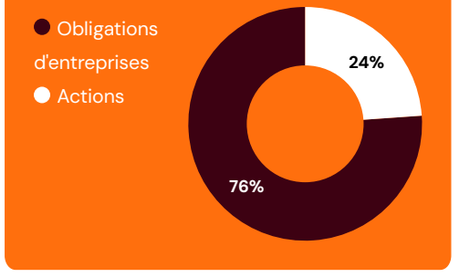

Répartition par pays/région

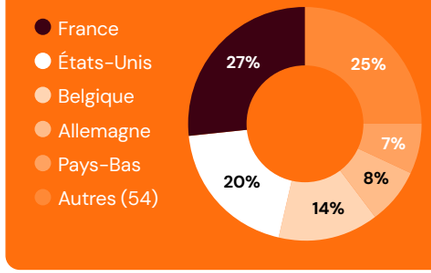

Répartition par secteur d'émission

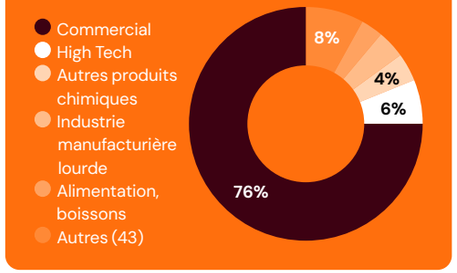

Répartition par groupe sectoriel

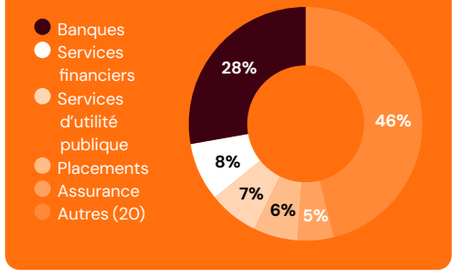

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Gestion des opportunités climatiques
En ayant choisi d'adopter une gestion proactive des risques climatiques, tant physiques que de transition, le Groupe Ethias a saisi par la même occasion plusieurs opportunités stratégiques.

Premièrement, l'anticipation des risques physiques liés au climat, tels que les inondations ou les tempêtes, a permis à l'entreprise de se munir d'outils utilisant des modèles de changements climatiques reconnus afin de développer des tarifs d'assurance et des couvertures plus adaptés aux besoins spécifiques de la Belgique et de ses régions.

Ethias SA a aussi décidé de proposer de nouveaux services de prévention à ses clients B2B sur leur gestion des risques émergents, dont les risques climatiques font partie. D'autres opportunités pourraient émerger comme la création de nouvelles polices d'assurance innovantes qui couvrent d'autres aspects des risques environnementaux émergents, offrant ainsi une valeur ajoutée à ses clients non seulement B2B mais aussi B2B2C et B2C.

La gestion proactive des risques de transition a, quant à elle, permis au Groupe Ethias d'identifier l'opportunité de rendre ses infrastructures plus durables (sièges sociaux et bureaux régionaux) et d'offrir ainsi à ses employés un cadre de travail respectueux de l'environnement et de leur bien-être. Les clients aussi bénéficient d'un accueil sur place plus respectueux de l'environnement via la modernisation durable des bureaux.

Le développement d'Ethias Lease représente également une opportunité pour le groupe, son offre étant spécifiquement conçue pour répondre aux multiples défis rencontrés par les sociétés belges et collectivités locales dans leur transition vers une électrification de leurs flottes automobiles, tout en répondant à la nouvelle réalité fiscale.

La gestion proactive des opportunités climatiques ouvre également la voie à l'innovation, renforce la position de marché du Groupe Ethias et contribue à aligner ses opérations avec ses objectifs de durabilité.

En outre en intégrant des critères environnementaux dans ses investissements, Ethias peut non seulement réduire son exposition aux risques liés au changement climatique, mais aussi financer des projets durables. Enfin l'exploitation des données climatiques et l'analyse prédictive permettent d'anticiper les tendances et d'adapter les modèles actuariels, offrant ainsi une meilleure protection aux assurés tout en saisissant des opportunités de croissance alignées avec les enjeux de durabilité.

De plus, les risques associés à la transition vers une économie à faible émission de carbone doivent également être analysés, tant du point de vue réglementaire que technologique, notamment avec l'émergence de l'intelligence artificielle générative. NRB SA aborde ces défis non seulement comme une nécessité, mais aussi comme une occasion d'investir dans des solutions d'infrastructure informatique durables, renforçant sa résilience tout en facilitant une transformation constructive dans le secteur.

6.5.1.5 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

La politique environnementale du Groupe Ethias vise à intégrer les enjeux climatiques et de biodiversité dans sa stratégie et dans ses activités. Elle présente les ambitions environnementales d'Ethias en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La politique inclut notamment la stratégie de décarbonation du Groupe, via des mesures spécifiques pour diminuer l'impact des opérations propres, des achats, des investissements, des activités d'assurance et des activités IT. La politique étend également son périmètre d'action au-delà de la seule question du climat et aborde les enjeux de protection et de restauration de la biodiversité ainsi que la participation d'Ethias à plusieurs initiatives d'engagement collaboratif.

Ethias SA a également développé une politique d'investissement durable et responsable qui s'inscrit à la fois dans sa stratégie ESG et dans sa stratégie d'investissement globale. Elle permet à Ethias d'intégrer les facteurs environnementaux dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement. Des informations plus détaillées concernant cette politique se trouvent dans le chapitre 6.4.3 « Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes (MDR-P) ».

6.5.1.6 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Actions mises en place par le Groupe Ethias en vue de **l'atténuation du changement climatique** :

Dans les opérations propres

Actions structurelles
- Mobilité : électrification progressive de la flotte de véhicules (voitures de société et plan cafétéria) pour toutes les entités du Groupe, ainsi que l'incitation au covoiturage pour les déplacements domicile-travail et la réduction des déplacements grâce à une politique de télétravail structurée.
- Production d'énergie renouvelable autoconsommée : via l'installation de panneaux photovoltaïques (sur plusieurs bureaux régionaux ainsi que sur le site de Civadis SA et du WDC) et d'une éolienne (sur le site de NRB SA).
- Système de management environnemental certifié ISO 14001:2015 chez NRB SA, encadrant l'amélioration continue des performances environnementales, y compris la maîtrise et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Actions mises en œuvre en 2025

- Déménagement du siège d'Ethias SA de Liège en mars 2025 vers un nouveau bâtiment à haute performance énergétique, aligné sur la trajectoire de décarbonation du Groupe et contribuant à la réduction des émissions opérationnelles.
- Réalisation de la première phase d'un audit énergétique portant sur plusieurs bâtiments chez Ethias SA, visant à évaluer leur performance énergétique et à établir, pour chacun, un plan stratégique d'investissements et d'actions. Cet audit comprend l'analyse de l'enveloppe des bâtiments, des systèmes de chauffage, ventilation et refroidissement, de l'éclairage, de la production d'eau chaude sanitaire ainsi que du potentiel d'intégration d'énergies renouvelables. Il inclut également l'inventaire des systèmes existants et la formulation de recommandations d'amélioration constituant la base de mesures concrètes d'efficacité énergétique. Sur cette base, un plan d'action est élaboré pour chaque bâtiment, avec pour objectifs de réduire la demande énergétique, d'accroître le recours aux sources d'énergie renouvelable et de soutenir la transition vers un parc immobilier neutre en carbone. La mise en œuvre opérationnelle du plan d'action débutera en 2026.

Dans les achats

Actions structurelles

- Suivi de la cible d'engagement des fournisseurs inscrite dans le plan de transition du Groupe, visant à renforcer progressivement l'alignement des partenaires avec les objectifs de décarbonation d'Ethias et à réduire les émissions associées à la chaîne d'approvisionnement.
- Au sein de NRB SA, des critères environnementaux sont intégrés dans les choix technologiques visant à contribuer à l'atténuation du changement climatique. Dans le cadre de sa politique d'achats verts NRB oriente, lorsque cela est possible, ses acquisitions de matériel IT vers des équipements écolabellisés ou présentant une empreinte carbone et énergétique réduite sur l'ensemble du cycle de vie.

Actions mises en œuvre en 2025

- Opérationnalisation d'un questionnaire ESG intégré au processus de sélection des fournisseurs permettant d'intégrer des critères climatiques dans les décisions d'attribution.

Dans les investissements

Actions structurelles

- Suivi des cibles de réduction des émissions financées inscrites dans le plan de transition du Groupe.

Actions mises en œuvre en 2025

- Les actions mises en œuvre concernant les investissements sont reprises dans le chapitre 6.8 « Investissements responsables ».

Dans les activités d'assurance

Actions structurelles

- Intégration de critères ESG dans le développement de produits.

Actions mises en œuvre en 2025

- Poursuite des travaux relatifs au calcul des émissions assurées, avec la réalisation des premières analyses sur le portefeuille d'assurance automobile des particuliers.
- Réalisation d'une étude et d'un proof of concept rétroactif sur l'utilisation de pièces de réemploi dans les sinistres mobilité, dans une logique d'économie circulaire et de réduction de l'empreinte carbone associée aux réparations.

Dans les activités IT

Actions structurelles

- Mise à disposition de matériel ICT au profit de Digital4Youth, qui le reconditionne et le redistribue à des jeunes en situation de précarité.

Actions mises en œuvre en 2025

- Mise en place d'un partenariat avec l'Institut du Numérique Responsable (ISIT), visant à déployer une démarche de numérique responsable. Ethias SA participe, en outre, au financement de la recherche académique sur le thème du Numérique responsable, en partenariat avec HEC, l'école de gestion de l'ULiège.
- Obtention de la certification Tier III Design pour le WDC, garantissant une disponibilité élevée des services, une robustesse technique et une infrastructure conforme aux standards les plus exigeants en matière de sécurité, de stabilité et de performance. Cette certification valide également une architecture résiliente intégrant la prise en compte des risques climatiques et énergétiques.

À ce jour, le Groupe Ethias n'a pas encore calculé les émissions évitées ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de ces actions dans le cadre de l'atténuation du changement climatique.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Actions mises en place en vue de **l'adaptation au changement climatique** :

- Acquisition d'outils utilisant des modèles de changements climatiques reconnus afin de développer des tarifs d'assurance et des couvertures plus adaptés aux besoins spécifiques de la Belgique et de ses régions (Ethias SA).
- Développement et enrichissement de la gamme de services de prévention à l'attention de des clients B2B, afin de les accompagner au mieux dans leur propre gestion de risques ESG (Ethias SA).
- Coordination transversale et multi-métiers des réflexions et des actions relatives aux catastrophes naturelles au sein d'un nouveau Comité de pilotage CatNat. afin d'assurer une gouvernance intégrée, cohérente et proactive de ces enjeux.

À noter que la présentation des actions sous les catégories d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ainsi que par lignes d'activités, plutôt que par leviers de décarbonation, a été choisie pour mieux refléter la structure de la politique environnementale du groupe.

6.5.1.7 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Le plan de transition court-terme (2030) du Groupe Ethias, validé par le CA d'Ethias en décembre 2024, fixe les objectifs de décarbonation suivants, en prenant 2023 comme année de référence :

Emissions opérationnelles

- Réduction de 70% des émissions de GES absolues (scope 1&2) du Groupe Ethias, sans répartition spécifique de réduction entre les émissions de scope 1 et scope 2.

Emissions liées aux achats

- Objectif d'engagement des fournisseurs : 40% des émissions liées au scope 3 (catégories 1 à 14) seront associées à des fournisseurs ayant eux-mêmes des objectifs de décarbonation validé par SBTi ou équivalent d'ici 2029.

Emissions financées

- 63 % des actifs détenus dans le portefeuille coté auront des objectifs validés par la SBTi d'ici 2029
- Réduction de 51% des émissions de GES par m² générées par le portefeuille d'investissements immobiliers
- Réduction de 68 % des émissions de GES par MWh générées par le portefeuille de financement de projets de production d'électricité

Les cibles sont définies en suivant l'approche du contrôle opérationnel, ce qui permet de s'assurer que le périmètre organisationnel du Groupe Ethias, et donc la portée des émissions prises en compte, sont cohérentes avec celles de son bilan carbone.

En 2026, Ethias devra compléter et ajuster ces cibles pour s'aligner à la méthodologie SBTi et au nouveau standard Net-Zéro pour les institutions financières, notamment en ce qui concerne les émissions financées et émissions assurées.

Le plan de transition du Groupe Ethias ainsi que la méthodologie suivie sont détaillés dans le chapitre 6.5.1.2 « Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique ».

6.5.1.8 Consommation d'énergie et mix énergétique

La consommation totale d'énergie liée aux opérations propres a diminué de 12 % en 2025 par rapport à 2024, avec une baisse de la consommation d'énergie produite à partir de sources fossiles et une augmentation de celle issue de sources renouvelables.

L'augmentation de la part de consommation d'énergie produite à partir de sources nucléaires s'explique par la hausse de l'électricité grise consommée en raison de l'électrification de la flotte de véhicules. Cette part est calculée sur la base du mix résiduel le plus récent (fondé sur le marché) fourni par l'AIB (Association of Issuing Bodies). Il est important de préciser que le Groupe Ethias ne dispose d'aucune source nucléaire directe. L'augmentation observée résulte mécaniquement de l'augmentation des volumes d'électricité grise consommés dans le cadre de la transition vers une flotte électrifiée.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

	2025		2024		%YtoY Evolution
	MWh		MWh		
Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres	46.939	100,00%	53.197	100,00%	-12%
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles	27.991	59,63%	35.786	67,27%	-22%
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires	1.022	2,18%	509	0,96%	101%
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables	17.927	38,19%	16.902	31,77%	6%
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables	0		0		N/A
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables;	13.720		12.801		7,2%
Consommation d'emergie renouvelable non combustible autoproduite	4.207		4.101		2,6%

Mix énergétique du Groupe Ethias
Consommation totale d'énergie

en MWh

Principes comptables

Consommation d'énergie et mix énergétique

Les chiffres concernant les opérations propres sont basés sur des données mesurées ou fournies par les fournisseurs. Si les données de consommation ne sont pas disponibles, la consommation d'énergie des bâtiments est estimée par extrapolation sur la base de la surface ; pour le parc automobile, elle est estimée sur la base des dépenses.

Consommation d'énergie totale liée aux opérations propres

La consommation d'énergie du Groupe Ethias dans ses opérations propres est la consommation d'énergie prise en compte dans le scope 1+2. Il s'agit des combustibles fossiles et de la consommation d'électricité (y compris l'électricité renouvelable autoproduite).

Consommation d'énergie totale provenant de sources fossiles

La consommation d'énergie fossile provient de quatre sources :

- Sources mobiles : Combustibles fossiles utilisés dans les voitures de société (voitures possédées et louées qui sont considérées comme des avantages pour les employés). Les émissions de combustion sont calculées sur la base des données de consommation fournies par les fournisseurs. Seul le carburant acheté avec des cartes de carburant payées par le Groupe Ethias est pris en compte.
- Sources fixes : Combustibles fossiles utilisés dans les bâtiments contrôlés et exploités par le Groupe Ethias.
- Chaleur achetée via le réseau de chaleur urbain (Rives Ardentes).
- Électricité grise : Une partie de l'électricité grise acquise est produite à partir de combustibles fossiles. Elle est calculée sur la base du mix résiduel le plus récent (fondé sur le marché) fourni par l'AIB (Association of issuing bodies). La consommation d'électricité comprend la recharge des véhicules électriques et la consommation des bâtiments non couverts par un tarif vert.

Consommation d'énergie totale provenant de sources nucléaires

Une partie de l'électricité grise acquise est produite à partir de sources nucléaires. Elle est calculée sur la base du mix résiduel le plus récent (fondé sur le marché) fourni par l'AIB.

La consommation d'électricité comprend la recharge des véhicules électriques et la consommation des bâtiments non couverts par un tarif vert. Le Groupe Ethias n'a pas de sources nucléaires directes.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Consommation d'énergie totale provenant de sources renouvelables
La consommation d'énergie renouvelable se compose de trois sources :

- Électricité grise : Une partie de l'électricité grise acquise est produite à partir de sources renouvelables. Elle est calculée sur la base du mix résiduel le plus récent (fondé sur le marché) fourni par l'AIB. La consommation d'électricité comprend la recharge des véhicules électriques et la consommation des bâtiments non couverts par un tarif vert.
- Électricité verte : Electricité acquise avec un tarif vert pour les bâtiments et les data centres du Groupe Ethias.
- Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite : Energie renouvelable produite sur place et directement consommée par les bâtiments et les data centres du Groupe Ethias.

Par prudence, le Groupe Ethias n'a pas pris en compte la consommation de combustible provenant de sources renouvelables provenant du mix obligatoire de biocombustibles.

6.5.1.9 Émissions brutes de GES de périmètre 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES des scope 1, 2 et 3 du Groupe Ethias. Il fournit un aperçu général des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Ethias, converties en équivalents tonnes de dioxyde de carbone (tCO_2eq). Il se base sur les données rapportées provenant de systèmes internes et externes et suit la méthodologie internationale élaborée par le Greenhouse Gas Protocol Initiative (GHG Protocol).

Le calcul est basé sur l'approche du contrôle financier, qui définit ce qui doit être inclus dans les différents périmètres d'émissions (scopes).

Émissions de GES (E1-6-51)

	Année de référence (2023)	2025	2024	Y-to-Y Evolution
Émissions brutes de GES de périmètre 1 (tCO2eq)	**9.236,28**	**6.602,19**	**8.537,55**	**-23%**
Pourcentage d'émissions de GES de périmètre 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	0%	0%	0%	
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation (tCO2eq)	**1.686,07**	**1.664,74**	**1.731,62**	**-4%**
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché (tCO2eq)	**393,97**	290,60	**234,21**	**24%**
Émissions totales brutes indirectes de GES (périmètre 3) (tCO2eq)		**3.361.516,54**	**3.419.086,58**	**-2%**
1. Biens et services achetés	33.578,90	30.119,17	31.942,41	-6%
2. Biens d'investissement	4.549,91	31.144,03	12.059,06	158%
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	2.608,78	2.003,48	2.403,33	-17%
4. Transport et distribution en amont	53,46	134,63	59,11	128%
5. Déchets produits lors de l'exploitation	279,56	135,17	201,43	-33%
6. Voyages d'affaires	155,74	86,91	149,81	-42%
7. Déplacements domicile-travail des salariés	1.497,82	1.864,80	1.581,73	18%
8. Actifs loués en amont	1.593,73	659,29	790,36	-17%
9. Acheminement en aval	0	0	0	
10. Transformation des produits vendus	0	0	0	
11. Utilisation des produits vendus	0	0	0	
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	0	0	0	
13. Actifs loués en aval	13.297,46	8.337,26	11.046,29	-25%
14. Franchises	0	0	0	
15. Investissements	NA	3.287.031,81	3.358.853,05	-2%
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO2eq)		**3.369.783,47**	**3.429.355,75**	**-2%**
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO2eq)		**3.368.409,33**	**3.427.858,34**	**-2%**

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Entre 2024 et 2025, les émissions de GES du groupe présentent certaines évolutions significatives, liées à des décisions stratégiques, des investissements ou encore des améliorations de processus.

Les émissions du Scope 1 diminuent par rapport à 2024 (-23%). Cette baisse s'explique principalement par l'électrification progressive des flottes de véhicules des entités du groupe ainsi que par le déménagement d'Ethias SA de son ancien site des Croisiers vers le nouveau bâtiment de Rives Ardentes à Liège. À l'inverse, les émissions du Scope 2 (market-based) augmentent sur la période, passant de 234,21 à 290,60 tCO_2eq, cette hausse étant directement liée à la stratégie d'électrification et au déménagement.

Concernant les émissions du Scope 3, une diminution globale (-2%) est observée entre 2024 et 2025.

Toutefois, une forte augmentation est enregistrée sur la catégorie Immobilisations (3.2 Capital Goods) par rapport à 2024. Cette hausse importante s'explique principalement par deux facteurs :

- l'achat important de véhicules d'Ethias Lease, dans le cadre de son activité principale
- l'acquisition et la première mise en service du bâtiment neuf de Rives Ardentes à Liège

Ces investissements structurels ont généré un niveau élevé d'émissions incorporées en 2025. S'agissant de dépenses d'investissement plus ponctuelles, elles créent un pic temporaire dans cette catégorie.

Enfin, une diminution des émissions est observée dans la catégorie Actifs loués en aval (3.13 Downstream Leased Assets). Cette baisse s'explique principalement par une amélioration de la mesure des consommations énergétiques des bâtiments loués, permettant un reporting plus précis, ainsi que par certains ajustements dans le portefeuille immobilier.

Principes comptables

Périmètre 1.1 – Combustion de combustibles de sources fixes
Émissions liées à la combustion d'énergie dans les bâtiments opérationnels. Les émissions de combustion sont calculées sur la base des données de consommation d'énergie fournies par les fournisseurs ou (en cas de données manquantes) extrapolées sur la base de la surface des bureaux. Les facteurs d'émission proviennent de l'ADEME GES Online.

Périmètre 1.2 – Émissions de procédés et émissions fugitives
Émissions liées à la perte de gaz de refroidissement des systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation). Les émissions fugitives sont basées sur les recharges effectuées au cours de l'année de référence, telles que déclarées par les services d'entretien. Les facteurs d'émission proviennent de l'ADEME Bilan GES.

Périmètre 1.3 – Sources mobiles – Combustion de combustibles
Émissions liées à la combustion de combustibles fossiles utilisés dans les voitures de société (voitures possédées et louées qui sont considérées comme des avantages pour les employés). Les émissions de combustion sont calculées sur la base des données de consommation fournies par les fournisseurs. Seul le carburant acheté avec des cartes de carburant payées par le Groupe Ethias est pris en compte. Les facteurs d'émission proviennent de l'ADEME GES Online.

Périmètre 2.1 – Achat d'électricité
Méthode fondée sur la localisation : Émissions directes liées à la production d'électricité consommée dans les bâtiments opérationnels et les véhicules contrôlés. Les calculs d'émissions sont basés sur la consommation fournie par les fournisseurs ou extrapolés sur la base de la surface du bâtiment ou des données de l'année précédente lorsque les données font défaut. Pour les véhicules, seule l'électricité achetée par le Groupe Ethias est prise en compte. Les facteurs d'émission proviennent de l'AIB et sont spécifiques à chaque pays pour la dernière année disponible.

Méthode fondée sur le marché : Mêmes sources de données que pour la méthode fondée sur la localisation. L'électricité achetée dans le cadre d'un contrat groupé d'énergie renouvelable est considérée comme verte, pour laquelle un facteur d'émission spécifique au fournisseur est utilisé. Pour les émissions liées aux bâtiments et aux véhicules pour lesquels il n'existe pas de tarif vert spécifique, on applique le facteur d'émission du mix résiduel qui provient de l'AIB.

Le Groupe Ethias s'approvisionne en électricité verte uniquement par le biais d'installations de production propres ou de contrats de tarifs verts.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Périmètre 2.2 – Chaleur achetée
Méthode fondée sur la localisation : émissions directes liées à la production de chaleur pour les bâtiments raccordés à un réseau de chaleur. Les calculs d'émissions sont basés sur la consommation fournie par les fournisseurs. Le réseau de chaleur peut être considéré comme une installation en ligne directe. Cependant, en raison du manque de données d'émissions spécifiques aux fournisseurs, le facteur d'émission moyen pour les réseaux de chaleur en Belgique provient de Co2emissiefactoren.be.

Méthode fondée sur le marché : identique à la méthode fondée sur la localisation, les informations spécifiques aux fournisseurs n'étant pas disponibles.

Périmètre 3.1 – Biens et services achetés
Émissions cradle-to-gate des biens et services achetés :

Si disponibles, les données d'activité physique proviennent des fournisseurs. Les facteurs d'émission moyens de l'industrie proviennent du Bilan GES Online de l'ADEME et d'EcoInvent.

Les dépenses restantes sont calculées selon la méthode fondée sur les dépenses. Les catégories d'OPEX sont attribuées aux catégories de secteurs ou de produits Exiobase, sur la base des informations disponibles dans les systèmes de procurement et de comptabilité. Les facteurs d'émission proviennent d'Exiobase (spécifiques à chaque pays et ajustés à l'inflation selon l'IPC).

Périmètre 3.2 – Biens d'investissement
Les émissions liées aux biens d'investissement sont calculées selon la méthode fondée sur les dépenses. Les catégories de CAPEX sont attribuées aux catégories de secteurs ou de produits Exiobase, sur la base des informations disponibles dans les systèmes de procurement et de comptabilité. Les facteurs d'émission proviennent d'Exiobase (spécifiques à chaque pays et ajustés à l'inflation selon l'IPC).

Pour l'immobilier d'investissement contrôlé acheté : seules les émissions de carbone incorporées des bâtiments dont le Groupe Ethias est le premier acheteur sont prises en compte dans l'année de livraison. Les émissions sont calculées sur la base des données LCA (A1-A5) lorsqu'elles sont disponibles, sinon les facteurs d'émission moyens de l'industrie proviennent de l'ADEME GES Online. Les émissions sont prises en compte l'année de livraison.

Pour les véhicules achetés par Ethias Lease : le poids des voitures ajoutées à la flotte au cours de l'année de référence est collecté. Les facteurs d'émission moyens pour le secteur sont tirés de l'ADEME GES Online.

Périmètre 3.3 – Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le périmètre 1 ou 2)
Les émissions liées aux combustibles et à l'énergie sont calculées à l'aide de la méthode des données moyennes. Les données d'activité sont les mêmes que pour le périmètre 1.2 (voir ci-dessus) et sont un mélange de données spécifiques aux fournisseurs et de données extrapolées. Pour la consommation de combustible, les facteurs d'émission d'énergie en amont proviennent du Bilan GES Online de l'ADEME. Pour l'électricité, le facteur d'émission comprend les émissions d'énergie en amont ainsi que les pertes lors de la transmission et de la distribution et provient de l'AIE (par pays et pour la dernière année disponible). Pour la chaleur achetée, le facteur d'émission comprend les émissions énergétiques en amont ainsi que les pertes liées au transport et à la distribution. Ces données proviennent du site CO2emissiefactoren.be.

Périmètre 3.4 – Transport et distribution en amont
Les émissions liées au transport en amont sont liées aux émissions des sous-traitants ainsi qu'au transport entrant des biens achetés.

Transport sous-traité : les émissions sont calculées à l'aide de la méthode basée sur la distance en utilisant des informations spécifiques au fournisseur concernant la distance et le type de véhicule. Les facteurs d'émission du puits à la roue proviennent de l'ADEME Bilan GES.

Le transport entrant des biens achetés est calculé en estimant la distance et le mode de transport des principaux biens achetés. Les facteurs d'émission du puits à la roue proviennent de l'ADEME Bilan GES. Pour les services achetés, les émissions liées au transport sont supposées être incluses dans la catégorie 1 du paramètre 3.

Paramètre 3.5 – Déchets produits lors de l'exploitation
Les émissions de déchets sont basées sur des données spécifiques aux types de déchets, les données relatives à l'activité et au type de traitement étant fournies par les fournisseurs de traitement des déchets. Les facteurs d'émission proviennent de l'ADEME Bilan GES.

Périmètre 3.6 – Voyages d'affaires
Les émissions liées aux voyages d'affaires sont calculées selon la méthode fondée sur les dépenses. Les distances pour les voyages d'affaires sont estimées ou obtenues auprès des agences de voyage, et les modes de transport sont collectés à l'aide des données de facturation. Les facteurs d'émission du puits à la roue proviennent du ADEME Bilan GES (forçage radiatif inclus).

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Périmètre 3.7 – Déplacements domicile-travail des salariés
Les émissions liées aux déplacements domicile-travail des salariés sont calculées en utilisant l'approche basée sur la distance. La distance totale des trajets domicile-travail et le mode de transport sont estimés à partir des données des ressources humaines. Les facteurs d'émission du puits à la roue proviennent du ADEME Bilan GES. Les déplacements domicile-travail en véhicule de société sont exclus afin d'éviter un double comptage des émissions des périmètres 1 et 2.

Périmètre 3.8 – Actifs loués en amont
Les émissions des actifs loués en amont sont liées à la location de bureaux sur lesquels le Groupe Ethias n'a pas de contrôle opérationnel. Les émissions sont calculées selon la méthode des données moyennes. En fonction de la surface, la consommation d'énergie est estimée ou collectée auprès des gestionnaires de bâtiments. Les facteurs d'émission (émissions directes des périmètres 1+2) proviennent du ADEME bilan GES Online de l'ADEME ou de la base de données des facteurs d'émission des bâtiments européens de PCAF.

Périmètre 3.13 – Actifs loués en aval
Les émissions des actifs loués en aval sont liées à la fois aux émissions des périmètres 1+2 en cours d'utilisation des biens immobiliers d'investissement détenus directement et des voitures louées à des tiers :

Immobilier d'investissement : Si disponibles, les émissions de scope 1+2 sont basées sur les mesures de la consommation énergétique des bâtiments. Sinon, les émissions des périmètres 1+2 en cours d'utilisation sont calculées selon la méthode des données moyennes. Les émissions sont estimées en fonction de la localisation, du type et de la surface du bâtiment. Les facteurs d'émission proviennent d'informations spécifiques aux bâtiments (LCA, EPC), de fournisseurs de données externes et de la base de données des facteurs d'émission des bâtiments européens de PCAF.

Voitures louées (uniquement VE) : les émissions du périmètre 2 utilisé sont calculées comme suit :

- La méthode spécifique à l'actif, dans le cas où des données sur la consommation d'électricité sont disponibles. Les facteurs d'émission moyens du réseau proviennent de l'AIB (dernière année disponible).
- La méthode des données moyennes, dans les autres cas. La consommation d'électricité est estimée sur la base de la distance contractuelle et de la consommation moyenne WLTP spécifique à la voiture. Les facteurs d'émission moyens du réseau proviennent de l'AIB (dernière année disponible).

Périmètre 3.15 – Investissements
Les émissions de la catégorie 15 du périmètre 3 correspondent aux émissions financées calculées selon la méthodologie PCAF et concernent le portefeuille d'investissement d'Ethias SA en tant que compagnie d'assurance.

La catégorie 3.15 est calculée en interne par le département Asset Management d'Ethias SA sur la base des informations fournies par le fournisseur de données MSCI, qui recueille lui-même les données disponibles publiquement auprès des émetteurs respectifs ou sur la base d'informations reçues directement des filiales du groupe. Ces données couvrent 83% du portefeuille d'investissement d'Ethias SA. Pour atteindre une couverture de 100%, une approximation a été établie sur la base de l'allocation du portefeuille des actifs restants (17%) et en utilisant une moyenne sectorielle basée sur les données MSCI via les codes NACE. Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre sur les investissements responsables.

L'exercice de consolidation vise à éviter les doubles comptages en procédant à des éliminations selon une clé de répartition interne.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Intensité des émissions de GES (E1-6)

tCO2eq/M€	2025	2024	Y-to-Y Evolution
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires	771,35	842,30	-8%
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires	771,04	841,94	-8%

La méthodologie de calcul de l'indicateur « Intensité des émissions de GES » a été modifiée afin de mieux représenter le volume d'activité du Groupe Ethias. En 2024, le dénominateur de l'indicateur représentait les recettes d'assurance (primes brutes émises). A partir de 2025, le dénominateur reflète également le chiffre d'affaires des activités du Groupe autres que les activités assurancielles. Il est calculé selon le principe comptable ci-après.

Relation entre l'intensité des GES et les informations financières (E1-6)

En millions d'euros	2025	2024	Y-to-Y Evolution
Chiffre d'affaires total (figurant dans les états financiers)	4.369	4.071	7%
Chiffre d'affaires utilisé pour calculer l'intensité des GES	4.369	4.071	7%
Chiffre d'affaires (autre)	0	0	

Principes comptables

Intensité des émissions de GES, basée sur la localisation et basée sur le marché : L'intensité des émissions de GES est basée sur les émissions totales de GES (basées sur la localisation) et (basées sur le marché) en tCO2e divisées par le volume d'activité du Groupe. Le volume d'activité est défini comme la somme des primes brutes émises par Ethias SA et du chiffre d'affaires des filiales.

Émissions biogènes de CO2 (E1-6)

tCO2eq	2025	2024	Y-to-Y Evolution
Émissions biogènes de CO_2 résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse séparément des émissions de GES de périmètre 1	358,06	454,97	-21%
Émissions biogènes de CO_2 résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse séparément des émissions de GES de périmètre 1	0	0	
Émissions biogènes de CO_2 résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse qui se produisent dans sa chaîne de valeur en amont et en aval séparément des émissions brutes de GES de périmètre 3	0	0	

Principes comptables

Émissions biogènes de CO2 : Les facteurs d'émission utilisés excluent les émissions de CO2 biogéniques, comme l'exige le protocole GES.

Pour le périmètre 1, un calcul des émissions de CO2 biogéniques est fourni sur la base du mix obligatoire de biocombustibles. Pour les périmètres 2 et 3, il n'y a pas de données disponibles pour estimer ces émissions. Compte tenu des chaînes de valeur du Groupe Ethias, ces éléments ne sont pas pertinents.

Instruments contractuels (E1-6)

	2025	2024	Y-to-Y Evolution
Pourcentage d'instruments contractuels relatif aux émissions de périmètre 2	87,63%	92,49%	-4,87%
Pourcentage des émissions de périmètre 2 market-based liée à l'électricité achetée de manière groupée avec des instruments contractuels	100,00%	100,00%	0,00%

Principes comptables

Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de lots de certificats d'attributs énergétiques liés aux émissions de gaz à effet de serre du Scope 2 : toute l'électricité achetée et considérée comme renouvelable est acquise par le Groupe Ethias via un tarif vert (garanties d'origine européennes intégrées).

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Données primaires (E1-6)

	2025	2024	Y-to-Y Evolution
Pourcentage des émissions de périmètre 3 calculé via données primaires	0,61%	0,21%	0,41%

Principes comptables

Données primaires : Ethias suit les directives du protocole des GES de périmètre 3 pour identifier les données primaires, définies comme des données provenant d'activités spécifiques au sein de la chaîne de valeur d'une entreprise. La définition dépend de la catégorie du protocole des GES, du type de données d'activité et de la manière dont les données ont été obtenues.

6.5.1.10 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

En 2025, le Groupe Ethias n'a ni acheté ni vendu de crédits carbone pour compenser ses émissions ou soutenir des projets de réduction des gaz à effet de serre.

6.5.1.11 Tarification interne du carbone

En 2025, le Groupe Ethias ne met pas en place de système de tarification interne du carbone. À ce jour, aucune initiative n'est en cours pour introduire un tel mécanisme, et il n'existe pas de plan défini pour sa mise en œuvre dans un avenir proche.

6.5.1.12 Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat

Ethias a identifié plusieurs risques matériels, pour lesquels une évaluation de l'exposition a été effectuée, comme décrit dans le chapitre 6.5.1.4 « Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique ».
Ce chapitre décrit comment l'impact des risques matériels physiques et de transition sur la situation financière et la performance du groupe a été évalué.

Impact des risques physiques sur le portefeuille d'assurance non-vie

L'exposition des portefeuilles B2B et B2C aux risques climatiques physiques a été évaluée selon trois niveaux de réchauffement climatique : +1,2°C, +1,5°C et +2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Ils correspondent respectivement aux horizons à court terme (climat actuel), à moyen terme (2030) et à long terme (2045) et reflètent des trajectoires de réchauffement plausibles dans le cadre des hypothèses politiques actuelles. La méthodologie détaillée concernant l'évaluation de l'exposition est présentée dans le chapitre 6.5.1.4.

L'évaluation des effets financiers anticipés s'est concentrée sur les inondations et les tempêtes de vent, qui sont à l'origine de la majorité des déclarations de sinistres liés au climat en Belgique. Comme indiqué le chapitre 6.5.1.4, les autres risques ont été analysés uniquement en termes d'exposition et n'ont pas été traduits en estimations de pertes financières.

Méthodologie

Les impacts financiers ont été quantifiés pour les dommages physiques directs aux bâtiments en utilisant des fonctions de dommages spécifiques aux risques, calibrées sur les typologies de bâtiments belges.

Pour les tempêtes de vent, la méthodologie CLIMAAX a été appliquée et adaptée pour refléter les caractéristiques de la construction belge. Des combinaisons distinctes de types de construction ont été utilisées pour les portefeuilles B2C et B2B afin de tenir compte des différences de vulnérabilité.

Pour les inondations, des fonctions profondeur-dommages ont été utilisées pour estimer les dommages en fonction de la profondeur d'inondation. Une courbe résidentielle belge a été appliquée pour les actifs B2C, tandis qu'une courbe composite pondérée par le portefeuille a été développée pour les actifs B2B sur la base de la distribution des types de bâtiments assurés.

Les pertes ont été estimées pour des périodes de retour allant de 5 à 1 000 ans et agrégées à l'aide de distributions de probabilité de dépassement pour obtenir une perte annuelle moyenne (PAM). Cette opération a été répétée pour chaque niveau de réchauffement afin de saisir l'évolution de l'intensité des risques et des dommages associés dans le cadre du changement climatique.

Il est reconnu que les fonctions de dommages peuvent ne pas refléter pleinement les caractéristiques du parc immobilier assuré, c'est pourquoi une étape de calibrage a été menée pour assurer la cohérence entre les pertes modélisées et l'expérience observée, en mettant à l'échelle le ratio PAM/Valeur Totale Assurée dans les conditions climatiques actuelles aux ratios dérivés pour le modèle de tarification d'Ethias. Ces fonctions calibrées ont ensuite été appliquées telles quelles aux trajectoires de réchauffement futur (1,5°C et 2°C).

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Limites

L'évaluation est soumise à des limites, détaillées ci-dessous :

- Les fonctions de vulnérabilité et d'endommagement représentent un comportement moyen, et non spécifique à l'actif[2]
- Le calibrage de la vulnérabilité dépend de la sinistralité historique[3]
- L'impact financier est modélisé à l'aide de schémas de pertes simplifiés et d'hypothèses d'indépendance[4].
- L'adaptation et la réponse politique ne sont pas explicitement modélisées[5]

Principaux résultats

Les portefeuilles B2C et B2B sont géographiquement diversifiés en Belgique, avec des concentrations plus importantes à Liège, dans le Hainaut, à Anvers et à Bruxelles. Liège et le Hainaut présentent les impacts absolus attendus les plus élevés des tempêtes de vent dans tous les scénarios. En ce qui concerne les inondations, les pertes attendues les plus élevées sont observées à Liège et à Namur, avec des impacts croissants à long terme.

Pour le portefeuille immobilier (34 actifs), deux bâtiments ont été identifiés comme étant exposés à un risque physique important, défini comme une exposition élevée aux inondations ou aux tempêtes de vent dans au moins un scénario. Les deux actifs sont situés dans la région de Bruxelles-Capitale et sont fortement exposés aux inondations dans tous les scénarios.

Impact des risques de transition sur le portefeuille d'investissement

L'impact des risques de transition sur l'évaluation des actifs a été évalué à l'aide de l'Indicateur de Valeur à Risque Climatique (VaR climatique) fourni par l'outil MSCI.

L'évaluation réalisée à l'aide de cet outil couvre 39 % du portefeuille, comme indiqué dans le chapitre 6.5.1.4.

Le modèle VaR climatique est un modèle quantitatif prospectif qui prévoit la valeur actuelle des coûts et avantages futurs dans le cadre de différents scénarios de transition, détaillés dans le chapitre 6.5.1.4 .

© MSCI

2 Les courbes de dommages sont des fonctions génériques, basées sur l'ingénierie, qui ne peuvent pas représenter complètement l'hétérogénéité des bâtiments belges (matériaux, état d'entretien, caractéristiques architecturales). Les impacts spécifiques tels que la contamination, les moisissures, les défaillances mécaniques/électriques ou les structures souterraines (pour les inondations), et les impacts de débris ou la détérioration des toits (pour le vent), ne sont pas explicitement modélisés. Les affectations par type de bâtiment reposent en partie sur des hypothèses lorsque les informations au niveau des actifs ne sont pas disponibles, ce qui peut conduire à des erreurs d'approximation.

3 Les courbes de vulnérabilité sont échelonnées de manière à ce que les ratios PAE/VTA modélisés dans le climat actuel s'alignent sur les moyennes à long terme des modèles de tarification d'Ethias. Cela suppose implicitement que l'historique des sinistres est représentatif de la vulnérabilité actuelle et future, et que les habitudes de déclaration et les risques assurés sont restés stables dans le temps. Si le calibrage améliore le réalisme au niveau du portefeuille, il peut sous-représenter des mécanismes de pertes rares ou émergents.

4 Les valeurs PAE sont calculées à partir des pertes sur les périodes de retour en utilisant une intégration numérique trapézoïdale, qui suppose un comportement linéaire entre les points d'intensité. Les pertes dues au vent et aux inondations sont traitées comme des périls indépendants, bien que les événements réels puissent avoir des effets combinés ou en cascade.

5 L'évaluation ne tient pas compte des mesures d'adaptation potentielles futures telles que l'amélioration des normes de construction, les défenses contre les inondations, l'amélioration du drainage ou les solutions naturelles. Elle suppose donc que l'exposition et la vulnérabilité actuelles persistent dans le futur, ce qui peut entraîner une surestimation du risque dans les zones susceptibles de s'adapter et une sous-estimation du risque dans les zones où l'adaptation tarde à venir.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

La VaR climatique prend en compte à la fois le risque politique (en quantifiant les coûts directs et indirects des réglementations climatiques imposées aux entreprises par une taxe carbone théorique) et les opportunités technologiques (en comptabilisant les bénéfices supplémentaires résultant du développement de nouvelles technologies au service de la transition vers une économie à faible émission de carbone). Le modèle calcule ensuite l'impact du scénario sur la valeur de l'entreprise et donc sur l'évaluation des titres individuels. Le modèle entièrement quantitatif offre une vision approfondie de la manière dont le changement climatique pourrait influer sur les évaluations des entreprises.

Le modèle part de l'hypothèse que la plupart des coûts liés à la transition se produisent d'ici 2050, ce qui correspond à l'achèvement de la plupart des efforts de transition, les coûts postérieurs à 2050 étant ramenés à zéro. Ces chiffres reflètent les projections économiques actuelles et les hypothèses de scénario. Comme pour tous les modèles prospectifs, les résultats dépendent des hypothèses sous-jacentes relatives au comportement des entreprises, au développement technologique et aux variables macroéconomiques.

Des variations de la VaR climatique peuvent être attribuées à plusieurs facteurs clés, tels que :

- La composition du portefeuille et la transparence des données : Les modifications du portefeuille de titres, y compris la répartition des actifs, la composition des émetteurs et la disponibilité d'informations plus complètes sur les émetteurs, peuvent avoir une incidence sur l'évaluation des risques.
- Des progrès dans les pratiques ESG des émetteurs : Les améliorations apportées aux stratégies environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des émetteurs peuvent influer sur leurs profils de risque climatique, et donc sur les calculs globaux de la VaR climatique.
- Des améliorations méthodologiques du modèle VaR climatique de MSCI : Les mises à jour de l'outil MSCI, y compris les améliorations apportées à la modélisation des risques, l'enrichissement des données et l'analyse des scénarios, peuvent entraîner des variations dans les estimations de la VaR climatique.

6.5.2 Taxonomie Européenne

6.5.2.1 Activités de souscription non-vie éligibles et alignées à la taxonomie européenne

Au 31/12/2025, les activités d'assurance Non-Vie d'Ethias éligibles à la taxonomie européenne (Règlement (UE) 2020/852) sont celles susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objectif environnemental suivant : l'adaptation au changement climatique.

Les activités de souscription Non-Vie d'Ethias qui sont éligibles à la taxonomie européenne sont celles dont les primes émises sur l'année comptable 2025 comprennent une composante de couverture liée aux changements climatiques telle que définie dans l'article 10.1 du Taxonomy Complementary Climate Delegated Act.

Pour déterminer le montant d'encaissement lié à ces activités, Ethias a sélectionné les primes d'assurances parmi les catégories comptables suivantes (LOB Solvency II) : "Fire and other damage", "Marine aviation and transport" et "Motor other classes". Cette sélection est alignée avec la liste dressée pour les services d'assurance dans le règlement (EU) 2021/2139.

Seules les parties de primes liées aux périls climatiques ont été prises en compte dans le calcul de l'éligibilité de ses activités de souscription Non-Vie, afin d'avoir une base comparable avec les montants qui seront considérés dans les indicateurs d'alignement.

- La branche « Fire and other damages » reprend l'encaissement incendie et tous risques. C'est la partie Catastrophes Naturelles de ces primes qui a été prise en compte.
- La branche « Marine aviation and transport » reprend l'encaissement sur des couvertures transport. Toutefois, elle ne peut être considérée comme éligible car il n'est pas possible d'identifier la partie de la prime en lien avec les Climate related perils.
- La branche « Motor other classes » reprend l'encaissement des couvertures automobiles autres que responsabilité civile. En 2025, la proportion des débours d'Ethias en lien avec les Climate related perils est de 0,57%. L'encaissement pris en compte dans cette branche correspond donc à ce pourcentage.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Les activités de souscription Non-Vie d'Ethias qui sont alignées à la taxonomie européenne sont celles qui contribuent substantiellement à l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique. Il s'agit des primes émises sur l'année comptable 2025 qui comprennent une composante de couverture liée aux changements climatiques telle que définie dans l'article 10.1 du Taxonomy Complementary Climate Delegated Act et qui répondent à l'ensemble des critères qualitatifs RTS.

Pour l'exercice 2025 (voir tableau ci-dessous), il est difficile de valider la conformité par rapport aux critères qualitatifs, notamment eu égard à l'exigence d'« impact prédictif » des Climate related perils (forward looking). Ethias progresse dans la collecte des données nécessaires pour le calcul des chiffres considérés comme alignés à la taxonomie européenne pour les prochains exercices.

Modèle: ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance

	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			DNSH (Absence de préjudice important)					
Activités économiques (1)	**Montant absolu des primes, année 2025 (2)**	**Part des primes, année 2025 (3)**	**Part des primes, année 2024 (4)**	**Atténuation du changement climatique (5)**	**Ressources aquatiques et marines (6)**	**Économie circulaire (7)**	**Pollution (8)**	**Biodiversité et écosystèmes (9)**	**Garanties minimales (10)**
	Devise	**%**	**%**	**OUI/NON**	**OUI/NON**	**OUI/NON**	**OUI/NON**	**OUI/NON**	**OUI/NON**
A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxinomie (durables sur le plan environnemental)	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
A.1.1. dont réassurés	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
A.1.2. Dont provenant d'activités de réassurance	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
A.2 Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxinomie)	38.368.999,71	2,01%	2,23%						
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxinomie	1.871.572.785,22	97,99%	97,77%						
Total (A.1 + A.2 + B)	**1.909.941.784,93**	**100%**	**100%**						

Principes comptables

Afin d'identifier la part des primes LoB Motor other classes liées aux risques climatiques, Ethias utilise un proxy basé sur les sinistres liés aux événements climatiques de l'année précédente. Pour les chiffres du CSRD 2026 (basés sur 2025), ce sont donc les valeurs de 2024 qui ont été utilisées car elles fournissent la vue la plus complète.

Le modèle pour les ICP des entreprises d'assurances et de réassurance ne s'applique qu'à Ethias SA.

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.5.2.2 Investissements éligibles et alignés à la taxonomie européenne

Les actifs couverts par les KPI de la taxonomie européenne sont tous les actifs sous gestion au sein d'Ethias SA :

- avant application du principe de transparisation aux fonds et aux participations,
- tenant compte des investissements dont le risque est supporté par les assurés,
- ne tenant pas compte des investissements de l'un de ces types :
  - investissements dans des entités souveraines,
  - actifs sous forme de cash de créance ou de provision.

Les KPI à fin 2025 sont similaires aux KPI à fin 2024 avec une légère augmentation des encours éligibles et alignés.

Les positions alignées concernent principalement les services publics (électricité), les transports, les banques et les REITS.

Ethias, conformément aux directives législatives, a obtenu des informations concernant l'éligibilité taxonomique et l'alignement de ses investissements via les KPI officiels de la taxonomie européenne des émetteurs sous-jacents ou si non disponibles publiquement, selon des proxys, le tout fourni par son principal fournisseur de données ESG, à savoir MSCI.

Les informations sont rapportées selon le modèle fourni par l'UE dans l'annexe X du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/2178 DE LA COMMISSION du 6 juillet 2021, modifié par:

A le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022,
B le règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023.

Ces KPI reflètent une analyse approfondie des entreprises concernant leurs activités économiques et la manière dont elles opèrent afin de vérifier si ces activités sont incluses dans la taxonomie de l'UE et donc, éligibles. Cette éligibilité est prise en compte si les entreprises ont été en mesure de prouver une contribution substantielle à l'une de ces activités ou plus, tout en ne nuisant à aucun des autres objectifs environnementaux et en respectant les garanties sociales minimales fixées par la taxonomie de l'UE.

Dans son approche visant à aligner les investissements sur la taxonomie de l'UE, Ethias applique de manière systématique un cadre qui permet d'éviter la double comptabilisation et de fournir aux parties prenantes un compte rendu clair et vérifiable de ses contributions aux 6 objectifs. Chaque investissement est évalué en fonction des objectifs auxquels il contribue. Lorsqu'un investissement soutient intrinsèquement plusieurs objectifs, Ethias reflète les contributions multiples dans la répartition des KPI d'alignement global du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Modèle: Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, **par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP**, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	
Sur la base du chiffre d'affaires:	**2,58%**	Sur la base du chiffre d'affaires:	**297.880.827 €**
Sur la base des dépenses d'investissement:	**3,19%**	Sur la base des dépenses d'investissement:	**368.491.523 €**
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	
Ratio de couverture:	**61,18%**	Couverture:	**11.540.872.730 €**

Autres informations complémentaires: ventilation du dénominateur de l'ICP			
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.		Valeur, en montants monétaires, des dérivés:	
	-0,31%		**-35.998.063 €**
Part des **expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/ 34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		Valeur des **expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:**	
Pour les entreprises non financières:	**27,88%**	Pour les entreprises non financières:	**3.218.120.935 €**
Pour les entreprises financières:	**32,35%**	Pour les entreprises financières:	**3.733.729.133 €**
Part des **expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		Valeur des **expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:**	
Pour les entreprises non financières:	**4,66%**	Pour les entreprises non financières:	**537.772.753 €**
Pour les entreprises financières:	**0,00%**	Pour les entreprises financières:	**48.456 €**
Part des **expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/ UE** par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		Valeur des **expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/ 34/UE:**	
Pour les entreprises non financières:	**18,88%**	Pour les entreprises non financières:	**2.179.323.332 €**
Pour les entreprises financières:	**8,84%**	Pour les entreprises financières:	**1.020.333.571 €**
Part des **expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport** au total des actifs couverts par l'ICP:	**6,63%**	Valeur des expositions sur d'autres contreparties et actifs:	**765.457.946 €**
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie **dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur:**	**78,06%**	Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie **dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur:**	**9.008.798.450 €**
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:	**91,45%**	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie:	**10.554.215.627 €**
Valeur de tous les investissements qui financent des **activités économiques éligibles à la taxinomie**, mais non alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:	**5,97%**	Valeur de tous les investissements qui financent **des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie:**	**688.776.275€**

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Autres informations complémentaires: ventilation du numérateur de l'ICP

Part des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		Valeur des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:**	
Pour les entreprises non financières:		**Pour les entreprises non financières:**	
Sur la base du chiffre d'affaires:	**2,31%**	Sur la base du chiffre d'affaires:	**266.803.704 €**
Sur la base des dépenses d'investissement:	**2,87%**	Sur la base des dépenses d'investissement:	**331.788.876 €**
Pour les entreprises financières:		**Pour les entreprises financières:**	
Sur la base du chiffre d'affaires:	**0,27%**	Sur la base du chiffre d'affaires:	**31.077.124 €**
Sur la base des dépenses d'investissement:	**0,32%**	Sur la base des dépenses d'investissement:	**36.702.647 €**
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie **dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur**, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie:		Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie **dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur**, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie:	
Sur la base du chiffre d'affaires:	**2,54%**	Sur la base du chiffre d'affaires:	**292.904.106 €**
Sur la base des dépenses d'investissement:	**3,14%**	Sur la base des dépenses d'investissement:	**362.510.753 €**
Part des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport** au total des actifs couverts par l'ICP:		Valeur des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport** au total des actifs couverts par l'ICP:	
Sur la base du chiffre d'affaires:	**0,01%**	Sur la base du chiffre d'affaires:	**1.225.151 €**
Sur la base des dépenses d'investissement:	**0,01%**	Sur la base des dépenses d'investissement:	**1.401.781 €**

Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental

Activités alignées sur la taxinomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales:

(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires:	**2,41%**	**Activités transitoires:**	
			Chiffre d'affaires:	**0,07%**
			CapEx:	**0,46%**
	CapEx:	**3,02%**	**Activités habilitantes:**	
			Chiffre d'affaires:	**1,56%**
			CapEx:	**1,36%**
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires:	**0,00%**	**Activités habilitantes:**	
				0,00%
	CapEx:	**0,08%**	CapEx:	**0,01%**
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires:	**0,07%**	**Activités habilitantes:**	
				0,00%
	CapEx:	**0,08%**	CapEx:	**0,00%**
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires:	**0,06%**	**Activités habilitantes:**	
				0,01%
	CapEx:	**0,03%**	CapEx:	**0,01%**
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires:	**0,02%**	**Activités habilitantes:**	
				0,01%
	CapEx:	**0,02%**	CapEx:	**0,01%**
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires:	**0,00%**	**Activités habilitantes:**	
				0,00%
	CapEx:	**0,00%**	CapEx:	**0,00%**

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.5.2.3 Modèles standard pour la publication des informations visées à l'article 8, paragraphes 6 et 7 – Annexe XII

Les templates rapportés sous l'Annexe XII de la Taxonomie Européenne se basent sur les positions rapportées par Ethias SA dans son portefeuille d'investissements. Les chiffres rapportés couvrent tant les mesures de mitigation que d'adaptation. Ce modèle ne s'applique qu'à Ethias SA, en ce qu'elle est la seule entité du groupe qui a des activités telles que listées dans le modèle 1.

L'information rapportée se base sur un fournisseur de données ESG (MSCI). Cependant, pour les besoins de l'Annexe XII, ces chiffres et informations fournis par MSCI sont limités et donc complétés par des inputs d'experts internes. Les chiffres rapportés soulignent une approche prudente en ce que sur base des informations fournies par MSCI, il y a un potentiel de double comptage pour ce qui touche aux données relatives à l'adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique.

Les actifs couverts par les KPI de la taxonomie européenne sont tous les actifs sous gestion au sein d'Ethias SA :

- avant application du principe de transparisation aux fonds et aux participations,
- tenant compte des investissements dont le risque est supporté par les assurés,
- ne tenant pas compte des investissements de l'un de ces types :
  - investissements dans des entités souveraines,
  - actifs sous forme de cash de créance ou de provision.

Les informations sont rapportées selon le modèle fourni par l'UE dans l'annexe XII du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/2178 DE LA COMMISSION du 6 juillet 2021, modifié par:

A le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022,
B le règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) chiffre d'affaires						Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) Capex					
			CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1,80	0,02%	1,79	0,02%	0,01	0,00%	3,90	0,03%	3,90	0,03%	0	0,00%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	14,64	0,13%	14,64	0,13%	0	0,00%	32,17	0,28%	32,17	0,28%	0	0,00%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	261,80	2,27%	261,58	2,27%	0,21	0,00%	322,20	2,79%	312,95	2,71%	9,25	0,08%
8.	**Total ICP applicable**	**278,24**	**2,41%**	**278,01**	**2,41%**	**0,23**	**0,00%**	**358,27**	**3,10%**	**349,02**	**3,02%**	**9,25**	**0,08%**

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) Chiffre d'affaires						Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) Capex					
			CCM + CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)			CCM + CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1,80	0,65%	1,79	0,64%	0,01	0,00%	3,90	1,09%	3,90	1,09%	0	0,00%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	14,64	5,26%	14,64	5,26%	0	0,00%	32,17	8,98%	32,17	8,98%	0	0,00%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,00	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,00	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	261,80	94,09%	261,58	94,01%	0,21	0,08%	322,20	89,93%	312,95	87,35%	9,25	2,58%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**278,24**	**100,00%**	**278,01**	**99,92%**	**0,23**	**0,08%**	**358,27**	**100,00%**	**349,02**	**97,42%**	**9,25**	**2,58%**

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) Chiffre d'affaires						Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) Capex					
			CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0	0,00%	0,00	0%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0	0,00%	0,00	0%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,30	0,00%	0,29	0,00%	0,01	0,00%	0,21	0,00%	0,19	0,00%	0,02	0,00%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1,94	0,02%	1,94	0,02%	0,00	0,00%	0,77	0,01%	0,77	0,01%	0,00	0,00%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0	0,00%	0,00	0%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0	0,00%	0,00	0%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	732,64	6,35%	716,25	6,21%	16,38	0,14%	809,28	7,01%	757,29	6,56%	51,99	0,45%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**734,88**	**6,37%**	**718,48**	**6,23%**	**16,40**	**0,14%**	**810,27**	**7,02%**	**758,25**	**6,57%**	**52,01**	**0,45%**

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxinomie

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires		Capex	
		Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0%	0,00	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0%	0,00	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	4,18	0,04%	2,17	0,02%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	80,03	0,69%	63,67	0,55%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0%	0,00	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0,00	0%	0,00	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	10.443,55	90,49%	10.306,50	89,30%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable**	**10.527,76**	**91,22%**	**10.372,34**	**89,87%**

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.5.2.4 Modèles pour les ICP des entreprises non financières

Conformément au règlement européen relatif à la Taxonomie Verte, le groupe NRB a analysé l'éligibilité et l'alignement de ses différentes activités.

Analyse d'éligibilité
Au départ des différentes activités organisées par NRB et ses filiales, les activités suivantes ont été déterminées comme éligibles à la Taxonomie

- Data processing, hosting and related activities répondant aux objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement climatique
- Provision of IT/OT data-driven solutions répondant à l'objectif d'économie circulaire
- Computer programming, consultancy and related activities répondant à l'objectif d'adaptation au changement climatique

Analyse d'alignement
Pour chaque activité éligible, le groupe NRB a analysé les critères techniques fixés par les actes délégués implémentant la Taxonomie européenne. A ce stade, le groupe NRB ne répond pas aux différents critères techniques. Dès lors, le groupe ne rapporte aucune activité alignée à la Taxonomie en 2025.

Calculs des indicateurs
Chiffre d'affaires
Tenant compte du chiffre d'affaires consolidé rapporté par le groupe, seul le chiffre d'affaires des entités INK et Servantes sont considérés comme non éligible. Le chiffre d'affaires des autres entités est en effet lié à l'une des 3 activités éligibles mentionnées ci-dessus. 99,5% du chiffre d'affaires est dès lors éligible mais non aligné. Le chiffre d'affaires total rapporté concorde avec le chiffre d'affaires consolidé rapportés dans les comptes annuels consolidés du groupe NRB.

CAPEX
Le groupe NRB a analysé l'ensemble des nouveaux investissements imputés dans les immobilisations corporelles et incorporelles consolidées. Dans ce cadre, 87,8% des acquisitions de l'exercice 2025 se rapportent à des activités éligibles, c'est à-dire des investissements en lien avec les différentes activités citées ci-dessus.

OPEX
Sur base de l'acte délégué relatif au contenu du reporting, les dépenses opérationnelles prises en considération concernent les processus relatifs aux activités éligibles et les coûts de recherche et développement non capitalisés. Sont considérés notamment les frais de maintenance et d'IT. L'ensemble de ces dépenses est éligible à la Taxonomie. Ces dépenses opérationnelles considérées dans le cadre de la Taxonomie Européenne représentent 5,9% de l'ensemble des dépenses opérationnelles rapportées par le groupe dans ses comptes consolidés.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Modèle: Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie

Exercice 2025			Année	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)									
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Texte		Devise	%	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
-		0,00	0,00%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		**0,00**	**0,00%**	%	%	%	%	%	%	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**		
Dont habilitantes		**0,00**	**0,00%**	%	%	%	%	%	%	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**	**H**	
Dont transitoires		**0,00**	**0,00%**	%						**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**		**T**
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL										
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données		32.698.803,39	5,07%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								0%		
Programmation, conseil et autres activités informatiques		445.889.856,77	69,09%	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Traitement de données, hébergement et activités connexes		163.510.671,61	25,34%	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Acquisition et propriété de bâtiments		0,00	0,00%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		**642.099.331,77**	**99,5%**	%	%	%	%	%	%								**0%**		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		**642.099.331,77**	**99,5%**	%	%	%	%	%	%								**0%**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		**3.264.635,13**	**0,5%**																
TOTAL		**645.363.966,90**	**100,00%**																

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Modèle: Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie

Exercice 2025			Année	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)									
Activités économiques (1)	Code (2)	CapEx (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Texte		Devise	%	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
-		0,00	0,00%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		**0,00**	**0,00%**	%	%	%	%	%	%	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**		
Dont habilitantes		**0,00**	**0,00%**	%	%	%	%	%	%	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**	**H**	
Dont transitoires		**0,00**	**0,00%**	%						**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**		**T**
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL										
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données		809.114,61	5,35%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								0%		
Programmation, conseil et autres activités informatiques		7.451.254,16	49,22%	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Traitement de données, hébergement et activités connexes		5.034.644,36	33,26%	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Acquisition et propriété de bâtiments			0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		**13.295.013,13**	**87,8%**	%	%	%	%	%	%								**0%**		
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + **A.2)**		**13.295.013,13**	**87,8%**	%	%	%	%	%	%								**0%**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		**1.842.433,94**	**12,2%**																
TOTAL		**15.137.447,07**	**100%**																

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Modèle: Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie

Exercice 2025		Année		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)									
Activités économiques (1)	Code (2)	OpEx (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Texte		Devise	%	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
-		0,00	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		**0,00**	**0**	%	%	%	%	%	%	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**		
Dont habilitantes		**0,00**	**0%**	%	%	%	%	%	%	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**	**H**	
Dont transitoires		**0,00**	**0%**	%						**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**0%**		**T**
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL	OUI; NON; N/ EL										
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données		0,00	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								0%		
Programmation, conseil et autres activités informatiques		19.134.184,34	51,74%	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Traitement de données, hébergement et activités connexes		17.838.260,43	48,24%	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Acquisition et propriété de bâtiments		0,00	0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		**36.972.444,77**	**100%**	%	%	%	%	%	%								**0%**		
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		**36.972.444,77**	**100%**	%	%	%	%	%	%								**0%**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		**7670,75**	**0%**																
TOTAL		**36.980.115,52**	**100%**																

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

SOCIAL

Effectifs de l'entreprise

Consommateurs et utilisateurs finaux

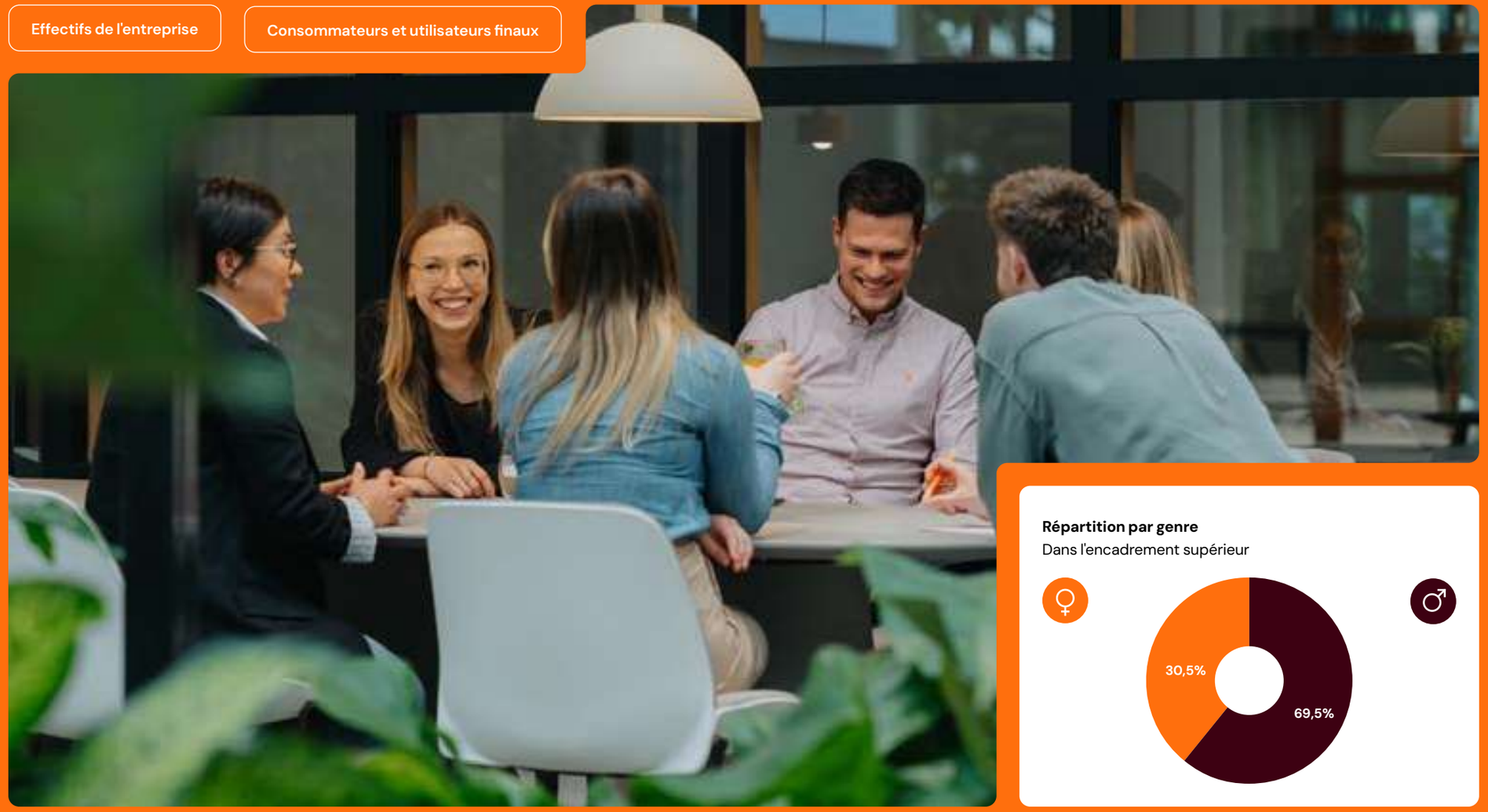

Répartition par genre

Dans l'encadrement supérieur

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

SOCIAL

6.6.1 Effectifs de l'entreprise 114

6.6.1.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées 114

6.6.1.2 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 114

6.6.1.3 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise 115

6.6.1.4 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants 116

6.6.1.5 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations 117

6.6.1.6 Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions 120

6.6.1.7 Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs 121

6.6.1.8 Caractéristiques des salariés du groupe (S1-6) 121

6.6.1.9 Couverture des négociations collectives et dialogue social 123

6.6.1.10 Diversité 124

6.6.1.11 Salaires décents 128

6.6.1.12 Protection sociale 128

6.6.1.13 Formation et développement des compétences 128

6.6.1.14 Santé et sécurité 130

6.6.1.15 Équilibre entre vie professionnelle et vie privée 131

6.6.1.16 Métriques de rémunération 132

6.6.1.17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme 133

6.6.2 Consommateurs et utilisateurs finaux 134

6.6.2.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées 134

6.6.2.2 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 134

6.6.2.3 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux 136

6.6.2.4 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux 136

6.6.2.5 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations 137

6.6.2.6 Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions 138

6.6.2.7 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants 139

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration

6.2 Gouvernance

6.3 Stratégie

6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités

6.5 Environnement

6.6 Social

6.7 Gouvernance

6.8 Investissements responsables

6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS

6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.6 SOCIAL

6.6.1 Effectifs de l'entreprise

6.6.1.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Les collaborateurs du Groupe Ethias représentent un acteur essentiel parmi ses parties prenantes. La manière dont le dialogue est organisé avec les employés est détaillée dans le chapitre 6.3.2 « Intérêts et points de vue des parties intéressées ».

Par ailleurs, la manière dont leurs intérêts, leurs points de vue et leurs droits contribuent à éclairer la stratégie d'Ethias est présentée dans le chapitre 4 « Fondamentaux stratégiques du Groupe Ethias ».

6.6.1.2 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés en lien avec les employés de l'entreprise sont les suivants :

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Horizon temporel	Chaîne de valeur	Dépendances entre les IROs
S1 Effectifs de l'entreprise								
Traitement égal et opportunités pour tous	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	4_1_I	Gestion et prise en charge de la violence et du harcèlement au travail	⊕		CT MT LT		
	Dialogue social	4_2_I	Dialogue social régulier et constructif	⊕		CT MT LT		
	Formation et développement des compétences	4_3_I	Développement des compétences favorisant les opportunités d'emploi et la progression de carrière	⊕		CT MT LT		
	Formation et développement des compétences	4_4_R	Perte d'avantage concurrentiel dû à une obsolescence des compétences des collaborateurs		⚠	CT MT LT		4_3_I
	Diversité	4_5_I	Promotion de la diversité au travail	⊕		CT MT LT		4_5_I
Conditions de travail	Liberté d'association	5_1_I	Amélioration du bien-être des collaborateurs par la prise en compte de leurs intérêts au Conseil d'entreprise	⊕		CT MT		5_1_I
	Temps de travail	5_2_I 5_3_O	Adoption de nouvelles méthodes de travail pour attirer et retenir les talents	⊕	⚠	CT MT LT		
	/	5_4_R	Insatisfaction des employés due à de mauvaises conditions de travail		⚠	CT MT LT		5_1_I
	Salaires décents	5_5_R	Insatisfaction des collaborateurs en raison de salaires inadéquats		⚠	CT MT LT		5_1_I
	/	5_6_R	Manque d'attractivité de l'entreprise en raison de son incapacité à adapter ses méthodes de travail à la nouvelle génération d'employés		⚠	CT MT LT		5_3_I
	Salaires décents	5_7_R	Incapacité à se démarquer en tant qu'entreprise dans la guerre des talents		⚠	CT MT LT		

Matérialité d'impact: ⊕ Impact positif ⊖ Impact négatif | Matérialité financière: ⚠ Risque ⚠ Opportunité | Horizon temporel: CT MT LT | Chaîne de valeur: En amont Activités propres Aval

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Les impacts réels et potentiels liés aux employés du Groupe éclairent les dirigeants d'Ethias sur les enjeux sociaux matériels à prendre en compte dans l'établissement de la stratégie. L'inscription de la durabilité dans le plan stratégique Value29 témoigne de la prise en compte des IROs sociaux lors de la révision de la stratégie d'Ethias.

Les risques et opportunités relatifs aux effectifs d'Ethias découlent naturellement des impacts identifiés.

L'analyse de matérialité d'Ethias n'a pas abouti à l'identification d'impacts négatifs importants liés aux effectifs de l'entreprise.

Les impacts positifs importants relevés concernent, pour leur part, exclusivement les collaborateurs du Groupe Ethias employés sous contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée. Les activités donnant lieu aux impacts positifs sont de l'ordre du développement d'un environnement et d'un climat de travail et social sain et bienveillant, favorisant le bien-être au travail.

Les opérations du Groupe Ethias ne présentent pas de risques de travail forcé ou d'incidents de travail des enfants.

6.6.1.3 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

En matière de ressources humaines, Ethias a adopté les politiques suivantes :

- Règlement de travail
- Code de déontologie (annexe au Règlement de travail)
- Charte Bien-être
- Politique Diversité, équité & Inclusion
- Charte Privacy (annexe au Règlement de travail)
- Politique de rémunération
- Code de conduite (général et AM)
- Code d'éthique sociale
- Charte de droit à la déconnexion (NRB)

Vers le tableau MDR-P

Le Groupe Ethias respecte les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail. Ethias et toutes ses filiales s'engagent fermement à respecter et promouvoir les droits humains dans toutes ses activités.

Voici un aperçu des principaux engagements du Groupe Ethias en la matière :

1. **Respect des principes directeurs des Nations Unies :** le Groupe Ethias adhère aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP's), ainsi qu'à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
2. **Non-discrimination :** le Groupe Ethias a inscrit dans sa charte Ethique le respect du principe de non-discrimination sous toutes ses formes. Tous les motifs de discrimination, quels qu'ils soient, sont couverts par la politique d'Ethias en la matière.
3. **Protection de la santé et de l'intégrité physique :** le Groupe Ethias met un point d'honneur à protéger la santé et l'intégrité physique de ses employés et clients. Cela inclut des actions de prévention, des conseils, des outils, des applications, des formations et un appui psychologique préventif.
4. **Cohésion sociale et bien-être :** La cohésion sociale et le bien-être du personnel sont des priorités absolues pour Ethias. Le Groupe mise sur une communication interne dynamique et pro-active pour renforcer cette cohésion, d'autant plus depuis que le télétravail permet aux collaborateurs d'exercer plus de la moitié de leur temps depuis leur domicile.
5. **Engagement envers la diversité et l'inclusion :** le Groupe Ethias promeut activement la diversité et l'inclusion au sein de son organisation. Cela se reflète dans ses politiques et chartes, telles que la politique DE&I et la charte Bien-être chez Ethias SA ou encore de la charte Ethique au niveau du Groupe.

Ces engagements montrent la volonté d'Ethias de créer un environnement de travail respectueux, inclusif et sécurisé pour tous ses employés et clients.

Par ailleurs, les politiques d'intégrité et d'éthique d'Ethias SA, ainsi que son règlement de travail, incluent des dispositions spécifiques visant à prévenir la traite des êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants. Ces politiques sont alignées sur des instruments internationalement reconnus tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. De plus, Ethias a mis en place des mesures pour garantir et faciliter l'octroi de réparations en cas de violations des droits de l'homme. Cela inclut des mécanismes pour traiter les plaintes et offrir des solutions aux impacts négatifs potentiels sur les droits de l'homme. Ethias dispose également d'une politique et de systèmes de gestion pour prévenir les accidents du travail. Cela comprend des plans de prévention et des mesures de sécurité pour garantir la santé et la sécurité des employés.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

En outre, Ethias rend compte régulièrement de sa politique et de sa mise en œuvre, y compris de la manière dont cette politique est alignée sur les UNGP's. Cela assure la transparence et la prise de responsabilité d'Ethias concernant ses obligations en matière de droits de l'homme.

Ethias a également développé une stratégie globale de bien-être au travail. Celle-ci est traduite dans sa charte Bien-être, dont l'un des fondements est la volonté de satisfaire à l'ensemble des exigences prévues par le législateur belge à travers la loi et le code du bien-être au travail. La sécurité au travail est un pilier essentiel de cette stratégie et la prévention des accidents du travail en fait partie intégrante.

Les principes relatifs à l'élimination de la discrimination sont également intégrés à la charte Bien-être et à la politique Diversité, Équité et Inclusion. En 2022, le législateur belge a, par ailleurs, renforcé la loi anti-discrimination en l'intégrant à la législation sur la prévention des risques psychosociaux, incluant la violence, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel au travail. Ces réglementations sont intégrées à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail. De plus, le règlement de travail d'Ethias SA, notamment son annexe 6, définit la politique, les règles et les procédures en vigueur sur ce sujet au sein d'Ethias.

Enfin, Ethias prend des engagements et actions stratégiques spécifiques en faveur des personnes appartenant à des groupes particulièrement exposés à un risque de vulnérabilité.

Les employés "Late carreer" (45 ans +)
La convention collective de travail (CCT) n° 104 en Belgique a pour objectif de favoriser l'emploi des personnes de 45 ans et plus, et elle établit les règles qui les régissent. Dans ce cadre, le Groupe Ethias est tenu de développer un plan d'actions concrètes pour instaurer un environnement de travail adapté à cette tranche d'âge.

Les personnes en situation de handicap
Le Groupe Ethias s'engage à être pleinement attentif aux besoins et à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les employés en maladie de longue durée
Le suivi de l'absentéisme est effectué de manière régulière et personnalisée au sein du Groupe Ethias. L'objectif de cette approche est d'identifier les causes sous-jacentes des absences afin de mettre en place des solutions sur mesure, telles que des aménagements de temps partiel, par exemple. Ethias SA a lancé une « Toolbox » visant à accompagner les managers dans la détection précoce des signaux de difficulté, de stress et de burnout, en prenant soin non seulement de leur équipe mais également d'eux-mêmes.

Concernant la réintégration des malades de longue durée, des procédures tant formelles qu'informelles continuent de coexister. La procédure informelle s'améliore année après année, avec le soutien des organisations syndicales, de la direction des ressources humaines et des personnes de confiance (Human Care team).

Initiatives Bien-être HR
Afin d'accompagner les collaborateurs confrontés à des situations particulières, plusieurs mesures spécifiques ont été mises en place au sein d'Ethias SA. Ces initiatives visent à renforcer la flexibilité organisationnelle et à soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en contribuant à un cadre de travail inclusif et respectueux des différentes étapes de la carrière. Ces actions contribuent à la mise en place d'un cadre de travail adapté, inclusif et durable.

Les principales nouveautés 2025 :

- Épargne des congés Ethias (ancienneté et jours supplémentaires pour les non-pointeurs)
- Élargissement des visites médicales (possibilité d'accompagnement d'un proche)
- Congé de circonstance en cas de fausse couche
- Congé en cas d'hospitalisation d'un enfant
- Modalités élargies pour le congé sans solde parental
- Aménagements horaires pour traitements liés à l'infertilité ou post-maladie grave
- Programme Win-Win Inclusion – favoriser l'inclusion et la performance
- Programme Active Ageing – valoriser l'expérience

Concernant NRB SA, la nouveauté marquante en 2025, en plus de diverses actions de bien-être est la mise en place d'un partenariat dédié à la prévention santé et au dépistage, offrant aux collaborateurs un accès facilité à des actions de sensibilisation et d'accompagnement préventif.

6.6.1.4 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants

En 2025, le Groupe Ethias a organisé pour la première fois son Engagement Survey au niveau du groupe, sous la responsabilité du Chief People & Organization Officer. Cette démarche répond à une double ambition :

- Disposer d'une vision consolidée du niveau d'engagement, de bien-être et des attentes des collaborateurs, toutes entités confondues.
- Identifier les spécificités locales afin de définir des plans d'action ciblés par entité, tout en poursuivant une stratégie commune de durabilité humaine.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Cette enquête, réalisée tous les deux ans, s'inscrit dans la démarche d'engagement ESG en promouvant l'inclusion, l'équilibre vie professionnelle / vie privée, la santé, la sécurité au travail et en valorisant les talents tout au long de la carrière.

Pour Ethias SA, il s'agit déjà de la quatrième édition, confirmant une culture d'écoute et d'amélioration continue. Pour NRB, cette enquête représente une première étape sous cette forme (d'autres enquêtes ont eu lieu les années antérieures sous d'autres formats) dans la perspective d'une harmonisation au sein du Groupe.

En 2025, l'Employee Engagement Survey a enregistré un taux de participation de 72 % et a révélé un score global d'engagement de 68 % parmi les collaborateurs du Groupe Ethias ayant pris part à l'enquête.

- Bien-être au travail : 84 % des collaborateurs se disent satisfaits de leur environnement de travail.
- Équilibre vie pro/vie privée : 87 % estiment disposer d'une flexibilité adaptée.
- Développement & carrière : 50 % perçoivent des opportunités de progression claires au sein du Groupe.

Aperçu des résultats par entité

	Groupe Ethias	Ethias SA	Groupe NRB	NRB SA
Taux de participation	72%	83 %	74 %	79 %
Score d'engagement global	68%	76 %	62 %	61 %
Bien-être au travail	84%	91 %	78 %	78 %
Équilibre vie pro/vie privée	87%	88 %	87 %	87 %
Développement & carrière	50%	55 %	46 %	44 %

Ethias SA se distingue par un fort engagement et un climat de travail positif favorisant la collaboration, mais peut encore progresser en améliorant la transparence de la communication, en élargissant les possibilités de flexibilité et en renforçant l'offre de formation.

NRB SA se caractérise par un solide esprit d'équipe et une expertise technique reconnue, Des actions sont d'ores et déjà engagées afin de renforcer la reconnaissance des contributions et accroitre la visibilité des opportunités de carrière.

Cette première édition Groupe de l'Engagement Survey renforce le dispositif d'écoute du groupe Ethias et sa capacité à identifier des actions d'amélioration. Les plans déployés – communs et spécifiques – témoignent de la volonté du Groupe Ethias de favoriser un environnement de travail épanouissant, inclusif et performant, au bénéfice de ses équipes.

Dès lors, après réception des résultats de l'enquête, chaque membre du Comité de direction élabore, avec son management des plans d'actions et les dépose sur la plateforme dédiée au management du Groupe Ethias. Ces plans sont ensuite synthétisés par les ressources humaines et sont transmis au Chief People & Organization Officer, qui les partage avec le Comité de direction ainsi qu'avec le Conseil d'entreprise et les représentants des travailleurs. Chaque membre du Comité de direction est responsable des résultats de sa direction et de la mise en œuvre de son plan d'action.

Les managers assurent le suivi de ces plans d'action au cours des deux années suivant l'enquête, et l'évaluation de l'efficacité de ces engagements se fait au travers des résultats de l'édition suivante de l'Employee Engagement Survey (en 2027). Un suivi est par ailleurs organisé régulièrement à l'attention des représentants des travailleurs, via les différentes délégations sociales et le Conseil d'entreprise, qui se réunit une fois par mois.

Par ailleurs, toutes les entités du Groupe utilisent les évaluations annuelles menées par les managers pour réaliser un état des lieux du bien-être des collaborateurs au travail. Ces évaluations permettent de recueillir des informations sur la satisfaction des employés, d'examiner leurs préoccupations et de discuter des conditions de travail. Ce processus contribue à identifier les points de blocage éventuels et à mettre en place des actions visant à améliorer l'environnement professionnel, tout en garantissant la prise en compte des besoins des collaborateurs.

6.6.1.5 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Les collaborateurs du Groupe Ethias peuvent à tout moment faire part de leurs préoccupations, et ce via différents canaux.

Toute alerte relative à un comportement inapproprié, à des faits de harcèlement ou de discrimination, à une violation des principes éthiques, à un acte illégal ou à une atteinte aux droits humains doit être signalée à la hiérarchie.

Les collaborateurs peuvent également faire part de leurs préoccupations en s'adressant aux ressources humaines, au Comité d'éthique (Ethias SA), aux personnes de confiance ainsi qu'aux conseillers en prévention pour les aspects psychosociaux.

Par ailleurs, le mécanisme de signalement (whistleblowing) est accessible à tous les employés du Groupe et permet également d'effectuer des déclarations anonymes comme indiqué dans le chapitre 6.7.3.2 « Signalement de tout comportement contraire à l'éthique ».

Les plaintes et préoccupations soumises par les employés à travers ces différents canaux font l'objet d'un suivi interne afin d'assurer une prise en charge appropriée et d'apporter des solutions adaptées.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Ces principes sont établis dans le règlement de travail, le code de conduite ainsi que dans les politiques internes applicables (politique d'intégrité, politique DE&I, code d'éthique sociale…).
Les canaux de signalement sont communiqués aux nouveaux employés lors de leur intégration et sont toujours accessibles via l'intranet. De plus, des rappels réguliers sont effectués afin d'assurer une sensibilisation continue des collaborateurs quant aux moyens de signalement et à leurs droits en la matière. Enfin, la confiance des collaborateurs dans les structures et processus existants pour exprimer leurs préoccupations peut être déduite de l'usage effectif de ces canaux (décrit au chapitre 6.6.1.17 « Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme »), ainsi que des investissements réalisés pour en garantir l'efficacité, notamment à travers la formation des personnes de confiance et l'amélioration continue de ces mécanismes.

Recours formels et informels
Deux procédures décrites ci-dessous ont été instaurées chez Ethias SA, en accord avec le CPPT :

1 une procédure informelle menée par les personnes de confiance ou le Conseiller en prévention aspects psychosociaux (CPAP)

Lorsqu'un collaborateur signale une préoccupation, la personne de confiance ou le conseiller en prévention aspects psychosociaux (CPAP) l'écoute dans un délai de 10 jours, en privilégiant un entretien en face à face. Sans un accord écrit du demandeur, les informations échangées sont couvertes par le secret professionnel. Cet échange vise à explorer les solutions possibles, avec trois approches : un entretien individuel pour écouter et conseiller, une intervention auprès d'un tiers pour analyser la situation et proposer des recommandations, ou une conciliation entre les parties concernées avec leur accord. La méthode choisie est également formalisée par écrit.

Les personnes de confiance font partie du service Human Care. Elles jouent un rôle crucial en assurant que les collaborateurs disposent de procédures efficaces pour réparer les incidences négatives. Elles mettent en place des canaux de communication sécurisés et accessibles, permettant au personnel d'exprimer ses préoccupations en toute confidentialité. Leur mission est large car elles aident les collaborateurs pour tous les problèmes liés à la violence, au harcèlement moral ou sexuel au travail, mais aussi pour les problèmes liés au stress, au burn-out, aux conflits et dans le cadre des procédures informelles (propres à Ethias SA) visant à faciliter la réintégration des collègues absents de longue durée.

En cette année 2025, les personnes de confiance ont continué de se former sur diverses thématiques liées aux risques psychosociaux ainsi que sur les évolutions légales, notamment l'évolution de la législation sur le trajet de réintégration 3.0 en matière de politique de gestion de l'absentéisme et de la réintégration au travail.

Des sessions de sensibilisation ont été organisées à l'attention des managers concernant la prévention et l'accompagnement des collègues touchés par le cancer, depuis le diagnostic jusqu'à leur réintégration. Animées en novembre 2025 par la Fondation contre le Cancer, ces sessions ont permis de partager des conseils pratiques, mettant l'accent sur l'importance d'une préparation anticipée du retour des collaborateurs et du rôle clé du manager pour favoriser un climat de confiance et de soutien.

La communication autour de ces sessions s'est faite via une newsletter envoyée à l'ensemble des managers, mettant en avant l'outil « Reconnect », développé par la Fondation pour soutenir les managers et les ressources humaines dans l'accompagnement des équipes.

Cette collaboration avec la Fondation contre le Cancer s'inscrit dans une démarche renforcée de prévention et de soutien au sein d'Ethias SA.

En 2025, 174 collaborateurs ont fait appel (ouverture de dossier) aux personnes de confiance :

- 105 à Liège
- 69 à Hasselt

2 une procédure formelle menée par le Conseiller en prévention aspect psycho-sociaux (CPAP)

Pour initier une procédure formelle, un entretien avec le Conseiller en prévention aspects psychosociaux (CPAP) est nécessaire, celui-ci étant responsable d'examiner la demande et de lancer la procédure formelle selon son appréciation. Suivant cet entretien, un document écrit décrivant la situation problématique doit être rédigé. Selon le caractère collectif ou individuel de la situation ainsi que selon qu'il s'agisse d'une demande relative à des risques psychosociaux ou, de manière plus spécifique, à des comportements de violence, de harcèlement moral ou de harcèlement sexuel, la procédure peut suivre différentes démarches.

En cas de faits de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail, le CPAP peut transmettre son avis au Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme, ainsi qu'à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, si ces organismes en font la demande et avec l'accord de la personne concernée.

Nombre de demandes d'intervention psychosociale formelle en 2025 : 0

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Dans le cas où les procédures internes mises en place n'auraient pas permis de résoudre la situation, d'autres options restent possibles : faire appel à l'Inspection du Contrôle du bien-être au travail, déposer une plainte auprès de la police ou de l'Auditorat du travail, intenter une action en justice, etc.

Le Groupe NRB a mis en place des procédures formelles et informelles relativement similaires à celles d'Ethias SA, décrites ci-dessus.

Employee Assistance Programme (EAP)
Ethias SA met à disposition de ses collaborateurs et de leurs proches le service **Pulso**, un Programme d'Assistance aux Employés (EAP) garantissant un soutien confidentiel et gratuit. Accessible par téléphone, e-mail ou via une plateforme en ligne, il offre une aide en cas de difficultés professionnelles, personnelles ou familiales. L'accompagnement proposé inclut un soutien psychologique, juridique et financier, ainsi qu'une aide aux managers et une orientation vers des services spécialisés selon les besoins.

Nombre de dossiers ouverts en 2025 : 49 personnes ont contacté le service Pulso.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.6.1.6 Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Les actions concernant les IROs importants sur les effectifs de l'entreprise sont réparties dans les différentes sections du présent chapitre. Le tableau ci-dessous en propose une synthèse :

ID IRO	Sous-sujet ESG	Projet clé	Objectif principal	Livrables 2025
Traitement égal et opportunités pour tous				
4_1_I	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu du travail	Formation continue des personnes de confiance	Meilleure prise en charge des situations par les personnes de confiance	Formations sur l'évolution de la législation en matière de politique de gestion de l'absentéisme et de la réintégration au travail
4_3_I 4_4_R	Formation et développement de compétences	Talent Pools, Learning Culture, Leadership development	Garantir les compétences futures du Groupe	Talent Pools, programmes de développement
4_5_I	Diversité	Balance Boost, Handicap (Win-Win Inclusion), Senior Talent Program, Young Talent Program	Renforcer l'équité et le maintien dans l'emploi	Parcours d'accompagnement, mesures adaptées
Conditions de travail				
5_2_I 5_3_O	Temps de travail	Initiatives Bien-être HR	Prise en compte des situations particulières vécues par les collaborateurs	Création de nouvelles catégories de congés
5_4_R	Conditions de travail	Engagement Survey	Répondre aux attentes collaborateurs	Plans d'action par direction à la suite de l'enquête
		Human Care, onboarding	Bien-être et expérience fluide	Nouveaux parcours, soutien personnalisé Formation pour les personnes de confiance
5_5_R 5_7_R	Salaires décents	Modernisation Reward 2.0	Politique équitable et alignée au niveau Groupe	Nouvelle grille Reward, mécanismes clarifiés

L'efficacité des actions relatives au personnel est suivie au moyen d'indicateurs clés de performance (KPI) intégrés au dispositif de pilotage RH. Ces indicateurs couvrent notamment la diversité, le développement des compétences et la rétention. Le suivi s'appuie sur l'analyse régulière des données internes, complétée par les résultats de l'enquête d'engagement des collaborateurs et par les échanges au sein des instances de concertation sociale.

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.6.1.7 Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

La définition des cibles repose sur un processus structuré articulé autour des résultats de l'analyse de double matérialité et du positionnement sociétal d'Ethias SA en tant qu'assureur à caractère coopératif et solidaire. Sur la base des IROs identifiés, les différents indicateurs clés de performance RH sont assortis d'objectifs stratégiques et opérationnels mesurables, à horizon 2030.

Le processus d'élaboration comprend :

- une phase d'analyse des données internes
- une prise en compte des contributions des collaborateurs et, lorsque pertinent, des représentants des travailleurs via les instances de concertation sociale ;
- une validation formelle dans le cadre du dispositif de gouvernance existant, incluant l'implication des organes de gouvernance.

Ces cibles, qui concernent Ethias SA, font l'objet d'un suivi annuel.

		2025			2024		
Indicateurs associés à des cibles	**Objectifs 2030**	**Féminin**	**Masculin**	**Total Salariés**	**Féminin**	**Masculin**	**Total Salariés**
Taux de rotation	<7%			6,3%			8,7%
Nombre moyen de jours de formation	>= 6 jours			3,42			3,98
Répartition H/F dans la participation à des formations	M : 50% - F : 50%	54,6%	45,4%		52,9%	47,1%	
Répartition H/F dans la population totale	M : 50% - F : 50%	52,5%	47,5%		51,6%	48,4%	
Répartition H/F dans le Top Management	M : 50% - F : 50%	41,7%	58,3%		39,1%	60,9%	

6.6.1.8 Caractéristiques des salariés du groupe (S1-6)

	2025			2024			Y-to-Y Evolution		
	Féminin	**Masculin**	**Total Salariés**	**Féminin**	**Masculin**	**Total Salariés**	**Féminin**	**Masculin**	**Total Salariés**
Total	**1.758**	**2.711**	**4.469**	**1.705**	**2.718**	**4.423**	**3%**	**0%**	**1%**
Belgique	1.666	2.500	4.166	1.604	2.491	4.095	4%	0%	2%
France	12	61	73	12	60	72	0%	2%	1%
Grèce	73	139	212	82	154	236	-11%	-10%	-10%
Autre en EEA	7	11	18	7	13	20	0%	-15%	-10%
Autre hors EEA	0	0	0	0	0	0			
Permanent/Temporaire	**1.758**	**2.711**	**4.469**	**1.705**	**2.718**	**4.423**	**3%**	**0%**	**1%**
Nombre de salariés permanents	1.707	2.689	4.396	1.673	2.695	4.368	2%	0%	1%
Nombre de salariés temporaires	51	22	73	32	23	55	59%	-4%	33%
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0	0			
Temps plein/Temps partiel	**1.758**	**2.711**	**4.469**	**1.705**	**2.718**	**4.423**	**3%**	**0%**	**1%**
Nombre de salariés à temps plein	1.466	2.563	4.029	1.442	2.631	4.073	2%	-3%	-1%
Nombre de salariés à temps partiel	292	148	440	263	87	350	11%	70%	26%

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Rotation (S1-6)

	2025		
	Groupe Ethias	Ethias SA	Groupe NRB
Nombre total de salariés en 2024	4.385	1.919	2.458
Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise*	372	121	248
Taux de rotation	8,48%	6,31%	10,09%

*ont quitté leur emploi volontairement ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en cours d'emploi

	2024		
	Groupe Ethias	Ethias SA	Groupe NRB
Nombre total de salariés en 2023	4.366	1.946	2.412
Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise*	503	169	332
Taux de rotation	11,52%	8,68%	13,76%

	Y-to-Y Evolution		
	Groupe Ethias	Ethias SA	Groupe NRB
Nombre total de salariés en Y-1	0%	-1%	2%
Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise*	-26%	-28%	-25%
Delta taux de rotation	-3%	-2%	-4%

Répartition des salariés par genre Groupe Ethias

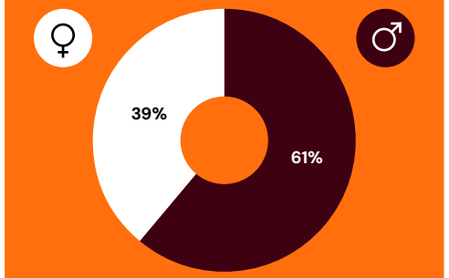

Répartition des salariés par genre Ethias SA

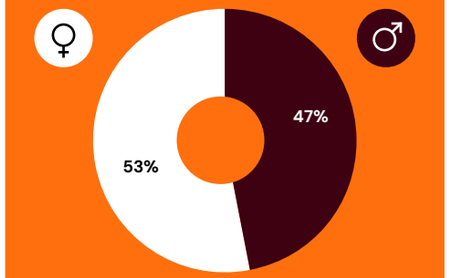

Taux de rotation

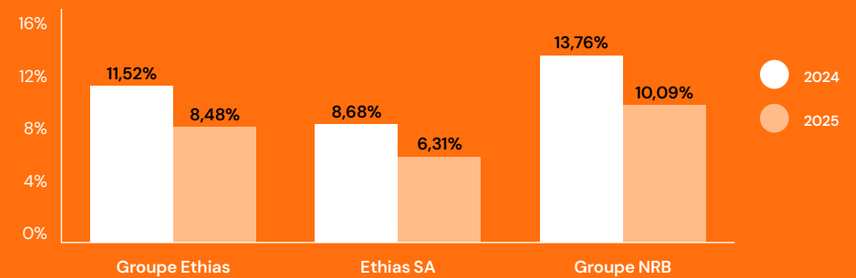

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Principes comptables

Nombre de salariés

Le nombre total d'effectifs correspond à l'ensemble des salariés du groupe Ethias tels que rapportés à la fin de l'exercice 2025. Ces effectifs comprennent les salariés permanents, définis comme étant sous contrats à durée indéterminée, et les salariés temporaires, définis comme étant sous contrats à durée déterminée, ventilés par genre. Le genre est celui rapporté par l'employé.

Les salariés au nombre d'heures non garanti ne sont pas inclus. Cette exclusion est également applicable au Comité de Direction. Les étudiants ne sont pas inclus car n'étant pas dans la masse salariale d'Ethias.

Le nombre le plus représentatif du nombre total d'effectifs, dans les états financiers, est le nombre de travailleurs en équivalents temps plein, disponible dans le bilan social d'Ethias SA au chapitre 16.4.

Salariés ayant quitté l'entreprise

Le nombre total de salariés ayant quitté l'organisation. Ce nombre couvre tous les salariés, indépendamment de leur type de contrat.

Taux de rotation des salariés

Le taux de rotation des salariés est calculé tel que le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise durant l'exercice divisé par le nombre total de salariés à la fin de l'exercice précédent. Ce nombre couvre tous les salariés, indépendamment de leur type de contrat.

6.6.1.9 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Le Groupe Ethias accorde une priorité absolue à la cohésion sociale et au bien-être de son personnel, en lien direct avec ses valeurs et ses engagements en matière de durabilité. Le dialogue respectueux, collaboratif et responsable a toujours été une caractéristique de la culture d'entreprise des sociétés du Groupe Ethias. C'est grâce à cette cohésion sociale que l'entreprise a pu prospérer pendant plus d'un siècle. La qualité du dialogue social est devenue l'un des atouts de la stabilité, de la croissance et de l'avenir de l'entreprise.

Comme toutes les compagnies d'assurance ainsi que les sociétés de services IT, le Groupe Ethias est confronté à de nombreux défis liés aux grandes évolutions du monde. Ses objectifs sont donc alignés sur ces évolutions, sur les besoins de notre société et sur ceux du marché du travail. Cela se traduit par des relations soutenues avec les représentants des travailleurs, à travers des réunions organisées au sein des organes de concertation (Conseil d'entreprise, CPPT et délégation syndicale), mais aussi par des rencontres plus informelles avec différents représentants de la Direction. Les représentants élus lors des élections sociales organisées tous les 4 ans siègent au Conseil d'Entreprise (CE) et au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT), et, en cette qualité, représentent tout le personnel.

Ces dernières années, des accords d'entreprise ont été conclus annuellement. À titre d'exemple pour Ethias SA, le dernier accord, datant du 9 mars 2023, avait pour objectif de pérenniser la situation des collaborateurs en mettant l'entreprise dans de bonnes conditions pour relever les défis à venir. Concrètement, cet accord a permis d'augmenter la durée du travail, de repositionner les plans de pensions complémentaires sur le marché et de revoir certains éléments de la politique de rémunération.

Ces éléments ont été traduits ou sont en passe d'être traduits dans des conventions collectives de travail. Deux d'entre elles, en particulier, visent à redéfinir les conditions de travail et d'emploi chez Ethias. La Convention collective de travail du 13 décembre 2017, modifiée par avenant le 30 mars 2023, met en place une nouvelle dynamique salariale en définissant les éléments et les modalités de rémunération des membres du personnel. La C.C.T. du 29 juin 2009, également modifiée par avenant le 30 mars 2023, définit la durée de travail applicable aux collaborateurs en fonction du service dont ils relèvent. Ces conventions s'appliquent à l'ensemble des membres du personnel d'Ethias SA engagés dans les liens d'un contrat de travail, à l'exception des membres du Comité de direction.

En 2023, une convention collective de travail à durée indéterminée a été mise en place, permettant l'octroi d'une prime de solidarité à l'ensemble du personnel occupé sous contrat de travail avec Ethias SA, quelle qu'en soit la nature ou la durée. Cette prime concerne les employés affiliés à une organisation représentative interprofessionnelle de travailleurs au niveau national. Pour l'année 2025, au total, 1 298 collaborateurs ont perçu une prime de solidarité dans ce cadre.

À titre d'exemple pour le Groupe NRB Belgique, en 2025, une CCT de type 90, connue également sous le nom d'avantages non récurrents liés aux résultats a été mise en place. Ce dispositif introduit un bonus salarial collectif, destiné aux employés lorsqu'un objectif prédéfini, mesurable et collectif est atteint. Ce type de CCT existe déjà chez Ethias SA depuis plusieurs années.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)

		2025		2024	YtoY% Evolution
Nombre de salariés couverts par des conventions collectives	**4.451**	**99,60%**	**4.403**	**99,55%**	**0%**
Belgique	4166	100,00%	4.095	100,00%	0%
France	73	100,00%	72	100,00%	0%
Grèce	212	100,00%	236	100,00%	0%
Autre en EEA	0	0,00%	0	0,00%	0%
Autre hors EEA	0	0,00%	0	0,00%	**0%**
Nombre de salariés représentés par des représentants des travailleurs	**3.989**	**89,26%**	**3.951**	**89,33%**	**0%**
Belgique	3.916	94,00%	3.866	94,41%	0%
France	73	100,00%	72	100,00%	0%
Grèce	0	0,00%	0	0,00%	0%
Autre en EEA	0	0,00%	0	0,00%	0%
Autre hors EEA	0	0,00%	0	0,00%	0%

Principes comptables

Salariés couverts par des conventions collectives

Correspond au nombre de salariés couverts par des conventions collectives divisé par le nombre total de salariés. Ces conventions s'appliquent à l'ensemble des membres du personnel du groupe Ethias engagés dans les liens d'un contrat de travail, a l'exception des membres du Comité de direction.

Salariés représentés par des représentants des travailleurs

Correspond à l'ampleur de la représentation sur le lieu de travail, au niveau transfrontière et au niveau du conseil d'administration par l'intermédiaire de syndicats et/ou de comités d'entreprise.

6.6.1.10 Diversité

Le Groupe Ethias considère la promotion du pluralisme et de la diversité au sein de l'entreprise comme essentielle pour son succès et sa croissance. C'est pourquoi Ethias et ses filiales s'investissent dans la promotion d'une culture organisationnelle inclusive en créant un environnement de travail où toutes les différences sont valorisées, respectées et ne font pas l'objet de préjugés. Un cadre de travail qui met en avant la diversité permet d'avoir davantage de perspectives et de promouvoir l'innovation.

Le Groupe Ethias met tout en œuvre pour éviter toute discrimination et prendre en compte la diversité à chaque étape de la carrière, depuis le processus de recrutement jusqu'à la mobilité interne. La non-discrimination et le principe d'égalité des chances sont établis dans le Code de Conduite ou règlement de travail, et rappelés dans la politique DE&I, ainsi que dans son Code d'éthique sociale. Par ailleurs, la création d'une charte éthique Groupe en 2024 illustrait déjà la volonté du Groupe de se positionner en tant qu'acteur de la diversité.

En 2025, le Groupe a renforcé et structuré son engagement en matière de Diversité, Équité et Inclusion en faisant évoluer la charte DE&I d'Ethias SA existante vers une politique DE&I formalisée et applicable à l'ensemble de ses filiales. Chaque entité est désormais tenue d'intégrer ces principes dans ses politiques, processus et pratiques de gestion, ainsi que dans ses relations avec les parties prenantes externes. Cette démarche, qui s'inscrit dans le pilier Social de la stratégie Durabilité, vise à créer un environnement inclusif où chaque collaborateur peut s'épanouir et contribuer pleinement à la réussite collective et également à investir dans une culture de leadership inclusif et de solidarité.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

La diversité recouvre de multiples dimensions qui, ensemble, reflètent la richesse et la complexité de la société. Le Groupe Ethias s'attache à promouvoir et à valoriser toutes les formes de diversité, en créant un environnement de travail inclusif et respectueux, favorisant le dialogue ouvert et la confiance, sans crainte de discrimination. Ses actions se concentrent sur 5 piliers:

1 **Genre :** garantir l'égalité des opportunités à tous les niveaux de l'organisation

Ethias encourage la représentation équilibrée des genres dans tous les métiers du Groupe. Cela se concrétise entre autres par son adhésion à la charte Women in Finance, initiative du secteur financier (Forum financier belge), visant à la promotion d'opportunités équitables pour toutes les personnes travaillant dans le secteur financier. Concernant la partie IT, NRB SA encourage activement la diversité et l'inclusion, notamment à travers des évènements « Women in Tech », visant à encourager la représentation des femmes dans les métiers technologiques.

En 2025, le Groupe Ethias a réaffirmé son engagement en faveur de la diversité et de l'égalité des genres en adhérant à l'initiative Women on Board. Cette organisation vise à accroître la représentation des femmes dans les organes de gouvernance et à promouvoir une culture inclusive au sein des entreprises.

Grâce à cette démarche, Ethias s'engage à :

- Renforcer la présence féminine dans les conseils d'administration et les comités stratégiques.
- Favoriser l'accès des talents féminins à des fonctions de leadership.
- Contribuer à une gouvernance équilibrée, gage de performance durable et de prise de décision responsable.

2 **Inclusion générationnelle :** renforcer la coopération et le partage d'expériences entre les générations

Ethias favorise l'inclusion générationnelle en créant un environnement où l'expérience et les perspectives des tous les membres du personnel sont valorisées. Cet engagement se traduit par des initiatives de mentorat, permettant la transmission des savoirs, ainsi qu'un programme « Senior Talent », incluant un accompagnement personnalisé en fin de carrière pour faciliter la transition professionnelle.

Dans cette même optique, le « Young Talent Development Program », un parcours de 12 mois alliant formation et projets transversaux organisé par Ethias SA, depuis 2018, donne chaque année à une vingtaine de collaborateurs de moins de 35 ans l'opportunité de développer de nouvelles compétences et de mieux comprendre les enjeux de l'entreprise. En travaillant avec différentes équipes et sur des projets variés, ils renforcent leur sentiment d'appartenance et d'inclusion au sein d'Ethias.

3 **Handicap visible et invisible :** supprimer les obstacles et créer des opportunités en garantissant l'accessibilité et l'inclusion, afin que chacun dispose de la liberté de façonner sa vie et de réaliser pleinement son potentiel.

Le Groupe Ethias s'engage en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en garantissant à chacun les moyens de s'épanouir et de gérer son parcours professionnel. Cet engagement passe par l'adaptation des lieux de travail, avec des aménagements spécifiques en matière d'accessibilité, de mobilité et d'équipements adaptés.

Sur les 38 bureaux régionaux d'Ethias SA, 32 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (25 bureaux ont un aménagement adapté et 7 sont équipés d'une rampe d'accès ou d'un ascenseur).

En 2025, Ethias SA a également mis en place le programme Win-Win Inclusion. Cette initiative soutient les collègues en situation de handicap par un accompagnement personnalisé et des mesures favorisant un emploi durable. L'objectif est gagnant-gagnant : les collaborateurs restent actifs et les équipes se renforcent. La collaboration avec des partenaires spécialisés et les équipes RH internes garantit une mise en œuvre de qualité. Ce projet s'inscrit dans notre stratégie globale en matière de diversité, de bien-être et de responsabilité sociale.

4 **Diversité culturelle, ethnique et socio-économique :** favoriser la diversité culturelle, ethnique et socio-économique en créant des opportunités pour tous et en garantissant une représentation inclusive des origines, des cultures, des langues et des parcours.

Ethias met en place des actions concrètes pour favoriser une représentation équilibrée des différentes origines et langues à tous les niveaux de l'entreprise. Cela passe par des pratiques de recrutement inclusives, visant à engager des profils diversifiés et à valoriser les compétences issues de différents horizons culturels et linguistiques. Une approche linguistique flexible est également encouragée, permettant aux collaborateurs de s'exprimer et de travailler dans la langue de leur choix. De plus, des sessions de sensibilisation et des formations sur les thématiques DE&I sont accessibles à tout moment via la plateforme e-learning à l'ensemble des collaborateurs.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Enfin, chez Ethias SA, un plan d'action spécifique (« Balance Boost ») a été lancé en 2025 visant à équilibrer l'âge, le genre et la langue (NL/FR) dans la nomination des cadres supérieurs. Ce dispositif comprendra diverses initiatives, notamment un parcours de carrière ciblé pour développer des compétences stratégiques et de leadership, ainsi qu'un programme de mentorat assuré par les membres néerlandophones du Comité de direction.

5 **Orientation sexuelle et affective et identité de genre :** créer un environnement de travail sûr et respectueux, favorisant la parole et l'écoute sans crainte de discrimination.

Ethias s'engage à créer un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif pour toutes et tous, indépendamment de l'orientation sexuelle, affective ou de l'identité de genre. La liberté d'expression et l'écoute active sont favorisées, sans crainte de discrimination. Cet engagement se traduit par :

- Le respect du principe de non-discrimination dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, du recrutement à la mobilité interne.
- La promotion d'une culture d'inclusion au quotidien, en encourageant les comportements inclusifs dans toutes les interactions professionnelles.
- L'enrichissement du dialogue social, afin de permettre à chacun de s'exprimer dans un climat de confiance et d'ouverture.
- Des actions de sensibilisation et de formation pour lutter contre les stéréotypes et soutenir les managers dans l'adoption de pratiques inclusives.

Ces principes s'inscrivent dans la stratégie globale de DE&I du Groupe et sont alignés avec les standards internationaux.

Scale Traject de VOKA Welt

En décembre 2024, Ethias SA a rejoint le trajet Scale de VOKA Welt afin de renforcer de manière structurée son ambition en matière d'inclusion, de diversité et de durabilité des carrières. Ce parcours, fondé sur un accompagnement intensif, des réseaux d'apprentissage et la coconstruction d'un plan d'action 2025, a permis de déployer une stratégie d'inclusion et des processus RH intégrés à tous les niveaux de l'organisation.

Cette initiative cible trois axes prioritaires :

1 Cultiver un environnement inclusif où chaque collaborateur est reconnu, respecté et peut s'épanouir.
2 Favoriser l'équilibre vie professionnelle/vie privée et la santé & sécurité au travail, piliers du bienêtre durable.
3 Valoriser les talents par des parcours clairs, des opportunités de développement et une employabilité renforcée.

Cette dynamique a été reconnue en 2025 : Ethias SA a remporté un award décerné par VOKA Welt, saluant la mise en œuvre concrète de sa démarche et l'impact mesurable de ses actions en matière d'inclusion et de diversité.

Les résultats attendus sont de l'ordre de la mise en place de processus RH harmonisés et inclusifs, du développement de carrières durables soutenues par la formation, la mobilité et le feedback, ainsi que de l'instauration d'une culture partagée alignée sur les engagements ESG d'Ethias.

Sentiment d'inclusion parmi les employés

L'enquête biannuelle sur l'engagement des employés comprend plusieurs questions relatives au ressenti en matière de diversité et d'inclusion. Les résultats de l'édition 2025 indiquent une perception majoritairement favorable sur plusieurs dimensions, tout en faisant apparaître des différences selon les thématiques et les entités, ainsi que des points d'attention identifiés par une partie des répondants.

Parmi les 83% des employés ayant participé à l'enquête,

- 86% ont indiqué qu'ils sont traités avec respect en tant qu'individus.
- 83% ont indiqué qu'ils peuvent être eux-mêmes au travail.
- 72% ont indiqué qu'Ethias fait preuve d'attention et d'intérêt à l'égard de ses employés.
- 77% ont indiqué que dans leur environnement de travail, tout le monde est traité équitablement, quels que soient ses antécédents ou caractéristiques personnelles.

Au niveau du Groupe, parmi les 72% des employés ayant participé à l'enquête,

- 84% ont indiqué qu'ils sont traités avec respect en tant qu'individus.
- 83% ont indiqué qu'ils peuvent être eux-mêmes au travail.
- 64% ont indiqué que leur employeur fait preuve d'attention et d'intérêt à l'égard de ses employés.
- 75% ont indiqué que dans leur environnement de travail, tout le monde est traité équitablement, quels que soient ses antécédents ou caractéristiques personnelles.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Métriques de diversité par tranche d'âge (S1-9)

		2025		2024	YtoY %Evolution
Total	**4.469**	**100,00%**	**4.423**	**100,00%**	**0%**
Salariés de moins de 30 ans	507	11,34%	485	10,97%	0%
Salariés entre 30 et 50 ans	2.351	52,61%	2402	54,31%	-2%
Salariés de plus de 50 ans	1.611	36,05%	1536	34,73%	1%

Métriques de diversité par genre en nombre et en pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur (S1-9)

						2025
	Féminin	Masculin	Total	%Féminin	%Masculin	%Total
Ethias Group	72	164	236	30,51%	69,49%	100,00%
Ethias SA	30	42	72	41,67%	58,33%	100,00%
NRB Group	41	119	160	25,63%	74,38%	100,00%
						2024
Ethias Group	68	153	221	30,77%	69,23%	100,00%
Ethias SA	27	42	69	39,13%	60,87%	100,00%
NRB Group	40	109	149	26,85%	73,15%	100,00%
						Y-to-Y Evolution
Ethias Group	6%	7%	7%	0%	0%	0%
Ethias SA	11%	0%	4%	3%	-3%	0%
NRB Group	2%	9%	7%	-1%	1%	0%

Répartition des salariés par genre Groupe Ethias

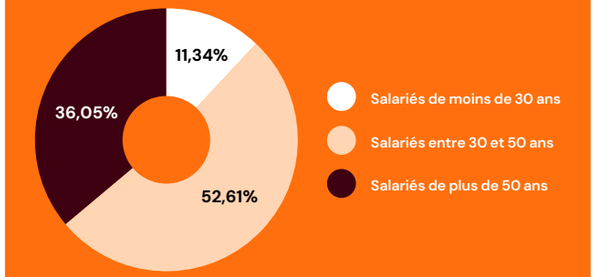

Employés au niveau de l'encadrement supérieur

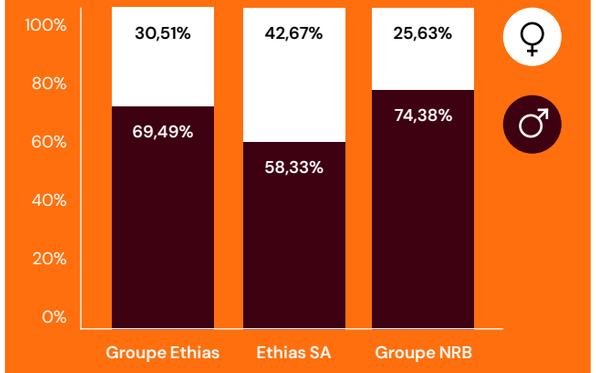

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Principes comptables

Répartition par genre en nombre et en pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur

Le nombre de salariés au niveau de l'encadrement supérieur correspond à tous les salariés employés par Ethias dans une position de management durant le dernier mois de l'exercice. L'encadrement supérieur reprend les fonctions de niveaux N-1 et N-2 par rapport aux organes de gouvernance.

Répartition par tranche d'âge

L'âge est basé sur l'âge du salarié à la fin de l'exercice. Les tranches d'âge sont les <30 ans, les 30-50 ans et les >50 ans. Tous les types de salariés sont repris.

6.6.1.11 Salaires décents

Le Groupe Ethias vise à offrir un package salarial attractif, en ligne avec les références applicables dans le secteur. Cela permet d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser le personnel. Afin de garantir à la fois l'équité interne et la compétitivité sur le marché, des comparaisons internes et benchmarks externes sont réalisés pour chaque recrutement. Par ailleurs, la politique de rémunération d'Ethias SA prévoit une révision des barèmes salariaux tous les deux ans.

6.6.1.12 Protection sociale

Tous les salariés du Groupe Ethias bénéficient d'une protection sociale complète contre les pertes de revenus liées à divers événements. En cas de maladie, ils reçoivent des allocations de maladie et d'invalidité, une assurance hospitalisation et pour certaines entités du groupe complétées par une assurance revenu garanti ainsi qu'une assurance ambulatoire pour Ethias SA. En cas de chômage, ils bénéficient du système des allocations de l'ONEM en Wallonie et en Flandre et de la DYPA en Grèce, avec, dans certains cas, des indemnités supplémentaires prévues par la CCT sécurité d'emploi. Pour les accidents de travail, Ethias offre une couverture légale ainsi qu'une assurance extra-légale (uniquement applicable à Ethias SA et NRB SA en Belgique).

Les congés parentaux, y compris le congé maternité, sont également couverts selon la réglementation applicable. Enfin, pour le départ à la retraite, les collaborateurs bénéficient d'un régime de pension légale complété par des régimes de pension complémentaire via une assurance de groupe.

6.6.1.13 Formation et développement des compétences

Les formations jouent un rôle important dans la carrière durable des collaborateurs du Groupe Ethias. Sur la plateforme digitale MyLearning pour Ethias SA et en concertation avec les RH et leur manager pour les autres salariés du groupe, les collaborateurs peuvent choisir la formation qui convient pour progresser dans leur parcours.

Le nombre total d'heures de formation formelle chez Ethias SA en 2025 est de 32951,81h, réparti de la manière suivante selon le type de formation :

- En présentiel (31202,5h), comprenant les formations continues, les coachings et les webinaires
- E-learning (1046,59h)
- Articles (702,72h)

Ethias Young Talent Development Program

De fin mai 2024 à fin mai 2025., Ethias a poursuivi la troisième édition de son « Young Talent Development Program », organisé en collaboration avec HEC Liège Executive Education, UHasselt et BECode. Pendant un an, 18 jeunes talents d'Ethias ont bénéficié d'un programme de formation sur mesure, axé sur les compétences-clés de demain. La participation au programme leur a également offert une occasion unique d'élargir leurs perspectives de carrière.

Leadership@Ethias

En 2025, Ethias a poursuivi la formation de son management et a désigné un partenaire externe pour fournir à tous les nouveaux managers d'Ethias un programme pratique de formation, d'intervision et de coaching.

Dans cette optique, le programme « Keep Doing Great » a été également lancé. Il met l'accent sur la manière dont les managers peuvent gérer les performances et les capacités via des outils et du feedback. Ce programme s'inscrit dans la continuité via des formations et la Management Community.

Balance Boost Path

En complément d'un parcours d'intégration managériale, un programme spécifique a également été développé en 2025 afin de soutenir l'accès à des fonctions de niveau stratégique. Seize collaborateurs à haut potentiel ont ainsi bénéficié d'une opportunité d'approfondissement sur des thématiques et compétences clés requises à un niveau stratégique, dans le but de les préparer aux opportunités de carrière susceptibles de se présenter à l'avenir.

Par ailleurs, la stratégie Talent et Learning a été actualisée à la fin de l'année 2025. Les actions concrètes découlant de cette mise à jour, visant à mieux préparer les collaborateurs aux évolutions futures et aux besoins organisationnels, seront déployées à partir de 2026.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Sensibilisation et formation aux enjeux de la durabilité

La sensibilisation des collaborateurs du Groupe Ethias est inscrite dans sa stratégie Durabilité et est considérée comme un élément indispensable à la réussite de l'intégration de la durabilité dans le cœur de métier du groupe. En 2025, elle s'est matérialisée de diverses manières :

- Formation du Comité de direction et du Conseil d'administration d'Ethias SA au nouveau standard « SBTi » long terme pour les institutions financières (The Financial Institution Net-Zero Standard), visant à préparer le Groupe Ethias pour sa soumission d'objectifs officiels Net-Zero à l'horizon 2050 alignés sur cette nouvelle guidance ;
- Formation dispensée par Women on Board aux membres du Steering Committee ESG et aux membres du Comité d'Éthique, portant sur la diversité de genre au sein des organes de décision, afin de soutenir une gouvernance plus inclusive et équilibrée
- Formation des Talent Managers au recrutement neutre et non discriminatoire, destinée à renforcer l'objectivité des processus de sélection, à limiter les biais inconscients et à promouvoir l'égalité des chances dès la phase d'embauche.
- Organisation d'un festival de la Durabilité (Ethias Impact Festival) sur dix jours en septembre 2025 : cet événement multisites (Liège, Hasselt et NRB) et hybride a rassemblé plus de 1200 participations autour d'ateliers participatifs (dont des Fresques du climat et de l'inclusion), de conférences et d'activités variées. Structuré autour de quatre axes (Climat & Environnement ; Diversité & Inclusion et lutte contre la pauvreté ; Bien-être ; Numérique responsable), le festival visait à renforcer la compréhension des enjeux de durabilité au sein du Groupe tout en valorisant les initiatives existantes.
- Organisation d'une Fresque de la biodiversité à destination de l'équipe Sustainability, afin d'approfondir la compréhension des enjeux liés à la perte de biodiversité et les interactions écosystémiques.
- Participation d'Ethias SA à une communauté de pratique inter-entreprises dédiée à la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement, favorisant le partage d'expériences et l'apprentissage collectif.
- Formation d'Ethias SA et de NRB SA aux enjeux du Numérique responsable, donnée par l'ISIT
- Sensibilisation environnementale chez NRB SA : dans le cadre de la certification ISO 14001, tous les collaborateurs sont amenés à suivre une formation qui définit les lignes de conduite en matière d'impact environnemental, tant au niveau individuel que professionnel.

Evaluation de la performance et développement de carrière

Le Groupe a mis en place un système de Performance Review pour évaluer, une fois par an, les performances individuelles de tous ses employés. Ce système, qui pour Ethias SA fait partie de la politique Reward@Ethias, est conçu pour récompenser les performances individuelles globales. En plus d'évaluer la satisfaction au travail, il prend également en compte l'atteinte des objectifs collectifs et individuels, ce qui peut conduire au paiement d'un bonus. Le système met l'accent sur les compétences comme élément central de l'évaluation et offre aux employés et aux managers des guides et des outils utiles pour demander et donner des retours.

Mainframe Dev Academy

En 2025, NRB SA a poursuivi et structuré son investissement dans les compétences critiques avec le déploiement de la Mainframe Dev Academy, évolution naturelle de la dynamique initiée précédemment. Face aux enjeux de pérennité des expertises mainframe, un cursus interne complet a été conçu et piloté par des experts du Compétence Center Mainframe.

Après une phase pilote réussie, l'Academy est entrée en production à grande échelle à partir de septembre 2025. Le programme comprend 15 modules déployés sur 48 sessions, représentant plus de 1 250 heures de formation. Au total, 49 collaborateurs ont manifesté leur intérêt, générant 340 demandes de participation.

Dispensées en présentiel et animées par des experts internes, ces formations renforcent la montée en compétences des équipes, soutiennent la continuité opérationnelle et contribuent au maintien d'un haut niveau de qualité de service pour nos clients.

Métriques de la formation et du développement des compétences (S1-13)

	2025		2024		YtoY %Evolution	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	96,42%	95,02%	97,01%	95,58%	-1%	-1%
Nombre moyen d'heures de formation par employé	18,91	22,12	22,47	27,32	-16%	-19%

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Principes comptables

Pourcentage des salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leurs carrières

Correspond au nombre total d'employés ayant participé à des évaluations régulières divisé par le nombre total d'employés d'Ethias, ventilé par genre. La participation inclut tous les salariés d'Ethias présents dans l'entreprise au 31/12 de l'année précédente étant toujours présents au 31/12 de l'année présente.

6.6.1.14 Santé et sécurité

Le Groupe Ethias adopte une approche préventive et proactive en matière de santé et de sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention des accidents du travail. Conformément à la définition du Service Public Fédéral belge Emploi, Travail et Concertation sociale, un accident du travail est défini comme tout accident dont un travailleur est victime pendant et par le fait de l'exécution du contrat de travail, et qui est la cause d'une lésion.

Il est important de noter que la définition retenue par le Groupe Ethias dans le cadre de ce rapport diffère légèrement du SPF Emploi. En effet, elle exclut les accidents survenant sur le chemin du et vers le travail, c'est-à-dire le trajet normal entre le domicile et le lieu de travail.

Le Groupe Ethias veille à prévenir tous les accidents du travail en mettant en place des mesures de sécurité rigoureuses et en sensibilisant continuellement ses employés aux bonnes pratiques, afin de créer un environnement de travail sûr et sain pour tous.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, le groupe s'aligne sur la définition fournie par la Sécurité sociale belge, qui stipule qu'une maladie professionnelle est une maladie provoquée par l'exercice d'une profession. Les victimes de maladies professionnelles répertoriées sur la liste officielle de l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) peuvent obtenir une indemnité. Dans le cas contraire, elles peuvent également obtenir une indemnité si elles parviennent à démontrer un lien entre la maladie et leur profession.

Enfin, Ethias et ses filiales reconnaissent l'importance des travailleurs de la chaîne de valeur, c'est-à-dire ceux qui sont dans l'obligation de venir régulièrement sur les sites propres du Groupe Ethias pour effectuer le travail qui les lie contractuellement à l'entreprise.

Le bien-être des collaborateurs du groupe est essentiel à la performance de l'entreprise et à la satisfaction des clients. L'objectif est de garantir un environnement de travail favorisant l'engagement et la prise de responsabilité, tout en assurant la sécurité et la santé physique et mentale de chacun.

Une attention particulière est accordée aux conditions de travail et à l'équilibre émotionnel des collaborateurs.

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Le pourcentage de personnes couvertes par le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail est de 100%. En effet, en Belgique 100% des travailleurs sont concernés par la loi sur le bien-être au travail (et bénéficie du système dynamique de gestion de risques). Des dispositifs sont également mis en place conformément aux différentes réglementations locales.

Le système dynamique de gestion des risques (SDGR) en Belgique est une approche structurée et continue pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs. Voici ses principaux éléments :

- **Analyse des risques :** Les employeurs doivent identifier et évaluer les risques présents sur le lieu de travail. Cette analyse sert de base pour élaborer des mesures de prévention adaptées
- **Plan global de prévention (PGP) :** Ce plan, basé sur l'analyse des risques, décrit les mesures de prévention à long terme que l'entreprise mettra en œuvre sur une période de cinq ans
- **Plan d'action annuel (PAA) :** Ce plan détaille les actions spécifiques à réaliser chaque année pour réduire les risques identifiés. Il est mis à jour régulièrement pour refléter les changements dans l'environnement de travail
- **Participation des travailleurs :** Les employés sont encouragés à participer activement à la mise en œuvre des mesures de sécurité et à respecter les procédures établies
- **Surveillance et amélioration continue :** Le SDGR nécessite une évaluation régulière des mesures de prévention pour s'assurer de leur efficacité et pour identifier des opportunités d'amélioration

Ce système permet de créer un environnement de travail plus sûr et de réduire les accidents et les maladies professionnelles.

La concertation est une valeur fondamentale du Groupe Ethias, guidant son approche en tant qu'employeur, en accord avec les attentes du législateur belge. Les collaborateurs sont ainsi activement impliqués dans les processus décisionnels liés à leur bien-être au travail.

Chaque année, un audit est réalisé dans le cadre de la certification "Top Employer" (pour Ethias SA et NRB SA Belgique) permettant ainsi de maintenir des standards élevés en matière de conditions de travail et de gestion des ressources humaines. Cet audit constitue une occasion précieuse de recueillir les retours des collaborateurs et d'améliorer continuellement les pratiques internes.

Conformément aux exigences légales, un rapport annuel détaillé sur les activités et initiatives en matière de bien-être au travail est préparé. Ce rapport est transmis au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale avant le 31 mars de chaque année, garantissant ainsi transparence et conformité avec les régulations fédérales.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

La gestion des risques constitue un pilier central de l'approche de sécurité du Groupe Ethias. Une analyse des risques est effectuée et les plans de prévention globaux (quinquennaux) ainsi que les plans annuels sont mis à jour conformément à la Loi du 4 août 1996 et au Code du Bien-être belge. L'élaboration de ces plans a lieu chaque année en octobre/novembre afin d'assurer une adaptation continue aux évolutions de l'environnement de travail.

Par ailleurs, la politique de gestion des risques d'Ethias SA bénéficie du soutien et des conseils du Service Externe de Prévention et de Protection, avec lequel un contrat a été souscrit auprès de Cohezio. Cette collaboration permet de renforcer les mesures de prévention grâce à une expertise externe. Le Groupe NRB profite également du soutien de divers services externes tels que Cohezio mais aussi le CESI ou encore Attentia.

Un organe de concertation paritaire interne, le CPPT (Comité pour la prévention et la protection au travail), est mis en place et se réunit mensuellement afin de traiter les questions relatives au bien-être au travail. Encadré par la législation, ce comité joue un rôle clé dans l'identification des risques et la proposition de solutions adaptées.

À travers ces différentes initiatives, le Groupe Ethias démontre son engagement envers la concertation et le bien-être de ses employés, tout en respectant scrupuleusement les attentes du législateur belge.

Accidents et maladies professionnelles

Métriques de santé et de sécurité (S1-14)

	2025	2024
Nombre de décès dus à des accidents professionnelles	0	0
Nombre de décès dus à des maladies professionnelles	0	0
Nombre de décès dus à des accidents professionnelles pour les travailleurs de la chaîne de valeur	0	0
Nombre de décès dus à des maladies professionnelles pour les travailleurs de la chaîne de valeur	0	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables	29	32
Taux d'accidents du travail comptabilisables (Accident par million d'heures de travail)	4,4	4,9
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	0	0
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et à des problèmes de santé liés au travail	407	556

Principes comptables

Accident du travail : Ethias s'aligne en partie sur la définition du Service Public Fédéral belge Emploi, Travail et Concertation sociale : « Est considéré comme un accident du travail tout accident dont un travailleur est victime pendant et par le fait de l'exécution du contrat de travail, et qui est la cause d'une lésion ». Cette définition diffère toutefois dans la mesure où les accidents survenant sur le chemin du et vers le travail (= le trajet normal du et vers le lieu de travail) sont exclus du périmètre.

Maladie professionnelle : Ethias s'aligne sur la définition fournie par la Sécurité sociale belge : « Une maladie professionnelle est une maladie provoquée par l'exercice d'une profession ». Les victimes des maladies professionnelles qui figurent sur la liste officielle établie par l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) peuvent obtenir une indemnité. Dans le cas contraire, elles pourront obtenir une indemnité si elles arrivent à démontrer un lien entre la maladie et leur profession.

Travailleurs de la chaîne de valeur : les travailleurs de la chaîne de valeur sont ceux qui sont dans l'obligation de venir régulièrement sur les sites propres d'Ethias afin d'effectuer le travail qui les lie contractuellement à Ethias.

Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail : le nombre de jours perdus inclut les premier et dernier jours complets d'absence. Les jours calendaires sont utilisés pour les calculs. Les jours pour lesquels il n'est pas prévu que l'individu affecté travaille (par exemple, les weekends et les jours de congés publics) compteront comme des jours perdus.

En vertu de l'ESRS 1 – Appendix C, Ethias opte pour le report de la publication des informations relatives aux non-salariés.

6.6.1.15 Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Tous les collaborateurs du Groupe Ethias sont autorisés à prendre des congés pour raisons familiales. En fonction des cas de figure, ce congé est rémunéré ou pas.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

	2025		2024		YtoY %Evolution	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Pourcentage des salariés ayant pris des congés familiaux	34,64%	21,73%	30,41%	18,82%	4%	3%
Pourcentage des salariés ayant droit à des congés familiaux	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0%	0%

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Principes comptables

Pourcentage des salariés concernés ayant pris un congé familial

Ce pourcentage correspond au nombre de salariés concernés ayant pris un congé familial lors de l'exercice divisé par le nombre total de salariés concernés, ventilé par genre. Les congés familiaux incluent les congés de maternité, de paternité, les congés parentaux, les congés d'aidant, ainsi que tout congé de circonstance lié à la famille, tant mariage et baptême qu'hospitalisation d'un enfant ou parent.

6.6.1.16 Métriques de rémunération

L'écart salarial de genre consolidé s'élève à 3% au niveau du Groupe Ethias. Le niveau de ce ratio et sensiblement plus faible que celui de la majeure partie des entités du Groupe, considérées individuellement. Cette différence s'explique par les différences significatives au niveau des salaires moyens des différentes entités du Groupe, indépendamment du genre.

Ethias SA, de son côté, travaille depuis 2012 à réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes en analysant les facteurs qui contribuent à cet écart afin de déterminer des pistes d'actions pertinentes. Elle a ainsi initié une série de programmes en ce sens. La proportion de femmes au niveau de l'encadrement supérieur est ainsi passée de 22% à 41,7 % entre 2013 et 2025. Dans le même temps, la proportion de femmes a évolué de 48,56 % à 52,53%. L'écart salarial moyen s'élève ainsi à 10,70% en 2025 en repli important sur les 10 dernières années.

Pour NRB SA, représentant une population de 1 162 collaborateurs salariés localisés en Belgique, au Luxembourg, en Italie et en Grèce, l'écart salarial consolidé s'élève à 7,2 %. L'entité belge, qui représente environ 80 % de la population couverte, présente un écart relativement faible de 0,84 %. En Grèce, l'écart salarial reste plus marqué, à 10,54 %, tout en demeurant globalement stable par rapport à l'année précédente. Au Luxembourg et en Italie, les écarts observés sont également plus élevés, mais doivent être interprétés avec prudence en raison de la taille limitée de la population concernée (14 personnes). De manière générale, les écarts constatés s'expliquent principalement par la répartition relative des genres au sein des différentes fonctions, certaines d'entre elles étant associées à des niveaux moyens de rémunération différents.

Les principes de rémunération sont fondés sur des valeurs d'équité et d'inclusivité. Un équilibre est recherché entre compétitivité salariale et équité interne, à travers une grille salariale alignée avec les standards du marché. Ces principes prennent en compte la performance individuelle, les compétences et le poids relatif des fonctions. Un suivi des écarts de rémunération est effectué régulièrement pour garantir une répartition juste des revenus et procéder à des ajustements équitables.

Concernant le ratio de rémunération totale, le ratio consolidé se situe à 4,27.

Celui d'Ethias SA s'élève toutefois à 3,35, soit un niveau légèrement supérieur, qui reste dans la fourchette du marché au regard de sa taille et de ses activités. La différence entre le ratio consolidé et celui d'Ethias SA s'explique d'une part par l'inclusion, dans le calcul consolidé, de membres de Comité Exécutif de certaines entités consolidés alors que ceux d'Ethias SA ne sont pas repris sur son payroll et, d'autre part, par l'inclusion de succursales situées dans d'autres pays que la Belgique, faisant diminuer le salaire médian du ratio consolidé.

Rémunération (S1-16-97)

	2025	2024	YtoY %Evolution
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	2,97%	1,89%	1%
Ratio de rémunération totale	4,27	4,57	-7%

Principes comptables

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Cet indicateur correspond à la différence de niveau moyen de rémunération entre les salariés hommes et femmes, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des salariés hommes.
La rémunération moyenne utilisée dans le calcul de cet indicateur est la rémunération annuelle brute.

Ratio de rémunération annuelle total

Ce ratio correspond à la rémunération totale annuelle brute de la personne la plus payée de l'organisation sur le payroll, divisée par la rémunération totale annuelle brute médiane de tous les salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée). Dans certaines entités du Groupe, les dirigeants sont sur payroll et dans d'autres, ils ne le sont pas car indépendants.

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.6.1.17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Les incidents de discrimination, y compris le harcèlement, peuvent être signalés en utilisant les canaux mentionnés au chapitre 6.6.1.5 « Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations », incluant les procédures formelles et informelles via les personnes de confiance, le Programme d'Assistance aux Employés (EAP) et la plateforme de whistleblowing.

En 2025, 2 incidents de discrimination, y compris le harcèlement, ont été signalés.

Toute forme de discrimination ou de harcèlement est prise très au sérieux, avec un engagement ferme à assurer un environnement de travail respectueux, inclusif et équitable pour tous. Chaque signalement fait l'objet d'un traitement rigoureux et confidentiel. Selon la nature du cas, il est examiné en interne par des personnes de confiance ou par le management, toujours dans le respect des droits et de la dignité de chacun. Ainsi, cela peut simplement être de l'écoute ou du conseil, si la personne souhaite une prise en charge plus approfondie, avec l'accord de toutes les parties, il peut par exemple y avoir une intervention auprès du management ou encore une conciliation. Cette approche repose sur l'écoute, l'impartialité et la recherche de solutions adaptées afin de prévenir toute récidive et de maintenir un climat de travail serein et éthique.

Toutes les remontées ont été examinées selon les processus en place, et aucune n'a conduit à des sanctions, pénalités ou amendes en 2025.

Incidents (S1-17)

	2025	2024	YtoY % Evolution
Nombre d'incidents de discrimination	2	4	-50%
Nombre de préoccupations remontées par les employés via les canaux mis à leur disposition	235	293	-20%
Montant des amendes, des pénalités et des indemnités pour dommages résultant des incidents et des plaintes pour incidents de discrimination	0	0	
Nombre d'incidents graves de droits de l'homme et d'incidents liés à la propre main-d'œuvre	0	0	
Nombre d'incidents graves de droits de l'homme et d'incidents liés à la propre main-d'œuvre qui constituent des violations des Principes directeurs des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	0	
Montant total des amendes, des pénalités et des indemnités pour dommages pour les cas identifiés d'incidents graves de droits de l'homme	0	0	

Principes comptables

Nombre d'incidents de discrimination

Sont repris dans la définition du terme "discrimination" tous les cas de discrimination, de harcèlement, de harcèlement sexuel et de tout type de harcèlement pouvant se produire dans le milieu professionnel. Le nombre d'incidents correspond au nombre de cas de discrimination signalés en utilisant les canaux mentionnés au chapitre 6.6.1.5 « Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations », incluant les procédures formelles et informelles via les personnes de confiance, le Programme d'Assistance aux Employés (EAP) et la plateforme de whistleblowing.

Nombre de plaintes déposées via les canaux permettant aux collaborateurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Ce nombre correspond aux dossiers ouverts par les collaborateurs via les canaux mentionnés au chapitre 6.6.1.5 « Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations » , incluant les procédures formelles et informelles via les personnes de confiance, le Programme d'Assistance aux Employés (EAP) et la plateforme de whistleblowing, excluant les incidents de discrimination.

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.6.2 Consommateurs et utilisateurs finaux

6.6.2.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Les clients du Groupe Ethias constituent un groupe clé de ses parties prenantes. La manière dont le dialogue est organisé avec les clients est décrite dans le chapitre 6.3.2 « Intérêts et points de vue des parties intéressées ».

La manière dont les intérêts et les points de vue des clients éclairent la stratégie d'Ethias est décrite dans le chapitre 4 « Fondamentaux stratégiques du Groupe Ethias »

6.6.2.2 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés en lien avec les consommateurs et utilisateurs du Groupe sont les suivants :

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Horizon temporel	Chaîne de valeur	Dépendances entre les IROs
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux								
Produits durables	/	6_1_I	Intégration de critères ESG dans le développement de produits	+		CT MT LT	Activités propres Aval	
		6_2_O			+			
Incidences liées aux informations pour les consommateurs et/ou utilisateurs finaux	Liberté d'expression	7_1_I	Optimisation continue des produits grâce aux retours des clients	+		CT MT LT	Activités propres Aval	
	Protection de la vie privée	7_2_R	Politiques et pratiques défaillantes ou non conformes aux réglementations sur la confidentialité et la sécurité des données		⚠	CT MT LT	Activités propres Aval	7_1_I
	Protection de la vie privée	7_3_R	Perturbation des activités, pertes financières et rupture de confiance dues à la cybercriminalité		⚠	CT MT LT	Activités propres Aval	7_1_I

Matérialité d'impact: + Impact positif − Impact négatif | Matérialité financière: ⚠ Risque Opportunité | Horizon temporel: CT MT LT | Chaîne de valeur: En amont Activités propres Aval

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés façonnent la stratégie et le modèle économique du Groupe Ethias. Les retours des consommateurs, conjugués à l'intérêt croissant de la population pour la durabilité, encouragent le Groupe à adapter et transformer sa gamme de produits et services afin d'y intégrer des caractéristiques durables. L'inscription de la durabilité dans le plan stratégique Value29 témoigne de la prise en compte des IROs sociaux lors du dernier exercice stratégique d'Ethias.

Ethias est un groupe dont les activités sont centrées autour de l'assurance, de la réassurance, de l'investissement et de la fourniture de biens et services informatiques.

Les consommateurs du Groupe concernés par des incidences importantes résultant de ses activités sont :

- les clients particuliers, pour Ethias SA ;
- les clients Corporate :
  - pour Ethias SA, le portefeuille de clients Corporate est composé en grande partie de collectivités publiques, d'associations du secteur non-marchand ainsi que d'entreprises privées.
  - pour le Groupe NRB, le portefeuille de clients est composé de plusieurs secteurs d'activités : Public et Social, Energies et Utilités publiques, Finance et Assurance, Soins de Santé, Industrie et pour finir Organisation Internationales.

Les précisions suivantes sont à apporter concernant les consommateurs du Groupe :

- tous les types de consommateurs cités préalablement sont inclus dans le périmètre de reporting ;
- les produits et services vendus par le Groupe Ethias ne sont intrinsèquement nocifs pour aucun de ses consommateurs ou utilisateurs finaux ;
- comme pour toute entreprise européenne, la question de la protection des données à caractère personnel est centrale et de nombreux mécanismes et processus sont mis en place par le Groupe pour mitiger le risque inhérent au traitement de données à caractère personnel ;
- la liberté d'expression des consommateurs est garantie par les mécanismes de remontée des plaintes et de whistleblowing mis en place par le Groupe ;
- le principe de non-discrimination est d'application pour les clients du Groupe. Chez Ethias SA, il se matérialise par une série d'actions telles que l'accessibilité des bureaux régionaux, l'accessibilité des canaux digitaux aux personnes porteuses de handicap, le bureau mobile (« Ethias truck ») mis à disposition des clients sinistrés lors de catastrophes naturelles, etc. ;
- les informations sur les produits et services des différentes entités du Groupe sont accessibles via différents canaux (sites web, applications, contact center, bureaux régionaux, partenaires B2B et courtiers) et, dans le cas particulier de la vente de produits d'investissement chez Ethias SA, dans les informations précontractuelles fournies aux prospects et clients concernés, conformément à la réglementation IDD ;
- certains types de consommateurs bénéficient de mécanismes de protection supplémentaires concernant leur vie privée. Il s'agit de certains membres du personnel du Groupe Ethias qui sont également clients à titre privé.

Enfin, il est précisé qu'aucune incidence négative significative n'est ressortie de l'analyse de double matérialité du Groupe Ethias.

En revanche, deux incidences positives importantes ont été retenues, dont une essentielle à la stratégie Sustainability du Groupe, à savoir, l'intégration de critères ESG dans le développement de produits et services.

Ethias SA a en effet pour ambition de faire évoluer progressivement sa gamme de produits vers plus de durabilité afin de couvrir encore mieux la société belge dans les moments difficiles, d'impacter positivement l'environnement en incitant à des comportements plus responsables, mais aussi de rendre certaines assurances plus inclusives et accessibles à tous.

Ainsi, pour tout type de produits (Vie et Non-Vie) et tout type de clients (particuliers ou Corporate), la durabilité est, depuis 2023, intégrée "by design" dans le processus de développement de produits. Chaque nouvelle proposition ou révision de produit doit justifier de son caractère durable ou non, sur la base d'un référentiel développé en interne par les équipes Produits et Sustainability.

Concernant les activités IT du Groupe, Ethias SA, NRB SA et Civadis sont devenus membres de l'ISIT, l'Institut du Numérique Responsable Belge, dans l'optique de renforcer davantage leurs pratiques de numérique responsable, notamment à travers le développement de produits et services IT éco-conçus.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.6.2.3 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Les politiques suivantes adressent les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés en liens avec les consommateurs et utilisateurs finaux :

- Politique générale de sécurité
- Politique d'intégrité
- Politique GDPR
- Politique de gestion des plaintes
- Politique cadre sustainability
- Politique concernant la prévention des abus de marché
- Politique de gouvernance et de surveillance produit
- Politique globale de souscription non-vie
- Politique de tarification non-vie
- Politique de réassurance
- Charte Privacy Travailleurs
- Charte Privacy
- Charte éthique groupe
- Charte d'engagement d'Ethias dans l'économie sociale
- Code d'Ethique sociale

L'alignement des politiques du Groupe Ethias sur les instruments internationalement reconnus (ONU, OIT, OCDE) applicables aux consommateurs et utilisateurs finaux est présenté au chapitre 4.5.2 « Une stratégie durabilité intégrée au cœur de nos activités ».

Vers le tableau MDR-P

L'efficacité de ces politiques et des actions qui en découlent est évaluée au moyen d'une phase d'auto-évaluation structurée, supervisée par la fonction Corporate Bodies. Ce dispositif permet à chaque responsable de politique d'en apprécier la pertinence au regard de l'évolution de la stratégie de l'entreprise et de les ajuster en conséquence. Parallèlement, le service de contrôle interne procède à des analyses ponctuelles de l'efficacité de la mise en œuvre de certaines politiques.

6.6.2.4 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Le Groupe Ethias communique avec ses clients par le biais de divers canaux, listés dans le chapitre 6.3.2 « Intérêts et points de vue des parties intéressées ».

Par ailleurs, Ethias SA renforce cette interaction en impliquant activement ses clients dans le cadre de ses enquêtes liées à l'analyse de double matérialité (DMA). Des informations plus détaillées sur cet engagement et son importance dans le cadre de la DMA sont présentés dans le chapitre 6.3.3.4 « Interaction avec les parties prenantes » .

En outre, sous la responsabilité du Chief Experience Officer (CXO) et via ses équipes Marketing, Ethias SA réalise différents types d'études et collectes de retours clients sur différentes thématiques.

Le programme NPS, réalisé durant toute l'année, vise à recueillir la satisfaction ainsi que les recommandations des clients B2C à la suite d'une interaction récente avec Ethias SA. Les résultats mensuels sont remontés aux responsables d'équipes concernés et les retours négatifs sont traités par ces mêmes équipes. Pour les clients B2B, une étude similaire est réalisée tous les deux ans en moyenne, et les résultats sont remontés aux responsables des activités concernées.

Enfin, une collecte des retours clients est réalisée en continu via un outil directement positionné sur le site web, et fait également l'objet d'un suivi par les équipes responsables.

Les résultats des enquêtes menées directement par Ethias SA auprès de ses clients B2B et B2C sont transmis au Comité de direction afin de guider la prise de décision stratégique et d'assurer une meilleure orientation des actions de l'entreprise.

Des plans d'actions sont définis sur base des résultats des différentes études et pris en charge par les équipes concernées.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Résultats
Ethias est perçue comme un acteur proposant un large choix de produits d'assurance, aisément accessibles, ainsi que des contrats et un service de qualité.

La satisfaction mesurée chez les clients particuliers [6]
- L'étude NPS menée en 2025 montre un taux de satisfaction générale envers Ethias SA de 92%.
- Après avoir été en contact avec Ethias SA, 7 clients sur 10 la recommanderaient à leur famille et à leurs proches.

La satisfaction mesurée chez les clients collectivités [7]
- Le taux de satisfaction générale des d'Ethias SA est de 91%
- 9 clients sur 10 considèrent Ethias SA comme leur partenaire privilégié dans le domaine de l'assurance (non-vie).

6.6.2.5 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Gestion des plaintes pour Ethias SA
Chaque intéressé, qu'il s'agisse d'un candidat preneur d'assurance, d'un preneur d'assurance, d'un assuré, d'un bénéficiaire ou d'un tiers lésé, peut adresser, via le site internet d'Ethias ou par courrier postal, son mécontentement concernant un contrat ou un service d'assurance. Lorsqu'une plainte est identifiée, elle est centralisée, traitée par l'autorité compétente, puis enregistrée dans un registre.

Parallèlement, un correspondant Plaintes indépendant examine le dossier en toute objectivité et répondra au plaignant dans le mois de la réception de la plainte. S'il n'est pas possible de respecter ce délai, le plaignant recevra un courrier circonstancié.

Un rapport sur les analyses de plaintes est envoyé au Comité de direction, aux directions opérationnelles ainsi qu'au contrôle de gestion. Ethias SA se conforme au code de conduite Assuralia en matière de gestion des plaintes. Chaque année, un rapport sur la gestion des plaintes est réalisé.

Évolution des plaintes Ethias SA

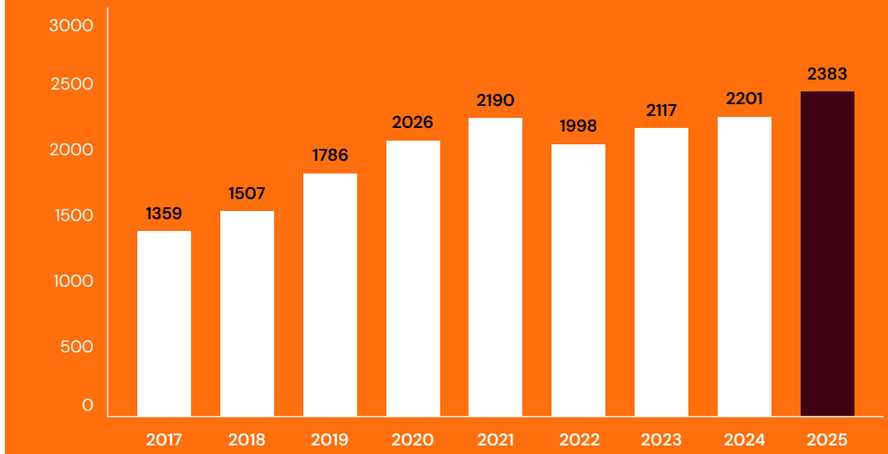

Deux mouvements notables dans la gestion des plaintes sont observés en 2025 :

1. une forte baisse au sein de la direction Sales & Non-Life Underwriting B2B, confirmant l'efficacité des plans d'action d'amélioration continue mis en place ;
2. une forte augmentation dans la direction Claims, ainsi que dans la direction Sales & Customer Care Retail. L'accélération du traitement des dossiers et la gestion des refus d'intervention restent des points d'attention majeurs, face à des attentes clients toujours plus élevées. La priorité est de garantir un service optimal, rapide et rassurant, afin d'apporter un soutien précieux aux clients en situation de détresse.

6 Ces indicateurs sont issus du projet NPS (Net Promoter Score), outil mis en place en 2014 et qui permet de mesurer le taux de satisfaction et de recommandation des Particuliers (clients & prospects) ayant eu un contact avec Ethias. Échantillon 2025 : 28.045 clients et prospects.

7 Ces indicateurs sont issus de l'étude « Satisfaction & Moments of Truth » menée au sein des Collectivités, étude mise en place en 2011 et renouvelée tous les 2-3 ans. Échantillon 2024 : 287 clients B2B.

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Gestion des plaintes pour le Groupe NRB

Le Groupe NRB a mis en place un système de centralisation des plaintes de ses clients chez NRB SA afin d'assurer un suivi de chaque cas. Lorsqu'une plainte est reçue, elle est enregistrée dans un registre spécifique et traité par l'autorité et l'entité compétente. Un rapport sur les analyses de plaintes est ensuite remonté au comité exécutif.

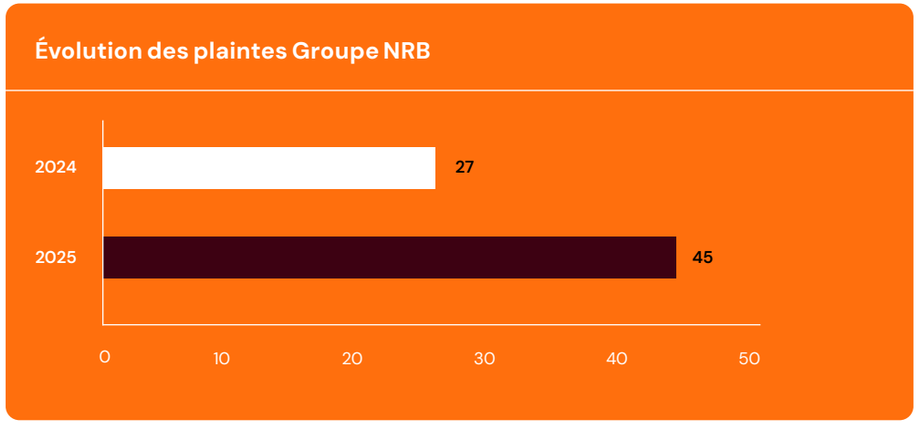

La confiance et la sensibilisation des consommateurs aux structures et processus existants pour exprimer leurs préoccupations peuvent être déduites de l'usage effectif de ces canaux (cf. nombre de plaintes ci-dessus).

Les mesures mises en place pour protéger les lanceurs d'alerte sont présentées dans le chapitre 6.7.3.2 « Signalement de tout comportement contraire à l'éthique ».

6.6.2.6 Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

Les actions suivantes ont été mises en place en 2025 dans le but de contribuer positivement à l'amélioration des résultats sociaux pour les consommateurs et/ou utilisateurs finaux ou de saisir les opportunités importantes qui s'offraient à Ethias SA :

Intégration de critères ESG dans le développement de produits

- Révision de la tarification des produits d'assurance « Habitation » afin de prendre en compte la problématique du degré d'exposition aux catastrophes naturelles
- Développement de l'offre de prévention en matière de risques émergents
- Analyse de faisabilité de l'utilisation de pièces de seconde main en cas de sinistre Auto
- Lancement d'un projet sur le thème de l'inclusion et de la pauvreté (assurance inclusive)

Si l'action ou l'initiative donne lieu à la création d'un nouveau produit ou d'une nouvelle garantie au sein d'un produit existant, l'impact de ladite action sur les consommateurs est principalement évalué sur base des chiffres de vente ou d'utilisation du service fourni.

Les mesures ou actions suivantes visent, pour leur part, à atténuer les risques importants pour Ethias SA :

Politiques et pratiques défaillantes ou non conformes aux réglementations sur la confidentialité et la sécurité des données

- Avancées en matière de Data retention : implémentation de l'outil DPO et chargement progressif des données affiliés / contrat / sinistres
- Revue et refonte du registre de traitement afin d'en faire un véritable outil de conformité et de suivi global des départements et traitements à risque
- Renforcement du principe de privacy by design et by default en incluant un privacy assessment pour les initiatives IT
- Revue du data protection impact assessment pour l'axer sur la gestion des risques de l'entreprise et création de modèles analytiques (modèle incluant un profilage, modèle prédictif, etc.)
- Mise en place d'une formation interne sur le RGPD et de guidelines sur différents concepts tels que le traitement automatisé, marketing direct, etc.
- Création et lancement d'un plan de contrôle global qui s'est traduit notamment dans un plan stratégique pour 2025

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Perturbation des activités, pertes financières et rupture de confiance dues à la cybercriminalité
Au cours de l'exercice 2025, Ethias SA a poursuivi le renforcement de sa stratégie de sécurité de l'information fondée sur une approche basée sur le risque. Les différentes sources internes et externes (dont la threat intelligence et la veille technologique) permettent d'identifier les risques les plus significatifs pour l'entreprise, ses partenaires et ses clients.

Afin de mitiger les risques principaux et accroître la résilience globale, Ethias SA a construit une roadmap sécurité structurée autour de projets couvrant tant les dimensions organisationnelles que techniques. Cette roadmap est enrichie en continu au fil de l'évolution du paysage des risques, de l'apparition de nouvelles menaces ainsi que des exigences réglementaires.

Comme chaque année, Ethias SA a testé ses capacités en réalisant, avec des experts indépendants, des tests de pénétration et de Red Teaming. Une simulation de crise cyber a par ailleurs été organisée, suivant le plan de continuité d'activité cyber, afin d'entraîner ses collaborateurs clés à bien réagir en de telles circonstances.

Finalement, Ethias SA a pris toutes les actions nécessaires pour se mettre en conformité à la Règlementation européenne DORA, qui vise à assurer la résilience digitale des entités financières. Ethias SA a également décidé, de sa propre initiative, de se conformer au référentiel CyberFundamentals Essentials du CCB (Centre pour la Cybersécurité Belgique).

Les actions suivantes ont été prises au sein du Groupe NRB :

Le Groupe NRB met en œuvre des protocoles stricts de protection des données et de cybersécurité afin de limiter les impacts potentiels sur ses clients et utilisateurs finaux. Cela inclut des audits réguliers, des tests d'intrusion, ainsi que des pratiques intégrant une approche proactive envers la gestion des risques et la cybersécurité.

La stratégie du Groupe NRB repose sur une évaluation rigoureuse et continue des menaces, anticipant les défis qui se présentent sur le marché. Toutes les entités de NRB Groupe travaillent actuellement à obtenir ou à maintenir la certification ISO 27001. Ce cadre de gestion de la sécurité de l'information contribue à structurer les dispositifs nécessaires pour répondre aux exigences de réglementations clés telles que le GDPR, NIS2, DORA et l'AI Act. Ces démarches garantissent non seulement la sécurité des données, mais aussi la confiance des clients dans les capacités de NRB à gérer leurs informations de manière sécurisée.

Dans cette optique, le Groupe NRB a instauré un système de gestion des risques solide, fondé sur une méthodologie structurée. Les évaluations des risques se déroulent de manière continue, depuis la phase de conception jusqu'à l'exécution. Des réunions hebdomadaires permettent d'examiner régulièrement les impacts des changements proposés. De plus, les réunions de qualification des offres incluent des checklists de risques exhaustives. Une analyse approfondie est effectuée mensuellement, tandis que les revues trimestrielles offrent une vision d'ensemble sur les risques globaux de l'entreprise, complétée par une évaluation annuelle des politiques.

Cette volonté d'innovation continue en cybersécurité conduit à une évolution constante des technologies et des solutions afin d'anticiper les cybermenaces, garantissant ainsi une protection optimale des infrastructures informatiques des clients. Grâce à ces efforts, le Groupe NRB assure non seulement la protection des données de ses clients, mais contribue également à un environnement numérique plus sûr et plus responsable.

6.6.2.7 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Le Groupe Ethias n'a pas encore défini de cibles spécifiques pour la gestion des IROs identifiés en lien avec les consommateurs et les utilisateurs finaux. À ce jour, aucun plan n'a été mis en place pour établir des objectifs sur ce sujet.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

GOUVERNANCE

Conduite des affaires

Répartition par genre
Dans les organes de gouvernance

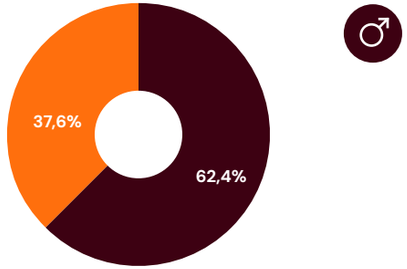

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

GOUVERNANCE

6.7.1	**Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance**	**142**
6.7.2	**Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants**	**142**
6.7.3	**Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires**	**143**
6.7.3.1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	143
6.7.3.2	Signalement de tout comportement contraire à l'éthique	144
6.7.3.3	Formation et sensibilisation à la culture d'entreprise et aux règles de conduites des affaires	145
6.7.4	**Gestion des relations avec les fournisseurs**	**148**
6.7.5	**Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin**	**148**
6.7.5.1	Prévention	148
6.7.5.2	Détection	149
6.7.6	**Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin**	**149**
6.7.7	**Influence politique et activités de lobbying**	**149**

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.7 GOUVERNANCE

6.7.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour assurer la bonne conduite des affaires, le Groupe Ethias s'appuie sur une structure de gouvernance solide telle que décrite dans le chapitre 5.2 « Structure de gouvernance et composition des organes ».

Le Conseil d'administration est chargé de promouvoir l'intégrité dans la conduite des affaires. Il approuve la politique d'intégrité et s'assure de son adéquation aux activités de l'entreprise.

Par ailleurs, la politique Fit & Proper encadre l'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance en la matière, en exigeant de leurs membres qu'ils démontrent la possession des connaissances appropriées et de l'expérience requises.

6.7.2 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés en lien avec la gouvernance sont les suivants :

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Horizon temporel	Chaîne de valeur
G1 Conduite des affaires							
Culture d'entreprise	/	8_1_I	Intégrité et confiance des parties prenantes renforcées grâce à une bonne gouvernance d'entreprise	⊕		CT	Activités propres
Protection des lanceurs d'alerte	/	9_1_I	Protection des lanceurs d'alerte	⊕		CT	En amont, Activités propres, Aval
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	/	10_1_I	Intégration de critères ESG dans la sélection des fournisseurs	⊕		CT	En amont
Corruption et versement de pots-de-vin	/	12_1_I	Corruption et pots-de-vin	⊖		CT	En amont, Activités propres, Aval
Engagement politique	/	12_1_I	Permettre des progrès sectoriels par le biais du lobbying indirect et de l'influence politique	⊕		MT	Activités propres

Matérialité d'impact: ⊕ Impact positif ⊖ Impact négatif Matérialité financière: ⚠ Risque Opportunité Horizon temporel: CT MT LT Chaîne de valeur: En amont Activités propres Aval

A noter que le Groupe Ethias n'a pas encore défini de cibles spécifiques pour la gestion des IROs identifiés en lien avec la conduite des affaires.

6.7.3 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

6.7.3.1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Les valeurs humaines et éthiques sont au cœur de l'identité du Groupe Ethias, telle qu'elle est définie dans son brand purpose et sa vision d'entreprise. Plus largement, la culture d'entreprise est établie et mise en œuvre par plusieurs politiques, chartes et codes qui reflètent ses principes éthiques, sa vision stratégique et son engagement à long terme envers la durabilité.

Pour Ethias SA, la politique d'intégrité fournit le cadre de référence pour guider l'action de chaque collaborateur, inspirer ses choix et faire vivre les valeurs de l'entreprise au quotidien.

Elle est complétée par des politiques, chartes, codes, procédures et guides pratiques spécifiques qui sont révisés régulièrement afin de prendre en compte l'évolution du contexte réglementaire et des exigences internes de l'entreprise, tels que :

- La politique de lutte contre la corruption
- La politique de whistleblowing
- La politique en matière de conflits d'intérêts et guide pratique
- La politique en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (AML)
- La politique concernant la prévention des abus de marché
- La politique de lutte contre la fraude interne
- La charte Ethique groupe
- Le code d'éthique sociale
- Le code de Déontologie
- La politique d'engagement dans l'économie circulaire
- La charte bien-être
- La politique cadre Sustainability
- La politique DE&I
- Le code de conduite
- La politique achats responsables

Certaines de ces politiques s'appliquent également au Groupe NRB.

Vers le tableau MDR-P

Ethias SA et ses filiales se sont ainsi dotées de documents normatifs couvrant tant les activités que les relations avec les clients ou les relations au sein de l'entreprise. Ils couvrent également les règles applicables au sein des organes de gouvernance spécifiques à chaque entité du groupe (composition, exigences Fit & Proper, rémunération, gestion des risques, exercice de fonctions extérieures, ...).

Par ailleurs, l'efficacité de ces politiques et règles ainsi que des actions qui en découlent est évaluée à travers une phase d'auto-évaluation structurée, monitorée par la fonction Corporate Bodies.
Ce dispositif permet à chaque responsable de politique d'analyser leur pertinence au regard de l'évolution de la stratégie de l'entreprise et de les ajuster en conséquence. De plus, le service de contrôle interne effectue une analyse annuelle de l'efficacité de certaines politiques mises en place.

Le Conseil d'administration est chargé de promouvoir l'intégrité dans la conduite des affaires.
Il approuve la politique d'intégrité et s'assure de son adéquation aux activités de l'entreprise.

La politique d'intégrité d'Ethias SA est définie par le Comité de direction qui veille à ce que tous les collaborateurs de l'entreprise en prennent connaissance et la respectent de façon rigoureuse. Elle fait l'objet d'une mise à jour triennale (sauf changement majeur à y intégrer), avec une revue annuelle par son rédacteur.

Le respect de la politique d'intégrité fait partie intégrante du système de contrôle interne de l'entreprise. La fonction Compliance est également chargée d'assurer le respect de la politique d'intégrité. Le management est quant à lui chargé de montrer par l'exemple son adhésion aux règles d'intégrité, d'aider à leur compréhension et de promouvoir activement leur mise en œuvre.

Il relève enfin de la responsabilité de chacun d'assimiler les principes de la politique d'intégrité et de veiller à ce que son comportement soit en accord avec ceux-ci, de demander conseil en cas de doute et de signaler tout comportement non conforme. Le non-respect des obligations que contient la politique d'intégrité constitue une faute justifiant de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement pour motif grave.

Ces documents de référence, accessibles à tous les collaborateurs via l'intranet, sont élaborés avec la contribution des parties prenantes internes concernées et sont régulièrement révisés pour rester pertinents. Par ailleurs, en tant qu'assureur opérant dans un secteur hautement réglementé, il est essentiel de garantir des politiques en matière de conduite des affaires de haut niveau.

Les pratiques managériales, les politiques RH et les canaux de communication interne jouent un rôle clé dans la diffusion de la culture d'entreprise au quotidien. La promotion de la culture d'entreprise repose sur des initiatives concrètes, telles que des formations et des campagnes de sensibilisation internes mettant en avant des comportements alignés avec les valeurs de l'entreprise.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

En 2025, la fonction Compliance a élaboré en collaboration avec les Ressources Humaines une formation interactive avec un test de connaissance sur la politique d'intégrité qui devra être obligatoirement suivie par l'ensemble des collaborateurs d'Ethias en 2026. Celle-ci a pour objectif de les sensibiliser aux risques liés au non-respect des règles d'intégrité et de conduite, les aider à adopter les comportements adéquats dans des situations professionnelles concrètes et renforcer une culture commune d'intégrité au sein d'Ethias.

Les entités du Groupe Ethias s'engagent à exercer leurs activités avec la plus grande intégrité et attendent de chacun des collaborateurs qu'ils adoptent un comportement professionnel irréprochable, dans le respect des lois mais également des valeurs de l'organisation et des règles de conduite qu'elle se sont assignées.

En ce sens, Ethias SA étant une institution financière réglementée et soumise à la supervision de différentes autorités de contrôle, toute fonction exercée dans l'entreprise est potentiellement à risque de corruption et de versement de pots-de-vin. Cette exposition s'explique par les caractéristiques et la nature spécifique de son activité, notamment la gestion de données sensibles (relatives notamment aux clients, sinistres, transactions financières) et l'interaction fréquente avec des tiers.

Cette reconnaissance transversale des risques permet à Ethias SA d'adopter une approche prudente en matière de prévention de la corruption, reposant sur une sensibilisation continue et des contrôles renforcés appliqués à l'ensemble des fonctions.

Le Groupe NRB étant un groupe de services IT, les risques de corruption dans le cadre des relations avec des tiers sont principalement concentrés dans les activités des départements Sales et Finance. Cette exposition s'explique par la nature de leurs interactions commerciales et financières, impliquant la négociation de contrats, la gestion des flux financiers et la relation avec divers partenaires et fournisseurs.

6.7.3.2 Signalement de tout comportement contraire à l'éthique

Chaque collaborateur du Groupe Ethias est tenu de signaler tout comportement inapproprié, contraire à l'éthique ou illégal qu'il constate. Pour ce faire, il est encouragé à privilégier les voies habituelles consistant à s'adresser à son responsable direct ou à un niveau hiérarchique supérieur.

Il peut également recourir au dispositif d'alerte interne mis en place au sein d'Ethias SA conformément à la loi belge du 28 novembre 2022 qui transpose la directive (UE) 2019/1937 en s'adressant au Compliance Officer selon les modalités définies dans la procédure de whistleblowing. Il s'agit d'une plateforme sur laquelle le lanceur d'alerte peut introduire son signalement interne en utilisant le bouton d'alerte « Whistleblower » disponible sur l'intranet d'Ethias SA ainsi que via le site web Corporate.

Ce dispositif de signalement s'adresse aux collaborateurs actuels, mais également aux anciens collaborateurs, aux stagiaires, aux personnes en cours de recrutement, aux administrateurs, aux actionnaires, aux consultants, aux fournisseurs, etc.

Par ailleurs, un signalement peut également être introduit par mail ou par courrier.

Le Head of Compliance (ou fonction équivalente dans les autres entités du Groupe) a été désigné en tant que « Gestionnaire des signalements ». Il s'agit d'une personne indépendante, impartiale, compétente pour recevoir les signalements en toute discrétion, centraliser les informations et pour les traiter de manière approfondie et avec la diligence appropriée.

L'utilisation de la plateforme de whistleblowing permet aux déclarants, tant internes qu'externes, d'effectuer des signalements de manière anonyme. Elle permet également des échanges avec le déclarant pour le suivi du dossier concerné.

En outre, pour Ethias SA une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs est réalisée régulièrement sur cette thématique. La dernière action a eu lieu en septembre 2024 de manière à rappeler aux collaborateurs : qui peut effectuer un signalement, quelles sont les infractions concernées, à qui et comment introduire un signalement interne, le signalement peut-il être anonyme, à qui s'appliquent les mesures de protection, le signalement a-t-il des conséquences négatives ?

Par ailleurs, le Groupe Ethias s'engage à ce que l'auteur d'un signalement effectué de bonne foi ne fasse l'objet d'aucune discrimination ou mesure de représailles.

Est interdite toute forme de représailles contre les lanceurs d'alerte et contre les personnes qui les ont aidés, en ce compris les menaces de représailles et tentatives de représailles dont : suspension, licenciement, rétrogradation ou refus de promotion, harcèlement etc. Le cas échéant, toute personne protégée peut adresser une plainte motivée au coordinateur fédéral, qui engagera une procédure extrajudiciaire de protection.

Si le lanceur d'alerte estime être victime de représailles, il appartient au Groupe Ethias d'établir qu'il ne s'agit pas de mesures de représailles prises suite au signalement à l'égard du lanceur d'alerte qui en subit un dommage.

Pendant toute la durée de traitement du signalement, ainsi que pendant l'enquête, le gestionnaire de signalement fait régulièrement le point avec le CEO ou le président du Conseil d'administration si le signalement concerne le CEO.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Par ailleurs, les recommandations du gestionnaire de signalement sont soumises au management pour décision.

Le gestionnaire de signalement tient un registre répertoriant tous les signalements internes reçus.

Ce registre mentionne : la date de réception du signalement, le canal utilisé, le destinataire initial, la catégorie du signalement interne, la description désintéressée de l'affaire (aucun nom ne doit être fourni dans cette section – seulement le nom du département), une description sommaire de ce qui a été fait et des principales constatations factuelles, le statut de l'affaire, la date d'achèvement de l'enquête, une indication des prochaines étapes (mesures correctives, sanctions disciplinaires, procédure judiciaire) et la suite qui y a été donnée ou la raison pour laquelle il n'a pas été jugé nécessaire d'y donner suite (ex. le motif pour lequel le signalement a été estimé non fondé).

Chez Ethias SA, le rapport annuel d'activité de la compliance qui est soumis au Comité de direction, au Conseil d'administration et aux autorités de contrôle reprend le nombre de signalements introduits ainsi que les risques qui en découlent.

6.7.3.3 Formation et sensibilisation à la culture d'entreprise et aux règles de conduites des affaires

En matière de formation liée à la conduite des affaires, la Charte compliance d'Ethias SA indique que la compliance veille, en collaboration avec les lignes opérationnelles et fonctions de support, à la sensibilisation des collaborateurs en matière de détection et de maîtrise des risques de compliance, notamment dans le cadre de l'exercice des missions de monitoring.

Elle prête également son concours à la conception et à l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs dans des domaines relevant de sa sphère d'activités.

Un programme d'awareness compliance est disponible pour Ethias SA. Ce dernier prévoit, pour chaque matière compliance, différents niveaux de sensibilisation en fonction des collaborateurs concernés (voir tableau ci-après). Le déroulement d'un programme complet s'effectue sur une période de trois années, mais certaines matières font l'objet de communications annuelles.

La mise en oeuvre du programme a débuté en 2023 avec pour objectif principal de dispenser une sensibilisation compliance à chaque nouvel engagé, ce qui a été mis en place avec le support des Ressources humaines. Elle vise à informer et accompagner les collaborateurs face aux risques liés au non-respect des règles d'intégrité et de conduite, à les aider à adopter les comportements adéquats et à développer une culture commune d'intégrité.

Quatre formations essentielles sont dispensées via la plateforme d'e-learning d'Ethias SA afin de renforcer les compétences et la vigilance des collaborateurs sur des sujets clés en matière de conduite des affaires. Chaque formation comprend des supports pédagogiques variés (modules e-learning, slides) et se clôture par un test obligatoire.

- La formation à la prévention des mécanismes particuliers, s'adresse spécifiquement aux collaborateurs des équipes Sales, Sinistres et Contrats.
- La formation sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme est destinée aux collaborateurs de la direction Life.
- La formation concernant la lutte contre la corruption est destinée à l'ensemble des collaborateurs et met notamment l'accent sur la procédure encadrant l'acceptation de cadeaux et d'invitations, afin d'assurer une compréhension claire et partagée des attentes en matière d'intégrité.
- La formation sur la politique d'intégrité, élaborée en 2025 par la fonction Compliance en collaboration avec les Ressources Humaines. Il s'agit d'une formation interactive avec un test de connaissance qui devra être obligatoirement suivie par l'ensemble des collaborateurs d'Ethias en 2026.

Ces formations sont conçues pour garantir une compréhension uniforme des règles d'intégrité tout en s'adaptant aux besoins spécifiques des fonctions concernées.

Différentes actions de sensibilisation ont également été mises en oeuvre chez Ethias SA et ses filiales pour permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux, les risques et les règles à observer pour les maîtriser. Elles concernent certaines des thématiques suivantes : les conflits d'intérêts, la prévention du blanchiment, IDD, le whistleblowing ou la sous-traitance en pratique, la lutte contre la corruption et notamment la procédure encadrant l'acceptation de cadeaux et invitations, la prévention de mécanismes particuliers et la lutte contre la fraude interne.

Principes comptables

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin : le pourcentage correspond à la proportion de personnes invitées à participer à la formation par rapport au nombre total de fonctions à risque dans le groupe.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

	2025	2024	YtoY %Evolution
Formation: lutte contre la corruption et procédure encadrant l'acceptation de cadeaux et invitations	2,89%	91,99%	-89%
Formation: prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme	0,00%	9,92%	-10%
Formation: prévention des mécanismes particuliers	0,00%	63,25%	-63%

Les formations de gouvernance sont données à une fréquence bisannuelle et n'ont donc pas eu lieu en 2025 chez Ethias SA.

Ethias SA

Destinataires	Matière	Niveau de formation	Canal de communication, support et test	Fréquence
Tous les collaborateurs	Conflits d'intérêts	Sensibilisation	Intranet	1x / an
Tous les collaborateurs	Whistleblowing	Sensibilisation	Intranet	1x / an
Collaborateurs concernés uniquement : Legal, Risque, Procurement, CD, CA, FCI, CDTO	Sous-traitance	Sensibilisation	Réunions plénières	Ad hoc
Tous les collaborateurs	Procédure encadrant l'acceptation de cadeaux et invitations	Sensibilisation	Intranet	1x / an
Tous les collaborateurs	Lutte contre la fraude interne	Sensibilisation	Intranet	Ad hoc
Collaborateurs concernés uniquement : Sales, Sinistres et Contrats	Prévention des mécanismes particuliers	Formation	E-learning Slides Test	1x / 2 ans
Collaborateurs concernés uniquement : direction Life	Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme	Formation	E-learning Slides Test	1x / 2 ans
Tous les collaborateurs	Lutte contre la corruption avec focus sur la procédure encadrant l'acceptation de cadeaux et invitations	Formation	E-learning Test	1x / 2 ans

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

NRB SA

Destinataires	Matière	Niveau de formation	Canal de communication, support et test	Fréquence
Les nouveaux engagés	Charte éthique/ Règlement de travail/ Code de conduite/ Charte IT/ Whistleblowing	Sensibilisation	Intranet	Lors de l'onboarding
Tous les collaborateurs	Conflits d'intérêts/cadeaux/code de conduite/Whisteblowing/ Nouvelles réglementations (DORA, ...)	Sensibilisation	Intranet	1 x / an
Collaborateurs concernés uniquement : Legal, Risque, Procurement, Comex	Sous-traitance	Sensibilisation/collaboration	Réunions plénières	Ad hoc (implémentation DORA, revue des clauses)
Finance	Lutte contre la corruption avec focus sur la procédure encadrant l'acceptation de cadeaux et invitations	Formation	E-learning	1 x / 3 ans

ZORGI SA

Destinataires	Matière	Niveau de formation	Canal de communication, support et test	Fréquence
Les nouveaux engagés	Charte éthique/ Règlement de travail/ Code de conduite/ Charte IT/ Whistleblowing	Sensibilisation	Bizzmine Signature obligatoire	Lors de l'onboarding
Tous les collaborateurs	Conflits d'intérêts/cadeaux/code de conduite/Corruption/ Whistleblowing/ Nouvelles réglementations (Sunshine Act, ...)	Sensibilisation	Intranet	1 x / an
Collaborateurs concernés uniquement : Legal, Risque, Procurement, CD	Sous-traitance	Collaboration	Réunions plénières	Ad hoc (revue des clauses)

CEVI SA

Destinataires	Matière	Niveau de formation	Canal de communication, support et test	Fréquence
Les nouveaux engagés	Charte éthique/ Code de conduite/ Charte IT	Sensibilisation	Page onboarding	Lors de l'onboarding
Tous les collaborateurs	Conflits d'intérêts/cadeaux/code de conduite/Whisteblowing/ Corruption	Sensibilisation	Intranet Mailing	Ad Hoc

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.7.4 Gestion des relations avec les fournisseurs

Ethias SA et NRB SA veillent à intégrer les critères de durabilité dans leur processus de sélection de fournisseurs. Ces derniers s'engagent notamment à respecter une politique d'achats responsables et à entretenir des relations durables avec leurs fournisseurs en veillant à obtenir les meilleures garanties aux meilleures conditions pour la fourniture de biens et de services, à chaque étape du processus d'achat.

La politique d'achats responsables, revue en 2025, vise à définir le cadre de référence dans lequel le groupe Ethias distingue et définit les exigences et les attentes ESG qui sont adressées à ses fournisseurs et vise à orienter les décisions d'achat vers des fournisseurs qui respectent les exigences d'Ethias en matière de conformité légale, d'éthique et d'intégrité des affaires, de droits humains et du travail et de protection des données. Des attentes sont également formulées concernant les risques environnementaux, les principes d'économie circulaire et d'égalité et non-discrimination.

Outre le prix du produit ou du service, sa qualité, la performance de livraison, le délai d'exécution, le service après-vente et la santé financière de l'entreprise, le groupe Ethias intègre des critères de durabilité auxquels il accorde de l'importance lors de l'attribution d'un marché et, à cette fin, chaque soumissionnaire est invité à compléter un questionnaire ESG, dont le scoring contribuera à sa notation finale. Les fournisseurs sont sélectionnés à la suite d'une évaluation objective basée sur des critères de sélection jugés essentiels à la bonne réputation du groupe Ethias et à la réalisation de ses ambitions en matière de durabilité. Cette sélection vise également à mitiger les risques que les entités du groupe peuvent encourir au niveau de leur chaîne d'approvisionnement.

En outre, selon la nature et l'importance de la relation que le groupe Ethias entretient avec ses fournisseurs, il se réserve le droit de demander la preuve du respect des exigences présentées ci-dessous, comme :

- La communication d'informations nécessaires au bon fonctionnement du groupe ;
- L'utilisation de certifications validées par des tiers reconnus.

Les conditions générales fournisseurs d'Ethias SA intègrent un article dans lequel le fournisseur s'engage à respecter les principes de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et à les faire respecter par tous ses sous-traitants. Dans le cadre des appels d'offre, la signature de la Convention OIT est obligatoire pour pouvoir soumissionner (critère d'exclusion). De plus, afin de limiter tout risque de retard de paiement, les conditions générales fournisseurs d'Ethias SA prévoient un paiement à 30 jours date de facture et de 30 jours fin de mois pour NRB SA.

Par ailleurs, les conditions générales fournisseurs et la politique d'achats responsables sont disponibles sur le site internet corporate d'Ethias SA et NRB SA et sont référencées dans les documents adressés aux fournisseurs sourcés dans le cadre d'un appel d'offres.

6.7.5 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

6.7.5.1 Prévention

Ethias SA a mis en place un programme complet et efficace de lutte contre la corruption, adapté aux activités qu'elle exerce et axé sur le respect des valeurs qui l'animent. Ce programme vise notamment à permettre à ses collaborateurs d'anticiper et d'apprécier les risques de corruption ou de trafic d'influence auxquels elles/ils sont exposé(s).

Le succès d'un tel programme de lutte contre la corruption repose sur 3 piliers et implique :

1. L'engagement et le soutien du Management (Conseil d'administration et Comité de direction) et de l'ensemble des cadres de l'entreprise à la mise en place du programme ;
2. Une cartographie des risques : analyse préalable (identification et évaluation) des risques de corruption et d'atteinte à la probité auxquels l'organisation est exposée et liés à ses activités ;
3. La gestion de ses risques au moyen de mesures de prévention, de détection continue et de remédiation.

Les risques de corruption dûment identifiés et évalués sont gérés, à travers la mise en oeuvre de mesures et procédures efficaces tendant à leur prévention, à la détection d'éventuels comportements ou situations contraires au code de conduite ou susceptibles de constituer des atteintes à la probité et, enfin, à la sanction de ceux-ci.

Les mesures de prévention consistent, entre autres, à la rédaction d'un Code de déontologie et d'une Politique d'intégrité qui font l'objet d'une sensibilisation régulière des collaborateurs, mais également de Politiques, de Procédures, de Recommandations et de Guidelines, telle qu'en matière de : cadeaux et invitations, conflits d'intérêts, gestes commerciaux, sponsoring, procurement – achats responsables, activités professionnelles extérieures, Asset Management, évaluation de l'intégrité des tiers et signalement ou « Whistleblowing », ainsi que des formations détaillées dans le chapitre 6.7.3.3 « Formation et sensibilisation à la culture d'entreprise et aux règles de conduites des affaires ».

La politique de lutte contre la corruption, ainsi que tous les documents connexes sont communiqués à l'ensemble des personnes à qui ils s'appliquent. Les procédures sont disponibles sur l'intranet et/ou le système de gestion documentaire des départements concernés.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs d'Ethias SA est sensibilisé et ce, de manière récurrente, aux attentes et exigences liées au Programme Anti-Corruption interne. D'autre part, les collaborateurs concernés sont régulièrement formés à l'application des procédures qu'ils doivent mettre en oeuvre.

Ils doivent en effet être capables de comprendre l'architecture du dispositif anti-corruption, de reconnaître les différentes formes de corruption, de les éviter et d'être en mesure d'identifier les risques auxquels ils sont spécifiquement exposés dans l'exercice de leurs missions et les mesures et procédures applicables dans de telles situations.

Par ailleurs, une charte de lutte contre la corruption sera également d'application dans toutes les entités du Groupe NRB dans le prochain rapport. En effet, cette dernière a été approuvé lors du Comex Groupe NRB de janvier 2025.

6.7.5.2 Détection

En cas de détection d'une situation pouvant relever de la corruption, le signalement est à réaliser conformément à la politique whistleblowing.

Comme mentionné ci-avant, Ethias SA réalise des enquêtes internes pour les incidents liés à la conduite des affaires, y compris pour les cas de corruption et de versement de pots-de-vin.

Lorsqu'une enquête détaillée doit être déclenchée, le gestionnaire de signalement (Head of Compliance – fonction de contrôle indépendante) définit l'approche la plus appropriée et détermine qui, au sein de l'entité, doit être informé de manière opportune quant aux allégations et ce, avant que tout devoir d'enquête ne soit mis en oeuvre. Dans ce contexte, il peut requérir l'aide de tout collaborateur de l'entreprise pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus et s'appuiera sur les « personnes autorisées ». Il s'agit des personnes spécifiquement chargées de l'enquête consécutivement au signalement ou de l'adoption des mesures nécessaires dans le cadre du contrôle des faits signalés. Ces personnes seront déterminées au cas par cas, en fonction des strictes nécessités de l'enquête. Il peut s'agir de collaborateurs du service compliance ou de l'audit interne, d'experts techniques ou juridiques, spécialisés dans certaines matières. Ces personnes veillent à ce que les informations reçues soient traitées confidentiellement et respectent les mesures de sécurité ad hoc. Par ailleurs, au cours de l'enquête, le Head Compliance Officer rend régulièrement compte des avancées au CEO.

En cas de comportement contraire à la politique de lutte contre la corruption, le règlement de travail prévoit des sanctions adaptées et proportionnées.

6.7.6 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

Tenant compte des moyens de détection mis en place, aucun cas de corruption n'a été constaté au cours de l'exercice 2025 au sein du Groupe Ethias.

Le Groupe Ethias n'a pas été condamnée dans le cadre d'une infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Aucun signalement interne via les mesures de whistleblowing, via les ressources humaines ou tout autre canal potentiel n'a été reçu.

Aucune mesure complémentaire par rapport aux mesures de mitigation recensées dans la politique de lutte contre la corruption n'a dès lors été implémentée en 2025.

Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)

	2025	2024	YtoY %Evolution
Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,00	0,00	
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,00	0,00	
Nombre de cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin	0,00	0,00	
Nombre de cas avérés ayant entraîné le renvoi ou la sanction de salariés pour corruption ou versement de pots-de-vin	0,00	0,00	

6.7.7 Influence politique et activités de lobbying

Dans le cadre de ses activités et de ses engagements, le Groupe Ethias exerce une influence politique indirecte de deux manières :

1. à travers ses diverses représentations dans des associations et unions professionnelles ;
2. pour Ethias SA, à travers sa représentation dans des organes officiels tels que la Commission des Assurances ou les bureaux de tarification belges.

Associations professionnelles
Le Groupe Ethias n'exerce pas directement d'activités de lobbying, cette activité étant orchestrée au niveau sectoriel par les diverses associations professionnelles auxquelles le Groupe adhère.

Chez Ethias SA, la supervision de ces activités de lobbying indirect est assurée par la personne responsable des affaires publiques ainsi que par le Secrétaire général de l'entreprise.

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Au sein du Groupe NRB, la supervision des activités de lobbying indirect est assurée principalement par le département Corporate Finance.

Le Groupe Ethias est membre de plusieurs associations professionnelles en lien avec les activités de ses différentes entités et/ou qui traitent directement de sujets liés à ses IROs matériels, dont :

Nom de l'entreprise	Associations Professionnelles
Ethias SA	Assuralia, AMICE, Insurance Europe, Euresa, l'Institut des juristes d'entreprise, l'Institut belge des Actuaires, le Cercle royal des Assureurs de Belgique, l'Association royale des Conseillers en prévention, l'Institut des experts en automobiles, la Chambre belge des traducteurs interprètes, l'Institut belge des auditeurs internes, l'Union belge des Annonceurs, Le Pacte Mondial des Nations Unies, The Shift, Woman in Finance Belgium, UNPRI, UNPSI, l'ISIT, Impact Finance Belgique, l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise, BELRIM, la Belgian Risk Management Association, la Cyber Security Coalition, le Groupe Epsilon, etc.
NRB SA	Agoria Autres cotisations : Belgian maintenance, American Chamber, Belrim, Ciriec, Cyber security Coalition, Infopole, Institute of internal auditors, Institut des juristes d'entreprises, Logistics in Wallonia, Belgian Finance center, PMI, Redhat, Symbioz, ISIT, CCI, le Cercle du numérique, CIONET, etc.
CEVI SA	Exello, Centre d'études pour le traitement automatique de l'information, Association des Directeurs Généraux des Entreprises de Soins Publics et Directeurs Financiers Locaux Flamands
Zorgi SA	Agoria, Associations Pharmaceutique Belge, Voka, Association Belge des directeurs d'hôpitaux, Zorgondersteuning, In4Care, Sapience

Pour Ethias SA, les principales associations professionnelles sont Assuralia, AMICE, Insurance Europe et Euresa :

Assuralia, l'Union professionnelle des entreprises d'assurance
Ethias est un membre actif d'Assuralia et dispose de représentants tant dans ses organes de décision et de concertation (Comité exécutif, Conseil d'administration, Assemblée générale) que dans ses assemblées de division, commissions permanentes, groupes de travail ad hoc, sous-commissions et Task Forces.

Les représentants d'Ethias auprès d'Assuralia ont le rôle d'assurer au mieux la défense des intérêts d'Ethias dans les différents dossiers sectoriels.

AMICE, l'Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe
Ethias est également membre de AMICE, dont le rôle est de plaidoyer pour un traitement approprié et équitable de tous les assureurs mutuels et coopératifs en Europe.

Insurance Europe, la Fédération européenne de l'assurance et de la réassurance
Ethias y est représentée indirectement par le biais d'Assuralia qui est elle-même membre d'Insurance Europe.

Euresa, l'Association de mutuelles et coopératives d'assurance européennes
Euresa se positionne comme un outil de coopération et de mise en réseau.

Enfin, Ethias SA satisfait aux exigences du Registre de transparence de l'Union européenne en répertoriant les domaines d'intérêt dans lesquels elle intervient par le biais de ses associations professionnelles. À titre d'exemple: Banking and financial services, Business and industry, Climate action, Consumers, Energy, Environment, Fraud prevention, Public health, Employment and social affairs, Justice and fundamental rights, etc.

Ces thèmes sont en lien direct avec des incidences, risques et opportunités matériels identifiés dans l'évaluation de matérialité réalisée conformément à l'ESRS 2.

Par ailleurs, Ethias SA est inscrite au Registre de transparence de l'UE sous le numéro d'identification 515874734464-71 et s'engage à respecter son Code de conduite.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Organes officiels
Ethias SA siège à la Commission des Assurances en tant que représentant du secteur des assurances. La Commission des Assurances est composée de délégués des assureurs, des intermédiaires, des consommateurs ainsi que d'un certain nombre d'experts indépendants.

Il s'agit de l'organe consultatif officiel visé à l'article 322 de la loi sur les assurances (4/04/2014) qui consulte le législateur sur les questions d'assurance relevant du contrôle de la FSMA. Pour cette raison, la Commission compte également des délégués de la FSMA, du SPF Economie et de l'Ombudsman des assurances.

Par ce biais, les membres issus du secteur de l'assurance participent aux réflexions de la Commissions des Assurances en émettant des avis non contraignants, ce qui participe à une certaine forme d'influence.

Ethias SA est également membre des bureaux de tarification belges, qui ont pour mission de garantir l'accès à l'assurance pour les personnes considérées à risque élevé et refusées par les assureurs traditionnels.

Au cours de la période de reporting, le Groupe Ethias a effectué des contributions financières assimilées à des dépenses de lobbying indirect par le biais des cotisations aux associations et fédérations professionnelles précitées. Le montant de ces cotisations s'élève à un total de 1.969.078 euros.

Le Groupe Ethias n'effectue aucune contribution politique directe ou indirecte, financière ou en nature. Il ne fait aucune différence de traitement entre ses clients B2B privés et publics.

Influence politique et activités de lobbying (G1-5)

	2025	2024	YtoY % Evolution
Valeur monétaire totale des contributions politiques financières	1.969.077,52	1.616.235,00	22%
Associations professionnelles et cotisations	1.969.077,52	1.616.235,00	22%

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Spécifique à l'entité

Investissements dans l'économie belge

€5,7 MD

Obligations vertes, sociales, durables et à performance ESG investies

€1,57 MD

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

6.8.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées 154

6.8.2 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique 154

6.8.3 Politiques relatives aux investissements responsables 154

6.8.3.1 Politique d'exclusion 155

6.8.3.2 Politique d'intégration ESG 156

6.8.3.3 Actionnaire Actif 156

6.8.3.4 Politique d'investissement à impact 156

6.8.3.5 Economie locale 156

6.8.4 Processus d'interaction au sujet des incidences liées aux investissements responsables 157

6.8.4.1 Initiatives de place 157

6.8.4.2 Actionnariat actif 157

6.8.4.3 Communication 158

6.8.5 Actions concernant les incidences importantes sur les investissements responsables, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les investissements responsables, et efficacité de ces actions 159

6.8.5.1 Investissements dans l'économie belge 160

6.8.5.2 La stratégie d'investissement en pratique 160

6.8.5.3 Investissements à impact 163

6.8.5.4 Emission d'une obligation durable 163

6.8.5.5 Obligations vertes, sociales, durables ou à performance ESG 164

6.8.5.6 Fonds d'investissement 165

6.8.5.7 Principaux indicateurs 166

6.8.5.8 Couverture en données ESG 169

6.8.5.9 Registre de vote 2025 170

6.8.6 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants 171

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration

6.2 Gouvernance

6.3 Stratégie

6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités

6.5 Environnement

6.6 Social

6.7 Gouvernance

6.8 Investissements responsables

6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS

6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8 INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Ce chapitre concerne spécifiquement les activités d'investissement d'Ethias SA.

6.8.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Le chapitre 6.3.2 « Intérêts et points de vue des parties intéressées » explique comment Ethias prend en compte et intègre, dans sa stratégie, les résultats des interactions avec les entités publiques et entreprises privées détenues en portefeuille, les intermédiaires financiers et les gestionnaires d'actifs.

6.8.2 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés en lien avec les investissements responsables sont les suivants :

En tant qu'investisseur institutionnel, Ethias vise à agir dans l'intérêt de ses assurés et de la société. Les enjeux ESG peuvent affecter le risque et la performance de notre portefeuille et nécessitent donc une surveillance spécifique. Conformément à sa stratégie d'entreprise, Ethias surveille l'impact du changement climatique sur son portefeuille. S'appuyant sur un cadre complet, Ethias exclut les investissements non durables dont les secteurs à haute intensité carbone, intègre les facteurs de risque ESG dans son analyse et ses décisions d'investissement, s'engage auprès des entreprises pour encourager des pratiques durables, cherche à créer un impact positif sur la société et l'environnement, et communique de manière transparente sur ses activités de durabilité.

Ethias joue pleinement son rôle d'acteur économique local, investissant dans le développement économique belge. À travers ses activités, l'entreprise mobilise efficacement l'investissement public au bénéfice de l'économie, avec un effet multiplicateur. Une grande partie des primes collectées est investie en Belgique chaque année.

6.8.3 Politiques relatives aux investissements responsables

Ethias a mis en place un dispositif complet visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement. En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (les « UN PRI »), Ethias intègre les facteurs ESG dans ses processus d'analyse, de prise de décision d'investissement et dans ses interactions avec ses principales parties prenantes. Pour ce faire, Ethias a développé une politique d'investissement durable et responsable qui s'inscrit à la fois dans la stratégie ESG d'Ethias et dans la stratégie d'investissement globale.

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Ir Spécifique à l'entité							
Investissements responsables	/	13_1_I	Impact sociétal positif grâce aux investissements responsables	⊕		CT MT LT	En amont Activités propres Aval
	/	13_2_R	Risques réputationnels liés aux investissements dans des secteurs à haute intensité carbone		⚠	CT MT LT	En amont Activités propres Aval
	/	13_3_O	Augmentation des opportunités d'investissement dans des projets durables		💡	CT MT LT	En amont Activités propres Aval

Matérialité d'impact: ⊕ Impact positif ⊖ Impact négatif Matérialité financière: ⚠ Risque 💡 Opportunité Horizon temporel: CT MT LT Chaîne de valeur: En amont Activités propres Aval

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

La politique d'investissement durable et responsable encadre une série de politiques annexes :

- Politique d'exclusion
- Politique d'intégration ESG
- Politique d'engagement
- Politique de vote
- Politique d'investissement à impact

Vers le tableau MDR-P

Ethias formalise son approche en matière d'investissement durable et responsable en rendant accessible l'ensemble des politiques qui la composent. Ces politiques sont disponibles dans la section "Investissements durables et responsables" de la page "Nos publications / Sustainability" de son site web.

6.8.3.1 Politique d'exclusion

La première politique d'exclusion d'Ethias est entrée en vigueur en 2005 et a été revue successivement au fil des ans dans le but de la renforcer. Depuis l'apparition de la norme minimale proposée par le **label Towards Sustainability** créé par Febelfin, Ethias veille à aligner sa politique d'exclusion aux critères d'exclusion du label.

Ethias exclut totalement de ses investissements le charbon thermique ainsi que le gaz et le pétrole non conventionnels, dont les méthodes d'extraction sont particulièrement complexes et néfastes pour l'environnement. Ethias applique également sa politique d'exclusion aux industries du tabac, de l'armement, du pétrole et gaz conventionnel et à la production d'électricité basée sur des sources d'énergie non renouvelables. Les seuils d'exclusion repris dans la politique visent à exclure les entreprises de ces secteurs à haute intensité carbone des investissements d'Ethias, excepté si elles sont suffisamment engagées dans la transition. Ethias veille aussi à exclure les entreprises qui ne respectent pas le Pacte Global des Nations Unies, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Ethias applique aussi une série de critères stricts aux pays dans lesquelles elle investit. Les États dont les performances en matière de gouvernance sont insuffisantes, ou dont les engagements et pratiques sont contraires aux normes éthiques et sociales (violation des droits de l'homme, corruption ou atteintes à l'environnement) sont systématiquement exclus. L'approche complète est détaillée dans la politique d'exclusion disponible publiquement.

Exclusion

Ethias applique une politique d'exclusion alignée avec le label Towards Sustainability, vérifie la conformité, gère les risques qui y sont liés et communique de manière transparente et régulière sur les critères utilisés.

Intégration

Ethias prend en compte les questions ESG dans l'analyse et le processus décisionnel relatif à ses investissements. Ethias intègre les questions ESG dans ses politiques et pratiques en tant que gestionnaire actif.

Actionnaire Actif

Ethias s'engage auprès des entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à adopter des pratiques durables et responsables. Ethias promeut ses valeurs auprès de l'ensemble des parties prenantes et exerce son droit de vote.

Economie locale

Ethias investit une partie importante de ses primes dans le développement économique local. L'entreprise joue ainsi un rôle d'outil économique pour la croissance économique à long terme de la Belgique et ses régions.

Impact

Ethias cherche à créer un impact positif sur la société et l'environnement à travers sa politique d'investissement à impact.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.3.2 Politique d'intégration ESG

La prise en compte de critères de durabilité dans le processus d'investissement est alignée sur la stratégie d'entreprise d'Ethias. Elle s'appuie sur des politiques robustes et des engagements concrets qui permettent d'évaluer à la fois l'impact financier et extra-financier de chaque investissement.

En plus des comités d'investissement dédiés aux différentes classes d'actif, le Comité d'investissement durable et responsable d'Ethias opère de manière transversale, et est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de l'implémentation de la stratégie d'investissement durable et responsable. Le comité se réunit régulièrement afin de rester aligné avec l'évolution des enjeux liés à l'ESG. Ceux-ci incluent les évolutions réglementaires, les limites inhérentes aux données ESG, les risques climatiques, les attentes des parties prenantes et les défis technologiques. Ethias adapte régulièrement son dispositif afin d'évaluer avec précision les entreprises et les États sous l'angle de la durabilité et d'éviter les risques juridiques et financiers associés à la non-conformité aux réglementations ESG.

La mise en œuvre pratique des politiques et de la gouvernance est avant tout du ressort de chaque gestionnaire d'investissement. Ethias investit majoritairement en direct et ne délègue qu'une part réduite de la gestion d'actifs. Dans sa gestion directe, Ethias intègre l'analyse ESG dès le processus de sélection et privilégie les placements responsables. Pour la gestion déléguée, Ethias accorde également une priorité absolue au fait de travailler avec des gestionnaires qui sont signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (les « UN PRI »), et fixe des objectifs d'investissement durable dans les mandats de gestion.

Enfin, la formation du personnel en charge des investissements est primordiale pour garantir une mise en œuvre cohérente et efficace de l'approche d'investissement responsable d'Ethias. Dans cette optique, Ethias a mis en place un certain nombre de collaborations avec différentes parties prenantes spécialisées sur les différents concepts de la finance durable et sur les tendances du marché. Parmi les collaborations établies, citons notamment Impact Finance Belgium, HEC-École de Gestion de l'Université de Liège, Vlerick Business School, Climact ou encore Moonshot. Ces collaborations prennent différentes formes (formations, projets, recherche, stages) et varient en fonction de leur expertise et de la feuille de route d'Ethias.

6.8.3.3 Actionnaire Actif

L'approche d'actionnariat actif d'Ethias est détaillée dans la politique d'engagement et la politique de vote. La politique d'engagement précise la manière dont Ethias met en œuvre son engagement auprès des sociétés dans lesquelles elle investit. L'approche d'Ethias repose notamment sur le principe d'engagement collaboratif qui consiste à rejoindre des réseaux d'investisseur pour mener conjointement des actions d'engagement sur certaines problématiques. En matière de vote, Ethias privilégie le vote sur des résolutions qui concernent les thèmes suivants : le changement climatique, la perte de biodiversité, la bonne gouvernance, et la diversité au sein des organes de décision.

6.8.3.4 Politique d'investissement à impact

Ethias considère l'investissement à impact comme un moyen important de créer un impact positif mesurable sur la société et l'environnement. Pour guider son approche, Ethias a adopté la définition du Global Impact Investing Network (GIIN), qui définit l'investissement à impact comme un investissement réalisé dans l'intention de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable, parallèlement à un rendement financier. Ethias a ainsi développé sa propre politique d'investissement à impact pour financer des solutions qui permettent de réaliser des avancées sociales et environnementales tangibles et quantifiables.

6.8.3.5 Economie locale

Grâce au soutien de son actionnariat public, Ethias joue pleinement son rôle d'acteur économique au service du développement économique belge. L'entreprise met à profit sa capacité d'investissement afin de générer un impact significatif sur l'économie. Une grande partie des primes collectées est ainsi réinvestie chaque année en Belgique. Au-delà de ses services d'assurance, Ethias peut être considérée comme un outil économique qui contribue à la croissance économique à long terme du pays. Dans certains cas, Ethias peut en effet prendre un rôle complémentaire aux autres outils d'investissement fédéraux et régionaux, renforçant ainsi son rôle dans le développement économique belge.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.4 Processus d'interaction au sujet des incidences liées aux investissements responsables

6.8.4.1 Initiatives de place

Ethias vise à intégrer les standards et tendances du marché afin d'adopter les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable. Dans ce cadre, Ethias prend part à plusieurs initiatives de place qui visent à mobiliser les acteurs du marché et à proposer des solutions à des problèmes spécifiques. Ethias cherche ainsi activement à rejoindre des initiatives qui rassemblent les acteurs du changement.

Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)
PBAF est un partenariat de 30 institutions financières qui travaillent ensemble pour élaborer la norme PBAF, qui permet aux institutions financières d'évaluer et de divulguer l'impact et les dépendances sur la biodiversité des prêts et des investissements. La compréhension des impacts (positifs et négatifs) de son portefeuille d'investissement sur la biodiversité constitue un objectif important.

www.pbafglobal.com

Belgian Alliance for Climate Action (BACA)
BACA est une initiative belge portée par The Shift et WWF qui vise à encourager l'adoption d'une démarche scientifique afin de réduire l'impact environnemental des entreprises concernées.

www.belgianallianceforclimateaction.org

Science-Based Targets Initiative (SBTi)
Le plan de transition du Groupe Ethias ainsi que la méthodologie suivie (engagement SBTi) sont détaillés dans le chapitre 6.5.1.2 « Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique ».

https://sciencebasedtargets.org

Impact Finance Belgium (IFB)
Ethias est également membre d'Impact Finance Belgium, une organisation indépendante à but non lucratif qui vise à mobiliser davantage d'investissements à impact pour accélérer les solutions répondant aux besoins des personnes et de la planète. IFB s'efforce d'augmenter la part des investissements à impact en Belgique à 10 % des actifs sous gestion d'ici 2030.

https://impactfinance.be/

6.8.4.2 Actionnariat actif

Ethias adopte une posture d'actionnaire actif, impliquant un dialogue régulier avec les entreprises et les agences de notation, ainsi que l'exercice du droit de vote sur des résolutions liées aux enjeux ESG. Dans le cadre de sa **politique d'engagement**, Ethias a notamment pris part à plusieurs initiatives d'engagement collaboratif. De cette manière, Ethias entend prendre ses responsabilités non seulement dans ses décisions d'investissement mais aussi dans la gestion des investissements réalisés.

Engagement
Les pratiques d'engagement d'Ethias sont réalisées auprès des entreprises émettrices mais aussi auprès des agences de notation. L'objectif est de questionner les entreprises et leur modèle d'affaires sur des questions liée à la durabilité et d'acquérir une meilleure compréhension du positionnement de ces entreprises sur des sujets ESG.

Ethias soutient aussi l'initiative d'engagement collaboratif Climate Action 100+, qui est constituée de plus de 600 investisseurs globaux, et qui vise à s'assurer que les (168) plus grands émetteurs de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires par rapport au changement climatique. Plus d'information ici : https://www.climateaction100.org.

En 2025, Ethias a choisi de soutenir deux nouvelles initiatives d'engagement collaboratif menées par UNPRI : ADVANCE et SPRING.

L'initiative ADVANCE réunit des investisseurs institutionnels autour d'un objectif commun : faire progresser le respect des droits humains et répondre aux enjeux sociaux dans les entreprises. Elle encourage les sociétés à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies, à aligner leur engagement politique sur ces principes et à traiter les risques humains les plus sévères au sein de leurs opérations et de leurs chaînes de valeur. Ethias a choisi d'endosser publiquement cette initiative et d'en promouvoir les objectifs auprès de ses parties prenantes, notamment auprès de ses gestionnaires d'actifs externes.

Advance
ADVANCE est une initiative collaborative du PRI visant à mobiliser les investisseurs pour faire progresser le respect des droits humains et améliorer la gestion des enjeux sociaux au sein des entreprises. Elle encourage les sociétés à appliquer les Principes directeurs de l'ONU et à renforcer la prévention des risques humains dans leurs opérations et leurs chaînes de valeur.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Ethias a aussi décidé de soutenir SPRING, une initiative dédiée à la lutte contre les risques systémiques liés à la perte de biodiversité. Dans ce cadre, Ethias s'est engagée à y prendre part de manière active en rejoignant un programme d'engagement, sur plusieurs années, ciblé avec l'entreprise Koninklijke Ahold Delhaize N.V. Cet engagement confirme la volonté d'Ethias de contribuer à la préservation des écosystèmes et à la transition vers un modèle économique durable.

Spring

SPRING est une initiative de stewardship qui vise à lutter contre les risques systémiques liés à la perte de biodiversité, en contribuant à enrayer et inverser cette perte d'ici 2030 grâce à une mobilisation coordonnée des investisseurs. Elle réunit ces investisseurs pour engager des entreprises influentes afin d'améliorer leurs pratiques en matière de déforestation, de dégradation des terres et d'engagement politique responsable. La méthodologie de SPRING vise à identifier et établir un dialogue avec les entreprises qui exercent une influence dans les sphères politiques qui ont une incidence sur la déforestation et la dégradation des sols dans des zones géographiques prioritaires.

spring
A PRI stewardship initiative for nature

Vote

Ethias s'engage à exercer ses droits de vote de manière responsable et transparente, en ligne avec ses valeurs et ses objectifs de durabilité. Notre politique de vote est conçue pour promouvoir une gouvernance d'entreprise solide, la responsabilité sociale et environnementale, ainsi que la création de valeur à long terme pour nos parties prenantes.

En fonction du capital détenu par Ethias dans les sociétés en portefeuille, Ethias exerce son droit de vote lors des assemblées générales. Ethias exerce aussi ses droits de vote dans les comités d'investissement des fonds dans lesquels elle est actionnaire, et s'assure ainsi de l'intégration de ses valeurs et de ses objectifs de durabilité dans les décisions d'investissement.

6.8.4.3 Communication

Ethias publie régulièrement des informations sur ses activités en matière de durabilité, ainsi que la mise en œuvre de ses politiques d'investissement responsable et durable. Par ailleurs, Ethias fournit à ses clients des informations transparentes en matière de performance extra-financière de ses portefeuilles d'investissement. En outre, Ethias a mis en place un processus de contrôle rigoureux des données ESG pour garantir la qualité et l'exactitude des informations publiées et utilisées pour prendre des décisions d'investissement.

En publiant ces informations régulières et en respectant les réglementations en vigueur, Ethias s'efforce de promouvoir la transparence et la responsabilité dans ses activités d'investissement. Ethias est convaincue que la transparence est essentielle pour établir la confiance avec ses clients et pour encourager l'adoption de pratiques d'investissement durables et responsables dans l'ensemble du secteur financier.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.5 Actions concernant les incidences importantes sur les investissements responsables, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les investissements responsables, et efficacité de ces actions

En 2025, Ethias a continué à faire évoluer son approche d'investissement durable et responsable, renforçant ainsi son engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale. Ces réalisations reflètent aussi l'impact, les risques et les opportunités identifiés dans le cadre de l'exercice de double matérialité.

- **Engagement pour des produits financiers durables**
  Ethias respecte les normes européennes en matière de transparence et de durabilité édictées par la réglementation SFDR. En conséquence, le fonds principal d'assurance vie d'Ethias est géré conformément à l'article 8 de la SFDR, qui concerne les produits financiers promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, tous les nouveaux produits d'assurance vie soutenus par le fonds principal sont également classés article 8 selon le règlement SFDR. Ethias a notamment élargi sa gamme d'assurances vie en 2025 avec le produit "Vitalia", une assurance-vie à rente différée et à durée indéterminée, qui promeut des caractéristiques environnementales et sociales, et qui est donc classé article 8. En évoluant, la réglementation transforme l'offre de produits durables chez les autres acteurs. Ethias suit de près ces évolutions réglementaires et les perçoit comme une opportunité de renforcer son approche et d'investir davantage dans le développement de projets durables.

- **Transparence en matière d'investissements durables**
  Ethias possède sa propre définition de l'investissement durable au sens de la réglementation européenne SFDR. Au sein du portefeuille d'Ethias, 5,18 milliards d'euros correspondaient au 31 décembre 2025 à des investissements qui respectent cette définition stricte. Conformément à la réglementation SFDR, Ethias définit un investissement durable comme un investissement dans un émetteur dont les activités économiques contribuent à un objectif environnemental ou social, et qui ne nuisent pas de manière significative à un autre objectif environnemental ou social (DNSH). Par ailleurs, ces entreprises ou ces entités publiques doivent suivre des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect de la législation fiscale. Ethias inclut aussi les investissements à impact dans sa définition d'investissement durable, au vu de leur forte contribution aux objectifs de développement durable.

- **Investissements liés au green bond et au Sustainable Bond**
  Après avoir émis une obligation verte de 250 millions d'euros en 2023, Ethias a émis une obligation durable de 300 millions d'euros en 2025. Avec cette dimension durable, Ethias s'engage auprès de ses investisseurs à réinvestir un montant équivalent dans des projets qui génèrent un bénéfice environnemental ou social. Ces deux opérations illustrent l'engagement croissant d'Ethias à orienter ses investissements vers des projets à **impact sociétal positif**, en pleine cohérence avec sa stratégie de durabilité.

- **Déploiement de la stratégie d'investissement à impact**
  Ethias a continué de déployer sa stratégie d'investissement à impact en réalisant des investissements visant à résoudre des problèmes sociétaux tout en maintenant un rendement financier minimum. Ethias accélère le déploiement de ses investissements à impact, avec l'ambition de devenir un acteur belge de premier plan dans ce domaine. Au 31 décembre 2025, Ethias est investi à hauteur de 17,8 millions d'euros dans des investissements qui respectent une définition stricte d'investissement à impact.

- **Plan de décarbonation des émissions financées**
  Compte tenu de la nature de ses activités, l'essentiel de l'empreinte carbone d'Ethias est lié aux émissions de gaz à effet de serre (GES) indirectes, c'est-à-dire les émissions GES générées par les entreprises ou les projets soutenus via ses activités d'investissement et d'assurance. Ethias s'est engagée publiquement à décarboner ses émissions GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Dans ce contexte, Ethias développe un plan de décarbonation de son portefeuille d'investissement, aligné sur le cadre méthodologique de la Science Based Targets initiative (SBTi), qui s'appuie sur les connaissances scientifiques reconnues en matière de trajectoires climatiques et accompagne les institutions financières dans la définition d'objectifs de réduction des émissions. Ethias prévoit de soumettre ses objectifs à SBTi en 2026. Cet engagement montre le sérieux avec lequel Ethias considère son rôle face à l'urgence climatique et aux risques liés aux investissements dans des secteurs à haute intensité.

- **Investissements dans l'économie belge**
  Ethias accorde une grande importance à investir localement, en soutenant des acteurs publics et privés. Au cours de 2025, Ethias a donc continué à investir en Belgique dans l'optique de soutenir le développement économique et durable des différentes régions du pays. Ces investissements sont réalisés de différentes manières, via des obligations vertes, sociales ou durables, des investissements immobiliers, des investissements dans des projets d'infrastructure ou encore, via les investissements à impact.

Ces réalisations témoignent de l'engagement d'Ethias à intégrer la durabilité dans ses processus d'investissement, tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.5.1 Investissements dans l'économie belge

En tant qu'investisseur institutionnel belge étroitement lié aux administrations locales, régionales et fédérales et en tant que premier assureur des entités publiques locales, Ethias consacre une part importante de ses investissements au soutien économique de l'ensemble des acteurs publics du pays. Ethias est d'ailleurs reconnue sur le marché pour être un acteur pouvant répondre aux besoins de financement de projets d'infrastructure, immobiliers ou de partenariats public-privé en Belgique. Investir dans l'économie belge et permettre aux acteurs de l'économie de se développer durablement participe clairement à la stratégie d'investissement et de développement local et responsable d'Ethias. Les investissements réalisés par Ethias dans l'économie belge s'élèvent à 5,7 milliards d'euros à la fin de 2025.

Ethias veille aussi à investir sur l'entièreté du territoire belge en maintenant une répartition équilibrée de ses investissements dans les différentes régions.

Ethias contribue au développement de l'économie partout en Belgique

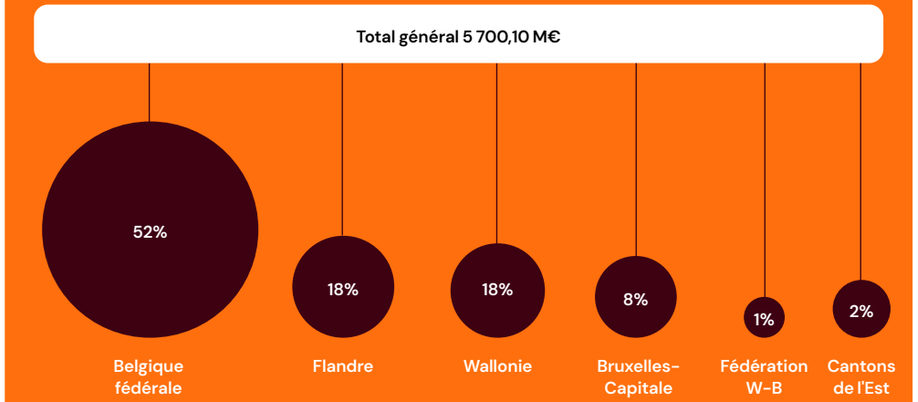

6.8.5.2 La stratégie d'investissement en pratique

Ethias investit dans des sociétés et des projets qui contribuent à l'atteinte d'objectifs environnementaux et/ou sociétaux et oriente ses futurs investissements dans l'optique de soutenir le développement économique durable. Ces investissements sont effectués tant en actions qu'en dettes, aussi bien sur les marchés cotés qu'en gré à gré. À la fin 2024, le conseil d'administration d'Ethias a validé Values29, la nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années. Values29 ne se limite pas à des performances financières mais s'inscrit également dans une vision de création de valeur durable et partagée pour toutes les parties prenantes. Ethias s'engage ainsi activement à :

- Contribuer à la croissance économique belge (Value for Growth), en continuant à investir dans des projets répondant aux préoccupations stratégiques de nos actionnaires et d'autres entités publiques. À ce jour, plus de 5,7 milliards d'euros sont déjà investis dans des projets publics (éducation, mobilité durable, infrastructures).
- Soutenir des initiatives durables et responsables (Value for Impact), notamment via nos investissements à impact.

À travers ses investissements, Ethias privilégie six grands domaines d'investissement stratégique : Energie et Gestion des ressources ; Education, Santé et Habitat ; Mobilité et Logistique ; transformation numérique ; Résilience et Souveraineté économique ; et Résilience territoriale.

Domaines NACE	
Education, Santé et Habitat	14,33%
Energie et Gestion des ressources	5,27%
Mobilité et Logistique	11,36%
Transformation numérique	9,83%
Résilience et Souveraineté économique	24,70%
Résilience territoriale	34,52%

Energie et Gestion des ressources

La demande énergétique européenne est appelée à croître de manière significative dans les années à venir, sous l'effet combiné de l'électrification des usages, de l'augmentation des besoins numériques, notamment liés aux centres de données, et de la décarbonation progressive de l'économie. Cette évolution exerce une pression accrue sur les infrastructures existantes et renforce la nécessité d'investissements massifs pour garantir la sécurité d'approvisionnement et la stabilité des systèmes énergétiques. De plus, bien que la part des énergies renouvelables continue de progresser, les investissements dans les réseaux n'évoluent pas au même rythme, générant des congestions, des délais de raccordement ou des dommages sur le réseau, en raison des limites physiques actuelles des infrastructures.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Dans ce contexte, Ethias accorde une priorité particulière aux investissements dans les infrastructures énergétiques, la gestion des ressources (eau, déchets) et la production d'énergie renouvelable. Ces investissements répondent à des besoins structurels en forte croissance, contribuent à la résilience énergétique et s'inscrivent pleinement dans l'objectif de soutenir une transition durable. Par ailleurs, ils nécessitent des investissements importants, et répondent aux besoins d'un investisseur institutionnel de long terme puisqu'ils offrent généralement des rendements prévisibles et récurrents, et dans le même temps, un bon rapport risque/rendement. Pour ce faire, Ethias finance le développement de ces infrastructures via plusieurs biais, en investissant directement dans des projets ou plus indirectement via des fonds.

En 2025, Ethias a participé, avec la SFPIM et Waterleau (Group Machiels), à la création de Waterleau International Finance Vehicle (WIFV). Il s'agit d'une joint-venture capitalisée à hauteur de 30 millions d'euros et dédiée au financement de projets d'infrastructures hydriques durables. Avec le soutien de partenaires financiers locaux, ce nouveau véhicule pourra mobiliser jusqu'à 150 millions d'euros d'investissements, permettant ainsi aux entreprises et aux collectivités d'accéder à des technologies avancées de traitement de l'eau sans devoir engager de lourds investissements depuis leur propre bilan.

Bien qu'à l'avenir, la demande en énergie et en ressources est amenée à augmenter, Ethias est conscient que la solution passe aussi par une forme de sobriété. En 2025, Ethias venture a investi dans June Energy, une scale-up belge pionnière de l'optimisation intelligente des dépenses énergétiques des ménages.

Waterleau

Waterleau, filiale de Group Machiels, est un acteur mondial de référence dans le traitement de l'eau et des eaux usées qui conçoit, construit et exploite des solutions permettant aux industries et aux collectivités d'optimiser l'ensemble du cycle de l'eau. Waterleau International Finance Vehicle est le fruit d'un partenariat stratégique qui a pour but d'accélérer la transition en matière de traitement de l'eau. En effet, ce véhicule permet de lever les principaux obstacles à l'adoption de technologies avancées de traitement de l'eau et à accélérer le déploiement d'infrastructures durables en Europe, aux États-Unis, au Maroc et au Moyen-Orient.

Education, Santé et Habitat

Ethias veut aussi jouer un rôle pour combler les besoins en infrastructures sociales (santé, éducation, logement) dont les besoins demeurent élevés et qui font face à de grands défis tels que l'accessibilité et la qualité du logement, ainsi que la modernisation des équipements de santé et d'enseignement. Ethias investit ainsi dans des projets d'infrastructures qui visent à générer un impact social positif en faveur d'une ou plusieurs populations cibles. Ces infrastructures permettent l'accès à des services essentiels allant des soins de santé, la prise en charge de personnes âgées, à l'éducation, la formation, mais aussi à des logements durables à un coût abordable.

Investir dans les soins de santé par le biais des hôpitaux et des maisons de repos correspond à l'une des missions d'Ethias en tant qu'assureur, c'est-à-dire, de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et à l'accès aux services de santé pour la population.

Ethias vise aussi à soutenir l'éducation à travers ses investissements. En tant que partenaire du fonds d'infrastructure Epico II, Ethias investit dans le programme 'Scholen van Vlaanderen', un programme de construction d'écoles qui fait partie du plan de relance 'Vlaamse Veerkracht' du gouvernement flamand. Scholen van Vlaanderen est un partenariat public-privé entre le gouvernement flamand et le consortium Schoolkracht, visant à créer des environnements d'apprentissage modernes et durables.

L'investissement dans le **projet Schuttershof** démontre la volonté d'Ethias d'investir dans des solutions d'accès au logement pour réduire les inégalités sociales, en veillant à ce que ces logements répondent à des standards minima en matière de durabilité, notamment sur le plan de l'efficacité énergétique. En 2025, Ethias a financé ce projet immobilier résidentiel situé à Heusden-Zolder qui inclura des logements destinés à des fins sociales ainsi que des logements abordables.

Projet Schuttershof

Il s'agit du premier projet résidentiel dans le Limbourg rentrant dans les critères de la politique flamande d'aide au logement (Programme Diependaele) visant à fournir plus de logements abordables. Ce système "budget huur" est une initiative du gouvernement flamand visant à offrir des loyers inférieurs d'au moins 15 % au prix du marché. Ce projet de plus de 35 unités a été livré et a commencé à accueillir ses premiers résidents à la fin 2025.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Mobilité et Logistique
Au vu de son rôle d'assureur pour différentes entreprises et solutions de mobilité en Belgique, investir dans la mobilité, le transport et l'infrastructure est essentiel pour Ethias. Que ce soit en direct ou par le biais de fonds d'investissements, Ethias a continué de déployer des montants significatifs dans des investissements qui permettent le développement de la mobilité verte, du transport et de la logistique.

Dans ce cadre, Ethias a poursuivi son investissement dans Ethias Lease, l'une des filiales du groupe créée en collaboration avec la banque Santander. Ethias Lease se concentre sur la location de véhicules électriques et contribue à la transition écologique en encourageant l'utilisation de voitures plus respectueuses de l'environnement et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Par ailleurs, à travers sa filiale de capital-risque Ethias venture, Ethias soutient des start-ups européennes actives dans la mobilité et permettent d'offrir des solutions innovantes qui peuvent améliorer l'expérience des clients d'Ethias.

Transformation numérique
La transformation numérique s'accélère et fait émerger des besoins immédiats et structurants pour les entreprises comme pour les institutions publiques. De nouveaux besoins émergent en matière de cloud, d'intelligence artificielle et de traitement de données. Dans ces domaines, les entreprises européennes peinent à se faire une place face à leurs concurrents américains et chinois. Ces nouvelles technologies s'accompagnent d'un besoin de capacités de stockage locales, avec des centres de données performants en matière de stockage et de traitement, et d'une réponse structurée aux enjeux de cybersécurité, en raison de l'exposition croissante des organisations aux risques opérationnels et géopolitiques.

Dans ce contexte, Ethias identifie la transformation numérique comme un domaine d'investissement clé. Les besoins en infrastructures — réseaux, data centers, edge computing, solutions de cybersécurité et plateformes d'IA — constituent des leviers essentiels pour soutenir la compétitivité, sécuriser les environnements numériques et accompagner durablement l'évolution des services publics et privés.

Ethias veut soutenir des projets qui favorisent l'émergence de technologies avancées et la digitalisation des processus. Par exemple, le financement de GoFiber, un réseau de fibre optique développé en partenariat public-privé, illustre parfaitement cet engagement. Ce projet vise à connecter des régions mal desservies, principalement dans les cantons de l'Est, facilitant ainsi l'inclusion numérique.

NRB (Network Research Belgium), une des filiales d'Ethias Group, est une entreprise belge spécialisée dans les solutions informatiques et les services numériques. NRB contribue à la création d'une infrastructure numérique robuste et résiliente, capable de répondre aux besoins croissants des entreprises et des institutions publiques. En soutenant des entreprises locales dans leur transformation digitale, Ethias contribue à la résilience et à la durabilité de l'économie. Ces investissements permettent aux entreprises de se moderniser, de rester compétitives et de répondre aux besoins croissants en matière de services numériques.

Résilience et souveraineté économique
L'année 2025 marque un changement de paradigme majeur pour l'Europe. Face à une conjoncture géopolitique et économique plus instable, l'Union européenne réoriente ses priorités vers la résilience, la compétitivité et la réduction des dépendances stratégiques. Les nouvelles orientations politiques placent désormais la sécurité économique, l'autonomie stratégique, l'énergie, les matières premières critiques et l'innovation au cœur de l'agenda européen.

Dans ce nouveau contexte, Ethias accorde une place stratégique aux investissements liés à la souveraineté économique. Les obligations souveraines et véhicules soutenus par les autorités publiques belges et européennes offrent non seulement une base stable et liquide pour la gestion actif-passif, mais contribuent également au financement des priorités nationales et européennes en matière de sécurité, d'énergie, d'innovation et de résilience industrielle.

Résilience territoriale
A travers ses investissements, Ethias cherche aussi à renforcer la résilience de l'économie belge en soutenant un développement économique durable. Ces investissements s'effectuent dans divers secteurs en soutenant des fonds de développement privés ou publics mais aussi en soutenant directement des projets immobiliers, d'infrastructure ou des acteurs de l'économie locale.

Ethias finance des projets de construction ou procède à la rénovation de bâtiments existants. Pour les nouvelles acquisitions, l'approche d'Ethias repose sur les standards de durabilité utilisés par le marché. Ethias privilégie ainsi les bâtiments ayant obtenu des scores élevés via des certifications reconnues telles que BREEAM, WELL ou encore via des certificats de performance énergétique. Ces certifications garantissent que les bâtiments répondent à des critères stricts en matière d'efficacité énergétique, de gestion de l'eau, de qualité de l'air intérieur et de bien-être des occupants. Pour ses récentes acquisitions, Ethias s'est concentrée sur de nouveaux immeubles de bureaux répondant aux exigences les plus pointues en matière de durabilité.

En tant qu'investisseur institutionnel de long terme, Ethias veut soutenir des projets qui offrent une stabilité financière, qui sont d'utilité publique et répondent à des enjeux environnementaux et sociaux de notre société. Les investissements dans les infrastructures s'inscrivent pleinement dans cette vision : ils constituent à la fois un levier de performance pour notre portefeuille et un moteur essentiel pour l'économie belge. En 2025, Ethias a d'ailleurs renforcé une collaboration stratégique avec EPICo² et Rebel Energy & Infra Developers (REID). Cette alliance vise à développer un pipeline solide d'opportunités en partenariats public-privé (PPP), en réponse à la demande croissante en infrastructures en Belgique.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.5.3 Investissements à impact

A travers les investissements à impact, Ethias vise un double objectif : générer un impact additionnel et mesurable avec l'intention de contribuer à la résolution d'un problème sociétal et obtenir un rendement financier minimum. Comme indiqué dans la politique d'investissement à impact publiée en 2024, l'objectif d'Ethias est de contribuer à la création d'une économie plus résiliente et inclusive. Cette poche d'investissement cible donc des projets qui apportent des solutions à des défis sociaux ou environnementaux urgents et qui bénéficient à des groupes cibles sous-desservis. Ces investissements sont axés sur la transition vers une économie décarbonée, durable et résiliente au climat, mais aussi sur le renforcement de la cohésion sociale, la réduction des inégalités, la santé et à l'amélioration du bien-être de la population. Ethias favorise le financement de projets qui génèrent un impact localement.

Ethias a toujours soutenu des organisations dans différents domaines pour renforcer la solidarité telles que les sociétés de prêts sociaux, les sociétés de logement, les organismes de microfinance, les fonds d'économie sociale, le soutien à diverses associations et organismes de finance alternative. Réaliser des investissements dans le but de générer un impact sociétal n'est donc pas nouveau pour Ethias. Néanmoins, cette nouvelle politique d'investissement à impact permet de clarifier cette approche et de formaliser la stratégie qui consiste à faire croitre l'investissement à impact au cours des prochaines années.

Depuis le lancement de sa stratégie d'investissement à impact, Ethias a engagé un montant total de 17,8 millions d'euros dans des projets à impact. En 2024, les deux investissements dans la coopérative Crédal et dans le fonds Impact Expansion marquaient le début du déploiement de cette poche d'investissement. En 2025, Ethias a finalisé sa participation dans deux nouveaux fonds d'investissement à impact : ImpaktEU et Phitrust Partenaires Inclusion.

IMPAKT•EU

Ethias a investi 3 millions d'euros dans le fonds ImpaktEU et s'est engagé à augmenter sa part jusqu'à 5 millions si le fonds parvient à atteindre son objectif de taille à la fin 2026. Lancé en 2022 par Funds For Good et Inpulse, ImpaktEU investit dans des institutions de microfinance et les acteurs de l'économie sociale. Le fonds, qui a déjà investi dans une vingtaine de projets, vise un portefeuille de 50 millions d'euros, déployé sur l'Europe avec un fort ancrage belge, et ambitionne de créer 15 000 emplois. Sa stratégie est articulée autour de quatre axes d'impact : inclusion socio-économique, transition agricole, immobilier inclusif et relocalisation/circuit court.

Phitrust

Ethias a investi 2,5 millions d'euros dans le fonds Phitrust Partenaires Inclusion, un fonds lancé en 2023 en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI). Ce fonds finance des entrepreneurs sociaux situés en Europe pour générer un impact social fort : accès aux soins, aux énergies, au logement, réduction du chômage de longue durée, etc. L'objectif de ce fonds est d'offrir des moyens financiers et d'accompagnement pour aider ces entrepreneurs à devenir des modèles économiques durables et reproductibles et se déployer à plus grande échelle.

Ethias entend poursuivre ses efforts en 2026 et chercher de nouveaux financements qui allient rendement et fort impact sociétal.

6.8.5.4 Emission d'une obligation durable

En 2023, Ethias a procédé à l'émission d'une obligation verte ayant permis de lever 250 millions d'euros, destinés au financement de projets à fort impact environnemental positif. En 2025, l'intégralité des fonds a été allouée à des initiatives conformes aux catégories définies dans le Green Financing Framework. Un rapport d'allocation et d'impact a été publié, assurant une transparence complète quant aux investissements réalisés et aux bénéfices environnementaux générés.

Cette même année, Ethias a également émis une obligation durable d'un montant de 300 millions d'euros. Cette opération s'appuie sur le Sustainable Financing Framework, qui étend les catégories d'investissement aux projets à portée sociale, en complément des catégories environnementales déjà couvertes par le Green Financing Framework. Comme pour l'obligation verte, Ethias publiera un rapport d'allocation et d'impact dédié, offrant une visibilité détaillée sur l'utilisation des fonds ainsi que sur les retombées environnementales et sociales de ces investissements.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.5.5 Obligations vertes, sociales, durables ou à performance ESG

Les « ESG-labelled bonds » - Sustainability Bonds, Green Bonds et Social Bonds - sont des obligations émises par des entreprises ou des entités publiques qui visent à financer un ou plusieurs projets ayant un impact positif sur la société (fortes caractéristiques sociales ou environnementales). Avec ces obligations, l'émetteur prend un engagement sur l'usage des fonds récoltés. Les ESG-labelled bonds incluent aussi les sustainability-linked bonds, des obligations liées à la performance ESG pour lesquels l'émetteur s'engage à atteindre des objectifs ESG mesurables. Le non-respect de ces objectifs peut entraîner une modification des caractéristiques financières de l'obligation, notamment une augmentation du coupon.

Au cours de 2025, les ESG-labelled bonds ont augmenté de 13% dans le portefeuille d'Ethias pour atteindre 1,57 milliard. En 7 ans, cette poche d'investissement est devenue quatorze fois plus élevée.

Au cours de l'année 2025, Ethias a investi dans des obligations vertes, sociales ou durables émises par plusieurs grandes entreprises belges actives dans divers secteurs tels que la grande distribution, l'énergie, ou encore les services financiers. Cela démontre la volonté d'Ethias de participer au financement de la transition vers une économie plus verte sur l'ensemble du territoire belge.

Parmi les obligations vertes, sociales, durables ou à performance ESG, les obligations vertes représentent environ 66% chez Ethias. Les obligations à performances ESG sont moins présentes dans les portefeuilles d'Ethias (5%). Comme indiqué plus haut, l'engagement de l'émetteur n'est pas le même que pour les obligations vertes, sociales ou durables. En effet, l'émetteur n'est pas tenu d'informer l'investisseur de la manière dont le financement sera utilisé. L'accent est plutôt mis sur l'amélioration de certains indicateurs de performance clés.

Investissements en obligations vertes, sociales, durables ou à performance ESG en millions d'euros

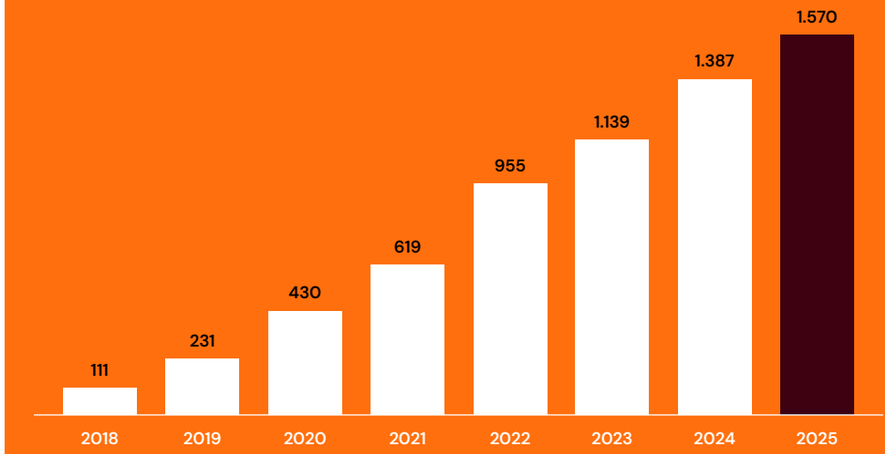

Répartition des 1.570 millions d'euros en obligations vertes, sociales, durables ou à performance ESG (2025)

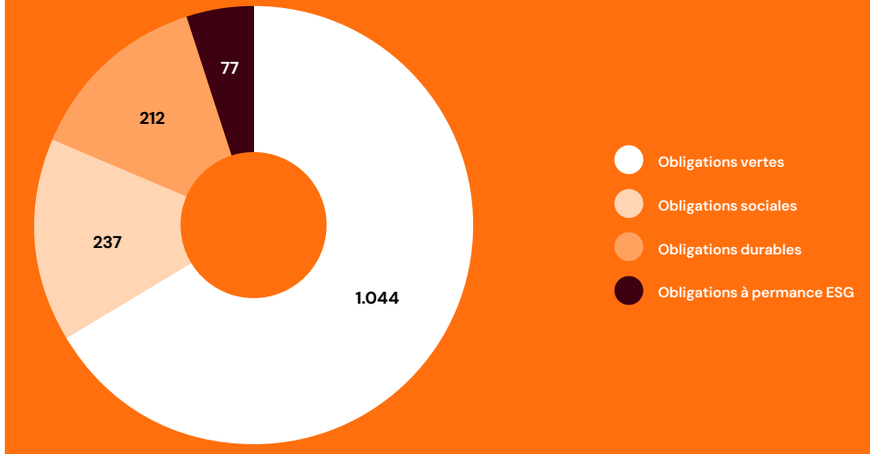

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.5.6 Fonds d'investissement

Les critères de durabilité font partie intégrante du processus de sélection de fonds investis ou produits par Ethias. Ces fonds d'investissement représentent 20% des encours.

Notre processus de sélection de gérants externes et de leurs fonds d'investissement prévoit une analyse sur la cohérence de leur politique ESG, la qualité des équipes, la qualité du reporting, le track record sur ces stratégies, mais aussi les initiatives mises en place ou les engagements qu'ils prennent. Sur ce point, à titre d'exemple, être signataire des UN PRI est un prérequis.

En ce qui concerne les fonds d'investissement internes, l'analyse ESG est réalisée au travers de la transparisation, qui permet de reconstituer chaque ligne de fonds détenue et de réaliser ces analyses au niveau des émetteurs.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a accéléré l'échange d'informations entre les gestionnaires de fonds externes et Ethias. Il s'agit pour les gestionnaires de communiquer de manière transparente sur la prise en compte de critères ESG dans leur processus d'investissement. Dans ce cadre, la majorité d'entre eux a communiqué et expliqué la classification retenue pour leur fonds en article 6, 8 ou 9 selon le degré de prise en compte de facteurs de durabilité.

La répartition des fonds investis par Ethias, soit 20% des actifs sous gestion, selon la classification SFDR est la suivante :

Fonds d'Investissement

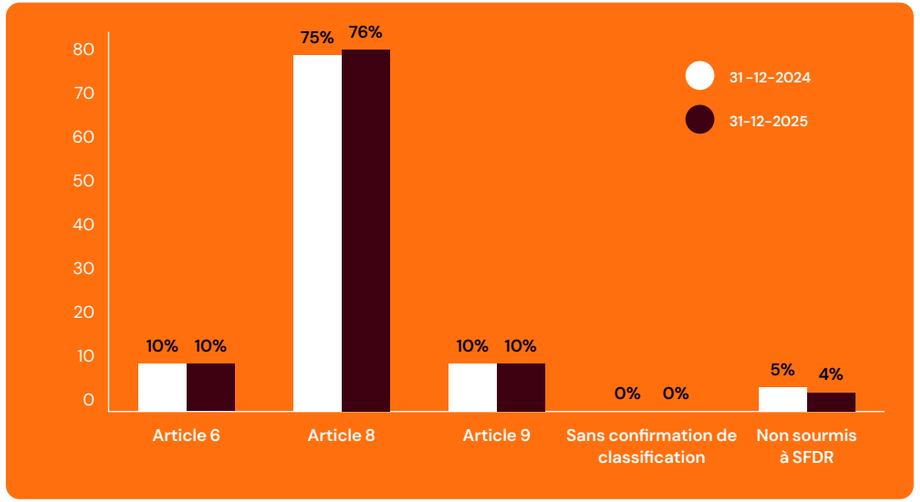

En millions d'euros, en valeur de marché	2025	2024	YtoY %Evolution
Total	3.744	3.476	8%
Fonds d'investissement - Article 9	357	333	-1%
Fonds d'investissement - Article 8	2.849	2.610	9%
Fonds d'investissement - Article 6	381	363	15%
Fonds d'investissement - Sans confirmation de classification	8	14	-44%
Fonds d'investissement - Non soumis à SFDR	148	157	-5%

La majorité des fonds du portefeuille d'Ethias promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR. Ils permettent de financer des entreprises ou des projets qui sont alignés avec la stratégie d'investissement durable et responsable d'Ethias. Une partie de ces fonds permettent à Ethias d'investir dans la transition vers une économie bas carbone. Il peut s'agir de fonds qui investissent dans des entreprises cotées ou non cotées, mais aussi dans des projets d'infrastructure.

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.5.7 Principaux indicateurs

Les principaux indicateurs ESG en lien avec les actifs financiers d'Ethias SA sont présentés ci-dessous.

Indicateurs principaux	2025		2024		YtoY %Evolution	
	Indicateur	% Couverture	Indicateur	% Couverture	Indicateur	% Couverture
Emetteurs entreprises et assimilés						
Notation extra-financière moyenne (échelle MSCI)	AA (7.6)	55,44%	AA (7.5)	58%		-2%
Répartition des notations au sein de l'univers couvert par MSCI						
Leader (AAA et AA)	68,3%		64,8%		6%	0%
Average (A, BBB et BB)	30,8%		34,3%		-10%	0%
Laggard (B et CCC)	0,9%		0,9%		-1%	0%
Emissions de gaz à effet de serre (GES) financées						
Emissions nettes pour les périmètres 1 et 2 (tonnes éq. CO2)	469.323	100,00%	371.281	100%	26%	0%
Emissions nettes pour les périmètres 1, 2 et 3 (tonnes éq. CO2)	2.473.918	100,00%	2.319.392	100%	7%	0%
Empreinte pour les périmètres 1 et 2 (tonnes éq. CO2 / M€ investis)	42	100,00%	35	100%	19%	0%
Empreinte pour les périmètres 1, 2 et 3 (tonnes éq. CO2 / M€ investis	221	100,00%	221	100%	0%	0%
Intensité pour les périmètres 1 et 2 (tonnes éq. CO2 / M€ de CA)	168	100,00%	124	70%	35%	30%
Intensité pour les périmètres 1, 2 et 3 (tonnes éq. CO2 / M€ de CA)	634	100,00%	595	70%	7%	30%
Autres indicateurs						
Représentation des femmes au sein des CA (moyenne en %)	40%	54,41%	40%	53%	0%	2%
Administrateurs indépendants (moyenne en %)	81%	48,67%	82%	51%	0%	-2%
Emetteurs souverains et assimilés						
Notation extra-financière moyenne (échelle MSCI)	A (6.2)	89,71%	A (6.3)	91%		-1%
Répartition des notations au sein de l'univers couvert par MSCI						
Leader (AAA et AA)	7%		6,9%		2%	0%
Average (A, BBB et BB)	93%		93,1%		0%	0%
Laggard (B et CCC)	0%		0,0%		32%	0%
Emissions de gaz à effet de serre (GES) financées						
Emissions nettes principalement pour le périmètre 1 (tonnes éq. CO2)	898.718	100,00%	1.056.773	100%	-15%	0%
Intensité principalement pour le périmètre 1 (tonnes éq. CO2 / M€ de PIB PPA-ajusté)	122	100,00%	150	100%	-19%	0%

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Les indicateurs ESG présentés ci-avant pour les émetteurs entreprises et les émetteurs souverains sont calculés sur le portefeuille Ethias SA:

- sur base des données issues de MSCI et dans une moindre mesure (pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) financées), sur des données reçues en direct de nos filiales;
- après transparisation du portefeuille (càd en transparence à travers les positions détenues dans les fonds d'investissement et via certaines participations) ;
- après application (quand pertinente) du principe d'héritage entre maisons-mères et filiales, des données MSCI.

Fin 2025, la note moyenne de ces émetteurs de type entreprises couverts par MSCI est de 7,6/10 (+0,1 depuis 2024), équivalente à une notation extra-financière de AA. Cette bonne performance s'explique notamment par le fait qu'Ethias, grâce à sa politique d'exclusion des activités liées aux énergies fossiles, investit de manière limitée dans des secteurs où le risque environnemental est davantage pondéré par rapport aux critères sociaux ou de gouvernance. En 2025, les investissements ont été réalisés dans des entreprises, lorsqu'elles sont couvertes par MSCI, uniquement classées dans les catégories « Leader » ou « Average ».

Pour les émetteurs souverains, la notation extra-financière moyenne passe de 6,3/10 à 6,2/10 entre 2024 et 2025, tout en restant équivalente à une notation extra-financière de A. Dans ce périmètre, le pourcentage d'encours pour lequel Ethias dispose de données MSCI est de 90%. La notation moyenne des émetteurs souverains d'Ethias est alignée sur celle de la Belgique, à savoir A. Conséquence directe de notre politique d'exclusion stricte, Ethias est investie uniquement dans des Etats, lorsqu'ils sont couverts par MSCI, classés dans les catégories « Leader » ou « Average ».

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES) financées:

- pour les émetteurs entreprises:
  - la calibration est réalisée selon "the PCAF Standard", c'est-à-dire par exemple pour un émetteur coté en fonction de l'EVIC et pour un émetteur non coté en fonction de la somme « DEBT + EQUITY » ;
  - des proxy ont été utilisés pour le calcul de l'empreinte de 29% du portefeuille et atteindre ainsi une couverture de 100%; ces proxy sont des empreintes de gaz à effet de serre (GES) fournies par MSCI pour des catégories d'émetteurs caractérisées par le triplet "secteur/région/taille" ;
- pour les émetteurs souverains:
  - la calibration est également réalisée selon "the PCAF Standard", càd en fonction du PIB ajusté par la PPA (parité de pouvoir d'achat);
  - les émissions de gaz à effet de serre (GES) financées relèvent du scope 1 principalement.
- signalons que MSCI donne un indicateur de la fiabilité et de la qualité des données d'émissions de gaz à effet de serre (GES) financées:
  - il s'agit du système de notation de la qualité des données selon PCAF qui attribue des notes sur une échelle de 1 à 5, où 1 représente la qualité et la fiabilité des données les plus élevées et 5 les plus faibles;
  - pour les émetteurs entreprises, le score calculé sur 52% du périmètre couvert par les calculs d'empreinte des émissions de gaz à effet de serre (GES) financées est de 2,3;
  - pour les émetteurs entreprises, le score calculé sur 53% du périmètre couvert par les calculs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) financées est de 2,3;
  - pour les émetteurs souverains, le score calculé sur 95% du périmètre couvert par les calculs des émissions de gaz à effet de serre (GES) financées est de 4,0.

Le tableau qui suit reprend par secteur, les émissions de gaz à effet de serre totales du tableau précédent.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Emissions de gaz à effet de serre pour le portefeuille des actifs financiers d'Ethias SA par secteur d'activité

	2025								
Catégorie d'activité	Montant total (m€) des investissements	Montant (m€) des investissements corp et govies	Montant (m€) des investissements couverts pour les émissions du scope total 1+2+3	% Couverture	% Couverture sur montant total des investissements	Emissions du scope 1 (tco2eq)	Emissions du scope 2 (tco2eq)	Emissions du scope 3 (tco2eq)	Emissions du scope total 1+2+3 (tco2eq)
Agriculture, sylviculture et pêche	25	25	25	100,00%	100,00%	3.498	447	7.567	11.513
Industries extractives	28	28	28	100,00%	100,00%	13.446	1.782	78.194	93.422
Industrie manufacturière	1.554	1.554	1.554	100,00%	99,97%	100.884	34.393	747.290	882.567
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	747	747	747	100,00%	99,98%	177.396	14.962	403.911	596.270
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	133	133	133	100,00%	100,00%	48.358	4.193	30.941	83.492
Construction	113	113	113	100,00%	100,00%	2.171	552	51.355	54.077
Commerce	184	184	184	100,00%	100,00%	2.924	2.041	105.452	110.417
Transports et entreposage	303	303	303	100,00%	99,98%	16.336	2.909	37.971	57.216
Hébergement et restauration	37	37	37	100,00%	100,00%	365	1.258	3.327	4.949
Edition, diffusion et activités de production et de distributioon de contenu	223	223	223	100,00%	100,00%	267	619	12.552	13.437
Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service d'information	919	919	919	100,00%	100,00%	5.645	3.570	68.624	77.839
Activités financières et d'assurance	4.014	3.733	3.733	100,00%	93,02%	6.696	2.242	229.192	238.129
Activités immobilières	1.819	1.819	1.819	100,00%	100,00%	9.671	4.669	80.376	94.716
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	269	269	269	100,00%	100,00%	3.424	984	30.423	34.831
Activités de services administratifs et de soutien	162	162	162	100,00%	100,00%	2.802	720	35.281	38.803
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	7.220	7.220	7.220	100,00%	100,00%	824.904	677	40.817	866.398
Enseignement	4	4	4	100,00%	100,00%	16	23	491	529
Santé humaine et activités d'action sociale	107	44	44	100,00%	41,22%	157	254	3.711	4.122
Arts, sports et activités récréatives	10	10	10	100,00%	100,00%	11	15	1.123	1.148
Autres activités de services	208	208	208	100,00%	100,00%	1.698	380	17.708	19.786
Activités des ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	100,00%	100,00%	0	1	22	23
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	843	843	843	100,00%	100,00%	70.613	71	18.268	88.952
Total	**18.924**	**18.580**	**18.580**	**100,00%**	**98,18%**	**1.291.283**	**76.758**	**2.004.594**	**3.372.636**

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.8.5.8 Couverture en données ESG

Sur l'ensemble des actifs gérés par Ethias, une grande majorité des investissements sont sujet à une analyse ESG. Cependant, la profondeur des données disponibles varie fortement en fonction du type d'investissement. Sur les 18,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion, y compris les contrats en unité de compte, Ethias dispose de données ESG pour 16,6 milliards d'euros, soit 87% des actifs sous gestion.

La table ci-dessous expose la répartition de ces actifs en fonction des données utilisées pour les analyser.

En millions d'euros							31-12-2025
				Encours éligibles avec données disponibles		Encours éligibles avec données partiellement disponibles	Encours non éligibles
	Encours couverts par MSCI	Données liées aux fonds d'investissement	Données reçues des filiales	Données liées aux référentiels de place			
Participations	0	0	611	65		157	0
Actions	650	1.383	0	0		17	0
Obligations d'état et assimilés	7.539	510	0	10		198	0
Obligations d'entreprises	3.137	836	0	17		158	0
Immobilier de placement	252	184	330	42		85	59
Prêts hypothécaires	0	120	0	0		621	0
Investissements alternatifs	222	525	0	65		482	22
Dérivés	0	0	0	0		0	-36
Trésorerie et équivalent	20	31	0	0		13	598
Total	**11.820**	**3.588**	**941**	**200**		**1.731**	**643**
Pourcentage	62%	19%	5%	1%		9%	3%

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

En millions d'euros

31-12-2024						
			Encours éligibles avec données disponibles		Encours éligibles avec données partiellement disponibles	Encours non éligibles
	Encours couverts par MSCI	Données liées aux fonds d'investissement	Données reçues des filiales	Données liées aux référentiels de place		
Actions	532	1.253	0	0	12	0
Obligations d'état et assimilés	6.628	457	0	40	880	0
Obligations d'entreprises	3.239	795	0	22	221	0
Immobilier de placement	448	183	118	39	77	59
Prêts hypothécaires	0	121	0	0	558	0
Investissements alternatifs	93	446	0	83	574	19
Dérivés	0	0	0	0	0	47
Trésorerie et équivalent	0	51	0	0	1	528
Total	**10.941**	**3.306**	**725**	**197**	**2.395**	**653**
Pourcentage	60%	18%	4%	1%	13%	4%

Le périmètre des encours analysés concerne principalement les émetteurs souverains et privés pour lesquels Ethias dispose de données suffisantes. Pour ce faire, Ethias recourt aux services de l'agence de notation extra-financière MSCI afin de disposer de données qualitatives et quantitatives sur les émetteurs investis dans son portefeuille. MSCI utilise une échelle de notation qui permet d'évaluer ces émetteurs sur une échelle s'étendant de 0 (moins bonne entreprise de son secteur) à 10 (meilleure entreprise de son secteur). Plus de la moitié (62% des actifs gérés par Ethias) sont couverts par une analyse ESG de MSCI.

D'autres sources de données sont parfois utilisées en fonction de la classe d'actif ou de l'émetteur analysé. L'analyse des critères ESG sur les investissements gagne en maturité, mais les données associées manquent encore de fiabilité et sont souvent difficilement comparables. L'inexistence ou le manque de fiabilité des données implique des difficultés à les mesurer et les analyser.

En ce qui concerne les fonds d'investissement, ces derniers sont pour la plupart tenus de transmettre à Ethias un ensemble de données ESG quantitatives et qualitatives pour les investissements effectués dans leurs fonds. Ethias se base principalement sur ces données pour analyser les fonds concernés. Ethias suit aussi attentivement la manière dont la règlementation SFDR est prise en compte par les gestionnaires.

Enfin, pour certaines classes d'actifs, Ethias se base sur les certifications externes ou référentiels de place dont l'objectif est de démontrer le caractère durable et responsable des investissements concernés. Il s'agit notamment des certifications de performance énergétique obtenues pour les immeubles d'investissement ou le cadre des émissions d'obligation vertes, sociales ou durables.

La plus grande partie des actifs sous gestion non couverts par une analyse ESG concerne les catégories « prêts hypothécaires » et « Investissements alternatifs » où on retrouve notamment des entreprises de plus petites tailles qui ne sont pas nécessairement tenues de publier des informations liées à la durabilité.

6.8.5.9 Registre de vote 2025

L'exercice des droits de vote constitue un des piliers de la stratégie d'investissement responsable. Conformément aux Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI), Ethias assure un reporting transparent sur (1) sa politique, (2) ses pratiques, (3) ses décisions de vote significatives.

Notre politique de vote repose sur un processus interne de validation, et l'intégration systématique des facteurs ESG, conformément aux attentes de l'UNPRI. Conformément à la politique, Ethias exerce systématiquement son droit de vote lorsqu'elle détient au minimum 1% du capital d'une entreprise cotée et se réserve le droit d'exercer au cas par cas son droit de vote pour toutes les autres participations.

Les principales participations dans lesquelles Ethias détient au moins 1% du capital sont Euroclear et Fluxys. Pour ce dernier, Ethias fait partie d'un consortium d'investisseurs et se positionne donc en s'accordant avec les autres partenaires investisseurs. En 2025, Ethias a ainsi participé aux assemblées générales de ces deux entreprises.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Proxy Voting sur les entreprises cotées

En 2025, Ethias a établi une liste d'entreprise construite sur base de leur importance au sein du portefeuille d'actions/participations, de leur présence dans un secteur considéré à haut risque sur le plan ESG et sur base de leur rating ESG. Pour ces entreprises, Ethias a fait appel à Glass Lewis en tant que conseiller en vote par procuration (proxy advisor). Ce conseiller fournit des recommandations sur base d'une politique de vote ESG qui met l'accent sur la divulgation et la réduction des risques liés aux enjeux ESG auxquels les entreprises sont exposées. Pour chaque assemblée et chaque point à l'ordre du jour, Ethias a examiné le bulletin de vote et la recommandation du conseiller et a réalisé sa propre analyse.

Sur l'année 2025, Ethias a participé à 15 assemblées générales et voté 291 résolutions pour les entreprises suivantes ; Air Liquide S.A, Cofinimmo Corbion N.V., Deme Group N.V., DHL Group AG, Lvmh Moet Hennessy Louis Vuitton SE, Montea NV, Nestle SA, Retail Estates sa, RWE AG, Syensqo S.A., Veolia Environnement S.A., VGP N.V., Vinci et Xior Student Housing NV.

Comme le montre le graphique ci-dessous, Ethias s'est opposée à 18 résolutions, principalement sur des points concernant la gouvernance, la rémunération et la gestion du capital, et motivées pour les raisons citées ci-dessous.

- la gouvernance : comité ESG pas suffisamment représenté, faible reporting ESG, cumul excessif de mandats, participation insuffisante aux réunions, insuffisance d'informations sur les candidats.
- la rémunération : manque de transparence dans les critères d'attribution, mauvaise corrélation performance/rémunération, recours excessif aux attributions discrétionnaires.
- la gestion du capital : un risque de dilution excessive ou manque de transparence dans la stratégie liée à la gestion du capital.

Ethias s'est aussi abstenue de voter à deux résolutions au cours de l'exercice. Bien que certains éléments aient semblé problématiques, les informations disponibles ne permettaient pas d'en évaluer clairement les implications. Par prudence, et faute d'éléments suffisants pour voter contre de manière fondée, l'abstention a été retenue comme la position la plus appropriée.

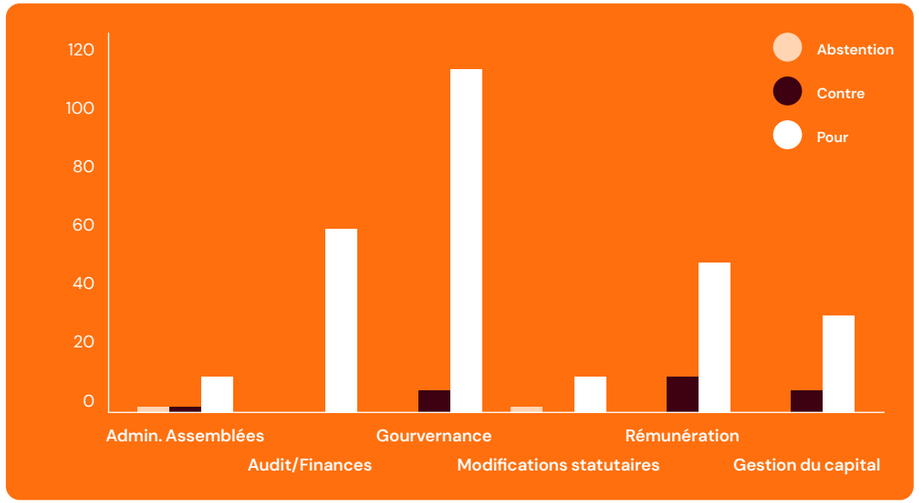

6.8.6 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Les cibles de décarbonation du portefeuille d'investissements d'Ethias SA sont détaillées dans le chapitre 6.5.1.7 « Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ».

Suite à l'émission de son premier Green Bond en avril 2023, Ethias s'était fixé l'objectif d'investir un montant de 250 millions d'euros dans des investissements verts tels que l'immobilier durable ou les énergies renouvelables. Deux ans plus tard, Ethias est parvenu à allouer cette dette conformément aux critères définis dans le Green Financing Framework.

En 2025, Ethias a émis une nouvelle obligation de 300 millions d'euros. Un montant équivalent sera réinvesti dans des activités environnementales ou sociales qui répondent aux critères du Sustainable Financing Framework.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

ACTION PHILANTHROPIQUE ET SOCIÉTALE

Spécifique à l'entité

Montant total dédié à la philanthropie

€0,6 M

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

ACTION PHILANTHROPIQUE ET SOCIÉTALE

6.9.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées 174

6.9.2 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique 174

6.9.3 Politiques relatives à l'action philanthropique et sociétale 175

6.9.4 Processus d'interaction au sujet des incidences liées à l'action philanthropique et sociétale 175

6.9.5 Actions concernant les incidences importantes sur l'action philanthropique et sociétale 175

6.9.5.1 Philanthropie 175

6.9.5.2 Autres initiatives sociétales 177

6.9.5.3 Partenariats académiques 177

6.9.5.4 Sponsoring 179

6.9.6 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants 180

6.9.7 Métriques relatives à l'action philanthropique et sociétale 180

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration

6.2 Gouvernance

6.3 Stratégie

6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités

6.5 Environnement

6.6 Social

6.7 Gouvernance

6.8 Investissements responsables

6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS

6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.9 ACTION PHILANTHROPIQUE ET SOCIÉTALE

Ce chapitre concerne spécifiquement l'action philanthropique et sociétale d'Ethias SA.

6.9.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Le chapitre 6.3.2 « Intérêts et points de vue des parties intéressées » explique comment Ethias prend en compte et intègre, dans sa stratégie, les résultats des interactions avec les partenaires qu'elle soutient dans le cadre de son action philanthropique et sociétale.

6.9.2 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés en lien avec l'action philanthropique et sociétale d'Ethias sont les suivants :

Sujet agrégé	Sous-sujet ESG	ID	Titre IRO	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Ph **Spécifique à l'entité**							
Spécifique à l'entité	/	14_1_I	Impact sociétal positif grâce à la philanthropie	⊕		CT MT LT	En amont Aval

Matérialité d'impact: ⊕ Impact positif ⊖ Impact négatif | Matérialité financière: ⚠ Risque ● Opportunité | Horizon temporel: CT MT LT | Chaîne de valeur: En amont Activités propres Aval

Depuis plus d'un siècle, Ethias se distingue comme un assureur direct plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations. Fidèle à cette vocation, l'entreprise déploie une stratégie de durabilité ambitieuse, veillant à ce que chacune de ses activités génère un impact positif, tant pour la société d'aujourd'hui que pour celle de demain.

Dans cette continuité, Ethias met en œuvre une action philanthropique et sociétale forte : en redistribuant une partie de ses bénéfices, elle renforce le tissu local et solidaire, soutient les personnes les plus vulnérables, protège les ressources naturelles et contribue ainsi à bâtir un avenir plus durable, inclusif et équitable pour toutes et tous.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.9.3 Politiques relatives à l'action philanthropique et sociétale

En 2025, Ethias SA s'est dotée d'une nouvelle politique spécifique dédiée à la philanthropie.

L'élaboration d'une telle politique constitue une étape essentielle pour réaffirmer l'engagement d'Ethias envers la société. Elle permet de clarifier la vision et les principes éthiques qui guident ses actions philanthropiques, de déterminer les champs d'action dans lesquels elle intervient, d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre des initiatives, et de renforcer la transparence et l'équité à l'égard des associations partenaires.

En se dotant d'une politique philanthropique, Ethias fixe ainsi des règles du jeu claires, définit le périmètre d'intervention de son action sociétale et met en place les mécanismes de gouvernance nécessaires pour garantir une gestion rigoureuse et alignée sur ses valeurs.

Elle apporte un soutien financier aux associations actives dans les quatre champs d'action suivants :

- Solidarité : Lutte contre la précarité, inclusion, accès à l'éducation
- Environnement : Changement climatique, biodiversité
- Santé : Promotion et prévention de la santé, soutien à la recherche scientifique
- Culture : Soutien à la création artistique, accès à la culture

Elle définit dorénavant les modalités de soutien suivants :

- Soutien Financier (Structurel / Appel à projets / Participatif/Ad hoc)
- Soutien Hybride, du type « heures solidaires »
- Soutien en nature (Logistique / Don de matériel / Volontariat / Mécénat de compétences)

En outre, la politique philanthropique établit une nouvelle gouvernance qui formalise le rôle du Comité de direction et du Comité d'éthique dans la saine gestion de l'attribution des moyens philanthropiques d'Ethias.

6.9.4 Processus d'interaction au sujet des incidences liées à l'action philanthropique et sociétale

La politique philanthropique d'Ethias SA établit les bases de son éthique philanthropique et affirme son attachement au respect des principes de transparence, de neutralité et d'indépendance.

Ces principes garantissent aux porteurs de projets, aux associations partenaires ainsi qu'à l'ensemble des acteurs associatifs avec lesquels Ethias interagit que les mécanismes de gouvernance mis en place assurent l'impartialité dans la sélection des projets soutenus. Ils veillent également à ce que les critères et les motivations des décisions prises soient clairement établis, communiqués et accessibles à tous.

La politique philanthropique est publique et disponible sur le site internet d'Ethias, tout comme les règlements et modalités des appels à projets organisés.

6.9.5 Actions concernant les incidences importantes sur l'action philanthropique et sociétale

6.9.5.1 Philanthropie

Solidarité

Ethias Solidarity

En janvier 2025, Ethias a lancé une quatrième édition des Ethias Solidarity, visant à lutter contre la précarité chez les jeunes. Une enveloppe budgétaire de 300 649€ a été répartie, fin mai 2025, entre 17 CPAS et Asbl lauréat.e.s. actifs sur le territoire belge.

Les Ethias Solidarity en chiffres : depuis leur lancement en 2021, les Ethias Solidarity se sont imposés comme un levier important dans la lutte contre la pauvreté infantile en Belgique.

Les quatre éditions ont permis de soutenir 64 lauréats, répartis entre 36 CPAS et 28 ASBL. À ce jour, ce sont 1,3 million d'euros qui ont été distribués en faveur de projets innovants pour réduire la précarité infantile.

Depuis 2022, les EYSA sont portés par l'Ethias Impact Fund, intégré au sein de la Fondation Roi Baudouin, ce qui renforce leur crédibilité et leur impact au sein du tissu associatif et institutionnel.

CharEthi Hours

Ethias a organisé sa quatrième édition des CharEthi Hours en décembre 2025.

519 collaborateurs se sont mobilisés pour offrir 991 heures de travail solidaires, ce qui a permis de récolter la somme exceptionnelle de 45 675,51€ au profit de l'association SOS Villages d'Enfants.

Des collaborateurs des bureaux régionaux de Genk et Hasselt ont également mené une action complémentaire dans le cadre de "De Warmste Week", permettant de récolter 1 000 € supplémentaires.

Le Comité de direction d'Ethias a décidé d'arrondir la somme à 61.000€.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Boost for Talents
Lancé en 2011, le programme Boost, initié par la Fondation Roi Baudouin, soutient plus de 900 jeunes issus de milieux socio-économiques fragilisés. Le programme est actif à Bruxelles, Liège, Verviers, Mons, La Louvière, Anvers, Gand, Ostende, Hasselt et au sein de la Communauté germanophone de Belgique.

Le programme Boost définit 3 axes d'intervention :

- Favoriser la réussite en soutenant les jeunes lors de leur cursus dans l'enseignement secondaire, lors de leur parcours académique dans l'enseignement supérieur et, enfin, lors de leur entrée sur le marché de l'emploi.
- Développer les compétences soft et favoriser le développement personnel
- Valoriser les parcours de réussite et préparer de futurs leaders.
- Ethias soutient les cohortes d'étudiants de Liège et d'Hasselt.

Digital4Youth
Ethias met son ancien matériel ICT à la disposition de Digital4Youth, une organisation qui revalorise ce matériel et le met ensuite à la disposition des jeunes en situation difficile. NRB, la filiale IT d'Ethias est également un donateur très important.

BeCode
Ethias et NRB ont conclu un partenariat pluriannuel avec BeCode.

Cette organisation a pour mission de rendre les métiers du numérique accessibles à tou·te·s, peu importe l'expérience ou le background. BeCode est né en 2016 pour répondre à un paradoxe belge : une pénurie structurelle de talents numériques coexistant avec un chômage important. Cette organisation forme gratuitement, sur base de la motivation plutôt que du diplôme, des personnes aux métiers technologiques demandés par les entreprises.

En quelques années, BeCode est devenu un acteur incontournable de la formation numérique en Belgique.

TUMO
Dans le cadre de leurs engagements sociétaux, Ethias SA et NRB SA soutiennent conjointement l'implantation en Belgique du programme éducatif international TUMO, dédié à la formation gratuite des jeunes de 12 à 18 ans aux technologies numériques et créatives.

Le futur centre, implanté à La Grand-Poste à Liège, permettra de former chaque année plusieurs milliers de jeunes à des disciplines telles que la programmation, le design, la robotique ou l'intelligence artificielle.

Au-delà d'un soutien financier pluriannuel, NRB SA contribue également à la gouvernance du projet et à la définition des domaines d'apprentissage. Ce partenariat vise à favoriser l'inclusion numérique, stimuler les vocations technologiques et renforcer l'employabilité des jeunes, contribuant ainsi au développement durable de l'écosystème technologique régional.

Red Touch Challenge
Ethias et la Croix-Rouge Jeunesse ont organisé, en 2025, une nouvelle édition de l'appel à projets « Red Touch Challenge ».

Les membres du jury, dont Ethias faisait partie, ont récompensé 12 projets offrant des solutions aux thèmes de la précarité, de l'intergénérationalité, de l'interculturalité et de la santé mentale chez les jeunes. Ces projets seront réalisés courant 2026 grâce à l'encadrement de la Croix-Rouge Jeunesse et à une aide financière allant jusqu'à 2.000 euros par projet.

Soutiens ad hoc
Les associations suivantes ont également reçu un soutien financier d'Ethias en 2025 : 1toit2âges, Abri de l'enfance, Clic Jeunes, YAR Vlaanderen – Julie Smeets Fonds, Association Rêve d'enfants du CHU de Liège, AKABE, Abri de jour de Liège, Saamo Limburg et Toontjeshuis.

Environnement

Natuurpunt & Natagora
Les associations Natuurpunt (Flandre) et Natagora (Wallonie) sont des références en matière de protection de la nature et de la biodiversité.

En 2022, Ethias s'est associée, pour une durée de trois ans, avec Natuurpunt pour préserver la vallée du « Zwarte Beek », à Lummen. Il s'agit d'une des dernières zones tourbeuses de Flandre, actuellement soumise à une forte pression en raison du changement climatique.

Grâce au soutien financier d'Ethias et du Gouvernement flamand, Natuurpunt a fait l'acquisition, fin de l'année 2024, de 11 hectares qui participeront à la création d'une réserve naturelle contiguë et robuste.

Pour Ethias, la protection de la biodiversité est en lien direct avec sa mission d'assureur : une augmentation de la biodiversité contribue à la prévention des catastrophes naturelles (notamment le risque d'inondation) et à la diminution corrélée du risque de sinistralité dans les zones jugées « à risque ».

En 2024, Ethias a décidé d'élargir sa collaboration avec l'association sœur de Natuurpunt en Wallonie : Natagora.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

En 2025, Natagora a affecté les dons d'Ethias au projet de préservation du bois de Comblinay, à Comblain-la-Tour, dans la Vallée de l'Ourthe.

Rayon9
En 2025, Ethias a soutenu la société coopérative agréée entreprise sociale Rayon9, active dans le secteur de la cyclo-logistique et dont les missions principales sont de décarboner la filière de la logistique urbaine, d'apaiser les zones urbaines des nombreuses nuisances générées par les véhicules à moteur et de créer des emplois salariés de qualité pour les jeunes.

Soutiens ad hoc
L'association Vigi Vespa Velutina a également reçu un soutien financier d'Ethias en 2025 afin de lutter contre le frelon asiatique, espèce invasive qui menace la biodiversité.

Santé

Fondation contre le Cancer
La Fondation contre le Cancer est une fondation d'utilité publique, reconnue par arrêté royal en raison de son objectif désintéressé de nature scientifique, pédagogique et philanthropique. Elle est la seule organisation nationale dédiée à la lutte contre le cancer en Belgique. Son ambition est d'intensifier ses efforts de recherche et de progresser deux fois plus rapidement pour accroître la survie au cancer non pas de 5% mais de 10 % d'ici à 2040.

Infirmiers de rue
Infirmiers de rue est une organisation psycho-médico-sociale qui s'efforce de sortir durablement des personnes sans-abri de la rue, en se concentrant en priorité sur les plus vulnérables. Elle mène son action selon une méthode éprouvée, qui commence par la restauration de l'hygiène et de l'estime de soi, et par la valorisation des talents. Elle est active à Liège et à Bruxelles.

Culture

Les Ateliers Indigo
Lancés en 2015, les Ateliers Indigo accompagnent aujourd'hui une vingtaine d'artistes en situation de handicap, actifs dans ses ateliers d'art plastique, de la scène et de la musique. L'association met à leur disposition un espace personnel pour développer leur pratique, ainsi qu'une équipe d'artistes qualifiés pour les accompagner et les former. Leur objectif est d'améliorer leurs conditions de travail tout en faisant la **promotion** de leurs créations, lorsque ceux-ci sont désireux de s'inscrire dans une démarche d'identification culturelle et artistique.

6.9.5.2 Autres initiatives sociétales

Forest in One Day
En 2025, le Groupe Ethias a organisé une journée de reforestation en partenariat avec le Jane Goodall Institute, l'association Sylva Nova et la ville de Ans. L'objectif de l'initiative était de créer une forêt en un jour. Un défi qui a non seulement permis de renforcer la biodiversité locale à Ans mais qui aura également un impact positif à l'international. En effet, pour les 2.000 arbres plantés en Belgique, 30.000 arbres supplémentaires ont été mis en terre au Burundi, en collaboration avec le Jane Goodall Institute.

Ce type d'action impacte directement et positivement l'environnement : les arbres plantés participeront à l'absorption du CO_2, à la protection des sols et à l'enrichissement de la biodiversité locale.

En amont de la journée de reforestation, Ethias a également soutenu le programme « Roots & Shoots » du Jane Goodall Institute, qui vise à sensibiliser et encourager les jeunes à s'engager dans des actions positives pour la planète. Plusieurs écoles de la commune de Ans ont ainsi pris part à des ateliers en amont de la journée de reforestation organisée par le Groupe Ethias.

6.9.5.3 Partenariats académiques

Les hautes écoles et les universités sont des pionnières dans la recherche de solutions aux différents défis d'aujourd'hui et de demain. En s'associant avec elles, Ethias s'assure de conserver son avance dans le domaine de l'innovation.

UCLouvain
La Chaire Ethias "Pensions" poursuit trois objectifs :

- réfléchir à la conception de systèmes de pensions justes et soutenables, dans leur financement, leur architecture et leur gouvernance, avec une orientation particulière sur l'étude des pensions complémentaires ;
- contribuer au maintien d'une plateforme pluridisciplinaire de recherches sur les pensions à l'UCLouvain ;
- assurer la pérennisation de l'enseignement de la matière des pensions à l'UCLouvain et offrir, à destination du public, des conférences de qualité portant sur les problèmes et les enjeux des régimes de pension, aux niveaux belge et européen.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

HEC Liège

- Ethias apporte un soutien financier à la recherche scientifique en machine learning, via un contrat de partenariat avec HEC-ULiège dans le cadre d'un doctorat. Ce projet s'appuie sur des outils avancés de l'intelligence artificielle (théorie de l'incertitude, heterogeneous ensemble methods, modélisation du bruit dans les données - y compris non structurées-, causalité, etc.) pour parvenir à mieux modéliser la prise de décision et l'incertitude.
- Ethias est également engagé dans un partenariat innovant en finance durable permettant de faire face aux défis de l'intégration ESG en matière d'investissements en combinant la théorie académique avec l'expérience pratique.
- En 2024, Ethias a rejoint un consortium d'entreprises impliquées dans le projet de recherche sur le Numérique responsable lancé conjointement par le S'Lab et le Digital Lab d'HEC Liège. En 2025, ce projet de recherche s'est mué en projet de thèse. Ethias SA a naturellement prolongé le partenariat avec HEC afin de soutenir la recherche sur le Numérique responsable pour une durée de 4 ans.
- Chaire IA NRB – Uliège
- Création d'une chaire IA en partenariat avec l'université de Liège afin d'accélérer l'adoption d'une Intelligence Artificielle éthique et performante au service des entreprises, du secteur public et de la société.

NRB SA

Les sections précédentes décrivent principalement les initiatives mises en œuvre au niveau de Ethias SA ainsi que du Groupe Ethias. En complément de ces actions, NRB SA a également développé des initiatives philanthropiques et sociétales propres, mises en œuvre au niveau local et alignées avec les engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale.

NRB investit notamment dans l'avenir des compétences numériques à travers des programmes dédiés aux jeunes talents.

Par ailleurs, NRB s'engage activement au niveau local à travers des actions solidaires concrètes mobilisant directement les collaborateurs

Community Support

Les collaborateurs de la succursale grecque se sont mobilisés au profit d'organisations caritatives locales venant en aide à des familles en situation de précarité. L'action a consisté en la collecte et la distribution de biens essentiels (alimentation, vêtements, produits de première nécessité), avec une participation active des équipes sur le terrain.

Christmas Bazaar caritatif

La succursale grecque a organisé un marché de Noël solidaire réunissant collaborateurs et partenaires au sein de ses locaux. Les fonds collectés ont été reversés à des organisations locales à vocation sociale, contribuant au financement d'actions d'aide aux personnes défavorisées.

Projet Play Zone

Des collaborateurs de NRB SA ont participé à la rénovation et à l'aménagement d'une aire de jeux destinée à des enfants issus de milieux fragilisés. L'intervention comprenait des travaux concrets d'amélioration des infrastructures afin de créer un espace sécurisé et adapté aux activités de loisirs.

Tech Teens

NRB SA a organisé une matinée d'ateliers encadrés par ses développeurs et experts internes, permettant à des jeunes de 8 à 18 ans de découvrir la programmation (Scratch, micro:bit) et les bases de l'expérience utilisateur. L'initiative vise à favoriser l'inclusion numérique et l'accès précoce aux compétences technologiques.

Connect & Chill

Plus de 150 étudiants et jeunes talents ont été accueillis pour des rencontres et échanges avec des professionnels IT. Les collaborateurs ont partagé leur expertise, présenté des cas concrets et offert une immersion dans les métiers du numérique afin de soutenir l'orientation et l'employabilité des jeunes.

Giving Back est une journée solidaire organisée conjointement par **Win** et **Computerland**, visant à permettre aux collaborateurs de s'engager concrètement dans un projet à impact social. À cette occasion, les équipes ont participé à des ateliers de fabrication de mobilier à partir de palettes de bois recyclées. Le mobilier réalisé a ensuite été remis à des associations locales actives notamment dans l'aide à l'enfance et l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.9.5.4 Sponsoring

Les partenaires sportifs et culturels d'Ethias partagent ses valeurs d'humanité, d'engagement, de satisfaction du client et d'enthousiasme.

Ethias sponsorise au travers de moyens financiers ou d'un support publicitaire via ses propres canaux de communication. En tant que sponsor, elle s'implique activement dans chaque projet qu'elle soutient.

Ethias exclut tout parrainage d'organisations qui pourrait associer son nom au dopage, à la corruption, à la violence, au racisme, à l'incitation à la haine, à la dépendance, au trouble de l'ordre public et à des convictions contraires à la morale ou à de la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'âge, l'orientation ou les convictions (par exemple, l'homophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie…).

Festivals
La musique rapproche les gens, de toutes les générations, dans toute leur diversité et leurs émotions.

Festival : Pukkelpop.

Sport
Le sport permet de se challenger, de repousser sans cesse ses limites, d'apaiser les tensions, de rapprocher les gens, d'améliorer son bien-être et de prendre soin de sa santé. Ce sont là quelques raisons pour lesquelles Ethias s'associe à des événements sportifs et a choisi deux ambassadeurs sportifs belges inspirants : Wout van Aert et Matthias Casse

Événements sportifs : UCI World Cup Cyclocross, Ethias Tour de Wallonie, Grand Prix de Wallonie, Ronde van Limburg, Cup finals volley, LaCannibale, European Open Tennis, Knokke Zoute Ladies Open, 3X3 Basket Masters, Gymgala, Renewi Tour, Ethias 15km de Liège, …

Fédérations sportives : tennis, volley, handball…

Équipe nationale : Red Wolves (handball), ainsi que des organisations coupoles (AES, LOS et AISF).

Jeunes : Ethias NextGen Tennis : Ethias est là pour tout le monde, y compris pour la nouvelle génération de sportifs de haut niveau tennis. Ethias NextGen suit ces jeunes de près. Grâce à un contenu sympa sur les réseaux sociaux d'Ethias, ces jeunes talents sont découverts par un large public.

Nos ambassadeurs
Wout van Aert, élu meilleur cycliste mondial, est devenu une fierté nationale ! Ethias est fière de pouvoir le compter parmi ses ambassadeurs de marque depuis 2022 et de partager avec lui des ambitions fortes et de nombreuses valeurs humaines telles que la solidarité.

Matthias Casse, médaillé de bronze en judo aux Jeux olympiques de Tokyo 2020, ancien champion du monde et d'Europe, est l'ambassadeur d'Ethias depuis 2021. Son dynamisme, son mode de vie sain et son ambition correspondent pleinement aux valeurs d'Ethias.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.9.6 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Afin d'augmenter l'impact positif d'Ethias sur la société grâce à la philanthropie, Ethias SA a décidé, en 2025, d'opter pour un mécanisme de « pledge » liant automatiquement la dotation d'Ethias à la philanthropie à un minimum de 0.5% du résultat net de l'année précédente.

Ce mécanisme entrera en vigueur en 2026, sur base des résultats nets de 2025 et fera donc l'objet du prochain exercice de reporting.

6.9.7 Métriques relatives à l'action philanthropique et sociétale

En 2025, Ethias SA a dédié un montant total de 606.000 € aux actions philanthropiques et sociétales, hors sponsoring.

2025	2024	Evolution
606.000€	533.760€	13,53%

En 2025, le montant alloué s'élève à 606.000 €, contre 533.760 € en 2024, soit une augmentation de 72.240 €, correspondant à une progression de 13,53 % par rapport à l'exercice précédent.

Répartition du budget philanthropique 2025, par modalités de soutien et champs d'action :

Type de soutien	Solidarité	Environnement	Santé	Culture	Total 2025
Soutien structurel	72.000€	100.000€	0	0	172.000€
Appels à projets	301.000€	0	0	0	301.000€
Support hybride	61.000€	0	0	0	61.000€
Soutien participatif	10.000€	0	0	0	10.000€
Soutien Ad hoc	26.000€	15.000€	14.000€	7.000€	62.000€
					606.000€

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.10 TABLE DE CORRESPONDANCE ESRS

ESRS	DR	Catégorie	Description	Matériel pour le groupe	Points de données qui découlent d'autres actes législatifs de l'UE	Page
ESRS 2	BP-1	Base d'établissement des déclarations	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	OUI		55
ESRS 2	BP-2	Base d'établissement des déclarations	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	OUI		55
ESRS 2	GOV-1	Gouvernance	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	OUI	ESRS 2-GOV 1-21 d & e se réfère à SFDR et au règlement sur les indices de référence	57
ESRS 2	GOV-2	Gouvernance	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	OUI	ESRS 2-GOV 4-30 se réfère à SFDR	58
ESRS 2	GOV-3	Gouvernance	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	OUI		59
ESRS 2	GOV-4	Gouvernance	Déclaration sur la diligence raisonnable	OUI		59
ESRS 2	GOV-5	Gouvernance	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	OUI		59
ESRS 2	SBM-1	Stratégie	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	OUI	ESRS 2-SBM 1-40d se réfère à SFDR, Pilier 3 et au règlement sur les indices de référence	60
ESRS 2	SBM-2	Stratégie	Intérêts et points de vue des parties intéressées	OUI		60
ESRS 2	SBM-3	Stratégie	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	OUI		64
ESRS 2	IRO-1	Gestion des incidences, risques et opportunités	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	OUI		71
ESRS 2	IRO-2	Gestion des incidences, risques et opportunités	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	OUI		71
ESRS 2	MDR-P	Politiques et actions	Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	OUI		72
ESRS 2	MDR-A	Politiques et actions	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	OUI		55
ESRS 2	MDR-M	Métriques et cibles	Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	OUI		55
ESRS 2	MDR-T	Métriques et cibles	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	OUI		55
E1	GOV-3	Gouvernance	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	OUI		82
E1	E1-1	Stratégie	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	OUI	E1-1-14 se réfère à la loi européenne sur le climat E1-1-16g se réfère à Pilier 3 et au règlement sur les indices de référence	82
E1	SBM-3	Stratégie	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	OUI		83
E1	IRO-1	Gestion des incidences, risques et opportunités	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	OUI		84

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

ESRS	DR	Catégorie	Description	Matériel pour le groupe	Points de données qui découlent d'autres actes législatifs de l'UE	Page
E1	E1-2	Gestion des incidences, risques et opportunités	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	OUI		87
E1	E1-3	Gestion des incidences, risques et opportunités	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	OUI		87
E1	E1-4	Métriques et cibles	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	OUI	E1-4-34 se réfère à SFDR, Pilier 3 et au règlement sur les indices de référence	89
E1	E1-5	Métriques et cibles	Consommation d'énergie et mix énergétique	OUI	E1-5-37 se réfère à SFDR E1-5-38 se réfère à SFDR	89
E1	E1-6	Métriques et cibles	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	OUI	E1-6-44 ; E1-6-53 à 55 se réfèrent à SFDR, Pilier 3 et au règlement sur les indices de référence	91
E1	E1-7	Métriques et cibles	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	OUI		96
E1	E1-8	Métriques et cibles	Tarification interne du carbone	OUI		96
E1	E1-9	Métriques et cibles	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	OUI	E1-9-66 et E1-9-69 se réfèrent au règlement sur les indices de référence E1-9-66a, E1-9-66c et E1-9-67c se réfèrent à Pilier 3	96
E1	-	-	Publication d'informations en vertu de l'article 8 du règlement UE 2020/852 (règlement sur la taxinomie)	OUI		98
E2	Tous	Tous	Tous	NON	E2-4-28 se réfère à SFDR	/
E3	Tous	Tous	Tous	NON	E3-1-9 ; E3-1-13 ; E3-1-14 ; E3-4-28c ; et E3-4-29 se réfèrent à SFDR	/
E4	Tous	Tous	Tous	NON	ESRS 2-IRO 1-E4-16 a, b & c ; et E4-2-24 b, c & d se réfèrent à SFDR	/
E5	Tous	Tous	Tous	NON	E5-5-37d et E5-5-39 se réfèrent à SFDR	/
S1	SBM-2	Stratégie	Intérêts et points de vue des parties intéressées	OUI		114
S1	SBM-3	Stratégie	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	OUI		114
S1	S1-14 f & g	Stratégie	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	NON	ESRS 2- SBM3 -S1-14 f & g se réfèrent à SFDR	/
S1	S1-1	Gestion des incidences, risques et opportunités	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	OUI	S1-1-20 ; S1-1-22 ; S1-1-23 se réfèrent à SFDR S1-1-21 se réfère au règlement sur les indices de référence	115
S1	S1-2	Gestion des incidences, risques et opportunités	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	OUI		116
S1	S1-3	Gestion des incidences, risques et opportunités	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	OUI	S1-3-32c se réfère à SFDR	117
S1	S1-4	Gestion des incidences, risques et opportunités	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	OUI		120

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

ESRS	DR	Catégorie	Description	Matériel pour le groupe	Points de données qui découlent d'autres actes législatifs de l'UE	Page
S1	S1-5	Métriques et cibles	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	OUI		121
S1	S1-6	Métriques et cibles	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	OUI		121
S1	S1-7	Métriques et cibles	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	OUI (exigence de publication introduite par étapes)		/
S1	S1-8	Métriques et cibles	Couverture des négociations collectives et dialogue social	OUI		123
S1	S1-9	Métriques et cibles	Métriques de diversité	OUI		124
S1	S1-10	Métriques et cibles	Salaires décents	OUI		128
S1	S1-11	Métriques et cibles	Protection sociale	OUI		128
S1	S1-12	Métriques et cibles	Personnes porteuses d'un handicap	OUI (exigence de publication introduite par étapes)		/
S1	S1-13	Métriques et cibles	Métriques de la formation et du développement des compétences	OUI		128
S1	S1-14	Métriques et cibles	Métriques de santé et de sécurité	OUI	S1-14-88e se réfère à SFDR S1-14-88 b & c se réfèrent à SFDR et au règlement sur les indices de référence	130
S1	S1-15	Métriques et cibles	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	OUI		131
S1	S1-16	Métriques et cibles	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	OUI	S1-16-97b se réfère à SFDR S1-16-97a se réfère à SFDR et au règlement sur les indices de référence	132
S1	S1-17	Métriques et cibles	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	OUI	S1-17-103a se réfèrent à SFDR S1-17-104a se réfèrent à SFDR et au règlement sur les indices de référence	133
S2	Tous	Tous	Tous	NON	ESRS 2-SBM3–S2-11b ; S2-1-17 ; S2-1-18 ; S2-4-36 se réfèrent à SFDR S2-1-19 se réfère à SFDR et au règlement sur les indices de référence	/
S3	Tous	Tous	Tous	NON	S3-1-16 ; S3-4-36 se réfèrent à SFDR S3-1-17 se réfère à SFDR et au règlement sur les indices de référence	/
S4	SBM-2	Stratégie	Intérêts et points de vue des parties intéressées	OUI		134
S4	SBM-3	Stratégie	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	OUI		134
S4	S4-1	Gestion des incidences, risques et opportunités	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals	OUI	S4-1-16 se réfère à SFDR S4-1-17 se réfère à SFDR et au règlement sur les indices de référence	136
S4	S4-2	Gestion des incidences, risques et opportunités	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals	OUI		136

6. DURABILITÉ

6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

ESRS	DR	Catégorie	Description	Matériel pour le groupe	Points de données qui découlent d'autres actes législatifs de l'UE	Page
S4	S4-3	Gestion des incidences, risques et opportunités	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations	OUI		137
S4	S4-4	Gestion des incidences, risques et opportunités	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	OUI	S4-4-35 se réfèrent à SFDR	138
S4	S4-5	Gestion des incidences, risques et opportunités	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	OUI		139
G1	GOV-1	Gouvernance	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	OUI		142
G1	IRO-1	Gestion des incidences, risques et opportunités	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	OUI		142
G1	G1-1	Gestion des incidences, risques et opportunités	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	OUI		143
G1	G1-1-10f	Gestion des incidences, risques et opportunités	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	NON		/
G1	G1-2	Gestion des incidences, risques et opportunités	Gestion des relations avec les fournisseurs	OUI		148
G1	G1-3	Gestion des incidences, risques et opportunités	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	OUI		148
G1	G1-4	Gestion des incidences, risques et opportunités	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	OUI		149
G1	G1-5	Métriques et cibles	Influence politique et activités de lobbying	OUI		149
G1	G1-6	Métriques et cibles	Pratiques en matière de paiement	NON		/
Spécifique à l'entité : Investissements responsables	-	-	Investissements responsables	OUI		154
Spécifique à l'entité : Action philanthropique et sociétale	-	-	Action philanthropique et sociétale	OUI		174

6. DURABILITÉ
6.1 Base d'établissement de la Déclaration
6.2 Gouvernance
6.3 Stratégie
6.4 Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5 Environnement
6.6 Social
6.7 Gouvernance
6.8 Investissements responsables
6.9 Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11 Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.11 RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU COMMISSAIRE SUR L'INFORMATION CONSOLIDÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR L'INFORMATION CONSOLIDÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DE ETHIAS SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière durabilité de Ethias SA (la « Société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe »). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans la section "Durabilité" du «Rapport Annuel Consolidé» au 31 décembre 2025 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l' « information consolidée en matière de durabilité »).

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 21 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit et des risques et la proposition formulée par le conseil d'entreprise de Ethias SA, pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée du Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité durant deux exercices consécutifs.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs:

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS));

pwc.be

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem T: +32 (0)2 710 4211, BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus »), comme décrite dans la note 6.3.3 « Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » de l'information consolidée en matière de durabilité pour déterminer l'information en matière de durabilité consolidée publiée conformément aux normes européennes;

- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la note 6.5.2 « Taxonomie Européenne » de l'information consolidé en matière de durabilité.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note 6.3.3 « Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » de l'information consolidée en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut:

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus:

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS)); et
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe 6.5.2 « Taxonomie Européenne » de l'information consolidée en matière de durabilité.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Cette responsabilité comprend:

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur; et

- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit et des risques est responsable de la supervision du processus de publication de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

6.	DURABILITÉ
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes:

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus;

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe comme indiqué dans la note 6.3.3 « Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes:

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place;

- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; et

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons:

- Acquis une compréhension du Processus en:
  - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie); et en
  - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus.
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans l'annexe 6.3.3 « Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » de l'information consolidée en matière de durabilité.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons:

- Acquis une compréhension des processus de *reporting* de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information du Groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Evalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité;
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité.

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de du Groupe au cours de notre mandat.

Diegem, le 3 avril 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Tom Meuleman*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Tom Meuleman BV

8 de 8

6.	**DURABILITÉ**
6.1	Base d'établissement de la Déclaration
6.2	Gouvernance
6.3	Stratégie
6.4	Gestion des incidences, risques et opportunités
6.5	Environnement
6.6	Social
6.7	Gouvernance
6.8	Investissements responsables
6.9	Action philanthropique et sociétale 6.10 Table de correspondance ESRS
6.11	Rapport d'assurance limitée du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

GESTION DES RISQUES

7. GESTION DES RISQUES 195

7.1 Introduction 195

7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques 195

7.3 Typologie des risques 197

7.4 Politique de gestion des risques 199

7.5 Risques d'assurance 200

7.6 Risques financiers 206

7.7 Risques non financiers 221

7.8 Risques émergents 222

8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE 223

9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ 224

9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II 224

7. GESTION DES RISQUES

7.1 INTRODUCTION[8]

En plus de son activité métier qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, comme toute entreprise, une compagnie d'assurances est elle-même confrontée à diverses catégories de risques. Dans ces conditions, il s'agit de gérer au mieux l'incertitude en identifiant les risques auxquels l'entreprise est confrontée, en les évaluant et en les traitant par une réponse efficace afin de les contrôler et les maîtriser.

En ce sens, l'objectif assigné au processus de gestion générale des risques est de « fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, en maintenant l'exposition au risque dans les limites de l'appétence au risque ».

Le but est de parvenir au meilleur équilibre qui soit entre les objectifs et les risques associés, une aversion excessive au risque pouvant elle-même constituer un risque et en gardant à l'esprit que parallèlement à toute menace, il existe des opportunités. Le dispositif de gestion des risques en général ne constitue pas un but en soi, mais plutôt un moyen, un outil de gestion et de maîtrise des risques. Les actions de maîtrise des risques doivent être en adéquation avec leur apport à la réalisation des objectifs et la culture de l'entreprise. En d'autres termes, les mesures prises doivent apporter une réelle plus-value et proscrire un contrôle inutile et superflu.

7.2 GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management, de Contrôle Interne et de Fonction Actuarielle. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance.

Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions, associées aux fonctions des lignes opérationnelles et aux fonctions de support, sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense.

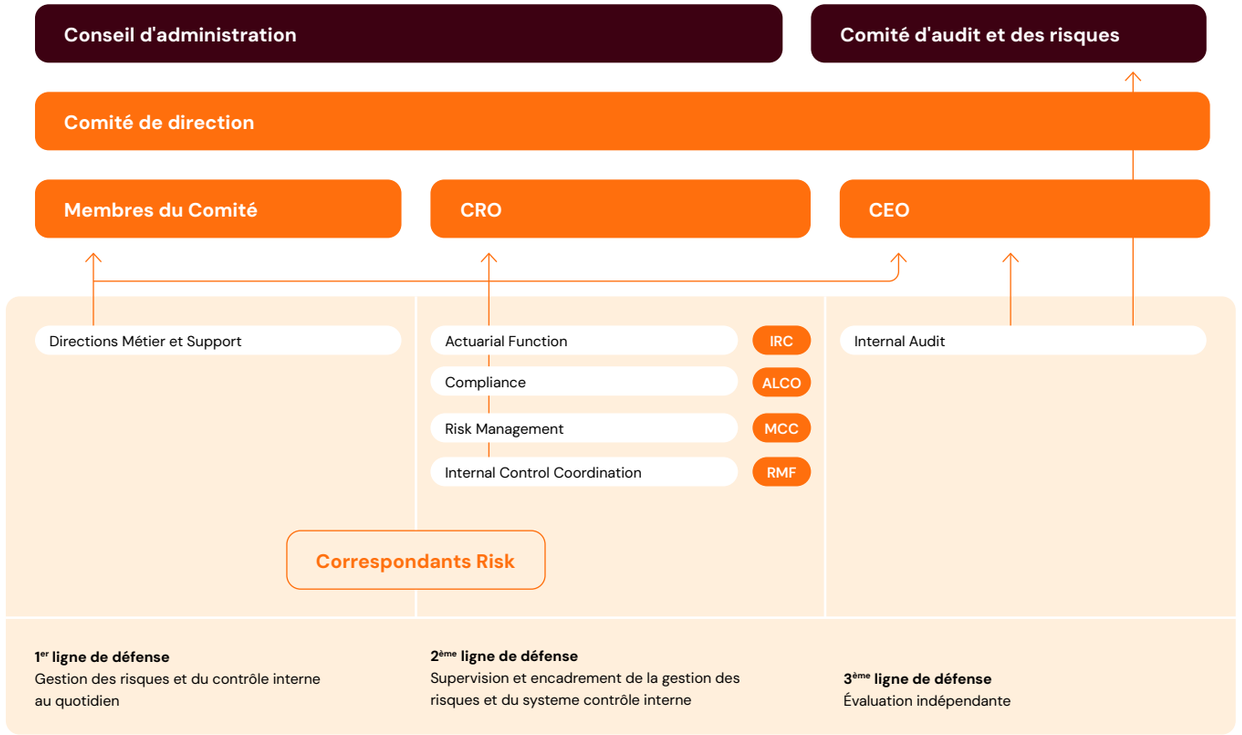

8 Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (https://www.ethias.be/corporate) fournit des explications complémentaires sur la gestion des risques.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

Première ligne de défense – Le suivi journalier des risques
La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (Accounting, Asset Management, IT, Human Ressources…). Il leur revient d'identifier les risques posés par chaque opération et de respecter les procédures et les limites posées.

Ethias veille à ce que chaque employé ait une compréhension adéquate des risques susceptibles de menacer la bonne réalisation des activités dont il a la charge. Ainsi, chaque employé a la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques encourus de façon continue.

De plus, un réseau de correspondants « risque » dans les lignes opérationnelles et les fonctions support permet de bénéficier des compétences techniques des experts du terrain, notamment en ce qui concerne les plaintes, les incidents opérationnels et le GDPR.

Deuxième ligne de défense – La supervision des risques
La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle que sont la fonction de Gestion des Risques (Risk Management), la fonction de Contrôle Interne, la Fonction Actuarielle et la fonction Compliance, qui sont chargées de s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par la première ligne, selon les règles et procédures prévues.

Ces quatre fonctions dépendent du CRO, qui assure la coordination transversale des travaux et l'échange adéquat d'informations pertinentes.

Le CRO, membre du Comité de direction, est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Sous la direction de la fonction CRO, un processus d'auto-évaluation de l'adéquation des processus mis en place afin de répondre aux principes de gouvernance édictés par la circulaire coupole est organisé et coordonné avec les directions métiers et les fonctions de contrôle.

Cet exercice est réalisé sur la base de grilles d'évaluation thématiques que le management et les responsables de fonctions de contrôles indépendantes ont complétées en fonction de leurs compétences respectives.

Les 7 grands thèmes abordés sont les suivants : (i) Structure de gestion, rémunération et actionnariat ; (ii) Fit & proper, fonctions extérieures et transactions avec les dirigeants ; (iii) Système de gestion des risques, processus ORSA et Fonction de Gestion des Risques ; (iv) Structure organisationnelle, système de contrôle interne, Fonction de Compliance, intégrité et infrastructure IT ; (v) Fonction d'Audit Interne ; (vi) Fonction Actuarielle et (vii) sous-traitance.

Les grilles utilisées pour l'évaluation sont établies sur la base de la circulaire coupole et reprennent ligne par ligne les exigences édictées par celle-ci. Ces grilles sont complétées par la ligne métier responsable de l'activité en question et revue par une seconde ligne afin d'en assurer une évaluation la plus objective possible.

La deuxième ligne de défense, indépendante de la première, maintient un cadre méthodologique et des processus sous-jacents permettant le contrôle et la supervision de la structure de gestion des risques mise en place. En cas de dépassement du profil de risque souhaité par Ethias, elle peut intervenir au niveau opérationnel pour initier des changements et supporter la première ligne de défense dans la résolution des problèmes.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de direction d'Ethias s'appuie sur des comités dédiés à la gestion des risques. Ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont validées par le Comité de direction.

Le **Model Coordination Committee (MCC)** a pour mission de veiller et contribuer au respect, dans le cadre de risque défini par le Conseil d'administration, de l'ensemble des normes internes et règlementaires de développement et d'utilisation des modèles quantitatifs internes qu'utilise Ethias aux fins, notamment, de la gestion de ses risques technico-financiers et de sa gestion Actif/Passif.

L'**Insurance Reinsurance Committee (IRC)** a pour mission – en matière de techniques d'assurances, de gestion de contrat d'assurance et de couverture en réassurance – de veiller au respect, par des lignes métiers, des objectifs techniques, commerciaux et du cadre de risque définis par le Comité de direction et le Conseil d'administration d'Ethias. Ainsi, l'IRC suit les risques techniques (rentabilité, réservation, risques) des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance. Un travail collaboratif efficace entre 1ère et 2ème ligne est à souligner, notamment sur les dossiers concernant la souscription (revue des guides de souscription, stratégie commerciale Non-Vie, suivi des UFR/ CFR, dérogations commerciales, revue des politiques de souscription, provisionnement et tarification, S/P équilibre, POG, risk appetite, …)

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires – Solvency II

L'**Assets and Liabilities Committee (ALCO)** a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias SA dans ses aspects liquidité, rentabilité et solvabilité via la mise en adéquation des actifs et des passifs de l'entreprise.

Le **Risk Management Forum (RMF)** a pour mission d'échanger sur les risques qui sont présentés au Comité d'Audit et Risques (et préalablement au Comité de direction) de manière détaillée, de façon à pouvoir disposer d'une vue spécifique sur l'ensemble des risques portés par l'entreprise. Il est le forum d'analyses de risques spécifiques mis en évidence dans le cadre de projets ou d'activités afin d'identifier les priorités, les mesures de mitigation et plans d'action pertinents ainsi que le risque cible de ceux-ci et de suivre leur évolution dans le respect de la politique de Risk Appetite. Il veille :

- à assurer une remontée efficace et transparente des risques ;
- à la sélection des risques les plus importants ;
- à l'identification des plans d'action ;
- au monitoring des risques déjà identifiés, surtout en cas de modification (dégradation) de ceux-ci ;
- à proposer aux organes de gestion des guidances métiers pratiques et pragmatiques en ligne avec le risk appetite ;
- à recommander au Comité de direction la validation du profil de risques de l'entreprise.

Cet organe ne remplace pas les Local Risk Forums qui sont organisés au niveau opérationnel et qui permettent de construire des plans d'action au niveau des équipes.

Chaque comité est présidé par un membre du Comité de direction. Le CRO est présent dans chaque comité dédié à la gestion des risques. La volonté du Comité de direction et du Conseil d'administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies par le biais d'un règlement d'ordre intérieur. Afin d'assurer un suivi des risques encore plus systématique nous avons créé début 2024 un Risk Dashboard qui constituera un relevé des risques observés et sera transmis à l'ensemble du Comité de direction sur une base semestrielle.

Troisième ligne de défense – L'évaluation indépendante
La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne, qui évalue, entre autres, le respect des procédures par les première et deuxième lignes de défense et, plus largement, l'efficacité du système de contrôle interne. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement hiérarchiquement au CEO et fonctionnellement au Comité d'Audit et des Risques.

En matière de gestion des risques, le conseil d'administration d'Ethias SA assume la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques. Pour mener à bien ses missions, il s'appuie sur le Comité d'audit et de risques. Le Comité d'audit et de risques conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant le Risk Appetite et le niveau de tolérance en matière de risques, analyse le reporting en matière de risques, challenge la mise en œuvre du système de gestion des risques par le Comité de direction, et en vérifie la bonne application.

7.3 TYPOLOGIE DES RISQUES

Ethias a dressé une cartographie des différents risques afin de s'assurer d'une compréhension commune et partagée des risques gérés par l'entreprise.

La typologie adoptée par Ethias est présentée dans les schémas ci-dessous et

- s'appuie sur les modules de la formule standard utilisée pour calculer les besoins réglementaires en capitaux dans le référentiel SII (en noir dans le schéma) ;
- est complétée par les risques non couverts par la formule standard (en orange dans le schéma).

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

Risques d'assurance

Risque de souscription Vie	Risque de souscription Non-Vie	Santé SAV	Santé non SAV
Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque de catastrophe	
Risque de longévité	Risque de catastrophe	Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement
Risque d'invalidité - incapacité	Risque de dépenses	Risque de longévité	Risque de cessation (rachat)
Risque de dépenses	Risque de rachat	Risque d'invalidité - incapacité	
Risque de révision		Risque de dépenses	
Risque de cessation		Risque de révision	
Risque de catastrophe		Risque de cessation (rachat)	

Risques Financiers

Risque de marché	Risque de contrepartie	Risque de liquidité
Risque de taux	Risque de downgrade	Risque de liquidité de marché
Risque actions	Risque de défaut	Risque de liquidité de financement
Risque sur actifs immobiliers		
Risque de spread		
Risque de change		
Risque de concentration		
Risque d'inflation		

Risques Non financiers

Risques opérationnels	Autres risques non financiers
Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Risque de modèle
Exécution, livraison et gestion des processus	Risque de concentration
Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes	Risque stratégique
Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Risque de réputation
Dommages aux actifs corporels	
Fraude interne (yc sécurité de l'information)	
Fraude externe (yc sécurité de l'information)	
Risque législatif, réglementaire et fiscal	
Risque projet	

Ethias prend en considération ce qui est communément appelé « Risque climatique » au travers des différents modules de risques de sa typologie, en considérant qu'il ne s'agit pas d'un risque distinct mais bien d'un ensemble de facteurs qui vont se répercuter dans les différents risques déjà répertoriés. Par exemple, augmentation de la fréquence et/ou de l'intensité dans le risque CAT NAT.

Cette approche s'inscrit dans la logique présentée par l'EIOPA dans les annexes 3 et 4 de son opinion sur la supervision de l'usage des scénarios de risque de changement climatique dans l'ORSA (EIOPA-BoS-21-127).

Cette approche est stratifiée, en ce sens que des modules de risque de plus haut niveau capturent l'impact de facteurs ou de phénomènes adverses.

Il en va de même pour certains « risques » récemment placés sous le feu des projecteurs, notamment :

- « risques » IT et cyber capturés au travers du risque opérationnel tels que demandé par le règlement européen DORA ;
- « risques » de durabilité ou « ESG » dont le risque climatique fait partie et regroupant les questions environnementales, sociales et de gouvernance, pris notamment en compte au travers des modules de risque opérationnel, du risque de réputation et du risque stratégique.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.4 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques au sein d'Ethias se matérialise par la mise en place de différents processus de suivi permettant l'identification, le suivi et l'établissement de reportings des différents risques supportés.

7.4.1 Appétit au risque

Le Risk Appetite, encore dénommé « appétence au risque », est le niveau de risque global que l'entreprise accepte de prendre pour répondre à son objectif de création de valeur. Le Risk Appetite est un indicateur clé stratégique du système de gestion des risques. Il doit permettre à l'entreprise de réaliser ses objectifs stratégiques tout en maîtrisant les risques qui en découlent. Le Risk Appetite et les objectifs stratégiques de l'entreprise doivent être cohérents entre eux.

Le Risk Appetite est du ressort du Conseil d'administration. En pratique, il est proposé par le CRO, validé par le Comité de direction et approuvé par le Conseil d'administration. Les politiques de risque sont la traduction directe de la vision du Conseil d'administration en termes d'appétence au risque. Tout comme les objectifs stratégiques sont traduits en objectifs opérationnels, le Risk Appetite tel qu'approuvé par le Conseil d'administration doit également se traduire au travers des politiques en termes opérationnels.

Le Conseil d'administration, en ses sessions de décembre 2025, a revu et approuvé le risk appetite d'Ethias SA.

7.4.2 Processus de stress testing et de capital planning

Dans le cadre de l'exercice de planification, l'entreprise procède régulièrement à l'évaluation de sa solvabilité (i.e. l'adéquation du niveau de ses fonds propres internes pour faire face à son profil de risque global). L'exercice tient compte du profil de risque spécifique : il intègre les risques principaux et leurs interactions lors de la réalisation de tests de résistance (stress tests).

Les tests de résistance sont en soi des outils de mesure des risques spécifiques. Des tests de résistance ponctuels sont effectués sur le ratio de couverture du SCR, en sus d'une gamme de stress tests réalisés annuellement. Ces tests de résistance sont soit des tests standardisés de sensibilité, soit des tests d'impact adaptés au profil spécifique de risque de l'entreprise (cf. section suivante). La prise en compte de risques non financiers tels que les risques de réputation, les risques stratégiques, les risques macroéconomiques, les risques climatiques, les risques de continuité, et les risques de cyber attaque sont également intégrés dans ces analyses.

7.4.3 Un groupe dynamique et innovant

Aujourd'hui, Ethias est un groupe dynamique qui, grâce aux synergies et aux expertises de ses différentes entités – notamment NRB Group pour l'ICT, Ethias Solution, Ethias Lease et Ethias Pension Fund – a développé une gamme étendue de nouvelles activités et de services intégrés, largement reconnus sur le marché.

L'écosystème du groupe Ethias repose sur l'expertise et l'engagement de plus de 5.000 collaborateurs, qui contribuent activement au développement de solutions dans des domaines clés tels que la santé, le vieillissement, la mobilité et les services publics. Cette approche permet à Ethias d'aller au-delà de la simple offre d'assurance en intégrant des enjeux de durabilité et de responsabilité sociétale au cœur de ses services.

Renforcement du pilotage des risques au sein du groupe
Depuis 2023, Ethias a significativement travaillé sur la visibilité et la maîtrise des risques portés par le groupe en systématisant la tenue de Forum de Risques sur une base récurrente avec chacune de nos filiales. Ces forums permettent, d'une part, d'assurer un suivi rigoureux des processus de gestion des risques et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour leur amélioration. D'autre part, ils offrent une vision consolidée des risques pouvant impacter le profil de risque d'Ethias SA et du groupe dans son ensemble. Cette gouvernance est pérenne et contribue ainsi à renforcer la culture du risque à l'échelle du groupe. Grâce aux différents comités de suivi et de gestion des risques avec ses filiales, Ethias a pu identifier des axes d'amélioration prioritaires et ajuster ses dispositifs de contrôle en conséquence.

Parmi les défis majeurs à relever, citons notamment :

- La garantie de la qualité de service de la filiale IMA en tant qu'assisteur ;
- Le développement de services adaptés aux attentes du marché par Ethias Solution ;
- Le renforcement de la présence d'Ethias sur le marché de l'innovation avec Ethias Ventures ;
- La continuité IT des activités d'Ethias Group et des clients de NRB face aux enjeux technologiques et opérationnels ;
- L'extension de l'offre proposée par Ethias Lease pour répondre aux besoins évolutifs des clients.

À travers ces initiatives, Ethias poursuit son engagement à offrir des solutions innovantes et adaptées aux enjeux contemporains, tout en consolidant sa résilience et sa capacité d'adaptation face aux défis futurs.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.5 RISQUES D'ASSURANCE

Toute compagnie d'assurances est soumise à des risques au travers des contrats d'assurance qu'elle souscrit. Ces risques, regroupés sous l'appellation "Risques d'assurance", trouvent leur origine soit dans les garanties offertes par les différents produits d'assurance, soit dans le processus même de l'activité d'assurance. Néanmoins, les risques relatifs aux différents processus seront reclassés dans les risques stratégiques, business ou opérationnels, en fonction des différents facteurs causant ces risques.

Les risques d'assurance sont essentiellement supportés et gérés au niveau d'Ethias SA. En effet, les autres sociétés du Groupe n'exercent pas d'activités d'assurance. Par conséquent, les analyses de sensibilité en Vie et Non-Vie présentées ci-dessous sont effectuées uniquement au niveau d'Ethias SA.

Ethias Réassurances SA est une société de réassurance membre d'Ethias Groupe depuis janvier 2025 qui exerce une activité de souscription intra-groupe.

7.5.1 Non-Vie

7.5.1.1 Nature et ampleur des risques

Risque de souscription Non-Vie
Le risque de souscription en Non-Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Non-Vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

- **Risque de tarification et de provisionnement**
  Le risque de tarification et de provisionnement est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des évènements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres. La définition inclut aussi le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance. Ce risque prend en compte l'inflation et l'hyperinflation.

- **Risque de catastrophe**
  Le risque de catastrophe est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux évènements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Risque spécial de souscription santé
Le risque de souscription en Santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, qu'il s'exerce ou non sur une base technique similaire à celle de l'assurance Vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

La Santé similaire à l'Assurance Vie (Santé SAV)
Le risque de souscription santé SAV résulte de la souscription d'obligations d'assurance santé poursuivie sur une base technique similaire à l'assurance Vie. Ce module comprend aussi les annuités résultant de contrats de santé non-SAV comme les contrats d'indemnisation des travailleurs ou des contrats d'accident.
Les risques sous cette catégorie sont les mêmes que les risques sous 'Risque de souscription Vie', hors risque de catastrophe.

- **Risque de mortalité**
  Le risque de mortalité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

- **Risque de longévité**
  Le risque de longévité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une baisse de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

- **Risque d'invalidité-incapacité**
  Le risque de maladie/invalidité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des sinistres à cause de changements dans les taux de maladie, d'invalidité, de guérison, de revalidation, et de morbidité.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

- **Risque de dépenses**
  Le risque de dépenses est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance (ou de réassurance) santé SAV.

- **Risque de révision**
  Le risque de révision, applicable aux rentes, est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité du taux d'inflation, d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne. Le risque de révision sur les annuités résultant de contrats de santé non-SAV est aussi classifié sous ce risque.

- **Risque de cessation**
  Le risque de cessation est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de résiliation, d'échéance ou de renouvellement des polices.

La santé non similaire à l'assurance Vie (Santé non SAV)

- **Risque de tarif et de provisionnement**
  Le risque de tarif et de provisionnement est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des évènements assurés ainsi que la date de survenance et le montant des règlements de sinistres. La définition inclut aussi le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance.

- **Risque de cessation**
  Le risque de cessation est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de résiliation, d'échéance, de renouvellement des polices.

- **Risque de catastrophe**
  Le risque de catastrophe est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de l'incertitude importante, liée à l'accumulation inhabituelle de risques qui se produit dans ces circonstances extrêmes.

7.5.1.2 Gestion des risques

La gestion des risques de l'entreprise est régie par une politique générale de gestion des risques approuvée par le comité de direction par le conseil d'administration.

La politique générale de gestion des risques est complétée d'une série de politiques spécifiques de gestion de risque approuvées par le comité de direction et par le conseil d'administration, dont la politique de gestion du risque de souscription et de provisionnement et la politique de réassurance.

Risque de souscription
Le risque de souscription en Non-Vie découle de la volatilité liée aux engagements d'assurance Non-Vie. Il inclut :

- Le risque de tarification et de provisionnement
- le risque de catastrophe

Le risque de souscription en santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, aussi bien lorsqu'il s'exerce sur une base technique similaire à celle de l'assurance Vie que celle de l'assurance Non-Vie.

Risque de concentration
Le risque de concentration est abordé à la section ***7.5.3 Risque de concentration.***

Réassurance
La réassurance est abordée à la section ***7.5.4 Réassurance.***

7.5.1.3 Evolution de l'exposition aux risques et de leur gestion

Il n'y a eu aucun changement dans les objectifs, les politiques et les processus de gestion des risques ainsi que dans les méthodes utilisées pour mesurer les risques par rapport à la période précédente.

7.5.1.4 Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est appréciée à partir de la meilleure estimation des passifs liés à des contrats d'assurance, par portefeuille, présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Soins de santé	74.574	66.483
Accident du travail	1.701.404	1.753.553
Autres portefeuilles Non-Vie	2.143.466	2.215.557
Total	**3.919.443**	**4.035.593**

7.	**GESTION DES RISQUES**
7.1	Introduction
7.2	Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3	Typologie des risques
7.4	Politique de gestion des risques
7.5	Risques d'assurance
7.6	Risques financiers
7.7	Risques non financiers
7.8	Risques émergents
8.	**APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE**
9.	**INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**
9.1	Evolutions réglementaires - Solvency II

7.5.1.5 Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous montre l'incidence brute, hors réassurance, d'une augmentation des frais de 10% sur le compte de résultats.

	31-12-2025		31-12-2024	
En milliers d'euros, uniquement Ethias SA	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Augmentation des frais de 10%	(20.758)	(17.662)	(20.442)	(17.814)

Méthodes et hypothèses

L'analyse est basée sur un changement d'hypothèse tout en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, il est peu probable que cela se produise, et les changements dans certaines hypothèses peuvent être corrélés.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.5.1.6 Développement des sinistres

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des estimations des charges ultimes, brutes de réassurance, pour la partie Non-Vie au fil du temps. Le tableau montre l'évolution dans le temps des estimations du total des sinistres pour chaque année d'accident et les compare aux paiements réellement observés à la date de reporting.

	Années d'occurrence des sinistres										Total
En milliers d'euros	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	
Estimations de la charge ultime brute hors actualisation											
A la fin de la première année						1.126.686	1.039.328	1.073.171	1.220.862	1.253.290	
1 an plus tard					814.287	1.117.526	1.043.264	1.080.457	1.240.631		
2 ans plus tard				1.066.817	851.279	1.112.039	1.087.666	1.100.367			
3 ans plus tard			919.600	1.088.988	847.290	1.698.795	1.073.065				
4 ans plus tard		767.857	941.149	1.087.929	846.296	1.707.028					
5 ans plus tard	772.817	778.443	935.618	1.082.639	840.194						
6 ans plus tard	780.961	781.943	930.330	1.075.026							
7 ans plus tard	776.603	778.517	907.692								
8 ans plus tard	768.383	770.629									
9 ans plus tard	762.642										
Sinistres bruts cumulés payés	679.948	677.968	736.116	891.459	682.715	1.453.041	816.391	805.499	829.990	543.235	8.116.363
Passifs - Années d'occurrence des sinistres de 2016 à 2025	82.693	92.661	171.576	183.567	157.479	253.987	256.674	294.868	410.642	710.055	2.614.202
Passifs - Années d'occurrence des sinistres avant 2016											814.140
Effet actualisation											-755.282
Effet RA (ajustement du risque)											67.969
LIC (passif au titre des sinistres survenus)											2.741.029

Les informations sur l'évolution de la charge ultime sont fournies pour la période de reporting en cours ainsi que pour les quatre années précédentes (soit fin 2021 qui correspond à la date de transition). À noter que le tableau ci-dessus reprend les données hors non modélisés et hors frais.

7.5.1.7 Cadre réglementaire et impact sur les approches de reconnaissance et de mesure

Le Groupe tient compte des contraintes contractuelles, légales et réglementaires lorsqu'il évalue les approches de comptabilisation et d'évaluation.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.5.2 Vie

7.5.2.1 Nature et ampleur des risques

Risque de souscription Vie
Le risque de souscription en Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

- **Risque de mortalité**
  Le risque de mortalité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

- **Risque de longévité**
  Le risque de longévité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une baisse de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

- **Risque d'invalidité-incapacité**
  Le risque d'invalidité-incapacité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie, de guérison, de revalidation et de morbidité.

- **Risque de dépenses**
  Le risque de dépenses est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance (ou de réassurance) Vie.

- **Risque de révision**
  Le risque de révision est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne.

- **Risque de cessation**
  Le risque de cessation est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de réduction, d'échéance, de renouvellement et de rachat des polices.

- **Risque de catastrophe**
  Le risque de catastrophe en Vie est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de l'incertitude importante, liée aux évènements extrêmes ou irréguliers.

7.5.2.2 Gestion des risques

La gestion des risques de l'entreprise est régie par une politique générale de gestion des risques approuvée par le comité de direction par le conseil d'administration.

La politique générale de gestion des risques est complétée d'une série de politiques spécifiques de gestion de risque approuvées par le comité de direction et par le conseil d'administration, dont la politique de gestion du risque de souscription et de provisionnement et la politique de réassurance.

7.5.2.3 Evolution de l'exposition aux risques et de leur gestion

Il n'y a eu aucun changement dans les objectifs, les politiques et les processus de gestion des risques ainsi que dans les méthodes utilisées pour mesurer les risques par rapport à la période précédente.

7.5.2.4 Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est appréciée à partir de la meilleure estimation des passifs liés à des contrats d'assurance présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Contrats d'assurance Vie	4.100.392	4.368.375

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.5.2.5 Analyse de sensibilité

Le tableau suivant détaille l'impact de changements d'hypothèse des passifs liés à des contrats d'assurance sur le résultat et les capitaux propres du Groupe :

En milliers d'euros	31-12-2025		31-12-2024	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Risque de mortalité				
Augmentation de la mortalité de 5,5%	(4.758)	(5.128)	(4.944)	(3.999)
Risque de longévité	-	-	-	-
Augmentation de l'espérance de vie de 9%	8.246	8.854	8.525	6.854
Risque de dépenses	-	-	-	-
Augmentation des frais internes de gestion des sinistres de 4%	826	1.420	786	603
Augmentation de l'inflation de 0,4% (2024) ou 0,31% (2025)	2.239	3.020	2.313	2.004

Méthodes et hypothèses
L'analyse est basée sur un changement d'hypothèse tout en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, il est peu probable que cela se produise et les changements de certaines hypothèses peuvent être corrélés.

Changements de méthodes et d'hypothèses
Par rapport à la période précédente, aucun changement n'a été apporté aux méthodes et hypothèses utilisées pour préparer l'analyse ci-dessus à l'exception du risque de dépenses par augmentation de l'inflation qui a été revu de 0,4% en 2024 à 0,31% en 2025.

7.5.2.6 Cadre réglementaire et impact sur les approches de reconnaissance et de mesure

Le Groupe tient compte des contraintes contractuelles, légales et réglementaires lorsqu'il évalue les approches de comptabilisation et d'évaluation. En particulier, les contrats qui relèveraient de groupes différents uniquement parce que la réglementation oblige le groupe à utiliser des tableaux unisexes dans la fixation des prix, sont inclus dans le même groupe.

7.5.3 Risque de concentration

7.5.3.1 Nature et ampleur des risques

Les activités d'assurances du Groupe sont concentrées sur le territoire Belge.

Nous pouvons noter une concentration de souscription sur des produits de couverture d'Accident du Travail, résultant de la stratégie du Groupe (« 1er assureur publique »).

7.5.3.2 Gestion des risques

Création d'un nouveau produit ou modification de produit existant
La pénétration d'un nouveau marché, le lancement d'un nouveau produit, l'extension des services et garanties offerts aux clients, sont soumis à une revue complète et formelle de tous les risques potentiels associés au lancement de telles initiatives et à des procédures d'acceptation des risques qui suivent les lignes hiérarchiques.

Avant le lancement d'un nouveau produit ou l'adaptation d'un produit existant, le produit est étudié sous tous ses aspects : caractéristiques produit, marché et concurrence, test d'adéquation, tarification, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, compliance, ESG, distribution, business case, ... conformément à la politique en matière de gouvernance et surveillance produit et les procédures associées complétées des nouveaux aspects (IFRS, Substainable Finance, ...).

L'analyse est soumise à l'« Insurance and Reinsurance Committee » (IRC) ainsi qu'aux organes de décision pour approbation (Comité de Direction).

Limites de souscription
Des guides de souscription fixent les limites à respecter en matière de souscription (limites de nature sectorielle, limites contractuelles de capitaux assurés, limites contractuelles d'indemnisation...) dans le respect de notre risk appetite.

En collectivités, les souscripteurs respectent des guides de souscription qui fixent les limites en matière de souscription. Ces limites portent à la fois sur les conditions générales et particulières des contrats, sur la tarification et sur la hauteur du risque (en ce compris le secteur d'activités). Ils déterminent également le niveau de pouvoir accordé en fonction du niveau hiérarchique et les procédures à suivre, un bureau d'acceptation décidant en dernier ressort au niveau opérationnel. La seconde ligne est associée au dépassement et un relevé est réalisé en IRC (Insurance Reinsurance Comittee). En cas de désaccords ces derniers peuvent faire remonter les dossiers en IRC.

Pour les particuliers, les souscripteurs sont soumis à des procédures d'acceptation des risques qui suivent les lignes hiérarchiques et à certaines limites implémentées dans les systèmes informatiques. Des guides de souscription fixent également les limites en matière de souscription.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.5.3.3 Evolution de l'exposition aux risques et de leur gestion

Il n'y a eu aucun changement dans les objectifs, les politiques et les processus de gestion des risques ainsi que dans les méthodes utilisées pour mesurer les risques par rapport à la période précédente.

7.5.4 Réassurance

La réassurance s'inscrit dans le processus de maîtrise des risques d'assurance.
Elle contribue également à l'amélioration du ratio de solvabilité.

Les principaux risques d'assurance d'Ethias SA concernent les assurances dommages, de responsabilité (diverse et des véhicules à moteur), de personnes et les risques de catastrophes (naturelles ou humaines) sur les personnes et/ou les biens.

Le service Underwriting Reinsurance travaille en étroite collaboration avec la souscription, les product managers et le Risk Management qui expriment leurs besoins, nouveaux ou d'adaptation, du programme de réassurance. Le Risk Management, en collaboration avec le service Underwriting Reinsurance, formalise les objectifs souhaités par le Comité de direction, objectifs vers lesquels tendre au travers du programme de réassurance.

La réassurance est conclue sur la base de traités de réassurance qui concernent un portefeuille dans sa globalité ou sur la base de conventions de réassurance facultative relatives à des risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Les programmes de réassurance sont répartis en trois grands blocs : les assurances dommages, les assurances de responsabilité (diverse et automobiles) et accidents, les assurances de personnes (assurances décès-invalidité, catastrophe accidents). Ils sont revus chaque année.

L'Insurance Reinsurance Committee (IRC) supervise le programme de réassurance.

Les couvertures de réassurance 2025 ont été souscrites dans la continuité de 2024, dans un contexte de retour progressif à l'environnement de soft market.

Gestion Non-Vie
Les différents portefeuilles (autos, accidents, responsabilité civile, incendie, tous risques, tous risques chantiers et décennales) sont réassurés par des traités en excédent de sinistre. La réassurance intervient lorsqu'un sinistre ou un évènement dépasse un montant déterminé en fonction de l'aversion au risque.

Les capacités achetées sont fonction des limites de souscription et/ou des SMP (Sinistre Maximum Possible) dans les traités en excédent de sinistre par risque. Elles sont fonction de scenarii catastrophe très prudents pour les traités en excédent de sinistre par évènement.

Gestion Vie
Les risques décès et invalidité sont réassurés sur la base d'un traité en excédent de sinistre.

Gestion Non-Vie et Vie
En cas d'accident touchant au moins deux personnes assurées en accidents du travail, en accidents droit commun, en décès ou en invalidité, un traité en excédent de sinistre par évènement intervient globalement au-dessus des traités présentés ci-dessus.

Le terrorisme est couvert au travers du pool national TRIP. Notre rétention après intervention de TRIP est également réassurée.

7.6 RISQUES FINANCIERS

Le risque financier recouvre l'ensemble des risques relatifs à la performance et à la valeur des actifs financiers. Il contient :

- le risque de contrepartie, qui se matérialise lors du défaut d'une contrepartie de la compagnie ;
- le risque de marché qui reflète l'impact des fluctuations et du niveau de volatilité des prix de marché des actifs et passifs de l'entreprise ;
- le risque de liquidité, qui mesure la capacité de la compagnie à satisfaire ses besoins en flux de trésorerie sans nuire à ses activités quotidiennes.

7.6.1 Risque de contrepartie

7.6.1.1 Nature et ampleur des risques

Le risque de contrepartie reflète les pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise d'assurances. La définition couvre les contrats d'atténuation des risques, tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les paiements à recevoir des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du sous-module "risque de spread".

Le risque de contrepartie peut être subdivisé en :

- Risque de downgrade : le risque de downgrade est le risque d'exposition à des pertes financières liées au downgrade d'un pays ou d'une société dans lequel (laquelle) l'entreprise a investi (directement ou via un titre de dette), d'une contrepartie d'une transaction financière (par ex. contrat OTC) ou d'un réassureur.
- Risque de défaut : le risque de défaut est le risque d'exposition à des pertes financières liées au défaut d'un pays ou d'une société dans lequel (laquelle) l'entreprise a investi (directement ou via un titre de dette), au défaut d'une contrepartie d'une

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

transaction financière (par ex. prêt ou contrat OTC) ou au défaut d'un réassureur.

7.6.1.2 Exposition maximum et atténuation du risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente le risque de crédit auquel le Groupe est exposé. Il reprend la valeur de marché des principales catégories d'actifs financiers.

Outre la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit peut être réduit par des couvertures ou par l'obtention de sûretés ou de garanties. La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur. Le détail de ces sûretés et garanties reçues pour couvrir les actifs financiers du Groupe est également repris ci-après.

En milliers d'euros, en valeur de marché						31-12-2025
	Exposition maximum au risque de crédit	Trésorerie	Valeur mobilières	Valeur immobilières	Total des garanties reçues	Exposition non garantie
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	891.403	-	-	-	-	891.403
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	563.341	-	-	-	-	563.341
Participations, actions et fonds d'investissement	**1.454.744**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1.454.744**
Au coût amorti	2.393.808	-	-	-	-	2.393.808
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8.615.150	-	42.412	-	42.412	8.572.737
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	625.061	-	-	-	-	625.061
Obligations	**11.634.019**	**-**	**42.412**	**-**	**42.412**	**11.591.607**
Au coût amorti	1.457.154	-	150.854	707.629	858.483	598.671
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	53.389	-	-	-	-	53.389
Prêts et dépôts	**1.510.543**	**-**	**150.854**	**707.629**	**858.483**	**652.060**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	(2.162)	-	-	-	-	(2.162)
Détenus à des fins de couverture	(33.836)	(34.560)	-	-	(34.560)	724
Instruments financiers dérivés	**(35.998)**	**(34.560)**	**-**	**-**	**(34.560)**	**(1.438)**
Créances liées aux contrats d'investissements et autres créances liées aux opérations d'assurance	**91.225**	**-**	**4.288**	**-**	**4.288**	**86.938**
Dépôts reçus et comptes-courant des réassureurs	**118.783**	**-**	**115.686**	**-**	**115.686**	**3.096**
Autres créances	**283.621**	**-**	**2.242**	**-**	**2.242**	**281.379**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total de l'exposition au risque de crédit	**15.056.937**	**(34.560)**	**315.483**	**707.629**	**988.552**	**14.068.386**

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

En milliers d'euros, en valeur de marché						31-12-2024
	Exposition maximum au risque de crédit	Trésorerie	Valeur mobilières	Valeur immobilières	Total des garanties reçues	Exposition non garantie
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	717.153	-	-	-	-	717.153
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	526.220	-	-	-	-	526.220
Participations, actions et fonds d'investissement	**1.243.373**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1.243.373**
Au coût amorti	2.296.578	-	-	-	-	2.296.578
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8.506.786	-	72.849	-	72.849	8.433.937
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	711.159	-	-	-	-	711.159
Obligations	**11.514.523**	**-**	**72.849**	**-**	**72.849**	**11.441.674**
Au coût amorti	1.397.573	-	-	153.354	153.354	1.244.219
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	53.252	-	-	-	-	53.252
Prêts et dépôts	**1.450.825**	**-**	**-**	**153.354**	**153.354**	**1.297.471**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	(1.817)	-	-	-	-	(1.817)
Détenus à des fins de couverture	49.188	48.030	-	-	48.030	1.158
Instruments financiers dérivés	**47.371**	**48.030**	**-**	**-**	**48.030**	**(659)**
Créances liées aux contrats d'investissements et autres créances liées aux opérations d'assurance	**73.906**	**-**	**3.900**	**-**	**3.900**	**70.006**
Dépôts reçus et comptes-courant des réassureurs	**268.502**	**-**	**219.421**	**-**	**219.421**	**49.081**
Autres créances	**281.150**	**-**	**2.259**	**-**	**2.259**	**278.891**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**645.216**	**-**	**-**	**-**	**-**	**645.216**
Total de l'exposition au risque de crédit	**15.524.866**	**48.030**	**298.429**	**153.354**	**499.813**	**15.025.053**

Les actifs détenus à des fins de couverture sont considérés au niveau de leur position nette en risque par émetteur. Les dérivés vis-à-vis d'une contrepartie dont la valeur nette est négative ne sont donc pas repris ici car ils n'ont pas d'exposition en risque de crédit.

Participations, actions et fonds
Le détail de l'exposition du Groupe par rapport au risque de prix sur actions est repris au point 7.6.5.4.

Obligations
Le portefeuille obligataire du Groupe comprend un certain nombre de titres adossés à différents types d'actifs. Il se compose entre autres de covered bonds.

Les covered bonds sont des titres de créance émis par un établissement de crédit dont le paiement est garanti par un patrimoine spécial d'actifs dédiés (ou "actifs de couverture"). Les détenteurs de covered bonds disposent, en cas d'insolvabilité de l'émetteur, d'un double recours ("dual recourse"), d'une part sur le patrimoine général de l'émetteur et d'autre part sur le patrimoine spécial qui leur est dédié. Ils représentent 42 millions d'euros au 31/12/2025 contre 73 millions d'euros au 31/12/2024.

Prêts et dépôts
Les garanties reçues liées aux prêts sont limitées au solde restant dû afin de tenir compte du risque réel de crédit.

Concernant les prêts et dépôts, il n'y a à ce jour pas de revalorisation de la garantie.

Les prêts sont octroyés selon une politique d'investissement crédits bien définie.

Actifs financiers dérivés
En 2025, le montant de collatéral posté relatif aux produits dérivés s'élève à -35 millions d'euros, alors que les instruments financiers dérivés s'élèvent à -36 millions d'euros.

Créances
Le détail des garanties relatives aux créances est explicité au chapitre ***14. Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière***, point 4.1.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

La qualité de crédit des créances est exposée au chapitre 12. ***Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière,*** point 10.3.

7.6.2 Risque de crédit pour les contrats d'assurance et de réassurance

7.6.2.1 Nature et ampleur des risques

Le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaut de contrepartie) reflète les pertes qui pourraient résulter d'un défaut inattendu ou d'une détérioration de la qualité du crédit des contreparties et des débiteurs de la compagnie d'assurance. La définition couvre les contrats atténuant les risques, tels que les accords de réassurance, les titrisations et les dérivés, ainsi que les créances sur les intermédiaires, ainsi que tout autre risque de crédit qui n'est pas soumis au « risque de spread » selon la formule standard.

7.6.2.2 Gestion des risques

En matière de réassurance, les traités sont réassurés par un large panel de réassureurs notés au moins « A- » (sauf exceptions) et prenant une participation généralement limitée à 20 %. Le risque de crédit des réassureurs est surveillé en permanence par les courtiers en réassurance avec lesquels nous travaillons, qui nous informent en cas de dégradation de la notation d'un réassureur. Nous avons également accès à un site recensant les principales informations financières par réassureur et nous sommes abonnés à un site proposant quotidiennement l'actualité du monde de la réassurance.

7.6.2.3 Evolution de l'exposition aux risques et de leur gestion

Il n'y a eu aucun changement dans les objectifs, les politiques et les processus de gestion des risques ainsi que dans les méthodes utilisées pour mesurer les risques par rapport à la période précédente.

7.	**GESTION DES RISQUES**
7.1	Introduction
7.2	Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3	Typologie des risques
7.4	Politique de gestion des risques
7.5	Risques d'assurance
7.6	Risques financiers
7.7	Risques non financiers
7.8	Risques émergents
8.	**APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE**
9.	**INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**
9.1	Evolutions réglementaires - Solvency II

7.6.2.4 Exposition au risque de crédit

Au 31 décembre 2025, l'exposition maximale au risque de crédit lié aux contrats d'assurance est de 226,1 millions d'euros (contre 217,7 millions d'euros au 31 décembre 2024), qui concerne principalement les primes à recevoir pour les services que le groupe a déjà fournis, et l'exposition maximale au risque de crédit lié aux contrats de réassurance s'élève à 24,8 millions d'euros (contre 32,9 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le tableau suivant présente les noms des réassureurs « traités » et leurs notations connues au 31/12/2025 :

Traité de réassurance

Nom officiel	Pays du détenteur du risques	Notation
Munich Re	Allemagne	AA
Odyssey Reinsurance Co	France	AA
Mapfre Re Cia de Reaseguros SA	Espagne	A
QBE Re Europe Ltd	Belgique	AA
COVEA COOPERATIONS	France	A
Hannover Rück SE	Allemagne	A
AXIS Re SE	Irlande	A
R+V Versicherung AG	Allemagne	A
Allianz SE	Allemagne	AA
RGA International Reinsurance	Irlande	AA
MS Amlin AG	Suisse	A
Allied World Assurance Co Ltd/CH	Suisse	AA
Korean Reinsurance Co	Corée du Sud	A
Länsförsäkringar Sak Försäkringsaktiebolag (publ)	Suède	A
Pozavarovalnica Sava dd	Slovenie	A
Taiping Reinsurance Co Ltd	Hong Kong	A
American Agricultural Insurance Company	Etats-Unis	A
Talbot Underwriting Limited	Belgique	A
Nacional de Reaseguros SA	Espagne	A
Arundo Re SA	France	A
VIG Re	République Tchèque	A

Nom officiel	Pays du détenteur du risques	Notation
Deutsche Rück	Suisse	A
Liberty Mutual Insurance Europe SE	Luxembourg	A
Lloyd's Brussels 5341 (Re 1969) APL	Belgique	A
DB Insurance Co., Ltd	Corée du Sud	A
Arch Reinsurance Europe Underwriting Designated Ac	Royaume-Uni	A
China Property & Casualty Reinsurance Com	Chine	A
New RE	Suisse	AA
Shelter Reinsurance Company	Etats-Unis	A
Swiss Re Europe S.A.	France	AA
Tokio Marine Europe S.A.	Luxembourg	A
Lloyd's Insurance Company S.A., 2987	Belgique	A
Lloyd's Insurance Company S.A. , 5319 AMA	Belgique	A
Lloyd's Insurance Company S.A.,5310 AUW	Belgique	A
SCOR SE	France	A
Hannover Re (Bermuda) Limited	Bermudes	AA
CONVEX RE LTD	Bermudes	A
Pallas Reinsurance Company LTD	Bermudes	NR

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires – Solvency II

7.6.3 Risque de concentration

Le risque de concentration sur les risques de marché comprend les risques de pertes supplémentaires supportés par l'entreprise du fait soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs (pertes accrues par la concentration d'investissements dans une zone géographique ou un secteur d'activité), soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul et unique émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

7.6.3.1 Répartition sectorielle

Afin de gérer la concentration au niveau sectoriel des actifs financiers, le système de limites financières regroupe les actifs par classes d'actifs distincts, et définit une stratégie d'allocation d'actifs permettant une saine diversification.

En 2024 et 2025, la distribution sectorielle des actions et fonds d'investissement ainsi que des obligations et titres similaires investis se présente de la manière suivante :

Obligations et titres similaires :

Répartition en valeur de marché **31-12-2025**

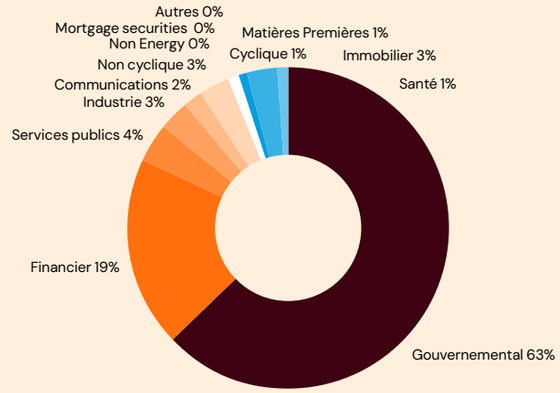

Répartition en valeur de marché **31-12-2024**

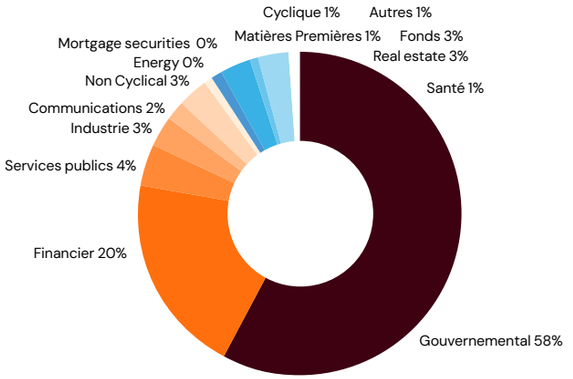

Actions, participations et fonds d'investissement :

Répartition en valeur de marché **31-12-2025**

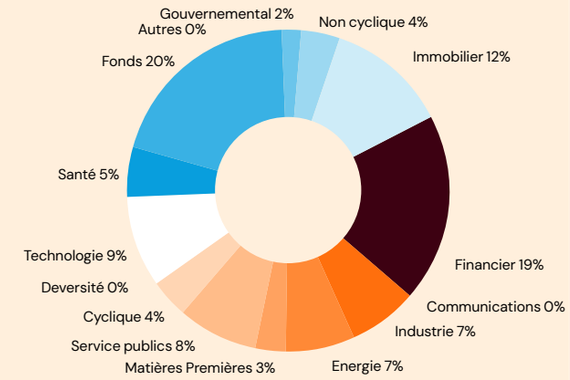

Répartition en valeur de marché **31-12-2024**

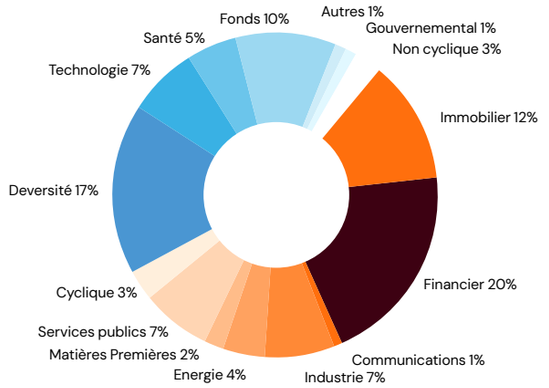

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.6.3.2 Exposition au risque souverain

A fin décembre 2025, la part investie en dette souveraine ou supranationale s'élève à 66% du total de la juste valeur de l'ensemble des titres obligataires (soit 7.576,6 millions d'euros sur un total de 11.463,0 millions d'euros). Fin 2024, cette proportion était de 64% (soit 7.318,7 millions d'euros sur un total de 11.357,8 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition relative aux dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements, en juste valeur, par zone géographique et quelle que soit leur classification.

En milliers d'euros ; en valeur de marché	31-12-2025	31-12-2024
Allemagne	469.178	509.446
Autriche	298.001	258.556
Belgique	1.635.924	1.632.297
Canada	2.990	3.138
Croatie	2.794	2.958
Espagne	1.015.282	856.944
Europe centrale et de l'Est	304.865	328.426
France	1.000.632	977.336
Irlande	344.694	363.044
Italie	589.507	549.598
Pays-Bas	86.709	61.128
Pays scandinaves	74.247	84.640
Portugal	782.309	734.574
Titres supranationaux	776.531	689.496
Autres	192.968	267.070
Total	**7.576.631**	**7.318.652**

Dans le cadre de la gestion du risque crédit, le détail de l'exposition au risque souverain repris ci-dessus est analysé en y incluant toutes les dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements sans limitation à leur secteur d'activité. A titre d'exemple, les titres de sociétés actives dans les services publics mais garanties par l'Etat belge sont considérés comme des dettes gouvernementales et assimilées. Ceci explique que le montant total de l'exposition au risque souverain, 7.576,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 7.318,7 millions d'euros au 31 décembre 2024), est plus élevé que le montant repris sous le secteur « gouvernemental », soit 6.898,8 millions d'euros (contre 6.614,8 millions d'euros au 31 décembre 2024).

7.6.4 Risque de liquidité

7.6.4.1 Nature et ampleur des risques

Nous considérons que le risque de liquidité auquel la compagnie est soumise peut s'analyser selon deux angles distincts :

- Risque de (il)liquidité de marché : le risque de perte résultant du fait que l'entreprise ne puisse pas facilement compenser ou éliminer une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante du marché ou de perturbations sur les marchés.
- Risque de (il)liquidité de financement : le risque de perte résultant du fait que l'entreprise ne soit pas en mesure de satisfaire ses besoins en flux de trésorerie et en sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière.

Globalement, le risque de liquidité est donc le risque de ne pouvoir faire face aux demandes, attendues ou non, émises par des assurés ou par d'autres contreparties, sans grever de manière significative la rentabilité de la société.

Ce risque est analysé et suivi sur base semestrielle, via des comparaisons entre les échéances contractuelles de l'actif et du passif permettant de mesurer l'impact d'une modification des profils de remboursement des passifs principalement.

7.6.4.2 Risques ALM

Processus et mission
La gestion des risques ALM est assurée par un ensemble de processus cohérents, permettant de disposer d'un outil de pilotage tant au niveau des organes de direction et de supervision qu'au niveau des entités opérationnelles.

Un rapport ALM trimestriel permet de diagnostiquer la gestion actif-passif et la situation en matière de liquidité et de proposer les mesures correctrices nécessaires. Ce rapport est analysé par le Comité ALCO. Les conclusions sont présentées au Comité de direction qui prend éventuellement les mesures correctrices qui s'imposent et qui détermine le pilotage spécifique de certains risques identifiés. Un rapport synthétique est transmis au Conseil d'administration.

Le Comité ALCO a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias dans ses aspects rentabilité, liquidité et positionnement Solvency II. Il est chargé de valider les stratégies en matière d'ALM, d'investissement, le risque d'investissement d'en assurer le suivi, de valider la SAA, d'assurer la cohérence avec le Risk Appetite.

Identification des risques ALM
L'identification des risques ALM a lieu à l'aide d'indicateurs clés (gap de duration, ratio de liquidité, ...) et par le biais d'analyses spécifiques. L'identification des risques porte également sur le hors-bilan.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

Mitigation des risques ALM

A priori, les risques ALM sont mitigés via

- le respect des limites sur les indicateurs ALM telles que fixées par le Risk Management. Ces limites permettent d'assurer un niveau de liquidité suffisant pour faire face à des conditions de marché ou d'activité normales ou dégradées ;
- la formulation de recommandations ALM dans les rapports ALM, avec validation en ALCO : couvertures contre le risque de taux, mesures à prendre afin d'assurer la liquidité, guidelines d'investissements, ...
- La présentation annuelle de stress tests de liquidité internes visant à mettre en regard les risques de liquidité des activités Vie et Non-Vie ainsi que la liquidité de marché vis-à-vis du plan de contingence permettant de faire face à ces différents chocs. Ce dernier contient divers leviers qu'Ethias est en mesure d'utiliser à court et moyen terme (liquidité de financement, ligne de repo, vente d'actifs liquides ...)

A posteriori, en cas de déviation par rapport aux objectifs et limites fixés, l'ALM définit des mesures correctrices, nécessitant une validation à l'ALCO et assure leur bonne mise en œuvre avec les autres directions concernées. Un avis indépendant est donné par le Risk Management (contrôle de seconde ligne). Le Risk Management a la possibilité de demander la réalisation de stress tests complémentaires.

Systèmes de limites

D'une façon générale, la quantification des limites est réalisée dans le cadre de la politique de gestion des risques d'investissement et en cohérence avec le Risk Appetite. Les indicateurs soumis à des limites sont la sensibilité au risque de taux (EIOPA), le gap de duration et les indicateurs de liquidité. Ces limites sont revues annuellement si nécessaire ou lors d'une modification matérielle de la structure des portefeuilles ALM ou du profil de risque des passifs.

7.6.4.3 Evolution de l'exposition aux risques et de leur gestion

Il n'y a eu aucun changement dans les objectifs, les politiques et les processus de gestion des risques ainsi que dans les méthodes utilisées pour mesurer les risques par rapport à la période précédente.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.6.4.4 Analyse des échéances contractuelles

Le risque de liquidité est analysé essentiellement au sein de la société Ethias SA, qui concentre la majorité des flux de trésorerie du Groupe et sur base desquels le risque de liquidité est analysé et suivi par le management. Le tableau ci-dessous détaille les flux de trésorerie contractuels attendus par Ethias SA par catégories d'actifs et de passifs, regroupés par classe d'échéance.

En milliers d'euros, uniquement Ethias SA								31-12-2025
		Flux de trésorerie espérés (non actualisés)						
	Valeur comptable	Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 2 ans inclus	De 2 à 3 ans inclus	De 3 à 4 ans inclus	De 4 à 5 ans inclus	Plus de 5 ans et échéance indéterminée
Actifs								
Obligations et titres similaires	11.570.821	14.930.432	1.378.321	865.972	1.229.034	908.092	1.024.728	9.524.285
Participations, actions, fonds d'investissement et immobilier de placement	2.606.523	4.033.252	266.311	176.328	155.622	154.839	102.215	3.177.936
Prêts et dépôts	1.748.477	1.902.507	336.869	223.873	159.181	123.692	263.357	795.536
Trésorerie et équivalents de trésorerie	619.965	603.264	603.264	-	-	-	-	-
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2.593.501	2.593.501	2.593.501	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	31.127	31.127	30.764	362	-	-	-	-
Actifs liés à des contrats d'assurance	40.077	40.077	40.077	-	-	-	-	-
Actifs liés à des contrats de réassurance	122.007	141.167	24.670	15.056	7.261	7.554	6.801	79.825
Total des actifs	**19.332.499**	**24.275.327**	**5.273.777**	**1.281.591**	**1.551.099**	**1.194.177**	**1.397.102**	**13.577.582**
Passifs								
Passifs liés à des contrats d'assurance	8.738.825	10.958.458	1.125.541	656.790	564.105	547.770	316.842	7.747.408
Passifs liés à des contrats de réassurance	9.106	9.106	9.106	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	6.408.219	5.214.194	3.466.485	480.026	274.780	225.267	183.149	584.487
Dettes subordonnées	741.496	1.046.074	194.398	31.963	31.963	31.963	31.963	723.825
Autres dettes de financement	609.890	537.646	279.368	258.278	-	-	-	-
Instruments dérivés	67.125	67.125	59.736	2.896	1.495	2.997	-	-
Total des passifs	**16.574.660**	**17.832.603**	**5.134.634**	**1.429.953**	**872.344**	**807.997**	**531.955**	**9.055.720**

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires – Solvency II

En milliers d'euros, uniquement Ethias SA — 31-12-2024

		Flux de trésorerie espérés (non actualisés)						
	Valeur comptable	Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 2 ans inclus	De 2 à 3 ans inclus	De 3 à 4 ans inclus	De 4 à 5 ans inclus	Plus de 5 ans et échéance indéterminée
Actifs								
Obligations et titres similaires	11.503.754	14.274.973	1.334.229	1.140.103	871.501	1.146.183	823.302	8.959.656
Participations, actions, fonds d'investissement et immobilier de placement	2.297.644	3.727.237	140.523	159.626	158.025	156.276	175.889	2.936.898
Prêts et dépôts	1.592.928	1.841.184	109.380	276.599	190.530	133.548	121.467	1.009.660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	570.448	530.659	530.659	-	-	-	-	-
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2.392.929	2.392.929	2.392.929	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	154.256	154.256	152.909	1.347	-	-	-	-
Actifs liés à des contrats d'assurance	32.235	32.235	32.235	-	-	-	-	-
Actifs liés à des contrats de réassurance	221.168	269.801	55.074	31.957	25.147	18.822	26.543	112.258
Total des actifs	**18.765.361**	**23.223.274**	**4.747.938**	**1.609.632**	**1.245.202**	**1.454.829**	**1.147.201**	**13.018.472**
Passifs								
Passifs liés à des contrats d'assurance	9.075.809	11.877.660	1.055.806	694.605	605.550	577.527	595.474	8.348.699
Passifs liés à des contrats de réassurance	992	992	992	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	6.043.943	5.977.414	3.271.093	578.946	340.920	254.397	224.882	1.307.176
Dettes subordonnées	561.685	764.034	31.623	309.823	17.713	17.713	17.713	369.450
Autres dettes de financement	450.591	368.489	368.489	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	106.885	106.885	103.888	-	-	-	2.997	-
Total des passifs	**16.239.906**	**19.095.473**	**4.831.890**	**1.583.374**	**964.183**	**849.637**	**841.065**	**10.025.324**

La projection des flux de trésorerie repose sur plusieurs hypothèses.

Actifs

Les portefeuilles sont projetés par catégories d'actifs de façon à reproduire de manière plus réaliste les flux de liquidité réellement attendus. Les actifs à termes échus tels que les obligations et prêts ont leurs flux de trésorerie calculés suivant leurs maturités et taux de coupons. Le cash ainsi que la branche 23 sont considérés comme des flux en dessous d'une année.

De plus, pour la majorité des actifs des classes suivantes : actions – participations – immeubles de placement, des flux de trésorerie ont été projetés prenant l'hypothèse que ces classes d'actifs suivraient un profil d'extinction semblable à celui des contrats d'assurances et d'investissement. De ce fait, on applique à ces actifs un profil décroissant semblable au profil des passifs auxquels ils sont adossés. Par conventions internes, ces actifs ne sont liquides qu'à partir de la seconde année de projection. De plus, un taux de revenus récurrents est incorporé dans leur profil d'extinction sur un horizon d'investissement égal à la moyenne des différentes classes d'échéances.

Notons également que les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités, ou de clauses d'extension de maturité. De plus, les actifs de contrats d'assurance sont supposés à échéance inférieure à un an au vu de leur profil.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires – Solvency II

Passifs
Les passifs regroupent des passifs d'assurances ainsi que des passifs financiers. Les passifs d'assurance regroupent les flux de trésorerie attendus relatifs à la couverture restante (« Liability for remaining coverage » - LRC) et aux sinistres encourus (« Liability for incurred claims » - LIC). Cependant, les passifs d'assurance relatifs à la couverture restante, mesurés selon la méthode simplifiée (« Premium Allocation Approach » - PAA), ont été exclus de cette analyse. De plus, les passifs de contrats de réassurance sont supposés à échéance inférieure à un an au vu de leur profil.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissements sont essentiellement constitués des passifs relatifs aux provisions de la Branche 23 ainsi que de contrats d'investissements du premier et du second pilier.

Repo's
La stratégie de repo de financement continue à gérer la liquidité intra année.

Dérivés
Seules les couvertures donnant lieu à un échange de cash à échéance ont été prises en compte dans nos analyses.

7.6.4.5 Montants payables sur demande

Les montants des passifs liés aux contrats d'assurance qui sont payables sur demande sont indiqués ci-dessous à côté de leur valeur comptable. La somme des montants de passifs présentée ci-dessous ne correspond pas à la valeur présentée dans l'état consolidé de la situation financière. Cela s'explique par le fait que cette analyse n'intègre que les portefeuilles avec option de rachat pour lesquels il existe un montant payable sur demande. En particulier, les portefeuilles de rentes sont exclus.

En milliers d'euros	31-12-2025		31-12-2024	
	Montant payable sur demande	Valeur comptable	Montant payable sur demande	Valeur comptable
Contrats d'assurance Vie	4.315.935	3.683.311	4.278.174	3.932.597

7.6.5 Risque de marché

7.6.5.1 Nature et ampleur des risques

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux est le risque associé à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt (en ce compris la pente) ou la volatilité des taux d'intérêt.

Des fluctuations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les produits commercialisés par la compagnie, par exemple sur les garanties et les participations bénéficiaires, ainsi que sur la valeur des placements de la compagnie. Ce risque découle de la différence de sensibilité des actifs et des passifs aux variations des taux d'intérêt.

Risque de spread de crédit
Le risque de spread est le risque associé à la sensibilité de la valeur des actifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Risque d'inflation
Le risque d'inflation désigne la possibilité qu'une inflation inattendue diminue considérablement la valeur réelle des rendements d'un investissement.

Risque de prix sur actions
Le risque actions est le risque associé à la sensibilité de la valeur des instruments financiers aux changements affectant le niveau de la valeur de marché des actions.

Le risque de prix porte sur la position globale en valeur de marché des parts en participations, actions et fonds.

Risque de prix sur immeubles de placement
Le risque sur immobilier est le risque associé à la sensibilité de la valeur des instruments financiers aux changements affectant le niveau de la valeur de marché des actifs immobiliers.

Le portefeuille immobilier est géré à long terme afin de maintenir un niveau approprié de diversification entre les dimensions (i) type, (ii) région géographique, (iii) cycle de vie de l'investissement, (iv) année de référence, (v) locataire et (vi) durée du bail.

Risque de change sur les monnaies étrangères
Le risque de change (ou risque monétaire) est le risque associé à la sensibilité de la valeur des instruments financiers libellés en devises étrangères aux changements affectant le niveau des taux de change.

7.6.5.2 Gestion des risques

La gestion des risques de marché consiste à mettre en place des mesures de mitigation ainsi que des indicateurs permettant de suivre l'évolution de ces risques.

Investissements conformément au principe de la personne prudente
L'ensemble des investissements détenus par Ethias sont gérés conformément au principe de la personne prudente. En effet, la mise en conformité par rapport aux différents critères repris au sein de l'Article 132 de la Directive SII est vérifiée pour chaque grande classe d'actifs et monitorée à travers les différentes politiques d'investissement et organes de gouvernance correspondants.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

Limites financières
Des limites de sensibilité aux taux d'intérêt sont appliquées aux segments ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

Risque de taux d'intérêt
Plusieurs programmes de gestion de l'écart de duration actifs-passifs ont été implémentés ces dernières années.

La sensibilité aux taux d'intérêts est régulièrement monitorée et les mesures adéquates sont prises en cas de déviation par rapport à la cible pour conserver le profil de risques requis.

Risque de spread de crédit
Le risque de spread est également évalué en permanence : le risque souverain est partiellement couvert par des programmes successifs de ventes forward d'obligations étatiques, tandis que le risque corporate n'est pas couvert financièrement, il est diversifié.

Au niveau des autres risques de spread, le risque se gère à l'aide de limites qui tiennent compte du type d'exposition au risque de crédit, de la qualité du crédit ainsi que par une supervision régulière de l'ensemble des portefeuilles. La gestion du risque de concentration permet également de mitiger ce risque de spread.

Risque d'inflation
Le risque d'inflation est également partiellement couvert via des investissements dans des dérivés et dans des actifs indexés à l'inflation (inflation-linked bonds).

Risque de prix sur actions
Le risque de prix sur actions est mitigé grâce à une diversification du portefeuille. Celle-ci a été complétée par la mise en place d'une stratégie d'overlay qui permet, via l'achat et la vente d'options pour une durée limitée et avec un profil de risque adéquat de réduire l'impact d'une baisse des marchés d'actions sur notre portefeuille.

Risque de prix sur immeubles de placement
Le risque de prix sur immobilier est géré via la diversification de notre portefeuille. Notre exposition se répartit sur différents types de biens (commercial, résidentiel, projets…).

Risque de change sur les monnaies étrangères
Le risque de change est limité pour le Groupe.

7.6.5.3 Evolution de l'exposition aux risques et de leur gestion

Il n'y a eu aucun changement dans les objectifs, les politiques et les processus de gestion des risques ainsi que dans les méthodes utilisées pour mesurer les risques par rapport à la période précédente.

7.6.5.4 Exposition au risque de marché

Risque de taux d'intérêt
Le tableau suivant présente l'exposition au risque de taux d'intérêt par type d'actif. Nous notons que les expositions au risque de taux d'intérêt ne sont pas additives car elles incluent des actifs et des passifs.

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Actifs		
Obligations	9.240.211	9.217.944
Prêts	53.389	53.252
Instruments dérivés	31.127	154.256
Equivalents de trésorerie	-	-
Passifs		
Passifs liés à des contrats d'assurance	8.010.920	8.393.699
Instruments dérivés	67.125	106.885

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

Risque de spread de crédit

Les actifs financiers sur lesquels porte le risque de spread sont ventilés par notation financière ci-dessous.

Nous considérons comme rating de référence la deuxième meilleure notation disponible de Moody's, Fitch et Standard & Poor's à la date de clôture.

En milliers d'euros							31-12-2025
	AAA	AA	A	BBB	BB et en dessous	Non noté	Total
Obligations	788.778	1.203.830	5.152.175	1.393.996	152.797	548.633	9.240.211
Prêts	-	-	-	-	-	53.389	53.389
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-
Total	788.778	1.203.830	5.152.175	1.393.996	152.797	602.022	9.293.600

En milliers d'euros							31-12-2024
	AAA	AA	A	BBB	BB et en dessous	Non noté	Total
Obligations	726.331	3.352.641	2.418.343	1.954.748	121.360	644.522	9.217.944
Prêts	-	-	-	-	-	53.252	53.252
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-
Total	726.331	3.352.641	2.418.343	1.954.748	121.360	697.774	9.271.197

L'exposition par rating a évolué sur 2025 principalement au niveau de la dégradation du rating de la France et de la Belgique de AA vers A.

Risque de prix sur actions

La position globale du Groupe Ethias est reprise dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros, en valeur de marché	31-12-2025		31-12-2024	
	Juste valeur	% de la valeur au bilan	Juste valeur	% de la valeur au bilan
Participations	77.247	0,38%	47.758	0,24%
Actions	840.739	4,16%	687.126	3,48%
Fonds d'investissement	536.758	2,66%	508.489	2,58%
Total	1.454.744	7,20%	1.243.373	6,30%

Risque de prix sur immeubles de placement

En milliers d'euros, en valeur de marché	31-12-2025		31-12-2024	
	Juste valeur	% de la valeur au bilan	Juste valeur	% de la valeur au bilan
Immeubles de placement	555.570	2,75%	523.704	2,65%

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.6.5.5 Analyse de sensibilité aux risques financiers

La mesure et le suivi de chacun de ces risques donne lieu à des analyses de sensibilité permettant d'estimer l'incidence brute sur le résultat global ainsi que sur la solvabilité de la compagnie de résultats des simulations de crise.

Le tableau suivant reprend les chocs pris en compte pour l'appréciation des différents types de risque ainsi que leurs impacts sur le compte de résultats et sur les autres éléments du résultat global. Les chocs pris en compte sont ceux utilisés par la direction de l'entreprise dans le cadre d'évaluation des risques de marché. Les ordres de grandeur utilisés se rapprochent de ceux définis dans le cadre de la norme Solvency II. L'analyse de sensibilité présentée se base sur le portefeuille d'actions et obligations détenus par Ethias SA. Dans le cas des actions, l'impact sur la sicav Ethias Sustainable Investment Fund (E.S.I.F), est également pris en compte.

En milliers d'euros ; uniquement Ethias SA (et Ethias S.I.F. en plus dans le cas des actions)	31-12-2025	
	Impact estimé sur le compte de résultats	Impact estimé sur les autres éléments du résultat global
Risque de taux d'intérêt		
Placements financiers (hors placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte et dérivés)		
Augmentation de la courbe des taux de 50 points de base	(11.064)	(385.728)
Diminution de la courbe des taux de 50 points de base	11.064	385.728
Contrats d'assurance et de réassurance		
Augmentation de la courbe des taux de 50 points de base	0	279.893
Diminution de la courbe des taux de 50 points de base	0	(305.613)
Risque de spread de crédit		
Placements financiers (hors placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte)		
Augmentation du spread de crédit de 50 points de base	(10.949)	(376.284)
Contrats d'assurance et de réassurance		
Augmentation du spread de crédit de 50 points de base	-	149.171
Risque de prix sur actions		
Placements financiers (hors placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte)		
Diminution du prix des actions de 30 %	(178.850)	(217.531)
Contrats d'assurance et de réassurance		
Diminution du prix des actions de 30 %	-	14.628

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

En milliers d'euros ; uniquement Ethias SA (et Ethias S.I.F. en plus dans le cas des actions)		31-12-2024
	Impact estimé sur le compte de résultats	**Impact estimé sur les autres éléments du résultat global**
Risque de taux d'intérêt		
Placements financiers (hors placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte et dérivés)		
Augmentation de la courbe des taux de 50 points de base	(13.064)	(397.491)
Diminution de la courbe des taux de 50 points de base	13.064	397.491
Contrats d'assurance et de réassurance		
Augmentation de la courbe des taux de 50 points de base	-	516.164
Diminution de la courbe des taux de 50 points de base	-	(157.275)
Risque de spread de crédit		
Placements financiers (hors placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte)		
Augmentation du spread de crédit de 50 points de base	(12.879)	(388.097)
Contrats d'assurance et de réassurance		
Augmentation du spread de crédit de 50 points de base	-	192.495
Risque de prix sur actions		
Placements financiers (hors placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte)		
Diminution du prix des actions de 30 %	(163.370)	(177.379)
Contrats d'assurance et de réassurance		
Diminution du prix des actions de 30 %	-	7.139

Les sensibilités aux taux d'intérêts sont un peu moins élevées par rapport à fin 2024 car les valeurs de marché des actifs auxquels ils s'appliquent ont diminué sur 2025. Au niveau du risque sur actions, nous observons en cas de baisse des niveaux actions, une augmentation des sensibilités entre les autres éléments du résultat global (OCI) et le P&L car l'exposition action a augmenté en 2025.

Des stratégies de couverture en dérivés sont opérées afin de mitiger l'exposition d'Ethias vis-à-vis du risque d'écartement des spreads de crédit des obligations gouvernementales (contrats à terme sur obligations) et du risque de taux. L'estimation de l'impact de ces dérivés de couverture au 31/12/2025 sur la sensibilité des autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous.

Impact spread lié aux contrats à terme sur obligations :

- Augmentation du spread de crédit de 100 points de base : +163 millions d'euros
- Diminution du spread de crédit de 100 points de base : -196 millions d'euros

Les différents niveaux d'impacts ont significativement augmenté ces dernières années, permettant de réduire la sensibilité du bilan à un écartement des spreads souverains. L'évolution par rapport à 2024 est la conséquence d'une légère adaptation de la stratégie à l'évolution des niveaux de spreads observée en 2025.

Impact taux lié aux contrats à terme sur obligations :

- Augmentation des taux d'intérêts de 100 points de base : +10 millions d'euros
- Diminution des taux d'intérêts de 100 points de base : -18 millions d'euros

Les impacts ont évolué par rapport à l'exercice précédent et sont conformes à la stratégie ALM déployée.

Méthodes et hypothèses

L'analyse est basée sur un changement d'hypothèse tout en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, il est peu probable que cela se produise, et les changements dans certaines hypothèses peuvent être corrélés.

Changements de méthodes et d'hypothèses

Par rapport à la période précédente, aucun changement n'a été apporté aux méthodes et hypothèses utilisées dans la préparation de l'analyse ci-dessus.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

7.7 RISQUES NON FINANCIERS

7.7.1 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux processus, aux acteurs aussi bien internes qu'externes et aux systèmes internes à l'organisation, ou résultant d'évènements externes ».

Les événements externes visent notamment des catastrophes naturelles (incendie, inondations…), des changements législatifs, des manifestations de grévistes empêchant l'accès au lieu de travail, etc.

La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le Comité de direction suit directement le risque opérationnel et analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de mitigation/gestion correspondantes conformément à la politique de gestion des risques d'Ethias.

Les risques de discontinuité représentent une sous-catégorie des risques opérationnels. L'analyse de ceux-ci est essentielle pour assurer la résilience de l'entreprise. En identifiant et en évaluant les risques potentiels susceptibles d'interrompre les activités, Ethias peut mettre en place des mesures préventives et réactives pour les minimiser. Cela permet non seulement de protéger les opérations critiques, mais aussi de garantir la continuité des services aux clients, de préserver la réputation de l'entreprise et de maintenir sa stabilité financière. En intégrant ces analyses dans sa stratégie globale, Ethias démontre son engagement envers la durabilité et la résilience à long terme.

Dans son analyse, Ethias évalue la probabilité que certaines menaces entraînent une interruption sérieuse des activités. Cette évaluation couvre divers domaines, notamment les problématiques liées aux ressources humaines, les défaillances d'infrastructures, la cybercriminalité, les pandémies et les catastrophes naturelles. L'analyse permet d'anticiper les conséquences de ces perturbations sur les clients, les marchés et les employés, tout en identifiant les activités critiques et leur niveau de résilience souhaité.

Sur la base de ces résultats, Ethias élabore une stratégie de continuité incluant des plans de réponse ICT, humaines et Facilities ainsi que des mesures préventives et réactives. Le Business Continuity Plan (BCP) décrit les actions à entreprendre en cas de crise, notamment les procédures de recouvrement pour assurer la reprise des opérations essentielles. Ce plan est régulièrement testé et mis à jour afin de garantir son efficacité et son adéquation aux menaces évolutives.

7.7.2 Autres risques non financiers

Le risque de réputation
Le risque de réputation est le risque qu'une information (publicité ou autre) négative, vraie ou non, provoque une perte de confiance en l'intégrité de l'entreprise.

Afin de se prémunir d'un risque de réputation, Ethias prend différentes mesures de manière à garantir l'intégrité de son image.

Elle a donc développé une culture de communication utilisant deux axes complémentaires et coordonnés.

C'est ainsi que le risque de réputation est traité tout d'abord au travers d'une culture de communication externe visant à informer de manière professionnelle et transparente le public, les investisseurs et les actionnaires sur le positionnement stratégique et financier, les développements opérationnels et l'évolution commerciale de l'entreprise.

Ethias attache également une importance toute particulière à une bonne communication interne dans l'entreprise car celle-ci contribue à la confiance du personnel en l'intégrité de l'entreprise. Il existe donc dans l'entreprise un souci constant de veiller à une information rapide, continue et pertinente du personnel.

Plusieurs départements internes ont établi des chartes de fonctionnement (Privacy, Risk Management, Actuarial Function, Compliance…) de manière à conscientiser leur personnel quant au comportement éthique qu'il convient d'adopter dans l'exercice de leurs activités.

Ethias maîtrise également son risque réputationnel en s'appuyant sur un cadre de durabilité structuré et ambitieux, porté notamment par son Ethias Sustainability Framework, qui définit les principes directeurs guidant l'ensemble de ses engagements ESG. Ce cadre est complété par un ensemble cohérent de politiques d'investissement durable et responsable, parmi lesquelles la Politique d'Investissement Durable et Responsable, la Politique d'Engagement, la Politique d'Exclusion, la Politique d'Intégration ESG, la Politique d'Investissement d'Impact ainsi que la méthodologie relative aux Principales Incidences Négatives. L'existence, la publication et l'application cohérente de ces documents renforcent la transparence d'Ethias et contribuent à la protection de son image d'entreprise responsable et engagée.

Ethias mène également des sondages d'opinion réguliers afin de recueillir l'avis de ses assurés sur la qualité de ses services. Réalisés par des bureaux d'études indépendants, ces sondages confirment de manière récurrente la solidité et la qualité perçue de la marque Ethias.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

Les risques climatiques
Ethias est particulièrement attentive à la problématique des risques ESG, parmi lesquels les risques climatiques (physiques comme de transition) occupent une place centrale. Leur nature est susceptible d'affecter à la fois la rentabilité des produits d'assurance, la valorisation du portefeuille d'investissement et, plus largement, la continuité même des activités de l'entreprise. Conformément à Solvabilité II, principalement via l'ORSA, et conformément à la CSRD, via la réalisation d'une analyse de double matérialité, Ethias alimente l'identification et l'évaluation de ses impacts, risques et opportunités climatiques.

Dans le cadre de son exercice ORSA (Own Risk Self Assessment), Ethias évalue donc annuellement les impacts potentiels d'un scénario d'événement climatique extrême sur ses risques physiques ainsi que l'effet de la transition climatique sur ses investissements. Les stress tests réalisés à cette occasion permettent de challenger notamment la politique de réassurance, les orientations d'investissement et, plus généralement, l'appétit au risque d'Ethias

Dans cet exercice, Ethias accorde une attention particulière aux inondations, tremblements de terre et sécheresses. Ensuite, les risques liés aux émissions de gaz à effet de serre sont étudiés dans un nouveau scénario de changement climatique. L'objectif global étant de procéder à l'identification des expositions matérielles aux risques physiques et de transition et d'évaluer ces risques tant à court terme qu'à long terme. Une première approche est proposée sur base des tendances de marché et des premières consultations réalisées par les autorités de contrôle européennes avant la publication de directives en la matière.

Une grande majorité de nos contrats Non-Vie ont une échéance d'un an. Cela nous permet d'adapter assez rapidement la tarification des assurances en fonction de l'évolution des risques climatiques. Nos traités de réassurance prennent en compte l'évolution des risques climatiques ainsi que des risques de concentration. À partir des discussions avec nos réassureurs, nous recueillons des informations sur l'évolution des risques climatiques. Ceci est bien sûr incorporé dans la tarification des traités de réassurance, ce qui donne des informations de marché sur l'évolution des risques.

Parallèlement, la Politique d'Investissement Durable et Responsable encadre strictement les investissements et exclut les activités industrielles présentant des impacts environnementaux significatifs. Elle est complétée par la Politique d'Intégration ESG, la Politique d'Exclusion, la Politique d'Engagement, la Politique d'Investissement d'Impact ainsi que la méthodologie relative aux Principales Incidences Négatives, contribuant à réduire l'exposition aux risques de transition.

Enfin, dans le cadre du développement de son plan de continuité, Ethias mène à intervalles réguliers des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation d'un risque de nature catastrophique. Dans le même ordre d'idées, des tests de black-out sont organisés périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique.

Cet ensemble cohérent (double matérialité, analyses prospectives des aléas pertinents, intégration ORSA, réactivité tarifaire, pilotage de la réassurance, cadre d'investissement durable et résilience opérationnelle) permet à Ethias d'identifier, d'évaluer et de gérer de manière proactive les risques climatiques physiques et de transition, tout en renforçant sa résilience et l'alignement avec les attentes réglementaires et sociétales.

7.8 RISQUES ÉMERGENTS

La combinaison de l'analyse de facteurs de risques externes et de facteurs de risques internes induit indépendamment ou de manière aggravée des conséquences potentielles pour l'entreprise. Cette analyse qui est réalisée trimestriellement, permet de constituer un inventaire des risques les plus importants pour Ethias. Cette vision consolidée des risques permet de définir à son tour des scénarios catastrophe pour lesquels des tests de résistance sont réalisés. Cet exercice s'appelle l'ORSA (Own Risk Self Assessment), il s'agit d'un exercice réglementaire annuel imposé par la BNB (Banque Nationale de Belgique) qui tient compte des guidances émises par l'EIOPA en matière de gestion des risques par les entreprises d'assurances européennes.

L'ORSA est intégré dans la gestion de l'entreprise, et plus particulièrement dans les décisions stratégiques et les processus tant opérationnels que de gestion. Ethias tient compte des résultats de l'ORSA dans le cadre de :

- sa stratégie et son plan d'affaires (business plan) : adéquation avec le Risk Appetite et la politique de distribution des dividendes ;
- la gestion de ses fonds propres : quantité, qualité, levée de fonds propres complémentaires ;
- l'élaboration et la conception de ses produits : niveau approprié de tarification et de fixation de marges.

Les résultats de l'ORSA sont formalisés dans un rapport à destination des organes décisionnels et de la BNB. Le processus ORSA, menant à l'élaboration du rapport, est formalisé.
Les résultats et conclusions de l'ORSA sont également communiqués en interne aux membres du personnel pour lesquels cela est pertinent, afin de leur permettre de prendre toutes les mesures de suivi nécessaires.

Le rapport ORSA 2025 a été présenté au Conseil d'administration des 19-20 mars 2025 et envoyé au régulateur après validation.

Pour plus d'information détaillée sur la gouvernance d'Ethias en matière de gestion des risques, le rapport public SFCR est consultable sur le site Ethias Corporate.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

La rédaction du rapport en matière d'évaluation du système de contrôle interne est conforme à la circulaire BNB_2015_21 sur le contrôle interne ainsi qu'aux normes COSO 2013 et 2017.

En termes d'environnement de contrôle, Ethias :

- se montre attentive au respect de l'intégrité et des valeurs éthiques qui sont les siennes ;
- vise à l'atteinte de ses objectifs par une définition claire de sa structure organisationnelle ainsi que par des pouvoirs et des responsabilités appropriés ;
- démontre son engagement à attirer, former et fidéliser des collaborateurs compétents conformément aux objectifs de son plan pluriannuel ;
- renforce, pour chacun de ses collaborateurs, le devoir de rendre compte de ses responsabilités en matière de contrôle interne ;
- établit un appétit aux risques dont la surveillance est assurée par le Conseil d'administration, assisté par le Comité d'Audit et des Risques.

En termes d'évaluation des risques, Ethias :

- veille à définir des objectifs clairs qui assurent une identification et une évaluation des risques associés à ses objectifs ;
- identifie les risques associés à la réalisation de ses objectifs dans l'ensemble de son périmètre de responsabilité et procède à leur analyse régulière, de manière à déterminer les modalités appropriées de gestion de ses risques ;
- intègre le risque de fraudes interne et externe dans son évaluation des risques susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs ;
- établit un profil de risque intégrant la veille sur les risques externes et émergents ;
- identifie et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir un impact significatif sur son système de contrôle interne ;

En termes d'activité de contrôle, Ethias :

- met en place et/ou revoit ses activités de contrôle par le biais de directives qui précisent les objectifs poursuivis et de procédures qui mettent en œuvre ces directives ;
- sélectionne et développe les activités de contrôle, en ce compris les contrôles généraux informatiques, qui contribuent à maintenir ou à ramener les risques associés à la réalisation de ses objectifs à des niveaux acceptables.

En termes d'information et de communication, Ethias :

- communique en interne les informations nécessaires au bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne, plus particulièrement par l'obtention d'informations pertinentes et de qualité. Une coordination existe entre les fonctions de contrôle indépendantes ainsi qu'entre la fonction d'audit interne, le commissaire agréé et les régulateurs;
- communique avec les tiers sur les points qui peuvent affecter le fonctionnement des autres composantes du contrôle interne (actionnaires, analystes, régulateurs, clients, fournisseurs, associations…).

En termes de pilotage, Ethias :

- réalise des évaluations continues et/ou ponctuelles afin de vérifier si les composantes du contrôle interne sont bien mises en place et fonctionnent ;
- communique une évaluation des faiblesses de contrôle interne en temps voulu aux responsables des mesures correctrices, notamment au Comité de direction et au Comité d'Audit et de Risques.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

9.1 EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES - SOLVENCY II

Le 14 décembre 2023, le Conseil et le Parlement sont parvenus à un accord provisoire sur les modifications de la directive Solvabilité II, le principal acte législatif de l'UE dans le domaine des assurances, et sur de nouvelles règles relatives au redressement et à la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance.

Le 23 avril 2024 le Parlement Européen a effectivement adopté les textes. L'entrée en vigueur de ces évolutions réglementaires est prévue pour 2027.

Les nouvelles règles liées à Solvabilité II renforceront le rôle du secteur de l'assurance et de la réassurance dans la fourniture de sources privées d'investissement à long terme aux entreprises européennes. Dans le même temps, elles rendront le secteur plus résilient et mieux préparé aux défis futurs afin de mieux protéger les preneurs d'assurance.

L'accord impose également aux entreprises et aux groupes d'assurance et de réassurance considérés comme systémiques de concevoir et de soumettre des plans préventifs de redressement aux autorités nationales de surveillance.

La BNB a validé courant 2024 que Ethias ne fait pas partie des entreprises systémiques et n'est donc pas soumises à cette exigence réglementaire. Néanmoins, dans le cadre de sa gouvernance propre, Ethias a défini les principaux plans d'action à mettre en œuvre dans le cadre d'une dégradation de ses principaux indicateurs, selon les spécifications des plans de redressement.

7. GESTION DES RISQUES
7.1 Introduction
7.2 Gouvernance en matière de gestion des risques
7.3 Typologie des risques
7.4 Politique de gestion des risques
7.5 Risques d'assurance
7.6 Risques financiers
7.7 Risques non financiers
7.8 Risques émergents
8. APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
9. INDICATION SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ
9.1 Evolutions réglementaires - Solvency II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

10. Etats financiers consolidés 226

11. Information générale 231

12. Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière 261

13. Notes relatives au compte de résultats consolidé 307

14. Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière 313

15. Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 318

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

10.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En milliers d'euros	Annexe	31-12-2025	31-12-2024
Ecarts d'acquisition	12.1	**99.012**	**97.679**
Autres actifs incorporels	12.2	**96.251**	**95.713**
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	12.3	**234.774**	**85.707**
Droit d'utilisation d'actifs	12.4	**107.476**	**127.875**
Participations dans des entreprises associées et co-entreprises	12.5	**264.884**	**283.428**
Immeubles de placement	12.3	**439.731**	**413.054**
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		9.506.552	9.223.938
Instruments de dette		8.615.150	8.492.977
Instruments de capitaux propres		891.403	730.961
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		1.241.792	1.290.631
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti		3.850.963	3.694.151
Instruments financiers dérivés	12.7	31.127	154.256
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats		2.593.501	2.392.929
Placements financiers	12.6	**17.223.935**	**16.755.905**
Actifs liés à des contrats d'assurance	12.15	**40.077**	**32.235**
Actifs liés à des contrats de réassurance	12.8	**121.819**	**221.168**
Impôts différés actifs	12.9	**230.894**	**251.061**
Créances	12.10	**493.629**	**623.558**
Autres actifs	12.11	**122.221**	**94.268**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.12	**719.869**	**645.216**
Actifs destinés à la vente dont actifs relatifs à des abandons d'activités	12.13	**9.229**	**2.026**
Total de l'actif		**20.203.800**	**19.728.895**

En milliers d'euros	Annexe	31-12-2025	31-12-2024
Capital social		1.000.000	1.000.000
Réserves et report à nouveau		1.655.722	1.491.047
Résultat net de la période		207.875	301.334
Autres éléments du résultat global		(263.602)	(453.679)
Capitaux propres du Groupe		**2.599.995**	**2.338.702**
Participations ne donnant pas le contrôle		**77.808**	**72.476**
Total des capitaux propres	12.14	**2.677.803**	**2.411.178**
Passifs liés à des contrats d'assurance	12.15	8.738.825	9.075.809
Passifs liés à des contrats de réassurance	12.8	8.847	992
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	12.16	6.408.219	6.043.943
Dettes subordonnées	12.17	741.496	558.016
Obligations locatives	12.17	60.731	74.994
Autres dettes de financement	12.17	603.232	448.597
Avantages au personnel	12.18	187.591	185.174
Provisions	12.19	15.820	17.972
Instruments financiers dérivés	12.7	67.125	106.885
Passifs d'impôt exigible	12.20	93.688	91.663
Passifs d'impôt différé	12.9	21.229	19.656
Autres dettes	12.20	577.967	694.001
Dettes liées aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées	12.13	1.229	15
Total des autres passifs		**17.525.998**	**17.317.717**
Total du passif		**20.203.800**	**19.728.895**

Les états et annexes des chapitres 10 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés établis au 31 décembre 2025.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
10.1 Etat de la situation financière consolidée
10.2 Compte de résultats consolidé
10.3 Etat du résultat global consolidé (« Comprehensive Income »)
10.4 Etat des flux de trésorerie consolidés
10.5 Etat des variations des capitaux propres consolidés
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

10.2 COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Annexe	31-12-2025	31-12-2024
Revenus d'assurance		2.121.639	2.414.956
Charges des services d'assurance		(1.789.096)	(1.705.525)
Charges nettes des contrats de réassurance détenus		(39.210)	(45.952)
Résultat des services d'assurance	13.1	**293.333**	**663.480**
Produits des actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats		396.991	364.362
Gains nets sur vente d'actifs évalués au coût amorti		(530)	10.205
Gains nets sur vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		6.671	(26.499)
Gains nets des actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats		224.058	236.137
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'investissement		(205.404)	(245.086)
Amortissement et dépréciation des immeubles de placement		(22.948)	(29.523)
Pertes nettes de valeur de crédit sur placements		4.781	8.350
Autres charges financières liées aux placements		(22.694)	(18.548)
Revenu net des placements	13.2	**380.925**	**299.399**
Charges financières des contrats d'assurance émis		(248.217)	(479.296)
Produits financiers des contrats de réassurance détenus		6.101	7.109
Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance	13.3	**(242.116)**	**(472.187)**
Resultat net d'assurance et de placement		**432.141**	**490.692**
Autres produits d'exploitation	13.4	577.435	615.767
Autres charges d'exploitation	13.5	(642.313)	(620.452)
Frais de gestion d'actifs facturés		10.818	12.173
Charges liées aux dettes de financement	13.6	(55.806)	(39.533)
Dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Resultat net avant impots		**322.274**	**458.646**
Impôts sur le résultat	13.7	(69.302)	(111.984)
Resultat net apres impots		**252.972**	**346.662**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(25.290)	(31.280)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Resultat net de l'exercice		**227.682**	**315.382**
Part du Groupe		207.862	301.404
Participations ne donnant pas le contrôle		19.820	13.978

10.3 ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (« COMPREHENSIVE INCOME »)

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Resultat net de l'exercice	**227.682**	**315.382**
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	27.763	21.263
Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	102.835	21.177
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées	4.304	4.639
Impôt	(6.268)	(5.325)
Eléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat	**128.634**	**41.755**
Variation de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	(236.508)	4.357
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(93.792)	93.529
Charges financières des contrats d'assurance émis	440.260	(124.631)
Produits financiers des contrats de réassurance détenus	(5.579)	5.468
Ecart de conversion des monnaies étrangères	(1.022)	1.115
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées	-	-
Impôt	(28.128)	919
Eléments susceptibles d'être reclassés en compte de résultat	**75.231**	**(19.244)**
Total des autres elements du resultat global de l'exercice	**203.865**	**22.511**
Resultat global total	**431.547**	**337.893**
Part du Groupe	411.984	323.915
Participations ne donnant pas le contrôle	19.563	13.978

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
10.1 Etat de la situation financière consolidée
10.2 Compte de résultats consolidé
10.3 Etat du résultat global consolidé (« Comprehensive Income »)
10.4 Etat des flux de trésorerie consolidés
10.5 Etat des variations des capitaux propres consolidés
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

10.4 ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Annexe	31-12-2025	31-12-2024
Résultat net avant impôts		**322.274**	**458.646**
Amortissements et dépréciations sur actifs corporels et incorporels	12.2, 12.3, 12.4	80.612	66.156
Variation des dépréciations sur instruments financiers et immeubles de placement	12.3, 12.6, 13.2	18.168	21.174
Variation de la juste valeur des placements comptabilisés par le biais du compte de résultats	12.6, 13.2	(145.603)	(176.601)
Provisions pour risques et charges, et autres passifs	12.19, 13.5	9.293	13.972
Résultat généré par les contrats d'assurance	12.8, 12.15, 13.1, 13.3	(51.217)	(191.293)
Résultat généré par les contrats d'investissement	12.16, 13.2	194.586	232.913
Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôts pour prise en compte au sein des flux de trésorerie réels		(387.211)	(328.642)
Corrections des montants sans impact sur les flux de trésorerie		**(281.371)**	**(362.321)**
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés		47.604	42.765
Revenus financiers encaissés	13.2	365.323	338.786
Utilisation de provision pour avantage au personnel		(10.321)	(18.717)
Variation des créances et dettes courantes	12.10, 12.20	16.821	(112.265)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance	12.8, 12.15	248.276	(175.207)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'investissement	12.16	169.689	462.654
Impôts décaissés		(77.782)	(61.201)
Autres variations		**759.609**	**476.815**
Flux de trésorerie nets générés (absorbés) par les activités opérationnelles		**800.513**	**573.140**
Prises de participation dans des filiales, nettes de la trésorerie acquise	11.2.1	(59.746)	(172.630)
Acquisitions d'actifs financiers et immeubles de placement	12.3, 12.6	(3.608.714)	(2.088.702)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12.2, 12.3, 12.4	(215.373)	(78.256)
Cessions de participation dans des filiales, nettes de la trésorerie cédée	11.2.2	19.785	4.796
Cessions d'actifs financiers et des immeubles de placement	12.3, 12.6	3.011.958	2.025.017
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12.2, 12.3, 12.4	4.725	15.751
Flux de trésorerie nets générés (absorbés) par les activités d'investissement		**(847.365)**	**(294.024)**
Souscription à augmentation de capital		3.500	1.250
Remboursement de capital		-	-
Dividendes payés par la maison mère		(112.750)	(110.000)
Dividendes versés aux tiers		(6.143)	(4.734)
Emissions de dettes financières	12.17	298.990	25.624
Remboursements de dettes financières	12.17	(125.494)	(89.314)
Intérêts payés sur dettes financières	13.6	(38.148)	(42.314)
Emissions d'obligations locatives	12.17	9.573	19.437
Remboursements d'obligations locatives	12.17	(23.704)	(25.614)
Intérêts payés sur obligations locatives	13.6	(2.065)	(2.099)
Flux de trésorerie nets générés (absorbés) par les activités de financement		**3.759**	**(227.764)**
Flux de trésorerie nets générés (absorbés) par les activités		**(43.093)**	**51.352**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
10.1 Etat de la situation financière consolidée
10.2 Compte de résultats consolidé
10.3 Etat du résultat global consolidé (« Comprehensive Income »)
10.4 Etat des flux de trésorerie consolidés
10.5 Etat des variations des capitaux propres consolidés
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros	Annexe	31-12-2025	31-12-2024
Trésorerie ou équivalent début de période		**222.284**	**162.612**
Flux de trésorerie nets générés (absorbés) par les activités		(43.093)	51.352
Effets des écarts de conversion des monnaies étrangères et des autres mouvements		31	(31)
Variations des intérêts courus non échus sur équivalents de trésorerie		(3.893)	8.352
Variation des pertes de crédit attendues sur équivalents de trésorerie		-	-
Réévaluation des équivalents de trésorerie par les fonds propres		-	-
Trésorerie ou équivalent fin de période	12.12	**175.330**	**222.284**

La ligne « Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôts pour prise en compte au sein des flux de trésorerie réels » comprend principalement les dividendes et revenus financiers encaissés comptabilisés en compte de résultats.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
10.1 Etat de la situation financière consolidée
10.2 Compte de résultats consolidé
10.3 Etat du résultat global consolidé (« Comprehensive Income »)
10.4 Etat des flux de trésorerie consolidés
10.5 Etat des variations des capitaux propres consolidés
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

10.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les dividendes distribués sont composés par le dividende versé par Ethias SA à ses actionnaires (113 millions d'euros contre 110 millions d'euros en 2024) et par les dividendes distribués hors du Groupe (6,1 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2024), principalement par le sous-groupe NRB.

En 2025, la ligne « Variation de périmètre » affiche une réduction des capitaux propres du groupe, principalement attribuable à la valorisation d'une option engageant NRB dans l'achat d'actions complémentaires d'une de ses filiales. Au 31/12/2024, cette option n'a pas pu être quantifiée. Cette ligne est également influencée par l'acquisition de parts supplémentaires de Zorgi. Les participations ne donnant pas le contrôle sont également impactées par cette valorisation d'option ainsi que par ces parts supplémentaires de Zorgi.

En 2024, la ligne « Variation de périmètre » affiche une réduction des capitaux propres du groupe, principalement attribuable à la variation du pourcentage de NRB. Cette diminution affecte également les intérêts minoritaires, qui sont par ailleurs impactés par les acquisitions de Verdi et M&S.

En milliers d'euros — 2025

	Capital souscrit	Résultat reporté	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	**1.000.000**	**1.792.381**	**(453.679)**	**2.338.702**	**72.476**	**2.411.178**
Résultat net de l'exercice	-	207.862	-	207.862	19.820	227.682
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	204.122	204.122	(257)	203.865
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Résultat global total	**-**	**207.862**	**204.122**	**411.984**	**19.563**	**431.547**
Mouvements de capital	-	-	-	-	3.500	3.500
Distribution de dividendes	-	(112.750)	-	(112.750)	(6.143)	(118.893)
Transfert résultant de la vente des instruments de capitaux propres	-	14.045	(14.045)	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	(36.856)	(0)	(36.856)	(12.673)	(49.529)
Autres mouvements	-	(1.084)	-	(1.084)	1.084	0
Capitaux propres au 31 décembre	**1.000.000**	**1.863.598**	**(263.602)**	**2.599.995**	**77.808**	**2.677.803**

En milliers d'euros — 2024

	Capital souscrit	Résultat reporté	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	**1.000.000**	**1.649.511**	**(474.666)**	**2.174.845**	**83.563**	**2.258.408**
Résultat net de l'exercice	-	301.404	-	301.404	13.978	315.382
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	22.511	22.511	-	22.511
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Résultat global total	**-**	**301.404**	**22.511**	**323.915**	**13.978**	**337.893**
Mouvements de capital	-	-	-	-	1.250	1.250
Distribution de dividendes	-	(110.000)	-	(110.000)	(4.734)	(114.734)
Transfert résultant de la vente des instruments de capitaux propres	-	1.493	(1.493)	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	(50.027)	(31)	(50.058)	(21.581)	(71.639)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre	**1.000.000**	**1.792.381**	**(453.679)**	**2.338.702**	**72.476**	**2.411.178**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
10.1 Etat de la situation financière consolidée
10.2 Compte de résultats consolidé
10.3 Etat du résultat global consolidé (« Comprehensive Income »)
10.4 Etat des flux de trésorerie consolidés
10.5 Etat des variations des capitaux propres consolidés
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11. INFORMATION GÉNÉRALE

11.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

				31-12-2025		31-12-2024		
	Pays	Secteur	Devise	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Variation du périmètre
Société consolidante								
Ethias S.A.	Belgique	Assurance	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Sociétés consolidées par intégration globale								
Filiales immobilières								
Air Properties	Luxembourg	Immobilier	EUR	64,56%	64,56%	64,56%	64,56%	
Amethist Vastgoed	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	Acquisition par Ethias
Ankaret Invest	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Ariane Real Estate	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Brussel Lloyd George	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	Acquisition par Ethias
Bora	Belgique	Immobilier	EUR	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	Cession
Dockx Jan	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Ethias Patrimoine	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Foncière du Berlaymont	Belgique	Immobilier	EUR	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	Cession
Real Goed Invest	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Immo Hofveld	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Koala	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Lothian Developments IV	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
LV Demon - De Sluispoort	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	Acquisition par Ethias
Naos	Luxembourg	Immobilier	EUR	67,00%	67,00%	67,00%	67,00%	
Sagitta	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Sluishoeve	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	Acquisition par Ethias
UP 38	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Veran Real Estate	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Viminalis III	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

				31-12-2025		31-12-2024		
	Pays	Secteur	Devise	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Variation du périmètre
Groupe NRB								
Adinfo	Belgique	Informatique	EUR	42,38%	51,00%	42,38%	51,00%	
B-data	Belgique	Informatique	EUR	42,38%	51,00%	42,38%	51,00%	
Cevi	Belgique	Informatique	EUR	42,38%	100,00%	42,38%	100,00%	
Computerland	Belgique	Informatique	EUR	83,09%	100,00%	83,09%	100,00%	
Civadis	Belgique	Informatique	EUR	42,38%	100,00%	42,38%	100,00%	
Ink Consulting	Belgique	Informatique	EUR	83,09%	100,00%	83,09%	100,00%	
M & S	Belgique	Informatique	EUR	42,38%	100,00%	42,38%	100,00%	
NeWIN	Belgique	Informatique	EUR	83,09%	100,00%	83,09%	100,00%	
NRB	Belgique	Informatique	EUR	83,09%	83,09%	83,09%	83,09%	
Phenix Data Center	Belgique	Informatique	EUR	83,09%	100,00%	83,09%	100,00%	
Prodata Systems	Belgique	Informatique	EUR	42,38%	100,00%	42,38%	100,00%	
Servantes	Belgique	Informatique	EUR	31,78%	75,00%	0,00%	0,00%	Acquisition par Cevi
SLM	Belgique	Informatique	EUR	83,09%	100,00%	83,09%	100,00%	
Siggis	Belgique	Informatique	EUR	0,00%	0,00%	42,38%	100,00%	Cession
Trigone Informatique	France	Informatique	EUR	83,09%	100,00%	83,09%	100,00%	
Wallonie Data Center	Belgique	Informatique	EUR	83,09%	100,00%	83,09%	100,00%	
Zorgi	Belgique	Informatique	EUR	83,09%	100,00%	66,47%	80,00%	Acquisition par NRB
Autres								
Ethias Lease	Belgique	Autre	EUR	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	
Ethias Lease Corporation	Belgique	Holding	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Ethias Réassurances	Luxembourg	Assurance	EUR	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	Constitution par Ethias
Ethias Solution	Belgique	Autre	EUR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	
Ethias Sustainable Invest. Fund - Global Equities	Belgique	Autre	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Ethias Sustainable Invest. Fund - High Yield	Belgique	Autre	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Ethias Ventures	Belgique	Holding	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Glasfaser Ostbelgien	Belgique	Autre	EUR	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

				31-12-2025		31-12-2024		
	Pays	Secteur	Devise	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Variation du périmètre
Sociétés associées et mises en équivalence :								
Filiales immobilières								
Cityforward	Belgique	Immobilier	EUR	32,60%	32,60%	43,19%	43,19%	Variation de pourcentage
Cityforward Schuman HoldCo	Belgique	Immobilier	EUR	32,60%	32,60%	43,19%	43,19%	Variation de pourcentage
Hamsterhuren II	Belgique	Immobilier	EUR	21,75%	21,75%	21,75%	21,75%	
WLP Holding	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP I	Allemagne	Immobilier	EUR	30,00%	30,00%	30,00%	30,00%	
WLP II	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP III	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP IV	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP VII	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP VIII	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP IX	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP XI	Angleterre	Immobilier	GBP	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP XII	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP XVI	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP CVH	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
WLP CV	Belgique	Immobilier	EUR	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
Zabrixx I	Belgique	Immobilier	EUR	48,90%	48,90%	48,90%	48,90%	
Groupe NRB								
BelgiumDC	Belgique	Informatique	EUR	41,55%	50,00%	41,55%	50,00%	
Autres								
IMA Benelux	Belgique	Autre	EUR	33,00%	33,00%	33,00%	33,00%	
Green4You	Belgique	Autre	EUR	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	
NEB Participations	Belgique	Holding	EUR	29,43%	29,43%	29,43%	29,43%	

Par ailleurs, Cityforward intègre également les résultats de ses filiales Bolivar JV Bel et Egmont Luxemburg (détenues à 100%) et Tower Bel (détenue à 49%), alors que Cityforward Schuman HoldCo comprend les résultats des 20 SPV détenues à 100%: Cityforward Belliard 232, Cityforward Belliard 68, Cityforward Borchette, Cityforward Demot 24, Cityforward Demot 28, Cityforward Froissart 101, Cityforward Joseph 54, Cityforward Joseph 70, Cityforward Joseph 79, Cityforward Joseph 99, Cityforward Loi 102, Cityforward Loi 130, Cityforward Loi 86, Cityforward Luxembourg 46, Cityforward Madou, Cityforward Montoyer 59, Cityforward Palmerston, Cityforward Spa 3, Cityforward Trèves 74 et Cityforward Van Maerlant 18.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11.2 ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES

11.2.1 Actifs et passifs des entreprises acquises

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.873	1.405
Immeubles de placement	39.250	12.573
Placements financiers	16	-
Actifs liés à des contrats d'assurance	-	-
Autres actifs et immobilisations corporelles	4.369	33.867
Trésorerie et équivalents de trésorerie	856	888
Actifs destinés à la vente dont actifs relatifs à des abandons d'activités	9.229	-
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	-
Dettes de financement	(31.525)	(28.177)
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres passifs	(4.969)	(7.645)
Dettes liées aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées	(6.539)	-
Participations mises en équivalence	130	88.965
Participations ne donnant pas le contrôle	12.673	21.581
Variation des capitaux propres suite aux acquisitions	36.856	50.058
Actifs nets acquis	**62.219**	**173.515**
Moins: Trésorerie acquise	(881)	(885)
Moins: Badwill	(1.593)	-
Trésorerie utilisée pour les acquisitions	**59.746**	**172.630**

En 2025, Ethias a acquis 100% de Amethist Vastgoed, Brussels Lloyd George, LV Demon – De Sluispoort, et Sluishoeve. Par ailleurs, Ethias a libéré du capital dans Green4You. De son côté, NRB a acquis 20% supplémentaires de Zorgi et Cevi a acquis 75% des parts de Servantes. Le flux net de trésorerie relatif aux acquisitions de 2025 est de -10 millions d'euros pour Zorgi, -5,6 millions d'euros pour Brussel Lloyd George, -0,2 million d'euros pour LV Demon – De Sluispoort, -2,4 millions d'euros pour Sluishoeve, -0,1 million d'euros pour Green4You, et -4,3 millions d'euros pour Servantes. Conformément à l'application d'IFRS10, un passif financier de 37 millions d'euros a été comptabilisé concernant une option engageant NRB dans l'achat d'actions complémentaires d'une filiale.

En 2024, Cevi a acquis 100% des parts de Verdi et de M&S. De plus, Ethias a acquis 100% de Viminalis III. Enfin, Ethias a acquis 20% supplémentaire des parts de NRB, portant sa participation à 83%, et a participé aux augmentations de capital de Cityforward, de Hamsterhuren II, de Zabrixx I et de WLP Holding. Le flux net de trésorerie relatif aux acquisitions de 2024 est de -1,2 million d'euros pour Verdi, -1,4 million d'euros pour M&S, -10,7 millions d'euros pour Viminalis III, -71 millions d'euros pour NRB, -80 millions d'euros pour Cityforward, -0,6 million d'euros pour Hamsterhuren II, -3,5 millions d'euros pour Zabrixx I et -4,3 millions d'euros pour WLP Holding.

Les participations ne donnant pas le contrôle des acquisitions de 2025 et 2024 ont été initialement évaluées à la part proportionnelle d'Ethias dans l'actif net identifiable des entreprises acquises.

11.2.2 Actifs et passifs des entreprises cédées

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	539	-
Placements financiers	15.996	10.057
Actifs liés à des contrats d'assurance	-	-
Autres actifs et immobilisations corporelles	5.809	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.596	118
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	-
Dettes de financement	(14.101)	(864)
Provisions pour risques et charges	(67)	-
Autres passifs	(6.146)	(23)
Participations mises en équivalence	-	-
Variation des capitaux propres suite aux cessions	-	-
Actifs nets cédés	**4.625**	**9.304**
Bénéfice/(perte) sur cessions, net d'impôts	17.757	(4.390)
Trésorerie nette reçue relative à des cessions sans perte de contrôle	-	-
Trésorerie cédée	(2.596)	(118)
Trésorerie reçue pour les cessions	**19.785**	**4.796**

Les montants présentés ci-dessus correspondent, en 2024, aux cessions d'Immovivegnis et Archeion (générant respectivement 0,8 million d'euros et 4 millions d'euros de trésorerie).

En 2025, les cessions de Siggis par Cevi, et Bora et Foncière du Berlaymont par Ethias, ont générés de la trésorerie pour, respectivement, 10,4 millions d'euros, 1,4 million d'euros et 8,2 millions d'euros.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11.3 PRÉSENTATION DU SOUS-GROUPE NRB

Le sous-groupe NRB, détenu à concurrence de 83,1% par Ethias, se présente comme suit :

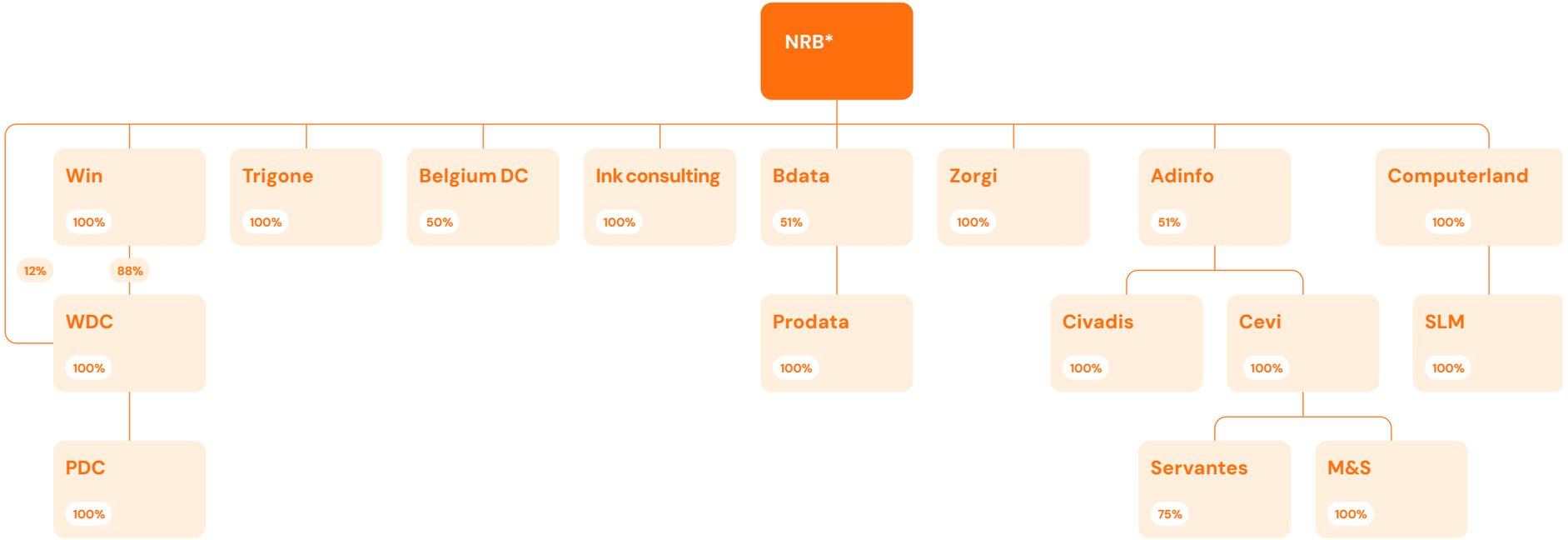

* Y compris les succursales au Luxembourg, en Grèce, en Italie, et en Grande-Bretagne.

Les tableaux de la page suivante donnent un aperçu de la situation financière, le compte de résultat et l'état du résultat global consolidés du sous-groupe NRB, considéré à 100%, en application des normes comptables IFRS.

Les montants repris sous la rubrique « participations ne donnant pas le contrôle » sont relatifs aux intérêts des détenteurs de participations dans les filiales du sous-groupe NRB ne donnant pas le contrôle à NRB. Ceux-ci ont perçu un dividende de 2 millions d'euros en 2025, comme en 2024.
Par ailleurs, les détenteurs de participation de NRB ne donnant pas le contrôle à Ethias ont perçu un dividende de 3 millions d'euros en 2025 contre 1,7 million d'euros en 2024.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11.3.1 Etat de la situation financière consolidée du sous-groupe NRB

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Ecarts d'acquisition	**124.556**	**123.090**
Autres actifs incorporels	**14.399**	**12.449**
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	**27.523**	**26.689**
Droit d'utilisation d'actifs	**34.245**	**47.597**
Participations dans des entreprises associées et co-entreprises	**1.694**	**1.592**
Immeubles de placement	**-**	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.558	3.778
Instruments de dette	-	3.736
Instruments de capitaux propres	1.558	42
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.832	26.243
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	55.971	16.499
Instruments financiers dérivés	-	-
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-
Placements financiers	**62.361**	**46.520**
Actifs liés à des contrats d'assurance	**-**	**-**
Actifs liés à des contrats de réassurance	**-**	**-**
Impôts différés actifs	**461**	**112**
Créances	**138.473**	**141.485**
Autres actifs	**56.936**	**55.227**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**53.860**	**45.341**
Actifs destinés à la vente dont actifs relatifs à des abandons d'activités	**-**	**-**
Total de l'actif	**514.507**	**500.102**

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Capital social	66.843	66.843
Réserves et report à nouveau	137.276	159.186
Résultat net de la période	45.091	33.737
Autres éléments du résultat global	(1.975)	(108)
Capitaux propres du Groupe	**247.235**	**259.658**
Participations ne donnant pas le contrôle	**25.868**	**20.340**
Total des capitaux propres	**273.104**	279.997
Passifs liés à des contrats d'assurance	-	-
Passifs liés à des contrats de réassurance	-	-
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Obligations locatives	34.340	47.486
Autres dettes de financement	38.646	3.023
Avantages au personnel	(5.151)	2.191
Provisions	2.741	4.806
Instruments financiers dérivés	-	-
Passifs d'impôt exigible	17.918	16.421
Passifs d'impôt différé	2.103	207
Autres dettes	150.806	145.971
Dettes liées aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées	-	-
Total des autres passifs	**241.403**	**220.104**
Total du passif	**514.507**	**500.102**

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11.3.2 Compte de résultats consolidé du sous-groupe NRB

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Revenus d'assurance	-	-
Charges des services d'assurance	-	-
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	-	-
Résultat des services d'assurance	**-**	**-**
Produits des actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.769	1.789
Gains nets sur vente d'actifs évalués au coût amorti	-	-
Gains nets sur vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9.795	-
Gains nets des actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	679	2.692
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'investissement	-	-
Amortissement et dépréciation des immeubles de placement	-	-
Pertes nettes de valeur de crédit sur placements	-	-
Autres charges financières liées aux placements	(2.333)	(2.939)
Revenu net des placements	**9.911**	**1.541**
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-
Produits financiers des contrats de réassurance détenus	-	-
Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance	**-**	-
Resultat net d'assurance et de placement	**9.911**	**1.541**
Autres produits d'exploitation	680.043	672.336
Autres charges d'exploitation	(621.393)	(618.639)
Frais de gestion d'actifs facturés	-	-
Charges liées aux dettes de financement	(2.222)	(2.727)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-
Resultat net avant impots	**66.338**	**52.512**
Impôts sur le résultat	(9.065)	(10.908)
Resultat net apres impots	**57.273**	**41.603**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	103	135
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Resultat net de l'exercice	**57.376**	**41.738**
Part du Groupe	45.091	33.737
Participations ne donnant pas le contrôle	12.285	8.002

11.3.3 Etat du résultat global consolidé du sous-groupe NRB

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Resultat net de l'exercice	**57.376**	**41.738**
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	(2.356)	-
Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	-	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées	-	-
Impôt	589	-
Eléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat	(1.767)	-
Variation de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	-	28
Impôt	-	(7)
Eléments susceptibles d'être reclassés en compte de résultat	**-**	**21**
Total des autres elements du resultat global de l'exercice	**(1.767)**	**21**
Resultat global total	**55.609**	**41.759**
Part du Groupe	43.274	33.758
Participations ne donnant pas le contrôle	12.335	8.002

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11.4 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

11.4.1 Base de préparation des états financiers consolidés

11.4.1.1 Principes généraux

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis sur la base des normes comptables IFRS, telles que définitives, en vigueur au 31 décembre 2025 et adoptées par l'Union européenne avec effet à cette date.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur une base de continuité d'exploitation, au vu de l'évolution de la marge Solvency II (203% au 31 décembre 2025 contre 192% au 31 décembre 2024 pour Ethias SA). Ils donnent une image fidèle de la situation financière, des performances financières et des flux de trésorerie du Groupe, basée sur une information pertinente, fiable, comparable et compréhensible. Les comptes sont présentés en milliers d'euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception notamment des éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance, qui sont évalués selon les modèles général et simplifié d'IFRS 17 et des instruments financiers évalués à la juste valeur.

11.4.1.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations

Un seul amendement est applicable à compter du 1er janvier 2025:

- Amendement IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité

L'incidence de cet amendement sur nos états financiers est non significative.

11.4.1.3 Normes et interprétations futures

Le Groupe a choisi de n'appliquer aucune des nouvelles normes, révisées ou amendées pour lesquelles les normes comptables IFRS donnent le choix d'anticiper ou non leur entrée en vigueur.

Par ailleurs, le Groupe procède de façon systématique à l'analyse des normes et interprétations qui entreront en vigueur au cours des années ultérieures. L'analyse des effets d'IFRS 18, applicable à partir du 1er janvier 2027, indique que ses conséquences seront peu significatives. Les principaux changements concernent des ajustements mineurs des états financiers, notamment le compte de résultats consolidé et l'état consolidé des flux de trésorerie, ainsi que la mise en place d'informations supplémentaires liées aux mesures de performance élaborées par la direction.

11.4.2 Information sectorielle

La norme IFRS 8 - secteurs opérationnels - requiert la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe extraites du reporting interne et utilisées par la Direction dans ses décisions d'investissement et d'évaluation de la performance. Pour le Groupe, les secteurs opérationnels répondant aux critères de la norme correspondent aux segments : Non-Vie, Vie et Non Technique.

11.4.3 Principes et méthodes de consolidation

Le Groupe consolide les entités de son périmètre en utilisant la méthode de consolidation en fonction du type de contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe.

La définition du contrôle implique qu'un investisseur peut détenir le pouvoir sur une autre entité de plusieurs manières, non seulement à travers le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. L'investisseur doit évaluer s'il a ou non des droits permettant de diriger les activités pertinentes de l'autre entité. Même si l'exposition aux risques et aux avantages est un indicateur du contrôle, ce n'est pas le seul élément pris en compte pour la consolidation de toutes sortes d'entités.

Un investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

a L'investisseur détient le pouvoir sur l'entité émettrice
b Il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice
c Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe, de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et les résultats nets des filiales consolidées sont présentées séparément dans l'état de la situation financière et au compte de résultats. Après la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la part des variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Les intérêts dans les coentreprises sont comptabilisés au niveau des comptes consolidés par la méthode de mise en équivalence.

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable concernant les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si le Groupe est soumis à une obligation légale, ou implicite, ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Le montant des investissements du Groupe dans les entreprises associées inclut l'écart d'acquisition (net des pertes de valeur cumulées) identifié à l'acquisition.

11.4.4 Regroupements d'entreprise

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou engagés (y compris les passifs éventuels) à la date de transaction. La fraction du coût d'acquisition excédant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est enregistrée comme un écart d'acquisition. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement enregistrés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultats.

Lorsque la contrepartie que le Groupe transfère en échange de l'entreprise acquise comprend une partie variable, cette contrepartie est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et fait partie intégrante du montant de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Pour les entreprises associées, cet écart d'acquisition n'est pas comptabilisé distinctement mais intégré dans le montant des investissements dans les entreprises associées. Si le coût d'acquisition est moins important que la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée directement en résultat.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étape, le Groupe réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants résultant des intérêts dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat sur la même base que si cet intérêt était cédé.

Lorsque le Groupe procède à des regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun, l'évaluation des actifs acquis et des passifs encourus se fait à la valeur comptable telle qu'existante dans les livres de la filiale avant le regroupement.

Sur base des droits et obligations contractuelles des parties concernées, le Groupe a conclu qu'il n'y a pas d'entreprises communes comme définies en IFRS 11 et que tous les accords conjoints conclus par le Groupe peuvent être classifiés comme des coentreprises.

11.4.5 Conversion des comptes et transactions en monnaies étrangères

11.4.5.1 Devise fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle de la majorité des sociétés consolidées au sein du Groupe est l'euro. Cette dernière est également la devise de présentation du Groupe.

Pour les sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le compte de résultat est convertis au taux de change moyen de l'exercice en cours. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global.

11.4.5.2 Conversions des transactions en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change prévalant à la date de la transaction. Les profits et pertes de change résultant de telles transactions, ainsi que les profits et pertes résultant de la conversion aux taux de change au terme

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

de l'exercice d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont comptabilisées comme faisant partie du profit ou de la perte à la juste valeur. Les éléments non monétaires sont reconvertis à la date à laquelle leur juste valeur est déterminée. Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation sont incluses dans les réserves de réévaluation en capitaux propres.

11.4.6 Immobilisations incorporelles

11.4.6.1 Ecarts d'acquisition

Evaluation
L'écart d'acquisition estimé initialement à la date d'achat représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à :

- la quote-part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris, et
- la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise.

Une réévaluation négative (negative goodwill) est comptabilisée directement en compte de résultats.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition.

Dépréciation
Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, le Groupe alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

L'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles il a été alloué, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus pris en compte par le Groupe sont issus du plan financier pluriannuel approuvé par la direction.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (au taux d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation pris en compte par le Groupe est le coût moyen du capital.

11.4.6.2 Autres actifs incorporels

Les logiciels et les frais de développement sont activés s'ils sont liés à des projets d'investissements, c'est-à-dire les grands projets qui introduisent ou remplacent un objectif ou un modèle commercial important.

Les logiciels et licences informatiques qui ont été acquis ou générés en interne pour usage propre sont comptabilisés au coût historique, moins les amortissements et les réductions de valeur.

Les logiciels et licences informatiques générés en interne ne sont comptabilisés à l'actif que si l'ensemble des exigences suivantes sont remplies: caractère identifiable de l'actif, contrôle sur la ressource, probabilité de bénéfices économiques futurs et capacité à déterminer le coût de manière fiable.

Les logiciels développés par des tiers, ainsi que les frais de développement internes et externes liés à des projets d'investissement, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans à compter du moment où le logiciel ou les développements sont disponibles, tandis que pour les systèmes centraux avec une plus longue durée d'utilité, la période est de 10 ans.

Les dépenses de recherche internes et externes pour ces projets et toutes les dépenses pour des projets ICT autres que des projets d'investissement sont directement imputées au compte de résultat. L'acquisition de contrat d'assurance lors d'un regroupement d'entreprise ou d'un transfert de portefeuille est effectuée, conformément à la norme IFRS 17.

Les autres actifs incorporels à durée de vie définie, sont amortis sur leur durée de vie économique attendue.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation, au même titre que les écarts d'acquisition.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11.4.7 Actifs immobiliers

Le Groupe comptabilise les immeubles (de placement et d'exploitation) selon la méthode du coût.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition y compris les frais d'achat et d'impôts. Cette valeur est augmentée des dépenses ultérieures capitalisables et diminuée des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immeubles ou leurs différents composants sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Le montant amortissable est calculé après déduction de leur valeur résiduelle si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

Lorsqu'un immeuble est constitué de composants ayant des durées d'usage différentes, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée d'utilité estimée. Le Groupe a retenu les composants suivants :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	Illimitée
Gros-œuvre	De 80 à 100 ans
Toiture	25 ans
Menuiseries extérieures	De 30 à 40 ans
Techniques spéciales	20 ans
Parachèvements et finitions	De 10 à 15 ans

La durée de vie moyenne par composant peut être différente en fonction du type de bien, du degré de finition ou de l'époque de construction. Le Groupe définit les durées d'utilité qu'il convient généralement d'utiliser en fonction de la catégorie à laquelle l'immeuble appartient.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble qualifié au sens d'IAS 23 font partie du coût de cet actif.

11.4.8 Autres immobilisations corporelles

Les actifs corporels comprennent les installations, machines et équipements, le matériel informatique, le mobilier et le matériel de bureau, ainsi que le matériel roulant. Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilité attendue, soit entre 2 et 10 ans. Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est négligeable sont pris en charge.

11.4.9 Placements financiers

11.4.9.1 Classification

Les placements financiers sont comptabilisés au coût amorti, en valeur de marché par le biais des autres éléments du résultat global ou en valeur de marché par le biais du résultat net selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments.

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes selon la norme IFRS 9 :

- Les instruments de dette « détenus dans un modèle de gestion pour la perception des flux de trésorerie contractuels » et dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sont comptabilisés au « coût amorti » ; cette catégorie comprend essentiellement des obligations, prêts, dépôts et créances. L'objectif est de conserver ces instruments et de collecter leurs flux de trésorerie contractuels jusqu'à leur maturité; des ventes sont néanmoins possibles lorsqu'elles sont réalisées proche de la maturité, en cas de non-respect par le client du paiement des primes à investir, pour régulariser des limites contractuelles, lors d'une augmentation du risque de crédit ou de concentration, lors d'un changement réglementaire ou des contraintes ESG, lors d'un changement important et non raisonnablement prévisible de l'environnement macroéconomique (guerre, crise sanitaire…) ; par ailleurs, des ventes non significatives (même fréquentes) ou significatives (mais non fréquentes) sont compatibles avec ce modèle de gestion ;
- Les instruments de dette « détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers », et dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sont comptabilisés à la « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » ; cette catégorie reprend essentiellement des obligations ;
- Les instruments de dette qui ne sont pas détenus dans un des deux modèles de gestion décrits ci-dessus ou dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sont comptabilisés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par le biais du résultat net; ces actifs sont de trois types : (i) les placements détenus à des fins de transaction qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme ; (ii) les actifs financiers désignés de manière optionnelle ; (iii) les instruments qualifiés d'instrument de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts comme certains fonds de placement.
- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont comptabilisés définitivement avec « évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ».

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur par le biais du résultat net, est utilisée par le Groupe lorsque cette option permet de réduire la dissymétrie comptable entre actifs et passifs financiers.

Les reclassements d'actifs financiers ne sont permis que dans le cas ou Ethias décide de changer le modèle de gestion de ces actifs.

11.4.9.2 Evaluation et comptabilisation

Le Groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs. Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan. Ainsi, le Groupe réalise des opérations de pension et prêts de titre.

Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à un prix convenu. Dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sont conservés par le Groupe sur toute la durée de l'opération, le Groupe ne décomptabilise pas les actifs financiers. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément. La charge d'intérêt sur les opérations de pension et prêts de titres est reconnue sur la durée des contrats.

Les instruments de dette « détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers », ceux détenus à des fins de transaction, les actifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat net et tous les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur correspond au prix auquel un actif pourrait faire l'objet d'un échange entre des négociateurs informés à des conditions de marché concurrentielles. Le Groupe applique la hiérarchie de détermination de la juste valeur prévue par IFRS 9 comme l'explique plus en détail l'annexe relative à la détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Les instruments de dette « détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers » sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres (par le biais des autres éléments du résultat global) à l'exception des éléments suivants, qui sont enregistrés directement dans le compte de résultats : intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, différences de change sur les actifs financiers monétaires et pertes de crédit attendues.

Les instruments de dette « détenus dans un modèle de gestion pour la perception des flux de trésorerie contractuels » et dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts (SPPI – « solely payments of principal and interest ») sont enregistrés au coût amorti. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles pertes de valeur. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. La valeur des actifs financiers tient compte des intérêts courus non échus à la date de clôture.

De par leur mode de comptabilisation, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultats ne font pas l'objet d'un test de dépréciation.

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit selon la norme IFRS 9 est fondé sur les pertes attendues. Ce modèle s'applique uniquement sur les instruments de dette, et pas sur les instruments de capitaux propres.

Le modèle comprend trois niveaux de classification au regard de l'évolution du risque de crédit de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« niveau 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'actif financier n'a pas augmenté de manière significative, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes attendues à 12 mois ;
- Pertes de crédit attendues jusqu'à la date de maturité de l'actif (« niveau 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis son acquisition sans que l'actif soit considéré comme déprécié ;
- Pertes de crédit attendues jusqu'à la maturité de l'actif – actifs dépréciés (« niveau 3 ») : s'applique pour les actifs financiers présentant des indications de dépréciation durable ; dans ce cas de figure, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

La décision de modification de la classification d'un actif financier dans un des trois niveaux de risque de crédit fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes.

En ce qui concerne les obligations, Ethias applique l'exemption « pour risque de crédit faible » et considère que les obligations présentant un rating de risque de crédit de niveau « investissement » sont classées dans la catégorie de risque de crédit de niveau 1. Pour qu'une obligation passe en risque de crédit niveau 2, il est nécessaire que l'obligation présente un rating inférieur au niveau « investissement » et une dégradation du rating de 3 crans ou plus. En ce qui concerne les prêts, une dégradation du rating de 3 crans ou plus suffit pour un passage en niveau 2.

Les critères que Ethias prend en compte pour identifier le passage en niveau 3 – actifs dépréciés - sont les suivants :

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation ;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA ;
- Des difficultés financières importantes ;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières ;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

Par ailleurs, un retard de paiement au-delà de 90 jours constitue une présomption réfutable de dépréciation en niveau 3 de l'actif concerné.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou lorsque le Groupe transfère l'actif financier. Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode coût moyen pondéré.

En cas de cession de titres, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée au compte de résultats à la date de réalisation et représente la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

11.4.10 Instruments financiers dérivés

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les produits dérivés sont enregistrés au bilan (en actifs lorsque leur juste valeur est positive et en passifs quand leur juste valeur est négative). Les gains et pertes latents sont comptabilisés par le biais du compte de résultats. Cependant pour le cas des dérivés détenus par le Groupe qui font l'objet d'une qualification en comptabilité de couverture, le détail de la comptabilisation est mentionné ci-dessous.

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé. En fonction du choix effectué en faveur de l'option de juste valeur, ils ne sont pas séparés du contrat hôte. Ainsi, l'instrument hybride, composé de l'instrument hôte et du dérivé incorporé, est évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Comptabilité de couverture
Le Groupe désigne certains dérivés comme couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe indique si l'instrument de couverture est hautement efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où l'élément couvert influe sur le résultat net, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé.

Il y a cessation des relations de couverture lorsque :

- l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ;
- la transaction prévue couverte, aux fins de couverture de flux de trésorerie, n'est plus hautement probable ;
- la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ;
- l'entité modifie ou annule la désignation.

Tout profit ou toute perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres à ce moment-là est reclassé en résultat net lorsque la transaction prévue est

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

finalement comptabilisée. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé dans les capitaux propres est immédiatement comptabilisé en résultat net.

11.4.11 Créances

Les créances à plus et à moins d'un an sont initialement reconnues à leur juste valeur et mesurées par la suite au coût amorti déduction faite de toute dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée quand l'âge de la créance dépasse un an ou quand il y a une preuve objective que le Groupe ne pourra pas collecter tous les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance.

Lorsque le règlement d'une partie de la trésorerie à recevoir est différé, les montants à recevoir dans le futur sont ramenés à leur valeur actuelle.

11.4.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les espèces en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Au niveau du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires, des dettes nées d'opérations de mise en pension et autres dettes de financement.

11.4.13 Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt dont la variation de juste valeur ne passe pas par le résultat, ainsi que les autres éléments du résultat global comprenant notamment l'impact du changement des conditions financières sur l'évaluation des passifs d'assurance évalué sous la norme IFRS 17.

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas une obligation contractuelle de les remettre à leurs détenteurs de la trésorerie ou d'autres actifs. Les coûts complémentaires, nets de taxes, directement imputables à l'émission d'un instrument de capitaux propres viennent en déduction de la valeur de l'instrument émis.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classifiés en instruments de capitaux propres si leurs clauses de rémunération offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts et si l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier.

Tout instrument financier émis par le Groupe comportant à la fois une composante de capitaux propres et un instrument de dette est classé distinctement au passif de l'état de la situation financière, la composante de capitaux propres étant présentée en capitaux propres du Groupe. Les profits et les pertes associés à des remboursements ou des refinancements de la composante de capitaux propres sont présentés en variation de capitaux propres.

Lorsque le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant versé, y compris tout coût incrémental directement attribuable (net d'impôts) est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou « réémises ».

Les dividendes et autres distributions aux actionnaires sont reconnus directement dans les capitaux propres, nets d'impôts. Une dette correspondant au montant non encore versé des dividendes n'est pas comptabilisée tant que le dividende n'a pas été déclaré et approuvé.

11.4.14 Passifs relatifs aux contrats d'assurance

11.4.14.1 Classification

Tous les contrats Non-Vie et Vie sont des passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés sous la norme IFRS 17 excepté les contrats Vie suivants, qui sont des passifs liés à des contrats d'investissement comptabilisés sous la norme IFRS 9 : 1er pilier avec clause de révisabilité des conditions tarifaires, 1er pilier First In First Out avec un risque financier pouvant être considéré comme non-matériel, branche 23 et les fonds de financement du 2ème pilier.

11.4.14.2 Evaluation et comptabilisation

Les contrats d'assurance sont agrégés par risques homogènes gérés ensemble et distingués par cohortes annuelles. Ils sont par ailleurs regroupés en fonction de la rentabilité attendue.

Ethias utilise le modèle simplifié (PAA – « Premium Allocation Approach » ou méthode de la répartition des primes) à chaque fois que cela est possible (principalement sur des contrats Non-Vie annuels, ainsi que sur les contrats d'Invalidité). Dans tous les autres cas, Ethias utilise le modèle général (GMM – « General Measurement Model »), éventuellement dans sa version modifiée afin de tenir compte d'éventuelles participations bénéficiaires. A l'heure actuelle, Ethias n'a pas de contrats valorisés selon le modèle des honoraires variables (VFA – « Variable Fee Approach »).

L'approche utilisée pour la construction des courbes d'actualisation est l'approche Bottom-Up (taux sans risque augmenté d'une prime d'illiquidité). Pour les maturités présentant dans les marchés financiers un niveau de liquidité insuffisant, Ethias utilise une méthode d'extrapolation vers le niveau

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

d'UFR (« Ultimate Forward Rate ») publié par l'EIOPA (concept proche de celui appliqué dans le cadre de Solvabilité II).

La méthode de reporting est « Year-to-date » et sa fréquence est semestrielle.

L'ajustement au risque est calculé sur base d'une approche de percentile après diversification au niveau Ethias. Sur le périmètre Vie, la méthodologie appliquée est proche de celle des risques considérés par Solvabilité II mais avec un ajustement pour le niveau de confiance et pour la vue à l'ultime (contre une vue à 1 an dans le cadre de Solvabilité II). Concernant le périmètre Non-Vie, Ethias utilise la méthode de la Value-at-Risk (VaR) qui est appliquée directement à une vue à l'ultime. Dans les deux cas, le niveau de confiance est fixé en référence au cadre d'appétence au risque.

Ethias a choisi l'option de l'allocation systématique du résultat financier entre compte de résultats et les autres éléments du résultat global afin d'aligner le plus possible la comptabilisation des contrats du périmètre IFRS 17 avec celle des actifs correspondants qui sont principalement évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global et ce, afin de présenter un compte de résultats reflétant au mieux les spécificités économiques de l'activité.

11.4.14.3 Méthodes de transition

La réglementation IFRS 17 prévoit l'application rétrospective de la norme sur les contrats d'assurance en cours ainsi que sur les engagements qui découlent des contrats d'assurance. La méthode de transition dépend de la disponibilité des données et peut influencer la détermination de la marge sur services contractuels (CSM – « Contractual Service Margin ») des contrats en cours (et par conséquent les résultats d'assurance futurs) ainsi que la charge financière des contrats d'assurance (et par conséquent les résultats financiers futurs).

Ethias a appliqué la méthode de l'approche rétrospective complète (FRA – « Full Retrospective Approach ») chaque fois que cela était possible tenant compte des contraintes techniques sur la disponibilité de données. Quand cela n'était pas possible, Ethias a utilisé l'approche fondée sur la juste valeur (FVA – « Fair Value Approach »). Cela concerne principalement la majeure partie du périmètre Vie pour lequel la disponibilité des données historiques s'est avérée impraticable suite à des migrations de systèmes informatiques et des modifications dans les catégories comptables. En combinaison avec la méthode FVA, une méthodologie d'estimation de la position des autres éléments du résultat global à la transition a été élaborée afin d'assurer l'équilibre bilantaire et la représentativité des résultats financiers.

11.4.15 Actifs relatifs aux contrats de réassurance

Sauf mention spécifique, les principes et règles appliqués pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance (voir ci-dessus) sont également d'application pour les actifs relatifs aux contrats de réassurance.

11.4.15.1 Classification

Tous les actifs relatifs aux contrats de réassurance sont comptabilisés sous la norme IFRS 17. Conformément à la norme IFRS 17, les contrats de réassurance sont évalués de façon distincte des contrats d'assurance sous-jacents, tant au niveau du bilan qu'au niveau du compte de résultats.

11.4.15.2 Evaluation et comptabilisation

Les contrats de réassurance sont agrégés par risques homogènes gérés ensemble et distingués par cohortes annuelles. La notion de l'onérosité n'étant pas d'application sur des actifs relatifs à des contrats de réassurance, ceux-ci ne sont pas regroupés sur base de cette notion, contrairement aux contrats d'assurance sous-jacents.

Ethias utilise le modèle simplifiée (PAA) pour l'évaluation des contrats de réassurance. Conformément à la norme IFRS 17, l'évaluation des contrats de réassurance inclut le risque de non-performance des contrats (risque de défaut ou de litige) tenant compte des dépôts de réassurance selon leur nature et clauses. Ces dépôts étant considérés comme dettes liées aux activités opérationnelles, ils sont évalués selon les règles de la norme IFRS 9.

11.4.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement

11.4.16.1 Classification

Les contrats Vie suivants sont des passifs liés à des contrats d'investissement comptabilisés sous la norme IFRS 9 : 1er pilier avec clause de révisabilité des conditions tarifaires, branche 23, les contrats du 3ème pilier sans composante d'assurance et les fonds de financement du 2ème pilier.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11.4.16.2 Evaluation et comptabilisation

L'évaluation du 1er pilier avec clause de révisabilité des conditions tarifaires, des fonds de financement et des contrats du 3ème pilier est réalisée au coût amorti au passif du bilan. Le total du passif correspond à la somme des primes perçues (y compris transferts reçus), des intérêts garantis et des participations bénéficiaires, diminuée par les prestations (y compris transferts cédés) et des frais prélevés (= chargements). Le résultat est impacté par les frais de gestion prélevés et par les rémunérations attribuées à l'assuré.

Les passifs des contrats de la branche 23 sont évalués sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Le résultat est impacté par les frais de gestion prélevés. La réévaluation des actifs liés est comptabilisée par le compte de résultats et est reflétée dans la variation des passifs.

11.4.17 Passifs subordonnés et dettes de financement

Les dettes de financement, subordonnées ou non, sont initialement comptabilisées à la juste valeur et ensuite mesurées selon la méthode du coût amorti. Les coûts directement attribuables à l'établissement d'un nouvel emprunt sont déduits de la valeur nominale de l'emprunt et pris en résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif.

11.4.18 Contrats de location

11.4.18.1 Le Groupe en tant que locataire

Le Groupe conclut principalement des contrats de location pour la location de ses bâtiments, d'équipements et du petit matériel, notamment informatique, ainsi que de voitures de fonction.

A la date de début du contrat, Ethias comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation au coût et un passif (obligation locative) à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés.

L'actif est amorti sur sa durée d'utilité ou sur la durée du contrat si elle est inférieure. Si le contrat de location transfère au preneur la propriété du bien sous-jacent au terme de se durée, ou si le coût de l'actif au titre de droit d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat par le preneur, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité.

L'obligation locative est diminuée des paiements de loyers effectués et augmentée des intérêts.

Quand une modification est apportée à un contrat de location, l'obligation locative est réévaluée et le montant de la réévaluation est porté sur l'actif au titre du droit d'utilisation.

11.4.18.2 Le Groupe en tant que bailleur

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Le Groupe conclut des contrats de location simple principalement liés à l'exploitation de ses immeubles de placement.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, le Groupe enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

11.4.19 Avantages au personnel

11.4.19.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les plans d'assurance pensions, d'assurance décès et d'orphelinage. Le Groupe a mis en place, pour son personnel, différents régimes à prestations définies ainsi que des régimes de retraite en contributions définies :

- Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des employés participant aux régimes de retraite. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, y compris les taxes et cotisations à payer par le régime, diminués de tous les coûts des services passés non encore comptabilisés.
- Les régimes de retraite en contributions définies sont soumis à la législation belge relative aux pensions complémentaires qui impose un rendement minimum garanti sur les cotisations versées. En conséquence, ces régimes sont considérés en normes comptables IFRS comme des régimes de retraite à prestations définies.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Certains des régimes de retraite du personnel sont assurés auprès de la société d'assurances Ethias SA. De ce fait, les actifs adossés à ces régimes de retraite ne répondent pas aux conditions pour être considérés comme des actifs de couverture du plan et sont donc considérés comme non-financés.

La valeur actuelle des flux de trésorerie est calculée en utilisant un taux d'intérêt correspondant à ceux des obligations d'entreprises de première catégorie de maturité similaire à celles des passifs correspondants.

Les coûts des services passés résultent de l'adoption ou du changement apporté à un régime de retraite. Ils sont comptabilisés en charge sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence.

11.4.19.2 Bénéfices à court terme

Les droits des employés aux vacances annuelles, aux primes de mérite et aux autres primes diverses sont comptabilisées lorsque les montants en question doivent être versés aux employés. Une dette est constituée afin de couvrir la charge estimée en contrepartie des services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.

11.4.19.3 Autres avantages à long terme

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés durant la période d'emploi en utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour les plans de pensions à prestations définies. Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements d'expérience et de modifications dans les hypothèses actuarielles sont enregistrés en compte de résultats au cours de laquelle ils surviennent.

11.4.19.4 Prépensions

Le Groupe a mis en place un programme de prépension pour ses employés. Une dette et une charge sont comptabilisées à partir du moment où il existe un engagement manifeste de la part de l'entité et que cette dernière a formalisé les contours du programme concerné. La dette comptabilisée dans l'état de la situation financière est à la valeur actuelle de l'obligation de prépension à la date de clôture de l'exercice.

11.4.19.5 Autres indemnités de fin de contrat

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel, l'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre d'indemnités de cessation.

11.4.20 Provisions

Les provisions regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

11.4.21 Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et (i) qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, (ii) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou (iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La catégorie « Activités abandonnées et actifs destinés à la vente » comprend les actifs, notamment des immeubles ou activités destinés à être cédés ou abandonnés dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice comptable. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actifs et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans des postes d'actifs et de passifs distincts de l'état de la situation financière. La perte éventuellement dégagée est également présentée séparément en compte de résultats.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

11.4.22 Comptabilisation des revenus

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite de ventes ou prestations de services intragroupes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

11.4.22.1 Les produits des activités d'assurance

En ce qui concerne la comptabilisation des revenus liés aux activités d'assurance, nous nous référons aux règles mentionnées au sein de la section Passifs relatifs aux contrats d'assurance.

11.4.22.2 Produits financiers

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable, qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêt sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

11.4.22.3 Autres services et biens

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IFRS 15, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction.

Les filiales du sous-groupe NRB développent et vendent des logiciels sur mesure. La reconnaissance des revenus s'effectue en utilisant la méthode du degré d'avancement, méthode selon laquelle le bénéfice est comptabilisé au titre de produit au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux. Des réductions de valeur sont actées pour tenir compte de toute perte connue et causée dans les projets. Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée. Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultats de la période durant laquelle la direction prend connaissance de ces circonstances.

11.4.23 Impôts sur le résultat

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs et le cas échéant, par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. Les impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables.

11.4.24 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ;
- soit une obligation actuelle résultant d'évènements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible. Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

11.4.25 Evénements postérieurs à la clôture

Les évènements postérieurs à la période de reporting font référence à des évènements qui se produisent entre la date de l'état de la situation financière et la date de l'autorisation de publication des états financiers. On peut distinguer deux types d'évènements :

- ceux qui donnent lieu à des ajustements des états financiers consolidés s'ils contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de l'état de la situation financière ;
- ceux qui imposent la fourniture d'informations additionnelles s'ils indiquent des situations apparues postérieurement à la date de l'état de la situation financière, et s'ils sont pertinents et significatifs.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En ce qui concerne les dividendes, la dette correspondant au montant non encore versé des dividendes n'est pas comptabilisée tant que le dividende n'a pas été approuvé par l'assemblée générale.

11.5 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes comptables IFRS amène le Groupe à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines repris ci-dessous.

Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre des estimations reprises ci-dessous, veuillez-vous référer aux notes correspondantes dans les états financiers consolidés.

11.5.1 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un certain nombre d'instruments financiers est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. C'est le cas principalement des obligations perpétuelles comptabilisées à la juste valeur par le biais du compte de résultats ou des instruments dérivés. Par ailleurs, le Groupe fait également appel à des techniques de valorisation afin de déterminer la juste valeur de certains instruments qui doit être renseignée dans les annexes. Cela concerne par exemple la détermination de la juste valeur des prêts ou la juste valeur des emprunts obligataires. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture.

L'analyse de sensibilité aux risques financiers est disponible au point 7.6.5.5 du chapitre ***7. Gestion des risques***.

11.5.2 Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs d'assurance sont calculés sur la base de plusieurs hypothèses, évaluées de manière judicieuse. Dans ce cadre, diverses sources d'informations internes et externes sont utilisées. En ce qui concerne la comptabilisation des passifs d'assurance, la norme IFRS 17 se compose de principes qui ont été déclinés en méthodologies. Les principaux choix méthodologiques sont décrits dans le paragraphe ***11.4. Résumé des principes comptables significatifs***.

11.5.2.1 Contrats d'assurance Non-Vie

L'évaluation de chaque groupe de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 inclut tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre de chaque groupe de contrats.

Les estimations de ces flux de trésorerie futurs sont fondées sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes de toutes récupérations. La provision pour sinistres en cours comprend les sinistres et le capital restant à payer en fin de période.

Les coûts de règlement et de réajustement des sinistres sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les sinistres non réglés et les frais de réajustement comprennent des estimations pour les sinistres déclarés et des provisions pour sinistres encourus mais non déclarés.

Les frais sont provisionnés.

Des provisions sont également constituées pour couvrir les rentes constituées.

Les provisions pour primes sont également calculées. Des provisions supplémentaires (Loss Component) sont aussi prévues si un groupe de produits homogènes s'avère non rentable.

Estimations des flux de trésorerie futurs

Limites du contrat
Le Groupe inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs attendus dans le périmètre de chaque contrat du groupe.

Pour déterminer quels flux de trésorerie entrent dans le périmètre du contrat, le Groupe prend en compte ses droits et obligations substantiels découlant des conditions du contrat. Les flux de trésorerie s'inscrivent dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent dans la période de reporting durant laquelle le Groupe peut contraindre le preneur de police à payer les primes et le Groupe a une obligation substantielle de fournir des services au preneur d'assurance.

Méthodes d'estimation et d'hypothèse
Les estimations des flux de trésorerie futurs sont basées sur les futurs flux de trésorerie attendus, objectifs et pondérés par les probabilités. Pour établir ces attentes, le Groupe considère une série

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

de scénarios afin d'établir un éventail complet de résultats possibles en incorporant toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coût ou effort excessif sur le montant, le délai et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus.

Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, y compris les hypothèses formulées à cette date concernant le futur. Les flux de trésorerie futurs sont calculés à l'aide d'un scénario déterministe représentant la moyenne pondérée par les probabilités d'une série de scénarios

Lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs, le Groupe inclut tous les flux de trésorerie dans le périmètre et frontières du contrat, y compris :

- Les primes et les flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes ;
- Les sinistres futurs attendus ;
- Une allocation des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance attribuables au portefeuille ;
- Les frais et coûts directement imputables (résultant de l'information fournie par le modèle Activity-Based Costing)

Outre les frais, le niveau des flux de trésorerie dépend des hypothèses formulées à l'égard, le cas échéant, de paramètres tels que la cadence de règlement et déclaration des sinistres, la mortalité et le taux de résiliation attendus.

Changements de méthodes et d'hypothèses
Par rapport à la période précédente, un changement a été apporté dans le calcul des frais provisionnés. La base de frais utilisée pour calibrer les taux de frais est à présent en vue P&L consolidée.

Un changement a également été apporté dans le calcul des frais de gestion de sinistres des projections LRC et du test d'onérosité pour tous les portefeuilles. Précédemment, nous considérions que l'ensemble des sinistres se déclaraient sur les 2 premières années de projection. À présent, nous reprenons le même rythme de déclaration que celui obtenu dans les projections LIC (projections alignées avec celles du BE de sinistres SII).

Enfin, un changement a également été apporté dans le modèle de projection Soins de santé particuliers utilisé pour le LRC et le test d'onérosité, le module a été adapté pour passer d'une approche de type « burning cost » à une approche plus classique de type « Fréquence X Coût Moyen ». Le nouveau module permet également une projection mensuelle des flux.

Ajustement pour risque non financier

Lorsque des données historiques sont disponibles pour mesurer la volatilité imputable au risque non-financier, des techniques d'échantillonnage (« bootstrap ») sont utilisées pour calibrer le paramètre d'ajustement pour risque non financier.

Lorsque les données historiques ne sont pas disponibles pour estimer correctement la volatilité des différents facteurs de risque sous-jacents (par exemple, le taux de de résiliation, le taux de mortalité dans les risques santé similaires à la Vie), une méthodologie a été développée pour inférer une volatilité à l'ultime à partir des paramètres de risque Solvabilité II.

L'agrégation des risques et la diversification qui en découle sont réalisées de manière similaire à la formule standard dans le cadre de Solvabilité II.

Niveau de confiance
Ethias a choisi un niveau de confiance global de 85%, ce qui correspond à 75% en Non-Vie avec prise en compte de la diversification entre activités.

Changements de méthodes et d'hypothèses
Par rapport à la période précédente, aucun changement n'a été apporté aux méthodes et hypothèses.

Marge de service contractuelle (CSM)

La marge de service contractuel (CSM) est une composante de la valeur comptable globale d'un groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournira les services prévus au contrat d'assurance durant la période de couverture.

Le concept ne s'applique pas aux contrats valorisés en appliquant le modèle comptable simplifié PAA.

Détermination des unités de couverture
Le montant de CSM comptabilisé en résultat pour les services de la période est déterminé par la répartition de la CSM restante à la fin de la période de reporting sur la période de couverture actuelle et la période de couverture attendue restante du groupe de contrats d'assurance sur la base des unités de couverture.

Le Groupe détermine le nombre d'unités de couverture dans un groupe de contrats d'assurance en considérant pour chaque contrat la quantité de prestations fournies dans le cadre du contrat et la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont réexaminées et mises à jour à chaque date de reporting.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Dans le cadre des activités Non-Vie, les portefeuilles « Accident du Travail » et « Soins de Santé Particuliers » sont évalués selon le modèle comptable Building Block Approach. Il a donc été nécessaire de définir des unités de couverture appropriées pour ces deux portefeuilles.

Le tableau suivant détaille la reconnaissance de la Marge de Service Contractuelle (CSM) pour les années futures. L'amortissement de la CSM pour les années futures se fait proportionnellement à l'évolution des unités de couverture futures qui sont déterminées par produit.

En milliers d'euros					31-12-2025
	Jusqu'à 1 an	De 1 à 4 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Marge de service contractuelle Non-Vie	16.317	30.863	30.769	128.157	206.106

En milliers d'euros					31-12-2024
	Jusqu'à 1 an	De 1 à 4 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Marge de service contractuelle Non-Vie	22.921	34.064	28.814	124.059	209.858

Changements de méthodes et d'hypothèses
Par rapport à la période précédente, un changement a été apporté dans le calcul des frais provisionnés. La base de frais utilisée pour calibrer les taux de frais est à présent en vue P&L consolidée.

Un changement a également été apporté dans le calcul des frais de gestion de sinistres pour tous les portefeuilles. Précédemment, nous considérions que l'ensemble des sinistres se déclaraient sur les 2 premières années de projection. À présent, nous reprenons le même rythme de déclaration que celui obtenu dans les projections LIC (projections alignées avec celles du BE de sinistres SII).

Enfin, un changement a également été apporté dans le modèle de projection Soins de santé particuliers, le module a été adapté pour passer d'une approche de type « burning cost » à une approche plus classique de type « Fréquence X Coût Moyen ». Le nouveau module permet également une projection mensuelle des flux.

Évaluation des contrats d'assurance à la date de transition

La norme IFRS 17 prévoit trois approches :

- L'approche rétrospective complète
- L'approche rétrospective modifiée
- L'approche fondée sur la juste valeur

L'approche rétrospective complète a été appliquée à toutes les cohortes à l'exception des cohortes « Soins de Santé Particuliers » antérieures à 2016, les données indispensables à l'application de l'approche rétrospective complète n'étant pas toutes disponibles. Pour cette raison, l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée à ces dernières.

11.5.2.2 Contrats d'assurance Vie

Le Groupe évalue un groupe de contrats d'assurance comme la somme des flux de trésorerie attendus dans les limites du contrat et de la marge de service contractuel représentant le bénéfice non gagné dans les contrats relatifs aux services qui seront fournis dans le cadre des contrats.

Estimations des flux de trésorerie futurs

Limites du contrat
Le Groupe inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs attendus dans le périmètre de chaque contrat du groupe.

Pour déterminer quels flux de trésorerie entrent dans le périmètre du contrat, le Groupe prend en compte ses droits et obligations substantiels découlant des conditions du contrat. Les flux de trésorerie s'inscrivent dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent dans la période de reporting durant laquelle le Groupe peut contraindre le preneur de police à payer les primes et le Groupe a une obligation substantielle de fournir des services au preneur d'assurance.

Une obligation substantielle de fournir des services prend fin lorsque :

- Le Groupe a la capacité pratique de réévaluer les risques d'un preneur d'assurance particulier et, en conséquence, de modifier le prix facturé ou le niveau des prestations fournies pour que le prix reflète pleinement le nouveau niveau de risque ; ou
- Le Groupe a la capacité pratique de modifier le prix du portefeuille afin de refléter pleinement le risque de tous les preneurs d'assurance et la tarification du Groupe ne tient pas compte des risques au-delà de la prochaine date de réévaluation.

Le Groupe conclut que l'impossibilité de modifier le prix des risques actuels est la principale raison d'envisager des périmètres de contrats à long terme. Le Groupe estime que la capacité de modifier le prix des risques actuels n'est autorisée que pour les prestations décès de type temporaire décès 1 an non-liées à d'autres contrats d'assurance Vie et pour la caisse d'assurance maladie-invalidité (CAMI). Par conséquent, pour ces contrats, les périmètres des contrats à court terme sont pris en compte, tandis que les périmètres de contrats à long terme sont pris en compte pour le reste du portefeuille.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Méthodes d'estimation et hypothèses

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont basées sur les futurs flux de trésorerie attendus, objectifs et pondérés par les probabilités. Pour établir ces attentes, le Groupe considère une série de scénarios afin d'établir un éventail complet de résultats possibles en incorporant toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coût ou effort excessif sur le montant, le délai et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, y compris les hypothèses formulées à cette date concernant le futur. Les flux de trésorerie futurs sont calculés à l'aide d'un scénario déterministe représentant la moyenne pondérée par les probabilités d'une série de scénarios, mais comprennent également une participation bénéficiaire déterminée de manière stochastique, c'est-à-dire en générant un grand nombre de futurs possibles choisis aléatoirement.

Le Groupe estime les flux de trésorerie futurs attendus pour un groupe de contrats au niveau d'un portefeuille et les répartit ensuite entre les groupes de ce portefeuille de manière systématique et rationnelle. L'allocation est appliquée en fonction de la durée des contrats au sein des groupes et de leur taux garanti.

Lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs, le Groupe inclut tous les flux de trésorerie dans le périmètre du contrat, y compris :

- Les primes et les flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes ;
- Les sinistres futurs attendus dans le cadre de la police ;
- Une allocation des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance attribuables au portefeuille ;
- Les frais et coûts directement imputables (résultant de l'information fournie par le modèle Activity-Based Costing).

Les estimations des flux de trésorerie comprennent des variables qui sont cohérentes avec la réalité économique et démographique et qui sont basées sur des données internes et externes.

Les principales hypothèses utilisées par le Groupe pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont les suivantes :

- **Suppléments contractuels et coûts liés à la gestion des actifs :** Les suppléments sont dérivés de la tarification en tenant compte de la base d'inventaire ainsi que des suppléments commerciaux.
- **Tables de mortalité :** Des tables prospectives calibrées par Ethias (qui tiennent compte d'une estimation de l'évolution future de l'espérance de vie) sont utilisées.
- **Rachats futurs :** Les taux de rachat sont calibrés sur la base d'observations historiques.
- **Réductions futures :** Les taux de réduction sont déterminés sur la base d'observations historiques.
- **Coûts de protection Branche 21 :** La contribution annuelle (0,15 %) au fonds de protection de la Branche 21 est prise en compte.
- **Future participation aux bénéfices :** La future participation aux bénéfices de la couverture des décès est incluse dans la projection déterministe, tandis que la future participation aux bénéfices en Vie est prise en compte dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs d'une manière stochastique.
- **Primes futures :** Les primes futures liées aux contrats existants sont prises en compte dans les périmètres des contrats, ce qui inclut les primes périodiques contractuelles, les primes pour lesquelles le Groupe a un engagement de taux, les primes uniques successives et les ajustements de primes liés à l'augmentation des salaires dans l'assurance de groupe. Les primes liées à la nouvelle production ne sont pas prises en compte.
- **Inflation future :** L'inflation future est calibrée comme la moyenne d'une série de scénarios simulés à l'aide du générateur de scénarios économiques.
- **Taux garantis futurs :** Les taux variables garantis sont modélisés par le générateur de scénarios économiques, tandis que les taux garantis sur les primes futures sont pris en compte par une politique de tarification basée sur le marché.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence.

Les éléments suivants comportent un niveau d'incertitude :

- La coassurance acceptée est supposée évoluer de la même manière que celle du segment correspondant ;
- La réassurance n'est pas modélisée ;
- La modélisation des rachats est basée sur un taux unique indépendamment de la tranche d'âge ;
- La modélisation stochastique de la participation aux bénéfices doit être améliorée.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Changements de méthodes et d'hypothèses
Les méthodes et hypothèses utilisées n'ont pas été modifiées par rapport à la période précédente.

Ajustement pour risque non financier

Pour les risques non financiers, tels que le risque de mortalité et les risques de rachat en Vie, une méthodologie a été développée pour inférer une volatilité à l'ultime à partir des paramètres de risque Solvabilité II.

L'agrégation des risques et la diversification qui en découle sont réalisées de manière similaire à la formule standard dans le cadre de Solvabilité II.

Niveau de confiance
Ethias a choisi un niveau de confiance global de 85%, ce qui correspond à 65% en Vie avec prise en compte de la diversification entre activités.

Changements de méthodes et d'hypothèses
Par rapport à la période précédente, aucun changement n'a été apporté aux méthodes et hypothèses.

Marge de service contractuelle (CSM)

La marge de service contractuel (CSM) est une composante de la valeur comptable globale d'un groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournira les services prévus au contrat d'assurance durant la période de couverture.

Détermination des unités de couverture
Le montant de CSM comptabilisé en résultat pour les services de la période est déterminé par la répartition de la CSM restante à la fin de la période de reporting sur la période de couverture actuelle et la période de couverture attendue restante du groupe de contrats d'assurance sur la base des unités de couverture.

Le Groupe détermine le nombre d'unités de couverture dans un groupe de contrats d'assurance en considérant pour chaque contrat la quantité de prestations fournies dans le cadre du contrat et la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont réexaminées et mises à jour à chaque date de reporting.

Le Groupe détermine la quantité des prestations fournies dans le cadre de chaque contrat comme suit :

Produits	Base pour déterminer la quantité de prestations fournies
Épargne First Benefits (capitalisation)	Les unités de couverture sont basées sur la valeur des comptes des Ppreneurs d''assurance (provision mathématique)
Capital différé Dotation Capital différé avec remboursement des primes au décès (CD-CAS)	Les unités de couverture sont basées sur le montant assuré payable en cas de vie
Vie entière Assurance temporaire	Les unités de couverture sont basées sur le montant assuré payable en cas de décès
Invalidité	Les unités de couverture sont basées sur la somme assurée, c'est-à-dire le montant payable maximal (y compris les primes exonérées) en cas de détection d'une maladie ou d'un accident
Rentes	Les unités de couverture sont basées sur la provision mathématique
Contrats premier pilier	Les unités de couverture sont basées sur la valeur des comptes des preneurs d'assurance (provision mathématique)

Le tableau suivant détaille la reconnaissance de la Marge de Service Contractuelle (CSM) pour les années futures. L'amortissement de la CSM pour les années futures se fait proportionnellement à l'évolution des unités de couverture futures qui sont déterminées par produit.

En milliers d'euros					31-12-2025
	Jusqu'à 1 an	De 1 à 4 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Marge de service contractuelle Vie	52.289	144.550	222.006	242.881	661.725

En milliers d'euros					31-12-2024
	Jusqu'à 1 an	De 1 à 4 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Marge de service contractuelle Vie	45.218	126.338	200.424	247.673	619.654

Changements de méthodes et d'hypothèses
Les méthodes et hypothèses utilisées n'ont pas été modifiées par rapport à la période précédente.

Composantes investissement

Le Groupe émet certaines polices d'assurance Vie qui comprennent une composante d'investissement qui oblige le Groupe à rembourser le preneur d'assurance en toutes circonstances, indépendamment de la survenance d'un événement assuré. Les composantes investissement ne sont séparées du

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

contrat d'assurance que si elles sont distinctes. Ces composantes investissement distinctes sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 9.

- Pour déterminer s'il existe des composantes investissement, le Groupe examine toutes les conditions des contrats qu'il émet afin de déterminer s'il existe des montants payables au preneur d'assurance dans toutes les circonstances, notamment lorsqu'un événement assuré se produit, ou lorsque le contrat arrive à échéance ou est résilié sans qu'un événement assuré ne se produise.
- Pour déterminer si une composante investissement est distincte, le Groupe examine si les composantes investissement et d'assurance ne sont pas fortement liées et si un contrat aux conditions équivalentes à la composante d'investissement est vendu (ou pourrait être vendu) séparément sur le même marché ou dans la même juridiction par d'autres entités (y compris des entités émettant des contrats d'assurance).
- Pour déterminer si les composantes investissement et d'assurance sont fortement liées, le Groupe évalue s'il est incapable d'évaluer une composante sans tenir compte de l'autre et si l'assuré ne peut bénéficier d'une composante sans que l'autre ne soit présente, c'est-à-dire si l'annulation d'une composante met également fin à l'autre. Le Groupe n'a pas identifié de composantes investissement distinctes.

Le Groupe applique la norme IFRS 17 pour comptabiliser les composantes investissement non distinctes dans le cadre de ses contrats d'assurance. Toutefois, les éléments d'investissement sont exclus des produits des activités d'assurance et des dépenses de services d'assurance.

Le Groupe identifie les composantes investissement non distinctes suivantes :

Produits	Circonstances	Composante investissement
Épargne	En cas de vie au terme du contrat : la provision mathématique est remboursée au preneur d'assurance En cas de décès avant le terme du contrat : la provision mathématique est remboursée au preneur d'assurance En cas de résiliation sans survenance d'un événement assuré : une valeur de rachat explicite est versée au preneur d'assurance	La composante investissement correspond à la valeur de rachat spécifiée dans les conditions contractuelles, diminuée des frais de rachat éventuels.
Capital différé	En cas de vie au terme du contrat : le capital vie est versé au preneur d'assurance En cas de décès avant le terme du contrat : rien n'est versé au preneur d'assurance En cas de résiliation sans survenance d'un événement assuré : une valeur de rachat explicite est versée au preneur d'assurance	/
Dotation Capital différé avec remboursement des primes au décès First Benefits (capitalisation)	En cas de vie au terme du contrat : le capital vie est versé au preneur d'assurance En cas de décès avant le terme du contrat : le capital décès est versé au preneur d'assurance En cas de résiliation sans survenance d'un événement assuré : une valeur de rachat explicite est versée au preneur d'assurance	La composante investissement est déterminée comme le minimum entre le capital vie, le capital décès et la valeur de rachat spécifiée dans les conditions contractuelles, moins les éventuels frais de rachat.
Assurance temporaire	En cas de vie au terme du contrat : rien n'est versé au preneur d'assurance En cas de décès avant le terme du contrat : le capital décès est versé au preneur d'assurance En cas de résiliation sans survenance d'un événement assuré : une valeur de rachat explicite est versée au preneur d'assurance	/
Vie entière	En cas de décès : le capital décès est versé au preneur d'assurance En cas de résiliation sans survenance d'un événement assuré : une valeur de rachat explicite est versée au preneur d'assurance	La composante investissement correspond à la valeur de rachat spécifiée dans les conditions contractuelles, diminuée des frais de rachat éventuels.
Invalidité	En cas de maladie ou d'accident : la prestation (y compris toute exonération de la prime) est versée au preneur d'assurance En cas de résiliation sans survenance d'un événement assuré : rien n'est versé au preneur d'assurance	/
Rentes	En cas de décès avant la date de paiement de la rente : rien n'est versé au preneur d'assurance	/
Contrats premier pilier	Dans tous les scénarios possibles : la réserve mathématique avec participation bénéficiaire est versée au preneur d'assurance	La composante investissement est déterminée comme la réserve mathématique incluant la participation bénéficiaire

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Évaluation des contrats d'assurance à la date de transition

Le groupe a adopté la norme IFRS 17 de manière rétrospective, en appliquant l'approche fondée sur la juste valeur lorsque l'approche rétrospective complète n'était pas réalisable. Le Groupe a appliqué l'approche rétrospective complète aux assurances de solde restant dû pour particuliers qui ont été émises après le 1er janvier 2017 et aux contrats du 1er pilier qui ont été émis depuis 2021 et l'approche de la juste valeur pour les polices d'assurance restantes.

Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète
Le groupe a conclu que les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète n'étaient disponibles que pour les assurances solde restant dû pour particuliers qui ont été émises après le 1er janvier 2017 et les assurances du 1er pilier émises depuis 2021.

En appliquant l'approche rétrospective complète, le groupe a identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme si la norme IFRS 17 avait toujours été d'application.

Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur
Le Groupe a conclu que des informations raisonnables et justifiables pour l'application de l'approche rétrospective complète n'étaient pas disponibles pour tous les contrats d'assurance émis avant le 1er janvier 2017 ainsi que pour les contrats d'assurance autres que le 1er pilier et l'assurance solde restant dû pour particuliers émis entre le 1er janvier 2017 et la date de transition. Par conséquent, le Groupe a appliqué l'approche de la juste valeur pour ces contrats.

11.5.3 Taux d'actualisation

11.5.3.1 Approche

Ethias qualifie son approche de « bottom-up » car une prime d'illiquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque afin de former la courbe d'actualisation. Cette prime est calculée à partir du rendement de chaque portefeuille d'actifs adossée à une courbe de référence. Un ajustement pour risque de crédit est ensuite soustrait à la courbe comme décrit ultérieurement.

11.5.3.2 Taux sans risques observables

Les taux swaps sont utilisés dans les contrats dont la valeur nette peut être garantie par des accords de garantie. Ainsi, une partie n'est pas exposée au risque de défaut de la contrepartie, ce qui rend ces taux « sans risque ».

Ethias fait référence aux taux swaps comme étant les taux d'intérêt sans risque dans la construction des courbes d'actualisation, de la maturité 0 jusqu'au dernier point liquide.

Les taux swaps sont disponibles pour chaque maturité de 1 à 15 ans, puis pour la maturité 20 ans.
Les points intermédiaires entre les maturités 15 et 20 doivent être interpolés ; Ethias utilise la technique de Smith Wilson pour obtenir la courbe d'actualisation complète.

11.5.3.3 Dernier point liquide

Ethias adopte le dernier point liquide de la réglementation Solvabilité II, soit 20 ans, tel que défini par l'EIOPA via le critère de volume résiduel (Commission Delegated Regulation (EU) 2015/35 of 10 October 2014, Recital (21).

11.5.3.4 Point de convergence

Ethias adopte le point de convergence de la réglementation Solvabilité II, soit 60 ans, tel que défini par la somme du dernier point liquide et d'une période de convergence de 40 ans.

11.5.3.5 Convergence prenant en compte les points moins liquides après le dernier point liquide

La convergence entre le dernier point liquide et le point de convergence prend en compte, dans une certaine mesure, les taux swap des maturités 25, 30, 40 et 50 ans. Les taux à terme à ces échéances sont une moyenne pondérée entre les taux à terme dérivés de la courbe des swaps et le taux à terme ultime (UFR). Le poids associé à chaque point diminue à mesure que la maturité augmente.

Cette approche a l'avantage de garder un lien avec les taux observés sur le marché, facilitant ainsi la transition vers l'UFR.

Ethias adopte la convergence vers l'UFR via la pondération des taux swap à terme et de l'UFR (avec la pondération sur l'UFR prenant en compte le niveau de liquidité à l'horizon après le dernier point liquide).

11.5.3.6 Taux à terme ultime (UFR)

La convergence vers l'UFR commence au dernier point liquide, à partir duquel les taux de swap ne sont plus représentatifs des rendements qu'un investisseur peut obtenir sur des horizons à plus long terme. En effet, les investisseurs s'attendent à un rendement plus élevé pour des investissements illiquides à long terme, tels que des projets immobiliers ou d'infrastructures, dont l'échéance dépasse le dernier point liquide.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

La structure de la courbe des taux d'intérêt est construite de telle manière que le taux à terme ultime soit atteint au point de convergence.

Ce taux à terme ultime est défini dans la règlementation Solvabilité II par l'EIOPA. Ethias adopte l'UFR calculé de l'EIOPA pour la construction de ses courbes.

11.5.3.7 Vitesse de convergence vers le dernier point liquide

Les taux à terme entre 20 et 60 ans peuvent converger plus ou moins rapidement vers l'UFR, à condition que l'UFR cible soit atteint à 60 ans. Le paramètre alpha qui contrôle la vitesse de convergence est fixé à la valeur la plus basse qui produit une structure de taux atteignant la tolérance de convergence de l'UFR au point de convergence. Une limite inférieure pour l'alpha est fixée à 5%. Ethias revoit le paramètre alpha à chaque clôture tout en adoptant une base de 10%.

11.5.3.8 Prime d'illiquidité

La section 11.5.3.2 a défini la courbe des taux sans risque, où les taux swaps constituent la référence pour des investissements parfaitement liquides jusqu'au dernier point liquide. Cependant, même les actifs financiers sur cet horizon de 20 ans peuvent avoir un rendement attendu supérieur à la courbe des swaps, car ils ne sont pas parfaitement liquides, pour différentes raisons :

- Obligations dont le volume émis est inférieur aux standards du marché
- Placements privés
- Émetteur avec peu d'obligations en circulation, peu connu du marché
- Les obligations à coupon zéro, moins attractives que les actifs à coupon
- …

Ces caractéristiques, et bien d'autres, expliquent que les investissements offrent une prime pour le manque de liquidité par rapport à la courbe des swaps. Cette prime est calculée à partir du rendement de chaque portefeuille d'actifs adossée à une courbe de référence. A ce rendement, le taux sans risque ainsi qu'une prime pour risque de défaut attendu ou inattendu sont soustraits afin d'extraire la prime d'illiquidité.

La prime d'illiquidité décrite viendra s'ajouter à la courbe des swaps, en la pondérant par le degré d'illiquidité de chaque portefeuille de passifs. En effet, les produits d'assurance présentent un degré d'illiquidité différent selon notamment la possibilité pour les assurés de racheter leur contrat.

La convergence est ensuite appliquée à partir du dernier point liquide, au taux à terme ultime qui doit être atteint à la fin de la période de convergence. Par construction, la prime d'illiquidité convergera ainsi vers 0 à la maturité 60 ans.

Ethias dispose de diverses courbes d'actualisation appliquées à ses différents portefeuilles. La courbe d'actualisation la plus basse et la courbe d'actualisation la plus haute sont reflétées ci-dessous à titre informatif :

	31-12-2025				
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	20 ans
Courbe de rendement minimum	2,43%	2,65%	2,85%	3,24%	3,61%
Courbe de rendement maximum	2,66%	2,87%	3,08%	3,47%	3,84%

	31-12-2024				
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	20 ans
Courbe de rendement minimum	2,65%	2,51%	2,97%	2,70%	2,67%
Courbe de rendement maximum	2,93%	2,78%	2,84%	2,97%	2,95%

11.5.3.9 Changements méthodologiques et d'hypothèses

Par rapport à la période précédente, aucun changement n'a été apporté aux méthodes et hypothèses.

11.5.4 Avantage au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques, décrites au point 12.18.3.1 du chapitre ***12. Note relative à l'état consolidé de la situation financière***. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont consultables au point 12.18.3.2 du chapitre ***12. Note relative à l'état consolidé de la situation financière***.

11.5.5 Impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des écarts temporaires et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces écarts et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur l'estimation des résultats futurs du Groupe. Au vu des différentes incertitudes liées notamment à l'évolution des marchés financiers, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de cinq années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette dernière sont revues annuellement. Les annexes relatives aux impôts différés se trouvent au point 9 du chapitre ***12. Note relative à l'état consolidé de la situation financière***.

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôt différé selon les lois fiscales des divers territoires où le groupe exerce ses activités. Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

11.5.6 Provisions

Conformément aux normes comptables IFRS, les différents risques auxquels le Groupe est confronté sont évalués. Des provisions sont constituées lorsque ces risques sont jugés probables et que le montant peut être évalué de manière fiable, tandis que les risques jugés peu probables (mais non négligeables) sont repris dans les passifs éventuels. La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés et le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation du risque sont évalués sur la base d'hypothèses diverses.

L'annexe relative aux provisions se trouve au point 19 du chapitre ***12. Note relative à l'état consolidé de la situation financière*** et l'annexe relative aux passifs éventuels se trouve au point 5 du chapitre ***14. Note relative aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière***.

11.6 INFORMATION SECTORIELLE

L'allocation des ressources et l'évaluation de la performance s'effectuent au niveau des différents produits qu'Ethias SA offre à ses clients, sous forme d'une gamme complète, adaptée et innovante de solutions de gestion du risque et des assurances aussi bien en Vie qu'en Non-Vie. Ces segments et leurs opérations se présentent comme suit :

- Segment Non-Vie : les revenus de ce segment proviennent principalement des primes reçues pour la couverture contre des dommages aux véhicules, matériel et aux immeubles, pour l'assurance familiale, l'assistance, la responsabilité civile, les soins de santé, les accidents du travail, les accidents sportifs, etc.
- Segment Vie : ce segment couvre les assurances de pensions et de cotisations, assurances de groupe, engagements individuels de pension, assurances dirigeant d'entreprise, contrats de rente, etc. Ce segment couvre aussi la pension complémentaire pour les agents contractuels du secteur public. Enfin, Ethias commercialise également des assurances soldes restant dû, suite à l'absorption de Whestia en 2017. Les autres produits d'assurance sont pour la plupart mis en « run-off ».
- Segment Non Technique : ce segment comprend l'activité Non Technique d'Ethias.

Les résultats des segments pour les exercices clôturés les 31 décembre 2025 et 2024 sont respectivement détaillés ci-après :

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros				31-12-2025
	Non-Vie	Vie	Non technique	Total
Revenus d'assurance	1.939.248	182.391	-	2.121.639
Charges des services d'assurance	(1.603.820)	(185.276)	-	(1.789.096)
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	(37.632)	(1.578)	-	(39.210)
Résultat des services d'assurance	**297.796**	**(4.464)**	**-**	**293.333**
Produits des actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	121.760	271.385	3.846	396.991
Gains nets sur vente d'actifs évalués au coût amorti	-	(530)	-	(530)
Gains nets sur vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	877	(4.250)	10.044	6.671
Gains nets des actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	20.777	202.642	638	224.058
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'investissement	-	(205.404)	-	(205.404)
Amortissement et dépréciation des immeubles de placement	(3.445)	(19.503)	-	(22.948)
Pertes nettes de valeur de crédit sur placements	2.383	2.392	5	4.781
Autres charges financières liées aux placements	(3.641)	(16.699)	(2.353)	(22.694)
Revenu net des placements	**138.711**	**230.033**	**12.180**	**380.925**
Charges financières des contrats d'assurance émis	(104.024)	(144.193)	-	(248.217)
Produits financiers des contrats de réassurance détenus	6.078	24	-	6.101
Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance	**(97.947)**	**(144.169)**	**-**	**(242.116)**
Resultat net d'assurance et de placement	**338.561**	**81.400**	**12.180**	**432.141**
Autres produits d'exploitation	1.050	14.621	561.764	577.435
Autres charges d'exploitation	(77.296)	(39.385)	(525.633)	(642.313)
Frais de gestion d'actifs facturés	-	10.818	-	10.818
Charges liées aux dettes de financement	(3.632)	(7.498)	(44.677)	(55.806)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-
Resultat net avant impots	**258.684**	**59.956**	**3.634**	**322.274**
Impôts sur le résultat	-	-	(69.302)	(69.302)
Resultat net apres impots	**258.684**	**59.956**	**(65.668)**	**252.972**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(3.874)	(21.519)	103	(25.290)
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-
Resultat net de l'exercice	**254.810**	**38.437**	**(65.565)**	**227.682**
Part du Groupe	254.053	39.466	(85.657)	207.862
Participations ne donnant pas le contrôle	757	(1.029)	20.092	19.820

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros				31-12-2024
	Non-Vie	Vie	Non technique	Total
Revenus d'assurance	1.844.490	570.466	-	2.414.956
Charges des services d'assurance	(1.500.797)	(204.728)	-	(1.705.525)
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	(44.535)	(1.416)	-	(45.952)
Résultat des services d'assurance	**299.158**	**364.322**	**-**	**663.480**
Produits des actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	104.290	255.180	4.892	364.362
Gains nets sur vente d'actifs évalués au coût amorti	-	10.205	-	10.205
Gains nets sur vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(479)	(26.018)	(2)	(26.499)
Gains nets des actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	(2.432)	235.801	2.767	236.137
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'investissement	-	(245.086)	-	(245.086)
Amortissement et dépréciation des immeubles de placement	(5.154)	(24.370)	-	(29.523)
Pertes nettes de valeur de crédit sur placements	3.146	5.117	87	8.350
Autres charges financières liées aux placements	(3.531)	(12.214)	(2.803)	(18.548)
Revenu net des placements	**95.841**	**198.616**	**4.942**	**299.399**
Charges financières des contrats d'assurance émis	(123.203)	(356.093)	-	(479.296)
Produits financiers des contrats de réassurance détenus	7.102	7	-	7.109
Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance	**(116.101)**	**(356.086)**	**-**	**(472.187)**
Resultat net d'assurance et de placement	**278.898**	**206.852**	**4.942**	**490.692**
Autres produits d'exploitation	6.194	51.470	558.103	615.767
Autres charges d'exploitation	(65.569)	(31.347)	(523.536)	(620.452)
Frais de gestion d'actifs facturés	-	12.173	-	12.173
Charges liées aux dettes de financement	(755)	(1.150)	(37.628)	(39.533)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-
Resultat net avant impots	**218.767**	**237.997**	**1.882**	**458.646**
Impôts sur le résultat	-	-	(111.984)	(111.984)
Resultat net apres impots	**218.767**	**237.997**	**(110.102)**	**346.662**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(7.656)	(23.759)	135	(31.280)
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-
Resultat net de l'exercice	**211.112**	**214.238**	**(109.967)**	**315.382**
Part du Groupe	210.443	214.265	(123.303)	301.404
Participations ne donnant pas le contrôle	669	(27)	13.336	13.978

Les mesures de la performance de chaque segment utilisées par le management sont le résultat net d'assurance et de placement ainsi que les résultats nets avant et après impôts. Le résultat par segment comprend tous les produits et charges qui lui sont directement attribuables ainsi que les produits et charges qui peuvent raisonnablement lui être alloués. Le résultat des filiales d'Ethias est alloué aux différents segments selon l'allocation de la participation chez Ethias SA.

Les informations sur les actifs et passifs sectoriels ne sont pas fournies car ces informations ne sont pas incluses dans le reporting revu régulièrement par le management en vue d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance.

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés à des conditions habituelles de marché, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Puisque les activités du Groupe s'effectuent principalement en Belgique, il n'y a pas de répartition géographique à renseigner.

Nous n'avons pas de clients qui représentent une part significative de nos revenus.

11.7 GESTION DU CAPITAL

11.7.1 Objectifs de gestion du capital

La gestion du capital a pour objectif d'assurer qu'Ethias dispose en permanence de fonds propres non seulement supérieurs au capital de solvabilité requis, mais également supérieurs à la limite de tolérance fixée en interne. La gestion du capital est proactive afin de maintenir la croissance et la pérennité de l'entreprise. La gestion du capital prévoit d'adapter la stratégie business et financière en fonction du niveau de solvabilité. L'objectif est de maintenir une solvabilité stable à l'intérieur d'un intervalle cible prédéfini.

11.7.2 Niveau de marge Solvency II

L'exigence de capital Solvabilité II vise à garantir qu'Ethias soit en mesure de remplir ses obligations au cours des 12 prochains mois avec un niveau de confiance de 99,5%. Le non-respect de cette exigence – le capital de solvabilité requis (SCR) – entraînerait une intervention de surveillance de la BNB et des mesures correctives destinées à restaurer le niveau de capital du SCR.

Le ratio de couverture du SCR (« marge SII ») est de 201,24% au 31/12/2025 (après comptabilisation d'un dividende de 138 millions d'euros). Il n'y avait pas de consolidation au 31/12/2024.

Le ratio de couverture du MCR est de 419,34% au 31/12/2025

Les fonds propres valent 3.513 millions d'euros et le SCR vaut 1.746 millions d'euros.

A fin 2025, le SCR est composé par ordre décroissant d'importance par les SCR marché, non vie, santé, vie, opérationnel et de défaut. Les trois principales composantes du SCR par ordre décroissant d'importance sont les SCR marché, non vie, santé.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière d'Ethias SA fournit des informations complémentaires sur la gestion du capital règlementaire d'Ethias SA.

Plus d'infos : https://www.ethias.be/corporate/fr.html

11.8 GESTION DES RISQUES

Les informations demandées par les normes comptables IFRS se trouvent aux sections suivantes: ***7.5 Risques d'assurance*** et ***7.6 Risques financiers***. Ces deux sections font partie intégrante des états financiers consolidés établis au 31 décembre 2025.

L'analyse macro-économique se trouve au chapitre ***2.1 Marchés financiers en 2025.***

L'analyse des risques climatiques se trouve au chapitre ***7.7 Risques non financiers.***

0. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
11.1 Périmètre de consolidation
11.2 Acquisitions et cessions de filiales
11.3 Présentation du sous-groupe NRB
11.4 Résumé des principes comptables significatifs
11.5 Estimations comptables et jugements significatifs
11.6 Information sectorielle
11.7 Gestion du capital
11.8 Gestion des risques
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

12.1 ECARTS D'ACQUISITION

12.1.1 Evolution des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	2025	2024
Valeur brute au 1er janvier	**97.679**	**96.762**
Pertes de valeur cumulées au 1er janvier	-	-
Valeur nette comptable au 1er janvier	**97.679**	**96.762**
Acquisitions	1.873	917
Cessions	(539)	-
Autres variations	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	**99.012**	**97.679**

Les écarts d'acquisition ont été générés sur :

- des entités du sous-groupe NRB, pour 83,9 millions d'euros ;
- l'acquisition de l'entité Whestia (portefeuille d'assurances « solde restant dû »), pour 15,1 millions d'euros.

En 2025, l'acquisition de 75% des parts de Servantes par Cevi a généré un écart d'acquisition de 1,9 million d'euros. La diminution de 0,5 million d'euros provient quant à elle de la vente de Siggis.

En 2024, l'acquisitions de 100% des parts de Verdi et de M&S par Cevi ont généré, respectivement, des écarts d'acquisition de 0,3 million d'euros et 0,6 million d'euros.

12.1.2 Test de dépréciation des écarts d'acquisition

En application de la norme IAS36, nous avons réalisé un test de dépréciation sur le goodwill comptabilisé lors de l'acquisition de la société Whestia. Ce test vise à comparer la juste valeur du segment à la valeur de l'actif net comptable. Le résultat du test nous a amené à ne pas comptabiliser de dépréciation sur le goodwill au 31 décembre 2025. Une baisse significative de la juste valeur du segment, qui pourrait provenir d'une hausse supérieure à 23% du taux de mortalité attendue, mènerait à l'enregistrement d'une dépréciation. Le taux de mortalité est le risque le plus important. Les tables de mortalité utilisées pour les calculs du BE sont des tables prospectives calibrées sur base de données HMD (Human Mortality Database) et Assuralia. Le choix de la table de mortalité utilisée pour le calcul du BE d'un produit donné d'Ethias est réalisé via un backtesting annuel qui compare la mortalité constatée pour ce produit à la mortalité proposée par chaque table prospective sur les 5 dernières années.
La table choisie pour le calcul du BE est la table qui correspond le mieux à la mortalité constatée pour le produit pour la période étudiée.

Un test de dépréciation est également réalisé sur les entreprises du groupe NRB. La comparaison de la valeur de celles-ci, résultant de différentes méthodes de valorisation (« Discounted Cash Flow », et multiples EBIT/EBITDA), avec la valeur comptable de certains éléments spécifiques des états financiers consolidés (goodwill, actifs incorporels, actifs corporels, et éléments déterminant le besoin en fonds de roulement tels que les autres créances, les autres actifs, les dettes sociales et fiscales), a conduit à la conclusion qu'aucune dépréciation ne devait être enregistrée au 31/12/2025 sur le goodwill de NRB dans les comptes consolidés.

En outre, un test de sensibilité a été réalisé en sur les valorisations. Les valeurs stressées était obtenue par l'application de différents scénarios de stress simultané des hypothèses utilisées :

- Scénario 1 : Augmentation de 3 % du WACC et diminution du taux sans risque de 2 % à 0,5 %.
- Scénario 2 : Augmentation de la prime de risque pour les petites entreprises de 3 % et diminution du taux sans risque de 2 % à 0,5 %.
- Scénario 3 : Division des multiples d'EBITDA et d'EBIT par 3.
- Scénario 4 : Augmentation de 3 % du WACC et division du multiple d'EBIT par 3.
- Scénario 5 : Augmentation du coût de la dette à 3 % et division du multiple d'EBITDA par 3.

La valeur minimale obtenue via ces différents scénarios a été considérée comme valorisation stressée. Cette dernière demeure supérieure à la valeur comptable.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	2025		
	Logiciels et développements informatiques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier	**299.600**	**53.285**	**352.886**
Amortissements cumulés au 1er janvier	(210.758)	(37.159)	(247.917)
Pertes de valeur cumulées au 1er janvier	(9.256)	-	(9.256)
Valeur nette comptable au 1er janvier	**79.587**	**16.127**	**95.713**
Acquisitions	28.325	3.300	31.625
Cessions	(919)	-	(919)
Reclassements	511	-	511
Variations de périmètre	-	-	-
Amortissements nets	(20.633)	(4.897)	(25.529)
Pertes de valeur	(5.150)	-	(5.150)
Autres variations	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	**81.721**	**14.530**	**96.251**

En milliers d'euros	2024		
	Logiciels et développements informatiques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier	**282.422**	**61.406**	**343.828**
Amortissements cumulés au 1er janvier	(191.693)	(33.243)	(224.936)
Pertes de valeur cumulées au 1er janvier	(9.256)	(1.142)	(10.398)
Valeur nette comptable au 1er janvier	**81.473**	**27.021**	**108.494**
Acquisitions	19.006	778	19.784
Cessions	(1.422)	(9.000)	(10.422)
Reclassements	(32)	32	-
Variations de périmètre	-	488	488
Amortissements nets	(19.438)	(3.192)	(22.630)
Pertes de valeur	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	**79.587**	**16.127**	**95.713**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILIER DE PLACEMENT

En milliers d'euros	2025			
	Immeubles de placement	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute à amortir au 1er janvier	**566.113**	**70.604**	**197.943**	**834.660**
Acquisitions	23.887	72.438	101.708	198.034
Cessions et retraits	-	(2.221)	(11.073)	(13.294)
Immeubles détenus en vue de la vente	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	25.652	999	(271)	26.380
Transferts d'un poste à un autre	830	9.641	(10.853)	(382)
Autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre	**616.482**	**151.461**	**277.454**	**1.045.398**
Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier	**(153.059)**	**(53.863)**	**(128.976)**	**(335.898)**
Amortissements de l'exercice	(22.999)	(3.488)	(16.575)	(43.061)
Dépréciations de l'exercice	-	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Cessions et retraits	-	-	937	937
Reprises suite à cession	-	-	7.804	7.804
Dotation et reprise nets sur immeubles détenus en vue de la vente	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	(694)	(146)	294	(546)
Transferts d'un poste à un autre	-	-	(130)	(130)
Autres variations	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	**(176.751)**	**(57.497)**	**(136.645)**	**(370.893)**
Valeur nette comptable au 31 décembre	**439.731**	**93.965**	**140.809**	**674.505**
Juste valeur au 31 décembre	**555.570**	**49.880**	**140.809**	**746.259**

En milliers d'euros	2024			
	Immeubles de placement	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute à amortir au 1er janvier	**608.971**	**68.245**	**166.034**	**843.250**
Acquisitions	-	2.847	36.099	38.946
Cessions et retraits	(60.744)	(489)	(7.106)	(68.339)
Immeubles détenus en vue de la vente	(10.993)	-	-	(10.993)
Variation du périmètre de consolidation	672	-	29.879	30.550
Transferts d'un poste à un autre	28.208	-	(26.962)	1.246
Autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre	**566.113**	**70.604**	**197.943**	**834.660**
Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier	**(160.720)**	**(52.201)**	**(119.112)**	**(332.033)**
Amortissements de l'exercice	(23.415)	(1.819)	(13.342)	(38.576)
Dépréciations de l'exercice	(6.108)	-	-	(6.108)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Cessions et retraits	-	-	744	744
Reprises suite à cession	26.002	163	4.487	30.651
Dotation et reprise nets sur immeubles détenus en vue de la vente	9.339	-	-	9.339
Variation du périmètre de consolidation	1.844	(6)	(598)	1.240
Transferts d'un poste à un autre	-	-	(1.155)	(1.155)
Autres variations	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	**(153.059)**	**(53.863)**	**(128.976)**	**(335.898)**
Valeur nette comptable au 31 décembre	**413.054**	**16.741**	**68.966**	**498.762**
Juste valeur au 31 décembre	**523.704**	**50.451**	**67.954**	**642.109**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Les immeubles de placement et détenus à usage propre sont valorisés annuellement par des experts immobiliers indépendants.

La juste valeur des immeubles de placement représente le montant estimé auquel cet immeuble pourrait être échangé à la date de valorisation entre un acheteur et un vendeur consentant sur base d'une transaction dans des conditions normales de marché (« at arm's length »).

Concernant les immeubles de placement, la méthode de valorisation est celle de la capitalisation à perpétuité de la valeur locative estimée (ERV ou « Estimated Rental Value »). Cette méthode, conforme aux standards internationaux de valorisation, est généralement appliquée dans le marché lorsqu'il est probable que le flux des revenus soit constant. Elle consiste dans la capitalisation, en utilisant un taux de rendement, de la valeur locative estimée à perpétuité plus ou moins une série d'ajustements afin de tenir compte d'éléments pouvant avoir un impact matériel sur la valeur de l'actif immobilier.

Le taux de rendement utilisé pour la capitalisation (« Capitalisation rate ») est obtenu sur base des observations des valeurs d'immeubles (et dès lors des taux de rendements) comparables sur le marché d'investissement immobilier et dépend entre autres de la localisation du bien, la qualité du bien, la qualité du locataire et la longueur des baux.

Concernant les immeubles détenus pour usage propre, la méthode de la capitalisation à perpétuité de la valeur locative estimée est également utilisée. Cette valeur locative estimée est basée sur un scénario de « sale & lease back ».

Les immeubles de placement et détenus à usage propre sont classés en niveau 3. En effet, les méthodes de valorisation utilisées par les experts ne sont pas basées sur des données observables sur ces marchés. En particulier, les valeurs locatives de marché ou les taux de capitalisation, doivent être considérées comme des données d'input de niveau 3.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.4 DROIT D'UTILISATION D'ACTIFS

En milliers d'euros	2025			
	Immeubles	Equipements informatiques	Véhicules	Total
Valeur brute à amortir au 1er janvier	**112.211**	**25.435**	**53.007**	**190.653**
Acquisitions	7.521	-	2.081	9.602
Cessions et retraits	(10.666)	(2)	(11.102)	(21.769)
Réévaluations des obligations locatives	(152)	-	21	(131)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-
Transferts d'un poste à un autre	-	-	(177)	(177)
Autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre	**108.914**	**25.433**	**43.830**	**178.177**
Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier	**(28.941)**	**(7.733)**	**(26.105)**	**(62.778)**
Amortissements de l'exercice	(13.811)	(5.103)	(10.956)	(29.871)
Dépréciations de l'exercice	-	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Cessions et retraits	-	-	-	-
Reprises suite à cession	10.666	2	11.176	21.843
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-
Transferts d'un poste à un autre	-	-	103	103
Autres variations	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	**(32.086)**	**(12.834)**	**(25.782)**	**(70.702)**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**76.828**	**12.600**	**18.048**	**107.476**

En milliers d'euros	2024			
	Immeubles	Equipements informatiques	Véhicules	Total
Valeur brute à amortir au 1er janvier	**104.092**	**23.318**	**48.719**	**176.129**
Acquisitions	4.967	2.489	12.071	19.526
Cessions et retraits	169	647	(8.008)	(7.191)
Réévaluations des obligations locatives	5.151	229	41	5.421
Variation du périmètre de consolidation	2.400	-	217	2.617
Transferts d'un poste à un autre	-	(1.247)	-	(1.247)
Autres variations	(4.569)	-	(33)	(4.602)
Valeur brute au 31 décembre	**112.211**	**25.435**	**53.007**	**190.653**
Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier	**(21.929)**	**(3.284)**	**(22.082)**	**(47.295)**
Amortissements de l'exercice	(11.411)	(4.958)	(11.996)	(28.364)
Dépréciations de l'exercice	-	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Cessions et retraits	-	-	-	-
Reprises suite à cession	(169)	(647)	8.008	7.191
Variation du périmètre de consolidation	-	-	(68)	(68)
Transferts d'un poste à un autre	-	1.156	-	1.156
Autres variations	4.569	-	33	4.602
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	**(28.941)**	**(7.733)**	**(26.105)**	**(62.778)**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**83.270**	**17.703**	**26.902**	**127.875**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.5 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES

12.5.1 Informations sur les entreprises associées et co-entreprises

Avant application de la consolidation par mise en équivalence, les entreprises associées et co-entreprises présentent les chiffres suivants :

En milliers d'euros						2025
	Pourcentage de détention	Actifs	Passifs	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
BelgiumDC	41,55%	6.283	3.948	2.335	1.866	206
Cityforward	32,60%	581.502	385.195	196.307	5.496	(33.201)
Cityforward Schuman HoldCo	32,60%	402.294	159.366	242.928	(29.050)	(35.925)
Green4You	26,00%	16.317	15.674	643	1.783	(118)
Hamsterhuren II	21,75%	46.827	36.064	10.763	3.555	(658)
IMA Benelux	33,00%	9.527	7.143	2.384	18.790	279
NEB Participations	29,43%	482.063	18.162	463.901	14.430	14.236
WLP Holding	33,33%	254.719	181.992	72.726	7.476	(9.559)
WLP I	30,00%	25.549	22.788	2.762	2.229	84
WLP II	33,33%	15.175	10.736	4.439	1.297	(44)
WLP III	33,33%	87.336	70.831	16.505	7.112	(926)
WLP IV	33,33%	100.133	82.778	17.355	5.283	(2.788)
WLP VII	33,33%	35.541	28.415	7.126	1.918	(713)
WLP VIII	33,33%	13.172	14.512	(1.340)	1.185	(428)
WLP IX	33,33%	61.335	55.279	6.056	3.661	(1.088)
WLP XI	33,33%	136.963	88.175	48.788	7.201	(2.153)
WLP XII	33,33%	56.365	51.490	4.875	3.719	(1.388)
WLP XVI	33,33%	34.511	28.309	6.202	2.426	125
WLP CVH	33,33%	51.036	22.579	28.457	5	(12)
WLP CV	33,33%	15.188	1.674	13.514	-	(246)
Zabrixx I	48,90%	43.486	34.458	9.028	2.239	(1.195)
Total au 31 décembre 2025		**2.475.323**	**1.319.566**	**1.155.757**	**62.618**	**(75.513)**

En 2025, Ethias n'a pas participé à l'augmentation de capital dans Cityforward, diminuant son pourcentage de détention de 43,2% à 32,6%.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros — 2024

	Pourcentage de détention	Actifs	Passifs	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
BelgiumDC	41,55%	6.403	4.273	2.130	1.851	270
Cityforward	43,19%	439.283	307.531	131.752	(8.632)	(29.633)
Cityforward Schuman HoldCo	43,19%	434.759	203.545	231.214	(16.823)	(24.450)
Green4You	26,00%	6.936	6.545	391	1.147	(16)
Hamsterhuren II	21,75%	49.888	38.467	11.421	2.200	(3.645)
IMA Benelux	33,00%	7.479	5.375	2.105	17.794	552
NEB Participations	29,43%	464.913	18.281	446.632	12.324	12.220
WLP Holding	33,33%	256.013	176.239	79.774	7.143	(8.859)
WLP I	30,00%	27.053	24.375	2.678	2.297	(44)
WLP II	33,33%	15.947	11.464	4.483	1.245	(89)
WLP III	33,33%	92.429	74.998	17.431	9.762	(2.065)
WLP IV	33,33%	105.862	85.719	20.143	5.157	(3.160)
WLP VII	33,33%	37.126	29.286	7.839	1.651	(1.155)
WLP VIII	33,33%	13.965	14.877	(912)	1.048	(346)
WLP IX	33,33%	63.145	56.000	7.145	1.982	(716)
WLP XI	33,33%	151.490	91.564	59.926	2.725	(11.117)
WLP XII	33,33%	58.744	52.481	6.263	3.266	(1.582)
WLP XVI	33,33%	35.151	29.073	6.078	2.331	(653)
WLP CVH	33,33%	49.387	22.718	26.669	5	(9)
WLP CV	33,33%	12.594	450	12.144	-	(11)
Zabrixx I	48,90%	45.311	35.088	10.224	777	(2.263)
Total au 31 décembre 2024		**2.373.877**	**1.288.349**	**1.085.529**	**49.250**	**(76.771)**

En 2024, WLP Holding a acquis 100% de WLP IX. Par ailleurs, Ethias a participé à l'augmentation de capital de Cityforward, diminuant son pourcentage de détention de 49,5% à 43,2%. Enfin, Cityforward Schuman Holdco, détenu à 100% par Cityforward, a intégré le périmètre de consolidation.

Belgium DC est détenue à 50% par NRB, Ethias SA détient 48,9% de Zabrixx I, 33% de IMA Benelux, 33% de WLP Holding, 29,4% de NEB Participations, 26% de Green4You et 21,7% de Hamsterhuren II et WLP Holding détient 100% de WLP II, III, IV, VII, VIII, XII, XVI et CVH (qui détient 100% de WLP XI via WLP CV), et 90% de WLP I.

Les chiffres présentés ci-dessus pour Cityforward comprennent la réévaluation de ses participations (100% de Bolivar JV Bel et de Egmont Luxemburg et 49% de Tower Bel) selon la méthode de la mise en équivalence. De même, les chiffres de Cityforward Schuman HoldCo comprennent également la réévaluation des 20 SPV détenues à 100% (Cityforward Belliard 232, Cityforward Belliard 68, Cityforward Borchette, Cityforward Demot 24, Cityforward Demot 28, Cityforward Froissart 101, Cityforward Joseph 54, Cityforward Joseph 70, Cityforward Joseph 79, Cityforward Joseph 99, Cityforward Loi 102, Cityforward Loi 130, Cityforward Loi 86, Cityforward Luxembourg 46, Cityforward Madou, Cityforward Montoyer 59, Cityforward Palmerston, Cityforward Spa 3, Cityforward Trèves 74 et Cityforward Van Maerlant 18).

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.5.2 Evolution des participations dans des entreprises associées et co-entreprises

En milliers d'euros	2025	2024
Valeur nette comptable au 1er janvier	**283.428**	**223.561**
Participations vendues durant l'exercice	-	-
Participations acquises durant l'exercice	130	88.965
Quote-part dans le résultat de l'exercice	(25.290)	(31.280)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	4.304	4.639
Dividendes versés	(3.412)	(3.571)
Ecart de conversion	(1.022)	1.115
Variation du périmètre de consolidation	6.746	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	**264.884**	**283.428**

La différence entre les capitaux propres des entreprises associées et co-entreprises et la quote-part des participations reprises ci-dessus correspond à la contribution de ces entreprises dans les fonds propres du Groupe.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.6 PLACEMENTS FINANCIERS

12.6.1 Détail des placements financiers par catégories

En milliers d'euros						31-12-2025
	Coût	Pertes de crédit attendues et dépréciations	Réévaluation par le biais des autres éléments du résultat global	Réévaluation par le biais du compte de résultats	Valeur nette comptable	Juste valeur
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	61.542	-	(7.734)	-	53.808	53.808
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	23.486	-	-	(47)	23.439	23.439
Participations	**85.028**	**-**	**(7.734)**	**(47)**	**77.247**	**77.247**
Désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	621.325	-	216.270	-	837.595	837.595
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.660	-	-	(516)	3.144	3.144
Actions	**624.985**	**-**	**216.270**	**(516)**	**840.739**	**840.739**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	451.043	-	-	85.715	536.758	536.758
Fonds d'investissement	**451.043**	**-**	**-**	**85.715**	**536.758**	**536.758**
Au coût amorti	2.395.021	(1.213)	-	-	2.393.808	2.222.785
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10.013.703	(4.356)	(1.394.198)	-	8.615.150	8.615.150
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	635.621	-	-	(10.559)	625.061	625.061
Obligations	**13.044.345**	**(5.568)**	**(1.394.198)**	**(10.559)**	**11.634.019**	**11.462.996**
Au coût amorti	1.469.695	(12.540)	-	-	1.457.154	1.382.838
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	55.144	-	-	(1.755)	53.389	53.389
Prêts et dépôts	**1.524.839**	**(12.540)**	**-**	**(1.755)**	**1.510.543**	**1.436.227**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.512	-	-	(2.366)	1.146	1.146
Détenus à des fins de couverture	-	-	29.980	-	29.980	29.980
Actifs financiers dérivés	**3.512**	**-**	**29.980**	**(2.366)**	**31.127**	**31.127**
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.361.278	-	-	232.224	2.593.501	2.593.501
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte	**2.361.278**	**-**	**-**	**232.224**	**2.593.501**	**2.593.501**
Placements financiers	**18.095.030**	**(18.109)**	**(1.155.682)**	**302.695**	**17.223.935**	**16.978.595**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros

	31-12-2024					
	Coût	Pertes de crédit attendues et dépréciations	Réévaluation par le biais des autres éléments du résultat global	Réévaluation par le biais du compte de résultats	Valeur nette comptable	Juste valeur
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	48.305	-	(10.614)	-	37.691	37.691
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	10.437	-	-	(370)	10.067	10.067
Participations	**58.742**	**-**	**(10.614)**	**(370)**	**47.758**	**47.758**
Désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	548.898	-	130.564	-	679.462	679.462
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.892	-	-	(1.228)	7.664	7.664
Actions	**557.790**	**-**	**130.564**	**(1.228)**	**687.126**	**687.126**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	438.863	-	-	69.626	508.489	508.489
Fonds d'investissement	**438.863**	**-**	**-**	**69.626**	**508.489**	**508.489**
Au coût amorti	2.298.235	(1.657)	-	-	2.296.578	2.139.853
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9.672.208	(7.528)	(1.157.894)	-	8.506.786	8.506.786
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	720.707	-	-	(9.548)	711.159	711.159
Obligations	**12.691.149**	**(9.184)**	**(1.157.894)**	**(9.548)**	**11.514.523**	**11.357.798**
Au coût amorti	1.411.300	(13.727)	-	-	1.397.573	1.362.890
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	54.666	-	-	(1.414)	53.252	53.252
Prêts et dépôts	**1.465.966**	**(13.727)**	**-**	**(1.414)**	**1.450.825**	**1.416.142**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.277	-	-	(858)	1.418	1.418
Détenus à des fins de couverture	-	-	152.837	-	152.837	152.837
Actifs financiers dérivés	**2.277**	**-**	**152.837**	**(858)**	**154.256**	**154.256**
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.122.549	-	-	270.380	2.392.929	2.392.929
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte	**2.122.549**	**-**	**-**	**270.380**	**2.392.929**	**2.392.929**
Placements financiers	**17.337.336**	**(22.912)**	**(885.107)**	**326.588**	**16.755.905**	**16.564.497**

Le coût comprend la partie non amortie des ajustements actuariels (pour les obligations) ainsi que les intérêts courus non échus. La juste valeur des prêts est basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (rachats, évolution de la valeur des garanties, coût de gestion). Leur juste valeur est basée sur l'utilisation d'un prix modèle obtenu par actualisation de cashflows projetés – en tenant compte d'une hypothèse de rachat historique – sur base de la courbe des taux forwards. La courbe d'actualisation sans risque est ajustée pour tenir compte des risques crédit sur base d'une analyse du portefeuille et des garanties ainsi que des pratiques de marché.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.6.2 Evolution des placements financiers

En milliers d'euros	2025									
	Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments de dette à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et dépôts à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et dépôts comptabilisés au coût amorti	Dérivés (actifs)	Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	**8.492.977**	**1.229.715**	**2.296.578**	**730.961**	**7.664**	**53.252**	**1.397.573**	**154.256**	**2.392.929**	**16.755.905**
Acquisitions	1.051.586	260.189	335.794	217.175	28.655	12.226	311.942	3.532	1.374.038	3.595.137
Transferts entre catégories	(10.483)	512	10.483	-	(512)	(313)	313	-	-	0
Sortie suite à exercice option	-	-	-	-	-	-	-	(165.359)	-	(165.359)
Gains et pertes réalisés sur instruments de couverture non encore transférés en résultat	(20.788)	-	73	-	-	-	-	13.685	-	(7.029)
Ventes et remboursements	(672.203)	(324.786)	(251.280)	(159.709)	(31.430)	(11.201)	(250.981)	(14.230)	(1.300.385)	(3.016.204)
Ecarts de conversion sur actifs monétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustement à la juste valeur	(233.336)	19.552	-	102.976	(1.232)	(161)	-	39.243	128.369	55.411
Amortissements	(3.323)	76	(1.819)	-	-	-	(1.005)	-	(1.171)	(7.244)
Variations des intérêts courus non échus	10.719	(0)	3.741	(16)	-	(415)	(1.149)	-	(278)	12.602
Pertes de crédit attendues et dépréciations	-	-	237	-	-	-	462	-	-	700
Variations de périmètre	-	-	-	16	-	-	-	-	-	16
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	**8.615.150**	**1.185.259**	**2.393.808**	**891.403**	**3.144**	**53.389**	**1.457.154**	**31.127**	**2.593.501**	**17.223.935**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros

2024	Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments de dette à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et dépôts à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et dépôts comptabilisés au coût amorti	Dérivés (actifs)	Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	**8.779.188**	**1.222.077**	**2.158.813**	**672.494**	**1.193**	**45.128**	**1.248.200**	**259.878**	**2.161.659**	**16.548.629**
Acquisitions	626.680	145.036	313.987	176.947	26.266	10.958	264.772	3.621	525.825	2.094.091
Transferts entre catégories	(3)	(5.749)	2.993	3.953	(1.193)	-	-	-	-	(0)
Sortie suite à exercice option	-	-	-	-	-	-	-	(175.740)	-	(175.740)
Gains et pertes réalisés sur instruments de couverture non encore transférés en résultat	(5.019)	-	3.484	-	-	-	-	1.536	-	0
Ventes et remboursements	(918.254)	(133.655)	(185.136)	(143.599)	(17.336)	(3.292)	(116.420)	(3.290)	(469.783)	(1.990.765)
Ecarts de conversion sur actifs monétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustement à la juste valeur	9.856	1.460	-	21.177	(1.267)	(502)	-	68.251	176.705	275.681
Amortissements	2.579	900	(1.827)	-	-	-	36	-	(1.417)	271
Variations des intérêts courus non échus	(2.049)	(353)	3.466	(11)	-	961	590	-	(62)	2.542
Pertes de crédit attendues et dépréciations	-	-	798	-	-	-	396	-	-	1.195
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	**8.492.977**	**1.229.715**	**2.296.578**	**730.961**	**7.664**	**53.252**	**1.397.573**	**154.256**	**2.392.929**	**16.755.905**

Les ajustements à la juste valeur pour les dérivés (actifs) présentent principalement 39 millions d'euros pour les dérivés de couverture.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.6.3 Détail des dépréciations sur placements

En milliers d'euros	31-12-2025			31-12-2024		
	Valeur comptable avant dépréciations	Dépréciations	Valeur nette comptable (VNC)	Valeur comptable avant dépréciations	Dépréciations	Valeur nette comptable (VNC)
Phase 1 (perte de crédit attendue sur 12 mois)	8.611.179	(4.018)	8.607.160	8.466.733	(6.022)	8.460.711
Phase 2 (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	8.327	(338)	7.989	33.771	(1.506)	32.266
Phase 3 – Déprécié (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	-	-	-	-	-	-
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**8.619.505**	**(4.356)**	**8.615.150**	**8.500.505**	**(7.528)**	**8.492.977**
Phase 1 (perte de crédit attendue sur 12 mois)	3.797.180	(2.915)	3.794.265	3.619.073	(3.766)	3.615.308
Phase 2 (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	57.495	(797)	56.698	80.439	(1.596)	78.843
Phase 3 – Déprécié (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	10.041	(10.041)	-	10.022	(10.022)	-
Placements financiers comptabilisés au coût amorti	**3.864.716**	**(13.753)**	**3.850.963**	**3.709.535**	**(15.384)**	**3.694.151**

12.6.4 Evolution des dépréciations sur placements

12.6.4.1 Dépréciation des instruments financiers de dette comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	2025				2024			
	Phase 1 (perte de crédit attendue sur 12 mois)	Phase 2 (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	Phase 3 – Déprécié (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	Total	Phase 1 (perte de crédit attendue sur 12 mois)	Phase 2 (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	Phase 3 – Déprécié (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	Total
Solde au 1er janvier	**(6.022)**	**(1.506)**	**-**	**(7.528)**	**(10.133)**	**(2.894)**	**-**	**(13.028)**
Changement d'étape								
Phase 1 (perte de crédit attendue sur 12 mois)	-	(734)	-	(734)	-	(221)	-	(221)
Phase 2 (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	734	-	-	734	221	-	-	221
Phase 3 – Déprécié (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement des paramètres de risque	781	103	-	885	2.785	(80)	-	2.705
Modifications dans les hypothèses de modèle et aux méthodologies	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises lors de la vente	488	1.799	-	2.287	1.106	1.689	-	2.795
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre	**(4.018)**	**(338)**	**-**	**(4.356)**	**(6.022)**	**(1.506)**	**-**	**(7.528)**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.6.4.2 Dépréciations des placements financiers comptabilisés au coût amorti

En milliers d'euros	2025				2024			
	Phase 1 (perte de crédit attendue sur 12 mois)	Phase 2 (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	Phase 3 – Déprécié (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	Total	Phase 1 (perte de crédit attendue sur 12 mois)	Phase 2 (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	Phase 3 – Déprécié (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	Total
Solde au 1er janvier	**(3.766)**	**(1.596)**	**(10.022)**	**(15.384)**	**(5.377)**	**(2.879)**	**(10.146)**	**(18.402)**
Changement d'étape								
Phase 1 (perte de crédit attendue sur 12 mois)	-	66	-	66	-	-	-	-
Phase 2 (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	(66)	-	-	(66)	-	-	-	-
Phase 3 – Déprécié (perte de crédit attendue sur la durée de vie)	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement des paramètres de risque	399	319	(18)	700	819	251	124	1.195
Modifications dans les hypothèses de modèle et aux méthodologies	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises lors de la vente	517	414	-	931	792	1.031	-	1.823
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre	**(2.915)**	**(797)**	**(10.041)**	**(13.753)**	**(3.766)**	**(1.596)**	**(10.022)**	**(15.384)**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.6.5 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur. Il les répartit en trois niveaux, de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

En milliers d'euros				31-12-2025
	Niveau 1 Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	53.808	53.808
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	23.439	23.439
Participations	**-**	**-**	**77.247**	**77.247**
Désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	652.177	-	185.418	837.595
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.144	-	-	3.144
Actions	**655.321**	**-**	**185.418**	**840.739**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	157.653	20.760	358.346	536.758
Fonds d'investissement	**157.653**	**20.760**	**358.346**	**536.758**
Au coût amorti	2.037.289	185.496	-	2.222.785
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7.529.926	1.075.216	10.008	8.615.150
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	227.555	123.856	273.651	625.061
Obligations	**9.794.769**	**1.384.568**	**283.659**	**11.462.996**
Au coût amorti	441	1.097	1.381.299	1.382.838
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	53.389	53.389
Prêts et dépôts	**441**	**1.097**	**1.434.688**	**1.436.227**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.146	-	-	1.146
Détenus à des fins de couverture	-	29.980	-	29.980
Instruments financiers dérivés actifs	**1.146**	**29.980**	**-**	**31.127**
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.552.458	32.541	8.503	2.593.501
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte	**2.552.458**	**32.541**	**8.503**	**2.593.501**
Au coût amorti	622.734	89.270	8.000	720.004
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**622.734**	**89.270**	**8.000**	**720.004**
Actifs financiers	**13.784.522**	**1.558.217**	**2.355.860**	**17.698.599**
Au coût amorti	-	-	3.814.717	3.814.717
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.552.458	32.541	8.503	2.593.501
Contrats d'investissement	**2.552.458**	**32.541**	**3.823.220**	**6.408.219**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	311	-	2.997	3.308
Détenus à des fins de couverture	-	63.817	-	63.817
Instruments financiers dérivés passifs	**311**	**63.817**	**2.997**	**67.125**
Passifs financiers	**2.552.769**	**96.358**	**3.826.217**	**6.475.343**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros

	Niveau 1 Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur
				31-12-2024
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	37.691	37.691
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	10.067	10.067
Participations	**-**	**-**	**47.758**	**47.758**
Désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	519.121	-	160.341	679.462
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.664	-	-	7.664
Actions	**526.785**	**-**	**160.341**	**687.126**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	160.844	20.094	327.550	508.489
Fonds d'investissement	**160.844**	**20.094**	**327.550**	**508.489**
Au coût amorti	1.976.212	163.641	-	2.139.853
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7.296.906	1.199.812	10.067	8.506.786
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	322.323	89.505	299.332	711.159
Obligations	**9.595.441**	**1.452.958**	**309.399**	**11.357.798**
Au coût amorti	-	1.027	1.361.863	1.362.890
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	53.252	53.252
Prêts et dépôts	**-**	**1.027**	**1.415.115**	**1.416.142**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.418	-	-	1.418
Détenus à des fins de couverture	-	152.837	-	152.837
Instruments financiers dérivés actifs	**1.418**	**152.837**	**-**	**154.256**
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.358.154	30.969	3.805	2.392.929
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte	**2.358.154**	**30.969**	**3.805**	**2.392.929**
Au coût amorti	635.512	7.204	2.500	645.216
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**635.512**	**7.204**	**2.500**	**645.216**
Actifs financiers	**13.278.155**	**1.665.090**	**2.266.469**	**17.209.713**
Au coût amorti	-	-	3.651.015	3.651.015
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.358.154	30.969	3.805	2.392.929
Contrats d'investissement	**2.358.154**	**30.969**	**3.654.820**	**6.043.943**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	238	-	2.997	3.235
Détenus à des fins de couverture	-	103.649	-	103.649
Instruments financiers dérivés passifs	**238**	**103.649**	**2.997**	**106.885**
Passifs financiers	**2.358.393**	**134.618**	**3.657.817**	**6.150.828**

La répartition de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats en unités de compte est présentée au niveau des contrats d'investissement couverts par des actifs à la juste valeur.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.6.6 Répartition entre les différents niveaux hiérarchiques

La répartition entre les différents niveaux hiérarchiques se base sur les critères suivants :

Niveau 1 : Juste valeur mesurée par référence à un marché actif

Les évaluations à la juste valeur des actifs financiers classés à ce niveau sont déterminées en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cotations sont facilement et régulièrement disponibles via les bourses, les agents de changes, les courtiers, les services de fixation des prix ou les autorités règlementaires et si ces prix représentent des transactions de marché réelles et régulières se produisant selon des conditions normales de pleine concurrence.

Le Groupe classe à ce niveau les actifs valorisés sur base des prix fournis par des fournisseurs d'informations financières (ex. Bloomberg) à partir du moment où un certain nombre d'indicateurs, tels un nombre suffisant de contributeurs ou encore le fait que la différence entre le prix d'achat et le prix de revente du titre reste à un niveau acceptable, permettent de raisonnablement juger qu'un marché actif existe.

Cette catégorie comprend notamment tous les titres de dettes souveraines qui ont été évalués directement à partir des valeurs obtenues sur les marchés. Notons que, en application de la norme IFRS 13, la cotation « Bid » de Bloomberg est reprise mais n'est pas requise.

La valeur « Close » fournie par Bloomberg sert à la valorisation des actions classées en niveau 1.

Ne sont pas classées en niveau 1 les actions dont la cotation n'est pas reprise sur Bloomberg et pour lesquelles une analyse interne est réalisée afin d'en déterminer la valeur.

Pour les fonds cotés sur les marchés financiers, la valeur « Close » fournie par Bloomberg sert à la valorisation de ces fonds qui sont classés en niveau 1.

Ne sont pas classés au niveau 1 les fonds pour lesquels la valorisation a été réalisée sur base d'un unique contributeur ou n'est pas reprise sur Bloomberg.

Au niveau de la branche 23, « contrat en unités de compte », les valeurs « Bid » et « Close » fournies par Bloomberg sont classées en niveau 1 de manière identique à ce qui est réalisé pour le reste du portefeuille.

Niveau 2 : Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables

Au sein de ce niveau, les évaluations à la juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés et sont observables soit directement ou indirectement, c'est-à-dire, notamment, dérivés des prix. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est généralement estimée en utilisant des services externes et indépendants de cotations. Sont notamment classés au sein de ce niveau, un certain nombre d'instruments financiers complexes (obligations désignées à la juste valeur par le compte de résultats ou instruments dérivés), pour lequel la valeur de marché est fournie exclusivement par une contrepartie externe.

Le Groupe considère que si le marché n'est pas à même de fournir un prix de marché de manière suffisamment régulière et sur base d'un nombre suffisant de contributeurs, la valeur ainsi obtenue doit être classée en niveau 2. C'est notamment le cas, lorsque le Groupe sélectionne un seul contributeur. Le Groupe considère l'absence de contributeurs en nombre suffisant comme un signe d'une inactivité sur le titre concerné. Dès lors que la valorisation se base sur le prix « Bid » fourni par une seule contrepartie, le titre sera classé en niveau 2.

Dans tous les cas, la juste valeur des différents instruments classés en niveau 2 n'est pas basée sur des estimations faites par le Groupe.

Niveau 3 : Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables

A ce niveau, la juste valeur est estimée au moyen d'un modèle d'évaluation qui traduit la manière dont les intervenants du marché seraient raisonnablement susceptibles de fixer le prix de l'instrument si la transaction avait lieu. Cette valorisation est basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

La valorisation du portefeuille des pures obligations en niveau 3 se base sur l'actualisation des cashflow futurs en se basant sur la courbe des taux d'intérêt, le spread de crédit et des hypothèses sur la maturité quand il s'agit d'obligations perpétuelles. La catégorie obligations en niveau 3 contient également des fonds de dettes dont les prix sont des prix reçus des contreparties. Le total de cette catégorie est passé de 309 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 284 millions d'euros au 31 décembre 2025. Elle se compose principalement de fonds de dettes pour un montant de 266 millions d'euros.

Les fonds private equity, les fonds immobiliers et les participations sur lesquelles le Groupe ne possède pas un pouvoir de contrôle sont également incluses en niveau 3. En effet, la juste valeur de

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

ces participations est principalement déterminée sur base d'une méthode de valorisation interne qui s'appuie :

- Soit sur la valeur intrinsèque de la participation pour les sociétés d'assurances, c.à.d. l'Actif Net Réévalué ainsi que la valeur des portefeuilles existants (=embedded value),
- Soit sur l'Actif Net de la participation pour les autres sociétés.

La juste valeur des prêts est classée en niveau 3. En effet, l'approche suivie pour la valorisation est basée sur un modèle déterministe et comprend des données non directement observables sur les marchés.

Les autres actifs valorisés en niveau 3 sont soumis aux risques de marchés en fonction de leur nature. En effet, les fonds de dettes seront sensibles aux taux d'intérêts et aux spreads, tandis que les fonds avec sous-jacent equity ou infrastructure seront sensibles au marché equity de manière globale. La sensibilité au risque de taux et au risque de spread est reprise au niveau du chapitre « Analyse de sensibilité aux risques financiers ». Par contre, il n'est pas possible de réaliser une analyse quantitative de la sensibilité des actifs de type private equity ou infrastructure, au risque equity. En effet les valorisations (Net asset value) dépendent d'inputs non observables et difficilement quantifiables au niveau de leur sensibilité.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. INFORMATION GÉNÉRALE

12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes

13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.6.7 Transferts significatifs entre placements évalués à la juste valeur de niveaux 1 et 2

En milliers d'euros	31-12-2025		31-12-2024	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	-
Participations	**-**	**-**	**-**	**-**
Désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	-
Actions	**-**	**-**	**-**	**-**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	-
Fonds d'investissement	**-**	**-**	**-**	**-**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	26.905	49.782	40.169	34.689
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	119.695	-	-	60
Obligations	**146.600**	**49.782**	**40.169**	**34.749**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	-
Prêts et dépôts	**-**	**-**	**-**	**-**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	-
Détenus à des fins de couverture	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	**-**	**-**	**-**	**-**
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	2.572	-
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte	**-**	**-**	**2.572**	**-**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Equivalents de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers	**146.600**	**49.782**	**42.741**	**34.749**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	-
Contrats d'investissement couverts par des actifs à la juste valeur	**-**	**-**	**-**	**-**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	-
Détenus à des fins de couverture	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs	**-**	**-**	**-**	**-**
Passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**

Les transferts in et out des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont présentés sur base de la valeur d'inventaire début d'année.

Les transferts entre placements du niveau 2 vers le niveau 1 (50 millions d'euros à fin 2025) concernent les titres dont la source du prix de marché était le prix donné par une contrepartie et qui sont valorisés actuellement par le prix BGN (Bloomberg générique) et inversement, les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 (147 millions d'euros à fin 2025) concernent les titres qui étaient valorisés par BGN (Bloomberg générique) et qui sont actuellement valorisés par le prix de marché donné par une contrepartie.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.6.8 Evolution des placements évalués à la juste valeur de niveau 3

En milliers d'euros	Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Contrats d'investissement couverts par des actifs à la juste valeur	Instruments financiers dérivés passifs	Total
2025							
Balance d'ouverture au 1er janvier	**10.067**	**198.032**	**690.201**	**3.805**	**(3.805)**	**(2.997)**	**895.304**
Acquisitions	-	24.797	100.686	6.457	-	-	131.940
Transfert entre catégories	-	-	(313)	-	-	-	(313)
Transfert en niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Sorties du niveau 3	-	(1.641)	-	-	-	-	(1.641)
Ventes et remboursements	-	(2.358)	(82.198)	(1.812)	-	-	(86.368)
Ajustement à la juste valeur par les fonds propres	(42)	20.396	-		-		20.354
Ajustement à la juste valeur par le résultat	-	-	862	53	-	-	914
Amortissements (surcotes/décotes)	-	-	-	-	-	-	-
Variations des intérêts courus non échus	(17)	-	(415)	-	-	-	(432)
Dépréciations par le compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	(4.697)	-	(4.697)
Balance de clôture au 31 décembre	**10.008**	**239.226**	**708.824**	**8.503**	**(8.503)**	**(2.997)**	**955.061**

En milliers d'euros	Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Contrats d'investissement couverts par des actifs à la juste valeur	Instruments financiers dérivés passifs	Total
2024							
Balance d'ouverture au 1er janvier	**10.218**	**173.537**	**640.134**	**3.515**	**(3.515)**	-	**823.889**
Acquisitions	-	9.949	98.903	1.305	-	(2.997)	107.160
Transfert entre catégories	-	3.953	(3.953)	-	-	-	-
Transfert en niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Sorties du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Ventes et remboursements	-	-	(61.702)	(1.082)	-	-	(62.784)
Ajustement à la juste valeur par les fonds propres	(136)	10.593	-		-		10.457
Ajustement à la juste valeur par le résultat	-	-	15.998	68	-	-	16.066
Amortissements (surcotes/décotes)	-	-	-	-	-	-	-
Variations des intérêts courus non échus	(15)	-	820	-	-	-	805
Dépréciations par le compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	(290)	-	(290)
Balance de clôture au 31 décembre	**10.067**	**198.032**	**690.201**	**3.805**	**(3.805)**	**(2.997)**	**895.304**

Le montant des acquisitions (132 millions d'euros) comprend principalement des acquisitions de fonds (79 millions euros), dont 28 millions d'euros en fonds obligataires.

Les ventes et remboursements s'expliquent principalement par des remboursements sur des investissements alternatifs.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant fournit un détail des instruments financiers dérivés actifs et passifs :

En milliers d'euros						31-12-2025
	Echéancier des notionnels			Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans			
Swaps de taux d'intérêt ou d'inflation	-	-	-	-	-	-
Options sur taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme sur obligations	-	-	-	-	-	-
Options sur actions ou indices	128.420	29.978	-	158.398	1.146	(3.308)
Swaps de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous-total à la juste valeur par le biais du compte de résultats	**128.420**	**29.978**	**-**	**158.398**	**1.146**	**(3.308)**
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme sur obligations	1.687.046	25.000	-	1.712.046	29.980	(59.249)
Contrats à terme sur swaps	109.000	242.000	-	351.000	-	(4.567)
Sous-total détenus à des fins de couverture	**1.796.046**	**267.000**	**-**	**2.063.046**	**29.980**	**(63.817)**
Total	**1.924.466**	**296.978**	**-**	**2.221.444**	**31.127**	**(67.125)**

En milliers d'euros						31-12-2024
	Echéancier des notionnels			Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans			
Swaps de taux d'intérêt ou d'inflation	-	-	-	-	-	-
Options sur taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme sur obligations	-	-	-	-	-	-
Options sur actions ou indices	174.268	29.978	7.500	211.746	1.418	(3.235)
Swaps de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous-total à la juste valeur par le biais du compte de résultats	**174.268**	**29.978**	**7.500**	**211.746**	**1.418**	**(3.235)**
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme sur obligations	2.494.622	-	-	2.494.622	148.549	(103.649)
Contrats à terme sur swaps	215.000	45.000	-	260.000	4.288	-
Sous-total détenus à des fins de couverture	**2.709.622**	**45.000**	**-**	**2.754.622**	**152.837**	**(103.649)**
Total	**2.883.889**	**74.978**	**7.500**	**2.966.367**	**154.256**	**(106.885)**

La solution de couverture contre l'écartement des spreads ainsi que des taux s'est maintenue (2.063 millions d'euros en notionnel versus 2.755 millions d'euros au 31/12/2024). Elle permet de diminuer la volatilité de nos fonds propres en valeur économique.

Au niveau de la couverture spread, des coûts initiaux pour un stock total de -1,3 million d'euros au 31/12/2025 ont été comptabilisés en résultat. L'estimation de l'efficacité de la couverture spread une fois ces coûts pris en compte n'implique pas de prendre en compte de l'inefficacité.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.8 ACTIFS RELATIFS AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE

En milliers d'euros	2025				
	Composante de couverture restante		Composante sinistres encourus		Total
	À l'exclusion de l'élément de perte	Élement de perte	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement du risque pour le risque non financier	
Actifs de contrats de réassurance	427	-	212.201	8.540	221.168
Passifs de contrats de réassurance	(998)	-	6	0	(992)
Actif net des contrats de réassurance au 1er janvier	**(570)**	**-**	**212.206**	**8.540**	**220.176**
Approche rétrospective complète	(59.677)	-	-	-	(59.677)
Approche rétrospective modifiée	-	-	-	-	-
Approche de la juste valeur	-	-	-	-	-
Post-transition	-	-	-	-	-
Répartition des primes payées	**(59.677)**	**-**	**-**	**-**	**(59.677)**
Recouvrements de sinistres survenus et autres dépenses d'activités d'assurance	-	-	20.309	913	21.221
Variations liées au service passé (variations liées à la composante sinistres survenus)	-	-	2.484	(3.248)	(765)
Variations liés aux services futurs :	-	-	-	-	-
Recouvrement de pertes sur des contrats sous-jacents déficitaires au moment de la comptabilisation initiale	-	-	-	-	-
Recouvrements et reprises de recouvrements de pertes sur des contrats sous-jacents déficitaires – évaluation ultérieure	-	-	-	-	-
Montants récupérés de la réassurance	**-**	**-**	**22.792**	**(2.336)**	**20.457**
Composantes d'investissement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Effets des variations du risque de non-exécution de la part des réassureurs	**-**	**-**	**10**	**-**	**10**
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	**(59.677)**	**-**	**22.803**	**(2.336)**	**(39.210)**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	-	-	5.863	238	6.101
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Charges financières de réassurance	**-**	**-**	**5.863**	**238**	**6.101**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	-	-	(5.315)	(264)	(5.579)
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**(5.315)**	**(264)**	**(5.579)**
Primes d'assurance payées et taxes sur les primes d'assurance payées	49.945	-	-	-	49.945
Montants recouvrés	-	-	(118.462)	-	(118.462)
Flux de trésorerie	**49.945**	**-**	**(118.462)**	**-**	**(68.516)**
Actifs de contrats de réassurance	1.779	-	114.538	5.501	121.819
Passifs de contrats de réassurance	(12.082)	-	2.558	677	(8.847)
Actif net des contrats de réassurance au 31 décembre	**(10.303)**	**-**	**117.096**	**6.179**	**112.972**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros					2024
	Composante de couverture restante		Composante sinistres encourus		Total
	À l'exclusion de l'élément de perte	Élement de perte	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement du risque pour le risque non financier	
Actifs de contrats de réassurance	(4.683)	-	243.586	14.544	253.446
Passifs de contrats de réassurance	(286)	-	8	1	(277)
Actif net des contrats de réassurance au 1er janvier	**(4.969)**	**-**	**243.594**	**14.545**	**253.169**
Approche rétrospective complète	(72.626)	-	-	-	(72.626)
Approche rétrospective modifiée	-	-	-	-	-
Approche de la juste valeur	-	-	-	-	-
Post-transition	-	-	-	-	-
Répartition des primes payées	**(72.626)**	**-**	**-**	**-**	**(72.626)**
Recouvrements de sinistres survenus et autres dépenses d'activités d'assurance	-	-	22.872	430	23.303
Variations liées au service passé (variations liées à la composante sinistres survenus)	-	-	10.576	(7.204)	3.372
Variations liés aux services futurs :	-	-	-	-	-
Recouvrement de pertes sur des contrats sous-jacents déficitaires au moment de la comptabilisation initiale	-	-	-	-	-
Recouvrements et reprises de recouvrements de pertes sur des contrats sous-jacents déficitaires – évaluation ultérieure	-	-	-	-	-
Montants récupérés de la réassurance	**-**	**-**	**33.448**	**(6.774)**	**26.674**
Composantes d'investissement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Effets des variations du risque de non-exécution de la part des réassureurs	**-**	**-**	**(1)**	**-**	**(1)**
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	**(72.626)**	**-**	**33.448**	**(6.774)**	**(45.952)**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	-	-	6.764	344	7.109
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Charges financières de réassurance	**-**	**-**	**6.764**	**344**	**7.109**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	-	-	5.043	425	5.468
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**5.043**	**425**	**5.468**
Primes d'assurance payées et taxes sur les primes d'assurance payées	77.024	-	-	-	77.024
Montants recouvrés	-	-	(76.643)	-	(76.643)
Flux de trésorerie	**77.024**	**-**	**(76.643)**	**-**	**382**
Actifs de contrats de réassurance	427	-	212.201	8.540	221.168
Passifs de contrats de réassurance	(998)	-	6	0	(992)
Actif net des contrats de réassurance au 31 décembre	**(570)**	**-**	**212.206**	**8.540**	**220.176**

Les années 2024 et 2025 n'ont pas subi d'événement climatique majeur nécessitant l'intervention de la réassurance.

La diminution de ce poste en 2025 est principalement expliquée par le transfert effectif du portefeuille international.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.9 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

12.9.1 Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'euros			31-12-2025
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
Actifs financiers	1.389	21.680	(20.291)
Passifs d'assurance et de réassurance	137.884	65.527	72.357
Avantages au personnel	433	2.856	(2.422)
Autres sources	369	28.365	(27.996)
Pertes fiscales reportées	6.713	-	6.713
Impôts différés bruts par le compte de résultats	**146.789**	**118.428**	**28.360**
Actifs financiers	335.029	134	334.895
Passifs d'assurance et de réassurance	1.934	141.684	(139.750)
Avantages au personnel	651	14.492	(13.841)
Autres sources	-	-	-
Impôts différés bruts par les autres éléments du résultat global	**337.614**	**156.310**	**181.305**
Compensation par entité imposable	(253.509)	(253.509)	-
Impôts différés actifs et passifs nets	**230.894**	**21.229**	**209.665**

En milliers d'euros			31-12-2024
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
Actifs financiers	2.658	17.247	(14.589)
Passifs d'assurance et de réassurance	131.004	70.462	60.542
Avantages au personnel	552	5.793	(5.242)
Autres sources	-	28.526	(28.526)
Pertes fiscales reportées	1.009	-	1.009
Impôts différés bruts par le compte de résultats	**135.223**	**122.028**	**13.195**
Actifs financiers	267.381	13.038	254.344
Passifs d'assurance et de réassurance	15.441	46.520	(31.080)
Avantages au personnel	11	5.066	(5.054)
Autres sources	-	-	-
Impôts différés bruts par les autres éléments du résultat global	**282.833**	**64.623**	**218.210**
Compensation par entité imposable	(166.995)	(166.995)	-
Impôts différés actifs et passifs nets	**251.061**	**19.656**	**231.404**

Les impôts différés nets sont de 209,7 millions d'euros (contre 231,4 millions d'euros au 31/12/2024). Cette variation de -21,7 millions d'euros trouve principalement son origine au niveau de l'évolution des impôts différés sur les provisions techniques (-96,9 millions d'euros) et sur les provisions sur engagements de retraite (-6 millions d'euros), compensée par les réévaluations des actifs financiers (+74,8 millions d'euros) et de manière plus limitée par le mouvement des impôts différés sur les pertes fiscales reportées (+5,7 millions d'euros) et sur les autres sources (0,5 million d'euros).

12.9.2 Evolution des actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'euros			2025			2024
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
Valeur nette comptable au 1er janvier	**251.061**	**19.656**	**231.404**	**295.213**	**19.897**	**275.316**
Variations par le compte de résultats	12.327	1.487	10.840	(39.932)	(2.896)	(37.035)
Variation par les autres éléments du résultat global	(35.177)	(781)	(34.396)	(4.395)	11	(4.406)
Variations du périmètre	2.683	867	1.817	-	2.660	(2.660)
Autres variations	-	-	-	174	(15)	190
Valeur nette comptable au 31 décembre	**230.894**	**21.229**	**209.665**	**251.061**	**19.656**	**231.404**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.10 CRÉANCES

12.10.1 Ventilation des créances par nature

En milliers d'euros	31-12-2025		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Créances liées aux contrats d'investissements et autres créances liées aux opérations d'assurance	99.052	(7.827)	91.225
Dépôts reçus et comptes-courant des réassureurs	118.783	-	118.783
Créances nées d'autres activités	122.271	(3.139)	119.133
Créances fiscales	11.566	-	11.566
Autres créances	157.112	(4.189)	152.922
Total	**508.784**	**(15.155)**	**493.629**

En milliers d'euros	31-12-2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Créances liées aux contrats d'investissements et autres créances liées aux opérations d'assurance	81.165	(7.259)	73.906
Dépôts reçus et comptes-courant des réassureurs	268.502	-	268.502
Créances nées d'autres activités	125.744	(3.830)	121.913
Créances fiscales	10.956	-	10.956
Autres créances	152.470	(4.189)	148.280
Total	**638.837**	**(15.279)**	**623.558**

La juste valeur est égale à la valeur nette comptable des créances. En effet, le Groupe considère que pour ce type d'actif, la valeur comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des créances.

Les créances liées aux contrats d'investissements et autres créances liées aux opérations d'assurance concernent uniquement les créances ouvertes sur les contrats d'investissements, la partie taxation des créances liées aux opérations d'assurance et les créances liées aux intermédiaires d'assurance.

12.10.2 Evolution des dépréciations sur créances

En milliers d'euros	2025	2024
Dépréciations sur créances au 1er janvier	**(15.279)**	**(15.956)**
Dotations de l'exercice	(20.208)	(19.832)
Utilisations de l'exercice	(106)	(753)
Reprises de l'exercice	19.924	19.510
Variations du périmètre de consolidation	239	2
Autres variations	276	1.750
Dépréciations sur créances au 31 décembre	**(15.155)**	**(15.279)**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.10.3 Créances en souffrance

Un actif financier est en souffrance dès qu'une contrepartie a omis de régler le paiement à la date contractuelle, qu'elle a dépassé la limite recommandée ou a été avisée d'une limite inférieure à son encours actuel. Le tableau suivant fournit des informations sur la durée du dépassement d'échéance des actifs financiers en souffrance mais non encore dépréciés.

En milliers d'euros								31-12-2025
	Valeur comptable avant dépréciations	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Valeur nette comptable des actifs non dépréciés et âgés de la façon suivante :			
					Pas en souffrance	Jusqu'à 6 mois en souffrance	De 6 à 12 mois en souffrance	Au-delà de 12 mois en souffrance
Créances liées aux contrats d'investissements et autres créances liées aux d'opérations d'assurance	39.930	(7.827)	32.103	-	26.911	3.537	1.655	-
Dépôts reçus et comptes-courant des réassureurs	115.686	-	115.686	-	115.686	-	-	-
Autres créances	353.168	(7.328)	345.839	-	333.549	11.167	1.067	56
Total	**508.784**	**(15.155)**	**493.629**	**-**	**476.146**	**14.704**	**2.722**	**56**

En milliers d'euros								31-12-2024
	Valeur comptable avant dépréciations	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Valeur nette comptable des actifs non dépréciés et âgés de la façon suivante :			
En milliers d'euros					Pas en souffrance	Jusqu'à 6 mois en souffrance	De 6 à 12 mois en souffrance	Au-delà de 12 mois en souffrance
Créances liées aux contrats d'investissements et autres créances liées aux d'opérations d'assurance	46.005	(7.259)	38.746	-	12.032	22.506	2.982	1.226
Dépôts reçus et comptes-courant des réassureurs	265.295	-	265.295	-	265.295	-	-	-
Autres créances	327.537	(8.020)	319.518	-	307.324	8.658	3.211	326
Total	**638.837**	**(15.279)**	**623.558**	**-**	**584.650**	**31.164**	**6.192**	**1.552**

Dans le cas d'Ethias, les créances faisant l'objet d'une dépréciation sont réduites de valeur à concurrence de la totalité de leur valeur comptable.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.11 AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Intérêts et loyers acquis non échus	2.127	2.249
Autres comptes de régularisation	36.513	34.990
Actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	63.020	35.069
Autres actifs	20.561	21.960
Total	**122.221**	**94.268**

Les actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi comprennent les actifs détenus dans Ethias Pension Fund diminués des obligations de pensions liées.

12.12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Soldes bancaires et autres valeurs disponibles	610.226	635.512
Equivalents de trésorerie	109.643	9.704
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**719.869**	**645.216**
Dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	(543.215)	(370.165)
Découverts bancaires et autres dettes pris en compte dans le tableau des flux de trésorerie	(1.349)	(53.032)
Trésorerie et équivalents de trésorerie relatifs aux groupes destinés à être cédés	25	264
Total des opérations de mise en pension, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	**175.330**	**222.284**

La juste valeur est égale à la valeur nette comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En effet, le groupe considère que pour ce type d'actif, la valeur comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

12.13 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE ET RELATIFS À DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Immeubles de placements	-	-
Actifs individuels destinés à être cédés	**-**	**-**
Immeubles de placement	8.893	1.654
Autres créances	276	0
Autres actifs	34	108
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	264
Passifs d'impôt exigible	-	-
Passifs d'impôt différé	(1.040)	(15)
Autres dettes	(189)	-
Groupes d'actifs (et passifs) destinés à être cédés	**8.000**	**2.010**

Les montants repris en 2024 concernent la filiale Bora, vendue courant 2025. En 2025, les montants concernent les filiales Amethist Vastgoed, LV Demon – De Sluispoort et Sluishoeve, acquises en fin d'année.

12.14 CAPITAUX PROPRES

12.14.1 Capital souscrit

Comme en 2024, le capital souscrit et libéré au 31 décembre 2025 est de 1.000 millions d'euros. Il est représenté par 20 millions d'actions sans désignation de valeur nominale.

	31-12-2025	
	En milliers d'euros	Nombre d'actions
Actions nominatives sans désignation de la valeur nominale	1.000.000	20.000.000
Total	**1.000.000**	**20.000.000**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.14.2 Autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	2025								
	Eléments susceptibles d'être reclassés en compte de résultats					Eléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultats			
	Réévaluation des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	Charges financières des contrats d'assurance émis	Produits financiers des contrats de réassurance détenus	Ecarts de conversion des monnaies étrangères	Réévaluation des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réévaluation des plans de pension	Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées	Total
Valeur nette comptable au 1er janvier	**(888.648)**	**86.026**	**94.857**	**(1.617)**	**171**	**119.604**	**22.487**	**113.439**	**(453.679)**
Réévaluation des actifs financiers	(233.336)	-	-	-	-	102.835	-	4.304	(126.196)
Impôts afférents	58.598	-	-	-	-	9	-	-	58.607
Transfert en résultat suite dépréciation	(885)	-	-	-	-	-	-	-	(885)
Impôts afférents	221	-	-	-	-	-	-	-	221
Transfert en résultat suite à cession	(2.287)	3.905	-	-	-	-	-	-	1.618
Impôts afférents	572	(976)	-	-	-	-	-	-	(405)
Transfert en résultat reporté suite à cession	-	-	-	-	-	(14.045)	-	-	(14.045)
Impôts afférents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	(86.046)	-	-	-	-	-	-	(86.046)
Impôts afférents	-	19.215	-	-	-	-	-	-	19.215
Sortie suite à exercice option	-	(2.463)	-	-	-	-	-	-	(2.463)
Impôts afférents	-	616	-	-	-	-	-	-	616
Gains et pertes réalisés sur instruments de couverture non encore transférés en résultat	-	(7.029)	-	-	-	-	-	-	(7.029)
Impôts afférents	-	1.757	-	-	-	-	-	-	1.757
Amortissements	-	(2.158)	-	-	-	-	-	-	(2.158)
Impôts afférents	-	540	-	-	-	-	-	-	540
Gains et pertes actuariels comptabilisés	-	-	-	-	-	-	28.106	-	28.106
Impôts afférents	-	-	-	-	-	-	(6.363)	-	(6.363)
Effets de la valeur temporelle de l'argent et des variations de la valeur temporelle de l'argent	-	-	(18.009)	687	-	-	-	-	(17.322)
Impôts afférents	-	-	4.502	(172)	-	-	-	-	4.330
Effets du risque financier et des variations du risque financier	-	-	423.924	(6.266)	-	-	-	-	417.658
Impôts afférents	-	-	(105.981)	1.567	-	-	-	-	(104.414)
Effet de la mesure des variations des estimations aux taux actuels et de l'ajustement de la CSM aux taux de la reconnaissance initiale	-	-	34.345	-	-	-	-	-	34.345
Impôts afférents	-	-	(8.586)	-	-	-	-	-	(8.586)
Evolution des écarts de conversion des monnaies étrangères	-	-	-	-	(1.022)	-	-	-	(1.022)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	(0)	-	-	(0)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	**(1.065.765)**	**13.385**	**425.052**	**(5.801)**	**(852)**	**208.403**	**44.230**	**117.744**	**(263.602)**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros

	Eléments susceptibles d'être reclassés en compte de résultats					Eléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultats			2024
	Réévaluation des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	Charges financières des contrats d'assurance émis	Produits financiers des contrats de réassurance détenus	Ecarts de conversion des monnaies étrangères	Réévaluation des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réévaluation des plans de pension	Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées	Total
Valeur nette comptable au 1er janvier	**(884.941)**	**13.305**	**188.331**	**(5.718)**	**(944)**	**15.718**	**6.540**	**193.043**	**(474.666)**
Réévaluation des actifs financiers	9.856	-	-	-	-	21.177	-	4.639	35.673
Impôts afférents	(9.438)	-	-	-	-	(9)	-	-	(9.447)
Transfert en résultat suite dépréciation	(2.705)	-	-	-	-	-	-	-	(2.705)
Impôts afférents	676	-	-	-	-	-	-	-	676
Transfert en résultat suite à cession	(2.795)	-	-	-	-	-	-	-	(2.795)
Impôts afférents	699	-	-	-	-	-	-	-	699
Transfert en résultat reporté suite à cession	-	-	-	-	-	(1.493)	-	-	(1.493)
Impôts afférents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	86.562	-	-	-	-	-	-	86.562
Impôts afférents	-	(19.067)	-	-	-	-	-	-	(19.067)
Sortie suite à exercice option	-	(3.328)	-	-	-	-	-	-	(3.328)
Impôts afférents	-	832	-	-	-	-	-	-	832
Gains et pertes réalisés sur instruments de couverture non encore transférés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts afférents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	10.295	-	-	-	-	-	-	10.295
Impôts afférents	-	(2.574)	-	-	-	-	-	-	(2.574)
Gains et pertes actuariels comptabilisés	-	-	-	-	-	-	21.263	-	21.263
Impôts afférents	-	-	-	-	-	-	(5.316)	-	(5.316)
Effets de la valeur temporelle de l'argent et des variations de la valeur temporelle de l'argent	-	-	(124.631)	5.468	-	-	-	-	(119.163)
Impôts afférents	-	-	31.158	(1.367)	-	-	-	-	29.791
Effets du risque financier et des variations du risque financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts afférents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet de la mesure des variations des estimations aux taux actuels et de l'ajustement de la CSM aux taux de la reconnaissance initiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts afférents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des écarts de conversion des monnaies étrangères	-	-	-	-	1.115	-	-	-	1.115
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	(31)	-	-	(31)
Autres variations	-	-	-	-	-	84.242	-	(84.242)	-
Variation du périmètre de consolidation	**(888.648)**	**86.026**	**94.857**	**(1.617)**	**171**	**119.604**	**22.487**	**113.439**	**(453.679)**

L'état du résultat global est présenté au point 3 du chapitre ***10. Etats financiers consolidés***.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.15 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

12.15.1 Détail des passifs relatifs aux contrats d'assurance par méthode d'évaluation

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Évalués selon le modèle général	40.077	32.235
Évalués selon le modèle simplifié	-	-
Évalués selon le modèle des honoraires variables	-	-
Total des actifs liés à des contrats d'assurance	**40.077**	**32.235**
Évalués selon le modèle général	6.443.467	6.729.210
Évalués selon le modèle simplifié	2.295.358	2.346.599
Évalués selon le modèle des honoraires variables	-	-
Total des passifs liés à des contrats d'assurance	**8.738.825**	**9.075.809**

Les passifs évalués selon le modèle général reclassés à l'actif concernent les contrats soin de santé.

Les passifs évalués selon le modèle général concernent la Vie pour 4.727 millions d'euros et la Non-Vie pour 1.717 millions d'euros.

Les passifs évalués selon le modèle simplifié concernent principalement la Non-Vie.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.15.2 Passifs relatifs aux contrats d'assurance évalués selon le modèle général

12.15.2.1 Evolution par composante

En milliers d'euros						2025
	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement du risque pour le risque non financier	CSM – Approche rétrospective complète	CSM – Approche de la juste valeur	CSM – Post-transition	Total
Actifs de contrats d'assurance	(212.417)	7.591	68.414	61.119	43.058	(32.235)
Passifs de contrats d'assurance	5.993.462	78.827	37.672	538.939	80.309	6.729.210
Passif net des contrats d'assurance au 1er janvier	**5.781.045**	**86.419**	**106.086**	**600.059**	**123.367**	**6.696.975**
CSM comptabilisée pour services fournis	-	-	(7.134)	(48.664)	(81.611)	(137.409)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	-	(23.916)	-	-	-	(23.916)
Ajustements d'expérience	(47.943)	-	-	-	-	(47.943)
Retraitement et autres changements entièrement affectés au résultat des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-
Variations portant sur les activités actuelles	**(47.943)**	**(23.916)**	**(7.134)**	**(48.664)**	**(81.611)**	**(209.267)**
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	(107.754)	21.032	-	-	87.126	405
Variations relatives aux estimations qui entraînent un ajustement au titre de la CSM	(45.491)	(33.493)	(2.176)	72.737	8.423	-
Changements d'estimations liés aux pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	(717)	(403)	-	-	-	(1.121)
Variations liées aux services futurs	**(153.962)**	**(12.865)**	**(2.176)**	**72.737**	**95.550**	**(716)**
Variations des flux de trésorerie d'exécution	56.994	913	-	-	-	57.907
Ajustements d'expérience	43.917	(3.935)	-	-	-	39.982
Variations liées aux services passés	**100.911**	**(3.022)**	**-**	**-**	**-**	**97.888**
Résultat des services d'assurance	**(100.993)**	**(39.803)**	**(9.310)**	**24.073**	**13.939**	**(112.095)**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	169.144	8.379	1.354	2.680	5.585	187.143
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Charges financières d'assurance	**169.144**	**8.379**	**1.354**	**2.680**	**5.585**	**187.143**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	(415.068)	(3.418)	-	-	-	(418.486)
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**(415.068)**	**(3.418)**	**-**	**-**	**-**	**(418.486)**
Primes d'assurance perçues et taxes sur les primes d'assurance perçues	740.350	-	-	-	-	740.350
Sinistres et autres frais d'activités d'assurance versés, y compris les composantes investissement	(664.160)	-	-	-	-	(664.160)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(26.336)	-	-	-	-	(26.336)
Flux de trésorerie	**49.853**	**-**	**-**	**-**	**-**	**49.853**
Actifs de contrats d'assurance	(238.588)	8.205	65.118	68.330	56.857	(40.077)
Passifs de contrats d'assurance	5.722.568	43.373	33.012	558.481	86.034	6.443.467
Passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre	**5.483.981**	**51.578**	**98.130**	**626.811**	**142.891**	**6.403.391**

La diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance évalués selon le modèle général (293,6 millions d'euros) est principalement expliquée par l'augmentation des taux des courbes d'actualisation.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros						2024
	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement du risque pour le risque non financier	CSM – Approche rétrospective complète	CSM – Approche de la juste valeur	CSM – Post-transition	Total
Actifs de contrats d'assurance	(200.274)	6.937	69.390	78.238	28.390	(17.318)
Passifs de contrats d'assurance	6.206.587	85.482	107.073	610.410	67.659	7.077.211
Passif net des contrats d'assurance au 1er janvier	**6.006.313**	**92.419**	**176.462**	**688.649**	**96.049**	**7.059.892**
CSM comptabilisée pour services fournis	-	-	(312.681)	(57.348)	(62.249)	(432.277)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	-	(19.278)	-	-	-	(19.278)
Ajustements d'expérience	(93.929)	-	-	-	-	(93.929)
Retraitement et autres changements entièrement affectés au résultat des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-
Variations portant sur les activités actuelles	**(93.929)**	**(19.278)**	**(312.681)**	**(57.348)**	**(62.249)**	**(545.484)**
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	(117.618)	19.203	-	-	98.440	25
Variations relatives aux estimations qui entraînent un ajustement au titre de la CSM	(186.878)	(5.009)	240.943	(33.702)	(15.353)	0
Changements d'estimations liés aux pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	3.635	(2.012)	-	-	-	1.623
Variations liées aux services futurs	**(300.861)**	**12.182**	**240.943**	**(33.702)**	**83.087**	**1.648**
Variations des flux de trésorerie d'exécution	29.945	18	-	-	-	29.964
Ajustements d'expérience	50.158	(3.792)	-	-	-	46.366
Variations liées aux services passés	**80.103**	**(3.774)**	**-**	**-**	**-**	**76.329**
Résultat des services d'assurance	**(314.687)**	**(10.870)**	**(71.738)**	**(91.050)**	**20.838**	**(467.507)**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	400.259	3.870	1.361	2.460	6.480	414.430
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Charges financières d'assurance	**400.259**	**3.870**	**1.361**	**2.460**	**6.480**	**414.430**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	83.061	1.000	-	-	-	84.061
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**83.061**	**1.000**	**-**	**-**	**-**	**84.061**
Primes d'assurance perçues et taxes sur les primes d'assurance perçues	347.761	-	-	-	-	347.761
Sinistres et autres frais d'activités d'assurance versés, y compris les composantes investissement	(719.154)	-	-	-	-	(719.154)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(22.509)	-	-	-	-	(22.509)
Flux de trésorerie	**(393.902)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(393.902)**
Actifs de contrats d'assurance	(212.417)	7.591	68.414	61.119	43.058	(32.235)
Passifs de contrats d'assurance	5.993.462	78.827	37.672	538.939	80.309	6.729.210
Passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre	**5.781.045**	**86.419**	**106.086**	**600.059**	**123.367**	**6.696.975**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.15.2.2 Evolution par LRC/LIC

En milliers d'euros	2025			
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
	À l'exclusion de l'élément de perte	Élement de perte		
Actifs de contrats d'assurance	(35.232)	-	2.997	(32.235)
Passifs de contrats d'assurance	5.726.437	6.879	995.894	6.729.210
Passifs nets des contrats d'assurance au 1er janvier	**5.691.205**	**6.879**	**998.891**	**6.696.975**
CSM comptabilisée pour services fournis	(7.134)	-	-	(7.134)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	(931)	-	-	(931)
Frais d'activités d'assurance prévus encourrus:	(57.410)	-	-	(57.410)
Sinistres	(53.699)	-	-	(53.699)
Frais	(3.711)	-	-	(3.711)
Recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(718)	-	-	(718)
Ajustements d'expérience non liés aux services futurs	816	-	-	816
Approche rétrospective complète	**(65.377)**	**-**	**-**	**(65.377)**
CSM comptabilisée pour services fournis	(48.664)	-	-	(48.664)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	(2.485)	-	-	(2.485)
Frais d'activités d'assurance prévus encourrus:	(104.584)	-	-	(104.584)
Sinistres	(80.578)	-	-	(80.578)
Frais	(24.006)	-	-	(24.006)
Recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	0	-	-	0
Ajustements d'expérience non liés aux services futurs	3.528	-	-	3.528
Approche de la juste valeur	**(152.205)**	**-**	**-**	**(152.205)**
CSM comptabilisée pour services fournis	(81.611)	-	-	(81.611)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	(24.899)	-	-	(24.899)
Frais d'activités d'assurance prévus encourrus:	(370.471)	-	-	(370.471)
Sinistres	(332.443)	-	-	(332.443)
Frais	(38.027)	-	-	(38.027)
Recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(116)	-	-	(116)
Ajustements d'expérience non liés aux services futurs	(21.208)	-	-	(21.208)
Post-transition	**(498.304)**	**-**	**-**	**(498.304)**
Produits d'activités d'assurance	**(715.886)**	**-**	**-**	**(715.886)**

En milliers d'euros	2025			
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
	À l'exclusion de l'élément de perte	Élement de perte		
Frais de service d'assurance encourus:	-	(400)	506.186	505.785
Sinistres	-	(88)	455.769	455.680
Frais	-	(312)	50.500	50.188
Autres mouvements liés au service actuel	-	-	(83)	(83)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	833	-	-	833
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution)	-	-	97.888	97.888
Variations liés aux services futurs :	-	(716)	-	(716)
Pertes de sorties de trésorerie nettes comptabilisées à la comptabilisation initiale	-	405	-	405
Pertes et reprises de pertes sur des contrats déficitaires - évaluation ultérieure	-	(1.121)	-	(1.121)
Charges des services d'assurance	**833**	**(1.116)**	**604.074**	**603.791**
Composantes d'investissement	**(135.887)**	**-**	**135.887**	**-**
Résultat des services d'assurance	**(850.939)**	**(1.116)**	**739.961**	**(112.095)**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	159.310	39	27.794	187.143
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-
Charges financières d'assurance	**159.310**	**39**	**27.794**	**187.143**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	(359.647)	-	(58.839)	(418.486)
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**(359.647)**	**-**	**(58.839)**	**(418.486)**
Primes d'assurance perçues et taxes sur les primes d'assurance perçues	740.350	-	-	740.350
Sinistres et autres frais d'activités d'assurance versés, y compris les composantes investissement	-	-	(664.160)	(664.160)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(26.336)	-	-	(26.336)
Flux de trésorerie	**714.014**	**-**	**(664.160)**	**49.853**
Actifs de contrats d'assurance	(43.235)	-	3.158	(40.077)
Passifs de contrats d'assurance	5.397.179	5.801	1.040.488	6.443.467
Passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre	**5.353.944**	**5.801**	**1.043.646**	**6.403.391**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros	2024			
	Passif au titre de la couverture restante			
	À l'exclusion de l'élément de perte	Élement de perte	Passif au titre des sinistres survenus	Total
Actifs de contrats d'assurance	(20.199)	-	2.881	(17.318)
Passifs de contrats d'assurance	6.135.577	5.504	936.130	7.077.211
Passifs nets des contrats d'assurance au 1er janvier	**6.115.378**	**5.504**	**939.011**	**7.059.892**
CSM comptabilisée pour services fournis	(312.681)	-	-	(312.681)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	(1.092)	-	-	(1.092)
Frais d'activités d'assurance prévus encourrus:	(62.072)	-	-	(62.072)
Sinistres	(57.271)	-	-	(57.271)
Frais	(4.801)	-	-	(4.801)
Recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(767)	-	-	(767)
Ajustements d'expérience non liés aux services futurs	(2.428)	-	-	(2.428)
Approche rétrospective complète	**(379.039)**	**-**	**-**	**(379.039)**
CSM comptabilisée pour services fournis	(57.348)	-	-	(57.348)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	(3.554)	-	-	(3.554)
Frais d'activités d'assurance prévus encourrus:	(177.096)	-	-	(177.096)
Sinistres	(151.071)	-	-	(151.071)
Frais	(26.024)	-	-	(26.024)
Recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(7)	-	-	(7)
Ajustements d'expérience non liés aux services futurs	1.643	-	-	1.643
Approche de la juste valeur	**(236.361)**	**-**	**-**	**(236.361)**
CSM comptabilisée pour services fournis	(62.249)	-	-	(62.249)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	(18.761)	-	-	(18.761)
Frais d'activités d'assurance prévus encourrus:	(321.383)	-	-	(321.383)
Sinistres	(283.482)	-	-	(283.482)
Frais	(37.900)	-	-	(37.900)
Recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(257)	-	-	(257)
Ajustements d'expérience non liés aux services futurs	(50.931)	-	-	(50.931)
Post-transition	**(453.581)**	**-**	**-**	**(453.581)**
Produits d'activités d'assurance	**(1.068.982)**	**-**	**-**	**(1.068.982)**

En milliers d'euros	2024			
	Passif au titre de la couverture restante			
	À l'exclusion de l'élément de perte	Élement de perte	Passif au titre des sinistres survenus	Total
Frais de service d'assurance encourus:	-	(293)	522.760	522.467
Sinistres	-	(16)	478.520	478.504
Frais	-	(277)	44.314	44.038
Autres mouvements liés au service actuel	-	-	(74)	(74)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1.031	-	-	1.031
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution)	-	-	76.329	76.329
Variations liés aux services futurs :	-	1.648	-	1.648
Pertes de sorties de trésorerie nettes comptabilisées à la comptabilisation initiale	-	25	-	25
Pertes et reprises de pertes sur des contrats déficitaires - évaluation ultérieure	-	1.623	-	1.623
Charges des services d'assurance	**1.031**	**1.355**	**599.089**	**601.475**
Composantes d'investissement	**(178.118)**	**-**	**178.118**	**-**
Résultat des services d'assurance	**(1.246.069)**	**1.355**	**777.207**	**(467.507)**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	382.194	20	32.217	414.430
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-
Charges financières d'assurance	**382.194**	**20**	**32.217**	**414.430**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	114.451	-	(30.390)	84.061
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**114.451**	**-**	**(30.390)**	**84.061**
Primes d'assurance perçues et taxes sur les primes d'assurance perçues	347.761	-	-	347.761
Sinistres et autres frais d'activités d'assurance versés, y compris les composantes investissement	-	-	(719.154)	(719.154)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(22.509)	-	-	(22.509)
Flux de trésorerie	**325.252**	**-**	**(719.154)**	**(393.902)**
Actifs de contrats d'assurance	(35.232)	-	2.997	(32.235)
Passifs de contrats d'assurance	5.726.437	6.879	995.894	6.729.210
Passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre	**5.691.205**	**6.879**	**998.891**	**6.696.975**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.15.2.3 Contrats d'assurance évalués selon le modèle général reconnus durant l'exercice

En milliers d'euros			31-12-2025
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	16.555	2	16.557
Sinistres et autres frais d'activités d'assurance payables	427.387	10.881	438.268
Estimations de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	**443.942**	**10.882**	**454.825**
Estimations de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	**(552.072)**	**(10.506)**	**(562.578)**
Ajustement du risque pour le risque non financier	**21.003**	**29**	**21.032**
Marge de service contractuelle	**87.126**	**-**	**87.126**
Pertes comptabilisées à la comptabilisation initiale	**-**	**405**	**405**

Le tableau ci-dessus montre la répartition entre contrats rentables et contrats déficitaires émis durant l'année 2025. Sur l'ensemble de la nouvelle activité, une perte de 0,4 million d'euros a été reconnue immédiatement. Par ailleurs, l'activité a permis de comptabiliser une marge de service contractuelle de 87,1 millions d'euros, dont 68,6 millions d'euros en Non-Vie et 18,6 millions d'euros en Vie. En Non-Vie, l'augmentation de la marge est principalement générée par les produits « Accident du Travail ». En Vie, l'augmentation est principalement relative à l'assurance de groupe.

En milliers d'euros			31-12-2024
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	15.407	1	15.407
Sinistres et autres frais d'activités d'assurance payables	423.736	664	424.400
Estimations de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	**439.142**	**665**	**439.807**
Estimations de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	**(556.775)**	**(650)**	**(557.425)**
Ajustement du risque pour le risque non financier	**19.193**	**10**	**19.203**
Marge de service contractuelle	**98.440**	**-**	**98.440**
Pertes comptabilisées à la comptabilisation initiale	**-**	**25**	**25**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.15.3 Passifs relatifs aux contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié

En milliers d'euros	2025				
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	À l'exclusion de l'élément de perte	Élement de perte	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement du risque pour le risque non financier	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	309.231	21.216	1.957.075	59.077	2.346.599
Passifs nets des contrats d'assurance au 1er janvier	**309.231**	**21.216**	**1.957.075**	**59.077**	**2.346.599**
Approche rétrospective complète	-	-	-	-	-
Approche rétrospective modifiée	-	-	-	-	-
Approche de la juste valeur	-	-	-	-	-
Post-transition	(1.405.753)	-	-	-	(1.405.753)
Produits d'activités d'assurance	**(1.405.753)**	**-**	**-**	**-**	**(1.405.753)**
Frais de service d'assurance encourus:	-	-	991.956	15.385	1.007.341
Sinistres	-	-	860.846	14.331	875.178
Frais	-	-	131.110	1.200	132.309
Autres mouvements liés au service actuel	-	-	-	(146)	(146)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	92.908	-	-	-	92.908
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution)	-	-	96.865	(17.339)	79.527
Variations liés aux services futurs :	-	5.529	-	-	5.529
Pertes de sorties de trésorerie nettes comptabilisées à la comptabili-sation initiale	-	25.474	-	-	25.474
Pertes et reprises de pertes sur des contrats déficitaires - évaluation ultérieure	-	(19.944)	-	-	(19.944)
Charges des services d'assurance	**92.908**	**5.529**	**1.088.821**	**(1.954)**	**1.185.305**
Composantes d'investissement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat des services d'assurance	**(1.312.845)**	**5.529**	**1.088.821**	**(1.954)**	**(220.448)**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	-	-	59.693	1.381	61.074
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Charges financières d'assurance	**-**	**-**	**59.693**	**1.381**	**61.074**
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	(21.219)	(555)	(21.774)
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**(21.219)**	**(555)**	**(21.774)**
Primes d'assurance perçues et taxes sur les primes d'assurance perçues	1.416.740	-	-	-	1.416.740
Sinistres et autres frais d'activités d'assurance versés, y compris les composantes investissement	-	-	(1.193.926)	-	(1.193.926)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(92.908)	-	-	-	(92.908)
Flux de trésorerie	**1.323.833**	**-**	**(1.193.926)**	**-**	**129.906**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	320.218	26.745	1.890.444	57.950	2.295.358
Passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre	**320.218**	**26.745**	**1.890.444**	**57.950**	**2.295.358**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié diminuent de 51 millions d'euros. Le passif au titre de la couverture restante augmente (16,5 millions d'euros), démontrant une croissance d'une année à l'autre. La diminution du passif au titre des sinistres survenus (67,8 millions d'euros) est expliquée par une augmentation des taux légèrement atténuée par une dégradation de la sinistralité sur l'antérieur.

L'activité évaluée selon le modèle simplifié a occasionné des contrats déficitaires qui ont été directement comptabilisés en perte dans le compte des résultats (25,5 millions d'euros). Ce montant traduit une détérioration de la rentabilité globale attendue en soins de santé collectivité liée à un effet volume.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. INFORMATION GÉNÉRALE

12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes

13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros

2024	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	À l'exclusion de l'élément de perte	Élement de perte	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement du risque pour le risque non financier	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	293.354	10.392	1.896.859	63.406	2.264.011
Passifs nets des contrats d'assurance au 1er janvier	**293.354**	**10.392**	**1.896.859**	**63.406**	**2.264.011**
Approche rétrospective complète	-	-	-	-	-
Approche rétrospective modifiée	-	-	-	-	-
Approche de la juste valeur	-	-	-	-	-
Post-transition	(1.345.974)	-	-	-	(1.345.974)
Produits d'activités d'assurance	**(1.345.974)**	**-**	**-**	**-**	**(1.345.974)**
Frais de service d'assurance encourus:	-	-	926.963	13.814	940.776
Sinistres	-	-	803.509	12.739	816.247
Frais	-	-	123.454	1.158	124.612
Autres mouvements liés au service actuel	-	-	-	(83)	(83)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	94.390	-	-	-	94.390
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution)	-	-	79.090	(21.031)	58.059
Variations liés aux services futurs :	-	10.824	-	-	10.824
Pertes de sorties de trésorerie nettes comptabilisées à la comptabili-sation initiale	-	20.667	-	-	20.667
Pertes et reprises de pertes sur des contrats déficitaires - évaluation ultérieure	-	(9.844)	-	-	(9.844)
Charges des services d'assurance	**94.390**	**10.824**	**1.006.053**	**(7.217)**	**1.104.049**
Composantes d'investissement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat des services d'assurance	**(1.251.584)**	**10.824**	**1.006.053**	**(7.217)**	**(241.925)**
L'effet et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent et du risque financier	-	-	63.415	1.450	64.865
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Charges financières d'assurance	**-**	**-**	**63.415**	**1.450**	**64.865**
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	39.131	1.439	40.570
Variations des monnaies étrangères sur des changements de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**39.131**	**1.439**	**40.570**
Primes d'assurance perçues et taxes sur les primes d'assurance perçues	1.361.851	-	-	-	1.361.851
Sinistres et autres frais d'activités d'assurance versés, y compris les composantes investissement	-	-	(1.048.383)	-	(1.048.383)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(94.390)	-	-	-	(94.390)
Flux de trésorerie	**1.267.461**	**-**	**(1.048.383)**	**-**	**219.077**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	309.231	21.216	1.957.075	59.077	2.346.599
Passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre	**309.231**	**21.216**	**1.957.075**	**59.077**	**2.346.599**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.16 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros			2025
	Au coût amorti	A la juste valeur par le biais du compte de résultats	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	**3.651.015**	**2.392.929**	**6.043.943**
Contributions reçues	1.984.441	211.540	2.195.981
Prestations versées	(1.868.673)	(155.101)	(2.023.773)
Frais de gestion d'actifs facturés	(10.191)	(627)	(10.818)
Rendement des investissements	60.600	144.804	205.404
Autres mouvements	(2.475)	(44)	(2.519)
Valeur nette comptable au 31 décembre	**3.814.717**	**2.593.501**	**6.408.219**

En milliers d'euros			2024
	Au coût amorti	A la juste valeur par le biais du compte de résultats	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	**3.186.717**	**2.161.659**	**5.348.376**
Contributions reçues	2.368.766	243.404	2.612.171
Prestations versées	(1.945.764)	(201.135)	(2.146.900)
Frais de gestion d'actifs facturés	(10.768)	(1.404)	(12.173)
Rendement des investissements	54.684	190.402	245.086
Autres mouvements	(2.620)	3	(2.617)
Valeur nette comptable au 31 décembre	**3.651.015**	**2.392.929**	**6.043.943**

L'augmentation des passifs d'investissement évalués au coût amorti s'explique par des contributions reçues (1.984,4 millions d'euros) plus importantes que les prestations versées (-1.868,7 millions d'euros), principalement pour les produits de 3ème pilier (+282,4 millions d'euros de flux de trésorerie nets) et les fonds de financement (+8,4 millions d'euros de flux de trésorerie) partiellement compensée par les contrats du 1er pilier (-174,8 millions d'euros de flux de trésorerie).

L'augmentation des passifs d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'explique principalement par les contribution reçues (+211,5 millions d'euros) et par les rendements des actifs sous-jacents (+144,8 millions d'euros), partiellement compensés par les prestations versées (-155,1 millions d'euros).

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.17 DETTES DE FINANCEMENT

12.17.1 Evolution des dettes de financement

En milliers d'euros				2025
	Dettes sub-ordonnées	Obligations locatives	Autres dettes de financement	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	**558.016**	**74.994**	**448.597**	**1.081.606**
Emissions	296.017	9.573	2.973	308.563
Réévaluation	-	(131)	-	(131)
Intérêts à payer	31.100	2.065	7.021	40.187
Remboursements	(155.361)	(25.769)	(8.254)	(189.385)
Ecarts de conversion sur actifs monétaires	-	-	-	-
Amortissements	8.271	-	-	8.271
Variations des intérêts courus non échus	3.453	-	3.895	7.348
Emissions de dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	-	-	703.108	703.108
Remboursements de dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	-	-	(533.950)	(533.950)
Variation des découverts bancaires et autres dettes pris en compte dans le tableau des flux de trésorerie	-	-	(51.683)	(51.683)
Variations de périmètre	-	-	31.525	31.525
Transferts entre catégories	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	**741.496**	**60.731**	**603.232**	**1.405.459**

En milliers d'euros				2024
	Dettes sub-ordonnées	Obligations locatives	Autres dettes de financement	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	**554.560**	**73.251**	**445.456**	**1.073.266**
Emissions	-	19.437	25.624	45.060
Réévaluation	-	5.421	-	5.421
Intérêts à payer	31.458	2.099	10.873	44.430
Remboursements	(31.458)	(27.713)	(100.186)	(159.357)
Ecarts de conversion sur actifs monétaires	-	-	-	-
Amortissements	3.424	-	-	3.424
Variations des intérêts courus non échus	31	-	(8.352)	(8.320)
Emissions de dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	-	-	1.602.764	1.602.764
Remboursements de dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	-	-	(1.577.585)	(1.577.585)
Variation des découverts bancaires et autres dettes pris en compte dans le tableau des flux de trésorerie	-	-	52.879	52.879
Variations de périmètre	-	2.499	(3.322)	(823)
Transferts entre catégories	-	-	450	450
Autres variations	-	-	(2)	(2)
Valeur nette comptable au 31 décembre	**558.016**	**74.994**	**448.597**	**1.081.606**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.17.2 Ventilation par nature

En milliers d'euros	31-12-2025		31-12-2024	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Emprunts obligataires subordonnés convertibles	-	-	-	-
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	741.496	800.392	558.016	606.582
Dettes subordonnées	**741.496**	**800.392**	**558.016**	**606.582**
Obligations locatives	**60.731**	**60.731**	**74.994**	**74.994**
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts obligataires non convertibles	-	-	-	-
Découverts bancaires	969	969	2.872	2.872
Dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	543.215	543.215	370.165	370.165
Collatéral reçu en garantie	380	380	50.160	50.160
Autres	58.668	58.668	25.401	25.401
Autres dettes de financement	**603.232**	**603.232**	**448.597**	**448.597**
Dettes de financement	**1.405.459**	**1.464.355**	**1.081.606**	**1.130.173**

En mai 2025, Ethias a réalisé avec succès l'émission d'un emprunt subordonné pour un montant nominal de 300 millions d'euros et porteur d'un coupon de 5%. Cette émission a été combinée à une offre de rachat des titres émis en 2015 dont le nominal restant était de 274,7 millions d'euros avec une échéance finale prévue en janvier 2026. L'offre a été acceptée à hauteur de 123,5 millions d'euros portant l'encours restant de cette émission à 151,2 millions d'euros. Au total, le montant nominal des emprunts s'élève à 718,7 millions d'euros.

12.17.3 Ventilation par échéances

En milliers d'euros	31-12-2025				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total de la valeur au bilan
Emprunts obligataires subordonnés convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	181.485	(2.293)	548.304	14.000	741.496
Dettes subordonnées	**181.485**	**(2.293)**	**548.304**	**14.000**	**741.496**
Obligations locatives	**19.323**	**31.128**	**10.281**	**-**	**60.731**
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires non convertibles	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	969	-	-	-	969
Dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	284.938	258.278	-	-	543.215
Collatéral reçu en garantie	380	-	-	-	380
Autres	53.852	4.816	0	-	58.668
Autres dettes de financement	**340.138**	**263.094**	**0**	**-**	**603.232**
Total des dettes de financement	**540.946**	**291.928**	**558.585**	**14.000**	**1.405.459**

En milliers d'euros	31-12-2024				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total de la valeur au bilan
Emprunts obligataires subordonnés convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	24.329	273.186	246.500	14.000	558.016
Dettes subordonnées	**24.329**	**273.186**	**246.500**	**14.000**	**558.016**
Obligations locatives	**23.181**	**44.013**	**7.800**	**-**	**74.994**
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires non convertibles	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	2.872	-	-	-	2.872
Dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	370.165	-	-	-	370.165
Collatéral reçu en garantie	50.160	-	-	-	50.160
Autres	2.271	14.880	8.250	-	25.401
Autres dettes de financement	**425.467**	**14.880**	**8.250**	**-**	**448.597**
Total des dettes de financement	**472.977**	**332.079**	**262.550**	**14.000**	**1.081.606**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Le poste « échéances à moins de 1 an » des emprunts obligataires est constitué des intérêts courus non échus (27,8 millions d'euros au 31/12/2025) ainsi que l'emprunt obligataire d'un nominal de 154,7 millions arrivant à échéance en janvier 2026.

12.18 AVANTAGES AU PERSONNEL

12.18.1 Description des avantages au personnel

12.18.1.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Différents régimes d'avantages octroyés à la date du départ à la retraite des salariés ou durant leur retraite ont été mis en place au sein du Groupe. Dans cette catégorie se retrouvent principalement :

Les engagements de pension
La majorité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe sont assurés au sein même du Groupe par l'entremise de la société Ethias SA ou financés dans Ethias Pension Fund. Deux types de régimes distincts coexistent :

- Les engagements de pension de type « prestations définies », selon lesquels un montant prédéfini, résultant de l'application d'une formule, sera versé à un employé à son départ en retraite, ou durant sa retraite. Ce montant dépend généralement des facteurs suivants : nombre d'années de service, salaire et plafonds de pension légale.
- Les engagements de pension de type « contributions définies » par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non à une prestation « prédéterminée », contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées.

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition (design) de l'engagement de pension peut dans certains cas amener les plans belges en contributions définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations.

Début juillet 2017, Ethias SA a confié le financement d'une grande partie du volet retraite des engagements de pension pris en faveur des membres de son personnel à Ethias Pension Fund, le fonds de pension multi-employeurs créé en mai 2017.

En ce qui concerne le volet retraite de l'engagement de type « prestations définies », l'intégralité du financement de ce volet a été confiée à Ethias Pension Fund pour les personnes en activité au 1er juillet 2017, ce qui a entrainé le transfert de leurs réserves gérées dans le cadre de cette assurance de groupe vers Ethias Pension Fund.

En ce qui concerne le volet retraite des engagements de type « contributions définies », seules les contributions futures (dues à partir du 1er juillet 2017) sont versées dans Ethias Pension Fund (les réserves constituées dans cette assurance de groupe jusqu'à cette date continuent d'être gérées dans le cadre des polices réduites).

Le volet « décès et invalidité » des engagements de pension complémentaire reste quant à lui géré dans le cadre des assurances de groupe au sein de Groupe.

Du fait que le Groupe assure lui-même une partie des prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. Pour ceux-ci, le Groupe a une obligation s'élevant à 177 millions d'euros. Par ailleurs, les obligations de pensions transférées à Ethias Pension Fund sont compensés par les actifs représentatifs détenus dans Ethias Pension Fund, ce qui donne un actif de 63 millions d'euros au bilan. L'obligation nette totale est donc de 114 millions d'euros.

Autres avantages postérieurs à l'emploi
Ces autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent principalement différents avantages offerts aux retraités et préretraités : accès à la couverture soins de santé, aux activités culturelles de l'amicale du personnel et autres avantages divers. Ces avantages sont pour la majorité financés par le fonds d'entraide de l'amicale du personnel. Ce fonds est principalement alimenté par les cotisations personnelles versées par le personnel actif, les préretraités et les retraités. L'obligation résiduelle qui serait éventuellement à charge de l'employeur est considérée comme non significative et n'est pas valorisée au sein des états financiers.

12.18.1.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages accordés au personnel en activité et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services. Ces avantages comprennent entre autres les absences rémunérées de longue durée, les primes jubilés, les indemnités prévus dans le cadre du plan « 60+ » mis en place en 2015 et en 2017 concernant la mise à la retraite progressive des personnes nées avant le 01/01/1961 ainsi que des nouveaux plans de fin de carrière signés en 2022.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.18.1.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les montants versés aux salariés en cas de licenciement ou de départ volontaire. Dans cette catégorie d'avantage, sont reprises également, les provisions constituées par l'employeur pour faire face à la charge des indemnités versées aux prépensionnés jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces indemnités ne doivent être provisionnées que si l'entreprise s'est manifestement engagée à les accorder.

12.18.2 Détail par nature d'avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Avantages postérieurs à l'emploi	63.020	35.069
Total des actifs	**63.020**	**35.069**
Avantages postérieurs à l'emploi	176.697	171.628
Avantages à long terme du personnel	9.832	11.710
Indemnités de fin de contrat de travail	1.062	1.837
Total des passifs	**187.591**	**185.174**

La valeur actuelle des obligations financées s'élève à 351 millions d'euros (la juste valeur des actifs étant de 414 millions d'euros) et celle des obligations non-financées est de 188 millions d'euros.

Montants des prestations prévisionnelles :

En milliers d'euros	2026	2025
Avantages postérieurs à l'emploi	25.574	10.179
Avantages à long terme du personnel	3.133	4.622
Indemnités de fin de contrat de travail	296	-
Total	**29.003**	**14.801**

12.18.3 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

12.18.3.1 Hypothèses actuarielles

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous:

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Taux d'actualisation selon duration :		
3 ans	2,65%	2,72%
10 ans	3,69%	3,26%
15 ans	3,97%	3,37%
25 ans	3,98%	3,38%
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,32%/1,07%	0,32%/1,07%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rotation du personnel :		
Pour les agents du 148		
– dans les 7 dernières années de leur carrière	-	-
– sinon	1,50%	1,50%
Pour les autres groupes		
– Pour les DB	1,50%	1,50%
– Pour les DC	4,00%	4,00%
Table de mortalité	40% de MR/FR	40% de MR/FR

Les taux d'actualisation appliqués pour actualiser les engagements sont déterminés par référence aux taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles et sur l'expérience observée au sein du Groupe. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe.

La duration moyenne de l'avantage Vie des plans de pension est de 11 ans.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.18.3.2 Analyse de sensibilité

Nous avons analysé l'impact d'une variation des principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation de la dette relative aux avantages au personnel.

Il ressort de cette analyse qu'une hausse des taux d'actualisation de 25 points de base réduirait de 10 millions d'euros la dette relative aux avantages au personnel. Une diminution du même niveau aurait, quant à elle, pour effet d'accroître la dette de 11 millions d'euros.

L'impact d'une hausse de 25 points de base du taux attendu d'augmentation des salaires s'élève à 12 millions d'euros.

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Taux d'actualisation		
Augmentation des taux de 25 points de base	(10.193)	(11.417)
Diminution des taux de 25 points de base	10.611	11.992
Taux attendu d'augmentation des salaires		
Augmentation du taux de 25 points de base	11.625	10.590

12.18.4 Variation des passifs nets des régimes à prestations définies

En milliers d'euros	2025	2024
Passifs nets des régimes à prestations définies au 1er janvier	**136.568**	**160.255**
Total des charges des régimes à prestations définies	31.451	30.294
Cotisations versées par l'employeur	(21.811)	(20.210)
Prestations directement payées par l'employeur	(4.768)	(12.508)
Réévaluation	(27.763)	(21.263)
Passifs nets des régimes à prestations définies au 31 décembre	**113.678**	**136.568**

La diminution observée en 2025 est principalement expliquée par l'augmentation des valeurs de marché des actifs de Ethias Pension Fund plus importante que l'effet du taux d'actualisation sur l'engagement de pension.

12.18.5 Evolution des obligations des régimes à prestations définies et des avantages à long terme

En milliers d'euros	2025			2024		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Total
Obligation des régimes à prestations définies au 1er janvier	**522.838**	**11.709**	**534.548**	**538.003**	**16.309**	**554.312**
Coût des services	27.739	87	27.826	25.998	92	26.090
Charges d'intérêts	16.491	42	16.533	15.993	44	16.037
Prestations payées directement par l'employeur	(4.768)	(5.667)	(10.435)	(12.508)	(6.904)	(19.412)
Prestations payées	(14.748)	-	(14.748)	(34.375)	-	(34.375)
Autres	(3.900)	-	(3.900)	(2.584)	-	(2.584)
Réévaluation	(15.596)	3.661	(11.935)	(7.688)	2.169	(5.520)
Obligation des régimes à prestations définies au 31 décembre	**528.057**	**9.832**	**537.889**	**522.838**	**11.709**	**534.548**

12.18.6 Variation de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies

En milliers d'euros	2025	2024
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	**386.280**	**377.748**
Produits des intérêts	12.779	11.706
Cotisations des employeurs	17.901	17.626
Prestations payées	(14.748)	(34.375)
Produits des intérêts sur les avoirs du plan excédent les produits d'intérêts	12.167	13.574
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	**414.379**	**386.280**

12.18.7 Répartition des actifs des régimes à prestations définies

En milliers d'euros	31-12-2025		31-12-2024	
	Valeur	%	Valeur	%
Obligations	278.426	67%	248.078	64%
Actions	90.503	22%	75.711	20%
Immobilier	-	0%	-	0%
Trésorerie	43.175	10%	19.504	5%
Actifs illiquides	2.275	1%	42.986	11%
Total	**414.379**	**100%**	**386.280**	**100%**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.18.8 Eléments affectant le compte de résultat liés aux régimes à prestations définies

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Coût des services	27.739	25.998
Charges d'intérêts nettes	3.712	4.286
Autres	-	-
Total des charges	**31.451**	**30.284**

12.19 PROVISIONS

En milliers d'euros				2025
	Provisions pour litiges	Provisions pour risques financiers	Autres provisions non techniques	Total
Provisions au 1er janvier	**14.485**	**-**	**3.487**	**17.972**
Dotations	4.372	-	1.609	5.981
Utilisations	(3.198)	-	(314)	(3.511)
Reprises	(3.981)	-	(573)	(4.554)
Transferts	(83)	-	83	-
Variation du périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(67)	(67)
Provisions au 31 décembre	**11.594**	**-**	**4.225**	**15.820**

En milliers d'euros				2024
	Provisions pour litiges	Provisions pour risques financiers	Autres provisions non techniques	Total
Provisions au 1er janvier	**12.332**	**-**	**3.113**	**15.445**
Dotations	4.634	-	3.255	7.889
Utilisations	(664)	-	(2.874)	(3.537)
Reprises	(1.818)	-	(7)	(1.825)
Transferts	-	-	-	-
Variation du périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Provisions au 31 décembre	**14.485**	**-**	**3.487**	**17.972**

Les provisions pour litiges ont diminué entre 2024 et 2025. Les autres provisions non techniques sont relatives aux contrats déficitaires des autres activités ou à des risques liés à l'activité.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

12.20 DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

12.20.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Dettes liées aux contrats d'investissements et autres dettes liées aux opérations d'assurance	50.937	39.550
Dettes et comptes-courant des réassureurs	154.612	299.249
Dettes liées aux activités opérationnelles	**205.548**	**338.799**
Impôts sur le résultat courant	20.300	17.661
Autres cotisations et taxes	73.388	74.001
Passif d'impôt exigible	**93.688**	**91.663**
Dettes sociales	81.762	77.700
Dettes fournisseurs	116.402	112.319
Autres dettes	111.796	95.636
Compte de régularisation passif	62.459	69.548
Autres dettes	**372.419**	**355.202**
Total des autres dettes	**671.655**	**785.663**

Les dettes liées aux contrats d'investissement et autres dettes liées aux opérations d'assurance concernent les primes payées avant maturité pour les contrats d'investissements, les taxes des primes payées avant maturité pour les contrats d'assurance et les dette liées aux intermédiaires d'assurance.

Les autres dettes comprennent essentiellement les garanties locatives, les frais sur fonds cantonnés à liquider, les versements en attente d'imputation et les opérations de bourse à liquider.

Le compte de régularisation comprend principalement les charges à imputer sur l'emprunt subordonné et les autres produits à reporter.

La juste valeur est égale à la valeur nette comptable des dettes. En effet, le Groupe considère que pour ces dettes, la valeur comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des dettes.

12.20.2 Ventilation par échéances

En milliers d'euros					31-12-2025
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total de la valeur au bilan
Dettes liées aux contrats d'investissements et autres dettes liées aux opérations d'assurance	49.610	-	-	1.326	50.937
Dettes et comptes-courant des réassureurs	-	-	-	154.612	154.612
Dettes liées aux activités opérationnelles	**49.610**	**-**	**-**	**155.938**	**205.548**
Impôts sur le résultat courant	20.298	-	-	2	20.300
Autres cotisations et taxes	70.465	-	-	2.922	73.388
Dettes d'impôt exigible	**90.763**	**-**	**-**	**2.924**	**93.688**
Dettes sociales	81.762	-	-	-	81.762
Dettes fournisseurs	116.108	-	-	294	116.402
Autres dettes	103.897	7.328	-	571	111.796
Compte de régularisation passif	21.609	4.771	35.967	111	62.459
Autres dettes	**323.376**	**12.099**	**35.967**	**976**	**372.419**
Total des autres dettes	**463.750**	**12.099**	**35.967**	**159.838**	**671.655**

En milliers d'euros					31-12-2024
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total de la valeur au bilan
Dettes liées aux contrats d'investissements et autres dettes liées aux opérations d'assurance	38.219	-	-	1.331	39.550
Dettes et comptes-courant des réassureurs	34.447	-	-	264.801	299.249
Dettes liées aux activités opérationnelles	**72.666**	**-**	**-**	**266.132**	**338.799**
Impôts sur le résultat courant	17.661	-	-	-	17.661
Autres cotisations et taxes	74.001	-	-	-	74.001
Dettes d'impôt exigible	**91.663**	**-**	**-**	**-**	**91.663**
Dettes sociales	77.655	45	-	-	77.700
Dettes fournisseurs	112.319	-	-	-	112.319
Autres dettes	88.397	7.012	194	33	95.636
Compte de régularisation passif	28.184	40.025	1.338	-	69.548
Autres dettes	**306.555**	**47.082**	**1.532**	**33**	**355.202**
Total des autres dettes	**470.884**	**47.082**	**1.532**	**266.165**	**785.663**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
12.1 Ecarts d'acquisition
12.2 Autres immobilisations incorporelles
12.3 Immobilisations corporelles et immobilier de placement
12.4 Droit d'utilisation d'actifs
12.5 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
12.6 Placements financiers
12.7 Instruments financiers dérivés
12.8 Actifs relatifs aux contrats de réassurance
12.9 Actifs et passifs d'impôts différés
12.10 Créances
12.11 Autres actifs
12.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie
12.13 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées
12.14 Capitaux propres
12.15 Passifs relatifs aux contrats d'assurance
12.16 Passifs relatifs aux contrats d'investissement
12.17 Dettes de financement
12.18 Avantages au personnel
12.19 Provisions
12.20 Dettes commerciales et autres dettes
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

13.1 RÉSULTAT DES SERVICES D'ASSURANCE

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
CSM comptabilisée pour services fournis	137.409	432.277
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	28.316	23.408
Frais d'activités d'assurance prévus encourus:	532.464	560.550
Sinistres	466.720	491.825
Frais	65.745	68.725
Autres frais selon l'approche des honoraires variables	-	-
Recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	833	1.031
Ajustements d'expérience non liés aux services futurs	16.864	51.716
Retraitement et autres changements	-	-
Répartition prévue des rentrées de primes selon la PAA	1.405.753	1.345.974
Revenus d'assurance	**2.121.639**	**2.414.956**
Frais de service d'assurance encourus:	(1.513.126)	(1.463.244)
Sinistres	(1.330.858)	(1.294.751)
Frais	(182.498)	(168.650)
Autres frais selon l'approche des honoraires variables	-	-
Autres mouvements liés au service actuel	229	157
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés en charges lors de leur réalisation	-	-
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(93.741)	(95.421)
Perte de dépréciation sur actifs pour flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Reprise d'une perte de dépréciation sur des actifs pour des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Variations liées aux services passés:	(177.415)	(134.388)
Variations d'estimations	(166.052)	(218.159)
Ajustements d'expérience en sinistres et autres dépenses d'activités d'assurance au passif au titre des sinistres survenus	(11.363)	83.770
Variations liées aux services futurs:	(4.813)	(12.471)
Pertes de sorties de trésorerie nettes comptabilisées à la comptabilisation initiale	(25.878)	(20.692)
Pertes et reprises de pertes sur des contrats déficitaires – évaluation ultérieure	21.065	8.221
Charges des services d'assurance	**(1.789.096)**	**(1.705.525)**

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Répartition des primes payées	**(59.677)**	**(72.626)**
Frais de service d'assurance encourus:	21.221	23.303
Sinistres	21.221	23.303
Frais	-	-
Autres mouvements liés au service actuel	-	-
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution du passif au titre des sinistres survenus):	(765)	3.372
Variations d'estimations	(82.927)	16.661
Ajustements d'expérience en sinistres et autres dépenses d'activités d'assurance au passif au titre des sinistres survenus	82.163	(13.289)
Variations liées aux services futurs:	-	-
Recouvrement de perte lié à des pertes sur des contrats d'assurance sous-jacents au moment de la comptabilisation initiale	-	-
Recouvrement de perte et reprises de recouvrements liés aux pertes des contrats d'assurance sous-jacents – évaluation ultérieure	-	-
Montants récupérés de la réassurance	**20.457**	**26.674**
Variations du risque de non-exécution	**10**	**(1)**
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	**(39.210)**	**(45.952)**
Resultat des services d'assurance	**293.333**	**663.480**

Le résultat des services d'assurance de l'année 2025 est de 293,3 millions d'euros est en diminution de 370,1 millions d'euros par rapport à l'année 2024. Le résultat des services d'assurance de 2024 était largement impacté par la reclassification des contrats du 1er pilier. En 2025, l'activité d'assurance Vie a enregistré une charge non anticipée liée aux contrats avec une composante d'investissement transférée en CSM. L'activité d'assurance Non-Vie présente un résultat des services d'assurance en augmentation principalement expliqué par l'amortissement de la CSM et par la reprise de pertes liées aux services futurs.

Par ailleurs, à l'instar du résultat 2024, le résultat 2025 bénéficie de conditions favorables en termes d'événements climatiques.

Le résultat 2025 inclut une diminution du coût de la réassurance en 2025 par rapport à 2024 qui est principalement expliquée par le transfert du portefeuille international.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
13.1 Résultat des services d'assurance
13.2 Revenu net des placements
13.3 Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance
13.4 Autres produits d'exploitation
13.5 Charges d'exploitation
13.6 Charges liées aux dettes de financement
13.7 Impôts sur le résultat
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

13.2 REVENU NET DES PLACEMENTS

En milliers d'euros						31-12-2025
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Autres charges financières liées aux placements	Total
Au coût amorti	28.038	-	-	(22.948)	-	5.090
Immeubles de placement	**28.038**	**-**	**-**	**(22.948)**	**-**	**5.090**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	493	17.897	-	-	-	18.390
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	6.746	477	-	-	7.223
Participations	**493**	**24.643**	**477**	**-**	**-**	**25.613**
Désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	26.587	-	-	-	-	26.587
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	625	1.812	(1.232)	-	-	1.205
Actions	**27.212**	**1.812**	**(1.232)**	**-**	**-**	**27.792**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	16.488	(4.805)	20.979	-	-	32.662
Fonds d'investissement	**16.488**	**(4.805)**	**20.979**	**-**	**-**	**32.662**
Au coût amorti	54.539	(465)	-	444	-	54.518
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	220.244	(11.226)	-	3.172	-	212.190
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	28.278	3.273	(1.904)	-	-	29.647
Obligations	**303.062**	**(8.418)**	**(1.904)**	**3.616**	**-**	**296.356**
Au coût amorti	50.779	(61)	-	1.165	-	51.883
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.418	(1.120)	(161)	-	-	1.137
Prêts et dépôts	**53.197**	**(1.181)**	**(161)**	**1.165**	**-**	**53.019**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	6.824	-	(2.533)	-	-	4.290
Détenus à des fins de couverture	-	(267)	1.580	-	-	1.313
Instruments financiers dérivés	**6.824**	**(267)**	**(953)**	**-**	**-**	**5.603**
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	6.689	11.495	128.379	-	(1.759)	144.804
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte	**6.689**	**11.495**	**128.379**	**-**	**(1.759)**	**144.804**
Au coût amorti	2.946	(4)	18	-	-	2.961
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2.946**	**(4)**	**18**	**-**	**-**	**2.961**
Au coût amorti	(60.600)	-	-	-	-	(60.600)
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	(144.804)	-	-	(144.804)
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	**(60.600)**	**-**	**(144.804)**	**-**	**-**	**(205.404)**
Autres	**13.363**	**-**	**-**	**-**	**(20.935)**	**(7.571)**
Revenu net des placements	**397.713**	**23.275**	**798**	**(18.168)**	**(22.694)**	**380.925**

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
13.1 Résultat des services d'assurance
13.2 Revenu net des placements
13.3 Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance
13.4 Autres produits d'exploitation
13.5 Charges d'exploitation
13.6 Charges liées aux dettes de financement
13.7 Impôts sur le résultat
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros

31-12-2024	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Autres charges financières liées aux placements	Total
Au coût amorti	33.855	10.653	-	(29.523)	-	14.984
Immeubles de placement	**33.855**	**10.653**	**-**	**(29.523)**	**-**	**14.984**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	429	(4.390)	-	-	-	(3.962)
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	(435)	-	-	(435)
Participations	**429**	**(4.390)**	**(435)**	**-**	**-**	**(4.397)**
Désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	24.608	-	-	-	-	24.608
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	382	657	(1.267)	-	-	(229)
Actions	**24.990**	**657**	**(1.267)**	**-**	**-**	**24.379**
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	13.776	(3.548)	(14.636)	-	-	(4.408)
Fonds d'investissement	**13.776**	**(3.548)**	**(14.636)**	**-**	**-**	**(4.408)**
Au coût amorti	46.524	(443)	-	1.633	-	47.714
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	208.629	(22.108)	(18)	5.500	-	192.003
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	27.387	825	16.530	-	-	44.742
Obligations	**282.540**	**(21.726)**	**16.512**	**7.133**	**-**	**284.459**
Au coût amorti	43.903	(4)	-	1.217	-	45.115
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.121	93	(502)	-	-	2.713
Prêts et dépôts	**47.024**	**89**	**(502)**	**1.217**	**-**	**47.828**
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.957	(213)	(1.582)	-	-	162
Détenus à des fins de couverture	-	-	1.893	-	-	1.893
Instruments financiers dérivés	**1.957**	**(213)**	**311**	**-**	**-**	**2.055**
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.015	7.084	176.615	-	(1.313)	190.402
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte	**8.015**	**7.084**	**176.615**	**-**	**(1.313)**	**190.402**
Au coût amorti	(7.018)	(0)	2	-	-	(7.017)
A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**(7.018)**	**(0)**	**2**	**-**	**-**	**(7.017)**
Au coût amorti	(54.684)	-	-	-	-	(54.684)
A la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	(190.402)	-	-	(190.402)
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	**(54.684)**	**-**	**(190.402)**	**-**	**-**	**(245.086)**
Autres	**13.434**	**-**	**-**	**-**	**(17.235)**	**(3.801)**
Revenu net des placements	**364.316**	**(11.395)**	**(13.801)**	**(21.174)**	**(18.548)**	**299.399**

Les produits nets des placements comprennent les dividendes, les intérêts ainsi que l'amortissement actuariel des surcotes et décotes sur obligations.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
13.1 Résultat des services d'assurance
13.2 Revenu net des placements
13.3 Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance
13.4 Autres produits d'exploitation
13.5 Charges d'exploitation
13.6 Charges liées aux dettes de financement
13.7 Impôts sur le résultat
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

13.3 CHARGES FINANCIÈRES LIÉES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Intérêt couru sur la valeur comptable de la CSM	9.619	10.301
Intérêt couru sur la valeur actuelle des flux de trésorerie	219.105	124.941
Intérêt couru sur l'ajustement du risque	3.608	2.804
Intérêt couru sur LRC pour les contrats évalués en PAA	-	-
L'effet de la valeur temps de l'argent et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent, sur la base des taux d'intérêt bloqués	**232.332**	**138.046**
L'effet et les changements du risque financier	**591**	**341.250**
L'effet de mesurer les variations des estimations aux taux actuels et d'ajuster la CSM aux taux de la recon-naissance initiale	**15.295**	-
Charge financière des contrats d'assurance	**248.217**	**479.296**
Intérêt couru sur la valeur comptable de la CSM	-	-
Intérêt couru sur la valeur actuelle des flux de trésorerie	(5.863)	(6.764)
Intérêt couru sur l'ajustement du risque	(238)	(344)
Intérêt couru sur LRC pour les contrats évalués en PAA	-	-
L'effet de la valeur temps de l'argent et les changements dans le temps de la valeur temps de l'argent, sur la base des taux d'intérêt bloqués	(6.101)	(7.109)
L'effet et les changements du risque financier	**-**	**-**
L'effet de mesurer les variations des estimations aux taux actuels et d'ajuster la CSM aux taux de la recon-naissance initiale	-	-
Produit financier des contrats de réassurance	**(6.101)**	**(7.109)**
Charge financière des contrats d'assurance et de réassurance	**242.116**	**472.187**

Les charges financières des contrats d'assurance comprennent notamment le taux garanti à verser aux contrats d'assurance Vie. L'année 2024 a été largement impactée par le transfert de contrats 1er pilier repris sous le poste « L'effet et les changements du risque financier ». En 2025, la charge financière des contrats d'assurance est principalement influencée, d'une part, par la diminution des taux et, d'autre part, par l'effet d'actualisation de la revue des estimations de flux futurs qui ajuste la CSM.

13.4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Chiffre d'affaires lié aux autres activités	546.885	542.119
Autres produits liés aux activités d'assurance	9.621	57.257
Autres produits d'exploitation	20.929	16.391
Autres produits d'exploitation	**577.435**	**615.767**

La variation des autres produits liés aux activités d'assurance est principalement expliquée par l'indemnité acquise en 2024, suite à la revue de plusieurs contrats immobiliers.

13.5 CHARGES D'EXPLOITATION

13.5.1 Charges par nature et par destination

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Charges directement attribuables aux services d'assurance	**326.762**	**316.548**
Frais de gestion des placements	**10.915**	**12.275**
Charges non directement attribuables aux services d'assurance	78.624	71.019
Charges attribuables aux services d'investissement	19.844	17.941
Charges liées aux autres activités	543.845	531.493
Autres charges d'exploitation	**642.313**	**620.452**
Total des charges par destination	**979.991**	**949.275**
Frais de personnel	439.330	433.115
Loyers et charges locatives	(2.760)	(3.004)
Charges liées aux immeubles d'exploitation	9.386	6.940
Frais informatiques	101.831	102.643
Dotations, amortissements et provisions pour autres risques et charges	83.893	71.615
Autres charges	353.460	342.799
Frais généraux récupérés (-)	(5.149)	(4.832)
Total des charges par nature	**979.991**	**949.275**

Les autres charges se composent principalement de cotisations, de frais d'affranchissements, de frais de consultance et sous-traitance ainsi que de publicité et sponsoring chez Ethias, ainsi que de frais généraux liés aux autres activités des filiales.

L'augmentation des autres charges d'exploitation et plus particulièrement le poste « Charges liées aux autres activités » provient des frais généraux et des frais de personnel dû à l'activité croissante des filiales et à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Ehias Réassurances, Brussel Lloyd George et Servantes.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
13.1 Résultat des services d'assurance
13.2 Revenu net des placements
13.3 Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance
13.4 Autres produits d'exploitation
13.5 Charges d'exploitation
13.6 Charges liées aux dettes de financement
13.7 Impôts sur le résultat
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

13.5.2 Frais de personnel

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Salaires	307.377	298.095
Charges de sécurité sociale	79.891	79.590
Avantages postérieurs à l'emploi	(775)	273
Régimes à prestations définies	31.451	30.284
Autres avantages à long terme	118	169
Avantages divers	(3.413)	118
Autres	24.682	24.586
Total des frais de personnel	**439.330**	**433.115**

Le montant de la charge reconnu dans le compte de résultats sur les régimes de retraite à prestations définies comprend essentiellement le coût des services, le coût financier ainsi que les taxes et cotisations inhérentes aux produits d'assurance de groupe.

Les frais repris au sein de la rubrique « autres » comprennent les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages en nature qui sont attribués au personnel.

L'augmentation des salaires est principalement expliquée par l'indexation.

13.6 CHARGES LIÉES AUX DETTES DE FINANCEMENT

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Charges liées aux emprunts obligataires	42.825	34.913
Charges liées aux obligations locatives	2.065	2.099
Charges liées aux autres dettes de financement	10.917	2.521
Charges liées aux dettes de financement	**55.806**	**39.533**

13.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

13.7.1 Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Impôt exigible	(80.142)	(74.949)
Impôt différé	10.840	(37.035)
Impôt sur le bénéfice des activités continues	**(69.302)**	**(111.984)**
Impôt exigible des activités destinées à être cédées	-	-
Impôt différé des activités destinées à être cédées	-	-
Impôt des activités destinées à être cédées	**-**	**-**
Charge d'impôt enregistrée en compte de résultats	**(69.302)**	**(111.984)**
Charge d'impôt enregistrée dans les autres éléments du résultat global	**(34.482)**	**(4.406)**

13.7.2 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt sur le résultat attendu et l'impôt sur le résultat réel :

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Bénéfice avant impôts (hors contribution des activités abandonnées et des entreprises associées)	**322.274**	**458.646**
Taux d'imposition théorique	**25%**	**25%**
Charge d'impôt attendue	**(80.569)**	**(114.662)**
Incidence des charges non-déductibles	(18.168)	(74.791)
Incidence des revenus non-imposables	25.750	79.575
Incidence des déficits fiscaux	(4.083)	(2.881)
Incidence des autres différences temporaires	5.646	2.271
Autres incidences	2.121	(1.495)
Total des ajustements de la charge d'impôts	11.267	2.678
Charge/produit d'impôt réel	**(69.302)**	**(111.984)**
Taux d'imposition effectif	**22%**	**24%**

L'incidence des charges non-déductibles trouve principalement son origine dans les réductions de valeur et moins-values sur réalisations de titres, ainsi que dans les dépenses non admises et les dotations aux provisions taxées. Sous la rubrique des revenus non-imposables, sont repris les dividendes éligibles au titre de revenus définitivement taxés, les plus-values sur titres exonérées et les reprises de réductions de valeur sur titres. A ceci, s'ajoutent les reprises de provisions taxées. Ensuite, concernant les déficits fiscaux, ils varient en fonction de l'utilisation des pertes fiscales reportées et

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
13.1 Résultat des services d'assurance
13.2 Revenu net des placements
13.3 Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance
13.4 Autres produits d'exploitation
13.5 Charges d'exploitation
13.6 Charges liées aux dettes de financement
13.7 Impôts sur le résultat
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

des revenus définitivement taxés reportés. Quant aux autres différences temporaires, sont notamment repris parmi celles-ci les impôts qui découlent des différences temporaires de valorisation sur les actifs et passifs. Enfin, les autres incidences découlent principalement de l'influence des ajustements de consolidation sur l'impôt et de la déduction pour revenus d'innovation.

13.7.3 Règles du Pilier deux

Le Groupe doit appliquer les dispositions fiscales relatives au taux d'imposition effectif de 16% par juridiction (« règles du Pilier deux »). En 2025, aucune des juridictions dans lesquelles le Groupe est actif ne nécessite d'impôt « Pilier deux ». Dès lors, aucune charge d'impôt liée aux règles du Pilier deux n'a été comptabilisée sur l'exercice. En outre, le Groupe ne comptabilise pas d'impôts différés en relation avec les règles du Pilier deux.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
13.1 Résultat des services d'assurance
13.2 Revenu net des placements
13.3 Charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance
13.4 Autres produits d'exploitation
13.5 Charges d'exploitation
13.6 Charges liées aux dettes de financement
13.7 Impôts sur le résultat
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

14.1 CONTRATS DE LOCATION

14.1.1 Ethias en tant que bailleur

Ethias n'a pas conclu de contrats considérés comme contrats de location-financement. L'ensemble de l'information reprise ci-dessous concerne des contrats de location simple contractés par le Groupe.

Montant minimal des loyers nets futurs à recevoir au titre des locations simples irrévocables :

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Echéant dans l'année	53.415	42.423
A plus d'un an et 5 ans au plus	177.747	149.370
A plus de 5 ans	158.132	157.585
Total	**389.294**	**349.378**

Montant des loyers pris en produits au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux	-	-
Autres loyers	72.194	46.497
Total	**72.194**	**46.497**

Les actifs donnés en location sont principalement des biens immobiliers.

14.1.2 Ethias en tant que preneur

Les contrats de location pris par Ethias sont détaillés dans les points 4 (« *Droit d'utilisation d'actifs* ») et 17 (« *Dettes de financement* ») du chapitre ***12. Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière***.

14.2 PARTIES LIÉES

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. De manière générale toutes les transactions avec des parties liées se font aux conditions du marché telles qu'elles s'appliquent aux parties non liées.

Les parties liées avec lesquelles le Groupe effectue des transactions peuvent appartenir aux catégories suivantes :

- Les principaux dirigeants du Groupe, qui sont les administrateurs d'Ethias SA ;
- Les entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité, qui sont l'Etat fédéral via la SFPIM, la Région wallonne via Wallonie Entreprendre, la Région Flamande, et EthiasCo ;
- Les coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur, qui sont WLP Holding et Belgium DC;
- Les entreprises associées, qui sont Ariane Building, Assurcard, Battmobility (depuis 2025), Bedrijvencentrum Geraardsbergen, Cityforward, Civios (depuis 2025), Creafin (depuis 2025), Epico II Wind, Epimede, Green4You, Hamsterhuren II, IMA Benelux, Land Investment Vehicle, Palais des expositions Charleroi (jusqu'en 2025), NEB Foncière (jusqu'en 2025), NEB Participations, Schuttershof Budgethuur (depuis 2025), Schuttershof S (depuis 2025), SK Invest 1, Tikebuzz, Ukot Liège, Waterleau International Finance Vehicule (depuis 2025) et Zabrixx I; et
- Les autres parties liées, soit Ethias Pension Fund.

Par ailleurs, Ethias n'a pas de filiale non consolidée en 2024 et 2025.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
14.1 Contrats de location
14.2 Parties liées
14.3 Honoraires du commissaire
14.4 Engagements reçus et donnés
14.5 Passifs éventuels
14.6 Evènements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

14.2.1 Transactions liées à l'état de la situation financière

En milliers d'euros	31-12-2025					
	Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité	Filiales non consolidées	Coentreprises	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Prêts	158.111	-	67.858	153.264	-	379.233
Autres placements financiers	251.715	-	-	-	-	251.715
Créances	-	-	-	2.338	106	2.444
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Total des actifs avec les parties liées	**409.826**	**-**	**67.858**	**155.602**	**106**	**633.392**
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	1	-	-	0	104	105
Total des passifs avec les parties liées	**1**	**-**	**-**	**0**	**104**	**105**

En milliers d'euros	31-12-2024					
	Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité	Filiales non consolidées	Coentreprises	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Prêts	181.912	-	99.332	136.652	-	417.896
Autres placements financiers	178.373	-	-	-	-	178.373
Créances	-	-	-	1.783	-	1.783
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Total des actifs avec les parties liées	**360.285**	**-**	**99.332**	**138.435**	**-**	**598.052**
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	-	-	-	0	315	315
Total des passifs avec les parties liées	**-**	**-**	**-**	**0**	**315**	**315**

En 2025, le solde des prêts accordés par Ethias est 10,7 millions d'euros à la SFPIM, 147,4 millions d'euros relatif aux inondations principalement à la Région Wallonne, 67,9 millions d'euros à WLP Holding, 123 millions d'euros à Cityforward, 12,1 millions d'euros à Green4You, 6 millions d'euros à Creafin, 3,9 millions d'euros à Epimede, 1,9 millions d'euros à Ariane Building et 6,4 millions d'euros à Ukot Liège. Par ailleurs, les autres placements financiers comprennent les obligations des Régions Wallonne et Flamande

En 2024, le solde des prêts accordés par Ethias est 10 millions d'euros à la SFPIM, 171,9 millions d'euros relatif aux inondations principalement à la Région Wallonne, 99,3 millions d'euros à WLP Holding, 117,4 millions d'euros à Cityforward, 5,8 millions d'euros à Green4You, 5 millions d'euros à Epimede, 2,1 millions d'euros à Ariane Building et 6,3 millions d'euros à Ukot Liège. Par ailleurs, les autres placements financiers comprennent les obligations des Régions Wallonne et Flamande.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
14.1 Contrats de location
14.2 Parties liées
14.3 Honoraires du commissaire
14.4 Engagements reçus et donnés
14.5 Passifs éventuels
14.6 Evènements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

14.2.2 Transactions liées à des produits et des charges

En milliers d'euros	31-12-2025					
	Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité	Filiales non consolidées	Coentreprises	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Résultat d'assurance	-	-	-	-	-	-
Revenu net des placements	5.371	-	3.852	14.766	-	23.989
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	166	-	-	(9.629)	(20.321)	(29.784)
Frais de gestion d'actifs facturés	-	-	-	-	-	-
Charges liées aux dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Total	**5.537**	**-**	**3.852**	**5.137**	**(20.321)**	**(5.795)**

En milliers d'euros	31-12-2024					
	Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité	Filiales non consolidées	Coentreprises	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Résultat d'assurance	-	-	-	-	-	-
Revenu net des placements	3.858	-	3.583	14.005	-	21.447
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	224	-	-	(8.187)	(20.114)	(28.077)
Frais de gestion d'actifs facturés	-	-	-	-	-	-
Charges liées aux dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Total	**4.082**	**-**	**3.583**	**5.819**	**(20.114)**	**(6.631)**

Les charges d'exploitation avec les entreprises associées concernent principalement les frais d'IMA Benelux.

Les charges d'exploitation avec les autres parties liées concernent principalement les factures payées à Ethias Pension Fund pour l'assurance de groupe du personnel.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
14.1 Contrats de location
14.2 Parties liées
14.3 Honoraires du commissaire
14.4 Engagements reçus et donnés
14.5 Passifs éventuels
14.6 Evènements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

14.2.3 Rémunérations des principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres du Comité de direction d'Ethias SA sont considérés comme les principaux dirigeants. La liste de ceux-ci est reprise au sein du chapitre ***5. Gouvernance***.

Le montant total des rémunérations de ceux-ci comprend les éléments suivants :

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Avantages à court terme	4.094	3.995
Avantages postérieurs à l'emploi	1.070	857
Indemnités de fin de contrat	-	498
Autres avantages à long terme	-	-
Rémunérations et autres avantages aux membres de la direction et aux administrateurs	**5.164**	**5.350**

Les avantages à court terme sont constitués du salaire annuel ainsi que d'autres avantages à court terme.

Aucun des principaux dirigeants n'a reçu de prêt ou d'avance, à un taux préférentiel, de la part du Groupe.

14.2.4 Autres transactions avec les parties liées

En milliers d'euros						31-12-2025
	Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité	Filiales non consolidées	Coentreprises	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Engagements et garanties donnés	18.756	-	-	-	-	18.756
Engagements et garanties reçus	-	-	-	10.965	-	10.965
Total	**18.756**	**-**	**-**	**10.965**	**-**	**29.721**

En milliers d'euros						31-12-2024
	Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité	Filiales non consolidées	Coentreprises	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Engagements et garanties donnés	21.300	-	-	-	-	21.300
Engagements et garanties reçus	-	-	-	2.636	-	2.636
Total	**21.300**	**-**	**-**	**2.636**	**-**	**23.936**

Au 31 décembre 2025, l'engagement de prêt d'Ethias vis-à-vis de la SFPIM est de 18,8 millions d'euros (contre 21,3 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ethias a par ailleurs reçu des garanties relatives aux prêts accordés à Green4you.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
14.1 Contrats de location
14.2 Parties liées
14.3 Honoraires du commissaire
14.4 Engagements reçus et donnés
14.5 Passifs éventuels
14.6 Evènements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

14.3 HONORAIRES DU COMMISSAIRE

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Honoraires pour services d'audit	1.354	1.617
Honoraires pour services liés aux services d'audit	460	189
Honoraires pour conseils fiscaux	-	-
Autres honoraires pour services non-audit	4	4
Honoraires des parties liées au commissaire pour services non-audit	163	1.212
Total	**1.980**	**1.793**

14.4 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

14.4.1 Engagements reçus

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Engagements de garanties	1.044.026	866.709
Engagements de financements	9.623	9.623
Autres engagements reçus	4.288	3.900
Total	**1.057.936**	**880.231**

Les engagements de garanties comprennent principalement des garanties liées aux prêts octroyés par le groupe.

14.4.2 Engagements donnés

En milliers d'euros	31-12-2025	31-12-2024
Engagements de garantie de financement	-	-
Autres engagements de garanties	123.278	123.344
Engagements sur titres	537.646	393.310
Autres engagements donnés	531.228	441.934
Total	**1.192.152**	**958.587**

Les autres engagements de garanties comprennent principalement des garanties accordées dans le cadre d'un financement reçu, ainsi que des titres donnés en garantie dans le cadre d'un contrat de réassurance acceptée repris par Ethias SA.

Les engagements sur titres comprennent les opérations de mise en pension pour 537,6 millions d'euros au 31/12/2025 (contre 368,5 millions d'euros au 31/12/2024) suite à l'existence d'un programme d'investissements financé par repos.

Les autres engagements donnés se composent principalement d'engagements d'acquisition de titres (en fonds obligataires, fonds actions, fonds infrastructure, participations) et de prêts.

14.5 PASSIFS ÉVENTUELS

En 2025, comme en 2024, Ethias Groupe n'a aucun passif éventuel.

14.6 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Dividende
Le Conseil d'administration d'Ethias SA proposera à l'AG de mai 2026 le versement d'un dividende de 138 millions d'euros.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
14.1 Contrats de location
14.2 Parties liées
14.3 Honoraires du commissaire
14.4 Engagements reçus et donnés
14.5 Passifs éventuels
14.6 Evènements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE ETHIAS SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Ethias SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et de risques et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant dix-huit exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé (« Comprehensive Income »), l'état des flux de trésorerie consolidés et l'état des variations des capitaux propres consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidée qui s'élève à EUR '000' 20.203.800 et d'un compte de résultats consolidé qui se solde par un résultat net (bénéfice) de l'exercice de EUR '000' 227.682.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

pwc.be

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL –
Financial Assurance Services Maatschappelijke zetel/Siège social:
Culliganlaan 5, B-1831 Diegem T: +32 (0)2 710 4211,
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Incertitude d'estimation concernant l'évaluation des passifs des contrats d'assurance

Description du point clé de l'audit

Les passifs des contrats d'assurance mesurés selon le modèle général ("GMM") (4.727 millions d'euros en assurance vie et 1.717 millions d'euros en assurance non-vie au 31 décembre 2025) contiennent la valeur actuelle des flux de trésorerie d'exécution ("PVFCF") relative aux services futurs d'assurance, ainsi que la Marge sur Services Contractuels ("CSM") et l'Ajustement pour Risque non financier ("RA"). Les hypothèses utilisées pour les projections desdits flux de trésorerie concernent principalement la mortalité, la longévité, le rachat, la rentabilité, les primes futures et la définition des dépenses directement imputables. Le calcul actuariel des flux de trésorerie découlant de ces contrats d'assurance est complexe et basé sur un degré élevé de jugement subjectif, car il repose sur des hypothèses influencées par les conditions économiques et circonstances politiques futures, ainsi que par des dispositions légales et réglementaires. De plus, la détermination d'un taux d'actualisation approprié de ces flux de trésorerie est considérée comme complexe et hautement subjective, ce qui nous mène à considérer ceci comme un point clé de l'audit.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Les passifs des contrats d'assurance mesurés selon la méthode de l'allocation des primes ("PAA") (2.295 millions d'euros au 31 décembre 2025) tiennent compte du coût estimé des sinistres survenus jusqu'à la date de clôture. Les méthodes de projection actuarielle de la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus liés aux services passés d'assurance découlant de tels contrats d'assurance sont complexes et hautement subjectives comme elles reposent sur un certain nombre d'hypothèses-clés dérivées d'informations historiques, principalement liées au montant du sinistre et à la structure de paiement des sinistres, y compris le développement futur attendu. De plus, la détermination d'un taux d'actualisation approprié de ces flux de trésorerie est considérée comme complexe et hautement subjective, ce qui nous mène à considérer ceci comme un point clé de l'audit.

Les informations sur l'évaluation des passifs des contrats d'assurance sont incluses dans la Note 12.15 "Passifs relatifs aux contrats d'assurance" au comptes consolidés, conformément aux principes décrits dans la section 11.4 "Résumé des principes comptables significatifs".

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons réalisé des procédures visant la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles du Groupe pour garantir que les données utilisées dans l'évaluation et la mesure des passifs des contrats d'assurance sont adéquates et complètes. Nous avons effectué des tests couvrant les procédures du Groupe afin de déterminer les hypothèses mentionnées ci-dessus.

Nos procédures substantives sur les passifs des contrats d'assurance mesurés selon la GMM ont principalement consisté en les procédures suivantes:

- Évaluation et test des principes comptables, de la méthodologie et de la raisonnabilité des modèles actuariels et des hypothèses utilisées dans les calculs de la PVFCF, de la CSM et du RA;
- Vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées afin de déterminer les hypothèses, ainsi que des données utilisées dans les calculs actuariels; et
- Vérification des taux d'actualisation verrouillés et actuels.

3

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Nos procédures substantives sur les passifs des contrats d'assurance mesurés selon la PAA ont principalement consisté en les procédures suivantes:

- Évaluation et test des principes comptables, de la méthodologie et de la raisonnabilité des modèles actuariels et des hypothèses utilisées dans les calculs de la PVFCF et du RA;
- Vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les calculs; et
- Vérification des taux d'actualisation verrouillés et actuels.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des notes concernant les contrats d'assurance pour évaluer leur conformité aux exigences d'information incluses dans les normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Nos experts actuariels internes ont été impliqués pour effectuer nos procédures d'audit.

Nos procédures d'audit nous ont permis d'évaluer la valorisation des passifs des contrats d'assurance.

Valorisation des actifs financiers pour lesquels un prix coté sur un marché actif n'est pas disponible (« niveau 3 »)

Description du point clé de l'audit

Le Groupe détient des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Comme mentionné à la Note 12.6 des comptes consolidés, la juste valeur d'un certain nombre de ces actifs financiers est déterminée à l'aide de techniques de valorisation qui ne reposent pas sur des données de marché observables.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détient plus précisément des actifs financiers (hors participations, et prêts et dépôts) de niveau 3 dont la juste valeur s'élève à EUR '000' 835.926.

En particulier, la juste valeur des actifs financiers de niveau 3 est quant à elle estimée au moyen d'un modèle d'évaluation interne ou d'une valorisation par une partie tierce, dont les données ne sont pas observables sur le marché.

4

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

La valorisation de ces actifs financiers est un point clé de notre audit en raison de l'importance des estimations qui sont réalisées et en raison des hypothèses qui peuvent ne pas être observables sur le marché.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons revu la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par le Groupe afin de garantir l'exactitude de la valorisation de ces actifs financiers de niveau 3.

Pour un échantillon d'actifs financiers, nous avons également revu les estimations effectuées et les hypothèses principales retenues dans la détermination de leur juste valeur.

Enfin, nous avons impliqué des experts en valorisation d'instruments financiers qui ont, pour un échantillon d'actifs financiers, recalculé de façon indépendante leur juste valeur.

Sur la base de nos contrôles, nous estimons que les valeurs de marché retenues de ces actifs financiers sont raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

5

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration amené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

6

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit et de risques notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit et de risques une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit et de risques, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés en ce compris l'information en matière de durabilité.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une 'Conclusion sans réserve', relative à l'assurance limitée de cette information consolidée en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

8

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
11. INFORMATION GÉNÉRALE
12. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
13. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
14. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
15. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit et de risques visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 3 avril 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Tom Meuleman*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Tom Meuleman BV

9

COMPTES ANNUELS

16. Comptes annuels d'Ethias SA 329

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA

16.1 BILAN

Actif

	2025	2024
B. Actifs incorporels	**86.810.537**	**90.204.573**
I. Frais d'établissement	3.207.543	1.678.191
II. Immobilisations incorporelles	83.602.994	88.526.382
1. Goodwill	9.350.847	15.342.417
2. Autres immobilisations incorporelles	49.297.890	52.006.332
3. Acomptes versés	24.954.257	21.177.633
C. Placements	**16.605.498.804**	**15.808.014.075**
I. Terrains et constructions	230.823.746	152.742.870
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	117.397.808	55.525.790
2. Autres	113.425.938	97.217.080
II. Placements dans des entreprises liées et participations	857.559.681	715.437.428
Entreprises liées	568.592.631	452.947.907
1. Participations	534.117.631	452.947.907
2. Bons, obligations et créances	34.475.000	0
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	288.967.050	262.489.521
3. Participations	284.626.333	258.148.804
4. Bons, obligations et créances	4.340.717	4.340.717
III. Autres placements financiers	15.514.018.899	14.936.626.230
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	931.042.427	849.949.059
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	12.812.894.862	12.483.961.279
4. Prêts et crédits hypothécaires	132.126.491	153.431.745
5. Autres prêts	1.579.367.722	1.439.664.353
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	57.441.112	8.230.998
7. Autres	1.146.285	1.388.796
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	3.096.478	3.207.547

	2025	2024
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'Vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	**2.593.501.297**	**2.392.928.691**
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	**141.773.702**	**274.264.069**
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	83.760	1.526.847
II. Provision d'assurance Vie	1.705.790	1.291.252
III. Provision pour sinistres	139.984.152	271.445.970
E. Créances	**612.058.338**	**705.350.945**
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	328.913.840	297.630.450
1. Preneurs d'assurance	160.116.188	156.425.616
2. Intermédiaires d'assurance	38.242.022	34.488.397
3. Autres	130.555.630	106.716.437
II. Créances nées d'opérations de réassurance	133.964.900	260.948.600
III. Autres créances	149.179.598	146.771.895
F. Autres éléments d'actif	**574.004.357**	**589.006.915**
I. Actifs corporels	43.174.405	25.762.908
II. Valeurs disponibles	530.829.952	563.244.007
G. Comptes de régularisation	**163.820.292**	**150.760.970**
I. Intérêts et loyers acquis non échus	162.150.460	149.043.184
III. Autres comptes de régularisation	1.669.832	1.717.786
Total de l'actif	**20.777.467.327**	**20.010.530.238**

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Passif

	2025	2024
A. Capitaux propres	**1.891.145.833**	**1.800.146.032**
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	1.000.000.000	1.000.000.000
1. Capital souscrit	1.000.000.000	1.000.000.000
III. Plus-value de réévaluation	1.660.619	1.660.619
IV. Réserves	112.776.750	108.348.452
1. Réserve légale	100.000.000	94.410.000
3. Réserves immunisées	10.734.275	11.895.977
4. Réserves disponibles	2.042.475	2.042.475
V. Résultat reporté	776.708.464	690.136.961
1. Bénéfice reporté	776.708.464	690.136.961
B. Passifs subordonnés	**716.920.794**	**538.864.439**
Bbis. Fonds pour dotations futures	**276.195.587**	**247.259.785**
C. Provisions techniques	**13.896.066.347**	**13.707.811.874**
I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	326.471.130	323.294.590
II. Provision d'assurance 'Vie'	9.230.600.792	9.067.271.849
III. Provision pour sinistres	4.070.480.820	4.070.317.792
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	21.826.052	21.950.868
V. Provision pour égalisation et catastrophes	57.322.155	40.129.043
VI. Autres provisions techniques	189.365.398	184.847.732
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'Vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	**2.593.501.297**	**2.392.928.691**

	2025	2024
E. Provisions pour autres risques et charges	**25.481.086**	**28.992.590**
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	0	0
II. Provisions pour impôts	2.562.078	2.632.861
III Autres provisions	22.919.008	26.359.729
F. Dépôts reçus des réassureurs	**154.611.934**	**264.801.339**
G. Dettes	**1.179.498.323**	**990.796.210**
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	207.172.979	182.876.339
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	4.749.426	34.418.523
IV. Dettes envers des établissements de crédit	538.995.407	421.520.438
V. Autres dettes	428.580.511	351.980.910
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	115.288.501	114.649.678
a) impôts	72.795.939	72.195.267
b) rémunérations et charges sociales	42.492.562	42.454.411
2. Autres	313.292.010	237.331.232
H. Comptes de régularisation	**44.046.126**	**38.929.278**
Total du passif	**20.777.467.327**	**20.010.530.238**

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

16.2 COMPTE DE RÉSULTATS

I. Compte technique Non-Vie

	2025	2024
1. Primes acquises nettes de réassurance	**1.823.190.872**	**1.739.640.632**
a) Primes brutes	1.902.679.338	1.835.526.087
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-74.868.840	-82.732.567
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-3.176.540	-14.611.142
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	-1.443.086	1.458.254
2bis. Produits des placements	**148.534.624**	**147.854.279**
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	3.282.892	3.638.396
aa) entreprises liées	1.206.000	1.125.600
1° participations	1.206.000	1.125.600
2° bons, obligations et créances	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2.076.892	2.512.796
1° participations	2.076.892	2.464.421
2° bons, obligations et créances	0	48.375
b) Produits des autres placements	133.531.195	121.498.407
aa) produits provenant des terrains et constructions	966.201	1.160.171
bb) produits provenant d'autres placements	132.564.994	120.338.236
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	2.104.671	16.851.670
d) Plus-values sur réalisations	9.615.866	5.865.806
3. Autres produits techniques nets de réassurance	**2.354.985**	**1.527.988**
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	**-1.386.070.129**	**-1.316.241.839**
a) Montants payés nets	1.263.760.908	1.165.183.599
aa) montants bruts	1.286.416.649	1.240.629.679
bb) part des réassureurs (-)	-22.655.741	-75.446.080
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	122.309.221	151.058.240
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	110.661.298	126.140.898
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	11.647.923	24.917.342

	2025	2024
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	**-4.517.665**	**-4.092.877**
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	**-3.000.000**	**85.592**
7. Frais d'exploitation nets (-)	**-270.548.635**	**-267.424.273**
a) Frais d'acquisition	151.757.596	141.372.034
c) Frais d'administration	127.270.025	137.140.502
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-8.478.986	-11.088.263
7bis. Charges des placements (-)	**-18.156.789**	**-38.971.915**
a) Charges de gestion des placements	7.617.455	8.835.596
b) Corrections de valeur sur placements	6.573.606	11.057.396
c) Moins-values sur réalisations	3.965.728	19.078.923
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	**-45.999.611**	**-48.239.432**
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	**-17.193.112**	**-7.161.101**
10. Résultat du compte technique Non-Vie		
Bénéfice (+)	228.594.540	206.977.054

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

II. Compte technique Vie

	2025	2024
1. Primes nettes de réassurance	**1.927.085.760**	**1.699.831.549**
a) Primes brutes	1.928.043.411	1.701.845.386
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-957.651	-2.013.837
2. Produits des placements	**371.375.713**	**354.504.075**
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	10.200.466	8.905.832
aa) entreprises liées	8.172.714	7.266.819
1° participations	7.276.900	7.266.819
2° bons, obligations et créances	895.814	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2.027.752	1.639.013
1° participations	1.827.835	1.535.504
2° bons, obligations et créances	199.917	103.509
b) Produits des autres placements	308.202.659	295.377.139
aa) produits provenant des terrains et constructions	13.189.657	13.436.472
bb) produits provenant d'autres placements	295.013.002	281.940.667
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	18.335.090	7.618.763
d) Plus-values sur réalisations	34.637.498	42.602.341
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	**297.804.015**	**310.526.083**
4. Autres produits techniques nets de réassurance	**4.528.931**	**48.580.889**
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	**-1.801.062.781**	**-1.731.318.626**
a) Montants payés nets	1.801.062.781	1.731.318.626
aa) montants bruts	1.801.448.356	1.731.318.626
bb) part des réassureurs (-)	-385.575	0
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	0	0
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	0	0
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	0	0

	2025	2024
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	**-362.123.224**	**-62.213.529**
a) Variation de la provision d'assurance 'Vie', nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-219.937.044	151.520.919
aa) variation de la provision d'assurance 'Vie', brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-220.351.582	150.955.106
bb) variation de la provision d'assurance 'Vie', part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	414.538	565.813
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	-142.186.180	-213.734.448
7. Participation aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	**124.817**	**1.050.821**
8. Frais d'exploitation nets (-)	**-50.303.283**	**-47.541.195**
a) Frais d'acquisition	14.528.538	10.641.383
c) Frais d'administration	35.774.745	36.899.812
d) Commissions reçues des réassureurs et participations bénéficiaires (-)	0	0
9. Charges des placements (-)	**-86.418.685**	**-108.209.675**
a) Charges de gestion des placements	29.934.687	28.680.058
b) Corrections de valeur sur placements	17.435.698	35.093.466
c) Moins-values sur réalisations	39.048.300	44.436.151
10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)	**-157.206.739**	**-129.137.099**
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	**-4.286.358**	**-5.112.749**
12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation -, réduction +)	**-28.935.802**	**-224.349.530**
13. Résultat du compte technique Vie		
Bénéfice (+)	110.582.364	106.611.014

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

III. Compte non technique

	2025	2024
1. Résultat du compte technique Non-Vie		
Bénéfice (+)	228.594.540	206.977.054
2. Résultat du compte technique Vie		
Bénéfice (+)	110.582.364	106.611.014
3. Produits des placements	**10.885.744**	**6.714.588**
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	8.684.830	3.146.577
b) Produits des autres placements	2.200.914	3.239.850
bb) produits provenant d'autres placements	2.200.914	3.239.850
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	0	243.550
d) Plus-values sur réalisations	0	84.611
5. Charges des placements (-)	**-42.303.393**	**-34.646.488**
a) Charges de gestion des placements	38.914.247	34.644.847
b) Corrections de valeur sur placements	0	0
c) Moins-values sur réalisations	3.389.146	1.641
7. Autres produits	**17.755.909**	**15.656.984**
8. Autres charges (-)	**-28.876.960**	**-27.715.947**
8bis. Résultat courant avant impôts		
Bénéfice (+)	296.638.204	273.597.205
12. Charges exceptionnelles (-)	0	0
15. Impôts sur le résultat (-/+)	**-67.709.185**	**-61.850.000**
15bis. Impôts différés (-/+)	**70.782**	**70.782**
16. Résultat de l'exercice		
Bénéfice (+)	228.999.801	211.817.987
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	2.161.576	**4.303.401**
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	**-999.875**	**-999.875**
18. Résultat de l'exercice à affecter		
Bénéfice (+)	230.161.502	215.121.513

Affectations et prélèvements

	2025	2024
A. Bénéfice à affecter	**920.298.463**	**813.646.961**
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	230.161.502	215.121.513
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	690.136.961	598.525.448
B. Prélèvement sur les capitaux propres	**0**	**0**
2. sur les réserves	0	0
C. Affectations aux capitaux propres (-)	**-5.590.000**	**-10.760.000**
2. à la réserve légale	-5.590.000	-10.760.000
D. Résultat à reporter		
1. Bénéfice à reporter (-)	-776.708.464	-690.136.961
F. Bénéfice à distribuer (-)	**-138.000.000**	**-112.750.000**
1. Rémunération du capital	138.000.000	112.750.000

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

16.3 ANNEXES

N°1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placements

	Postes de l'actif concernés							
Dénominations	B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées	C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4. Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
a) Valeurs d'acquisition								
Au terme de l'exercice précédent	287.333.106	219.522.557	416.349.606		287.927.760	4.340.717	910.824.844	12.787.505.196
Mutations de l'exercice :								
- Acquisitions	25.554.024	88.186.522	69.997.171	34.475.000	18.537.857		255.329.792	1.519.862.814
- Cessions et retraits	-677.693		-7.426.716		-701.993		-164.750.900	-1.151.899.275
- Transfert d'une rubrique à l'autre								-10.000.000
- Autres mutations	-169.483				15.094.980		-5.094.979	
Au terme de l'exercice	312.039.954	307.709.079	478.920.061	34.475.000	320.858.604	4.340.717	996.308.757	13.145.468.735
b) Plus-values								
Au terme de l'exercice précédent			72.345.152					
Mutations de l'exercice :								
- Actées								
- Annulées								
- Transfert d'une rubrique à l'autre								
Au terme de l'exercice			72.345.152					
c) Amortissements et réductions de valeur								
Au terme de l'exercice précédent	197.128.533	66.779.687	19.248.351		15.265.069		26.500.217	303.543.917
Mutations de l'exercice :								
- Actées	28.778.011	10.105.646	391.759		1.089.251		6.532.465	16.305.065
- Repris car excédentaires			-679.195		-1.037.006		-3.238.757	
- Annulées	-677.127		-5.311.833		-624.836		-7.118.120	12.724.891
- Transférés d'une rubrique à une autre								
Au terme de l'exercice	225.229.417	76.885.333	13.649.082		14.692.478		22.675.805	332.573.873
d) Montants non appelés								
Au terme de l'exercice précédent			16.498.500		14.513.887		34.375.568	
Mutations de l'exercice :			-13.000.000		7.025.906		8.214.957	
Au terme de l'exercice			3.498.500		21.539.793		42.590.525	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**86.810.537**	**230.823.746**	**534.117.631**	**34.475.000**	**284.626.333**	**4.340.717**	**931.042.427**	**12.812.894.862**

N°2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

(en milliers d'unités monétaires)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
		directement	par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				(+) ou (-)
Air Properties SA Rue Léon Laval 12, L-3372 Leudelange B179.427	140.411	64,56%		31/12/2024	EUR	11.188	1.813
AMERIGO SA Avenue Maurice-Destenay, 13 B-4000 Liège BE 0771.407.148	6.114	12,42%		31/12/2024	EUR	40.654	-621
Amethist Vastgoed NV Zwaanhofberg, 10 B-8900 Ieper BE 0540.850.026	250	100,00%		31/12/2024	EUR	-801	-250
Ankaret Invest SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0438.840.866	2.368.879	100,00%		31/12/2024	EUR	16.759	-1.153
Ariane Building SA Place Saint-Jacques, 11/104 B-4000 Liège BE 0862.467.382	12.913	25,00%		31/12/2024	EUR	10.395	-505
Ariane Real Estate (ARE) SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0898.866.435	200	100,00%		31/12/2024	EUR	2.703	267
Assurcard NV Fonteinstraat 1A/301 B-3000 Leuven BE 0475.433.127	900	20,00%		31/12/2024	EUR	3.269	163
Bedrijvencentrum regio Geraardsbergen Herenveld 2 -9500 Geraardsbergen BE 0456.832.584	32	27,12%		31/12/2024	EUR	985	32
BOOSTING BRUSSELS SA Rue aux Laines, 70 B-1000 Bruxelles BE 0775.936.355	10.000	12,50%		31/12/2024	EUR	42.238	1.438
Expertisebureau Bellefroid NV Kiewitstraat 175 B-3500 Hasselt BE 0429.884.105	13	10,40%		31/12/2024	EUR	591	40
Centrexperts Avenue Franklin Roosevelt 104/1 1330 Rixensart BE 0463.891.315	80	10,00%		31/12/2024	EUR	124	68
Cityforward Vlaamsekaai, 35 2000 Antwerpen BE 0784.472.652	130.000.000	32,60%		31/12/2024	EUR	265.111	-28.449
CREAFIN NV Duwijckstraat, 17 B-2500 Lier BE 0455.731.338	10.000	10,06%		31/12/2024	EUR	2.986	302
E.D.A. SA Avenue de la Cokerie 3 B-4030 Grivegnée BE 0823.162.982	10	10,00%		31/12/2024	EUR	287	228
EPICo Wind Oude Graanmarkt 63, 1000 Bruxelles 0787696121	8.500.000	38,64%		31/12/2024	EUR	9.877	-50
Epimède SA Lambert Lombard, 3 B-4000 Liège BE 0634.750.380	2.080	20,00%		31/12/2024	EUR	-6.413	-6.589
Ethias Lease Corporation Boulevard Bischoffsheim, 15 B-1000 Bruxelles BE 0802.442.495	1.080	45,00%	55,00%	31/12/2024	EUR	2.972	-29
Ethias Patrimoine SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0894.377.612	40	100,00%		31/12/2024	EUR	21.834	379
Ethias Réassurances SA parc d'activités Capellen,89E L-8308 Capellen B293126	1.000	100,00%		/	EUR	0	0
Ethias Solution voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0825.876.113	999	99,90%		31/12/2024	EUR	4.286	806
Ethias Sustainable Investment Fund SA (Global Equities) voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0865.127.063	38.189	100,00%		31/12/2024	EUR	35.193	2.256
Ethias Sustainable Investment Fund SA (European Equities High Yield) voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0865.127.063	256.913	92,38%	7,62%	31/12/2024	EUR	84.262	4.593
Ethias Ventures voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0793.497.216	1.000	100,00%		31/12/2024	EUR	4.347	-398
Glasfaser Ostelgien GmbH SRL Klötzerbahn 24 B-4700 Eupen BE 0791.811.295	1.577.501	50,00%		31/12/2024	EUR	31.623	-238
Green4you SA boulevard du Roi Albert II 7, B-1210 Saint-Josse-ten-Noode BE 0778.652.157	2.600	26,00%		31/12/2024	EUR	419	-55
Hamsterhuren - location écureuil II Begijnhof 58 3800 Sint-Truiden BE 0761.522.848	43.554	21,75%		31/12/2024	EUR	20.776	-752
Idelux Développement Drève de l'Arc-en-ciel,98 B-6700 Arlon BE 0205.797.475	1	11,11%		31/12/2024	EUR	101.167	3.206
Idelux Développement Drève de l'Arc-en-ciel,98 B-6700 Arlon BE 0205.797.475	74	11,35%		31/12/2024	EUR	101.167	3.206
Immo Hofveld SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0889.535.233	1.000	100,00%		31/12/2024	EUR	1.256	6
Impulse Microfinance Investment Fund Sneeuwbeslaan, 20/2 B-2610 Wilrijk BE 0870.792.160	1.200	10,54%		31/12/2024	EUR	1.490	459
IMA Benelux square des Conduites d'Eau 11-12, B-4020 Liège BE 0474.851.226	16.500	33,00%		31/12/2024	EUR	3.140	552
Jan Dockx SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0458.920.757	2.500	100,00%		31/12/2024	EUR	2.837	364
Koala SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0873.412.150	400	100,00%		31/12/2024	EUR	4.307	52
Land Investment Vehicle Avenue Brugmann 27A B-1060 Saint-Gilles BE 0792.292.535	3.500	35,00%		31/12/2024	EUR	14.216	-58
LLOYD GEORGES SRL Boulevard Bischoffsheim,15 B-1000 Bruxelles BE 0505.690.791	125	100,00%		31/12/2024	EUR	-6.129	-4.701

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

(en milliers d'unités monétaires)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
		directement	par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				(+) ou (-)
Lothian Developments IV SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0463.648.518	1.012.873	100,00%		31/12/2024	EUR	-4.355	-6.368
LVDEMON SPV– De Sluispoort Scomm Hazegrasstraat, 151 – B-8300 Knokke BE 0898.815.262	1.000	100,00%		/	EUR	0	0
Naos SA Rue Léon Laval 12, L-3372 Leudelange B 207.559	670.000	67,00%		31/12/2024	EUR	16.438	2.140
NEB Participations SA rue Louvrex, 95 B-4000 Liège BE 0480.029.739	60.503	29,43%		31/12/2024	EUR	67.732	12.203
Network Research Belgium SA P.I. des Hauts-Sarts 2ème avenue, 65 B-4040 Herstal BE 0430.502.430	55.637	83,09%		31/12/2024	EUR	197.877	22.603
PPP Scholen van Vlanderen - SK Invest 1 Oude Graanmarkt 63 1000 Brussel BE 1010908561	100	33,33%		31/12/2024	EUR	0	0
Real Goed Invest SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0872.354.157	1.046	100,00%		31/12/2024	EUR	2.930	136
Sagitta SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0812.356.489	240	100,00%		31/12/2024	EUR	2.555	80
SCHUTTERSHOF Budgethuur BV Kolonel Dusartplein, 20 B-3500 Hasselt BE 1005.605.829	34	34,00%		31/12/2024	EUR	8	-3
SCHUTTERSHOF S BV Kolonel Dusartplein, 20 B-3500 Hasselt BE 1005.605.532	34	34,00%		31/12/2024	EUR	8	-3
Sluishoeve NV Zwaanhofberg, 10 – B-8900 Ieper BE 0898.043.618	125	100,00%		31/12/2024	EUR	-391	-177
Tikebuzz rue de Monveau 32, 75009 Paris FR 491 909 446	750	32,61%		31/12/2024	EUR	22.972	-1.623
Ukot Liège SA rue des Anglais, 6A B-4430 Ans BE 0798.942.973	1.725.000	33,33%		31/12/2024	EUR	915	-422
Veran Real Estate CY SA voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège BE 0894.106.012	100	100,00%		31/12/2024	EUR	4.195	158
Viminalis III SRL voie Gisèle Halimi, 10 B-4000 Liège 0841.657.320	20.109	100,00%		31/12/2024	EUR	11.455	-449
Waterleau Group NV Nieuwstraa, 26 B-3150 Wespelaar BE 0473.254.189	5.000	33,33%		31/12/2024	EUR	32.870	-7.901
Weerts Logistic Parks Holding Varnstraat, 2 B-3793 Teuven BE 0837.446.629	50.132.497	33,33%		31/12/2024	EUR	131.108	-8.861
Zabrixx I Antoon Catriestraat, 8A B-9031 Gent BE 0786.725.725	4.890	48,90%		31/12/2024	EUR	25.279	1.545

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA

16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°3. Valeur actuelle des placements

Postes de l'actif	Montants
C. Placements	**15.740.859.987**
I. Terrains et constructions	245.903.707
II. Placements dans des entreprises liées et participations	1.295.376.266
– Entreprises liées	894.344.811
1. Participations	859.869.811
2. Bons, obligations et créances	34.475.000
– Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	401.031.455
3. Participations	397.035.388
4. Bons, obligations et créances	3.996.067
III. Autres placements financiers	14.196.483.536
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	1.236.192.227
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	11.271.781.433
4. Prêts et crédits hypothécaires	126.421.170
5. Autres prêts	1.503.501.309
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	57.441.112
7. Autres	1.146.285
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	3.096.478

N°3bis. Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments	Valeur comptable nette	Juste valeur
Contrats à terme sur swaps, volume: 351.000.000 €, risque de taux	0	-4.567.468
Contrats à terme sur obligations, volume: 1.760.930.000 €, risque de crédit et de taux	-1.346.856	-29.268.895
Options acquises ou vendues, volume: 403.248.000 €, risque de marché	-2.736.696	-2.161.700

Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur: la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en question, pris isolément ou regroupés de manière adéquate		Valeur comptable nette	Juste valeur
C.II.1	Placements dans des entreprises liées et participations – participations	130.931.231	125.432.334
C.II.3	Placements dans des autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – participations	72.043.066	52.975.778
C.III.1	Autres placements financiers – actions, parts et autres titres à revenus variables	229.477.977	203.914.765
C.III.2	Autres placements financiers – obligations et autres titres à revenu fixe	9.943.504.698	8.329.538.183
C.III.4	Prêts et crédits hypothécaires	132.126.491	126.421.169
C.III.5	Autres placements financiers – autres prêts	977.271.540	898.384.434

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B. ou chacun des actifs visés au point B. pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée	
C.II.1	Placements dans des entreprises liées et participations – participations : cfr. règles d'évaluations dans l'annexe 20 (point 2)
C.II.3	Placements dans des autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – participations : cfr. règles d'évaluations dans l'annexe 20 (point 2)
C.III.1	Autres placements financiers – actions, parts et autres titres à revenus variables: cfr. règles d'évaluations dans l'annexe 20 (point 2)
C.III.2	Autres placements financiers – obligations et autres titres à revenu fixe : cfr. règles d'évaluations dans l'annexe 20 (point 2)
C.III.4	Prêts et crédits hypothécaires. cfr. règles d'évaluations dans l'annexe 20 (point 2)
C.III.5	Autres placements financiers – autres prêts : cfr. règles d'évaluations dans l'annexe 20 (point 2)

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°4. Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif

Postes de l'actif	Montants
Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif	**1.669.832**
Commissions non acquises	1.669.832

N°5. Etat du capital

	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)		
- Au terme de l'exercice précédent :	1.000.000.000	xxxxxxxxxxxxxx
- Modification au cours de l'exercice :		
- Au terme de l'exercice	1.000.000.000	xxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés	1.000.000.000	20.000.000
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives	xxxxxxxxxxxxxx	20.000.000
G. Structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes		
EthiasCo SRL	xxxxxxxxxxxxxx	1.000.010
Région Flamande	xxxxxxxxxxxxxx	6.333.330
Wallonie Entreprendre	xxxxxxxxxxxxxx	6.333.330
Etat fédéral (SFPIM)	xxxxxxxxxxxxxx	6.333.330

N°6. Etat des provisions pour autres risques et charges – autres provisions

Ventilation du poste E.III du passif	Montants
Provision plan fin de carrière	8.493.266
Autres provisions pour risques et charges	1.346.856
Provision pour autres litiges	13.078.886

N°7. Etat des provisions techniques et dettes

Postes du passif concernés	Montants
a) Ventilation des dettes (ou partie de dettes) dont la valeur résiduelle est supérieure à 5 ans.	
B. Passifs subordonnés	716.920.794
II. Emprunts non convertibles	716.920.794
Total	**716.920.794**
b) Dettes (ou partie de dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.	
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'Vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	2.593.501.297
G. Dettes	537.646.382
IV. Dettes envers les établissements de crédit	537.646.382
Total	**3.131.147.679**
c) Dettes fiscales, salariales et sociales.	
1. Impôts (poste G .V.1.a) du passif)	
b) Dettes fiscales non échues	72.795.939
2. Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif)	
b) Autres dettes salariales et sociales	42.492.562
Total	**115.288.501**

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif

Ventilation du poste H du passif	Montants
Produits financiers à reporter	338.166
Résultat sur créances en cours	6.429.451
Résultat sur autres dérivés à réallouer	3.882.981
Charges financières à imputer (Emprunt Obligataire et REPO)	33.395.528

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°10. Informations concernant les comptes techniques

I. Assurances Non Vie

Libellé		Affaires directes											Affaires acceptées
	Total	Total	Accidents et Maladie (Branches 1 et 2)	Automobile Responsabilité Civile (Branche 10)	Automobile Autres branches (Branches 3 et 7)	Marine Aviation Transport (Branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12)	Incendie et autres dommages aux biens (Branches 8 et 9)	Responsa-bilité civile générale (Branche 13)	Crédit et Caution (Branches 14 et 15)	Pertes pécuniaires diverses (Branche 16)	Protection juridique (Branche 17)	Assistance (Branche 18)	
1) Primes brutes	**1.902.679.338**	1.901.042.658	815.141.799	282.516.713	220.300.270	273.603	323.526.879	125.172.226	16.367	24.756.887	51.741.147	57.596.767	1.636.680
2) Primes brutes acquises	**1.899.502.798**	1.897.866.118	814.462.660	281.295.743	219.398.390	279.319	323.018.691	124.721.203	16.367	26.606.207	51.357.275	56.710.263	1.636.680
3) Charges des sinistres brutes	**1.397.077.947**	1.397.071.897	617.001.022	278.346.824	142.324.968	48.097	153.869.120	101.518.614	84	16.702.711	47.572.671	39.687.786	6.050
4) Frais d'exploitation bruts	**279.027.619**	278.746.565	68.016.879	57.408.980	41.999.716	66.108	61.614.006	20.415.607	2.147	4.747.791	10.009.456	14.465.875	281.054
5) Solde de réassurance	**-57.027.771**	-57.027.771	-6.984.605	-1.864.577	-810.208	0	-44.011.304	-3.357.077	0	0	0	0	0
6) Commissions (art. 37)		41.490.927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

II. Assurances Vie

Libellé	Montants
A. Affaires directes	
1) Primes brutes	1.928.043.411
a) Primes individuelles	325.366.440
Primes au titre de contrats de groupe	1.602.676.971
b) Primes périodiques	1.747.429.689
Primes uniques	180.613.722
c) Primes de contrats sans participation aux bénéfices	25.977.068
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	1.888.239.052
Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	13.827.291
2) Solde de réassurance	-157.538
3) Commissions (art. 37)	2.948.762
B. Affaires acceptées	
Primes brutes	0

III. Assurances Non-Vie et Vie, affaires directes

Libellé	Montants
Primes brutes	
- en Belgique	3.826.525.237
- dans les autres états de la CEE.	2.560.833

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°11. Etat relatif au personnel employé

A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi	2025	2024
a) Leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	1.997	1.919
b) L'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 15, §4, du Code des sociétés, et ventilé en fonction des catégories suivantes	1.845	1.812
- personnel de direction	21	19
- employés	1.825	1.794
c) Le nombre d'heures prestées	2.721.459	2.662.182

B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à disposition de l'entreprise	2025	2024
a) Leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	0	0
b) L'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	0	1
c) Le nombre d'heures prestées	130	2.583

N°12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature

Dénominations	Montants
I. Frais de personnel	**210.222.889**
1. a) Rémunérations	134.381.746
b) Pensions	0
c) Autres avantages sociaux directs	36.679.662
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	41.375.608
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	173.958
4. Autres dépenses de personnel	-2.388.085
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	0
a) Dotation (+)	0
b) Utilisations et reprises (-)	0
II. Biens et services divers	**191.381.605**
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements	**33.435.812**
IV. Provisions pour autres risques et charges	**0**
1. Dotation (+)	0
2. Utilisations et reprises (-)	0
V. Autres charges courantes	**15.800.843**
1. Charges fiscales d'exploitation	2.534.094
a) Précompte immobilier	2.007.677
b) Autres	526.417
2. Contributions aux organismes publics	4.283.113
3. Charges théoriques*	4.261.770
4. Autres	4.721.866
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	**-7.696.139**
1. Frais d'administration récupérés	7.696.139
b) Autres	7.696.139
Total	**443.145.010**

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°13. Autres produits, autres charges

	Montants
A. Ventilation des autres produits (poste 7. du compte non technique)	
Reprise de réductions de valeur sur contentieux	17.233.985
Plus-values sur réalisations d'actifs corporels	93.759
Autres	428.165
B. Ventilation des autres charges (poste 8. du compte non technique)	
Amortissements	746.882
Réductions de valeurs sur créances	17.164.901
Moins-value sur réalisations d'actifs	4.687.692
Autres	6.277.485

N°15. Impôts sur le résultat

	Montants
A. Détail du poste 15 a) 'Impôts' :	**68.900.000**
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	68.900.000
a) Versements anticipés et précomptes remboursables	55.831.789
b) Autres éléments imputables	0
c) Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)	0
d) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif)	13.068.211
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	0
a) Suppléments d'impôts dus ou versés :	0
B. Principales sources de disparités entre le bénéfice, avant impôts, exprimé dans les comptes et le bénéfice taxable estimé :	
- Mutation des réserves, provisions et réductions de valeur imposables (hors actions):	15.315.713
- Produits exonérés et pertes non admises sur actions :	-8.049.788
- Dépenses non admises (hors actions):	11.611.040
- Déductions diverses (RDT, revenus de l'innovation)	-41.173.702
D. Sources de latences fiscales :	
1. Latences actives	**1.095.131.365**
- Pertes fiscales et RDT cumulés (report)	0
- Provisions techniques taxées:	1.094.021.008
- Réductions de valeur et autres réserves taxées:	1.110.357
2. Latences passives	0
Plus-values réalisées (taxation étalée):	0

N°16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

	2025	2024
A. Taxes :		
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	314.078.368	293.179.140
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	3.182.103	1.164.392
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	401.723.298	392.224.088
2. Précompte mobilier (sur dividendes)	2.871.368	2.855.998

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°17. Droits et engagements hors bilan

	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises pour compte de tiers :	
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	
a) de l'entreprise :	543.014.585
D. Garanties reçues (autres qu'en espèce) :	
a) titres et valeurs de réassureurs :	115.686.453
b) autres :	928.333.730
G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan:	
H. Autres :	**4.283.958.154**
Engagements d'acquisitions d'immeubles	2.259.158
Engagements de prêts infrastructures	77.697.093
Engagements de prêts financiers	129.705.951
Engagements de prêts hypo	8.722.609
Engagements de prêts agences	33.352.463
Engagements de participations	43.754.902
Engagements sur fonds obligataires	74.457.557
Engagements sur fonds actions	44.817.665
Engagements sur fonds infrastructures	38.321.996
Engagements d'acquisitions d'autres titres	1.935.655.000
Engagements de cessions d'autres titres	1.834.138.359
Engagements de projets informatiques	47.075.401
Engagements de cessions de participations	2.689.885
Engagements de cession sur prêts	5.310.115
Engagements de cession sur actifs corporels	6.000.000

N°18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
Postes du bilan concernés	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
C. II. Placements dans des entreprises liées et participations	**568.592.631**	**452.947.907**	**288.967.050**	**262.489.522**
1 + 3 Participations	534.117.631	452.947.907	284.626.333	258.148.805
2 + 4 Bons, obligations et créances	34.475.000	0	4.340.717	4.340.717
- autres	34.475.000	0	4.340.717	4.340.717
D. II. Placements dans des entreprises liées et participations	**26.171.343**	**14.298.934**	**0**	**0**
1 + 3 Participations	26.171.343	14.298.934	0	0
E. Créances	**50.372.336**	**59.238.942**	**2.792.608**	**2.236.081**
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	1.693	2.843	454.657	299.984
III. Autres créances	50.370.643	59.236.099	2.337.951	1.936.097
B. Passifs subordonnés	**0**	**3.500.000**	**0**	**0**
G. Dettes	**13.202.488**	**14.048.124**	**0**	**108.948**
I. Dettes nées d'opérations d'assurances directes	0	0	0	108.948
V. Autres dettes	13.202.488	14.048.124	0	0

Entreprises liées	**2025**	**2024**
Autres engagements financiers significatifs	**43.754.902**	**28.622.800**

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°18bis. Relations avec des entreprises associées

Relations avec les entreprises associées (*)	2025	2024
1. Montant des immobilisations financières	**236.750.344**	**237.920.068**
- Participations	236.750.344	237.920.068
2. Créances sur des entreprises associées	**0**	**0**
- A un an au plus	0	0
4. Garanties personnelles et réelles	**10.965.207**	**0**
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	10.965.207	0
5. Autres engagements financiers significatifs	**230.139.279**	**402.519.641**

(*) Entreprises associées au sens de l'article 12 du Code des sociétés.

N°19. Relations financières avec

	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	
1. Créances sur les personnes précitées	0
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,	
- aux administrateurs et gérants *	350.369

* Pour les administrateurs non exécutifs et hors rémunérations et autres avantages du Comité de direction.
(Par application de l'article 11 des statuts, le mandat des administrateurs exécutifs est exercé à titre gratuit)

N°19bis. Relations financières avec

Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	Montants
1. Emoluments du commissaire :	**925.000**
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire :	**449.200**
- Autres missions d'attestation	449.200
- Autres missions extérieures à la mission révisorale	0
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié :	**0**
- Missions de conseils fiscaux	0
- Autres missions extérieures à la mission révisorale	0

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°20. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation telles qu'elles président aux évaluations dans l'inventaire sont énoncées ci-après.

ACTIF DU BILAN

Actifs incorporels (rubrique B)

Les actifs incorporels sont capitalisés à leur prix d'achat ou de revient, frais accessoires compris.

Les frais de logiciels et de développement sont capitalisés s'ils sont liés à des projets d'investissement, à savoir des projets de grande envergure qui introduisent ou remplacent un objectif ou modèle d'entreprise important.

Les logiciels et licences informatiques qui ont été achetés ou créés en interne pour usage personnel sont exprimés en coût historique, moins l'amortissement ainsi que toute dépréciation d'actifs. Les logiciels et licences créés en interne sont uniquement reconnus en tant qu'immobilisations incorporelles quand les conditions suivantes sont réunies : critère d'identification pour l'actif, contrôle des ressources, probabilité de profits économiques futurs et capacité à mesurer le coût de manière fiable.

Les logiciels développés par un tiers, ainsi que les frais de développement internes et externes pour des projets d'investissement, sont amortis sur cinq ans conformément à la méthode linéaire à partir du moment où le logiciel ou les développements sont prêts à l'usage, tandis que pour les systèmes « cœur » avec une durée de vie utile plus longue, la durée est de 10 ans.

Les frais internes et externes de recherche liés à ces projets ainsi que tous les frais liés à des projets ICT autres que des projets d'investissement, sont directement repris dans le compte de résultat.

Les actifs incorporels autres que les projets d'investissement IT sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 20%, sauf pour les amortissements des frais de développement et du goodwill quand la durée de vie utile ne peut pas être estimée de manière fiable, qui s'étalent sur une durée maximale de dix ans. La durée d'amortissement du goodwill est justifiée en l'annexe des comptes annuels.

Placements (rubrique C)

Terrains et constructions (sous-rubrique C.I.)
Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Les immeubles acquis avant le 1er janvier 2011 sont amortis selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- immeubles : 2% ;
- aménagements : 10%.

Les immeubles acquis depuis le 1er janvier 2011 sont décomposés selon les catégories suivantes :

- Gros œuvre ;
- Toiture ;
- Menuiseries extérieures ;
- Techniques spéciales ;
- Parachèvements et finitions.

Ces immeubles sont amortis linéairement sur la durée d'utilité attendue de chaque composant, après déduction de leurs valeurs résiduelles, pour autant qu'elles puissent être évaluées de façon fiable.

Placements dans des entreprises liées et participations (sous-rubrique C.II.)
Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable. Cette dépréciation sera d'une part justifiée, au cas par cas, en fonction de la situation financière, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation, les actions ou les parts sont détenues et d'autre part actée sur proposition du Comité de direction.

Autres placements financiers (sous-rubriques C.III.)
Actions, parts et autres titres à revenu variable (C.III.1)
Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. L'existence d'une moins-value latente significative au regard de la valeur d'acquisition, déterminée sur base du prix moyen pondéré, sur une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture, constitue un critère de dépréciation durable. La moins-value est qualifiée de significative dès lors qu'elle est supérieure à 20% de la valeur d'acquisition dans un contexte normal de marché ; ce critère peut être soumis à l'appréciation du Comité de direction lorsque les marchés sont plus volatiles.

Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de direction. L'impact de celles-ci, pour autant qu'il représente un montant important, est mentionné en l'annexe des comptes annuels.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Obligations et autres titres à revenu fixe (C.III.2)
Ces placements sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition.

16.	**COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA**
16.1	Bilan
16.2	Compte de résultats
16.3	Annexes
16.4	Bilan social
16.5	Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 de l'actif font systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, conformément aux principes énoncés à l'article 19, alinéa 1er, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres et créances soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres et créances est durablement inférieure à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition.

L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères à prendre en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

Critères de détermination des moins-values durables

- Le portefeuille d'assurance/ la gestion distincte concernés ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation ;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA ;
- Des difficultés financières importantes ;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières ;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

Pour les prêts perpétuels, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur inférieure de marché est à considérer comme une dépréciation durable, de sorte que ces titres sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Dans le cadre d'une opération d'arbitrage, la plus- ou moins-value réalisée est maintenue au bilan, et prise en résultats de manière étalée sur la durée de l'investissement de remploi.

Prêts et crédits hypothécaires – Autres prêts (C.III.4 & C.III.5)
Ils font l'objet de réductions de valeur selon la même règle que celle appliquée au poste C.III.2 ci-dessus.

Dépôts auprès des établissements de crédit (sous-rubrique C.III.6)

Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « Vie » et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D – branche 23)

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur actuelle (valeur de marché).

Créances (rubrique E)

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition.

Pour les créances d'assurance liées à des primes Non-Vie, des réductions de valeur sont réalisées après un an (date comptable). De plus, des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

Part des réassureurs dans les provisions techniques (rubrique D. bis)

Ce poste reprend l'engagement des réassureurs. Les montants enregistrés sont obtenus conformément aux différents traités de réassurance applicables.

Autres éléments d'actif (rubrique F)

Actifs corporels (sous-rubrique F.I.)
Les actifs corporels sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- installations, machines, équipements électroniques : 33 1/3% ;
- matériel roulant : 25% ;
- mobilier et matériel de bureau : 10% ;

16.	**COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA**
16.1	Bilan
16.2	Compte de résultats
16.3	Annexes
16.4	Bilan social
16.5	Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est inférieure à 250 euros sont amortis la première année.

- matériel médical : 20%.

Valeurs disponibles (sous-rubrique F.II.)
Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition.

PASSIF DU BILAN

Provisions techniques (rubrique C)

Ces provisions sont calculées avec prudence, dans le respect des dispositions légales et réglementaires fixées par les différents organismes de contrôle.

La provision pour égalisation et catastrophes est évaluée selon la méthode actuarielle.

Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « Vie » lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D - branche 23)

Ces provisions sont estimées sur base de la valeur actuelle des actifs de la rubrique D.

Provisions pour autres risques et charges (rubrique E)

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Dépôts reçus des réassureurs (rubrique F) et dettes (rubrique G)

Ces postes sont inscrits à leur valeur nominale.

AUTRES RÈGLES PARTICULIÈRES

Comptes libellés en devises

Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours au comptant à la date de clôture de l'exercice.

Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition.

Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments monétaires, autres que les provisions techniques, est pris en charge au compte de résultats ; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter.

Produits dérivés

Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les opérations à terme sur taux d'intérêt de micro-couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM sont évaluées de manière symétrique à l'imputation des charges ou produits des éléments couverts sur la durée de vie de ces éléments. Par opération à terme de taux d'intérêt de couverture affectée, il faut entendre toute opération à terme qui a pour but ou pour effet de compenser ou de réduire le risque portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

Enfin, les opérations de couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM doivent être reconnues comme telles et ce dès la conclusion de l'opération.

16.	**COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA**
16.1	Bilan
16.2	Compte de résultats
16.3	Annexes
16.4	Bilan social
16.5	Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

N°22. Déclaration relative aux comptes consolidés :

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :
oui/non (*) : Oui

N°23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base du présent arrêté du 17/11/1994

Art 27 bis § 3, dernier alinéa	Montants
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	-2.615.044

Instruments dérivés utilisés	
Forward bonds couplés à des forward swaps	66 transactions d'acquisition et 150 d'exercice
Forward bonds sell	9 transactions d'acquisition et 19 d'exercice
Forward buy bonds	4 transactions d'acquisition
Forward swap	11 transactions d'acquisition et 10 d'exercice
Swap d'inflation	0 transactions d'échéance
Autres options vendues	0 transactions de vente
Autres options achetées	0 transaction d'achat
Options sur indice	119 transactions d'acquisition ou de vente et 152 transactions d'échéance, de rachat ou de revente

Résultats comptables	Résultat	Reprise de réductions de valeur	Dotation aux réductions de valeurs	Intérêts courus non échus	Dotation provision	Utilisation provision	Extourne provision	Moins/plus-values réalisée
Forward bonds couplés à des forward swaps					-1.600.763	2.919.909		
Forward bonds sell					-202.255	344.967		
Forward buy bonds						118.079		
Forward swap								-267.333
Swap d'inflation								
Options sur indices	-1.769.355	887.753	-2.365.914				-13.160	

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Goodwill
Le montant de 9,3 millions d'euros figurant à l'actif du bilan dans la rubrique « II.1 Immobilisations incorporelles – Goodwill » comprend :

- Un goodwill résultant de la fusion avec Whestia en 2017, pour un montant net de 2,6 millions d'euros (valeur brute de 26 millions d'euros), amorti sur la durée des engagements, soit 10 ans ;
- Un goodwill résultant de l'acquisition du portefeuille Accident du Travail loi de 67 au 31 décembre 2017, pour un montant de 6,7 millions d'euros (valeur brute de 34 millions d'euros), amorti en 10 ans, sur base de la durée des engagements.

Provision « clignotant » vie
En application de l'article 34quinquies, § 4 de l'Arrêté Royal du 1er juin 2016 modifiant l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance « Lorsque la provision complémentaire à constituer est inférieure à la provision complémentaire constituée, l'entreprise d'assurance peut prélever de cette dernière provision complémentaire 10 % du surplus », une reprise a été réalisée.

16.	**COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA**
16.1	Bilan
16.2	Compte de résultats
16.3	Annexes
16.4	Bilan social
16.5	Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

16.4 BILAN SOCIAL

Numéro de la commission paritaire dont dépend l'entreprise : 306

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel.

2025 (Au cours de l'exercice)	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	1.587	850	737
Temps partiel	363	86	277
Total en équivalents temps plein (ETP)	**1.845**	907	939
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	2.350.838	1.282.036	1.068.802
Temps partiel	370.621	84.136	286.485
Total	**2.721.459**	1.366.172	1.355.287
Frais de personnel			
Temps plein	181.593.754	99.032.656	82.561.098
Temps partiel	28.629.135	6.499.202	22.129.933
Total	**210.222.889**	**105.531.858**	**104.691.031**
Montant des avantages accordés en sus du salaire	2.366.958	1.127.753	1.239.205

2024 (Au cours de l'exercice)	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs	1.812	898	915
Nombre d'heures effectivement prestées	2.662.182	1.349.274	1.312.908
Frais de personnel	184.186.514	90.478.056	93.708.458
Montant des avantages accordés en sus du salaire	2.298.694	1.101.931	1.196.763

2025 (A la date de clôture de l'exercice)	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
Nombre de travailleurs	1.640	357	1.894
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1.572	356	1.825
Contrat à durée déterminée	68	1	69
Contrat de remplacement	0		0
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	862	86	919
de niveau secondaire	114	23	129
de niveau supérieur non universitaire	445	44	475
de niveau universitaire	303	19	315
Femmes	778	271	975
de niveau secondaire	77	39	102
de niveau supérieur non universitaire	409	138	512
de niveau universitaire	292	94	361
Par catégorie professionnelle	-	-	-
Personnel de direction	20	1	21
Employés	1.620	356	1.873

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

2025 (Au cours de l'exercice)	Personnel intérimaire
Nombre moyen de personnes occupées	0
Nombres d'heures effectivement prestées	130
Frais pour l'entreprise	3.036

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	**194**	**7**	**200**
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	121	7	127
Contrat à durée déterminée	73	0	73
Contrat de remplacement	0	0	0

Sorties	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	**97**	**26**	**112**
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	66	26	81
Contrat à durée déterminée	31	0	31
Contrat de remplacement	0	0	0
Par motif de fin de contrat			
Pension	9	18	18
Chômage avec complément d'entreprise			
Licenciement	16	3	18
Autre motif	72	5	76

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

2025	Hommes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	834	934
Nombres d'heures de formation suivies	14.966	17.986
Coût net pour l'entreprise	1.455.127	1.723.080
dont coût brut directement lié aux formations	1.470.976	1.740.829
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	15.849	17.749
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	917	1.009
Nombres d'heures de formation suivies	4.575	5.909
Coût net pour l'entreprise	348.806	450.523

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

16.5 RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

16.	**COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA**
16.1	Bilan
16.2	Compte de résultats
16.3	Annexes
16.4	Bilan social
16.5	Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE ETHIAS SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Ethias SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et de risques et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant dix-huit exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 20.777.467.327 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de EUR 230.161.502.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

pwc.be

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem T: +32 (0)2 710 4211, BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Suffisance des provisions techniques

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques s'élèvent à EUR 13.896 millions et représentent 67% du total bilantaire.

Le test de suffisance de ces provisions est complexe et repose sur un degré de jugement important. Les hypothèses retenues peuvent être influencées par les conditions économiques, les actions de gestion futures ainsi que par la législation et la réglementation applicables à la Société.

Etant donné la matérialité de ces provisions techniques dans les comptes annuels ainsi que le risque d'insuffisance, nous considérons la suffisance des provisions techniques comme un point clé de notre audit.

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Avec l'aide de nos experts internes en matière actuarielle, nous avons revu la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par la Société afin de garantir la suffisance des provisions techniques.

Nous avons aussi évalué la pertinence du test de suffisance des provisions techniques, par rapport aux conditions actuelles de marché ainsi que l'adéquation de celui-ci par rapport aux résultats techniques constatés au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, nous avons effectué un test indépendant sur la suffisance des provisions techniques et comparé celui-ci avec les montants déterminés par la Société.

A noter que nous avons corroboré nos conclusions avec les actuaires et la fonction actuarielle de la Société.

Sur la base de notre audit, nous estimons que les hypothèses retenues pour déterminer la suffisance des provisions techniques sont raisonnables. Les tests indépendants que nous avons effectués n'ont pas révélé d'exception quant à la suffisance des provisions techniques.

Valorisation des placements pour lesquels un prix coté sur un marché actif n'est pas disponible

Description du point clé de l'audit

La Société détient des placements pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. En effet, la valeur de marché d'un certain nombre de ces placements est déterminée à l'aide de techniques de valorisation qui ne reposent pas sur des données de marché observables (le soi-disant niveau 3).

Au 31 décembre 2025, la Société détient des actifs valorisés par une partie tierce (des fonds d'actions et de dettes et des actions non-cotés) et de façon interne (des obligations « corporate ») pour une valeur comptable significative.

La valorisation de ces placements est un point clé de notre audit en raison de l'importance des estimations qui sont réalisées et de l'impact que la valorisation retenue peut avoir sur l'annexe 3 des comptes annuels et la détermination des réductions de valeur qui sont comptabilisées.

3

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons revu la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par la Société afin de garantir l'exactitude de la valorisation de ces placements.

Pour un échantillon de placements, nous avons également revu les estimations effectuées et les hypothèses principales retenues dans la détermination de leur valeur de marché.

Enfin, nous avons impliqué des experts en valorisation d'instruments financiers qui ont, pour un échantillon de placements, recalculé de façon indépendante leur valeur de marché.

Sur la base de nos contrôles, nous estimons que les valeurs de marché retenues de ces placements sont raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

4

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

5

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Nous communiquons au comité d'audit et de risques notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit et de risques une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit et de risques, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et de la préparation et de la publication des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

6

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit et de risques visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

7

- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales des décisions prises par le conseil d'administration du 20 mars 2025, 26 juin 2025 et du 18 décembre 2025 telles que décrites dans la section 5.2.3 du rapport de gestion et nous n'avons rien à vous signaler.

Diegem, le 3 avril 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Tom Meuleman*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Tom Meuleman BV

8

16. COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA
16.1 Bilan
16.2 Compte de résultats
16.3 Annexes
16.4 Bilan social
16.5 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

ETHIAS
WE'RE HERE FOR you